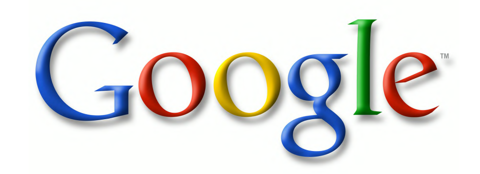
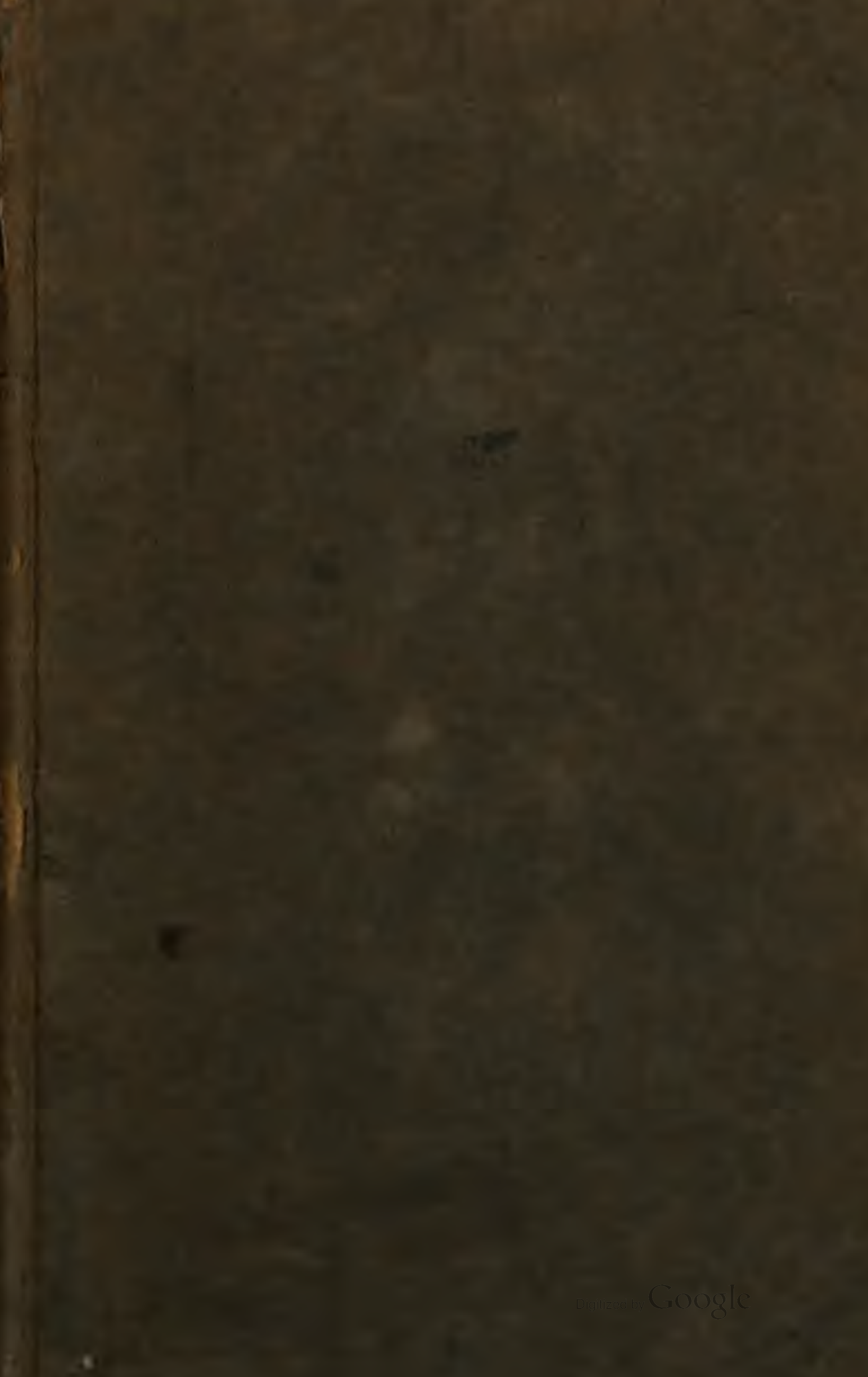
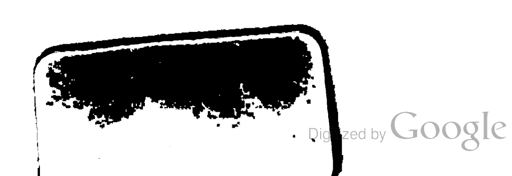
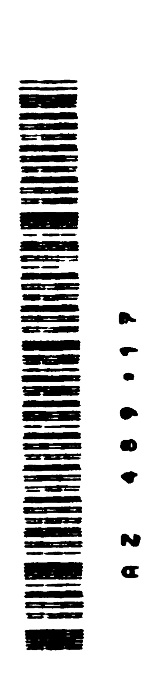








ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON.

LETTRES.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez PANCKOUCKE, Libraire, rue Serpente, N°. 16.
A Bruxelles, chez LECHARLIER.
A Lyon, chez MAIRE.
A Mayence, chez LEROUX.
A Amsterdam, chez les frères VAN CLEEF.
A Nancy, chez VINCENOT.
A Florence, chez PIATTI.
A Genève, chez PASCHOUD.
A Metz, chez la veuve THIEL.
A Rennes, chez DUCHESNE.
A Rouen, chez { FRÈRE. RENEAU.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
QUINTIL. lib. X, cap. I.

TOME DIX-SEPTIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE POUPÉE, N°. 7.

M. DCCC. XVII.

LETTRES
DE M. T. CICÉRON
A ATTICUS,

TRADUCTION DE MONGAULT.

M. T. CICERONIS
EPISTOLÆ AD ATTICUM.

LIBER PRIMUS.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Petitionis nostræ, quam tibi summæ curæ esse scio, hujusmodi ratio est, quod adhuc conjectura provideri possit. Prensat unus P. Galba. Sine fuco ac fallaciis, more majorum, negatur. Ut opinio est hominum, non aliena rationi nostræ fuit illius hæc præpropera prensatio. Nam illi ita negant vulgo, ut mihi se debere dicant. Ita quiddam spero nobis profici, cum hoc percrebrescit, plurimos nostros amicos inveniri. Nos autem initium prensandi facere cogitaramus eo ipso tempore, quo tuum puerum cum his litteris proficisci Cincius dicebat, in campo, comitiis tribuniciis, a. d. xvi kalend. sext. Competitores, qui certi esse videantur, Galba, et Antonius, et Q. Cornificius. Puto te in hoc aut risisse, aut ingemuisse, ut frontem ferias. Sunt, qui

LETTRES
DE CICÉRON A ATTICUS.

LIVRE PREMIER.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

VOICI, autant que j'en puis juger, où en est ma prétention au consulat [1], à laquelle je sais que vous prenez beaucoup de part. Il n'y a encore sur les rangs que P. Galba [2]; on le refuse sans détour et sans artifice, comme on faisait au temps de nos pères. Dans la disposition où je vois les esprits, son trop grand empressement pourra bien tourner à mon avantage; car ceux qui le refusent, lui allèguent tous pour raison qu'ils ne peuvent me refuser; par-là on découvre tous les jours qu'il y a un grand nombre de gens bien intentionnés pour moi; et ce bruit qui se répand pourra m'être fort utile. Je vais commencer à briguer dans le temps même que partira l'exprès qui doit vous porter cette lettre, à ce que m'a dit Cincius; c'est-à-dire le 17 de juillet, à l'occasion de l'élection des tribuns [3] dans le Champ de Mars [4]. Je n'ai encore de compétiteurs assurés que Galba, Antoine [5], et Cornificius [6]. Je ne doute pas que ce dernier ne vous fasse rire, ou plutôt gémir [7]; mais, afin de pousser votre patience à bout [8], je vous

etiam Cæsonium putent. Aquillium non arbitramur, qui [a] denegavit, et juravit morbum, et illud suum regnum judiciale opposuit. Catilina, si judicatum erit, meridie non lucere, certus erit competitor. De Aufidio, et de Palicano, non puto te exspectare, dum scribam, De iis, qui nunc petunt, Cæsar certus putatur. Thermus cum Silano contendere existimatur; qui sic inopes et ab amicis et existimatione sunt, ut mihi videatur non esse ἀδύνατον Curium obducere. Sed hoc præter me nemini videtur. Nostris rationibus maxime conducere videtur, Thermum fieri cum Cæsare. Nemo est enim ex iis, qui nunc petunt, qui, si in nostrum annum reciderit, firmior candidatus fore videatur; propterea quod curator est viæ Flaminiæ, quæ tum erit absoluta. Sane facile eum (liberi) θερμὸν ciceri (consuli) aocuderint. Petitorum hæc est adhuc informata cogitatio. Nos in omni munere candidatorio fungendo summam adhibebimus diligentiam: et fortasse, quoniam videtur in suffragiis multum posse Gallia, cum Romæ a judiciis forum refrixerit, excurremus mense septembri legati ad Pisonem, ut januario revertamur. Cum perspexero voluntates nobilium, scribam ad te. Cetera spero prolixa esse, his duntaxat urbanis competitoribus. Illam manum, tu, mihi, cura ut præstes, quoniam propius abes, Pompeji, nostri amici. Nega me ei iratum fore, si ad mea comitia non venerit. Atque hæc hujusmodi sunt. Sed est, quod abs te mihi ignosci

[a] Denegat.

dirai qu'on parle aussi de Césonius [9]. Je crois qu'Aquillius [10] n'y pense point; il l'a même déclaré, allégnant pour raison ses infirmités [11], et les grandes occupations que lui donnent toutes les affaires dont il est l'arbitre. Pour Catilina [12], si les juges déclarent qu'il ne fait pas clair en plein midi [13], nous l'aurons certainement pour compétiteur. Je crois que vous n'attendez pas que je vous parle d'Aufidius [14] et de Palicanus [15]. Quant à ceux qui demandent à présent pour l'année prochaine, César [16] paraît sûr d'être élu. Thermus [17] et Silanus [18] se disputent l'autre place; mais ils sont si peu estimés l'un et l'autre, et ils ont si peu d'amis, qu'il ne me paraît pas impossible de les faire supplanter par Curius [19]; il est vrai que je suis le seul de ce sentiment. J'ai intérêt que Thermus soit élu avec César. De tous les prétendans pour l'année prochaine, il n'y en a aucun dont la brigue fût plus à craindre, s'il était renvoyé à la suivante; car il a la commission de faire raccommoder le chemin de Flaminius [20], ce qui pourra facilement être achevé pour ce temps-là; je le donnerais donc volontiers pour collègue à César [21].

Voilà toutes les vues et toutes les conjectures que j'ai pu former jusqu'ici touchant mes compétiteurs. De mon côté je n'oublirai rien de ce qu'il faut faire en pareille occasion pour réussir. Et comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager [22], je pourrai bien, sous quelque vain titre de députation [23], aller faire un tour vers Pison [24] depuis septembre jusques en janvier, qu'il y aura peu d'affaires au barreau. Quand j'aurai découvert les dispositions de nos grands [25], je vous en ferai part: pourvu qu'ils ne me soient point contraires, j'espère de réussir facilement, surtout si je n'ai d'autres compétiteurs que ceux qui sont à présent à Rome. Faites en sorte de me gagner tous ceux qui sont à la suite de notre ami Pompée,

pervelim. Cæcilius, avunculus tuus, a P. Vario cum magna pecunia fraudaretur, agere cœpit cum ejus fratre Caninio Satrio de iis rebus, quas eum dolo malo mancipio accepisse de Vario diceret. Una agebant ceteri creditores, in quibus erat Lucullus, et P. Scipio, et is, quem putabant magistrum fore, si bona venirent, L. Pontius. Verum hoc ridiculum est, de magistro nunc cognoscere. Rogavit me Cæcilius ut adessem contra Satrium. Dies fere nullus est, quin hic Satrius domum meam ventitet. Observat L. Domitium maxime : me habet proximum. Fuit et mihi et Q. fratri magno usui in nostris petitionibus. Sane sum perturbatus, cum ipsius Satrii familiaritate, tum Domitii, in quo uno maxime ambitio nostra nititur. Demonstravi hæc Cæcilio : simul et illud ostendi, si ipse unus cum illo uno contenderet, me ei satisfacturum fuisse : nunc in causa universorum creditorum, hominum præsertim amplissimorum, qui sine eo, quem Cæcilius suo nomine perhiberet, facile causam communem sustinerent, æquum esse, eum et officio meo consulere, et tempori. Durius accipere hoc mihi visus est, quam vellem, et quam homines belli solent; et postea prorsus ab instituta nostra paucorum dierum consuetudine longe refugit. Abs te peto, ut mihi hoc ignoscas, et me existimes humanitate esse prohibitum, ne contra amici summam existimationem miserrimo ejus tempore venirem : cum is omnia sua studia et officia in me contulisset. Quodsi voles in

dont vous êtes bien moins éloigné que moi. Assurez-le que je ne trouverai point mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'assemblée où j'espère être élu [26]. Voilà tout ce que j'avais à vous mander sur ce sujet.

Mais en voici un autre où j'aurai besoin de votre indulgence. P. Varius, qui doit une fort grosse somme à votre oncle, ayant vendu tous ses biens dans la forme la plus irrévocable à son frère Caninius Satrius [27], votre oncle [28] a intenté un procès à ce dernier, prétendant que la vente est simulée. On poursuit cette affaire au nom de tous les autres créanciers, entre lesquels sont Lucullus [29], Scipion [30], et Pontius [31] qui aurait été le syndic, si l'on avait vendu ces biens par décret; mais cette circonstance ne fait plus rien à l'affaire. Votre oncle m'a prié de le servir contre Satrius. Vous saurez que ce dernier est tous les jours chez moi, et qu'après Domitius [32], dont il est la créature, il m'est plus attaché qu'à personne; il nous a même été fort utile, à mon frère et à moi, dans la poursuite des magistratures. Cela m'a fort embarrassé, tant à cause de la liaison que j'ai avec Satrius, qu'à cause de celle qu'il a avec Domitius sur le crédit duquel je fonde presque toutes mes espérances pour le consulat [33]. C'est ce que j'ai représenté à votre oncle; j'ai même ajouté que je n'y aurais point d'égard, s'il était seul la partie de Satrius, mais que cette affaire lui étant commune avec tous les créanciers dont il y en avait plusieurs très-puissans qui sauraient bien la soutenir, sans qu'il soit besoin que quelqu'un agisse pour lui en particulier, il devait avoir égard à mes engagemens et à la conjoncture où je me trouve. Il a reçu mon excuse d'une manière à laquelle je ne m'attendais pas, et qui ne me paraît guère d'un galant homme; il ne vient plus même chez moi, comme il faisait depuis quelque temps.

me esse durior, ambitionem putabis mihi obstitisse. Ego autem arbitror, etiamsi id sit, mihi ignoscendum esse: ἐπεὶ οὐχ' ἱερήϊον, οὐδὲ βοείην. Vides enim, in quo cursu [a] simus, et quam omnes gratias non modo retinendas, verum etiam acquirendas putemus. Spero tibi me causam probasse; cupio quidem certe. Hermathena tua valde me delectat, et posita ita belle est, ut totum gymnasium ἡλίου ἀνάθημα esse videatur. Multum te amamus.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

L. Julio Cæsare, C. Marcio Figulo consulibus, filiolo me auctum scito, salva Terentia. Abs te tam diu nihil litterarum? Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter. Hoc tempore Catilinam, competitorem nostrum, defendere cogitamus. Judices habemus, quos voluimus, summa accusatoris voluntate. Spero, si absolutus erit, conjunctiorem illum nobis fore in ratione petitionis: sin aliter ac-

[a] Sumus.

Je vous prie d'être plus indulgent que lui, et de considérer que je ne pouvais honnêtement me déclarer contre un ami, dans la conjoncture de sa vie la plus fâcheuse, et où son honneur est intéressé, après en avoir reçu toutes les marques possibles de zèle et d'affection. Si vous voulez me juger à la rigueur, je vous permets de croire que les vues de mon ambition y sont entrées pour quelque chose; mais quand cela serait, aurais-je si grand tort? car enfin il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle [34]. Vous voyez quelle carrière je cours, et que, bien loin d'aliéner mes anciens amis, je dois penser à m'en faire de nouveaux. J'espère que vous trouverez mes raisons bonnes; du moins je le souhaite fort. Votre Mercure-Minerve me fait grand plaisir; il est si bien placé, que le lieu où il est semble n'avoir été fait que pour lui [35], je vous en fais mille remercîmens [36].

LETTRE II.

Au même.

Je vous apprends en même temps, que L. Julius César et C. Marcius Figulus ont été désignés consuls, et que ma femme est accouchée heureusement d'un fils [37]. Devrais-je être si long-temps sans recevoir de vos lettres? je vous en ai écrit, il y a quelque temps, une assez détaillée sur ma prétention au consulat. Je me prépare maintenant à plaider pour Catilina [38] mon compétiteur. Nous avons eu tous les juges que nous souhaitions, et l'accusateur en est aussi content que nous [39]. Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune [40]. Si les choses tournent autrement, il faudra s'en consoler. Il est

ciderit, humaniter feremus. Tuo adventu nobis opus est maturo, nam prorsus summa hominum est opinio; tuos familiares, nobiles homines, adversarios honori nostro fore. Ad eorum voluntatem mihi conciliandam maximo te mihi usui fore video. Quare januario mense, ut constituisti, cura ut Romæ sis.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Aviam tuam scito desiderio tui mortuam esse, et simul, quod verita sit, ne Latinæ in officio non manerent, et in montem Albanum hostias non adducerent. Ejus rei consolationem ad te L. Saufejum missurum esse arbitror. Nos hic te ad mensem januarium exspectamus, ex quodam rumore, an ex litteris tuis ad alios missis? nam ad me de eo nihil scripsisti. Signa, quæ nobis curasti, ea sunt ad Cajetam exposita. Nos ea non vidimus. Neque enim exeundi Roma potestas nobis fuit. Misimus qui pro vectura solveret. Te multum amamus, quod ea abs te diligenter, parvoque curata sunt. Quod ad me sæpe scripsisti de nostro amico placando, feci, et expertus sum omnia : sed mirandum in modum est animo abalienato : quibus de suspicionibus, etsi audisse te arbitror, tamen ex me, cum veneris, cognosces. Sallustium præsentem restituere in ejus veterem gratiam non potui. Hoc ad te scripsi, quod is

important pour moi que vous veniez au plus tôt ; car on est généralement persuadé que quelques-uns des grands qui sont de vos amis, me seront contraires, et je sais combien vous me serez utile auprès d'eux. Ne manquez donc pas d'être ici en janvier, comme vous l'avez projeté.

LETTRE III.

Au même.

Je vous apprends que votre grand'mère est morte du déplaisir *que* lui a causé votre absence, et aussi de la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquassent cette année d'amener les victimes ordinaires pour sacrifier sur le mont d'Albe [41]. Je m'imagine que L. Sauféius vous écrira une belle lettre de consolation [42]. On vous attend ici pour le mois de janvier ; est-ce un faux bruit ? ou l'auriez-vous écrit à quelqu'un ? car vous ne m'en avez rien mandé. On a débarqué à *Gayette* [43] *les statues* que vous m'avez achetées ; comme je n'ai pu sortir de Rome, je ne les ai point encore vues. J'ai envoyé payer la voiture. Je vous suis fort obligé de me les avoir fait avoir si promptement, et à si bon marché.

Je n'ai rien oublié pour apaiser notre ami, comme vous me l'avez recommandé plusieurs fois ; mais il est étrangement aigri. Quoiqu'on vous en ait sans doute mandé le sujet, je vous l'apprendrai encore mieux quand vous serez ici. Je n'ai pu même faire la paix de Sallustius, quoiqu'il soit sur les lieux. Je vous dis cela, parce qu'il m'accusait d'agir trop faiblement pour vous ; mais il a reconnu, par sa propre expérience, que Lucćéius n'était pas si irritable, et que ce n'était pas ma

me accusare de te solebat. In se expertus est, illum esse minus exorabilem, meum studium nec tibi defuisse. Tulliolam C. Pisoni L. F. Frugi despondimus.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Crebras exspectationes nobis tui commoves. Nuper quidem, cum jam te adventare arbitraremur, repente abs te in mensem quintilem rejecti sumus. Nunc vero censeo; quod commodo tuo facere poteris, venias ad id tempus, quod scribis. Obieris Quinti fratris comitia; nos longo intervallo viseris; Acutilianam controversiam transegeris. Hoc me etiam Peducæus, ut ad te scriberem, admonuit. Putamus enim utile esse, te aliquando jam rem transigere. Mea intercessio parata et est et fuit. Nos hic incredibili ac singulari populi voluntate de C. Macro transegimus. Cui cum æqui fuissemus, tamen multo majorem fructum ex populi existimatione, illo damnato, cepimus, quam ex ipsius, si absolutus esset, gratia cepissemus. Quod ad me de Hermathena scribis, per mihi gratum est, et ornamentum academiæ proprium meæ, quod et Hermes commune omnium, et Minerva singulare est insigne ejus gymnasii. Quare velim, ut scribis, ceteris quoque rebus quam plurimis eum locum ornes. Quæ mihi antea signa misisti, ea nondum vidi. In Formiano sunt; quo ego

faute si je n'avais pas réussi. J'ai promis ma fille en mariage à C. Pison, fils de Lucius, surnommé *Frugi* [44].

LETTRE IV.

Au même.

Vous nous donnez souvent de fausses espérances de votre retour. Tout nouvellement, que nous vous attendions de jour à autre, vous nous avez renvoyés au mois de juin ; je souhaite du moins que vous nous teniez parole pour ce temps-là, si vos affaires vous le permettent. Vous arriverez tout à propos pour servir mon frère dans la poursuite de l'édilité [45] ; vous ne serez pas fâché de nous revoir après une si longue absence, et vous terminerez votre différent avec Acutilius. Péducéus me charge de vous en faire souvenir ; et il juge aussi bien que moi, qu'il est de votre intérêt de conclure enfin cette affaire ; vous pouvez toujours compter sur mon entremise. J'ai jugé ici Caïus Macer [46], avec une approbation et un applaudissement général. Quand j'aurais pu lui être favorable [47], et que je l'aurais renvoyé absous, tout son crédit et celui de ses amis ne m'aurait pas valu l'honneur que ce jugement m'a fait dans l'esprit du peuple. Le Mercure-Minerve [48] dont vous me parlez, me fait un grand plaisir ; ce sera un ornement très-propre pour mon académie ; car les Mercures se placent dans tous les lieux d'exercice [49], et la Minerve convient particulièrement à celui-ci qui est destiné à l'étude [50]. Continuez donc, je vous prie, comme vous me le promettez, de me ramasser le plus que vous pourrez de semblables ornemens. Je n'ai point encore vu les statues que vous m'avez envoyées ;

nunc proficisci cogitabam. Illa omnia in Tusculanum deportabo. Cajetam, si quando abundare cœpero, ornabo. Libros tuos conserva; et noli desperare, eos me meos facere posse. Quod si assequor, supero Crassum divitiis, atque omnium vicos, et prata contemno.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Quantum dolorem acceperim, et quanto fructu sim privatus et forensi et domestico, Lucii fratris nostri morte, in primis, pro nostra consuetudine, tu existimare potes. Nam mihi omnia, quæ jucunda ex humanitate alterius et moribus homini accidere possunt, ex illo accidebant. Quare non dubito, quin tibi quoque id molestum sit, cum et meo dolore movearе, et ipse omni virtute, officioque ornatissimum, tuique et sua sponte, et meo sermone amantem, affinem, amicumque amiseris. Quod ad me scribis de sorore tua; testis erit tibi ipsa, quantæ mihi curæ fuerit, ut Quinti fratris animus in eam esset is, qui esse deberet. Quem cum esse offensiorem arbitrarer, eas litteras ad eum misi, quibus et placarem ut fratrem, et monerem ut minorem, et objurgarem ut errantem. Itaque ex iis, quæ postea sæpe ab eo ad me scripta sunt, confido ita esse omnia, ut et oporteat, et velimus. De litterarum missione sine causa

elles sont à Formies [51], où je compte d'aller bientôt; je les ferai transporter toutes à Tusculum. Pour ma maison de Gayète, j'y ferai des embellissemens quand je serai plus à mon aise. Gardez toujours vos livres, et ne désespérez pas que je ne les puisse acheter un jour. Si je suis jamais assez heureux pour cela, je me croirai plus riche que Crassus [52], et je regarderai avec mépris toutes les maisons de plaisance et toutes les terres du monde.

LETTRE V.

Au même.

Comme vous me connaissez mieux que personne, vous jugerez aisément combien j'ai été touché de la mort de notre cousin Lucius Cicéron [53], qui m'était d'un si grand secours, et pour mes affaires particulières, et pour mes fonctions publiques [54]. Je trouvais avec lui toute la douceur que l'on goûte dans le commerce d'un homme poli et d'un honnête homme. Je suis donc persuadé que prenant part à tout ce qui me regarde, vous serez sensible à cette perte, qui d'ailleurs nous est commune; car vous perdez aussi un allié plein de mérite, très-officieux, et qui avait pris de l'amitié pour vous autant de lui-même, que sur ce qu'il m'avait entendu dire de vous. Quant à ce que vous m'écrivez touchant votre sœur, elle me rendra elle-même ce témoignage, que je n'ai rien oublié pour bien disposer l'esprit de mon frère à son égard. Comme il m'a paru un peu trop piqué, j'ai joint, dans les remontrances que je lui ai faites, l'autorité d'un aîné à la douceur d'un frère, d'une manière à lui faire comprendre qu'il avait tort; et j'ai lieu de juger par tout ce qu'il m'a écrit depuis, qu'ils vivent ensemble comme ils doivent, et comme nous le sou-

abs te accusor. Numquam enim a Pomponia nostra certior sum factus, esse, cui litteras dare possem. Porro autem neque mihi accidit, ut haberem, qui in Epirum [a] proficisceretur : neque dum te Athenis esse audiebamus. De Acutiliano autem negotio quod mihi mandaras, ut primum a tuo digressu Romam veni, confeceram : sed accidit, ut et contentione nihil opus esset, et ut ego, qui in te satis consilii statuerim esse, mallem Peducæum tibi consilium per litteras, quam me dare. Etenim cum multos dies aures meas Acutilio dedissem (cujus sermonis genus tibi notum esse arbitror), non mihi grave duxissem scribere ad te de illius querimoniis, cum eas audire, quod erat subodiosum, leve putassem. Sed abs te ipso, qui me accusas, unas mihi scito litteras redditas esse, cum et otii ad scribendum plus, et facultatem dandi majorem habueris. Quod scribis, etiamsi cujus animus in te esset offensior, a me recolligi oportere; quid dicas : neque id neglexi : sed est miro quodam modo affectus. Ego autem, quæ dicenda fuerunt de te, non præterii. Quid autem contendendum esset, ex tua putabam voluntate statuere oportere : quam si ad me perscripseris, intelliges me neque diligentiorem esse voluisse, quam tu esses, neque negligentiorem fore, quam tu velis. De tadiana re, mecum Tadius locutus est, te ita scripsisse, nihil esse jam, quod laboraretur, quoniam hereditas usucapta esset. Id mirabamur te ignorare, de tutela

[a] Proficiscerentur.

haitons. Si je ne vous ai pas encore écrit, ce n'a pas été ma faute ; quand votre sœur a eu quelque commodité, elle ne me l'a point fait savoir ; je n'ai trouvé personne qui allât en Épire, et je ne savais pas que vous fussiez à Athènes. Dès que je fus de retour à Rome après notre séparation, je travaillai à terminer votre différent avec Acutilius ; mais l'affaire m'a paru si aisée à accommoder, et vous avez d'ailleurs si peu besoin d'avis, que j'ai cru qu'il suffisait que Péducéus [55] vous mandât quel parti vous deviez prendre. Si j'ai eu assez de patience pour écouter pendant plusieurs jours Acutilius, dont le jargon ne vous est pas inconnu, vous jugez bien que je me serais bien donné la peine de vous mander tous ses griefs, après avoir eu celle de l'entendre d'un bout à l'autre, ce qui assurément n'est pas fort agréable. Mais vous qui me reprochez ma paresse, savez-vous bien que je n'ai encore reçu qu'une de vos lettres depuis votre départ, quoique vous ayez beaucoup plus de loisir que moi, et que vous trouviez plus aisément des commodités pour m'écrire. Quant à ce que vous me marquez, que lorsque je vois quelqu'un prévenu contre vous, c'est à moi à le ramener, qu'aurez-vous à dire quand vous saurez que j'y ai déjà travaillé ? On est étrangement piqué : je n'ai pas manqué de dire tout ce qu'il fallait pour votre justification ; mais pour les avances, j'ai cru qu'il fallait les régler sur vos intentions. Lorsque j'aurai vos pouvoirs, vous me trouverez aussi exact à les suivre, que j'ai eu auparavant de scrupule et de réserve, de peur d'aller plus loin que vous n'auriez voulu. Tadius m'a dit que vous lui écriviez sur son affaire, qu'on ne pouvait l'inquiéter, parce qu'il y avait prescription. Nous avons été surpris que vous ne sussiez pas qu'on ne peut prescrire contre un mineur à qui on a donné, comme à cette pupille, des tuteurs selon la disposition de la

legitima, in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse. Epiroticam emtionem gaudeo tibi placere. Quæ tibi mandavi, et quæ tu intelliges convenire nostro Tusculano, velim, ut scribis, cures, quod sine molestia tua facere poteris. Nam nos ex omnibus molestiis et laboribus uno illo in loco conquiescimus, quo fratrem quotidie exspectamus. Terentia magnos articulorum dolores habet, et te, et sororem tuam, et matrem maxime diligit, salutemque tibi plurimam adscribit, et Tulliola, deliciæ nostræ. Cura, ut valeas, et nos ames; et tibi persuadeas, te a me fraterne amari.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Non committam posthac, ut me accusare de epistolarum negligentia possis. Tu modo videto, in tanto otio ut par mihi sis. Domum rabirianam Neapoli, quam tu jam dimensam et exædificatam animo habebas, M.[a] Fontejus emit HS. cccıↄↄↄ xxx. id te scire volui, si quid forte ea res ad cogitationes tuas pertineret. Q. frater, ut mihi videtur, quo volumus animo est in Pomponiam, et cum ea nunc in arpinatibus prædiis erat, et secum habebat hominem χρηστομαθῆ, D. Turranium. Pater nobis decessit a. d. VIII kalend. decemb. Hæc habebam fere, quæ te scire vellem.

[a] Fonteius.

loi [56]. Je suis ravi que vous soyez content de votre acquisition d'Épire [57]. Je vous prie de continuer, à votre commodité, de me chercher tout ce qui sera propre à orner ma maison de Tusculum [58]; c'est le seul endroit où j'oublie mes chagrins, et où je me délasse de mes travaux; j'y attends mon frère de jour à autre. Ma femme est fort tourmentée de la goutte; elle est pleine d'amitié pour vous, pour votre sœur, et pour votre mère. Elle vous fait mille complimens, aussi bien que ma chère petite Tullie. Ayez soin de votre santé. Aimez-moi toujours, et soyez persuadé que je vous aime comme mon frère.

LETTRE VI.

Au même.

Je vous promets que vous n'aurez plus à me reprocher que je suis trop paresseux à vous écrire; songez seulement à ne l'être pas plus que moi, vous qui avez tant de loisir. M. Fontéius a acheté cent trente mille sesterces [59] la maison que Rabirius [60] avait à Naples, et que vous aviez déjà toute toisée et rebâtie dans votre esprit. Je vous en donne avis, en cas que vous pensassiez encore à cette acquisition. Mon frère me paraît entièrement revenu à l'égard de votre sœur; il est avec elle à sa métairie d'Arpinum, où il a mené D. Turannius, qui est un homme rempli de connaissances très-utiles [61]. Notre père est mort [62] le 23 de novembre. Voilà tout ce que j'avais à vous mander. Si vous pouvez recouvrer des raretés propres à orner un lieu d'étude [63] comme celui que vous savez, je

Tu, velim, si qua ornamenta γυμνασιώδη reperire poteris, quæ loci sint ejus, quem tu non ignoras, ne prætermittas. Nos Tusculano ita delectamur, ut nobismet ipsis tum denique, cum illo venimus, placeamus. Quid agas omnibus de rebus, et quid acturus sis, fac nos quam diligentissime certiores.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Apud matrem recte est, eaque nobis curæ est, L. Cincio HS. xxcd constitui me curaturum idibus febr. Tu, velim, ea, quæ nobis emisse et parasse scribis, des operam, ut quam primum habeamus : et velim cogites, id quod mihi pollicitus es, quemadmodum bibliothecam nobis conficere possis. Omnem spem delectationis nostræ, quam, cum in otium venerimus, habere volumus, in tua humanitate positam habemus.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Apud te est, ut volumus. Mater tua et soror a me Quintoque fratre diligitur. Cum Acutilio sum locutus. Is sibi negat a suo procuratore quidquam scriptum esse, et miratur istam controversiam fuisse; quod ille recusarit [a] satisdare, amplius abs te non

[a] Satisdari.

vous prie de ne les pas manquer. Je me plais si fort à Tusculum, que c'est le seul endroit où je sois tout-à-fait content de moi-même. Mandez-moi en détail ce que vous faites, et ce que vous ferez.

LETTRE VII.

Au même.

Votre mère est en bonne santé; nous en avons grand soin. Je me suis obligé à payer vingt mille quatre cents sesterces *, le 13 de février, à L. Cincius. Je vous prie de faire en sorte que j'aie le plus tôt qu'il se pourra tout ce que vous avez acheté et destiné pour moi. Pensez aussi, comme vous me l'avez promis, à me composer une bibliothèque; c'est sur vos soins obligeans qu'est fondée l'espérance de la douceur que je me promets de goûter un jour, quand je me serai tiré de l'embarras des affaires.

LETTRE VIII.

Au même.

Tout va chez vous comme nous le souhaitons. Votre mère et votre sœur nous sont fort chères, à mon frère et à moi. J'ai parlé à Acutilius. Il m'a assuré que son homme d'affaires ne lui avait point écrit; et il est surpris qu'il ait fait difficulté de vous donner des assurances suffisantes que l'on ne vous

* Environ 1920 livres.

peti. Quod te de tadiano negotio decidisse scribis, id ego Tadio et gratum esse intellexi, et magnopere jucundum. Ille noster amicus, vir mehercule optimus, et mihi amicissimus, sane tibi iratus est. Hoc, si, quanti tu æstimes, sciam, tum, quid mihi elaborandum sit, scire possim. L. Cincio HS. CCIƆƆ CCIƆƆ CCCC pro signis megaricis, ut tu ad me scripseras, curavi. Hermæ tui pentelici cum capitibus æneis, de quibus ad me scripsisti, jam nunc me admodum delectant. Quare velim, et eos, et signa, et cetera, quæ tibi ejus loci, et nostri studii, et tuæ elegantiæ esse videbuntur, quam plurima, quam primumque mittas, et maxime quæ tibi gymnasii xystique videbuntur esse. Nam in eo genere sic studio efferimur, ut abs te adjuvandi, ab aliis prope reprehendendi simus. Si Lentuli navis non erit, quo tibi placebit, imponito. Tulliola, deliciolæ nostræ, tuum munusculum flagitat, et me, ut sponsorem, appellat. Mihi autem abjurare certius est, quam dependere.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Nimium raro nobis abs te litteræ afferuntur: cum

demanderait rien au-delà de la somme que vous offrez de payer. Tadius m'a paru très-content de la manière dont vous avez accommodé son affaire, et il vous en est fort obligé. L'ami que vous savez [64], qui est certainement un très-honnête homme, et qui a beaucoup d'amitié pour moi, est toujours fort en colère contre vous ; quand je saurai à quel point vous vous en souciez, je saurai aussi quelles avances je dois faire pour l'apaiser. J'ai fait payer à L. Cincius, comme vous me l'avez marqué, les vingt mille quatre cents sesterces pour les statues de Mégare [65]. Les Mercures de marbre pentélicien [66], avec leurs têtes de bronze [67], que vous me promettez, me font par avance beaucoup de plaisir. Je vous prie donc de me les envoyer au plus tôt, avec les autres statues et toutes les raretés qui conviendront au lieu que je veux orner, qui seront du goût dans lequel je suis maintenant, et de celui d'un aussi bon connaisseur que vous ; surtout ce qui sera propre à orner un portique [68], et une bibliothèque. J'ai une si grande passion pour toutes ces choses, qu'il faut que vous ayez la complaisance de la satisfaire, quoique ceux qui sont moins de mes amis soient peut-être en droit de la blâmer. Envoyez-moi le tout par le premier vaisseau que vous trouverez, si vous ne pouvez pas avoir de place dans celui de Lentulus. Ma petite Tullie, qui fait toutes mes délices, veut avoir le présent que vous lui avez promis, et m'attaque comme votre caution ; mais plutôt que de payer, j'aime mieux faire un faux serment, et nier que j'aie répondu pour vous [69].

LETTRE IX.

Au même.

Je ne reçois point de vos nouvelles aussi souvent que je

et multo tu facilius reperias, qui Romam proficiscantur, quam ego, qui Athenas : et certius tibi sit, me esse Romæ, quam mihi, te Athenis. Itaque propter hanc dubitationem meam brevior hæc ipsa epistola est : quod, cum incertus essem, ubi esses, nolebam illum nostrum familiarem sermonem in alienas manus devenire. Signa megarica, et Hermas, de quibus ad me scripsisti, vehementer exspecto. Quidquid ejusdem generis habebis, dignum academia tibi quod videbitur, ne dubitaris mittere, et arcæ nostræ confidito. Genus hoc est voluptatis meæ : quæ γυμνασιώδη maxime sunt, ea quæro. Lentulus naves suas pollicetur. Peto abs te, ut hæc cures diligenter. Chilius te rogat, et ego ejus rogatu, Εὐμολπιδῶν πάτρια.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Cum essem in Tusculano (erit hoc tibi pro illo tuo, Cum essem in Ceramico), verumtamen cum ibi essem, Roma puer, a sorore tua missus, epistolam mihi abs te allatam dedit, nuntiavitque, eo ipso die post meridiem iturum eum, qui ad te proficisceretur. Eo factum est, ut epistolæ tuæ rescriberem aliquid; brevitate temporis tam pauca cogerer scribere. Primum tibi de nostro amico placando, aut etiam plane restituendo polliceor. Quod ego, etsi mea sponte

devrais; car il vous est beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athènes; d'ailleurs je ne suis pas si sûr que vous soyez à Athènes, que vous l'êtes que je suis à Rome. C'est pour cela que ma lettre sera fort courte; parce que, ne sachant pas certainement où vous êtes, je ne voudrais pas risquer qu'une lettre où je vous entretiendrais librement, tombât dans des mains étrangères. J'attends avec impatience les statues de Mégare, et les Mercures dont vous m'avez écrit. Quand vous trouverez des raretés du même genre, et qui mériteront une place dans mon académie 70, n'hésitez pas à me les envoyer, et n'épargnez pas ma bourse. C'est là maintenant ma passion; je donne dans tout ce qui peut orner une bibliothèque. Lentulus promet une place dans ses vaisseaux 71. Je vous prie de faire embarquer le tout promptement. Chilius vous demande les cérémonies des eumolpides 72, et je vous les demande aussi pour lui.

LETTRE X.

Au même.

Comme j'étais à Tusculum (voilà pour répondre à votre, *Comme j'étais au Céramique* 73); comme j'étais donc à Tusculum, un jeune esclave m'a apporté une de vos lettres de la part de votre sœur, et m'a dit que l'exprès qu'elle vous envoyait, partirait le même jour après midi. Je profite de cette commodité pour vous faire réponse; mais, comme j'ai fort peu de temps, elle sera courte. Et premièrement je vous promets d'apaiser notre ami, et peut-être même de le ramener tout-à-fait. J'y travaillais déjà de mon propre mouvement, et je m'y emploierai avec encore plus de soin, maintenant qu'il

ante faciebam, eo nunc tamen et agam studiosius, et contendam ab illo vehementius, quod tantam ex epistola voluntatem ejus rei tuam perspicere videor. Hoc te intelligere volo, pergraviter illum esse offensum : sed quia nullam video gravem subesse causam, magnopere confido illum fore in officio, et in nostra potestate. Signa nostra, et Hermeraclas, ut scribis, cum commodissime poteris, velim imponas, et si quod aliud οἰκεῖον ejus loci, quem non ignoras, reperies, et maxime, quæ tibi palestræ, gymnasiique videbuntur esse. Etenim ibi sedens hæc ad te scribebam; ut me locus ipse admoneret. Præterea typos tibi mando, quos in tectorio atrioli possim includere, et putealia sigillata duo. Bibliothecam tuam cave cuiquam despondeas, quamvis acrem amatorem inveneris : nam ego omnes meas vindemiolas eo reservo, ut illud subsidium senectuti parem. De fratre, confido ita esse, ut semper volui et elaboravi. Multa signa sunt ejus rei, non minimum, quod soror prægnans est. De comitiis meis et tibi me permisisse memini, et ego jampridem hoc communibus amicis, qui te exspectant, prædico. Te non modo non [a] arcessi a me, sed prohiberi; quod intelligam, multo magis interesse tua, te agere, quod agendum est hoc tempore, quam mea, te adesse comitiis. Proinde eo animo te velim esse, quasi mei negotii causa in ista loca missus esses. Me autem eum et offendes erga te, et audies, quasi mihi, si qua parta erunt, non modo

[a] Arcessam, sed prohibebo.

me paraît par votre lettre que vous le souhaitez avec ardeur. Il est bon que vous sachiez qu'il est étrangement piqué ; mais comme ses griefs ne me paraissent pas considérables, je compte qu'il se mettra à la raison, et qu'il fera tout ce que je voudrai. Je vous prie d'embarquer à la première occasion, comme vous me le promettez, mes statues avec les Mercures-Hercules [74], et tout ce que vous trouverez de propre pour l'endroit que vous savez, surtout pour un lieu d'exercice et pour une bibliothèque. Je vous écris de cet endroit même, et c'est ce qui m'en fait souvenir. Cherchez-moi aussi, je vous prie, des figures moulées que je puisse faire appliquer au plafond de mon vestibule, et deux couvercles de puits relevés en bosse. Ne traitez avec personne de votre bibliothèque [75], quelque prix qu'on vous en offre; je destine toutes mes petites épargnes pour cette acquisition, qui me sera d'une grande ressource dans ma vieillesse. J'ai lieu de croire que mon frère est à présent dans les dipositions que je lui ai toujours et souhaitées et inspirées ; cela paraît à plusieurs marques, dont la grossesse de votre sœur n'est pas la moindre. Pour ce qui est de ma prétention à la préture, je me souviens bien que je vous ai dispensé de vous trouver à l'assemblée des élections, et j'ai soin de prévenir sur cela nos amis communs qui comptent de vous y voir. Bien loin de vous prier d'y venir, je vous le défends par avance; car je conçois qu'il est beaucoup plus important pour vous que vous soyez maintenant où vous êtes, qu'il ne le serait pour moi que vous fussiez ici. Je vous prie donc d'être aussi en repos là-dessus, que si vous étiez en Grèce pour mes propres affaires ; et je vous réponds que vous me trouverez, et pendant votre absence, et à votre retour, les mêmes sentimens que je pourrais avoir non-seulement si vous m'aviez aidé à briguer la préture, mais encore si je ne l'avais obtenue

te præsente, sed per te parta sint. Tulliola tibi diem dat, sponsorem appellat.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Et mea sponte faciebam antea, et post, duabus epistolis tuis perdiligenter in eandem rationem scriptis, magnopere sum commotus. Eo accedebat hortator assiduus Sallustius, ut agerem quam diligentissime cum Luccejo de vestra vetere gratia reconcilianda. Sed, cum omnia fecissem, non modo eam voluntatem ejus, quæ fuerat erga te, recuperare non potui, verum ne causam quidem elicere immutatæ voluntatis. Tametsi jactat ille quidem illud [a] tuum arbitrium, et ea, quæ jam tum, cum aderas, offendere ejus animum intelligebam : tamen habet quiddam profecto, quod magis in animo ejus insederit, quod neque epistolæ tuæ, neque nostra allegatio tam potest facile delere, quam tu præsens non modo oratione, sed tuo vultu illo familiari tolles, si modo tanti putabis id, quod, si me audies, et, si humanitati tuæ constare voles, certe putabis. Ac, ne illud mirere, cur, cum ego antea significarem tibi per litteras, me sperare illum in nostra potestate fore, nunc idem videar diffidere; incredibile est, quanto mihi videatur illius voluntas obstinatior, et in hac

[a] Suum.

que par votre crédit. Ma fille ne s'attaque plus à votre caution pour être payée de ce que vous lui devez, mais à vous-même [76].

LETTRE XI.

Au même.

Je travaillais déjà de mon propre mouvement à vous raccommoder avec Luccéius; et les deux lettres pressantes que vous m'avez écrites sur ce sujet, jointes aux sollicitations continuelles de Sallustius [77], m'ont fait redoubler mes efforts. Cependant après toutes les tentatives imaginables, non-seulement je n'ai pu lui faire reprendre ses premiers sentimens pour vous, il ne m'a pas même été possible de tirer de lui le véritable sujet de son changement. Il fait toujours revenir ses anciennes plaintes sur votre arbitrage [78], et les autres bagatelles dont je savais qu'il se plaignait avant votre départ; mais il y a quelque autre chose qui lui tient plus fort au cœur, et que ni vos lettres, ni mon entremise, ne sauraient si bien effacer que vous le ferez, lorsqu'à votre retour vous aurez un éclaircissement ensemble, ou que vous vous montrerez à lui avec votre air d'amitié. Je suppose que vous vous en mettiez en peine, comme vous le ferez sans doute, si vous consultez cette honnêteté qui vous est naturelle. Au reste, ne soyez pas surpris que j'espère si peu de mon entremise, après vous avoir avancé dans ma dernière lettre que je me faisais fort de réussir; vous ne sauriez croire combien son esprit m'a paru plus aigri et plus difficile à ramener; mais, ou votre présence raccommodera tout, ou il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que puisse être le tort [79]. Quant à ce que vous me dites que vous me croyez maintenant désigné préteur [80], apprenez

iracundia offirmatior : sed hæc aut sanabuntur, cum veneris; aut ei molesta erunt, in utro culpa erit. Quod in epistola tua scriptum erat, me jam arbitrari designatum esse; scito, nihil tam exercitum esse nunc Romæ, quam candidatos, omnibus iniquitatibus; nec, quando futura sint comitia, sciri. Verum hæc audies de Philadelpho. Tu, velim, quæ academiæ nostræ parasti, quamprimum mittas. Mire quam illius loci non modo usus, sed etiam cogitatio delectat. Libros vero tuos cave cuiquam tradas. Nobis eos, quemadmodum scribis, conserva. Summum me eorum studium tenet, sicut odium jam ceterarum rerum : quas tu, incredibile est, quam brevi tempore quanto deteriores offensurus sis, quam reliquisti.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Teucris illa lentum sane negotium : neque Cornelius ad Terentiam postea rediit. Opinor, ad Considium, Axium, Selicium confugiendum est. Nam a Cæcilio propinqui minore centesimis nummum movere non possunt. Sed, ut ad prima illa redeam, nihil ego illa impudentius, astutius, lentius vidi. Libertum mitto : Tito mandavi : σκήψεις atque ἀναβολάι. Sed nescio, an ταυτόματον ἡμῶν. Nam mihi Pompejani prodromi nuntiant, aperte Pompejum acturum, Antonio succedi oportere : eodemque tempore aget prætor ad

qu'il n'y a personne aujourd'hui si versé dans toutes les mauvaises pratiques, que les prétendans aux magistratures : on ne sait pas même quand se tiendra l'assemblée pour les élections [81]; mais Philadelphe vous rendra compte de tout cela. Envoyez-moi, je vous prie, au plus tôt, ce que vous m'avez acheté pour mon académie; je ne saurais vous dire combien j'ai de plaisir non-seulement lorsque j'y suis, mais même lorsque j'y pense. Gardez-vous bien de vous défaire de vos livres; conservez-les moi toujours comme vous me l'avez promis; j'en ai autant d'envie que j'ai de dégoût pour toute autre chose, et surtout pour les affaires publiques; vous ne sauriez imaginer combien elles sont empirées depuis le peu de temps qu'il y a que vous êtes parti.

LETTRE XII.

Au même.

Il n'y a pas moyen de finir avec Antoine [82]. Cornélius n'est point revenu trouver ma femme. Je vois bien qu'il faudra recourir aux banquiers Considius, Axius, ou Silicius. Pour votre oncle, ses parens mêmes n'en tireraient pas un sou, à moins d'un pour cent par mois [83]. Pour revenir à Antoine, je ne vis jamais rien de plus impudent, de plus mauvaise foi, de plus impatientant que son procédé. *J'envoie exprès un de mes affranchis; j'ai donné ordre à Titus de vous payer;* toujours nouvelles défaites, et nouveaux délais. Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi [84]. Car les avant-coureurs de Pompée assurent qu'il demandera hautement qu'on

populum. Res ejusmodi est, ut ego, nec per bonorum, nec per popularem existimationem, honeste possim hominem defendere : nec mihi libeat, quod vel maximum est. Etenim accidit hoc, quod totum, cujusmodi sit, mando tibi, ut perspicias. Libertum ego habeo, sane nequam hominem, Hilarum dico, ratiocinatorem, et clientem tuum. De eo mihi Valerius interpres nuntiat, Chiliusque se audisse scribit hæc; esse hominem cum Antonio : Antonium porro in cogendis pecuniis dictitare, partem mihi quæri, et a me custodem communis quæstus libertum esse missum. Non sum mediocriter commotus : neque tamen credidi : sed certe aliquid sermonis fuit. Totum investiga, cognosce, perspice, et nebulonem illum, si quo pacto potes, ex istis locis amove. Hujus sermonis Valerius auctorem Cn. Plancium nominabat. Mando tibi plane, totum, ut videas, cujusmodi sit. Pompejum nobis amicissimum constat esse. Divortium Muciæ vehementer probatur. P. Clodium, Appii F. credo te audisse, cum veste muliebri deprehensum domi C. Cæsaris, cum pro populo fieret, eumque per manus [a] servulæ servatum et eductum; rem esse insigni infamia : quod te moleste ferre certo scio [b]. Quod præterea ad te scribam, non habeo. Et mehercule eram conturbatior. Nam puer festivus, anagnostes noster, Sositheus decesserat, meque plus, quam servi mors debere videbatur, commoverat.

[a] Seprullæ. — [b] Quid.

rappelle Antoine; et que dans le même temps un préteur doit en faire la proposition au peuple. Cette cause sera de telle nature, que je ne pourrais la défendre sans être blâmé également, et par les gens de bien, et par les moins scrupuleux; et, ce qui est encore plus fort, je n'en ai aucune envie. Car voici une nouvelle histoire [85], dont je vous prie de découvrir la vérité. J'ai un méchant homme d'affranchi, nommé Hilarus, qui a tenu vos livres de compte, et dont vous êtes le patron [86]. Valérius le truchement [87], me mande à son sujet, et Chilius me marque aussi qu'il a appris qu'Antoine l'a avec lui, et qu'il fait entendre que j'ai ma part de l'argent qu'il lève sur les peuples [88] de sa province, et que j'ai envoyé un de mes affranchis pour veiller à mes intérêts. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laissé de me toucher sensiblement; car il faut bien qu'il ait échappé à Antoine quelque parole qui ait donné lieu à ce bruit. Informez-vous-en, je vous en prie; suivez, approfondissez cette affaire, et surtout tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen. Valérius me marque qu'il tient tout cela de Cn. Plancius [89]. Je vous recommande fort de savoir au juste ce qui en est. Par tout ce qui me revient de Pompée, j'ai lieu de plus en plus de compter sur son amitié. Le divorce qu'il vient de faire avec Mutia [90], est universellement approuvé. Vous aurez su sans doute que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qu'on y faisait pour le peuple [91], et qu'une esclave l'a fait sauver: c'est un grand scandale; je ne doute point que vous n'en soyez fâché. Je n'ai plus rien à vous mander, et je n'ai pas même l'esprit assez libre; car je viens de perdre un aimable garçon, nommé Sosithée, qui me servait de lecteur; et j'en suis plus affligé qu'on ne devrait, ce semble, l'être de la mort d'un esclave [92]. Donnez-moi sou-

Tu velim sæpe ad nos scribas. Si rem nullam habebis, quod in buccam venerit, scribito. Kal. januar. M. Messala, M. Pisone coss.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi tuas tres jam epistolas: unam a M. Cornelio, quam Tribus Tabernis, ut opinor, ei dedisti; alteram, quam mihi Canusinus tuus hospes reddidit; tertiam, quam, ut scribis, ancora soluta, de phaselo dedisti: quæ fuerunt omnes rhetorum. Pure loquuntur, cum humanitatis sparsæ sale, tum insignes amoris notis. Quibus epistolis sum equidem abs te lacessitus ad scribendum; sed idcirco sum tardior, quod non invenio fidelem tabellarium. Quotus enim quisque est, qui epistolam paullo graviorem ferre possit, nisi eam pellectione relevarit? Accedit eo, quod mihi non est notum, ut quisque in Epirum proficiscatur. Ego enim te arbitror, cæsis apud Amaltheam tuam victimis, statim esse ad Sicyonem oppugnandum profectum. Neque tamen id ipsum certum habeo, quando ad Antonium proficiscare, aut quid in Epiro temporis ponas. Ita neque Achaicis hominibus, neque Epiroticis paullo liberiores litteras committere audeo. Sunt autem post discessum a me tuum res dignæ litteris nostris, sed non committendæ ejusmodi periculo, ut aut interire, aut

vent de vos nouvelles. Quand vous n'aurez rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume. Le premier de janvier, sous le consulat de M. Messala et de M. Pison.

LETTRE XIII.

Au même.

J'ai reçu trois de vos lettres : l'une, par M. Cornélius, que vous lui donnâtes, ce me semble, aux Trois Tavernes [93] ; une autre, par votre hôte [94] de Canusium [95] ; et la troisième, datée de votre vaisseau [96], l'ancre étant déjà levée. Elles sont toutes trois très-éloquentes, d'un style fort pur, avec tous les agrémens de votre politesse, et des marques très-particulières de votre amitié. Vous ne pouviez pas m'engager plus fortement à vous faire réponse, et je l'aurais faite plus tôt, s'il était aisé de trouver des commodités sûres. Combien peu de gens se chargent d'une lettre de quelque poids, sans se payer du port en la lisant ! De plus, il arrive souvent que je ne suis pas averti du départ de ceux qui vont en Épire ; je crois même que vous n'y êtes plus, et que vous serez déjà parti pour votre expédition de Sicyone, après en avoir fait les préparatifs dans votre Amalthée [97]. Je ne sais enfin quand vous irez trouver Antoine, ni combien de temps vous demeurerez en Épire ; ainsi, je n'ose confier des lettres écrites avec quelque liberté, ni à des Achéens, ni à des Épirotes. Il est arrivé depuis votre départ des choses qui valent bien la peine de vous être mandées ; mais je ne veux point exposer de telles lettres à être, ou perdues, ou interceptées, ou lues enfin par d'autres que par vous. Vous saurez d'abord qu'on ne m'a point fait opiner le premier [98], et qu'on m'a préféré le pacificateur des Allo-

aperiri, aut intercipi possint. Primum igitur scito, primum me non esse rogatum sententiam, præpositumque esse nobis pacificatorem Allobrogum, idque admurmurante senatu, neque me invito, esse factum. Sum enim et ab observando homine perverso liber, et ad dignitatem in republica retinendam contra illius voluntatem solutus : et ille secundus in dicendo locus habet auctoritatem pæne principis, et voluntatem non nimis devinctam beneficio consulis. Tertius est Catulus, quartus (si etiam hoc quæris) Hortensius. Consul autem ipse parvo animo et pravo, tantum cavillator genere illo moroso, quod etiam sine dicacitate ridetur, facie magis, quam facetiis ridiculus, nihil agens cum republica, sejunctus ab optimatibus : a quo nihil speres boni reipublicæ, quia non vult; nihil metuas mali, quia non audet. Ejus autem collega et in me perhonorificus, et partium studiosus, ac defensor bonarum. Quinimmo leviter inter se dissident. Sed vereor, ne hoc, quod infectum est, serpat longius. Credo enim te audisse, cum apud Cæsarem pro populo fieret, venisse eo muliebri vestitu virum; idque sacrificium cum virgines instaurassent, mentionem a Q. Cornificio in senatu factam (is fuit princeps; ne tu forte aliquem nostrum putes): postea rem ex senatus-consulto ad pontifices relatam, idque ab iis nefas esse decretum : deinde ex senatus-consulto consules rogationem promulgasse; uxori Cæsarem nuntium remisisse. In hac causa Piso, amicitia P. Clodii ductus, operam dat, ut ea rogatio,

broges [98 bis]. Le sénat en a fort murmuré; pour moi, je n'en suis pas autrement fâché. Cela me dispense d'avoir des égards pour un méchant homme, et me laisse plus de liberté pour soutenir le rang que je tiens dans la république. D'ailleurs, il est presque aussi honorable d'opiner le second [99], et cela donne moins d'engagement avec le consul. Catulus [100] parla le troisième; et, si vous en voulez savoir davantage, Hortensius [101] le quatrième. Pour revenir à ce consul [102], c'est un petit et méchant esprit, un de ces railleurs chagrins, qui ne laissent pas quelquefois de faire rire [103], plus plaisant par sa figure que par ses bons mots. Il n'est ni dans le parti du peuple, ni dans celui des grands [104]. La république n'en doit espérer rien de bon, il a de trop mauvaises intentions; mais aussi elle n'a point de mal à en craindre, il n'a pas assez de courage. Pour son collègue [105], il me traite avec beaucoup de distinction; il aime et soutient le bon parti; aussi ne sont-ils pas déjà trop bien ensemble. Mais j'ai peur que cette vilaine affaire, qui est maintenant sur le tapis, n'ait de fâcheuses suites. Je crois que vous aurez su qu'on a trouvé un homme déguisé en femme, au sacrifice qui se faisait pour le peuple chez César; ce qui obligea les vestales à recommencer la cérémonie. Cornificius en parla au sénat le premier; je suis bien aise de vous le dire, de peur que vous ne croyiez que ce fût quelqu'un de nous [106]. On renvoya l'affaire aux pontifes, qui déclarèrent que c'était un sacrilége. Là-dessus, les consuls, par ordre du sénat, ont proposé au peuple d'en faire informer, et César a répudié sa femme [107]. Le consul Pison, ami particulier de Clodius, agit sous main pour faire rejeter par le peuple cette proposition que lui-même a faite, qui est autorisée par un décret du sénat, et où la religion est intéressée. Son collègue fait paraître, jusqu'à présent, beaucoup de vigueur et de sévérité. Nos

quam ipse fert, et fert ex senatus-consulto et de religione, antiquetur. Messala vehementer adhuc agit severe. Boni viri precibus Clodii removentur a causa: operæ comparantur, nosmetipsi, qui Lycurgei a principio fuissemus, quotidie demitigamur. Instat et urget Cato. Quid multa? vereor, ne hæc, neglecta a bonis, defensa ab improbis, magnorum reipublicæ malorum causa[a] sint. Tuus autem ille amicus (scin' quem dicam?), de quo tu ad me scripsisti, posteaquam non auderet reprehendere, laudare cœpisse, nos, ut ostendit, admodum diligit, amplectitur, amat, aperte laudat; occulte, sed ita, ut perspicuum sit, invidet. Nihil come, nihil simplex, nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honestum, nihil illustre, nihil forte, nihil liberum. Sed hæc ad te scribam alias subtilius. Nam neque adhuc mihi satis nota sunt: et huic, terræ filio, nescio cui, committere epistolam tantis de rebus non audeo. Provincias prætores nondum sortiti sunt. Res eodem est loci, quo reliquisti. Τοποθεσίαν, quam postulas, Miseni et Puteolorum, includam orationi meæ. A. d. III non. decemb. mendose fuisse animadverteram. Quæ laudas ex orationibus, mihi crede, valde mihi placebant: sed non audebam antea dicere. Nunc vero, quod a te probata sunt, multo mihi ἀττικώτερα videntur. In illam orationem Metellinam addidi quædam. Liber tibi mittetur; quoniam te amor nostri φιλορήτορα reddidit. Novi tibi quidnam scribam? quid? etiam. Messala consul au-

[a] Sit.

gens de bien se laissent fléchir par les prières de Clodius, qui, en attendant, se pourvoit de gens de main. Moi-même, qui dans les commencemens aurais été inflexible [108], je deviens tous les jours plus traitable [109]; Caton seul ne se relâche point. Que vous dirai-je? J'appréhende que cette affaire négligée par les bons citoyens, et trop bien soutenue par les méchans, n'ait des suites très-fâcheuses pour la république. Quant à votre ami [110], m'entendez-vous? celui de qui vous me mandiez que, n'ayant pas osé me blâmer, il avait pris le parti de me louer; cet ami, dis-je, m'aime fort, à ce qu'il témoigne; il me soutient, me caresse, me loue en public, pendant qu'il me porte envie en secret; de telle manière, néanmoins, que tout le monde s'en aperçoit [111]. On ne voit en lui ni honnêteté, ni franchise, ni noblesse dans ce qui regarde le gouvernement [112], ni élévation, ni courage, ni liberté. Mais je vous entretiendrai de tout ceci, plus à fond, une autre fois; aussi bien n'y vois-je pas encore tout-à-fait clair, et je n'ose confier à un inconnu, comme celui qui vous porte cette lettre, des secrets de cette importance. Les préteurs n'ont pas encore tiré leurs provinces au sort [113]; cette affaire en est toujours au point où vous l'avez laissée. Je ferai entrer dans ma harangue la description de Pouzzoles [114] et de Misène [115], que vous me demandez; je m'étais déjà aperçu que je m'étais trompé en datant du troisième de décembre. Pour vous dire la vérité, ce qui vous plaît dans mes harangues, me plaisait fort aussi, quoique je n'osasse vous le dire; maintenant que j'ai votre approbation, je les trouverai encore meilleures. J'ai fait quelques additions à celle contre Métellus [116]; je vous en enverrai une copie, puisque votre amitié pour moi vous a mis dans le goût des pièces d'éloquence. Qu'ai-je encore à vous dire? Attendez : le consul Messala a acheté la maison

tronianam domum emit HS CCCCXXXVII. Quid id ad me, inquies? tantum, quod ea emtione et nos bene emisse judicati sumus : et homines intelligere cœperunt, licere amicorum facultatibus in emendo ad dignitatem aliquam pervenire. Teucris illa lentum negotium est, sed tamen est in spe. Tu ista confice. A nobis liberiorem epistolam exspecta. VI kalend. febr. M. Messala et M. Pisone coss.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Vereor, ne putidum sit scribere ad te, quam sim occupatus; sed tamen distinebar, ut huic vix tantulæ epistolæ tempus habuerim, atque id ereptum e summis occupationibus. Prima concio Pompeji qualis fuisset, scripsi ad te antea, non jucunda miseris, inanis improbis, beatis non grata, bonis non gravis. Itaque frigebat. Tum Pisonis consulis impulsu levissimus tribunus plebis Fufius in concionem produxit Pompejum. Res agebatur in circo Flaminio : et erat in eo ipso loco illo die nundinarum πανήγυρις. Quæsivit ex eo, placeretne ei, judices a prætore legi, quo consilio idem prætor uteretur. Id autem erat de clodiana religione ab senatu constitutum. Tum Pompejus μάλ' ἀριστοκρατικῶς locutus est, senatusque auctoritatem sibi omnibus in rebus maximam videri, semperque visam esse, respondit, et id

d'Autronius [117] quatre cent trente-sept mille sesterces [118]. Quel intérêt y prenez-vous? m'allez-vous dire. Le voici. Cet achat justifie le mien, et fait voir qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour une acquisition qui fasse honneur dans le monde [119]. Mon affaire avec Antoine ne finit point; j'espère néanmoins d'être payé. Ayez soin de ce que je vous ai recommandé. Je vous écrirai, au premier jour, avec plus de liberté. Le 25 de janvier, sous le consulat de Messala et de Pison.

LETTRE XIV.

Au même.

Je suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé [120]; je le suis à un tel point, qu'à peine ai-je le temps de vous écrire cette lettre, qui sera courte; encore faut-il que je le dérobe à des affaires très-importantes. Je vous ai déjà mandé comment on a trouvé la première harangue de Pompée [121], aussi peu satisfaisante pour le petit peuple que pour les riches, de nulle force contre les méchans, et sans dignité au jugement des gens de bien; cela fut donc d'un grand froid. Depuis, un étourdi de tribun, nommé Fufius, à l'instigation du consul Pison, présenta Pompée au peuple [122] dans le cirque de Flaminius [123], où il y avait ce jour-là une grande foire [124], et lui demanda s'il était d'avis que le préteur choisît les commissaires pour juger l'affaire de Clodius [125], conformément à la délibération du sénat. Pompée parla fort à l'avantage des grands, et déclara que l'autorité du sénat lui paraissait et lui avait toujours paru respectable, et il s'étendit fort là-dessus. Le consul Messala lui ayant depuis demandé, dans le sénat, son sentiment sur ce sacrilége, et sur la proposition qu'on

multis verbis. Postea Messala consul in senatu de Pompejo quæsivit, quid de religione, et de promulgata rogatione sentiret. Locutus ita est in senatu, ut omnia illius ordinis consulta γενικῶς laudaret: mihique, ut assedit, dixit, se putare, satis ab se etiam de istius rebus esse responsum. Crassus posteaquam vidit, illum excepisse laudem ex eo, [a] quod suspicarentur homines, ei consulatum meum placere, surrexit, ornatissimeque de meo consulatu locutus est; ut ita diceret, se, quod esset senator, quod civis, quod liber, quod viveret, mihi acceptum referre; quoties conjugem, quoties domum, quoties patriam videret, toties se beneficium meum videre. Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flamma, de ferro (nosti illas ληκύθους), valde graviter pertexuit. Proxime Pompejum sedebam. Intellexi hominem moveri; utrum Crassum inire eam gratiam, quam ipse prætermisisset, an esse tantas res nostras, quæ tam libenti senatu laudarentur, ab eo præsertim, qui mihi laudem illam eo minus deberet, quod meis omnibus litteris in pompejana laude perstrictus esset. Hic dies me valde Crasso adjunxit: et tamen, ab illo aperte, tecte quidquid est datum, libenter accepi. Ego autem ipse, dii boni! quod modo ἐνεπερπερευσάμην novo auditori Pompejo? Si umquam mihi περίοδοι, ἢ καμπαὶ, ἢ ἐνθυμήματα, ἢ κατασκευαὶ suppeditaverunt, illo tempore. Quid multa?

[a] Quod hi s.

avait faite au peuple, il répondit en louant tout ce qui était émané de cette auguste compagnie, mais sans entrer dans aucun détail; et s'étant assis, il me dit qu'il croyait par-là s'être assez expliqué sur ce qui me regardait [126]. Crassus voyant que cela lui avait fait honneur, parce qu'on avait compris qu'il approuvait ce que j'avais fait pendant mon consulat, se leva à son tour, et s'étendit fort sur mes louanges, jusqu'à dire que, s'il était sénateur, citoyen, libre, s'il vivait encore, il tenait de moi tous ces biens; que toutes les fois qu'il voyait sa femme, sa maison, sa patrie, autant de fois il voyait mes bienfaits. En un mot, il traita fort au long ce grand lieu commun du fer et de la flamme dont j'ai sauvé Rome, que je manie, comme vous savez, en tant de façons différentes, et avec de si vives couleurs [127], dans ces harangues dont vous êtes le souverain critique [128]. J'étais assis tout auprès de Pompée; et je vis bien qu'il ne comprenait pas si Crassus avait seulement voulu profiter mieux que lui de cette occasion pour s'en faire un mérite auprès de moi, ou si, en effet, mes actions étaient assez illustres pour mériter d'être louées avec l'applaudissement du sénat, surtout par un homme qui y était d'autant moins engagé, que j'avais toujours loué Pompée à ses dépens [129]. Depuis ce jour-là, je suis fort lié avec Crassus; je ne laissai pas de recevoir ce que Pompée avait prétendu dire à mon avantage, d'aussi bonne grâce que s'il s'était expliqué plus ouvertement. Mais, quand ce fut à moi à parler, grands dieux, quelle carrière je me donnai! avec quelle force je relevai devant lui ces mêmes actions sur lesquelles il ne m'avait point encore entendu! Si jamais les secrets de mon art et les figures de la rhétorique [130] m'ont été de quelque secours, ce fut en cette occasion. En un mot, je parlai bien haut. Comme mon sujet était la sagesse du sénat, la bonne intelligence qui

Clamores. Etenim hæc erat ὑπόθεσις, de gravitate ordinis, de equestri concordia, de consensione Italiæ, de immortuis reliquiis conjurationis, de [a] vilitate, de otio. Nosti jam in hac materia sonitus nostros: tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quod eos usque istim exauditos putem. Romanæ autem se res sic habent. Senatus ἄρειος πάγος. Nihil constantius, nihil severius, nihil fortius. Nam cum dies venisset rogationi ex senatus-consulto ferendæ, concursabant barbatuli juvenes, totus ille grex Catilinæ, duce filiola Curionis, et populum, ut antiquaret, rogabant. Piso autem consul, lator rogationis, idem erat dissuasor. Operæ clodianæ pontes occuparant. Tabellæ ministrabantur ita, ut nulla daretur UTI ROGAS. Hic tibi rostra Cato advolat, convicium Pisoni consuli mirificum facit; si id est convicium, vox plena gravitatis, plena auctoritatis, plena denique salutis. Accedit eodem etiam noster Hortensius, multi præterea boni. Insignis vero opera Favonii fuit. Hoc concursu optimatum comitia dimittuntur: senatus vocatur. Cum decerneretur frequenti senatu, contra pugnante Pisone, ad pedes omnium singillatim accidente Clodio, ut consules populum cohortarentur ad rogationem accipiendam; homines ad XV Curioni, nullum senatus-consultum facienti, assenserunt: ex altera parte facile CCCC fuerunt. Acta res est. Fufius tribunus tum concessit. Clodius conciones miseras habebat, in quibus Lucullum, Hortensium, C. Pisonem, Mes-

[a] De utilitate.

avait paru dans l'ordre des chevaliers, le consentement unanime de toute l'Italie, les restes de la conjuration dissipés; l'abondance et la tranquillité rétablies; vous savez quelles sont, sur ce sujet, mes exclamations ordinaires; elles furent si grandes, qu'elles doivent être allées jusqu'à vous, et qu'ainsi il est inutile que je les répète. Voici quel est maintenant, à Rome, l'état des affaires: le sénat est un second aréopage [131]; on ne vit jamais tant de fermeté, tant de sévérité et tant de vigueur. Le jour que la proposition que l'on avait faite au peuple par son ordre, devait être confirmée, une troupe de jeunes gens à poil follet, reste des amis de Catilina, à la tête desquels était Curion, ce jeune efféminé [132], allaient et venaient dans la place, et se tourmentaient fort pour empêcher l'affaire de passer. Le consul Pison, qui en avait fait lui-même la proposition, s'y opposait tout le premier. Les satellites de Clodius s'étaient postés à l'entour des ponts [133], et l'on ne distribuait que les bulletins qui marquaient le refus [134]. Là-dessus Caton accourt, monte à la tribune [135], et fait une invective très-violente contre le consul Pison, si l'on peut appeler invective un discours plein de force et de gravité, et qui n'allait qu'au bien de l'État. Il fut secondé par notre ami Hortensius, et par un grand nombre de gens du bon parti, entre lesquels Favonius [136] se signala. Ce concours de personnes d'autorité fit rompre l'assemblée. Le sénat fut aussitôt convoqué, et se trouva fort nombreux. On arrêta, malgré l'opposition de Pison, et les bassesses de Clodius qui se jetait aux pieds de tous les sénateurs, que les consuls exhorteraient le peuple à recevoir la proposition qu'on lui avait faite. Curion [137], qui voulait qu'on ne fît point de décret, n'eut que quinze voix pour lui; et il y en eut au moins quatre cents de l'avis contraire: l'on dressa le décret. Le tribun Fufius prit alors le parti de se

salam consulem contumeliose lædebat; me tantum comperisse omnia criminabatur. Senatus et de provinciis prætorum, et de legationibus, et de ceteris rebus decernebat, ut ante, quam rogatio lata esset, ne quid ageretur. Habes res romanas. Sed tamen etiam illud, quod non speraram, audi. Messala consul est egregius, fortis, constans, diligens, nostri laudator, amator, imitator. Ille alter uno vitio minus vitiosus; quod iners, quod somni plenus, quod imperitus, quod ἀπρακτότατος, sed voluntate ita καχέκτης, ut Pompejum post illam concionem, qua ab eo senatus laudatus est, odisse cœperit. Itaque mirum in modum omnes a se bonos alienavit. Neque id magis amicitia Clodii adductus facit, quam studio perditarum rerum atque partium. Sed habet sui similem in magistratibus, præter Fufium, neminem. Bonis utimur tribunis plebis, Cornuto vero pseudocatone. Quid quæris? Nunc ad privata redeam, Τεῦκρις promissa patravit. Tu mandata effice, quæ recepisti. Quintus frater, qui argiletani ædificii reliquum dodrantem emit HS. DCCXXV, Tusculanum venditat, ut, si possit, emat pacilianam domum. Cum Luccejo in gratiam redi. Video hominem valde petiturire. Navabo operam. Tu, quid agas, ubi sis, cujusmodi istæ res sint, fac me quam diligentissime certiorem. Idibus febr.

retirer, et Clodius se mit à haranguer le peuple d'une manière pitoyable, chargeant d'injures Lucullus, Hortensius, Caïus Pison et Messala. Pour moi, il se contentait de me reprocher que j'étais toujours informé de tout [138]. Le sénat a déclaré qu'on ne parlerait ni des gouvernemens des préteurs, ni des ambassades [139], ni d'aucune autre affaire, que celle-ci n'eût passé. En voilà assez sur ce qui regarde l'État. Mais il faut vous dire encore une chose à laquelle je ne m'étais pas attendu; Messala est un fort bon consul. Il a beaucoup de vigueur, de fermeté, d'application, et il se fait un honneur de me louer, de m'aimer, et même de m'imiter. Pour son collègue, il serait plus vicieux s'il avait un vice de moins. C'est un bonheur qu'il soit si paresseux, si endormi, si peu habile et si peu agissant; pour de la mauvaise volonté, il en a tant, qu'il a commencé à haïr Pompée depuis qu'il l'a entendu parler à l'avantage du sénat; aussi tous les gens de bien se sont déclarés hautement contre lui. Et ce n'est pas tant par amitié pour Clodius qu'il le soutient, que par une inclination naturelle pour les mauvaises intrigues et pour les méchantes affaires : mais heureusement, de tous les magistrats il n'y a que Fufius qui lui ressemble; les autres tribuns sont bien intentionnés, et Cornutus [140], en particulier, est un petit Caton. Que voulez-vous savoir de plus? mes affaires particulières? Antoine m'a enfin payé. Souvenez-vous de faire ce que vous m'avez promis. Mon frère a acheté sept cent vingt-cinq mille sesterces *, les trois autres parts [141] des bâtimens d'Argilétum [142], et il cherche à vendre son bien de Tusculum, pour acheter la maison de Pacilius. Il faut vous raccommoder avec Lucéius; il me paraît qu'il en a fort envie; je m'emploierai pour cela [143]. Mandez-moi au plus tôt où vous êtes, ce que vous faites, et comment vont vos affaires. Le treizième de février.

* Environ 68,150 livres.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Asiam Quinto, suavissimo fratri, obtigisse audisti: non enim dubito, quin celerius tibi hoc rumor, quam ullius nostrum litteræ nuntiarint. Nunc quoniam et laudis avidissimi semper fuimus, et præter ceteros φιλέλληνες et sumus et habemur, et multorum odia atque inimicitias reipublicæ causa suscepimus; παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο, curaque, effice, ut ab omnibus et laudemur et amemur. His de rebus plura ad te in ea epistola scribam, quam ipsi Quinto dabo. Tu me, velim, certiorem facias, quid de meis mandatis egeris, atque etiam, quid de tuo negotio. Nam ut Brundisio profectus es, nullæ mihi abs te sunt redditæ litteræ. Valde haveo scire quid agas. Idibus mart.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Quæris ex me, quid acciderit de judicio, quod tam præter opinionem omnium factum sit: et simul vis scire, quo modo ego minus, quam soleam prœliatus sim: respondebo tibi ὕστερον πρότερον, Ὁμηρικῶς. Ego enim, quam diu senatus auctoritas mihi defen-

LETTRE XV.

Au même.

Lorsque vous recevrez cette lettre, vous aurez déjà appris que le gouvernement d'Asie [144] est échu par le sort à mon cher frère Quintus; car je ne doute point que vous ne l'appreniez plus tôt par le bruit public que par nos lettres. Vous voyez donc que, avides de gloire, comme nous l'avons toujours été, faisant profession d'aimer la nation grecque [145], et étant chargés d'ailleurs de tant d'inimitiés que nous nous sommes attirées en servant la république; vous voyez, dis-je, quelle réputation nous avons à soutenir. Employez donc tous vos soins, servez-vous de toute votre prudence [146], pour que nous puissions mériter une estime et une affection générales. Mais je vous en dirai davantage lorsque je vous écrirai par mon frère même. Marquez-moi, je vous prie, si vous avez fait ce que je vous ai recommandé, et où en est votre affaire. Depuis que vous êtes parti de Brindes, je n'ai point eu de vos nouvelles; j'en attends avec impatience. Le 15 de mars.

LETTRE XVI.

Au même.

Vous me demandez ce qui s'est passé dans ce jugement qui a si fort surpris tout le monde, et ensuite, pourquoi j'ai livré, dans cette occasion, moins de combats qu'à mon ordinaire. Je vais, suivant la méthode d'Homère, répondre d'abord à votre seconde question [147], et je reviendrai à la première.

denda fuit, sic acriter et vehementer prœliatus sum, ut clamor concursusque maxima cum mea laude fierent. Quod si tibi umquam sum visus in republica fortis, certe me in illa causa admiratus esses. Cum enim ille ad conciones confugisset, in iisque meo nomine ad invidiam uteretur, dii immortales! quas ego pugnas et quantas strages edidi? quos impetus in Pisonem, in Curionem, in totam illam manum feci? quo modo sum insectatus levitatem senum, libidinem juventutis? Sæpe, ita me dii juvent! Te non solum auctorem consiliorum meorum, verum etiam spectatorem pugnarum mirificarum desideravi. Postea vero quam Hortensius excogitavit, ut legem de religione Fufius tribunus plebis ferret; in qua nihil aliud a consulari rogatione differebat, nisi judicum genus (in eo autem erant omnia); pugnavitque, ut ita fieret: quod et sibi et aliis persuaserat, nullis illum judicibus effugere posse: contraxi vela, perspiciens inopiam judicum; neque dixi quicquam pro testimonio, nisi quod erat ita notum atque testatum, ut non possem præterire. Itaque, si causam quæris absolutionis (ut jam πρὸς τὸ πρότερον revertar), egestas judicum fuit, et turpitudo. Id autem ut accideret, commissum est Hortensii consilio: qui dum veritus est, ne Fufius ei legi intercederet, quæ ex senatusconsulto ferebatur, non vidit illud, satius esse, illum in infamia relinqui ac sordibus, quam infirmo judicio committi. Sed ductus odio properavit rem deducere in judicium; cum illum plumbeo gladio

Tant qu'il y a eu lieu de soutenir l'autorité du sénat, j'ai combattu avec tant de force et d'ardeur, que j'ai été suivi et applaudi de tout le monde. Vous avez été plusieurs fois témoin de mon courage dans de pareilles occasions; mais vous m'auriez admiré dans celle-ci. Clodius n'ayant pu rien obtenir du sénat, et tâchant, dans les harangues qu'il faisait au peuple, de le prévenir contre moi, avec quelle chaleur, grands dieux, je m'engageai alors dans la mêlée! Quels rudes coups je portai à mes ennemis! Avec quelle force je me jetai sur Pison, sur Curion et sur toute leur troupe! Que je dépeignis vivement la légèreté des vieillards, et les débordemens de la jeunesse de cette cabale! Je vous jure que j'ai souvent souhaité de vous avoir, autant pour témoin de mes exploits, que pour règle de mes actions. Mais depuis qu'Hortensius eut imaginé cet expédient, que Fufius proposât une loi sur le sacrilége de Clodius, qui ne différait de celle des consuls qu'en ce qu'elle remettait le choix des juges au sort, ce qui était précisément l'essentiel; Hortensius ayant donc emporté qu'on tournerait l'affaire de cette sorte, parce qu'il s'était persuadé, et qu'il avait persuadé aux autres que le criminel ne pouvait échapper, quelques juges qu'on lui donnât; je calai alors la voile, sachant combien il y en a peu de bons, et je me contentai de déposer ce qui est si bien prouvé et si public [48], que je ne pouvais me dispenser de l'attester. Pour revenir à votre première question, si vous voulez savoir ce qui a fait absoudre Clodius, il n'en faut point chercher d'autre cause que l'indigence et le peu d'honneur de ses juges. Et c'est entièrement la faute d'Hortensius, qui, dans la crainte que Fufius n'arrêtât la poursuite en s'opposant au décret que le sénat avait proposé au peuple, n'a pas compris qu'il valait encore mieux laisser Clodius chargé d'un crime si odieux dont il ne se se-

jugulatum iri tamen diceret. Sed judicium, si quæris, quale fuerit; incredibili exitu; sic, uti nunc ex eventu ab aliis, a me tamen ex ipso initio consilium Hortensii reprehendatur. Nam ut rejectio facta est clamoribus maximis; cum accusator, tamquam censor bonus, homines nequissimos rejiceret: reus, tamquam clemens lanista, frugalissimum quemque secerneret; ut primum judices consederunt, valde diffidere boni cœperunt. Non enim umquam turpior in ludo talario consessus fuit. Maculosi senatores, nudi equites, tribuni non tam ærati, quam, ut appellantur, ærarii. Pauci tamen boni inerant, quos rejectione fugare ille non potuerat; qui mœsti inter sui dissimiles, et mœrentes sedebant, et contagione turpitudinis vehementer permovebantur. Hic, ut quæque res ad consilium primis postulationibus referebatur, incredibilis erat severitas, nulla varietate sententiarum: nihil impetrarat reus: plus accusatori dabatur, quam postulabat: triumphabat (quid quæris?) Hortensius, se vidisse tantum: nemo erat, qui illum reum, ac non millies condemnatum arbitraretur. Me vero teste producto, credo te, ex acclamatione Clodii advocatorum, audisse, quæ consurrectio judicum facta sit, ut me circumsteterint, ut aperte jugula sua pro meo capite P. Clodio ostentarint. Quæ mihi res multo honorificentior visa est, quam aut illa, cum jurare tui cives Xenocratem testimonium dicentem prohibuerunt; aut cum tabulas Metelli Numidici, cum hæ, ut mos est, circumferrentur, nostri

rait point purgé; que de lui donner des juges faciles à corrompre. Emporté par sa haine, il s'est trop pressé de le faire juger, persuadé, comme il le disait, qu'il ne fallait qu'un poignard de plomb pour le percer. Que si vous me demandez plus en particulier comment la chose s'est passée, je vous dirai que ç'a été d'une manière fort surprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortensius que par l'événement, mais non pas pour moi qui l'avais connue d'abord. La récusation ayant donc été faite non sans beaucoup de bruit, l'accusateur, comme un censeur exact, ayant rejeté les mauvais juges [149] que le sort présentait; et l'accusé, comme un maître de gladiateurs qui épargne ses meilleurs esclaves [150], ayant récusé les plus honnêtes gens; dès que les juges eurent pris leur place, les gens de bien commencèrent à appréhender beaucoup. En effet, on ne vit jamais, dans une académie de jeu, un si vilain assemblage [151], des sénateurs diffamés, des chevaliers ruinés, des gardes du trésor qui n'avaient point su conserver leur propre bien [152]. Cependant il s'y trouvait quelques juges intègres que le criminel n'avait pu récuser [153], et qui, tristes et confus de se voir avec des gens qui leur ressemblaient si peu, paraissaient craindre que l'infamie du corps ne retombât sur les particuliers. Dans les préliminaires, à chaque article sur lequel on opina, il parut d'abord une sévérité incroyable: nulle variété dans les avis; le criminel n'obtenait rien; l'accusateur avait plus qu'il ne demandait. Je vous laisse à penser si Hortensius s'applaudissait d'avoir vu si clair dans cette affaire. Il n'y avait personne qui ne crût Clodius perdu et condamné mille fois. Mais, lorsque je me présentai pour déposer contre lui, les cris que firent ceux qui l'assistaient [154] furent si grands, que vous aurez pu les entendre, et apprendre par-là comment les juges se levèrent tous, m'en-

judices aspicere noluerunt. Multo hæc, inquam, nostra res major. Itaque judicum vocibus, cum ego sic ab iis, ut salus patriæ, defenderer, fractus reus, et una patroni omnes conciderunt. Ad me autem eadem frequentia postridie convenit, quacum abiens consulatu sum domum reductus. Clamare præclari ariopagitæ, se non esse venturos, nisi præsidio constituto. Refertur ad consilium : una sola sententia præsidium non desideravit. Defertur res ad senatum; gravissime ornatissimeque decernitur : laudantur judices : datur negotium magistratibus ; responsurum hominem nemo arbitrabatur. Ἔσπετε νῦν μοι Μοῦσαι, ὅππως δὴ πρῶτον πῦρ ἔμπεσε. Nosti calvum, ex nannejanis illum, illum laudatorem meum, de cujus oratione erga me honorifica ad te scripseram. Biduo per unum servum, et eum ex gladiatorio ludo, confecit totum negotium : arcessivit ad se, promisit, intercessit, dedit. Jam vero (o dii boni! rem perditam!) etiam noctes certarum mulierum, atque adolescentulorum nobilium introductiones nonnullis judicibus pro mercedis cumulo fuerunt. Ita, summo discessu bonorum, pleno foro servorum, XXV judices ita fortes tamen fuerunt, ut, summo proposito periculo, vel perire maluerint, quam perdere omnia ; XXXI fuerunt, quos fames magis, quam fama commoverit. Quorum Catulus cum vidisset quendam, Quid vos, inquit, præsidium a nobis postulabatis ? An, ne nummi vobis eriperentur, timebatis ? Habes, ut brevissime potui, genus judicii, et causam absolutionis.

vironnèrent, et présentèrent la gorge à Clodius pour lui faire comprendre qu'ils me défendraient au péril de leur vie. Je vous avoue que cela me parut plus glorieux pour moi, que ce qui arriva à Xénocrate [155], lorsque vos concitoyens se contentèrent de sa déposition, sans vouloir qu'il la confirmât par un serment; ou lorsque, du temps de nos pères, les juges de Métellus Numidicus [156], accusé de concussion, détournèrent les yeux lorsqu'on leur présenta ses livres de compte. J'ai trouvé quelque chose de plus honorable dans ce qui m'est arrivé. Les juges ayant donc déclaré qu'ils étaient prêts à me défendre comme le salut de la patrie, Clodius et ceux qui le soutenaient furent également consternés. Le lendemain j'eus chez moi une aussi grande foule, que lorsque je m'y retirai en sortant du consulat. Notre nouvel aréopage déclare ensuite qu'il ne se rassemblera point qu'on ne lui ait donné des gardes. Ils délibèrent entre eux s'ils en demanderont; un seul fut pour n'en point demander. L'affaire est portée au sénat, qui la règle d'une manière fort sage et fort honorable pour eux. On les loue de leur précaution, et l'on charge les magistrats d'y pourvoir. Tout le monde croyait que Clodius n'oserait plus comparaître. Dites-moi maintenant, ô Muses! par où le feu commença à prendre [157]. Vous connaissez ce chauve, mon panégyriste [158], qui fit, il y a quelque temps, ce discours à ma louange, dont je vous ai rendu compte. C'est lui qui a conduit toute cette affaire, et cela en deux jours, par le ministère d'un seul gladiateur de ses esclaves. Il a fait venir chez lui les juges; il a promis, il a cautionné, il a donné. Bien plus, bon dieu! quelle horreur! il a fait avoir, par-dessus le marché, à certains juges, les faveurs de quelques dames et de quelques jeunes gens de qualité. Ainsi, les gens du bon parti n'ayant plus osé paraître, parce que la place était pleine

Quæris deinceps, qui nunc sit status rerum, et qui meus. Reipublicæ statum illum, quem tu meo consilio, ego divino confirmatum putabam, qui bonorum omnium conjunctione, et auctoritate consulatus mei, fixus et fundatus videbatur, nisi quis nos deus respexerit, elapsum scito esse de manibus uno hoc judicio : si judicium est, triginta homines populi romani levissimos ac nequissimos, nummulis acceptis, jus ac fas omne delere, et, quod omnes non modo homines, verum etiam pecudes factum esse sciant, id Talnam, et Plautum, et Spongiam, et ceteras hujusmodi quisquilias statuere, numquam esse factum. Sed tamen, ut te de republica consoler, non ita, ut sperarunt mali, tanto imposito reipublicæ vulnere, alacris exultat improbitas in victoria. Nam plane ita putaverunt, cum religio, cum pudicitia, cum judiciorum fides, cum senatus auctoritas concidisset, fore, ut aperte victrix nequitia ac libido pœnas ab optimo quoque peteret sui doloris, quem improbissimo cuique inusserat severitas consulatus mei. Idem ego ille (non enim mihi videor insolenter gloriari, cum de me apud te loquor, in ea præsertim epistola, quam nolo aliis legi), idem, inquam, ego recreavi afflictos animos bonorum, unumquemque confirmans, excitans. Insectandis vero exagitandisque nummariis judicibus, omnem omnibus studiosis ac fautoribus illius victoriæ παῤῥησίαν eripui : Pisonem consulem nulla in re consistere unquam sum passus : desponsam homini jam Syriam ademi : senatum ad

d'esclaves armés, il s'est trouvé néanmoins vingt-cinq juges assez courageux, pour aimer mieux s'exposer à tout, que de perdre la république; les autres, au nombre de trente-un, ont plus redouté la faim que l'infamie. Catulus en ayant rencontré un, lui dit : Pourquoi nous demandiez-vous des gardes? était-ce de peur qu'on ne vous volât l'argent que Clodius vous a donné? Voilà, le plus en abrégé qu'il m'a été possible, comment s'est passée cette affaire, et ce qui a fait absoudre Clodius. Vous me demandez ensuite quel est, depuis ce jugement, l'état de la république, et le mien en particulier. Sachez que cet état dans lequel nous la croyions affermie, vous par ma conduite, et moi par la seule faveur des dieux; qui paraissait fondé si solidement sur la bonne intelligence des gens de bien, et sur l'autorité que mon consulat leur avait donnée; sachez, dis-je, que cet heureux état, si quelque dieu n'y remédie, nous échappe des mains par ce seul jugement, si c'est un jugement que trente des plus méprisables et des plus méchans hommes de la république, aient violé, à prix d'argent, tout ce qu'il y a de plus sacré, et qu'un Talna, un Plautus, un Spongia et autres pareilles canailles aient déclaré faux un fait connu de toute la terre. Mais apprenez aussi, pour vous consoler, que, malgré la profondeur de cette plaie, la perfidie ne triomphe pas avec tant d'insolence que les méchans se l'étaient promis : car ils s'étaient certainement flattés que la religion, la pudicité, l'intégrité des jugemens, l'autorité du sénat, ayant été foulées aux pieds, la perversité et la convoitise victorieuses se vengeraient hautement sur les gens de bien, de ce que la rigueur des lois avait fait souffrir aux méchans pendant mon consulat. Ce même consul (car je crois que la modestie ne me défend pas de parler avantageusement de moi dans une lettre, que je ne veux point qui soit vue d'autre que

pristinam suam severitatem revocavi, atque abjectum excitavi : Clodium præsentem fregi in senatu, cum oratione perpetua, plenissima gravitatis, tum altercatione ejusmodi, ex qua licet pauca degustes. Nam cetera non possunt habere neque vim, neque venustatem, remoto illo studio contentionis, quem ἀγῶνα vos appellatis. Nam, ut idib. maji in senatum convenimus, rogatus ego sententiam, multa dixi de summa republica, atque ille locus inductus a me est divinitus : ne, una plaga accepta, patres conscripti conciderent, ne deficerent : vulnus esse ejusmodi, quod mihi nec dissimulandum, nec pertimescendum videretur : ne aut metuendo ignavissimi, aut ignorando stultissimi judicaremur : bis absolutum esse Lentulum, bis Catilinam : hunc tertium jam esse a judicibus in rempublicam immissum. Erras, Clodi, non te judices urbi, sed carceri reservarunt; neque te retinere in civitate, sed exilio privare voluerunt. Quamobrem, patres conscripti, erigite animos, retinete vestram dignitatem. Manet illa in republica bonorum consensio : dolor accessit bonis viris, virtus non est imminuta : nihil est damni factum novi : sed, quod erat, inventum est. In unius hominis perditi judicio plures similes reperti sunt. Sed quid ago? pæne orationem in epistolam inclusi. Redeo ad altercationem. Surgit pulchellus puer : objici mihi, me ad Bajas fuisse. Falsum : sed tamen quid hoc? Simile est, inquam, quasi dicas in operto fuisse. Quid, inquit, homini arpinati cum aquis caldis?

de vous), votre ami, dis-je, a consolé les gens de bien; il les a soutenus et encouragés; et, en poursuivant à toute outrance ces juges corrompus, il a fait taire l'insolence de tous ceux qui s'applaudissaient de cette infâme victoire. J'ai empêché qu'on ne passât quoi que ce fût au consul Pison : je lui ai enlevé le gouvernement de Syrie [59] qu'il croyait déjà tenir. J'ai fait reprendre au sénat sa première sévérité, et j'ai relevé son courage. J'ai confondu Clodius en face, et par un discours suivi, plein de véhémence, et dans une contestation dont je ne vous rapporterai que quelques traits; car le reste n'aurait pas la même force et la même grâce, n'étant plus soutenu par la chaleur de la dispute, ou, pour parler avec vous autres Grecs, du combat. Le sénat s'étant assemblé le quinzième de mai, lorsque ce fut à moi à opiner, je parlai en général des affaires de la république, et je tombai d'une manière admirable sur celle de Clodius, dans ce sens : que pour avoir reçu une seule blessure, il ne fallait pas s'abandonner au découragement; qu'on ne devait, ni la dissimuler, ni s'en alarmer; que comme il y aurait de la folie et de l'insensibilité à l'un, il y aurait de la faiblesse à l'autre; que Lentulus et Catilina avaient été absous chacun deux fois [60]; que Clodius n'était que le troisième scélérat qu'on avait lâché contre la république. Vous vous trompez, dis-je ensuite, en m'adressant à lui, vos juges n'ont point voulu vous faire grâce; s'ils vous ont laissé dans l'enceinte de Rome, c'est qu'elle est une véritable prison pour vos pareils; l'exil eût été pour vous une espèce de liberté. Reprenez donc courage, messieurs; soutenez votre dignité; l'union qui régnait entre les gens de bien subsiste toujours; pour avoir un nouveau sujet de douleur, ils n'en ont pas moins de résolution. Il n'est même arrivé aucun mal nouveau dans la république; celui qui y était caché n'a

Narra, inquam, patrono tuo, qui [a] Arpinatis aquas concupivit : nosti enim marinas. Quousque, inquit, hunc regem feremus ? Regem appellas, inquam, cum Rex tui mentionem nullam fecerit. (Ille autem Regis hereditatem spe devorarat.) Domum, inquit, emisti. Putes, inquam, dicere, judices emisti : juranti, inquit, tibi non crediderunt. Mihi vero, inquam, xxv judices crediderunt : xxxi, quoniam nummos ante acceperunt, tibi nihil crediderunt. Magnis clamoribus afflictus conticuit, et concidit. Noster autem status est hic. Apud bonos iidem sumus, quos reliquisti; apud sordem urbis, et fæcem multo melius nunc, quam reliquisti. Nam et illud nobis non obest, videri nostrum testimonium non valuisse. Missus est sanguis invidiæ sine dolore; atque etiam hoc magis, quod omnes illi fautores illius flagitii, rem manifestam illam redemtam esse a judicibus confitentur. [b] Accedit, quod illa concionalis hirudo ærarii, misera ac jejuna plebecula, me ab hoc Magno unice diligi putat : et hercule multa et jucunda consuetudine conjuncti inter nos sumus, usque eo, ut nostri isti comissatores conjurationis, barbatuli juvenes, illum in sermonibus Cnæum Ciceronem appellent. Itaque et ludis, et gladiatoribus, mirandas ἐπισημασίας, sine ulla pastoritia fistula, auferebamus. Nunc est exspectatio comitiorum, in qua omnibus invitis trudit noster Magnus Auli filium; atque in eo neque auctoritate, neque gratia pugnat, sed qui-

[a] Arpinates. — [b] Accedit illud.

fait que paraître : on a découvert plusieurs scélérats semblables à celui qu'ils ont absous. Mais, que fais-je ? Je mets ici insensiblement toute ma harangue ; je reviens à notre dispute. Ce beau garçon [161] se lève et me reproche que j'ai été à Bayes [162] : il n'en est rien, lui dis-je ; mais, après tout, cela est bien différent de se trouver aux mystères les plus sacrés et les plus interdits aux hommes. Il appartient bien, reprend-il, à un rustaud d'Arpinum d'aller à des bains. Je m'en rapporte, dis-je, à votre sœur [163] qui se serait bien accommodée de ce rustaud [164], comme les pirates qui vous prirent s'accommodèrent de vous [165]. Jusques à quand, messieurs, s'écria-t-il, souffrirez-vous qu'un particulier fasse ici le Roi ? Comment, repris-je, osez-vous encore parler de Roi qui ne vous a pas même nommé dans son testament ? c'est qu'il avait compté sur la succession de Quintus Marcius le Roi son beau-frère. Comme il me reprocha ensuite la maison que j'ai achetée : que diriez-vous donc, lui répondis-je, si j'avais acheté les voix de mes juges ? Les miens, reprit-il, ne se sont point fiés à vous, puisqu'ils n'ont point eu d'égard à votre déposition. Il y en a eu vingt-cinq, repartis-je, qui se sont fiés à moi : mais ceux mêmes qui vous ont absous ne se sont pas fiés à vous, puisqu'ils ont voulu être payés d'avance. La huée qui s'éleva là-dessus le fit taire, et acheva de l'accabler. Voici maintenant dans quelle situation je me trouve ; je suis toujours parmi les gens de bien dans la même considération, mais beaucoup mieux que je n'étais lorsque vous êtes parti, parmi la canaille et la vile populace. Le peu d'égard qu'on a eu à ma déposition n'y a pas nui ; c'est un coup en l'air qui n'a pas laissé de contenter mes envieux, et qui n'intéresse point mon honneur ; d'autant plus que ceux qui ont conduit cette mauvaise intrigue, avouent (ce qui n'est que trop clair), qu'ils

bus Philippus omnia castella expugnari posse dicebat, in quæ modo asellus onustus auro posset ascendere. Consul autem ille, Doterionis histrionis similis, suscepisse negotium dicitur, et domi divisores habere : quod ego non credo. Sed senatus-consulta duo jam facta sunt, odiosa, quod in consulem facta putantur, Catone et Domitio postulante; unum, ut apud magistratus inquiri liceret; alterum, cujus domi divisores haberent adversus rempublicam. Lurco autem tribunus plebis, qui magistratum simul cum lege Ælia iniit, solutus est et Ælia, et Fufia, ut legem de ambitu ferret; quam ille bono auspicio claudus homo promulgavit. Ita comitia in ante diem VI kal. sext. dilata sunt. Novi est in lege hoc, ut, qui nummos [a] in tribus pronunciarit, si non dederit, impune sit; sin dederit, ut, quoad vivat, singulis tribubus HS. CIↃ CIↃ CIↃ debeat. Dixi, hanc legem P. Clodium jam ante servasse : pronuntiare enim solitum esse, et non dare. Sed heus tu! videsne, consulatum illum nostrum, quem Curio antea ἀποθέωσιν vocabat, si hic factus erit, fabam imum futurum? Quare, ut opinor, φιλοσοφητέον, id quod tu facis, et istos consulatus non flocci ἑατέον. Quod ad me scribis, te in Asiam sta-

[a] In tribu.

n'en sont venus à bout qu'à force d'argent. De plus, cette populace misérable et affamée, qui se plaît si fort à entendre haranguer ses tribuns, et qui ne cherche qu'à sucer le trésor public [166], me croit l'ami intime de Pompée; et il est vrai que je suis avec lui dans une société fort étroite et fort agréable; jusque-là que nos jeunes gens à poil follet, les entremetteurs de la conjuration, appellent Pompée, par raillerie, Cnéus Cicéron [167]. Aussi, quand je parais aux jeux publics, ou aux combats des gladiateurs, il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose siffler [168]. Nous sommes à présent dans l'attente de l'assemblée pour l'élection des consuls. Pompée porte Afranius [169] en dépit de tout le monde. Ce n'est ni par son crédit, ni par son autorité, mais avec le secret de Philippe de Macédoine, qui disait qu'il n'y avait point de place imprenable, pourvu qu'on y pût faire entrer un âne chargé d'or. On dit que ce consul, qui ressemble à un mauvais farceur [170], conduit cette intrigue, et qu'il tient chez lui ceux qui distribuent l'argent; mais je n'en veux rien croire. Cependant le sénat a fait deux décrets qui choquent bien des gens, parce qu'ils paraissent faits contre ce consul en particulier; et c'est à la poursuite de Caton et de Domitius qu'ils ont été faits. Par le premier, il est permis d'aller faire la visite, même chez les magistrats; et le second déclare ennemis de l'État ceux chez qui on trouvera de ces distributeurs d'argent. De plus, le sénat a dispensé le tribun Lurco [171] de suivre à la rigueur ce que portent les lois Élia [172] et Fufia, en vertu desquelles on aurait pu l'empêcher d'en proposer une contre les brigues, quoiqu'il ait été lui-même fait tribun dans toutes les formes prescrites par la première de ces lois. Ainsi ce boiteux, ce qui est vraiment de bon augure [173], a proposé la sienne sans opposition, et l'élection des consuls a été renvoyée

tuisse non ire; equidem mallem, ut ires : ac vereor, ne quid in ista re minus commode fiat. Sed tamen non possum reprehendere consilium tuum, præsertim cum egomet in provinciam non sim profectus. Epigrammatis tuis, quæ in Amaltheo posuisti, contenti erimus, præsertim cum et Chilius nos reliquerit, et Archias nihil de me scripserit; ac vereor, ne, Lucullis quoniam græcum poëma condidit, nunc ad cæcilianam fabulam spectet. Antonio tuo nomine gratias egi; eamque epistolam Manlio dedi. Ad te ideo antea rarius scripsi, quod non habebam idoneum, cui darem; nec satis sciebam, quid darem. [a] Vale. Te vindicavi. Cincius si quid ad me tui negotii detulerit, suscipiam. Sed nunc magis in suo est occupatus; in quo ego ei non desum. Tu, si uno in loco es futurus, crebras a nobis litteras exspecta; ast plures etiam ipse mittito. Velim, ad me scribas, cujusmodi sit Αμαλθεῖον tuum, quo ornatu, qua τοποθεσία : et quæ poëmata, quasque historias de Αμαλθεία habes, ad me mittas. Lubet mihi facere in Arpinati. Ego tibi aliquid de meis scriptis mittam; nihil erat absoluti.

[a] Vile te venditari.

au vingt-septième de juillet. Ce que cette loi a de particulier, c'est qu'elle n'établit aucune peine contre ceux qui auront promis de l'argent au peuple, pourvu qu'ils ne l'aient point donné; et elle condamne ceux qui l'auront donné effectivement, à payer tous les ans, pendant leur vie, à chaque tribu trois mille sesterces *; sur quoi j'ai dit que Clodius avait observé depuis long-temps cette loi; qu'il s'était souvent dispensé de payer ce qu'il avait promis. Mais, dites-moi, ne trouvez-vous pas que le consulat que Curion appelait une espèce d'apothéose, va devenir une royauté de la fève [174], si un aussi indigne homme qu'Afranius y peut parvenir? Il vaut donc bien mieux, à votre exemple, devenir philosophe, et regarder avec mépris toutes les magistratures du monde. Quant à ce que vous me marquez que vous n'irez point en Asie avec mon frère, je vous avoue que j'en suis très-fâché, et je crains bien que cela n'ait de fâcheuses suites pour nous; mais je ne puis vous blâmer, puisque je n'ai pas voulu non plus aller après mon consulat dans la province qui m'était échue. Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée [175], puisque Chilius [176] m'a manqué, et qu'Archias [177] n'a rien fait pour moi; j'appréhende qu'à présent qu'il a achevé son poëme grec pour les Lucullus, il ne travaille pour les Métellus [178]. J'ai écrit à Antoine par Manlius, et je lui ai fait des remercîmens de votre part. Si je ne vous ai pas écrit plus souvent, c'est que je n'ai point trouvé de commodité, et que je manquais de matière: vous voilà bien dédommagé [179]. Je me chargerai de tout ce que Cincius me recommandera de votre part; mais je le crois maintenant plus occupé de son affaire que de la vôtre, et je ne lui suis pas inutile. Si vous vous fixez en quelque en-

* Environ 280 livres.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Magna mihi varietas voluntatis, et dissimilitudo opinionis ac judicii Quinti fratris mei, demonstrata est ex litteris tuis, in quibus ad me epistolarum illius exempla misisti. Qua ex re et molestia sum tanta affectus, quantam mihi meus amor summus erga utrumque vestrum afferre debuit; et admiratione, quidnam accidisset, quod afferret Quinto fratri meo, aut offensionem tam gravem, aut commutationem tantam voluntatis. Atque illud a me jam ante intelligebatur, quod te quoque ipsum discedentem a nobis suspicari videbam, subesse nescio quid opinionis incommodæ, sauciumque ejus animum [a] insedisse quasdam odiosas suspiciones : quibus ego mederi cum cuperem antea sæpe, et vehementius etiam post sortitionem provinciæ; nec tantum intelligebam ei esse offensionis, quantum litteræ tuæ declarant, nec tantum proficiebam, quantum volebam. Sed tamen hoc me ipse consolabar, quod non dubitabam, quin te

[a] Et insedisse.

droit, vous aurez souvent de mes nouvelles; que je n'en aie pas moins souvent des vôtres. Envoyez-moi un plan de votre Amalthée, et une description de tous les ornemens que vous y avez mis; enfin, tout ce que vous avez là-dessus en vers et en prose. J'ai envie de faire quelque chose de semblable à Arpinum. Je vous enverrai aussi quelque ouvrage de ma façon, mais je n'ai rien maintenant d'achevé.

LETTRE XVII.

Au même.

Je vois, et par votre lettre, et par la copie que vous m'avez envoyée de celle de mon frère, qu'il y a une grande altération dans les sentimens et dans les dispositions où il était à votre égard. J'en suis aussi affligé que ma tendresse pour vous deux le demande, et je ne conçois pas ce qui a pu si fort aigrir mon frère, et causer en lui un si grand changement. J'avais bien remarqué, et vous vous étiez aussi aperçu avant de partir, qu'on l'avait prévenu contre vous, et qu'on avait rempli son esprit de soupçons fâcheux. Lorsque j'ai travaillé à l'en guérir, et avant qu'il fût nommé gouverneur d'Asie, et surtout depuis, il ne m'a pas paru aussi aigri que vous me le marquez dans votre lettre, quoiqu'à la vérité je n'aie pu obtenir de lui tout ce que j'aurais voulu. Ce qui me consolait, c'était que je comptais qu'il vous verrait à Dyrrachium, ou quelque autre part dans vos quartiers; et je me promettais, ou plutôt je ne doutais point que cette entrevue ne suffît pour raccommoder tout, même avant que vous entrassiez dans aucun éclaircissement. Car vous savez, aussi bien que moi, que mon frère est dans le fond le meilleur homme du monde,

illé aut Dyrrachii, aut in istis locis uspiam visurus essét. Quod cum accidisset; confidebam ac mihi persuaseram fore, ut omnia placarentur inter vos non modo sermone ac disputatione, sed conspectu ipso congressuque vestro. Nam, quanta sit in Quinto fratre meo comitas, quanta jucunditas, quam mollis animus et ad accipiendam et ad deponendam offensionem, nihil attinet me ad te, qui ea nosti, scribere. Sed accidit perincommode, quod eum nusquam vidisti. Valuit enim plus, quod erat illi nonnullorum artificiis inculcatum, quam aut officium, aut necessitudo, aut amor vester ille pristinus, qui plurimum valere debuit. Atque hujus incommodi culpa ubi resideat, facilius possum existimare, quam scribere. Vereor enim, ne, dum defendam meos, non parcam tuis. Nam sic intelligo, ut nihil a domesticis vulneris factum sit, illud quidem, quod erat, eos certe sanare potuisse. Sed hujusce rei totius vitium, quod aliquanto etiam latius patet, quam videtur, præsenti tibi commodius exponam. De iis litteris, quas ad te Thessalonica misit, et de sermonibus, quos ab illo et Romæ apud amicos tuos, et in itinere habitos putas; ecquid tantum causæ sit, ignoro : sed omnis in tua posita est humanitate mihi spes hujus levandæ molestiæ. Nam, si ita statueris, et irritabiles animos esse optimorum sæpe hominum, et eosdem placabiles; et esse hanc agilitatem, ut ita dicam, mollitiamque naturæ plerumque bonitatis, et, id quod caput est, nobis inter nos nostra sive incom-

et que s'il se brouille aisément, il se raccommode de même. Le malheur est que vous ne vous êtes point vus, et c'est ce qui a été cause que les artifices de quelques mauvais esprits ont prévalu sur ce qu'il devait à la liaison, à l'alliance, et à l'ancienne amitié qui est entre vous. Savoir à qui en est la faute; il m'est plus aisé de le deviner que de vous le dire: je craindrais de ne pas épargner vos proches en défendant les miens [180]; je suis persuadé que si l'on n'a pas contribué dans sa famille à l'aigrir, on n'a pas du moins travaillé à l'adoucir comme on aurait pu. Mais je vous expliquerai mieux, quand nous nous reverrons, d'où vient tout le mal, ce qui s'étend plus loin qu'il ne semble. Je ne conçois pas ce qui a pu porter mon frère à vous écrire de Thessalonique comme il a fait, et à parler ici à vos amis, et sur la route, de la manière qu'on vous l'a rapporté. Quoi qu'il en soit, je n'espère d'être délivré de ce chagrin que par la confiance que j'ai en votre honnêteté. Si vous considérez que les meilleures gens sont souvent ceux qui se fâchent le plus aisément et qui reviennent de même, et que cette légèreté, ou, pour parler ainsi, cette flexibilité de sentimens est ordinairement une marque de bon naturel; et surtout si vous faites réflexion qu'entre amis on doit se pardonner non-seulement les faiblesses et les défauts, mais même les torts réciproques, j'espère que tout cela se calmera aisément, et je vous le demande en grâce; car vous aimant autant que je fais, il n'est pas indifférent pour moi que tous mes proches vous aiment, et soient aimés de vous. Rien n'était moins nécessaire que l'endroit de votre lettre où vous faites un détail de tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir, soit dans les provinces, soit à Rome, pendant mon consulat, et en d'autres temps. Je connais la noblesse et la droiture de votre cœur. J'ai toujours compté qu'il n'y avait

moda, sive vitia, sive injurias esse tolerandas; facile hæc, quemadmodum spero, mitigabuntur. Quod, ego, ut facias, te oro. Nam ad me, qui te unice diligo, maxime pertinet, neminem esse meorum, qui aut te non amet, aut abs te non ametur. Illa pars epistolæ tuæ minime fuit necessaria, in qua exponis, quas facultates aut provincialium, aut urbanorum commodorum, et aliis temporibus, et me ipso consule, prætermiseris. Mihi enim perspecta est ingenuitas et magnitudo animi tui; neque ego inter me atque te quicquam interesse umquam duxi, præter voluntatem institutæ vitæ: quod me ambitio quædam ad honorum studium, te autem alia minime reprehendenda ratio ad honestum otium duxit. Vera quidem laude probitatis, diligentiæ, religionis, neque me tibi, neque quemquam antepono: amoris vero erga me, cum a fraterno (amore) domesticoque discessi, tibi primas defero. Vidi enim, vidi, penitusque perspexi, in meis variis temporibus, et solicitudines et lætitias tuas. Fuit mihi sæpe et laudis nostræ gratulatio tua jucunda, et timoris consolatio grata. Quin mihi nunc, te absente, non solum consilium, quo tu excellis, sed etiam sermonis communicatio, quæ mihi suavissima tecum solet esse, maxime deest. Quid dicam? [a] in publica re? quo in genere mihi negligenti esse non licet; an in forensi labore? quem antea propter ambitionem sustinebam, nunc, ut dignitatem tueri gratia possim; an in ipsis domesticis

[a] In publicane re?

point d'autre différence entre vous et moi, que celle du différent choix de vie; en ce que quelque sorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au lieu que d'autres motifs nullement blâmables vous ont fait prendre le parti d'une honnête oisiveté; mais quant à cette gloire véritable, qui vient de la probité, de l'exactitude, de la régularité dans le commerce, je ne mets au-dessus de vous, ni moi, ni personne du monde; et pour ce qui me regarde en particulier, après mon frère et ma famille, je suis persuadé que personne ne m'aime autant que vous m'aimez. J'ai vu d'une manière à n'en pouvoir douter, et votre joie et votre inquiétude dans les différentes situations où je me suis trouvé. Lorsque j'ai eu quelque succès, votre joie a augmenté la mienne; et lorsque j'ai été exposé à quelque danger, la part que vous y avez prise m'a rassuré et consolé. Maintenant même que vous êtes absent, je sens combien j'aurais besoin, non-seulement de vos conseils, en quoi personne ne peut vous remplacer, mais encore de la douceur et de l'agrément de votre conversation. Je vous souhaite, et pour les affaires publiques qu'il ne m'est pas permis de négliger comme les autres; et pour mes fonctions du barreau que je continue, afin de me conserver la considération qui m'est nécessaire pour soutenir la dignité à laquelle elles m'ont élevé; et pour mes affaires domestiques, où je vous trouve encore plus à dire depuis le départ de mon frère. Enfin, ni dans le travail, ni dans le repos, ni dans mes occupations, ni dans mon loisir, ni dans mes affaires domestiques, ni dans celles du barreau, ni dans les particulières, ni dans les publiques, je ne puis plus me passer de la ressource et de l'agrément que je trouve dans les conseils et dans l'entretien d'un ami tel que vous. Nous avions eu jusqu'à présent l'un et l'autre quelque honte d'entrer dans un pareil détail; mais

negotiis? In quibus ego cum antea, tum vero post discessum fratris, te sermonesque nostros desidero. Postremo non labor meus, non requies; non negotium, non otium; non forenses res, non domesticæ, non publicæ, non privatæ carere diutius tuo suavissimo atque amantissimo consilio ac sermone possunt. Atque harum rerum commemorationem verecundia sæpe impedivit utriusque nostrum. Nunc autem ea fuit necessaria propter eam partem epistolæ tuæ, per quam te ac mores tuos mihi purgatos ac probatos esse voluisti. Atque in ista incommoditate alienati illius animi et offensi, illud inest tamen commodi, quod et mihi et ceteris amicis tuis nota fuit, et abs te aliquando testificata tua voluntas omittendæ provinciæ; ut, quod una non estis, non dissensione ac dissidio vestro, sed voluntate ac judicio tuo factum esse videatur. Quare et illa, quæ violata, expiabuntur; et hæc nostra, quæ sunt sanctissime conservata, suam religionem obtinebunt. Nos hic in republica infirma, misera, commutabilique versamur. Credo enim te audisse, nostros equites pæne a senatu esse disjunctos; qui primum illud valde graviter tulerunt, promulgatum ex senatus-consulto fuisse, ut de iis, qui ob judicandum pecuniam accepissent, quæreretur. Qua in re decernanda cum ego casu non affuissem, sensissemque id equestrem ordinem ferre moleste, neque aperte dicere; objurgavi senatum, ut mihi visus sum, summa cum auctoritate; et in causa non verecunda, admodum gravis et copiosus fui. Ecce aliæ

il a fallu le faire à cause de cet endroit de votre lettre, où vous vous justifiez sur le genre de vie que vous avez choisi. Pour revenir à mon frère, il se trouve heureusement dans votre brouillerie que vous avez déclaré formellement à tous vos amis, aussi bien qu'à moi, la résolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi dans la province; de sorte qu'il paraîtra que c'est par cette raison que vous ne l'avez pas accompagné, sans qu'on puisse deviner que vous êtes mal ensemble. Ainsi on pourra réparer cette brèche qui s'est faite à votre union, et la nôtre demeurera toujours inviolable. Les affaires de la république sont dans un pitoyable état; tout y est faible et incertain. Vous aurez su sans doute, que nos chevaliers se sont presque détachés du sénat. Ils avaient déjà supporté impatiemment qu'on eût fait un décret pour informer contre les juges qui ont reçu de l'argent de Clodius. J'étais absent quand on le fit; mais ayant reconnu depuis, que tout l'ordre des chevaliers en était extrêmement fâché [181]; quoiqu'ils n'osassent pas le témoigner ouvertement, je me déclarai dans le sénat contre ce décret avec beaucoup de force, et je parlai avec assez de poids, et bien au long pour un sujet si odieux. Mais voici une autre prétention des chevaliers, qui n'est guère supportable, et que je n'ai pas laissé néanmoins de supporter, et même de soutenir. Ceux à qui les censeurs avaient affermé le domaine d'Asie [182], ont représenté au sénat qu'ils avaient poussé cette ferme trop haut, et ont demandé qu'on rompît le marché. Je suis des premiers à les appuyer, mais je ne suis

deliciæ equitum vix ferendæ, quas ego non solum tuli, sed etiam ornavi. Asiani, qui de censoribus conduxerant, questi sunt in senatu, se, cupiditate prolapsos, nimium magno conduxisse: ut induceretur locatio, postulaverunt. Ego princeps in adjutoribus atque adeo secundus. Nam, ut illi auderent hoc postulare, Crassus eos impulit. Invidiosa res, turpis postulatio, et confessio temeritatis. Summum erat periculum, ne, si nihil impetrassent, plane alienarentur a senatu. Huic quoque rei subventum est maxime a nobis; perfectumque, ut frequentissimo senatu et libentissimo uterentur, multaque a me de ordinum dignitate et concordia dicta sunt kal. decemb. et postridie. Neque adhuc res confecta est, sed voluntas senatus perspecta. Unus enim contra dixerat Metellus, consul designatus. Quin erat dicturus (ad quem propter diei brevitatem perventum non est) heros ille noster Cato. Sic ego conservans rationem institutionemque nostram, tueor, ut possum, illam a me conglutinatam concordiam: sed tamen, quoniam ista sunt infirma, munitur quædam nobis ad retinendas opes nostras tuta, ut spero, via, quam tibi litteris satis explicare non possum; significatione parva ostendam tamen. Utor Pompejo familiarissime. Video, quid dicas. Cavebo, quæ sunt cavenda; ac scribam alias ad te de meis consiliis capessendæ reipublicæ plura. Lucceium scito consulatum habere in animo statim petere. Duo enim soli dicuntur petituri. Cæsar cum eo coire per Arrium cogitat:

pourtant que le second; car c'est Crassus qui les a encouragés à présenter cette requête. La demande est odieuse, elle ne leur fait point honneur, et c'est un aveu public de leur imprudence; mais il était fort à craindre qu'ils ne s'aliénassent entièrement du sénat, s'ils n'obtenaient rien du tout. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire; j'ai fait en sorte que le sénat s'est trouvé nombreux et favorable les deux premiers jours de décembre qu'on l'a agitée. Je m'étendis fort sur la dignité des deux ordres, et sur l'union qui devait être entre eux. Il n'y a pourtant encore rien de fait, mais le sénat paraît bien disposé, car il n'y a eu que Métellus, consul désigné, qui leur ait été contraire, et c'était à notre héros Caton à opiner quand la séance a fini avant le jour. C'est ainsi que, suivant toujours le même plan, j'entretiens autant que je puis cette union des deux ordres que j'ai cimentée pendant mon consulat. Mais comme il y a peu de fond à faire là-dessus, je me sers pour conserver mon crédit de moyens que je crois plus sûrs. Je ne puis pas bien vous en rendre compte par lettres; en voici seulement un petit échantillon : Je suis en grande liaison avec Pompée. Je vous entends d'ici; allez, je prendrai toutes les précautions nécessaires, et je vous en dirai une autre fois davantage sur mes projets politiques. Vous saurez que Luccéius pense à demander le consulat dès l'année prochaine; car on dit qu'il n'y aura que deux prétendans, César et Bibulus. César songe à s'entendre avec Luccéius [18], par l'entremise d'Arrius; et Bibulus s'imagine qu'il pourra,

et Bibulus cum hoc se putat per Pisonem posse conjungi. Rides? Non sunt hæc ridicula, mihi crede. Quid aliud scribam ad te? quid? multa sunt: sed in aliud tempus. Te si exspectari velis, cures, ut sciam. Jam illud modeste rogo, quod maxime cupio, ut quamprimum venias. Nonis decemb.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Nihil mihi nunc scito tam deesse, quam hominem eum, quocum omnia, quæ me cura aliqua afficiunt, una communicem: qui me amet, qui sapiat, quicum ego colloquar, nihil fingam, nihil dissimulem, nihil obtegam. Abest enim frater ἀφελέστατος et amantissimus: Metellus non homo, sed littus, atque aer, et solitudo mera: tu autem, qui sæpissime curam et angorem animi mei sermone et consilio levasti tuo; qui mihi et in publica re socius, et in privatis omnibus conscius, et omnium meorum sermonum et consiliorum particeps esse soles, ubinam es? Ita sum ab omnibus destitutus, ut tantum requietis habeam, quantum cum uxore, et filiola, et mellito Cicerone consumitur. Nam illæ ambitiosæ nostræ fucosæque amicitiæ sunt in quodam splendore forensi; fructum domesticum non habent. Itaque, cum bene completa domus est, tempore matutino, cum ad forum stipati gregibus amicorum descendimus, reperire ex magna

par le moyen de Pison, s'entendre avec César. Vous riez [184]; je vous assure qu'il n'y a pas là de quoi rire [185]. Que vous dirai-je encore? bien des choses, mais ce sera pour une autre fois. Si vous comptez de revenir bientôt, faites-le-moi savoir. Quoique je le souhaite extrêmement, je n'ose pas vous presser autant que je le souhaite. Le cinquième de décembre.

LETTRE XVIII.

Au même.

Comptez que rien ne me manque tant à présent qu'une personne sûre à qui je puisse m'ouvrir sur tout ce qui me fait de la peine, qui ait de l'amitié pour moi et de la prudence, avec qui j'ose m'entretenir sans contrainte, sans dissimulation et sans réserve. Car je n'ai plus mon frère, qui est du meilleur caractère du monde, qui m'aime si tendrement [186], et à qui je pouvais m'ouvrir de mes plus secrètes pensées avec autant de sûreté qu'aux rochers et aux campagnes les plus désertes. Où êtes-vous à présent, vous dont l'entretien et les conseils ont adouci tant de fois mes peines et mes chagrins; qui me secondez dans les affaires publiques, et à qui je ne cache pas les plus particulières; que je consulte également sur ce que je dois faire et sur ce que je dois dire? Je suis si dépourvu de toute société, que je ne me trouve en repos et à mon aise qu'avec ma femme, ma fille, et mon petit Cicéron. Ces amitiés extérieures, que l'intérêt et l'ambition concilient, ne sont bonnes que pour paraître en public avec honneur, et ne sont d'aucun usage dans le particulier. Cela est si vrai que, quoique ma maison soit remplie tous les matins

turba neminem possumus, quocum aut jocari libere, aut suspirare familiariter possimus. Quare te exspectamus, te desideramus, te jam etiam arcessimus. [a] Multa enim me sollicitant anguntque, quæ mihi videor, aures nactus tuas, unius ambulationis sermone exhaurire posse. Ac domesticarum quidem sollicitudinum aculeos omnes et scrupulos occultabo : neque ego huic epistolæ atque ignoto tabellario committam. Atque hi (nolo enim te permoveri) non sunt permolesti, sed tamen insident et urgent, et nullius amantis consilio aut sermone requiescunt. In republica vero, quamquam animus est præsens, tamen voluntas etiam atque etiam ipsa medicinam effugit. Nam, ut ea breviter, quæ post tuum discessum acta sunt, colligam, jam exclames necesse est, res romanas diutius stare non posse. Etenim, post profectionem tuam, primus, ut opinor, introitus fuit in causam fabulæ clodianæ; in qua ego nactus, ut mihi videbar, locum resecandæ libidinis, et coercendæ juventutis, vehemens fui, et omnes profudi vires animi atque ingenii mei, non odio adductus alicujus, sed spe reipublicæ corrigendæ, et sanandæ civitatis. Afflicta respublica est emto [b] constupratoque judicio. Vide, quæ sint postea consecuta. Consul est impositus is nobis, quem nemo, præter nos philosophos, aspicere sine suspiratu posset. Quantum hoc vulnus? facto senatusconsulto de ambitu, de judiciis, nulla lex perlata, exagitatus senatus, alienati equites romani. Sic ille

[a] Multa enim sunt, quæ m. s. — [b] Stupratoque.

d'une foule de prétendus amis qui m'accompagnent lorsque je vais à la place, dans un si grand nombre il ne s'en trouve pas un seul avec qui je puisse, ou rire avec liberté, ou gémir sans contrainte. Jugez donc par-là si je ne dois pas attendre, souhaiter, et presser votre retour. J'ai mille choses qui m'inquiètent et me chagrinent, dont une seule promenade avec vous me soulagera. Je ne vous parlerai point ici de plusieurs petits chagrins domestiques. Je n'ose les confier au papier, ni au porteur de cette lettre que je ne connais point; n'en soyez pourtant pas en peine, ils ne sont pas considérables; mais ils ne laissent pas de faire impression, parce qu'ils reviennent souvent, et que je n'ai personne qui m'aime véritablement, dont les conseils ou l'entretien puissent les dissiper. Quant aux affaires de l'État, quoique j'aie autant de courage que jamais, je perds tous les jours de plus en plus l'envie d'entreprendre d'y apporter quelque remède. Si je reprends en peu de mots tout ce qui s'est passé depuis votre départ, vous vous écrierez certainement que la république est perdue sans ressource. Ce fut, ce me semble, la belle histoire de Clodius qui ouvrit la scène. Je crus qu'elle me fournissait une occasion de réfréner la licence, et de réprimer notre jeunesse. Je l'entrepris avec vigueur, et j'y employai tout ce que mon courage et mon esprit me donnaient de force; non dans aucune animosité personnelle, mais dans l'espérance de remédier aux maux présens. La république a été déshonorée par un jugement que l'avarice et la prostitution ont dicté. Voyez ce qui est arrivé depuis. On nous a donné un consul que personne, à moins d'être aussi philosophe que nous, ne peut regarder sans gémir: quelle plaie pour l'État! Le sénat a eu beau faire des décrets contre les abus qui se commettent, et dans l'élection des magistrats et dans les jugemens, on n'a pu les

annus duo firmamenta reipublicæ, per me unum constituta, evertit : nam et senatus auctoritatem abjecit, et ordinum concordiam disjunxit. Instat hic nunc ille annus egregius. Ejus initium ejusmodi fuit, ut anniversaria sacra Juventatis non committerentur. Nam M. Luculli uxorem Memmius suis sacris initiavit. Menelaus, ægre id passus, divortium fecit. Quamquam ille pastor idæus Menelaum solum contemserat : hic noster Paris tam Menelaum, quam Agamemnonem liberum non putavit. Est autem C. Herennius quidam tribunus plebis, quem tu fortasse ne nosti quidem (tametsi potes nosse; tribulis enim tuus est, et Sextus, pater ejus, nummos vobis dividere solebat); is ad plebem P. Clodium traducit; idemque fert, ut universus populus in Campo Martio suffragium de re Clodii ferat. Hunc ego accepi in senatu, ut soleo : sed nihil est illo homine lentius. Metellus est consul egregius, et nos amat; sed imminuit auctoritatem suam, quod habet dicis causa promulgatum illud idem de Clodio. Auli autem filius, o dii immortales! quam ignavus, ac sine animo miles? quam dignus, qui Palicano, sicut facit, os ad male audiendum quotidie præbeat? Agraria autem promulgata est a Flavio, sane levis, eadem fere, quæ fuit Plotia. Sed interea πολιτικὸς ἀνὴρ οὐδ' ὄναρ quisquam inveniri potest. Qui poterat, familiaris noster (sic est enim; volo te hoc scire) Pompejus, togulam illam pictam silentio tuetur suam. Crassus verbum nullum contra gratiam. Ceteros jam nosti : qui ita sunt stulti, ut amissa

faire confirmer par une loi. Cet auguste corps a été traité avec mépris, et on en a aliéné les chevaliers. C'est ainsi qu'une seule année a renversé ces deux boulevards de la république que j'avais moi seul élevés ; elle a avili l'autorité du sénat, et rompu l'union des deux ordres. Voici maintenant une autre année qui ne promet pas moins. Elle a commencé par l'interruption du sacrifice ordinaire qui se devait faire à la Jeunesse [187], parce que Memmius [188] a fait voir d'autres mystères à la femme de M. Lucullus. Le nouveau Ménélas l'ayant trouvé mauvais, l'a répudiée. Encore l'ancien Pâris n'offensa que Ménélas, et laissa en repos Agamemnon; mais celui-ci a outragé également les deux frères [189]. De plus, il y a un tribun nommé C. Hérennius que vous ne connaissez peut-être pas; il pourrait cependant ne vous être pas inconnu; car il est de votre tribu, et son père y distribuait l'argent des prétendans aux magistratures. Ce tribun veut faire agréger Clodius parmi les plébéiens [190]; et il propose que tout le peuple assemblé au Champ de Mars donne ses suffrages sur cette adoption. Je l'ai accommodé en plein sénat comme je sais faire ; mais c'est un malheureux qui ne sent rien [191]. Métellus est un très-bon consul, et il a de l'amitié pour moi; mais il se fait tort à lui-même en soutenant la proposition de ce tribun, quoiqu'il ne le fasse que par manière d'acquit [192]. Pour son collègue, bon Dieu! quel indigne homme! qu'il a peu de cœur pour un guerrier, et qu'il mérite bien d'essuyer tous les jours, comme il fait, les vérités que Pélicanus lui dit en face! Flavius a proposé sa loi des champs [193]; elle n'a rien de fort remarquable, et c'est presque la même chose que la loi Plotia [194]. Mais parmi tout cela, il ne se trouve pas l'ombre d'un bon politique. Celui qui le pourrait être, mon bon ami, oui, mon bon ami, je veux bien que vous le sachiez,

republica piscinas suas fore salvas sperare videantur. Unus est, qui curet, constantia magis et integritate, quam, ut mihi videtur, consilio, aut ingenio, Cato; qui miseros publicanos, quos habuit amantissimos sui, tertium jam mensem vexat, neque iis a senatu responsum dari patitur. Ita nos cogimur reliquis de rebus nihil decernere ante, quam publicanis responsum sit. Quare etiam legationes rejectum iri puto. Nunc vides, quibus fluctibus jactemur: et, si ex iis, quæ scripsimus (tanta [a] es perspicacitate), etiam a me non scripta perspicis, revise nos aliquando: et quamquam sunt hæc fugienda, quo te voco; tamen fac, ut amorem nostrum tanti æstimes, ut eo vel cum his molestiis perfrui velis. Nam, ne absens censeare, curabo edicendum et proponendum locis omnibus. Sub lustrum autem censeri, germani negotiatoris est. Quare cura, ut te quamprimum videamus. Kal. febr. Q. Metello et L. Afranio coss.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Non modo, si mihi tantum esset otii, quantum

[a] Abest *es perspicacitate*.

Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires [195]. Crassus ne dirait pas un mot contre ceux qui ont du crédit. Vous connaissez les autres ; ils sont assez fous pour s'imaginer qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de république [196]. Caton seul tient encore bon ; mais, à mon avis, avec plus d'intégrité et de fermeté, que d'habileté et de prudence. Il tourmente depuis trois mois ces pauvres fermiers de la république qui lui ont été si dévoués, et il empêche que le sénat ne réponde à leur requête. D'autre part, on arrête toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-là ait passé, et je crois même que les audiences des ambassadeurs seront renvoyées à un autre temps. Vous voyez que nous sommes comme au milieu d'une mer agitée, et ce que je vous mande, vous fera deviner aisément ce que je ne vous mande pas. Songez donc enfin à revenir ; il est vrai que tout ce qui se passe ici n'y invite pas beaucoup ; mais, si mon amitié vous est chère, le plaisir d'en jouir vous dédommagera. Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que les censeurs ne vous enregistrent avant votre retour [197] ; mais si vous attendez jusqu'à l'extrémité [198], cela sentira bien fort son négociant [199], qui ne saurait quitter son trafic. Ainsi faites en sorte que nous ayons au plus tôt le plaisir de vous revoir. Le premier de février, sous le consulat de Q. Métellus et de L. Afranius.

LETTRE XIX.

Au même.

Si j'avais autant de loisir que vous, et si mes lettres étaient aussi courtes que les vôtres le sont d'ordinaire, je vous écri-

est tibi, verum etiam, si tam breves epistolas [a] vellem mittere, [b] quam tu soles facere, te superarem, et in scripto multo essem crebrior, quam tu : sed ad summas atque incredibiles occupationes meas accedit, quod nullam a me epistolam ad te sino absque argumento ac sententia pervenire. Et primum tibi, ut æquum est, civi amanti patriam, quæ sunt in republica, exponam ; deinde, quoniam tibi amore nos proximi sumus, scribemus etiam de nobis ea, quæ scire te non nolle arbitramur. Atque in republica nunc quidem maxime gallici belli versatur metus. Nam Ædui, fratres nostri, pugnant : Sequani permale pugnarunt : et Helvetii sine dubio sunt in armis, excursionesque in provinciam faciunt. Senatus decrevit, ut consules duas Gallias sortirentur, delectus haberetur, vacationes ne valerent, legati cum auctoritate mitterentur, qui adirent Galliæ civitates, darentque operam, ne eæ cum Helvetiis se jungerent. Legati sunt Q. Metellus Creticus, et L. Flaccus, et, τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, Lentulus Clodiani filius. Atque hoc loco illud non queo præterire, quod, cum de consularibus mea prima sors exisset, una voce senatus frequens retinendum me in urbe censuit. Hoc idem post me Pompejo accidit : ut nos duo, quasi pignora reipublicæ, retineri videremur. Quid enim ego aliorum in me ἐπιφωνήματα exspectem, cum hæc domi nascantur? Urbanæ autem res sic se habent. Agraria lex a Flavio tribuno plebis vehementer agi-

[a] Velim. — [b] Quod.

rais beaucoup plus souvent que vous ne faites; mais outre que je suis occupé au-delà de l'imagination, il se trouve que j'ai à vous entretenir dans toutes mes lettres de plusieurs affaires importantes. Et premièrement, comme l'on doit faire en écrivant à un aussi bon citoyen que vous, je commencerai par vous parler de ce qui regarde la république; ensuite, comme après elle vous n'aimez rien tant que moi, je vous rendrai compte de ce qui me regarde en particulier, et dont je crois que vous serez bien aise d'être instruit. Quant à la république, ce qu'il y a à présent de plus considérable, c'est la crainte où l'on est de la guerre des Gaules. Elle est déjà chez nos frères et bons alliés les Éduens [200]; les Séquanais ont été battus; et l'on a des nouvelles sûres que les Helvétiens ont pris les armes, et qu'ils font des courses dans notre province [201]. Le sénat a ordonné que les consuls tireraient au sort les deux Gaules, qu'on ferait de nouvelles levées, qu'on n'aurait point d'égard aux exemptions [202], qu'on enverrait des ambassadeurs avec un plein-pouvoir pour traiter avec les villes des Gaules, et pour les empêcher de se joindre aux Helvétiens. Ces ambassadeurs sont Q. Métellus Créticus [203], L. Flaccus [204], et, pour leur donner du relief [205], Lentulus le fils de Clodianus [206]. Il ne faut pas oublier de vous dire que lorsqu'on tira au sort pour cette légation, mon nom étant venu le premier des consulaires, le sénat, qui était fort nombreux, s'y opposa tout d'une voix, et voulut que je demeurasse à Rome. La même chose arriva à Pompée après moi. Par-là il paraît que l'on nous regarde comme des gages de la sûreté publique qu'il ne faut pas perdre de vue; car, pourquoi attendrais-je que les autres me louent, puisque je le sais si bien faire moi-même? Voilà pour ce qui regarde les affaires du dehors; venons à celles du dedans. Le tribun Flavius agit

tabatur auctore Pompejo; quæ nihil populare habebat, præter auctorem. Ex hac ego lege, secunda concionis voluntate, omnia tollebam, quæ ad privatorum incommodum pertinebant : liberabam agrum eum, qui, P. Mucio, L. Calpurnio consulibus, publicus fuisset : sullanorum hominum possessiones confirmabam : Volaterranos et [a] Arretinos, quorum agrum Sulla publicarat, neque diviserat, in sua possessione retinebam : unam rationem non rejiciebam, ut ager hac adventicia pecunia emeretur, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur. Huic toti rationi agrariæ senatus adversabatur, suspicans, Pompejo novam quandam potentiam quæri. Pompejus vero ad voluntatem perferendæ legis incubuerat. Ego autem, magna cum agrariorum gratia, confirmabam omnium privatorum possessiones (is enim est noster exercitus, hominum, ut tute scis, locupletium) : populo autem, et Pompejo (nam id quoque volebam) satisfaciebam emtione : qua constituta diligenter, et sentinam urbis exhauriri, et Italiæ solitudinem frequentari posse arbitrabar. Sed hæc tota res interpellata bello refrixerat. Metellus est consul sane bonus, et nos admodum diligit. Ille alter ita nihil est, ut plane, quid emerit, nesciat. Hæc sunt in republica : nisi etiam illud ad rempublicam [b] putas pertinere, Herennium quendam, tribunum plebis, tribulem tuum, sane hominem nequam atque egentem, sæpe jam de P. Clodio ad plebem traducendo agere

[a] Arretinos. — [b] Putes.

vivement pour faire passer sa loi *des champs*. Pompée le soutient, et ce n'est que par rapport à lui que cette loi a quelque chose de populaire [207]. Mon avis, qui fut goûté de tout le peuple lorsque je le proposais, c'était qu'on ôtât de cette loi tout ce qui peut faire tort aux particuliers; qu'on exceptât les terres que la république a vendues depuis le consulat de P. Mutius et de L. Calpurnius [208]; qu'on ne troublât point dans leur possession ceux à qui Sylla en avait donné; et qu'on laissât à ceux de Volterres et d'Arrétium, celles que le même Sylla avait confisquées, mais qui n'avaient point été partagées [209]. Le seul article que j'approuvais, c'était qu'on employât à en acheter d'autres, tout ce qu'on retirerait pendant cinq ans des nouveaux subsides. Le sénat rejetait la loi toute entière sans aucune distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée [210], qui voulait absolument la faire passer. Pour moi, sans offenser ceux qui sont intéressés à cette distribution, j'avais pris un tempérament qui assurait aux particuliers la possession de leurs fonds, et cela regarde les citoyens les plus aisés, qui, comme vous savez, font toute la force de mon parti. Je trouvais aussi le moyen de contenter Pompée et le menu peuple par cet achat de nouvelles terres, qui étant fait comme il faut, aurait purgé Rome de toute la canaille, et peuplé les endroits les plus déserts de l'Italie. Mais la guerre des Gaules a fait presque oublier cette affaire. Métellus est un très-bon consul, et fort de mes amis. Pour son collègue, c'est un si pauvre homme qu'il ne sait pas même ce que vaut la place qu'il a achetée. Voilà tout ce qui regarde la république; à moins que vous ne vouliez mettre dans le même rang les tentatives réitérées pour faire agréger Clodius parmi les plébéiens, que fait un certain tribun nommé Hérennius, qui est de votre tribu;

cœpisse. Huic frequenter interceditur (hæc sunt, ut opinor, in republica). Ego autem, ut semel nonarum illarum decembrium, junctam invidia ac multorum inimicitiis, eximiam quandam atque immortalem gloriam consecutus sum, non destiti eadem animi magnitudine in republica versari, et illam institutam ac susceptam dignitatem tueri : sed posteaquam primum Clodii absolutione levitatem infirmitatemque judiciorum perspexi, deinde vidi, nostros publicanos facile a senatu disjungi, quamquam a me ipso non divellerentur, tum autem beatos homines (hos piscinarios dico, amicos tuos) non obscure nobis invidere : putavi, mihi majores quasdam opes et firmiora præsidia esse quærenda. Itaque primum eum, qui nimium diu de rebus nostris tacuerat, Pompejum adduxi in eam voluntatem, ut in senatu non semel, sed sæpe, multisque verbis, hujus mihi salutem imperii atque orbis terrarum adjudicarit. Quod non tam interfuit mea (neque enim illæ res aut ita sunt obscuræ, ut testimonium, aut ita dubiæ, ut laudationem desiderent), quam reipublicæ : quod erant quidam improbi, qui contentionem fore aliquam mihi cum Pompejo, ex rerum illarum dissensione arbitrarentur. Cum hoc ego me tanta familiaritate conjunxi, ut uterque nostrum in sua ratione munitior, et in republica firmior hac conjunctione esse possit. Odia autem illa libidinosæ et delicatæ juventutis, quæ erant in me incitata, sic mitigata sunt comitate quadam mea, me unum ut omnes illi colant.

c'est un malheureux accablé de dettes. Plusieurs tribuns s'y opposent [211]. Voilà donc, à ce que je crois, tout ce qui regarde la république. Pour mon particulier, depuis cette célèbre journée du cinquième de décembre [212] où je me suis acquis une gloire immortelle, mais qui m'a attiré aussi beaucoup d'envieux et d'ennemis, je me suis conduit avec la même grandeur d'âme dans toutes les affaires publiques; et j'ai soutenu, sans me démentir en rien, mon rang et ma dignité. Mais depuis que j'ai reconnu, par l'absolution de Clodius, combien les juges avaient peu de courage et de fermeté; quand j'ai vu avec quelle facilité nos chevaliers s'étaient aliénés du sénat, sans néanmoins se détacher de moi; que d'ailleurs ces richards vos bons amis, qui aiment tant leurs viviers, faisaient paraître ouvertement l'envie qu'ils me portent, j'ai cru devoir chercher de nouvelles ressources, et un plus ferme appui. Dans cette vue, j'ai commencé par engager Pompée, qui avait été trop long-temps sans s'expliquer sur mes actions, à déclarer en plein sénat, non pas une fois, mais plusieurs et fort au long, qu'on m'est redevable du salut de l'empire, c'est-à-dire, de toute la terre. Il ne m'importait pas tant qu'il s'expliquât là-dessus; car mes actions ne sont pas si obscures qu'il faille les faire connaître, ni d'un mérite si douteux qu'elles aient besoin d'approbation; il n'importait, dis-je, pas tant à moi qu'à la république qu'il me rendît ce témoignage, parce que certaines personnes malintentionnées s'imaginaient que ces actions mêmes seraient entre nous deux un sujet de division. Je me suis donc lié si étroitement avec lui que nous en sommes, et plus autorisés dans les affaires publiques, et mieux soutenus dans ce qui nous regarde en particulier. De plus, j'ai si bien adouci, par certaines manières polies et insinuantes, cette jeunesse corrompue et efféminée qu'on avait animée

Nihil jam denique a me asperum in quemquam fit, nec tamen quicquam populare ac dissolutum; sed ita temperata tota ratio est, ut reipublicæ constantiam præstem, privatis rebus meis, propter infirmitatem bonorum, iniquitatem malivolorum, odium in me improborum, adhibeam quandam cautionem et diligentiam; atque ita amem, si iis novis amicitiis implicati sumus, ut crebro mihi vafer ille Siculus insusurret Epicharmus cantilenam illam suam :

Νᾶφε, καὶ μέμνασ' ἀπιστεῖν. ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν.

Ac nostræ quidem rationis ac vitæ quasi quandam formam, ut opinor, vides. De tuo autem negotio sæpe ad me scribis; cui mederi nunc non possumus. Est enim illud senatus-consultum summa pedariorum voluntate, nullius nostrum auctoritate factum. Nam, quod me esse ad scribendum vides, ex ipso senatus-consulto intelligere potes, aliam rem tum relatam, hoc autem de populis liberis, sine causa additum : et ita factum est a P. Servilio filio, qui in postremis sententiam dixit, sed immutari hoc tempore non potest. Itaque conventus, qui initio celebrabantur, jam diu fieri desierunt. Tu si tuis blanditiis tamen a Sicyoniis nummulorum aliquid expresseris; velim, me facias certiorem. Commentarium consulatus mei græce compositum misi ad te; in quo si quid erit, quod homini attico minus græcum eruditumque videatur; non dicam quod tibi, ut opinor, Panormi Lucullus de suis historiis dixerat; se, quo facilius

contre moi, qu'il n'y a personne à qui ils marquent plus de considération. Enfin, je ne fais rien qui puisse choquer personne, sans pourtant prostituer ma conduite au gré de la canaille. Mais je garde un tel tempérament que, sans manquer à la république, je fais plus d'attention à mes intérêts particuliers; et cela parce que je connais la faiblesse des bons, l'injustice de ceux qui me portent envie, et la haine qu'ont pour moi les méchans. Cependant je ne compte pas si fort sur mes nouvelles liaisons, que je n'écoute volontiers ce refrain du rusé Sicilien Épicharmus [213], qui vient me dire à l'oreille: *Veillez et souvenez-vous de ne pas croire facilement: en cela consiste toute la prudence.* Voilà, ce me semble, un plan assez exact de ma conduite. Vous m'écrivez souvent sur votre affaire; mais il n'y a pas moyen d'y remédier à présent. Le décret qui vous est contraire passa tout d'une voix parmi les sénateurs du bas ordre [214], mais aucun de nous n'y eut part; quoique j'aie été présent lorsqu'on l'a dressé [215], vous voyez bien, par sa teneur même, que c'est pour d'autres affaires qui y sont comprises. Cet article en faveur des peuples libres [216] fut ajouté sans nécessité par Servilius le fils [217], qui opina des derniers; mais il ne faut pas penser à présent à le faire révoquer; et même les créanciers, qui s'assemblaient d'abord en grand nombre, ne s'assemblent plus depuis long-temps. Mandez-moi néanmoins si, par vos manières douces et engageantes, vous n'aurez point tiré quelque argent de vos Sicyoniens. Je vous envoie l'Histoire grecque de mon consulat; je ne vous dirai point ce que Lucullus vous dit, ce me semble, à Panorme [218], de la sienne, qu'afin qu'il parût qu'elle était d'un Romain, il y avait semé exprès quelques fautes contre la langue [219]; car, s'il y a quelque chose dans la mienne qui ne paraisse pas assez bien écrit, et d'un assez bon grec à un

illas probaret romani hominis esse, idcirco barbara quædam et σόλοικα dispersisse. Apud me si quid erit ejusmodi, me imprudente erit et invito. Latinum si perfecero, ad te mittam. Tertium poema exspectato, ne quod genus a me ipso laudis meæ prætermittatur. Hic tu, cave, dicas, τίς πατέρ' αἰνήσει; si est enim apud homines quidquam, quod potius sit, laudetur; nos vituperemur, qui non potius alia laudemus. Quamquam non ἐγκωμιαστικὰ sunt hæc, sed ἱστορικὰ, quæ scribimus. Quintus frater purgat se multum per litteras, et affirmat, nihil a se cuiquam de te secus esse dictum. Verum hæc nobis coram summa cura et diligentia sunt agenda: tu modo nos revise aliquando. Cossinius hic, cui dedi litteras, valde mihi bonus homo, et non levis, et amans tui visus est, et talis, qualem esse eum tuæ mihi litteræ nuntiarant. Idibus mart.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

Cum e Pompejano me Romam recepissem a. d. IIII idus maji, Cincius noster eam mihi abs te epistolam reddidit, quam tu idib. feb. dederas. Ei nunc epistolæ litteris his respondebo. Ac primum, tibi perspectum esse judicium de te meum, lætor; deinde, te in iis rebus, quæ mihi asperius a nobis, atque nostris, et injucundius actæ videbantur, moderatissimum fuisse, vehementissime gaudeo; idque neque amoris medio-

aussi grand grec que vous, c'est assurément sans dessein et contre mon intention. Quand j'aurai achevé la même histoire en latin, je vous l'enverrai; et je vous en promets une troisième en vers, afin de me louer de toutes les manières possibles. N'allez pas me dire que cela ne se fait point [220]; car s'il y a dans le monde quelque chose au-dessus de ce que j'ai fait, je consens volontiers qu'on loue cette autre chose, et qu'on me blâme de ne la pas louer. Mais, après tout, ce que j'écris sur mon sujet est une histoire, et non pas un éloge. Mon frère se justifie fort dans les lettres qu'il m'écrit, et proteste qu'il n'a jamais parlé mal de vous à qui que ce soit. Mais il faut attendre que nous soyons ensemble pour éclaircir et approfondir cette affaire. Cossinius [221], qui vous porte cette lettre, me paraît fort honnête homme, très-sage, et plein d'amitié pour vous, enfin tel que vous me l'aviez annoncé. Le quinzième de mars.

LETTRE XX.

Au même.

Comme je revenais de Pompéii [222] à Rome le 12 de mai, Cincius votre ami m'a rendu votre lettre du 13 de février, à laquelle je vais répondre. Et premièrement, je suis ravi que vous connaissiez de quelle manière je pense sur votre sujet; et je le suis encore davantage de ce que vous avez fait paraître tant de modération, dans ce qui s'est passé de si dur et de si désagréable entre vous et mon frère, pour ne pas dire entre vous et nous. Il faut pour cela être aussi bon ami que vous l'êtes, et avoir autant d'élévation d'esprit et de sagesse que

cris, et ingenii summi, ac sapientiæ judico. Qua de re cum ad me ita suaviter, diligenter, officiose, et humaniter scripseris, ut non modo te hortari amplius non debeam, sed ne exspectare quidem abs te aut ab ullo homine tantum facilitatis ac mansuetudinis potuerim; nihil duco esse commodius, quam de his rebus [a] nihil amplius scribere. Cum erimus congressi; tum, si quid res feret, coram inter nos conferemus. Quod ad me de republica scribis, disputas tu quidem et amanter et prudenter; et a meis consiliis ratio tua non abhorret (nam neque de statu nobis nostræ dignitatis est recedendum, neque sine nostris copiis intra alterius præsidia veniendum: et is, de quo scribis, nihil habet amplum, nihil excelsum, nihil non summissum atque populare): verumtamen fuit ratio mihi fortasse ad tranquillitatem meorum temporum non inutilis; sed mehercule reipublicæ multo etiam utilior, quam mihi, civium improborum impetus in me reprimi, cum hominis amplissima fortuna, auctoritate, gratia, fluctuantem sententiam confirmassem, et a spe malorum ad mearum rerum laudem convertissem. Quod si cum aliqua levitate mihi faciendum fuisset, nullam rem tanti æstimassem; sed tamen a me ita acta sunt omnia, non ut ego illi assentiens levior, sed ut ille me probans gravior videretur. Reliqua sic a me aguntur et agentur, ut non committamus, ut ea, quæ gessimus, fortuito gessisse videamur. Meos bonos viros, illos quos sig-

[a] Nihil jam amplius.

vous en avez. Ainsi, après ce que vous m'avez écrit sur ce sujet si en détail, et avec tant de douceur et d'honnêteté et de bonté, que non-seulement il ne reste plus rien à vous demander, mais que je ne pouvais souhaiter, ni de vous, ni de qui que ce soit, plus de générosité, le mieux c'est de ne nous écrire plus sur cette matière; quand nous nous reverrons, nous pourrons nous en entretenir si cela est nécessaire. Quant à ce que vous me dites sur l'état présent des affaires, j'y reconnais votre amitié et votre prudence; nous pensons tous deux à peu près de même. Je conçois comme vous, que je ne dois me relâcher en rien de ce que demandent de moi ma dignité et ma réputation, ni passer dans un autre parti sans y porter de quoi me soutenir par moi-même. Je sais que celui dont vous me parlez n'a rien de grand, rien d'élevé, rien de noble, et qu'il se livre trop à la multitude [123]. Cependant il n'était pas inutile, et pour assurer mon repos à l'avenir, et encore plus pour les intérêts de la république, que je parasse les coups que les méchans citoyens voulaient me porter, ce que j'ai fait en fixant en ma faveur les sentimens irrésolus d'un homme dont la fortune, le crédit et le pouvoir sont si grands; et en le déterminant, contre l'attente des gens malintentionnés, à faire mon éloge. Si je n'avais pu l'y engager sans marquer de la légèreté, il n'est point d'avantage que j'eusse voulu acheter si cher; mais je m'y suis pris de telle sorte, que bien loin que je me sois fait tort en m'attachant à lui, il s'est fait honneur en se déclarant pour moi. Je me conduis et me conduirai dans tout le reste de telle manière, qu'on verra bien que je n'ai rien fait à l'aventure. Non-seulement je n'abandonnerai point ces gens de bien dont vous me parlez, et ce que vous appelez le partage qui m'est échu [124]; mais, quand même ils m'abandonneraient, je ne changerais pas pour cela de senti-

nificas, et eam, quam mihi dicis obtigisse, σπάρταν, non modo numquam deseram; sed etiam, si ego ab illa deserar, tamen in mea pristina sententia permanebo. Illud tamen, velim, existimes, me hanc viam optimatium, post Catuli mortem, nec præsidio ullo, nec comitatu tenere. Nam, ut ait Rhinton, ut opinor,

Οἱ μὲν παρ' ὐδέν εἰσιν, οἷς δ' ὐδὲν μέλει.

mihi vero ut invideant piscinarii nostri, aut scribam ad te alias, aut in congressum nostrum reservabo. A curia autem nulla me res divellet: vel quod ita rectum est: vel quod rebus meis maxime consentaneum: vel quod, a senatu quanti fiam, minime me pœnitet. De Sicyoniis, ut ad te scripsi antea, non multum spei est in senatu. Nemo est enim jam, qui queratur. Quare, si id exspectas, longum est. Alia via, si qua potes, pugna. Cum est actum, neque animadversum est, ad quos pertineret, et raptim in eam sententiam pedarii cucurrerunt. Inducendi senatus-consulti maturitas nondum est: quod neque sunt, qui querantur, et multi partim malivolentia, partim opinione æquitatis delectantur. Metellus tuus est egregius consul. Unum reprehendo, quod otium e Gallia nuntiari non magnopere gaudet. Cupit, credo, triumphare. Hoc vellem mediocrius: cetera egregia. Auli filius vero ita se gerit, ut ejus consulatus non consulatus sit, sed Magni nostri ὑπώπιον. De meis scriptis, misi ad te græce perfectum consulatum meum. Eum librum L. Cossinio dedi. Puto te latinis meis delectari; huic au-

mens. Il faut pourtant que vous sachiez, qu'à présent que Catulus est mort, me voilà resté seul dans le bon parti sans appui et sans second; car, comme dit Rhinton [225], ce me semble, *ceux-ci ne sont bons à rien, et ceux-là ne se soucient de rien.* Je vous marquerai une autre fois jusqu'où contre moi va l'envie de ces gens si amateurs de leurs viviers; ou je vous entretiendrai à votre retour. Cependant rien ne sera capable de me détacher du sénat; mon devoir et mon intérêt le demandent, et les marques d'estime que je reçois de ce corps m'y engagent. Pour votre affaire avec les Sicyoniens, il n'y a pas grande espérance du côté du sénat, comme je vous l'ai déjà mandé, car personne ne se plaint plus. Si vous attendiez qu'on révoquât le décret qui vous est contraire, vous attendriez longtemps; dressez donc, si vous pouvez, quelque autre batterie. Quand la chose passa, on ne fit point d'attention à ceux qu'elle pouvait intéresser, et les sénateurs du bas ordre se rangèrent tout-courant à cet avis [226]. Il n'est pas encore temps de faire casser ce décret, tant parce qu'il n'y a plus personne qui s'en plaigne, que parce qu'il y a bien des gens qui l'approuvent par malignité, ou par prévention. Votre ami Métellus est un très-bon consul. Tout ce que je trouve à redire, c'est qu'il n'est pas fort aise que les troubles des Gaules soient apaisés. Il souhaiterait apparemment d'avoir une occasion de mériter le triomphe; mais je voudrais bien qu'il le voulût moins; à cela près, il fait merveilles. Pour Afranius, il exerce le consulat de telle manière, que ce n'est rien moins qu'un consulat, mais plutôt une vraie flétrissure pour Pompée [227]. Je vous ai envoyé par L. Cossinius l'Histoire grecque de mon consulat. Je crois que vous êtes assez content de ce que j'écris en latin, mais je crains bien qu'un grec comme vous, ne regarde avec quelque jalousie les ouvrages grecs. Si quelques autres per-

tem græco Græcum invidere. Alii si scripserint, mittemus ad te; sed, mihi crede, simul atque hoc nostrum legerunt, nescio quo pacto retardantur. Nunc (ut ad rem meam redeam) L. Papirius Pætus, vir bonus, amatorque noster, mihi libros eos, quos Ser. Claudius reliquit, donavit. Cum mihi, per legem Cinciam licere capere, Cincius amicus tuus diceret: libenter, dixi, me accepturum, si attulisset. Nunc, si me amas, si te a me amari scis, enitere per amicos, clientes, hospites, libertos denique, ac servos tuos, ut scida ne qua depereat. Nam et græcis his libris, quos suspicor, et latinis, quos scio illum reliquisse, mihi vehementer opus est. Ego autem quotidie magis, quod mihi de forensi labore temporis datur, in iis studiis conquiesco. Per mihi, per, inquam, gratum feceris, si in hoc tam diligens fueris, quam soles in his rebus, quas me valde velle arbitraris: ipsiusque Pæti tibi negotia commendo, de quibus tibi ille agit maximas gratias: et ut jam invisas nos, non solum rogo, sed etiam suadeo.

---

sonnes écrivent sur le même sujet, je vous en ferai part; mais la vérité est qu'ils en perdent l'envie, je ne sais comment, dès qu'ils ont lu ce que j'ai fait. Maintenant (pour parler un peu de mes affaires) un honnête homme de mes amis, nommé Papirius Pétus [228], m'a offert les livres que Servius Claudius lui a laissés. Votre ami Cincius m'ayant assuré que la loi qui porte son nom ne défendait pas de recevoir de pareils présens [229], j'ai fait réponse que j'acceptais celui-ci avec plaisir. Je vous prie donc, si vous m'aimez et si vous comptez que je vous aime, d'employer vos amis, vos cliens, vos hôtes, vos affranchis et vos esclaves, pour qu'il ne s'en perde pas un feuillet. J'ai extrêmement besoin des livres grecs que j'espère d'y trouver, et des latins que je sais qui y sont. Je me donne tous les jours de plus en plus à ces sortes d'études qui me délassent du travail du barreau. Vous me ferez un sensible plaisir d'apporter à cela tout le soin que vous avez coutume de donner aux affaires que j'ai le plus à cœur. Je vous recommande aussi celle de Pétus; il vous remercie fort de ce que vous avez déjà fait pour lui. Je ne me contente pas de vous prier de revenir, je vous le conseille.

REMARQUES

SUR

LE PREMIER LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Ma prétention au consulat.* Comme il fallait qu'il y eût deux années franches entre la préture et le consulat, on pouvait commencer dès la première de ces deux années à se mettre au rang des prétendans; et on allait dans la place briguer les suffrages, ce qui s'appelait *prensare*, QUASI *manu prehendere*, parce que les prétendans faisaient des caresses à tous les citoyens. Mais on ne demandait dans les formes que l'année suivante, et c'est pour cela que j'ai traduit ici *petitionis* par *prétention*. Cet endroit est un de ceux qui peuvent faire voir que souvent il n'y a que la connaissance du sujet qui puisse déterminer le sens du texte, et la manière dont on doit le rendre.

2 *P. Galba*, de l'illustre maison des Sulpiciens. Il avait commencé à entrer dans les charges long-temps avant Cicéron; car il avait été questeur dès l'an de Rome 673, édile en 677; son propre nom était Publius. Il ne faut pas le confondre avec un autre Galba dont le nom propre était Servius, qui était un peu moins âgé que le premier, et qui ne fut questeur que sous le consulat de Cicéron. Ce dernier est le bisaïeul de l'empereur Galba.

3 *A l'occasion de l'élection des tribuns.* On sait assez que c'étaient des magistrats pris parmi le peuple, pour le soutenir et conserver ses priviléges contre les grands et le sénat. Ils étaient à peu près, par rapport au sénat et aux grands, ce qu'étaient les éphores à Lacédémone, par rapport aux rois. Ils furent créés l'an de Rome 260; et il n'y en eut d'abord que cinq; mais vingt-sept ans après on y en ajouta encore cinq autres. Leur élection se faisait avant celle des consuls, parce qu'ils entraient en charge dès le 10 de décembre, au lieu que les consuls n'y entraient que le premier de janvier suivant.

4 *Champ de Mars.* C'était une grande place entre la ville de Rome et le Tibre, qui, dès le temps des rois, avait été consacrée au dieu Mars, et où l'on avait commencé à tenir les assemblées du peuple sous Servius Tullius.

5 *Antoine*. C. Antonius, oncle du fameux Marc-Antoine. Il avait été préteur avec Cicéron, et fut consul avec lui. Nous aurons encore occasion d'en parler.

6 *Cornificius*. Je ne comprends pas pourquoi M. de Saint-Réal ne veut point que Cornificius, Thermus et Césonius eussent rien de commun avec les gens connus de ce temps-là, qui portaient le même nom. Il est clair au contraire que, puisqu'ils étaient sur les rangs pour être consuls, il fallait qu'ils eussent passé par les autres magistratures. Cornificius avait été questeur en 672, et tribun en 684. On ne sait point l'année de sa préture.

7 *Je ne doute point que ce dernier ne vous fasse rire, ou plutôt gémir.* Cornificius était d'une naissance fort obscure; il ne paraît pas d'ailleurs qu'il eût comme Cicéron aucun de ces talens extraordinaires qui remplacent la naissance, surtout dans les républiques. Ainsi, l'on ne doit pas s'étonner que Cicéron trouve ridicule qu'il osât prétendre à la première place. Il était aisé à des gens médiocres de parvenir jusqu'à être tribuns ou même préteurs; car il y avait dix tribuns et huit préteurs, au lieu qu'il n'y avait que deux consuls.

8 *Pour pousser votre patience à bout.* Je mets ici un point après *ingemuisse*, et c'est ainsi que lisent les plus habiles commentateurs. *Ut frontem ferias, sunt, etc.* C'était un geste qui marquait l'indignation, ou l'excès du chagrin et de la douleur, comme on le voit dans Homère (*Iliad. X*); dans Aristophane (*in Pluto*); et dans Plutarque (*in Pompejo*).

9 *Cæsonius*. Il avait été édile avec Cicéron, et questeur en 675. Sa famille n'était pas plus connue avant lui que celle de Cornificius. La femme de Caligula s'appelait Césonia, et pouvait être arrière-petite-fille de ce Césonius. On trouve aussi un Césonius consul en 813, sous Néron.

10 *Aquilius*. C. Aquilius Gallus, célèbre jurisconsulte. Il avait été préteur avec Cicéron.

11 *Et a allégué pour raison ses infirmités*. C. Aquilius était d'une maison très-ancienne, et où il y avait eu plusieurs consuls. D'ailleurs, son mérite personnel et la connaissance qu'il avait du droit, qui donnait alors toute une autre considération qu'elle ne donne à présent, ne lui auraient pas moins servi que sa naissance pour parvenir au consulat. Lorsque ceux qui avaient, comme lui, un si juste droit d'y prétendre, y renonçaient, cela était regardé comme une espèce de lâcheté dont il fallait se justifier. — *Juravit morbum*. Cicéron, parlant d'un jurisconsulte, se sert d'un terme tiré du droit, dont nous aurons occasion de parler sur la XIIIe. lettre du XIIe. livre, où l'explication en sera plus nécessaire.

12 *Catilina.* Celui qui fut depuis si fameux par sa conjuration.

13 *Si les juges prononcent qu'il ne fait pas clair en plein midi.* Catilina, après sa préture, ayant été gouverneur d'Afrique, fut accusé, à son retour, de concussion. Son affaire n'était pas encore jugée; et ceux qui étaient prévenus de quelque crime, ne pouvaient demander aucune charge qu'ils n'eussent été absous. Catilina le fut, quoique ses concussions fussent de notoriété publique, et, comme dit ici Cicéron, claires comme le jour en plein midi. *Sallust. Ascon. in Tog. cand. pro Sylla. Dion. lib.* 36.

14 *Aufidius.* La famille Aufidia était assez ancienne, et ne manquait pas d'illustration; il y avait même eu un consul de ce nom en 682. Mais l'Aufidius dont Cicéron parle ici, était d'une naissance obscure : comme il avait du mérite et de la vertu, il ne laissa pas de s'élever, et fut gouverneur d'Asie. *De Clar. Orat.*

15 *Palicanus.* C'était un homme d'une naissance fort obscure. Une sorte d'éloquence assez propre pour la multitude, mais nullement du goût des honnêtes gens, l'avait élevé. Il avait été tribun en 682, et il commença à relever l'éclat et l'autorité de cette charge, dont Sylla n'avait proprement laissé que le nom; ce qui le rendit si agréable au peuple, que deux années avant cette lettre, il osa prétendre au consulat, n'ayant pas même été préteur. (*De Clar. Orat.; Quintilian. lib.* 4, *cap.* 2; *Ascon. in Verrin.* 1, 2 *et* 3; *Valer. Max. lib.* 3, *cap.* 8.)

16 *César.* Lucius Julius César, de la même maison que le grand César, mais son parent d'assez loin, et d'une branche plus illustrée.

17 *Thermus.* On ne peut douter que ce Thermus ne soit le même que C. Marcius Figulus, qui fut consul avec L. César; car Cicéron, parlant ici des prétendans, à la veille de l'élection, n'aurait pas oublié Figulus. Il y a apparence que Thermus avait été adopté par un Figulus. Aussi, dans la liste des consuls qui est à la tête du trente-septième livre de Dion, il est appelé Q. Marcius Thermus. Il ne faut point le confondre avec un autre Thermus, dont il est parlé dans plusieurs lettres de Cicéron, et qui ne fut jamais que préteur. (*Lib.* 2. *ep.* 18, *et Lib.* 13, *ep.* 53; *Fam. ep.* 13 *et* 20. *lib.* 5 *ad Attic.*)

18 *Silanus.* D. Junius Silanus, fils de M. Junius Silanus, qui avait été consul l'an 644, et qui fut battu par les Cimbres. Celui-ci fut consul l'année après Cicéron.

19 *Curius.* Il était d'une famille distinguée, et il avait été questeur; mais il était si décrié par ses débauches, et surtout par sa fureur pour le jeu, que les censeurs l'avaient retranché du sénat. (*Sallust. Catilina.; Ascon. in orat. in Tog. cand.*)

20 *Il a eu la commission de faire raccommoder le chemin de Flaminius.* L'entretien des chemins regardait les consuls (*lib.* 3 *de leg.*), et ils donnaient ces commissions à qui ils voulaient. On conçoit bien que ces réparations, qui allaient à la facilité du commerce, et à la commodité publique, étaient fort propres pour rendre agréables au peuple ceux qui en étaient chargés. Le chemin de Flaminius portait le nom de ce consul, qui fut vaincu par Annibal à Trasimène (*Strabo*, *lib.* 5) : il allait de Rome jusqu'à Rimini sur la mer Adriatique.

21 *Je le donnerais volontiers pour collègue à César.* Il y a ici une variété infinie dans les manuscrits, et il n'y en a pas moins dans les conjectures des critiques, qui néanmoins reviennent presque toutes au sens que nous avons suivi. Je lis *eum libenter nunc Cæsari consuli accuderim*, ou *acciderim*, ou *consulem addiderim*.

22 *Comme les suffrages de la Gaule sont fort à ménager.* Il s'agit ici de la Gaule Cisalpine, et surtout de celle qu'on appelait *Cispadanam*. Tous les habitans des villes en-deçà le Pô, avaient droit de suffrage dans les assemblées, comme les habitans de Rome. Les villes par-delà le Pô, n'avaient que le *jus Latii*, c'est-à-dire, que tous ceux qui avaient passé par les premières magistratures de ces villes, avaient droit de suffrage dans les assemblées du peuple romain. (*Philip.* 2 ; *de Bello gallico; Aulu-Gel. lib.* 16, *cap.* 13.)

23 *Sous quelque vain titre de députation.* Ces sortes de députations s'appelaient *legationes liberæ*, parce que ce n'était qu'un titre sans fonction, que les sénateurs se faisaient donner, afin d'avoir la liberté d'être long-temps absens de Rome ; ce qui ne leur était pas permis ; et aussi afin d'être reçus avec plus d'honneur dans les provinces où ils allaient. (*Vid. epist.* 11, *lib.* 15.)

24 *Aller faire un tour vers Pison.* Celui qui avait été consul deux ans auparavant, et qui était alors gouverneur de la Gaule Narbonnaise. Cicéron, en y allant, comptait de s'arrêter dans la Gaule Cisalpine, pour y briguer des suffrages.

25 *Quand j'aurai découvert les dispositions de nos grands.* Comme Cicéron était *novus homo*, c'est-à-dire, le premier de sa famille qui fût entré dans les charges, il craignait que les sénateurs d'une ancienne noblesse ne fussent jaloux de son élévation, et ne s'y opposassent, comme il le dit clairement dans la lettre suivante.

26 *Assurez-le que je ne trouverais point mauvais qu'il ne soit pas ici pour l'assemblée, où j'espère être élu.* Il y avait alors une grande liaison entre Cicéron et Pompée, surtout depuis la fameuse harangue *pro lege Ma-*

nilia, par laquelle il fit décerner à Pompée le commandement contre Mithridate, et qui est le plus magnifique éloge qu'on ait jamais fait d'un homme vivant dans une république. Ainsi, Cicéron était certainement en droit d'exiger de Pompée toutes sortes de services. Mais, quoiqu'il y eût encore une année jusques au temps auquel Cicéron devait demander le consulat dans les formes, il n'y avait nulle apparence que la guerre qui occupait Pompée, pût être alors finie. Ce n'est donc qu'en plaisantant que Cicéron dit ici qu'il le dispense de se trouver à Rome pour le temps des élections.

27 *P. Varius... Caninius Satrius*. Comme ces deux frères avaient des noms différens, il fallait, ou qu'ils ne fussent que frères utérius, ou que l'un des deux eût passé dans une autre famille par adoption; ce qui était assez ordinaire dans ce temps-là.

28 *Votre oncle*. Frère de la mère d'Atticus. (*Voy*. les remarques sur la vingtième lettre du troisième livre.)

29 *Lucullus*. Ils étaient deux frères, qui avaient tous deux été consuls. L'aîné, et le plus connu par les victoires qu'il avait remportées contre Mithridate, s'appelait L. Licinius Lucullus; et le cadet, qui avait passé par adoption dans la famille des Varron, s'appelait M. Térentius Varro Lucullus. Lorsque le nom propre n'est point marqué, il s'agit ordinairement de l'aîné. Cependant Manuce croit que Cicéron parle ici du cadet, parce que, dit-il, l'aîné n'était pas encore de retour, n'étant revenu que depuis le consulat de Cicéron. Mais cet habile commentateur s'est certainement trompé. Il est bien vrai que Lucullus n'entra dans Rome en triomphe, que sous le consulat de Muréna et de Silanus; mais il était revenu long-temps auparavant, et son triomphe fut différé pendant près de trois ans par les intrigues de ses envieux et des partisans de Pompée. (*Plut. Catone*, *Proem. lib. II, Academ.*)

30 *Scipion*. C'est celui qui fut depuis beau-père de Pompée: nous aurons ailleurs occasion d'en parler plus en détail.

31 *Pontius*, surnommé *Aquila*, qui fut depuis lieutenant de Cicéron en Cilicie.

32 *Domitius*, surnommé *Ænobarbus*. C'est le trisaïeul paternel de l'empereur Néron. Il avait épousé la sœur de Caton.

33 *Sur le crédit duquel je fonde presque toutes mes espérances pour le consulat*. Domitius était d'une naissance fort illustre: il avait beaucoup de crédit parmi le menu peuple (*Cæs. lib.* 3, *Bel. civ.*), et son alliance avec Caton lui en donnait encore davantage parmi ceux qu'on appelait du bon parti. On voit bien néanmoins que Cicéron exagère ici le besoin qu'il

avait du crédit de Domitius, pour se mieux excuser; car Domitius n'avait pas même été encore préteur, et il eut bien de la peine dans la suite à parvenir au consulat. (*Rem. sur la huitième lettre du quatrième livre.*)

34 *Il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle.* ἐπεὶ οὐχ' ἱερήϊον οὐδὲ βοείην. C'est un endroit du vingt-deuxième livre de l'Iliade, qui signifie à la lettre, *il ne s'agit pas d'une victime ou d'un cuir de bœuf.* Virgile, en imitant cet endroit, ne traduit pas à la lettre, parce que cette expression proverbiale dans le grec, n'aurait point eu de grâce en latin....

Neque enim levia aut ludicra petuntur præmia.

35 *Que le lieu où il est, semble n'avoir été fait que pour lui.* Je lis ici avec Casaubon et M. de Saint-Réal, *illius* ἀνάθημα, ce qui fait un sens plus simple et plus naturel que ἡλίς. Cicéron veut donc dire qu'il semble que son académie soit comme un temple consacré à Minerve; ce qui convient fort à une bibliothèque.

36 *Je vous en fais mille remercîmens.* Multum te amamus est une formule de remercîment, comme le prouvent Manuce et Casaubon. (*Epist.* 3, *lib.* 1, et *epist.* 2, *lib.* 7.)

37 LETTRE II. *Je vous apprends en même temps que L. Julius César et C. Marcius Figulus ont été désignés consuls, et que ma femme est accouchée heureusement d'un fils.* L. Julio Caesare, C. Marcio *Figulo coss. filiolo me auctum scito.* On ne peut donner d'autre sens à ces paroles, parce qu'il est sûr que cette lettre fut écrite sous le consulat de Cotta et de Torquatus, comme tous les commentateurs en conviennent. Apparemment que la femme de Cicéron accoucha dans le même temps que César et Figulus furent désignés consuls. M. de Saint-Réal, seul de son sentiment, soutient que cette lettre a été écrite depuis que L. César et Figulus furent entrés en charge. Les commentateurs, dit-il, n'ont pu produire aucun exemple de la manière de dater dont ils veulent que Cicéron se soit servi. Mais lui, qui prétend que *L. Julio Cæsare et C. Marcio Figulo consulibus*, signifie ici le premier jour de l'année auquel ces consuls entrèrent en charge, rapporte-t-il quelque exemple pour autoriser une interprétation si forcée? Ce qui lui fait dater cette lettre du premier jour de l'an, c'est que Cicéron prie à la fin Atticus d'être à Rome dans janvier. Il n'y avait pas certainement de temps à perdre, alors surtout qu'il n'y avait point de poste, ni même aucune commodité réglée pour envoyer les lettres. Comment Cicéron pouvait-il espérer que dans l'espace d'un mois Atticus reçût sa lettre, se disposât pour son départ, repassât la mer et traversât plus de la moitié de l'Italie? De plus,

cette lettre a été écrite peu de temps après la précédente, comme M. de Saint-Réal l'a reconnu lui-même sans y penser, lorsqu'il a traduit : *Ego de meis ad te rationibus scripsi antea diligenter*, par Je vous ai écrit, il n'y a guère, fort particulièrement sur ma prétention ; ce qui a un rapport visible à la lettre précédente : or, elle a été certainement écrite vers le dix-septième de juillet ; donc celle-ci a dû l'être avant le premier janvier suivant. Mais voici quelque chose de plus décisif. Cicéron dit qu'il pensait à plaider pour Catilina, son compétiteur : or, l'affaire de Catilina, dont Cicéron parle ici, fut jugée sous le consulat de Cotta et de Torquatus, César et Figulus n'étant encore que consuls désignés. (*Pro Coelio; de Arusp. resp.; pro Sulla; Ascon. in Tog. cand.*

38 *Je me prépare à plaider pour Catilina.* Après avoir vu, dans la lettre précédente, que Cicéron trouvait les crimes dont on accusait Catilina, plus clairs que le jour, on sera sans doute surpris qu'il ait pu penser à plaider pour lui. Mais, comme ce n'était point alors une chose odieuse de se porter pour accusateur (*pro Rosc. Amer.*), on ne se faisait point non plus un scrupule de défendre ceux contre qui il y avait les plus violens soupçons. Jamais personne ne fut plus justement accusé que Verrès : cependant Hortensius, l'un des meilleurs citoyens de la république, plaida pour lui. De savoir si Cicéron plaida pour Catilina, comme il y paraît ici résolu, cela n'est pas bien décidé. Asconius (*Ascon. in Orat. in Tog. cand.*) soutient fortement la négative contre Fenestella. Nous n'avons du moins aucun fragment ni aucune citation de cette harangue. Et d'ailleurs, Cicéron, voulant depuis justifier Célius sur la liaison qui avait été entre lui et Catilina, se contente de dire que ce dernier l'avait presque trompé (*pro Coelio.*) Il aurait été bien plus avantageux pour Célius, que Cicéron eût ajouté qu'il avait même plaidé pour Catilina.

39 *Nous avons eu tous les juges que nous souhaitions, et l'accusateur en est aussi content que nous.* Les deux partis avaient droit de récuser chacun un certain nombre de juges. Cicéron fait entendre ici, ce qu'il reprocha depuis à Clodius, qui était l'accusateur de Catilina, qu'il s'était laissé corrompre. (*De Arusp. resp.*)

40 *Si je le fais absoudre, je compte que cela l'engagera à s'entendre avec moi dans notre poursuite commune.* Il fallait que des deux consuls il y en eût au moins un plébéien : ainsi, les patriciens ne pouvaient jamais s'entendre ensemble, et se donner mutuellement leurs amis et leurs créatures. Comme Catilina était patricien, Cicéron comptait de pouvoir plus facilement s'entendre avec lui. Il se trompa, Catilina fut absous : mais un

aussi méchant homme que lui n'avait garde de travailler à se donner un collègue comme Cicéron; il s'entendit avec Antoine : cela n'empêcha pas que Cicéron ne l'emportât sur lui. Catilina demanda encore le consulat l'année suivante, mais avec aussi peu de succès; et la honte d'avoir été refusé deux fois, acheva de le porter aux dernières extrémités. Au reste, cette intelligence, appelée *coitio*, était défendue par les lois; mais on n'était plus alors si scrupuleux. (*Ascon. in Tog. cand.; Sallust. Catilin. Voy*. les rem. sur la quinzième lettre du quatrième livre.)

41 LETTRE III. *De la peur qu'elle a eue que les femmes du Latium ne manquassent cette année d'amener les victimes ordinaires pour sacrifier sur le mont d'Albe*. La fête nommée les Féries latines avait été instituée par Tarquin le Superbe, pour marque de l'alliance qui était entre les peuples du Latium, les Etrusques qu'il avait vaincus, les Herniques et les Volsques. Cette fête se célébrait sur le mont d'Albe, où quarante-sept villes différentes envoyaient des députés, et fournissaient chacune quelque chose pour la fête; les unes des agneaux, les autres du lait, du fromage, des gâteaux. On immolait à Jupiter un taureau, dont chaque député emportait une partie; et si quelqu'un avait oublié d'apporter quelque offrande, ou d'emporter quelque chose de la victime, c'était à recommencer, et cela était réputé de très-mauvais augure. C'est sur cette circonstance qu'est fondée la plaisanterie de Cicéron; car on sait que les femmes sont toujours plus superstitieuses que les hommes; et les vieilles plus que les jeunes. La grand'mère d'Atticus était sans doute morte peu avant cette fête, qui n'avait point de jour marqué. Les consuls l'indiquaient quelque temps avant qu'on la célébrât. Dans le temps qu'ils commandaient les armées pendant leur consulat, ils l'indiquaient ordinairement avant que de partir pour la guerre; mais depuis qu'ils ne commandèrent les armées qu'après être sortis de charge, ils pouvaient la faire célébrer dans le temps de l'année qu'il leur plaisait. Elle est marquée dans un ancien calendrier au mois d'avril, sans doute parce qu'elle se célébrait ordinairement vers ce temps-là; mais cela avait ses exceptions. L'année de cette lettre, elle ne fut célébrée que dans les derniers mois de l'année; car la lettre précédente est de la fin de juillet ou du commencement d'août, et celle-ci ne peut pas avoir été écrite long-temps avant janvier, puisque Cicéron dit à Atticus qu'on l'attendait à Rome pour ce mois-là. — *Latium*. C'était le pays entre l'Etrurie et le pays des Volsques, où Rome était comprise.

42 *Je m'imagine que Sauféius vous écrira une belle lettre de consolation*. Sauféius, chevalier romain et ami intime d'Atticus, était épicurien aussi

bien que lui; et les philosophes de cette secte croyaient que l'amitié des pères pour leurs enfans, et celle des enfans pour leurs pères, ne venait que de l'éducation, et n'était point tirée du fond et des principes de la nature. La grand'mère d'Atticus devait être fort âgée, puisqu'il avait environ quarante ans; mais je ne sais si cela suffit pour justifier la plaisanterie que fait ici Cicéron, et qui paraît fort contre la bienséance; à moins qu'il ne voulût faire sentir à Atticus, que les principes de la philosophie d'Epicure menaient trop loin, lorsqu'on voulait agir conséquemment. M. de Saint-Réal donne ici un autre fondement à la plaisanterie de Cicéron. Il dit que les épicuriens ne mettant point la mort au rang des maux, ils n'avaient que faire de consolation pour un accident de cette nature, et étaient peu propres à consoler les autres. Ce sens est fort naturel, mais il y a erreur dans le fait. Bien loin qu'il fût particulier aux philosophes épicuriens de ne pas regarder la mort comme un mal, on voit au contraire, dans le premier livre des Tusculanes, Atticus qui soutient, au nom des épicuriens, que la mort est un mal, et Cicéron qui entreprend de lui prouver que ce n'en est point un.

43 *Gayette.* Ville maritime du nouveau Latium, auprès de Formies. Cicéron avait une maison de campagne placée entre ces deux villes.

44 *C. Pison, fils de Lucius, surnommé Frugi*, de l'illustre et ancienne maison Calpurnia. Son père Lucius avait été édile en 667, et préteur en 669. Le premier de cette branche, qui fut surnommé *Frugi*, c'est celui qui fut consul en 620, et à qui on donna ce surnom, qui signifie frugal et tempérant, parce qu'étant tribun il fit passer la première loi contre les concussions des magistrats et des gouverneurs de provinces; du moins c'est la raison que Cicéron en donne : mais Valère-Maxime rapporte plusieurs autres exemples de la sagesse de ce Lucius Pison, et de son amour pour l'exacte discipline, qui ne lui firent pas moins mériter ce glorieux surnom. (*Verrin.* 1; *Offic.* 2, *in Bruto; Val. Max. lib.* 4. *cap.* 3.)

45 LETTRE IV. *Pour servir mon frère dans la poursuite de l'édilité.* Il y avait deux sortes d'édiles, ceux qu'on appelait édiles du peuple, et ceux qu'on nommait édiles curules; deux de chaque sorte qui changeaient tous les ans, comme tous les autres magistrats, excepté les censeurs.

46 *J'ai jugé ici C. Macer.* Cet endroit fait voir que Cicéron fut le juge des concussions. Parmi les préteurs, il y en avait un qui jugeait les affaires civiles entre les citoyens, et un autre entre les étrangers, ce qui s'appelait *urbana et peregrina jurisdictio* : les autres jugeaient des affaires criminelles qui intéressaient directement l'Etat, comme le péculat, les concussions, les

voies de fait, etc. Macer ayant été préteur, et depuis gouverneur d'Asie, fut accusé de concussion par les peuples de cette province. Il se tenait si sûr d'être absous par le crédit de Crassus, dont il était parent, que dès que ses juges furent assemblés, il alla chez lui quitter la robe de suppliant que portaient les accusés. Mais comme il sortait pour recevoir les complimens, Crassus lui vint annoncer qu'il avait été condamné tout d'une voix, et il en mourut de douleur. Valère-Maxime dit qu'il s'étrangla avant que d'être jugé, pour sauver ses biens à son fils, parce qu'on ne pouvait confisquer les biens d'un accusé qui était mort avant le jugement : mais il en faut croire Cicéron, qui dit positivement ici et dans le livre des Orateurs illustres, qu'il fut jugé, comme Plutarque le raconte après lui. *Val. Max. lib.* 9, *chap.* 12. *Plutarch. Cic.*

47 *Quand j'aurais pu lui être favorable. Cui cum æqui fuissemus.* M. de Saint-Réal, après Manuce, donne à ces mots un sens tout opposé, et traduit, *quoique je n'aie fait, en le condamnant, que ce à quoi j'étais obligé en justice.* Il me semble que *æquus* avec le datif a toujours le sens que je lui donne. Et l'opposition que Cicéron fait ici de l'avantage qu'il aurait pu retirer du crédit des amis de Macer, avec l'honneur que ce jugement lui avait fait, n'en peut souffrir d'autre. Aussi, pour opposer autorité à autorité, Casaubon n'approuve point l'interprétation de Manuce.

48 *Mercure-Minerve.* On voit bien que c'était un assemblage pareil aux Mercures-Hercules dont nous avons parlé sur la dixième lettre. M. Foucault, conseiller d'Etat, a un marbre antique où l'on voit une de ces *Hermathènes* ou *Mercures-Minerves*, qui n'est autre chose qu'une figure carrée qui, s'arrondissant par le haut, forme la tête de Minerve avec le cou et le haut des épaules.

49 *Les Mercures se placent dans tous les lieux d'exercice.* Mercure présidait également aux exercices du corps, parce qu'il avait inventé la *palestre;* et à ceux de l'esprit, comme dieu de l'éloquence. Athénée nous apprend qu'on mettait sa statue dans tous les gymnases, avec cette inscription : Ἑρμῆ τῷ λόγου προεστῶτι. *Athen. lib.* 13.

50 *La Minerve convient particulièrement à celui-ci, qui est destiné à l'étude.* Tout le monde sait que Minerve était la déesse des sciences. De plus, l'académie d'Athènes, dont Cicéron avait donné le nom à sa bibliothèque, lui était particulièrement consacrée.

51 *Formies.* Ville maritime du nouveau Latium, fameuse par ses bons vins.

52 *Plus riche que Crassus.* C'était lui qui disait que pour se croire riche, il fallait pouvoir entretenir une armée à ses dépens.

53 LETTRE V. *Notre cousin Lucius Cicéron*, fils d'un autre L. Cicéron,

cadet du père de notre auteur, et qui avait été ami particulier de M. Antoine l'orateur, aïeul du triumvir. Je crois que c'est par une sorte de politesse que Cicéron dit ici notre cousin et non pas mon cousin, à cause que la sœur d'Atticus avait épousé le frère de Cicéron, et était cousine par alliance de ce Lucius Cicéron; comme il dit encore *frater noster* dans le passage *de Fin.* que je vais citer, parce qu'il avait parlé immédiatement auparavant de son frère Quintus et d'Atticus.

Il y a dans le texte *fratris nostri* : mais l'on sait assez que ce mot signifie souvent cousin-germain, parce que l'on sous-entend *patruelis*. Cicéron dit ailleurs de ce même cousin : *Frater noster, cognatione patruelis, amore germanus*. Lib. 5 de Fin. *Voy*. les rem. sur la troisième lettre du quatrième livre.

54 *Pour mes fonctions publiques*. C'est-à-dire, pour les fonctions du barreau; car je remarque que Cicéron prend presque toujours dans ce sens le mot de *forensis*; et nous trouvons que Lucius Cicéron accompagna son cousin en Sicile, lorsqu'il y alla pour ramasser des preuves contre Verrès, dont il s'était déclaré l'accusateur.

55 *Peducæus*, fils de Sextus Péducéus, qui avait été gouverneur de Sicile, et sous qui Cicéron avait été questeur. Il était ami particulier d'Atticus, comme on le verra dans la suite de ces lettres.

56 *Qu'on ne prescrit point contre un mineur, à qui on a donné, comme à cette pupille, des tuteurs suivant la disposition de la loi. De tutela legitima in qua dicitur esse puella, nihil usucapi posse*. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici quelle était l'espèce de cette affaire; c'est une recherche qu'il faut laisser aux jurisconsultes. Il suffit de remarquer qu'il paraît, par cet endroit, qu'il y avait alors certains cas où l'on pouvait prescrire contre un mineur. Il faut aussi expliquer ce que c'était que *tutela legitima*. Un pupille était *in tutela legitima*, lorsque son père ne lui ayant point nommé de tuteurs, on lui donnait ceux que la loi prescrivait; c'est-à-dire, ceux qui étaient ses héritiers naturels, comme ses parens; ou, si c'était un fils d'affranchi, ses patrons; car les patrons héritaient de leurs affranchis lorsqu'ils ne laissaient point d'enfans; et l'on supposait que les héritiers auraient plus de soin d'un bien qui pouvait leur revenir. Le père, par son testament, pouvait nommer tel tuteur qu'il lui plaisait, et cette espèce de tutelle était *justa et non legitima*.

57 *Votre acquisition d'Epire*. On verra dans la suite de ces lettres, qu'Atticus avait de grands biens en fonds de terre auprès de Butrote.

58 *Tusculum*. Petite ville du *Latium*, auprès de laquelle était la principale maison de campagne de Cicéron, dans l'endroit où est aujourd'hui le

monastère de *Grotta ferrata*. Cette maison avait appartenu au dictateur Sylla.

59 LETTRE VI. *Cent trente mille sesterces*. Environ douze mille deux cents liv. Dans le troisième et le quatrième livre de ces lettres, que j'ai donnés les premiers, j'ai suivi l'évaluation des sesterces de M. de Saint-Réal; non que je la croie entièrement sûre, mais parce que, dans une matière si incertaine, et où il y a presque autant d'avis que de savans, il est assez indifférent quel parti l'on prenne. Je supposerai donc que mille sesterces valaient environ quatre-vingt-quatorze livres de notre monnaie. Ce qu'il y a de certain sur cette matière, c'est que le sesterce était une petite monnaie d'argent, qui valait le quart du denier romain, ou deux *as et demi*. Cette marque HS. signifie donc *dipondium cum semisse*, et *sestertius* est la même chose que *semistertius*. Les Romains comptaient par *sestertii* et par *sestertia*, car on ne trouve jamais *sestertium* au singulier, parce qu'on disait *mille sestertii*, et non pas *unum sestertium*. Les *sestertia* valaient autant de milliers de ces petites pièces d'argent, nommées *sestertii*, qu'il y avait d'unités dans le nombre. Ainsi *sestertia X* ou *sestertium decem* supp. *millia*, c'étaient dix mille petits sesterces. Ce n'est que par le sujet qu'on peut reconnaître s'il s'agit de grands ou de petits sesterces, et les uns et les autres s'exprimant par cette marque HS. : le *sestertius*, parce qu'il valait deux as et demi, et le *sestertium*, parce qu'il valait deux livres et demie d'argent. M. de Saint-Réal avance, sur la foi d'un savant de son voisinage qu'il ne nomme pas, que les Romains ne se servaient de cette marque H-S que pour les petits sesterces, et que pour les grands ils écrivaient tout au long *sestertia*, au lieu que les copistes avaient écrit en abrégé les uns et les autres. Mais cela est avancé sans autorité et sans fondement : l'uniformité qui se trouve dans les manuscrits, fait voir que cette manière de marquer les grands sesterces ne vient point des copistes. Il y a même un endroit dans Suétone, qui prouve décisivement que les Romains écrivaient en abrégé les grands sesterces aussi bien que les petits. *In Galba*, *cap*. 6.

60 *M. Fonteius.... Rabirius*. Il y a apparence que ce sont les mêmes pour qui Cicéron fit les harangues qui nous restent encore.

61 *Turranius, qui est un homme rempli de connaissances utiles*. Il est encore parlé dans quelques autres de ces lettres de cet honnête homme, dont Cicéron fait ici un éloge qu'on ne peut pas appliquer à tous les savans : c'est apparemment le même que Niger Turranius dont il est parlé dans Varron. (*Epist*. 9, *lib*. 6, *et epist*. 4, *lib*. 7. *Varr. lib*. 2, *de Re rustica*.)

62 *Notre père est mort*. Cette manière de mander la mort de son père, sans

rien ajouter qui marque sa douleur, a quelque chose d'un peu dur; et s'il ne paraissait pas d'ailleurs que Cicéron était le meilleur parent du monde, on se laisserait aller naturellement à croire que, ayant pris son vol si haut, et étant à la veille de parvenir aux premières places de la république, il se consolait aisément d'avoir perdu un père qui avait toujours vécu en campagnard et d'une manière fort obscure; ce qui donna lieu aux médisances de ses ennemis (*Dio*, *lib.* 46), qui lui reprochèrent depuis, que son père gagnait sa vie à cultiver des vignes et des oliviers, et qu'il faisait le métier de foulon.

63 *Des raretés propres à orner un lieu d'étude. Ornamenta* γυμνασιώδη. γυμνάσιον signifiait, dans son origine, un lieu pour les exercices de l'esprit; et il paraît clairement, par la cinquième lettre de ce livre, que Cicéron veut parler de l'endroit de sa maison de Tusculum où était sa bibliothèque; et qu'il appela son académie.

64 LETTRE VIII. *L'ami que vous savez.* Lucceïus, comme on le voit par la neuvième lettre; nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

65 *Les statues de Mégare.* Ville de l'Attique, auprès de laquelle il y avait une carrière d'une espèce de marbre, qu'on ne trouvait que dans ce seul endroit de la Grèce. Les peuples de cette ville avaient souvent élevé des statues à ceux qui avaient remporté le prix aux jeux de la Grèce; et c'était de là apparemment que venaient celles qu'Atticus envoyait à Cicéron. *Pausan. Attic. Strab. lib.* 8; *Pindar. ode* 8. *Pyth.*

66 *Vos Mercures de marbre pentélicien.* Ainsi appelé d'une montagne de l'Attique d'où on le tirait, selon Pausanias; ou, selon Suidas, parce que ce marbre était de cinq sortes de couleurs différentes; ce qui avait pu aussi donner le nom à la montagne où était cette carrière.

67 *Avec leurs têtes de bronze.* Les anciens faisaient souvent des statues, dont la tête se détachait du reste du corps, quoique l'un et l'autre fussent d'une même matière. Pour faire une nouvelle statue, ils se contentaient quelquefois d'en changer la tête; et nous voyons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs dont la mémoire était odieuse, on en ôtait les têtes, à la place desquelles on mettait sans doute celle du nouvel empereur. De là vient en partie qu'on a trouvé depuis tant de têtes antiques sans corps. (*Vide Sueton. in Callig. c.* 22, *et Lamprid. in Commodo.*)

68 *Un Portique. Xysti.* Ce mot qui, chez les Grecs dont il vient, signifie toujours un lieu couvert dont ils se servaient pour leurs exercices, signifie plus souvent en latin une promenade découverte, aussi bien qu'un portique ou une galerie; mais on voit, par les ornemens dont parle Ci-

céron, qu'il le faut prendre ici dans cette dernière signification ; c'est la même chose que ce qu'il appelle dans la sixième lettre *palæstram*.

69 *J'aime mieux faire un faux serment et nier que j'aie répondu pour vous.* MIHI AUTEM ABJURARE CERTIUS EST. On voit bien que la plaisanterie de Cicéron était fondée sur ce que, lorsqu'on ne s'était point engagé par écrit, on était reçu à se purger par serment, comme on l'est encore aujourd'hui ; et *abjurare*, en terme de droit, se disait de ceux qui, en pareil cas, faisaient un faux serment.

70 LETTRE IX. *Mon académie.* Pline parle d'une maison de campagne que Cicéron appela son académie, et qui était auprès de la mer, entre le lac d'Averne et Pouzzol. Mais il paraît par différens endroits des premières lettres de ce livre, comparés ensemble (*ep.* 1, 4, 6, *et* 10), que par son académie, il n'entend ici que l'endroit de sa maison de Tusculum qu'il avait destiné pour sa bibliothèque. (*Plin. lib.* 31, *cap.* 2.)

71 *Lentulus promet une place dans ses vaisseaux.* Lentulus était le surnom d'une branche de l'illustre maison des Cornéliens. On ne sait point de quel particulier de cette famille il s'agit ici, et cela n'est pas fort important. Corradus croit que ce ne pouvait pas être un sénateur, parce qu'il y avait une loi qui leur défendait d'avoir des vaisseaux pour faire le commerce, et qui leur permettait seulement d'en avoir un d'une grandeur fort médiocre pour faire transporter leurs denrées ; mais les lois de la sévérité de celle-là n'étaient alors plus guère observées.

72 *Les cérémonies des Eumolpides.* Prêtres de Cérès à Eleusine, ainsi nommés parce qu'ils descendaient d'Eumolpe, dans la maison duquel ce sacerdoce était toujours demeuré. Les uns font cet Eumolpe fils du poëte Musée, les autres d'Orphée, et il y en a qui disent qu'il était Egyptien d'origine. Par ces cérémonies des Eumolpides que Chilius demandait, il ne faut pas entendre celles qui étaient si secrètes, qu'on les appelait par excellence les mystères, et qu'il était défendu, sous peine de la vie, à ceux qui y étaient initiés, de les révéler ; mais les cérémonies publiques qu'ils observaient à la fête de Cérès, et dont Chilius, qui était poëte, voulait apparemment faire entrer la description dans quelqu'un de ses ouvrages.

73 LETTRE X. *Voilà pour répondre à votre*, Comme j'étais au Céramique. On voit bien que la lettre d'Atticus commençait ainsi : *Comme j'étais au Céramique, on m'a rendu votre lettre.* Il y avait à Athènes deux Céramiques. Le premier dans la ville, et c'était où se tenaient les courtisanes. L'autre, dont il s'agit ici, était hors des murs. C'était une grande place où, pendant que la république d'Athènes était florissante, on enterrait, aux dépens du public, ceux qui avaient été tués à la guerre, et où l'on

faisait leur oraison funèbre. On y voyait encore les tombeaux et les statues de leurs plus grands capitaines ; et c'était un rendez-vous public.

74 *Les Mercures-Hercules*. Les Athéniens, et à leur exemple les autres peuples de la Grèce, et depuis les Romains, représentaient Mercure par une figure carrée de tous les côtés, sans pieds et sans bras, et seulement avec la tête. Lorsqu'à la place de la tête de Mercure ils mettaient celle de quelque autre dieu, cela faisait un *composé* semblable à celui que l'on voit ici, et dont nous verrons encore un exemple plus bas. Fulvius Ursinus dit qu'il avait vu à Rome un de ces Mercures-Hercules, qui n'était autre chose qu'une base carrée avec la tête d'Hercule. Les Athéniens mettaient souvent ensemble ces deux dieux, et les plaçaient dans leurs gymnases ou lieux d'exercices.

75 *Ne traitez avec personne de votre bibliothèque*. Il ne s'agit pas ici de la bibliothèque à l'usage d'Atticus : un homme de lettres, comme lui, n'avait garde de s'en défaire. Il s'agit des livres qu'il faisait copier à ses esclaves pour les vendre ensuite ; car personne ne fut plus appliqué que lui à tirer parti de tout, et à augmenter son bien de toutes les manières possibles. On verra dans la suite qu'il faisait aussi commerce de gladiateurs. (*Voy*. les rem. sur la quatrième lettre du quatrième livre.)

76 *Ma fille ne s'attaque plus à sa caution pour être payée, mais à vous-même*. Les manuscrits, les éditions et les commentateurs sont fort partagés sur cet endroit. Les uns lisent *sponsorem appellat*, et les autres, dans un sens tout opposé, *sponsorem non appellat*. Je suis ce dernier sens avec Victorius, Manuce, Popma, et M. de Saint-Réal, parce qu'il me paraît que c'est ici une plaisanterie opposée à celle que Cicéron avait faite sur ce même sujet dans la huitième lettre. Atticus avait promis quelque présent à Tullia, et Cicéron mandait à son ami : *Ma fille m'attaque comme votre caution ;* et dans celle-ci il dit : *Ma fille ne s'attaque plus à votre caution ;* comme s'il disait : elle sait à présent que lorsque les débiteurs sont bons, ce n'est pas la coutume d'attaquer les cautions, et que l'on doit commencer par attaquer les débiteurs. Il y avait même eu une loi qui le défendait, et qui fut renouvelée par Justinien.

77 LETTRE XI. *Sallustius*. C'était un homme attaché à Cicéron, dont il est parlé dans plusieurs autres de ses lettres. Il ne faut pas le confondre avec le fameux historien qui vivait dans le même temps ; et c'est pour cela que je dis *Sallustius* et non pas *Salluste*, car il semble que c'est une règle assez générale, que quoiqu'on donne à certains noms une terminaison française, lorsqu'il s'agit de personnes illustres et fort connues dans l'histoire, on doit conserver la terminaison latine, lorsqu'il s'agit

de personnes obscures qui portent le même nom. Ainsi, en parlant du tyran de Syracuse, je dirai *Denys*; mais en parlant du précepteur du fils de Cicéron, je crois qu'il faut dire *Dionysius*.

78 *Sur votre arbitrage.* Il y a dans le texte *illud tuum arbitrium*; mais cela ne peut guère s'entendre que d'une affaire de Luccéius dont Atticus avait été arbitre, et qu'il avait jugée d'une manière dont Luccéius n'avait pas été content. Il est rare qu'on se plaigne de ceux dont on est l'arbitre, à moins que Luccéius ne se plaignît de ce qu'Atticus n'avait pas voulu s'en tenir à son jugement.

79 *Il aura lieu de s'en repentir, de quelque côté que le tort se trouve.* En effet, c'est toujours un malheur de rompre avec un ami qui a du mérite et de bonnes qualités : on ne doit jamais en venir là, à moins qu'il ne nous ait manqué dans quelque chose d'essentiel, et qui nous donne un juste sujet de douter de sa probité. Aussi, quoique Luccéius parût si aigri, il se raccommoda dans la suite avec Atticus, comme Cicéron l'avait prévu.

80 *Que vous me croyez maintenant désigné préteur.* ME JAM ARBITRARI DESIGNATUM ESSE. Cela ne peut s'entendre que de la préture; car cette lettre a été écrite avant celle qui commence par *Crebras*, et qui le fut certainement pendant que Cicéron était préteur. Il est sûr encore qu'Atticus revint à Rome avant que Cicéron fût désigné consul; au lieu qu'on voit dans la lettre précédente, que Cicéron ne veut point que son ami vienne pour le servir dans la poursuite de la préture. De plus, on voit par la fin de cette lettre, qu'il n'y avait pas long-temps qu'Atticus avait quitté Rome; au lieu que l'année où Cicéron fut désigné consul, Atticus avait été absent près de quatre ans.

Ce qui a fait croire à Muret, après Corradus, qu'il s'agissait ici du consulat de Cicéron, c'est qu'il n'a pas pris garde que cette lettre n'était pas dans l'ordre de sa date.

81 *On ne sait pas même quand se tiendra l'assemblée pour les élections.* Elle se tenait ordinairement vers la fin de juillet; mais les mauvaises pratiques des prétendans la firent remettre, et donnèrent lieu à la loi qu'on publia cette année contre les brigues, et qui fut proposée par C. Cornélius, tribun du peuple, et dressée par le consul Calpurnius Piso; c'est pour cela que cette loi est appelée indifféremment *Cornelia* et *Calpurnia*. (*Dio. lib.* 36, *pro Murena.*)

82 LETTRE XII. *Antoine.* Il y a dans le texte *Teucris illa*; mais il est clair par la suite qu'il s'agit ici d'Antoine, qui avait été consul avec Cicéron, et qui était alors gouverneur de la Macédoine. De dire quel est le

sens de ce sobriquet, ou de ce nom énigmatique, c'est ce qui n'est ni important ni aisé à deviner; et ce serait abuser de la patience du lecteur, que de rapporter ici les différentes conjectures des critiques. Ce que les commentateurs disent de plus supportable là-dessus, c'est que Cicéron fait allusion à l'échec qu'Antoine avait eu depuis peu dans la Macédoine contre les Dardaniens. *Teucris illa* signifie donc ici un homme lâche, *Romana potius quam Romanus*; parce que les Romains descendaient des Troyens, comme Homère a dit, ἀχαΐδες οὐκ ἔτ' ἀχαιοί; et Ennius, *O verè Phrygiæ, neque enim Phryges*. Quoi qu'il en soit, cet Antoine n'était pas heureux en surnoms, car on l'avait surnommé *Hybrida*.

83 *A moins d'un pour cent par mois*. On sait assez que chez les Romains, aussi bien que chez les Grecs, l'intérêt se payait tous les mois, avec cette différence que chez les Romains c'était aux ides, c'est-à-dire, vers le milieu du mois; et chez les Grecs, à la fin. L'intérêt d'un pour cent par mois était exorbitant: cependant comme le commerce en argent était devenu beaucoup plus commun qu'il n'était dans les premiers temps de la république, on verra dans la suite qu'on passait cet intérêt en justice. (*Epist.* 21, *lib.* 5; *et ep.* 1 *et* 2, *lib.* 6.)

84 *Mais peut-être que ce sera un bonheur pour moi*. ταὐτόματον ἡμῶν supp. κάλλιον βουλεύεται. C'est un vers de Ménandre, qui était passé en proverbe, et qui signifie *que souvent la fortune nous sert mieux que la prudence*. Cicéron veut dire que ce sera un avantage pour lui d'avoir lieu de se plaindre d'Antoine, parce que cela le dispensera de le soutenir contre Pompée. Cependant, quelques raisons qu'il pût avoir, il ne laissa pas de parler fortement pour lui dans le sénat quelques jours après, et il empêcha qu'on ne lui donnât cette année un successeur (*Ep.* 5, *lib.* 5, *Fam.*).

85 *Car voici une nouvelle histoire, etc*. Ce qui doit surtout, dit Cicéron, m'empêcher de soutenir Antoine, c'est que cela confirmerait le bruit qu'on fait courir en Macédoine, que je partage avec lui l'argent qu'il tire des peuples de cette province.

86 *J'ai un méchant homme d'affranchi, nommé Hilarius, qui a tenu vos livres de compte, et dont vous êtes le patron*. Les citoyens d'une médiocre naissance avaient tous un patron marqué, à qui ils allaient le matin faire leur cour, et qu'ils acompagnaient en public lorsqu'il le souhaitait. On voit, par cet endroit, que lorsqu'un esclave était affranchi, il se choisissait un patron; c'était comme le premier usage qu'il faisait de sa

liberté; mais cela n'empêchait pas que son maître ne fût toujours son patron naturel, et qu'il n'eût droit d'exiger de lui certains devoirs. Ainsi *patronus* a deux rapports différens; l'un à *libertus*, et l'autre à *cliens*. —*Qui a tenu vos livres de compte*. Les Romains tenaient un état exact de leur recette et de leur dépense, de leurs dettes actives et passives; et il y avait des cas où ces livres de compte faisaient foi en justice. — Il y a dans le texte, *ratiocinatorem et clientem tuum*; j'ai traduit, *qui a tenu vos livres de compte*, et non pas *qui tient*. Si cet homme avait été actuellement au service d'Atticus, il en aurait été plus maître que Cicéron ne le fait entendre, lorsqu'il dit: *Tâchez d'éloigner ce fripon, s'il y a moyen*. Si quo pacto potes.

87 *Valérius le truchement*. Quoique presque tous les Romains entendissent et parlassent le grec, cependant les gouverneurs de provinces avaient toujours avec eux un truchement, même dans les provinces où l'on parlait grec, comme dans la Sicile, dans l'Asie-Mineure, dans la Macédoine, parce qu'il leur était défendu de parler une autre langue que la latine lorsqu'ils étaient en fonction (*Val. Max. lib.* 2, *cap* 2; *Verrin.* 4): témoin Cicéron, à qui l'on reprocha d'avoir parlé grec dans le sénat de Syracuse, pendant qu'il était questeur en Sicile. La république entretenait aussi des truchemens dans les villes de commerce, et surtout dans les ports de mer, pour la commodité des étrangers de différentes nations qui y abordaient.

88 *Que j'ai ma part de l'argent qu'il lève sur les peuples de sa province*. Le gouvernement de la Macédoine était échu par le sort à Cicéron, qui le céda à Antoine, son collègue. Il y a apparence qu'ils firent ensemble un traité secret, et qu'Antoine s'engagea à payer à Cicéron une certaine somme d'argent. C'est sans doute pour cela que lorsque Cicéron parle de cette dette d'Antoine, il le désigne par un nom énigmatique, comme dans cette lettre et dans les deux suivantes.

89 *Cn. Plancius*. Il était alors tribun des soldats dans la Macédoine, et il y fut depuis questeur pendant l'exil de Cicéron, à qui il rendit service: c'est celui pour qui Cicéron fit la harangue qui nous est restée.

90 *Le divorce qu'il vient de faire avec Mucia*. Ses galanteries avec César avaient été si publiques, que Pompée ne crut pas devoir attendre son retour pour la répudier. C'est par rapport à cette galanterie de César avec Mucia, que Pompée, pendant la guerre civile contre César, l'appelait Égisthe, parce que, non content d'avoir débauché sa femme, il en voulait encore à sa vie. (*Plut. Apoph. rom.*)

9[1] *Que P. Clodius, fils d'Appius, a été surpris déguisé en femme dans la maison de César, au sacrifice qui s'y faisait pour le peuple.* C'était le sacrifice que l'on faisait à la *Bonne Déesse*, dont il n'est pas nécessaire de rapporter ici toutes les particularités. Pour entendre cet endroit, il suffit de savoir que les femmes seules pouvaient assister à ce sacrifice, qu'on appelait aussi les mystères, à cause du rapport qu'il avait avec les mystères de Cérès. On faisait sortir de la maison où l'on célébrait ces mystères, non-seulement tous les hommes, mais aussi tous les animaux mâles; la précaution allait jusqu'à couvrir les tableaux où il y en avait quelques-uns représentés. Enfin, on avait été si simple jusques alors, qu'on croyait fermement qu'un homme qui verrait ces mystères, même par hasard et sans dessein, deviendrait aveugle; mais l'aventure de Clodius désabusa tout le monde. Ce sacrifice s'était fait l'année précédente chez César, non pas en qualité de grand-pontife, comme l'ont cru plusieurs habiles gens, mais en qualité de préteur. On ne trouve nulle part que ces mystères dussent se célébrer chez le souverain-pontife. Cicéron, au contraire, dit qu'ils se faisaient chez un de ceux qui étaient *cum imperio* (*de Arus. Resp.*), ce qui ne s'étend qu'aux consuls et aux préteurs. Dion (*lib.* 37) dit positivement qu'ils se faisaient chez un consul ou chez un préteur. L'année du consulat de Cicéron, dans le temps de la conjuration de Catilina, c'est-à-dire, au mois de décembre, ce sacrifice se fit chez Cicéron (*Plut. in Cicerone*); et il y a apparence qu'il se célébra cette année à peu près dans le même temps; car cette lettre est du premier de janvier, et Cicéron parle de cette affaire comme nouvelle. Ainsi l'on voit que cette fête ne se célébrait pas toujours le premier de mai, comme le disent d'anciens auteurs, et comme on le trouve dans les anciens calendriers.

Je ne sais s'il est nécessaire que j'avertisse que ce Clodius dont il est ici parlé, est celui qui fut depuis si fameux par son inimitié pour Cicéron, et dont il sera parlé dans presque toutes les lettres des quatre premiers livres. On conçoit bien pourquoi il était entré ainsi déguisé chez César. Il était d'intelligence avec la maîtresse de la maison, et il voulut venger Pompée, et tous les autres maris en grand nombre, qui avaient le même sujet de se plaindre de César. Cette honnête dame, qui sacrifiait un homme de ce mérite, et si aimé de toutes les autres femmes, à un jeune étourdi, était de la même maison que Pompée.

9[2] *J'en suis plus affligé qu'on ne devrait, ce semble, l'être de la mort d'un esclave.* Il y avait bien de la différence entre nos valets et les esclaves des anciens. Ils faisaient partie de leur patrimoine, et rien n'attache plus que

la propriété. Souvent ils étaient nés dans leurs maisons. Les maîtres faisaient élever avec soin ceux qui avaient de la disposition pour les lettres. L'on verra dans la suite combien Cicéron avait d'affection pour Tiron son secrétaire, et qu'il vivait avec lui plutôt comme avec un ami et un égal, que comme avec un affranchi. (*Voy.* les lettres du XVI[e] livre des Fam.)

93 LETTRE XIII. *Aux Trois Tavernes.* Sur le chemin d'Appius. Cet endroit a conservé son ancien nom, *le Tre Taberne.*

94 *Votre hôte.* On sait qu'en ce temps-là le devoir d'une mutuelle hospitalité était si bien établi, qu'on n'était presque jamais réduit à aller loger dans une hôtellerie. Ce droit passait des pères aux enfans, et l'on conservait dans les familles certaines marques qu'on appelait *tesseras hospitalitatis*, avec lesquelles on se faisait reconnaître. On appelait donc *hospites*, ceux chez qui on allait loger, lorsqu'on passait par quelque ville, ou ceux qu'on logeait chez soi.

95 *Canusium.* Ville de la Pouille.

96 *De votre vaisseau.* DE PHASELO, sorte de bâtiment à voiles et à rames, qui avait été ainsi nommé de la ville de Phasélis, en Pamphilie, qui avait servi long-temps de retraite aux pirates.

97 *Et que vous serez déjà parti pour votre expédition de Sicyone, après en avoir fait les préparatifs dans votre Amalthée.* CÆSIS AD AMALTHEAM TUAM VICTIMIS, STATIM ESSE AD SICYONEM OPPUGNANDAM PROFECTUM. A la lettre, *qu'après avoir immolé des victimes dans votre Amalthée, vous êtes allé assiéger Sicyone.* Cela signifie sans métaphore : *que vous êtes parti de votre maison d'Epire, pour aller à Sicyone, vous faire payer de l'argent qui vous est dû.* On verra dans la suite que les Sicyoniens ne voulaient point payer Atticus : c'est pour cela que Cicéron parle du voyage d'Atticus pour cette ville, comme d'une expédition militaire. On sait assez que les généraux d'armée, et surtout des consuls romains, avant que de partir pour la guerre, faisaient toujours un sacrifice solennel.

Amalthée. C'est, comme l'on sait, le nom de cette fameuse chèvre, nourrice de Jupiter, qui, pour récompense, donna à une de ses cornes cette merveilleuse propriété, qu'on y trouvait tout ce qu'on voulait. On voit bien qu'Atticus donna ce nom à sa maison d'Épire, pour marquer qu'on y trouvait toutes les choses nécessaires pour la commodité et pour l'agrément.

98 *Que l'on ne m'a pas fait opiner le premier.* Cicéron rend compte ici à Atticus de la première séance du sénat, qui s'était tenue le même jour qu'il écrivait cette lettre. On gardait ordinairement pendant toute l'année le

même ordre, en demandant les avis que l'on avait suivis dans la première séance (*Aul.-Gell.*, *lib.* 4, *cap.* 10; *et lib.* 14, *cap.* 7. *Sueton.*, *Jul.*), avec cette exception seulement, que pendant les derniers mois de l'année, les consuls désignés pour la suivante, opinaient avant tous les consulaires. Apparemment que Cicéron avait opiné le premier l'année précédente; et c'est la seule raison qu'il pouvait avoir de se plaindre de ce que le consul Pison ne lui avait pas fait le même honneur cette année. A cela près, il n'était pas surprenant qu'il eût donné la préférence à C. Pison, qui était son parent. Cicéron pouvait aisément se consoler, puisqu'on le faisait passer avant Catulus et Hortensius.

98 bis *Le pacificateur des Allobroges.* C. Pison, dont nous avons parlé sur la dixième lettre. Cicéron le désigne ainsi par raillerie, à cause de quelques légers mouvemens qu'il y avait eu dans la Gaule-Narbonnaise pendant qu'il en était gouverneur (*Dion. lib. XXXVII*). Les Allobroges comprenaient ce que nous appelons à présent la Savoie et le Dauphiné.

99 *Il est presque aussi honorable d'opiner le second.* Comme sur les affaires que l'on propose, il n'y a ordinairement que deux sentimens et deux partis à prendre, le second opinant pouvait former un avis aussi bien que le premier.

100 *Catulus.* Le fils de ce grand homme, que Marius fit mourir si inhumainement. Il devint encore plus illustre que son père. Il avait été consul l'an 675, et fut depuis censeur et chef du sénat. Il était alors chargé de faire rebâtir le Capitole, qui avait été brûlé. Enfin, c'était un des plus grands personnages, et des meilleurs citoyens qu'eût alors la république.

101 *Hortensius.* Le fameux orateur, qui seul pouvait disputer à Cicéron le premier rang. Il était d'une maison très-ancienne et illustrée par la dictature.

102 *Ce consul.* M. Pupius Pison. Il était de la maison Calpurnia, qui était patricienne; mais il avait été adopté par un plébéien nommé Pupius; sans cela il n'aurait pu être consul avec Messala, qui était patricien. Quoique Cicéron en fasse ici un si étrange portrait, il ne laisse pas de reconnaître ailleurs qu'il tenait quelque rang parmi les orateurs de son temps (*de clar. Orat.*), et qu'il s'était distingué par la grande connaissance qu'il avait de la langue grecque. Après sa préture il avait eu le gouvernement d'Espagne (*in Pison.*, *pro Flacco*), et il avait remporté quelques avantages, qui lui firent accorder l'honneur du triomphe.

103 *Un de ces railleurs chagrins qui ne laissent pas quelquefois de faire rire.* TANTUM CAVILLATOR GENERE ILLO MOROSO QUOD ETIAM SINE DICACITATE RIDETUR. *Cavillatio*, c'est une plaisanterie suivie; et *dicacitas*,

des bons mots courts et détachés. 2 *de Oratore. Cum duo sint genera facetiarum, alterum æquabiliter in omni sermone fusum, alterum peracutum et breve : illa a veteribus superior cavillatio, hæc altera dicacitas nominata est.* On voit par-là que *quod etiam sine dicacitate ridetur*, ne signifie pas ici *sans rien dire de risible*, comme traduit M. de Saint-Réal ; mais *qui ne laisse pas de faire rire sans dire des bons mots*. Ce que l'on dit peut être très-plaisant, sans être un bon mot. Reste à examiner ce que c'est que *genus cavillationis morosum*. Manuce dit que c'est *cum facie risum movemus, nulla sermonis festivitate ;* et pour appuyer cette interprétation, il cite un passage du deuxième livre de l'*Orateur*, que cet habile commentateur n'a pas assurément entendu. Le voici : *Primum igitur genus quod risum vel maxime movet, non est nostrum; morosum, superstitiosum, suspiciosum, gloriosum, stultum. Naturæ ridentur ipsæ, quas personas agitare solemus, non sustinere.* Cicéron veut dire que la première manière de plaisanterie, c'est lorsqu'on joue certains personnages propres à faire rire, comme celui d'un homme chagrin et fâcheux, d'un superstitieux, etc. *naturæ ridentur ipsæ :* alors c'est plutôt ce caractère qui fait rire, que ce que disent ceux qui le jouent. Cette sorte de plaisanterie convient au comédien, et non pas à l'orateur ; il doit se moquer de ces caractères, et non pas les représenter, *quas personas agitare solemus, non sustinere.* On voit donc clairement que Cicéron n'a pas voulu marquer ici un certain genre de plaisanterie, qu'il appelle *morosum*, non plus que *genus superstitiosum, suspiciosum, etc.* De plus, Cicéron, dans le même endroit, distingue une troisième espèce de plaisanterie, qui est précisément celle que Manuce exprime par ces mots, *cum facie risum movemus*. Saumaise veut qu'on lise ici *mocoso*, au lieu de *moroso*. Mocosus vient de *μῶκος, sanna*, et c'est précisément la même chose que ce que Cicéron appelle *oris depravationem.* Cette leçon fait un bon sens : mais il y a ici une si grande uniformité dans les manuscrits, qu'on ne peut pas les abandonner pour suivre cette conjecture : d'ailleurs, ce mot ne se trouve ni dans Cicéron, ni dans aucun ancien auteur avant Quintilien. *Cavillator genere illo moroso, etc.*, signifie donc ici un homme plaisant par *un air chagrin, ou naturel ou affecté.* Cicéron donne le même caractère à ce Pison, dans le livre des orateurs illustres, *sæpe stomachosum, etc.* Et plus bas, *hominum ineptias ac stultitias, quæ devorandæ nobis sunt, non ferebat, iracundiusque respuebat; sive morose, ut putabatur, sive ingenuo liberoque fastidio.*

104 *Il n'est ni dans le parti du peuple ni dans celui des grands.* Depuis les

Gracques, il y avait toujours eu dans la république deux partis. L'un de ceux qu'on appelait *populares*, qui en flattant le peuple, et tâchant de diminuer l'autorité du sénat, cherchaient à s'élever eux-mêmes, et à se rendre puissans. L'autre parti qu'on appelait *optimatum*, parce qu'il était composé de la plus grande partie de la noblesse et des meilleurs citoyens, soutenait l'autorité du sénat contre les entreprises des tribuns, et de tous ceux qui se livraient trop à la multitude. Marius et César furent à la tête du premier parti, et Sylla et Pompée à la tête du second.

Muret, au lieu de *cum republicâ*, lit ici *cum populo*; mais, sans changer la leçon ordinaire, qui est celle de tous les manuscrits, je crois avec Casaubon qu'on peut fort bien lui donner le sens que nous avons suivi. *Nihil agens cum republica*, pourrait encore s'expliquer ainsi : *Dans tout ce que fait ce consul, il ne se propose point le bien de l'État.* Je ne sais où M. de Saint-Réal a pris le sens qu'il donne à cet endroit. Il traduit, *il ne fait rien de son chef, et il est absolument gouverné par les grands de son parti. Sejunctus ab aliquo*, n'a jamais signifié gouverné par quelqu'un; et de plus, Cicéron dit expressément, dans la lettre suivante, que Pison avait aliéné tous les gens du bon parti, *omnes bonos*: ce qui, dans le style de Cicéron, est la même chose que *optimates*, comme on verra partout dans ces lettres.

105 *Son collègue*: M. Valérius Messala Niger, d'une maison patricienne, qui descendait de Valérius, qui fut consul avec le Brutus qui chassa Tarquin.

106 *Par quelqu'un de nous*. C'est-à-dire, par quelque consulaire. Cornificius n'avait été que préteur.

107 *César a répudié sa femme*. C'était déclarer qu'il la croyait coupable, et Clodius par conséquent. Cependant, lorsqu'il fut appelé pour déposer en justice sur cette affaire, il dit qu'il n'en avait aucune connaissance. Et pourquoi, lui dit-on, avez-vous répudié votre femme? C'est, répondit-il, que je veux que tout ce qui m'appartient soit aussi exempt de soupçon que de crime. Il concevait qu'un homme du caractère de Clodius pourrait lui être d'un grand usage pour les projets qu'il méditait dès-lors. Jamais homme ne fut plus maître que César de son ressentiment et de ses passions : ou, pour mieux dire, il en avait une dominante qui les réglait toutes, son ambition. (*Suet. Jul. Plut. Cicer.*)

108 *Si inflexible*. Λυκουργει. Cicéron fait ici allusion, non pas à la sévérité des lois de Lycurgue, législateur de Lacédémone, mais à l'orateur athénien du même nom, dont on disait qu'il trempait sa plume dans du poison. C'était le fléau de tous les méchans citoyens; il avait été chargé de la police

d'Athènes ; et il poursuivit les voleurs et les scélérats avec tant de vigueur, qu'il en purgea entièrement cette grande ville. (*Dionys. Halicarn. Plut. in Bruto. Diod. Sicul. lib.* 6.

109 *Caton.* Arrière-petit-fils du censeur de même nom : il est si connu par tous les historiens de ce temps-là, et surtout par Plutarque, qui a écrit sa vie, qu'il serait entièrement inutile d'en rien dire ici de particulier. Il n'avait encore été que tribun du peuple ; mais son mérite personnel, son exacte probité, son zèle pour le bien de l'État, exempt de toute vue particulière, l'avaient déjà mis à la tête du bon parti, et l'égalaient à ceux qui avaient passé par les premières charges de la république.

110 *Votre ami.* Pompée qui était arrivé à Rome entre cette lettre et la précédente. On sera sans doute surpris d'en trouver ici un si étrange portrait : comment y reconnaître le héros de l'oraison *pro lege Manilia?* Mais on s'accoutumera bientôt, en lisant ces lettres, à rabattre de l'idée qu'on s'en était faite ; et l'on reconnaîtra combien les portraits des panégyristes sont flattés.

111 *Pendant qu'il me porte envie en secret, de telle manière néanmoins que tout le monde s'en aperçoit.* Voilà un trait auquel on reconnaît Pompée : il n'était dissimulé que par art, et ses finesses ne lui réussissaient point. Célius dit ailleurs du même Pompée : *Solet enim aliud sentire et loqui, neque tantum valere ingenio, ut non appareat quid cupiat. Epist. I, lib.* 8, *Fam.* (Voy. *les rem. sur la première lettre, et sur la dixième du quatrième livre.*

112 *Nulle noblesse dans ce qui regarde le gouvernement. Nihil ἐν τοῖς πολιτικοῖς honestum.* L'*honestum* est ici la même chose que le τὸ καλὸν des Grecs, et ce que les philosophes opposaient à *turpe* et à *utile.* Cicéron veut donc dire, que dans le gouvernement, Pompée ne se proposait pas le bien de la république, comme l'honneur et le devoir l'y obligeaient ; car *l'honestum* s'étend à tous les devoirs ; comme on peut voir dans les livres philosophiques de Cicéron, et surtout dans les Offices. (*Quintilian. lib.* 2, *cap.* 5.) *Nos justum, pium, religiosum, cæteraque his similia honesto complectimur.* M. de Saint-Réal n'a pas compris le sens de cet endroit, ou ne l'a pas rendu, lorsqu'il a traduit *ni honnêteté envers le public.* Jamais *honestus* n'a signifié honnête envers quelqu'un.

113 *Les préteurs n'ont point encore tiré leurs provinces au sort.* Il s'agit ici des préteurs de l'année précédente. Q. Cicéron l'avait été, et ainsi Cicéron et Atticus s'intéressaient à cette affaire d'une manière particulière. Les préteurs tiraient ordinairement leurs provinces au sort, peu de temps

après qu'ils étaient entrés en charge : mais les mouvemens qui avaient suivi la conjuration de Catilina, avaient retardé cette affaire, parce qu'on avait envoyé plusieurs préteurs dans différens endroits de l'Italie, pour dissiper les restes de cette conjuration. (*Dion. lib.* 37; *Oros. lib.* 6, *cap.* 6.)

114 *Pouzzol.* Ville maritime de la Campanie, fameuse par ses eaux chaudes.

115 *Misène.* Autre ville de la même côte.

116 *Celle contre Métellus*, surnommé *Népos*, frère de Métellus Céler. Il avait été tribun l'année après le consulat de Cicéron, et il s'était déclaré ouvertement contre lui. Aulu-Gelle et Quintilien citent cette harangue, dont il ne nous reste que le titre : *Oratio adversus concionem Metelli;* c'était une harangue que Cicéron avait faite dans le sénat, pour répondre à celle que ce tribun avait faite contre lui devant le peuple. (*Epist.* 1 *et* 2, *lib.* 5. *Fam. Aulus-Gell. lib.* 18, *cap.* 7. *Quintilian. lib.* 9, *cap.* 3.)

117 *Autronius.* C'est celui qui avait été désigné consul avec P. Sylla; mais ayant été l'un et l'autre convaincus de s'être servis, pour se faire élire, de moyens défendus par les lois, on cassa leur élection, ce qui était la peine ordinaire. Autronius fut banni depuis, pour avoir trempé dans la conjuration de Catilina. (*Voyez* les rem. sur la lettre II du livre III.)

118 *Quatre cent trente-sept mille sesterces.* Environ 41,078 liv. Je suis persuadé, aussi bien que Casaubon, qu'il y a ici erreur dans le texte : ce qui est arrivé souvent aux copistes, qui la plupart n'ont pas compris la manière de compter des Romains, et qui l'ayant trouvée en abrégé, ont pu se tromper plus facilement. Cicéron parle d'un achat considérable, et qui avait fait du bruit, d'une maison qui faisait honneur à un homme de la qualité de Messala; d'une acquisition qu'on pouvait comparer à la sienne : or, tout cela ne peut convenir à une maison de quarante-un mille livres, dans un temps où l'argent était très-commun. Celle de Cicéron avait coûté trois millions cinq cent mille sesterces, *environ* 329,000 *liv.* Je ne crois pas néanmoins qu'il soit nécessaire de supposer, comme Casaubon, que Cicéron fait ici un argument *a majori ad minus*, et que la maison de Messala avait plus coûté que celle de Cicéron. Pour que Cicéron pût s'autoriser de l'exemple de Messala, il suffisait que l'achat que ce dernier avait fait fût considérable, et qu'il eût emprunté pour le faire.

119 *Qu'on peut quelquefois se servir de la bourse de ses amis pour faire une acquisition qui fasse honneur.* Comme Cicéron était un nouveau noble, *novus homo*, on avait trouvé fort mauvais qu'il eût acheté une maison qui avait été à l'illustre famille des Crassus, et surtout qu'il eût emprunté plus de la moitié du prix pour faire cette acquisition, qui était au-

dessus de sa fortune. Mais il dissimule ici la principale circonstance du reproche qu'on lui faisait, et qui ne lui était point commune avec Messala : c'est qu'il avait emprunté à un homme pour qui il était près de plaider ; car, en ce temps-là, non-seulement il n'était pas même permis de prendre de l'argent de ses parties, il n'était pas même permis de leur en emprunter ; et cela était regardé comme une chose si odieuse, que lorsque cela fut découvert avant que Cicéron eût acheté, et qu'on le lui reprocha en plein sénat, il nia tout net, non-seulement qu'il eût emprunté, mais même qu'il pensât à faire aucune acquisition ; et lorsqu'il l'eut faite, il crut en être quitte pour un bon mot : *Les habiles acquéreurs n'ont garde de dire qu'ils aient envie d'acheter, de peur d'attirer des enchères.* (*Aul.-Gell. lib.* 12, *cap.* 12.)

120 LETTRE XIV. *Je suis presque honteux de vous dire combien je suis occupé.* NE PUTIDUM SIT, c'est-à-dire, *je crains que cela n'ait un air de vanité.* Il y a bien de la délicatesse et de la politesse dans ce sentiment.

121 *La première harangue de Pompée.* PRIMA CONCIO. M. de Saint-Réal traduit *la première harangue de Pompée au sénat ;* mais j'ose avancer que dans Cicéron *concio* s'entend toujours d'une harangue faite au peuple et non pas au sénat, et c'est pour cela que j'ai traduit *tum* par *depuis.* D'ailleurs, il paraît que Cicéron, qui avait déjà rendu compte à Atticus, dans une autre lettre, de cette harangue de Pompée, lui parle ici d'une affaire qui était arrivée depuis cette lettre que nous avons perdue ; car ce que Cicéron dit de Pompée dans la lettre précédente, est trop général et ne peut avoir de rapport à ce qu'il dit ici.

122 *Un étourdi de tribun nommé Fufius présenta Pompée au peuple.* Les particuliers ne pouvaient haranguer le peuple, à moins qu'ils ne fussent présentés par un magistrat ; et de plus, les tribuns avaient droit d'obliger quelque personne que ce pût être, à répondre en pleine assemblée aux questions qu'ils leur faisaient sur ce qui regardait le gouvernement. (*Voy.* les rem. sur la première lettre du quatrième livre.)

Fufius. Quintus Fufius Galénus, qui se signala par son inimitié contre Cicéron, et par sa liaison avec Clodius et avec Antoine. Il était apparemment fils d'un L. Fufius Galénus, qui avait été préteur en 668, et qui est le premier de ce nom connu dans l'histoire romaine.

123 *Dans le cirque de Flaminius.* La loi ou l'usage ne permettait aux généraux d'armées d'entrer dans Rome qu'après leur triomphe : or, Pompée arrivait de la guerre contre Mithridate, et la cérémonie de son triomphe ne se fit que huit mois après, les deux derniers jours de septembre : de là Casaubon conclut fort bien que le cirque de Flaminius n'était pas dans

l'enceinte de Rome, puisque Pompée y harangua le peuple. Au contraire, M. de Saint-Réal, qui ne croit pas qu'on puisse douter que ce cirque ne fût dans l'enceinte de Rome, dit qu'*il fallait bien qu'on n'observât plus cette ancienne formalité*. Cependant il paraît qu'elle fut observée depuis très-exactement à l'égard du même Pompée, et dans un temps où il avait encore plus d'autorité que dans celui-ci, c'est-à-dire, dans les années qui précédèrent la guerre civile. Comme il avait alors le gouvernement d'Espagne, et que par cette raison il ne pouvait entrer dans Rome, le sénat s'assemblait dans quelque temple hors de la ville, toutes les fois qu'il voulait s'y trouver; et nous verrons dans la suite que Cicéron lui-même comptait que pour se dispenser d'entrer dans Rome, il n'avait qu'à demander le triomphe. Je ne sais comment M. de Saint-Réal a pu assurer si positivement que ce cirque *était constamment dans la ville*. Il est constant, au contraire, qu'il était hors de l'enceinte de Rome, auprès de la porte nommée *Carmentalis*, comme il me serait aisé de le prouver par plusieurs passages décisifs. Ce qu'il y a de bon, c'est que dans le chapitre de *Bartholomeus Marlianus de Topographia urbis Romæ*, que M. de Saint-Réal cite, il y a plusieurs passages qui prouvent clairement que le cirque de Flaminius était hors de l'enceinte de Rome. Mais on sait assez que les savans citent plus qu'ils ne lisent. Voici seulement deux passages par lesquels on pourra juger des autres. Victor, dans la description des différens quartiers de Rome, parlant du temple de Bellone qui était dans le cirque de Flaminius, dit que le sénat y donnait audience aux ambassadeurs étrangers qu'on ne voulait pas laisser entrer dans Rome. *Intra ædem Bellonæ in circo Flaminio, ubi dabatur senatus legatis quos in urbem admittere nolebant.* Et Asconius, en parlant du temple d'Apollon, dit: *Ædes Apollinis... quæ extra portam est Carmentalem inter forum Olitorium et circum Flaminium.* (*Vide Barthol. Marlian. Topog. urbis Romæ, lib.* 6, *cap.* 3; *et Onuph. Panvin. de Ludis circens., lib.* 1, *cap.* 18; *epist.* 16, *lib.* 4; *epist.* 1, *lib.* 7.)

114 *Où il y avait ce jour-là une grande foire.* Cette circonstance n'est point indifférente. Cicéron veut faire remarquer que c'était une irrégularité, parce qu'il était défendu de traiter d'aucune affaire avec le peuple les jours de foire. Mais on s'était fort relâché là-dessus, depuis que la loi Hortensia avait permis de tenir les audiences pour la commodité des gens de la campagne, qui venaient ces jours-là à la ville: comme on jugeait les affaires des particuliers on crut pouvoir traiter des affaires publiques. (*Festus in Nundinas; Macrob. lib.* 1 *Saturn. cap.* 16.)

125 *S'il était d'avis que le préteur choisît les commissaires pour juger l'affaire de Clodius.* Ils se tiraient ordinairement au sort ; mais le sénat avait ordonné que dans ce cas particulier le préteur les choisirait lui-même, parce qu'on espérait qu'il ne choisirait que des juges très-intègres ; au lieu que dans un temps si corrompu, le sort ne pouvait pas manquer d'en donner plusieurs très-aisés à gagner. Il est assez étonnant que tant d'auteurs ayant parlé de cette affaire de Clodius, on ne trouve nulle part le nom du préteur qui la jugea.

126 *Qu'il croyait par-là s'être assez expliqué sur ce qui me regardait.* Pompée voulait faire entendre à Cicéron, qu'en louant tout ce que le sénat avait fait depuis quelque temps, c'était approuver tout ce que Cicéron avait fait pendant son consulat. Il voulait surtout parler des conjurés, que Cicéron avait fait mourir sur un simple arrêté du sénat, et sans leur faire leur procès dans les formes, parce que les circonstances ne le permettaient pas, et que le mal demandait un prompt remède.

127 *Avec de si vives couleurs.* Nosti istas ληκύθυς ληκύθοις : c'était un vase où l'on mettait les parfums et les couleurs, et qui se prend métaphoriquement pour les couleurs mêmes. Pline le jeune, en parlant de Cicéron, s'est servi du même mot, *Marci nostri* ληκύθους *non fugimus*. (*Lib.* 2, *epist.* 2.) Et Aristophane dit, en parlant d'Euripide, ληκύθιον ἀπώλεσεν, pour faire entendre qu'il y avait trop d'art et d'affectation dans sa poésie, et qu'elle en était moins bonne. *In Ran.*

128 *Le souverain critique.* A la lettre, d'Aristarque : c'était un célèbre grammairien d'Alexandrie, précepteur de Ptolomée Lathure, et qui avait un goût très-sûr pour distinguer les véritables vers d'Homère, de ceux qui étaient supposés. Aussi depuis, pour marquer un critique judicieux, on a dit un *Aristarque*, comme, pour un critique téméraire, un *Zoïle*.

129 *Surtout par un homme qui y était d'autant moins engagé, que j'avais toujours loué Pompée à ses dépens.* Au sujet de la guerre des esclaves, dont Cicéron avait attribué la gloire à Pompée, quoiqu'il ne fût venu s'y fourrer que lorsque tout était fait. Ce ne fut pas la seule fois que Pompée voulut recueillir la gloire et le fruit des victoires de ceux qui avaient commandé avant lui. Il envia même à Métellus quelque avantage qu'il avait remporté dans l'île de Crète, et voulut, sous prétexte du commandement qu'il avait contre les pirates, lui en ôter l'honneur. (*Vell. Paterc.* Nec ab hujus quidem usura gloriæ temperavit animum Pompejus. *Dio. lib.* 36. *Plut. Pomp.*) Aussi, Lucullus lui reprocha qu'il était comme ces oiseaux qui ne viennent qu'après le combat, lorsque le champ de ba-

taille est couvert de corps morts ; et qu'il n'avait jamais commandé qu'à des restes de guerre. (*Pro Lege Man.*; *pro Sextio.*)

130 *Si jamais les secrets de mon art, et les figures de la rhétorique.* Il y a dans le texte plusieurs termes d'art, qui, ce me semble, n'auraient pas fait un bon effet en français. J'ai cru qu'il valait mieux les exprimer en général : aussi bien les commentateurs sont partagés sur la signification de quelques-uns ; et quand on l'aurait fixée, il ne serait pas aisé de la rendre juste dans notre langue.

131 *Un second aréopage.* Tout le monde sait que c'était le sénat d'Athènes, célèbre par la sévérité et l'intégrité de ses juges.

132 *Curion, ce jeune efféminé.* Il y a dans le texte *filiola Curionis.* Cicéron l'appelle ainsi, pour marquer sa mollesse et son infâme débauche, et qu'il était, comme dit Velléius (*lib.* 2), *suæ et alienæ pudicitiæ prodigus.* (*Philip.* 2, *et Plut. Anton.*)

133 *A l'entour des ponts.* M. de Saint-Réal a traduit, *les tables où l'on donne les suffrages ;* et il dit qu'on les appelait ainsi, parce qu'elles étaient fort hautes et fort étroites ; mais c'est en donner une fausse idée. C'étaient réellement de véritables ponts faits de planches et fort étroits. Il y en avait un pour chaque tribu, ou pour chaque centurie, selon que l'assemblée était formée ; et tous les citoyens passaient sur ces ponts pour donner leurs suffrages. On leur donnait deux bulletins à l'un des bouts, et lorsqu'ils étaient à l'autre, ils jetaient dans une corbeille celui qu'ils voulaient, et pour empêcher la confusion et les tromperies, on avait fait ces ponts fort étroits, de sorte qu'il n'y pouvait passer que peu de monde à la fois. Marius les avait même fait encore rétrécir de son temps. Il y avait des gens préposés pour observer ce qui s'y passait. De cet usage était venue l'expression *de ponte dejicere*, priver du droit de suffrage.

134 *Et l'on ne distribuait que les bulletins qui marquent le refus.* ITA UT NULLA DARETUR, UTI ROGAS. La formule sous laquelle on proposait les lois, c'était, *Placet ne vobis, Quirites, etc.*, ou *velitis jubeatis ;* et l'on donnait à chaque citoyen deux billets : sur l'un il y avait ces deux lettres, U. R. *uti rogas :* et sur l'autre, A. *antiquo ;* je rejette, je ne veux point d'innovation, comme l'explique Festus.

135 *La tribune.* ROSTRA. Tout le monde sait que cette tribune avait été ainsi appelée, parce qu'elle était ornée de proues des vaisseaux que les Romains avaient ôtées à ceux d'Antium, après s'être rendus maîtres de leur ville.

136 *Favonius.* C'était un homme d'une naissance obscure, et d'un mérite assez médiocre, qui ne laissa pas de se distinguer en servant de second à Caton, qu'il affectait d'imiter en tout, mais dont il ne fut jamais que le singe.

137 *Curion*. Il s'agit ici de Curion le père; le fils n'était point encore sénateur. (*Voyez* les rem. sur la XVe lettre du IIIe livre.

138 *Que j'étais toujours informé de tout*. Comme Cicéron, dans le temps de la conjuration de Catilina, eut beaucoup d'avis secrets, et qu'il ne voulait pas commettre ceux qui les lui avaient donnés, il se contentait souvent de dire en parlant, soit dans le sénat, soit devant le peuple, qu'il avait été informé, *se comperisse*. Quoique la suite justifiât qu'il n'avait eu que de bons avis, cependant c'était en général une procédure fort irrégulière et fort odieuse, de condamner à mort des citoyens romains du premier ordre, sur le témoignage de délateurs qui ne paraissaient point; et ses ennemis le lui reprochèrent souvent. (*Epist.* 5., *lib.* 5. *Fam.*; *Sallust. in Cicer.*)

139 *Ni des ambassades*. Le mois de février où l'on était alors, était destiné pour les expédier, et le sénat s'assemblait tous les jours pour cela.

140 *Cornutus*. Caïus; il fut préteur l'année du rappel de Cicéron, à qui il rendit service. (*Post. red. in sen.*, *pro Sextio.*)

141 *Les trois autres parts*. RELIQUUM DODRANTEM. Chez les Romains les mesures se rapportaient à l'*as*; et comme l'*as* se divisait en douze onces, le tout se divisait en douze parties. Le *dodrans* valait neuf onces ou les trois quarts.

142 *Argiletum*. Quartier de Rome auprès du mont Palatin. On peut voir dans Varron, *lib.* 4 *de ling. lat.*, et dans Servius sur ce vers du huitième de l'Enéide,

Nec non et sacri monstrat nemus Argileti,

les différentes opinions sur l'origine de ce nom. La plus vraisemblable de toutes, c'est que ce lieu fût ainsi nommé *ab argilla*, parce qu'il y avait autrefois dans cet endroit beaucoup de terre de cette espèce. Ce quartier était plein de boutiques de libraires et d'artisans.

143 *Il faut vous raccommoder avec Lucéius; il me paraît qu'il en a fort envie; je m'emploierai pour cela*. Il y a ici deux leçons fort différentes. Les uns lisent *videro hominem, valde petitur, renavabo operam*; et les autres que nous avons suivis, *video hominem valde petiturire, navabo operam*. M. de Saint-Réal dit qu'il ne sait *si l'ambition de trouver un mot extraordinaire*, n'a point déterminé les plus habiles commentateurs pour cette dernière leçon. Mais ce mot extraordinaire, qui est *petiturire*, n'est point de leur façon; il se trouve nettement dans deux des meilleurs manuscrits. *Comment*, dit encore M. de Saint-Réal, *s'imaginer qu'après l'éloignement que Lucéius avait fait paraître pour se raccommoder, il laissât voir alors qu'il en avait fort envie? Et s'il en avait envie*,

qu'était-il nécessaire que Cicéron agît pour cela? Il n'est rien de plus aisé à comprendre. Quand on croit avoir lieu de se plaindre d'un ami, plus on l'aimait, plus on l'estimait, et plus on est piqué. Mais ce qui avait d'abord éloigné, c'est bientôt ce qui rapproche : on reconnaît que l'on perd trop à tenir sa colère ; on commence à sentir moins le tort de son ami, que le regret de l'avoir perdu. Le mal, lorsqu'on a fait quelque éclat, c'est qu'il reste une mauvaise honte qui empêche qu'on ne fasse certaines avances : on laisse voir qu'on ne serait pas fâché de se raccommoder, mais on ne le témoigne pas ouvertement. Voilà quelle était alors la disposition d'esprit de Luccéius : s'il avait paru autrefois à Cicéron si aigri, il avait eu le temps de s'apaiser depuis quatre ou cinq années. Aussi, Cicéron vient à bout de faire cet accommodement, comme on le voit par les lettres VI et X du quatrième livre. Au reste, je ne prétends pas que la leçon que M. de Saint-Réal a suivie après Manuce et les anciennes éditions, ne puisse faire un bon sens. J'ai suivi l'autre, et parce qu'elle en fait aussi un très-bon, et parce qu'elle est appuyée sur d'anciens manuscrits, et reçue par de très-habiles critiques ; et enfin, parce que c'est la leçon de l'édition de Grévius, dont je ne m'éloigne point que je n'aie pour cela des raisons très-fortes. J'ajouterai même que quoique ces deux leçons puissent se soutenir, elles ne me satisfont pas entièrement ; je ne voudrais pas assurer que ni l'une ni l'autre soit le véritable texte de Cicéron.

144 LETTRE XV. *Le gouvernement d'Asie.* Il comprenait presque toute l'Asie-Mineure, hors quelques provinces qui faisaient partie de celui de Cilicie, comme nous verrons dans le cinquième livre.

145 *Faisant profession d'aimer la nation grecque.* Les principales villes de l'Asie-Mineure, surtout celles des côtes, étaient habitées par des colonies grecques, qui y avaient porté leur langue, leurs mœurs et leur religion. Comme la Grèce était la source de toutes les sciences, le goût de Cicéron pour la littérature lui en avait donné pour cette nation. Il avait même passé plusieurs années en Grèce, où il avait étudié sous les plus habiles maîtres de rhétorique, comme faisaient alors tous les Romains qui voulaient se perfectionner dans cet art.

146 *Employez tous vos soins; servez-vous de toute votre prudence.* Q. Cicéron avait nommé Atticus pour son lieutenant ; et Cicéron savait combien son frère avait besoin d'être conduit, comme on le peut voir dans la première et la seconde lettre, qu'il lui écrivit pendant qu'il était dans son gouvernement. Παντοίης ἀρετῆς μιμνήσκεο. *Rappelez maintenant tout ce que vous avez de courage*, disait Achille à Hector, étant prêt à

combattre contre lui. L'ἀρετὴ, dans Homère, ne s'entend que de la force et de la valeur ; mais dans l'application que Cicéron en fait ici, il a un sens plus étendu.

147 LETTRE XVI. *Je vais, suivant la méthode d'Homère, répondre d'abord à votre seconde question, etc.* ὕστερον πρότερον Ὁμηρικῶς, *ordine præpostero homerice.* Homère, dans ses deux poëmes, ne garde point l'ordre des temps ; son Iliade ne commence pas par l'arrivée des Grecs devant Troie, ni son Odyssée par le départ d'Ulysse ; et il a été suivi en cela par presque tous ceux qui ont fait après lui des poëmes épiques. Cicéron dit qu'il a imité ici Homère, quoique dans le fond l'ordre qu'il suit, ne soit renversé que par rapport aux questions d'Atticus ; mais il est naturel par rapport à la suite des faits qu'il avait à raconter.

148 *Je me contentai de déposer ce qui était si bien prouvé et si public, etc.* Clodius voulait prouver l'*alibi*, et que le jour même qu'on l'accusait d'avoir troublé le sacrifice de la Bonne Déesse, il était à Intéramnes, ville à quinze lieues de Rome. Cicéron déposa, au contraire, qu'il lui avait parlé trois heures avant ce sacrifice. Plutarque nous apprend que ce fut la femme de Cicéron qui le porta à déposer, en haine d'une des sœurs de Clodius qui avait voulu épouser Cicéron, et dont sa femme était toujours jalouse, quoiqu'il paraisse, par la suite de ces lettres, qu'il s'en fallait beaucoup que Cicéron fût bien avec elle.

149 *L'accusateur, comme un censeur exact, ayant rejeté les mauvais juges.* Lorsque les censeurs faisaient le dénombrement du peuple romain, ils avaient le pouvoir de retrancher du sénat et de l'ordre des chevaliers, ceux qu'ils croyaient indignes de tenir ce rang. (*Voyez* les rem. sur la IIe lettre et les remarq. sur la Xe lettre du IVe livre.)

150 *Comme un maître de gladiateurs qui épargne ses meilleurs esclaves.* Comme les gladiateurs appartenaient en propre à leurs maîtres, qu'ils les louaient à ceux qui donnaient au peuple cet horrible divertissement, et que leurs combats allaient souvent jusqu'à la mort, on conçoit aisément que leurs maîtres exposaient plus volontiers les moins bons, parce qu'il y avait moins à perdre.

151 *On ne vit jamais dans une académie de jeu un si vilain assemblage.* In LUDO TALARIO. Les jeux de hasard que l'on jouait dans les académies, étaient tous des espèces de jeux de dés ; car le jeu de cartes n'était point connu des Romains. Mais pour entendre la comparaison que Cicéron fait ici, il n'est pas nécessaire d'expliquer en détail quels étaient les jeux de hasard de ce temps-là. On sait assez que les académies de jeu n'ont jamais été un rendez-vous d'honnêtes gens, et encore moins du temps de Cicé-

ron, où l'on ne voyait point des femmes de qualité tenir leurs maisons ouvertes pour de pareilles assemblées.

152 *Des gardes du trésor qui n'avaient point su conserver leur propre bien.* Sylla avait réservé aux seuls sénateurs le droit d'être juges; mais depuis quelques années, Aurélius Cotta, par une nouvelle loi, l'avait fait partager entre les trois ordres de l'Etat; car les gardes du trésor n'étaient que les plus aisés parmi le peuple. Cicéron remarque donc ici que, quoique ces gardes du trésor fussent ordinairement riches, ceux qui étaient juges de Clodius ne l'étaient point, et qu'ainsi ils étaient plus faciles à corrompre.

Tribuni non tam ærati, quam, ut appellantur, ærarii. Il y a ici un jeu dans les mots, dont j'ai rendu le sens par un équivalent, le mieux qu'il m'a été possible. *Æratus* signifie ici riche; Plaute s'en est servi dans le même sens. Cicéron joue sur la double signification d'*ærarius*. *Tribunus ærarius*, c'était un garde du trésor; et *ærarius* dans le sens de Cicéron, signifie *ære alieno obstrictus*.

153 *Que le criminel n'avait pu récuser.* C'est que les deux parties ne pouvaient récuser qu'un certain nombre de juges.

154 *Ceux qui l'assistaient.* ADVOCATORUM. Je ne sais s'il est nécessaire que j'avertisse que les *advocati* n'étaient pas ce que nous appelons à présent *avocats*, mais ceux qui accompagnaient l'accusé, qui s'intéressaient et sollicitaient pour lui, comme chez nous les parens et les amis des parties se trouvent à l'audience.

155 *Xénocrate.* Disciple de Platon, et encore plus philosophe par ses mœurs que par sa doctrine. On peut voir Suidas, Diogène Laërce dans sa vie, et Valère Maxime, liv. II, c. 5.

156 *Metellus Numidicus.* Le vainqueur de Jugurtha, roi de Numidie, et qui était non-seulement un des plus grands hommes de son temps, mais le plus vertueux et le meilleur citoyen qu'eût alors la république. Il fut accusé de *concussion* par les partisans de Marius, qui, non content de lui avoir fait ôter le commandement contre Jugurtha, par une injustice criante, lui fut toujours depuis contraire, jusqu'à ce qu'enfin il le fit exiler. Il avait à se reprocher, à l'égard de Métellus, la plus horrible de toutes les ingratitudes; et les hommes sont si injustes, que plus ils ont tort, moins ils pardonnent. Les Italiens disent: *Chi a fatto l'inguiria non perdona mai.* (*Pro Balbo, pro Archia. Val. Max. lib.* 2, *cap.* 10. Remarques sur la lettre V du livre III.

157 *Dites-moi maintenant, ô Muses! par où le feu commença à prendre.* C'est une invocation d'Homère aux Muses, avant que de commencer à décrire comment les Troïens mirent le feu aux vaisseaux des Grecs. Pla-

ton voulant expliquer comment les troubles et les séditions arrivent dans une république, commence par la même invocation. (Iliad. X, Plat. Polit. 8.)

158 *Vous connaissez ce chauve, mon panégyriste.* On ne peut douter qu'il ne s'agisse ici de Crassus; cela a un rapport trop clair avec ce que Cicéron dit de lui dans la quatorzième lettre. Il était plus propre qu'un autre pour faire réussir une pareille affaire, à cause du crédit que ses richesses lui donnaient. L'on sera surpris de voir un homme de ce rang, se mêler d'une si vilaine intrigue; mais cela s'accorde fort avec ce que Salluste dit de lui, qu'il était le protecteur de tous les méchans citoyens. *Ne Crassus, more suo, suscepto malorum patrocinio, rempublicam turbaret.* Bell. Catil.

Ex Nanneianis illum. Je n'ai point traduit ce mot énigmatique, parce qu'on n'en sait point le véritable sens, et qu'heureusement il n'est nullement nécessaire pour l'intelligence de cet endroit. Voici ce que les commentateurs disent de plus raisonnable. On trouve certains *Nanneii* qui furent proscrits par Sylla, et l'on sait d'ailleurs que Crassus avait amassé une partie de ses grandes richesses, en achetant à vil prix le bien de ceux qui furent proscrits dans ces malheureux temps. *Ex Nanneianis illum*, signifie donc *sectorem illum bonorum Nanneianorum.*

159 *Je lui ai enlevé le gouvernement de Syrie.* Cette province avait été conquise depuis peu par Pompée; il y avait laissé Émilius Scaurus l'un de ses lieutenans, à qui Cicéron en fit donner le commandement. Il fit la guerre contre les Arabes, et vainquit le roi Aréthas. (*Joseph. Ant. lib.* 14, *cap.* 8; *App. in Syr.*)

160 *Que Lentulus et Catilina avaient été absous chacun deux fois.* Lentulus, le principal des complices de Catilina. Il fut accusé la première fois d'avoir diverti les deniers dont il avait eu le maniement pendant sa questure. On ne sait point le sujet de la seconde accusation. Nous apprenons seulement de Plutarque, qu'ayant corrompu ses juges, et ayant eu une voix de plus qu'il ne lui fallait pour être absous, il eut l'impudence de dire publiquement, qu'il regrettait l'argent qu'il avait donné à ce juge, comme une dépense inutile. (*Plut. in Cicer.*)

Catilina avait été mis en justice la première fois, pour avoir fait mourir inhumainement, du temps de Sylla, Marius Gratidianus, cousin-germain du père de Cicéron, et qui avait été adopté par le grand Marius; et il fut accusé depuis de concussion, comme on a vu dans les lettres I et II de ce livre. Catilina avait encore été accusé d'avoir eu commerce avec une vestale; mais Cicéron ne parle point de cette accusation, parce que cette

vestale était sœur de sa femme, et qu'il suppose qu'elle avait été accusée sans fondement. (*De petitione cons.; Ascon. in orat. in Tog. cand.; Dion. lib.* 36.)

161 *Ce beau garçon.* PULCHELLUS PUER. Cicéron l'appelle ainsi, par rapport au surnom de la branche des Clodiens dont il était, et qui s'appelaient *Pulchri*; et aussi parce qu'il avait une figure qui répondait à son nom, et qu'il était trop beau pour un homme, comme nous l'apprend Plutarque.

162 *Il me reproche que j'ai été à Bayes.* C'était l'endroit le plus agréable de toute l'Italie. Il y avait des eaux chaudes, où quelques personnes allaient pour leur santé; mais ce n'était pour la plupart qu'un rendez-vous de plaisirs, de galanteries, et même de débauche. (*Ubi libidines, amores, adulteria, convivia, commessationes, cantus, et symphoniæ audiri solent. Pro Cælio; Dion. lib.* 48.)

163 *Je m'en rapporte, dis-je, à votre sœur.* PATRONO TUO. Clodius avait trois sœurs, toutes trois fort décriées, jusque-là qu'on l'accusait d'inceste avec toutes les trois. Mais celle qui avait la plus mauvaise réputation, c'était la femme de Métellus Céler; et c'est d'elle qu'il faut entendre les différens endroits des deux premiers livres de ces lettres, où il sera parlé de la sœur de Clodius. Comme il y avait un grand nombre de jeunes gens de qualité qui lui faisaient la cour, et que c'était une maîtresse coquette, et une femme fort intrigante, elle avait été très-utile à son frère pour le tirer d'affaire; c'est pour cela que Cicéron l'appelle ici son patron. On peut voir dans l'oraison *pro Cælio*, l'étrange portrait que Cicéron fait de cette femme.

164 *Qui se serait bien accommodée de ce rustaud.* Elle avait voulu épouser Cicéron, comme nous l'avons déjà dit.

Quæ Arpinates aquas concupivit. AQUA se prenait chez les anciens dans un sens obscène, par rapport à l'usage qu'on en faisait pour laver certaines parties après certaines actions. L'empereur Carin, au rapport de Vopiscus, appelait l'eau chaude *aquam muliebrem*; comme l'on voit ici que Cicéron, à l'occasion de *aquis caldis*, passe tout d'un coup du propre au figuré, et dans l'oraison PRO COELIO, *ideo ne aquam adduxi ut tu ea inceste uterere.*

165 *Comme les pirates s'accommodèrent de vous.* Clodius revenant de Cilicie après le siége de Nisibe, fut pris par des pirates; et il eut lieu de se repentir d'être trop beau, car ils lui firent payer sa rançon d'une étrange manière. *Atque ibi piratarum contumelias perpessus, etiam Cilicum libidines barbarorumque satiavit.* (De Arusp. Resp.)

166 *Cette populace misérable et affamée, qui se plaît si fort à entendre*

haranguer ses tribuns, et qui ne cherche qu'à sucer le trésor public. Le menu peuple de condition libre n'exerçait point les arts mécaniques, et n'avait point d'autre métier, non plus qu'à Sparte, que celui de la guerre. Ainsi, ceux qui n'avaient pas quelque petit bien en fonds de terre, ne vivaient que des libéralités qu'on leur faisait aux dépens du public. On leur distribuait du blé, du lard, de l'huile, des légumes et autres denrées; car il ne paraît pas qu'avant Jules-César on leur distribuât de l'argent. On achetait même quelquefois des terres pour les donner aux plus pauvres citoyens, afin de débarrasser Rome de cette populace fainéante. Les tribuns, qui cherchaient à plaire au peuple, voulaient multiplier ces libéralités; le sénat s'y opposait, et pour épargner les fonds de l'Etat, et parce qu'il voyait que certains particuliers, sous prétexte de favoriser le peuple, ne cherchaient qu'à se rendre puissans : et ce fut souvent un sujet de division et de trouble, depuis les Gracques jusques à la fin de la république.

167 *L'appelle Cnéius Cicéron.* Pour entendre cet endroit, il n'y a qu'à se souvenir que *Cnéius* était le nom propre de Pompée.

163 *Il faut voir comme on bat des mains, sans que personne ose siffler.* MIRANDUS ἐπισημασίας SINE ULLA PASTORITIA FISTULA AUFEREBAMUS. Lorsque les principaux citoyens paraissaient au cirque ou au théâtre, le peuple faisait voir dans quelle disposition il était à leur égard, ou en battant des mains, ou en sifflant; et comme il y avait ordinairement deux factions opposées, souvent pendant que les uns battaient des mains, les autres sifflaient; ce qui arriva à Roscius Othon, après qu'il eut fait passer une loi avantageuse aux chevaliers, mais dont le peuple n'était pas content. Cicéron veut donc dire ici, qu'il était applaudi universellement et sans exception; ce qu'il exprime ailleurs par *magno et æquabili plausu.*

Tous les commentateurs ont donné à cet endroit ce sens, qui est très-simple et très-naturel. Cependant M. de Saint-Réal le trouve ridicule : *Chose admirable*, dit-il, *que Cicéron soit applaudi sans être sifflé!* Il ne serait pas fort admirable de n'être pas sifflé par la même personne par qui l'on est applaudi; mais il était admirable et honorable pour Cicéron, que dans une si grande multitude, qui était partagée par des sentimens, des vues et des intérêts si différens, tout le monde se réunît en sa faveur, ou du moins que ceux qui lui étaient contraires n'osassent pas le témoigner publiquement. M. de Saint-Réal traduit *sine ulla pastoritia fistula*, par *cela vaut bien des chansons à ma louange.* Il prétend que *Cicéron fait ici manifestement allusion à l'ancien usage de*

chanter les louanges des grands hommes au son de la flûte. Cela est fort tiré, bien loin d'être manifeste : il est manifeste, au contraire, que *pastoritia fistula* est mis ici pour *sibilus*, à cause du son aigu des flûtes champêtres. Aussi, chez les Grecs, συρίζειν signifie également *fistulæ sonum edere*, et *sibilare*; et σύριγξ, *sibilus* et *fistula pastoritia.*

169 *Afranius.* C'était un homme qui n'était recommandable, ni par sa naissance, ni par son mérite personnel, comme on en jugera aisément par la manière dont Cicéron parle de lui dans cette lettre et dans les suivantes. Dion dit qu'il savait mieux danser que gouverner l'Etat. Il avait été lieutenant de Pompée, qui voulait le faire élire consul, afin de mettre en place un homme qui lui fût dévoué, et qui le servît dans le dessein qu'il avait de faire confirmer par le peuple tout ce qu'il avait réglé et établi dans les provinces de l'Orient qu'il avait conquises. Mais Afranius n'eut ni assez de courage, ni assez d'autorité pour y réussir; et Pompée n'en put venir à bout qu'en se liant avec César, lorsqu'il fut consul.

Il y a dans le texte *Auli filium.* Cicéron désigne Afranius par le nom de son père, qui était un homme obscur. On lit dans la liste des consuls qui est à la tête du trente-septième livre de Dion, ἀφράνιος λ. υἱός, mais c'est sans doute une faute de copiste, qui vient originairement de l'A et de Λ majuscules des Grecs; et, en général, ces listes qui sont au commencement de chaque livre de Dion, sont pleines de fautes. Juste Lipse (*lib.* 3, *Var. Lect.*) a cru qu'il y avait dans les anciens manuscrits Af. dont on avait fait A. F. et depuis *Auli filius* : mais cet habile critique n'aurait pas avancé cette conjecture, s'il avait pris garde qu'il y a dans une autre lettre (*epist.* 18, *H. lib.*) *Auli autem filius*, où les copistes n'ont pu faire la même faute.

170 *Ce consul qui ressemble à un mauvais farceur.* Je lis ici, après Junius et M. de Saint-Réal, *deterioris histrionis*, au lieu de *doterionis*, et c'est la leçon des éditions ordinaires. Il paraît que Cicéron fait ici allusion au portrait qu'il a fait de ce consul, dont il dit, qu'il était *facie magis quam facetiis ridiculus.* (epist. 13, H. lib.)

171 *Lurco.* M. Aufidius, d'une maison assez illustre, où il n'y avait point eu néanmoins de consulat avant 682.

172 *Le sénat a dispensé le tribun Lurco de suivre à la rigueur ce que portent les lois Élia et Fufia.* On ne connaît point les auteurs de ces deux lois, qui portent le nom de deux familles illustres; on sait seulement qu'il y avait près de cent ans qu'elles étaient en vigueur. La loi *Élia* ordonnait que lorsque l'on proposerait quelque affaire au peuple, on observe-

sait un grand nombre de formalités, qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer ici en détail; il suffit qu'on sache qu'elles fournissaient différens moyens pour empêcher une loi de passer. La loi *Fufia* défendait de proposer aucune affaire au peuple certains jours. Or, comme le temps des élections approchait, et que le *sénat* voulait que la loi de ce tribun passât auparavant, il fit un décret par lequel on déclarait ennemis de l'Etat ceux qui, en vertu des lois *Élia* et *Fufia*, s'opposeraient à celle que Lurco proposait contre les brigues. C'est en ce sens qu'il faut entendre que le sénat le dispensa de suivre ces lois. Du reste, comme il n'y avait que le peuple qui pût faire des lois, lui seul pouvait y déroger. Aussi, dans ces espèces de dispenses que donnait le sénat, on ajoutait à la fin, qu'on la ferait confirmer par le peuple, quoique, dans ces derniers temps, on ne mît souvent cette clause que pour la forme. On reconnaît ici l'habileté et la sage prévoyance de Cicéron. Quoiqu'il condamnât autant que personne les mauvaises voies dont on se servait pour parvenir aux magistratures, et qu'il eût même fait passer pendant son consulat une loi pour remédier à cet abus; cependant il n'approuva point ce que fit le sénat en cette occasion, parce que cela était d'une pernicieuse conséquence. En effet, peu de temps après, Clodius fit abroger ces mêmes lois, auxquelles le sénat avait commencé à donner atteinte, et qui étaient si nécessaires pour empêcher qu'on n'en publiât trop souvent de nouvelles. (*Pro Sextio, in Pisonem.*)

173 *Ce boiteux, ce qui est vraiment de bon augure.* On sait que les Romains regardaient comme une chose de mauvais présage, que ceux qui étaient à la tête de quelque affaire, eussent dans leur personne quelque chose de défectueux, ou même un nom dont la signification pût être de mauvais augure. Cet endroit me fait souvenir qu'on augura mal de la durée de la paix de Chartres, faite à l'époque des guerres de la religion, peu de temps avant la Saint-Barthélemi, parce que le maréchal de Biron, qui était boiteux, et M. de Mesmes, surnommé *de Malassise*, s'en étaient mêlés.

174 *Une royauté de la fève.* Fabam mimum. Il y a ici une variété infinie dans les conjectures des critiques. Mais ils ne devaient pas du moins changer le premier de ces deux mots, qui se trouve dans les manuscrits. Le second se trouve même dans quelques-uns très-anciens; et cette leçon fait un fort bon sens. Les enfans tiraient au sort avec des fèves à qui serait roi. Ils faisaient à la fin de décembre, pendant les Saturnales, ce que nous avons transporté au commencement de janvier, à l'occasion de la fête des Rois. Cet usage de se servir de fèves, pouvait venir de ce que chez les

Grecs on s'en servait pour l'élection des magistrats, d'où est venu ce précepte énigmatique de Pythagore, *κυάμων ἀπέχου*, *a fabis abstine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Au reste, je crois que Cicéron dit ici *fabam mimum*, la farce de la fève, parce que cette royauté de la fève était une espèce de royauté de théâtre.

175 *Il faudra me contenter des inscriptions que vous avez mises à ma louange dans votre Amalthée.* Atticus avait mis dans sa maison d'Epire, les portraits des hommes illustres, avec des inscriptions en vers et en prose, qui contenaient un abrégé de leur vie. Pline dit qu'Atticus avait un traité *de Imaginibus*, qui était sans doute un recueil de ce qu'il avait ramassé pour orner sa maison. Dans le même temps Varron donna des éloges de sept cents hommes illustres, avec leur portrait à la tête de chaque éloge. (*Pline*, *lib.* 35, *cap.* 2.)

176 *Chilius.* C'est celui dont nous avons parlé dans les remarques sur la neuvième lettre.

177 *Archias.* C'est le poëte pour qui Cicéron fit depuis la harangue qui nous est restée, et où l'on voit qu'il était fort attaché aux deux maisons de Lucullus et des Métellus, et qu'il avait fait un poëme de la guerre de Lucullus contre Mithridate. Il en avait commencé un sur le consulat de Cicéron.

178 *Il ne travaille pour les Métellus*, AD CECILIANAM FABULAM SPECTET. Il y a ici un jeu de mots, qui roule sur ce que *Cécilius* était le nom de famille des Métellus, et aussi celui d'un fameux poëte comique. On voit bien qu'on ne pouvait conserver ce jeu de mots dans la traduction, et après tout ce n'est pas une grande perte.

179 *Vous voilà bien dédommagé.* Je lis ici avec les éditions ordinaires, que M. de Saint-Réal a aussi suivies, *valde* au lieu de *vale*. Gronovius dit *belle;* ce qui fait le même sens. Ce *vale* qui ne sert ici qu'à embarrasser le sens, est d'autant plus suspect, qu'il ne se trouve que très-rarement dans les lettres de Cicéron à Atticus.

180 LETTRE XVII. *Je craindrais de ne pas épargner vos proches en défendant les miens.* Il veut parler de Pomponia, femme de Quintus Cicéron, et sœur d'Atticus, qui avait un étrange caractère, comme on le verra dans plusieurs de ces lettres, et surtout dans la première du cinquième livre.

181 *Que tout l'ordre des chevaliers en était extrêmement fâché.* Apparemment que le plus grand nombre des juges qui avaient été corrompus par Clodius, était de l'ordre des chevaliers. D'ailleurs, les sénateurs ne pouvaient pas se plaindre d'un décret qui était émané du sénat, et les gardes

du trésor n'étaient pas des gens d'assez grande importance pour faire du bruit.

182 *Ceux à qui les censeurs avaient affermé le domaine d'Asie.* Les censeurs affermaient, tous les cinq ans, les revenus de la république. Il n'était pas permis aux sénateurs de prendre ces fermes, et elles étaient toutes tenues par des chevaliers ; ce qui avait rendu ce corps très-riche et très-puissant.

183 *César songe à s'entendre avec Luccéius.* Ils s'entendirent en effet. Luccéius, comme le plus riche, fournit l'argent, et César le soutint de son crédit ; mais les gens du bon parti appréhendant tout de César, s'il avait un collègue qui fût d'accord avec lui, conseillèrent à Bibulus de promettre aux tribuns d'aussi grandes sommes. Ils lui prêtèrent de l'argent pour cela ; et Caton même crut que dans cette occasion on pouvait, pour le bien de la république, faire une chose qui était contre les lois. (*Sueton. Julio, cap.* 19.)

184 *Vous riez.* Cicéron jugeait bien qu'Atticus ne manquerait pas de se moquer de Bibulus, qui, ayant été édile et préteur avec César, et s'étant déclaré hautement contre lui, pouvait s'imaginer, après cela, que César voudrait bien l'avoir encore pour collègue dans le consulat.

185 *Je vous assure qu'il n'y a pas là de quoi rire.* Cicéron prévoyait dès-lors toutes les suites qu'aurait le consulat de César, et que l'on verra dans les lettres du second livre.

186 LETTRE XVIII. *Car je n'ai plus mon frère.... qui m'aime si tendrement.* Je lis ici après Malespine, Lambin et Junius, que M. de Saint-Réal a aussi suivis, *amantissimus mei*, au lieu de *amantissimus Metellus*. Cela ne pourrait s'entendre que de Métellus Céler, qui était des amis de Cicéron ; mais il n'y eut jamais entre eux une union assez grande, pour que Cicéron le mît ici entre son frère et Atticus. *Mei* a pu aisément se changer d'abord en *Met*, dont on a fait ensuite *Metellus*. Malespine avait même vu un manuscrit du Vatican, où *Metellus* était à la marge, d'où il a pu passer dans le texte.

187 *Par l'interruption du sacrifice qui se devait faire à la Jeunesse.* Les Romains avaient divinisé cette partie de la vie humaine dès le temps de Servius Tullius ; et cette nouvelle déesse eut dès-lors un temple dans le Capitole. Livius Salinator lui en bâtit depuis un autre, qu'il lui avait voué le jour qu'il remporta cette mémorable victoire sur Asdrubal. Il y a apparence que Memmius présidait à cette fête. Cicéron le fait assez entendre, lorsqu'il dit, *suis sacris initiavit.* On ne voit pas, sans cela, que l'éclat que fit cette galanterie, eût pu empêcher le sacrifice. Les ga-

lanteries étaient alors trop communes, et ne pouvaient pas faire un assez grand scandale, pour intéresser la religion. Au reste, nous apprenons par les vers que Catulle fit contre ce Memmius, que c'était un homme fort dangereux pour les maris.

188 *Memmius*. D'une maison plébéienne, qui prétendait descendre de Mnestéus, l'un des compagnons d'Enée. Il n'y avait pourtant eu jusques alors dans cette maison aucun consulat, ni même aucune magistrature que depuis environ cent ans. C'est à ce Memmius que Cicéron écrivit depuis les premières lettres du treizième livre des familières. Nous en parlerons encore dans plusieurs endroits. Il fut préteur deux années après celle-ci. (*Voy.* les remarques sur la quinzième lettre du quatrième livre.)

189 *Celui-ci a outragé également les deux frères*. Memmius étant tribun, s'était opposé fortement au triomphe de L. Lucullus. (*Plut. in Lucul. Procem. lib.* 4. *Acad.*)

190 *Ce tribun veut faire agréger Clodius parmi les plébéiens*. Clodius voulait être tribun du peuple, afin de se venger de Cicéron; et il ne pouvait l'être qu'en se faisant adopter par un plébéien. Il fallait que cette adoption fût confirmée par le peuple; ce qui devait régulièrement se faire dans une assemblée par *curies*, ou quartiers. Mais, comme les tribuns ne pouvaient convoquer ces sortes d'assemblées, Hérennius voulait faire confirmer l'adoption de Clodius dans une assemblée par tribus, qui se tenait ordinairement dans le Champ de Mars, à laquelle les tribuns pouvaient présider, et où tous les citoyens romains pouvaient se trouver; au lieu que dans les assemblées par curies, il n'y avait que ceux qui étaient domiciliés à Rome, qui eussent droit de suffrage.

191 *C'est un malheureux qui ne sent rien*. NIHIL EST ILLO HOMINE LENTIUS. Cicéron emploie encore ailleurs ce même mot dans le même sens, *neminem adhuc offendi qui hæc, tam lente quam ego ferro, ferret.* Epist. 13, lib. II; et lib. II de Orat. *Vir patiens et lentus.*

192 *Quoiqu'il ne le fasse que par manière d'acquit.* En effet, dès que Métellus Céler eut connu les mauvaises intentions de Clodius, il se déclara hautement contre lui, quoiqu'il fût son beau-frère.

193 *Flavius a proposé sa loi des champs*. Elle est expliquée en détail dans la lettre suivante. Ce tribun s'appelait Lucius Flavius; il fut préteur deux années après celle-ci. Il ne faut pas le confondre avec un autre Flavius qui vivait dans le même temps, dont le nom propre était Caïus, qui fut préteur en 698, et devant qui Cicéron plaida pour Cn. Plancius.

194 *La loi Plotia.* On ne trouve rien de cette loi dans aucun auteur. Pighius

conjecture qu'elle fut proposée vers l'an 655, par A. Plautius Sylvanus, tribun du peuple.

195 *Pompée se contente de jouir tranquillement du fruit de ses victoires.* Togulam pictam silentio tuetur suam. On avait accordé à Pompée le privilége de pouvoir porter la robe-triomphale aux spectacles. (*Vell. lib.* 2; *Dion. lib.* 37.) Cette distinction n'avait été accordée avant lui qu'au seul Paul Emile. Dion et Velléius disent qu'il ne se servit de ce droit qu'une seule fois. Il semble néanmoins que Cicéron insinue ici le contraire. Au reste, j'ai cru qu'il valait mieux se contenter de rendre ici le sens que de traduire à la lettre, *conserve en silence sa robe peinte.* On appelait ainsi la robe triomphale, parce qu'elle était de différentes couleurs, et relevée en or :

Et latum pictæ vestis considerat aurum. Juven. Satir. 6.

Depuis on représenta sur cette robe des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, et surtout dans Chorippus, *lib.* 1, *num.* 15.

Illic barbaricas flexa cervice phalanges,
Occisos reges, subjectasque ordine gentes.
Pictor acu tenui multa formaverat arte.

196 *Qu'ils conserveront leurs viviers, lorsqu'il n'y aura plus de république.* On sait combien on était alors curieux de poissons, et qu'ils faisaient la principale partie du luxe des tables. Cicéron veut parler ici de Lucullus, d'Hortensius, de Philippus, et de quelques autres consulaires, qui auraient pu défendre la république avec plus de vigueur. Cependant Dion (*lib.* 37) dit que Lucullus s'opposa fortement à la loi du tribun Flavius, et qu'il seconda Métellus Céler et Caton.

197 *Je ferai bien toutes les déclarations nécessaires pour empêcher que les censeurs ne vous enregistrent avant votre retour.* Apparemment qu'il n'était pas avantageux d'être enregistré absent. Il y avait peut-être même une amende pour ceux qui l'étaient, à moins qu'ils n'eussent une excuse légitime. Du moins nous apprenons de Tite-Live, que la première fois que Servius Tullius fit le dénombrement du peuple, il ordonna à tous les citoyens de s'y trouver, sous peine de prison et même de mort : *cum vinculorum minis mortisque.* Lib. I.

198 *A l'extrémité.* Sub lustrum. Le dénombrement du peuple finissait par une cérémonie qu'on appelait *lustrum,* et qui était ainsi appelée *a luendo,* parce qu'elle était regardée comme une expiation. Le censeur tour-

nait trois fois autour du peuple, avec les victimes qu'on devait immoler au dieu Mars, savoir : un porc, un belier et un taureau. De là est venu qu'on a dit *lustrare* pour *circuire*, parce que dans toutes les autres *lustrations* on faisait faire un pareil tour aux victimes. On appelait aussi *lustrum*, l'espace de cinq ans qu'il y avait d'un dénombrement à l'autre. (*Tit.-Liv. lib.* 1, *et Dion Halicarn. lib.* 4.)

199 *Cela sentira bien fort son négociant.* Nous verrons plus bas, en parlant de l'affaire qu'Atticus avait avec les Sicyoniens, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'il était entré dans plusieurs traités avec d'autres chevaliers romains. M. de Saint-Réal remarque fort bien que cet endroit, et plusieurs autres de ces lettres, ne peuvent s'accorder avec ce que dit Cornélius Népos dans la Vie d'Atticus, que *tout son bien était en fonds de terre.* (*Voy.* les remarques sur la lettre suivante.)

200 LETTRE XIX. *Nos frères et bons alliés les Eduens.* C'étaient les peuples du duché de Bourgogne. *Fratres nostri*, les Romains leur avaient donné ce nom, à cause de leur attachement inviolable à leur alliance. On sait assez que les *Séquanais* sont ceux de la Franche-Comté, et les *Helvétiens* les Suisses. Ces derniers n'exécutèrent que deux ans après le dessein qu'ils avaient formé d'abandonner leur pays pour en aller chercher un meilleur, et qui alarmait si fort les Romains, comme il paraît par cette lettre. On peut voir dans le premier livre des Commentaires de César, comment il les vainquit, et les obligea à retourner dans leur pays.

201 *Dans notre province.* IN PROVINCIAM. La province qui en a retenu le nom, n'en faisait alors qu'une partie; elle comprenait de plus le Dauphiné et le Languedoc, et c'était ce qu'on appelait la Gaule-Narbonnaise ou Transalpine. Tout le pays qui était de l'autre côté des Alpes jusqu'au Rubicon, s'appelait la Gaule-Cisalpine. C'étaient ces deux Gaules que les consuls avaient tirées au sort. Métellus eut la Gaule-Transalpine, comme il paraît par un passage de Pline. (lib. 2, cap. 67.)

202 *Qu'on n'aurait point d'égard aux exemptions.* Tous les citoyens romains étaient obligés d'aller à la guerre, et l'on n'en était exempt que lorsqu'on avait servi le temps marqué par les lois. Le sénat et les consuls en exemptaient quelquefois certains particuliers. C'était aux censeurs à examiner si ces exemptions étaient bonnes : mais il y avait deux cas où elles n'avaient point lieu : le premier, pendant une guerre civile, et le second, lorsque les Gaulois prenaient les armes, et qu'il était à craindre qu'ils ne passassent en Italie; et cela à cause de la prise de Rome par les Gaulois, et de l'alarme où avaient été les Romains, lorsque les Cimbres

et les Teutons pensèrent inonder l'Italie. Cela s'appelait *tumultus gallicus*. Mais lorsqu'on faisait la guerre dans les Gaules au-delà des Alpes, cela s'appelait simplement *bellum gallicum*, et alors les exemptions avaient lieu. *Philip.* 8; *Tit.-Liv.* 23; 29, 40 et 43.

203 *Q. Metellus Creticus.* Il avait été consul avec Hortensius l'an de Rome 684. Il fut surnommé *Creticus*, parce qu'il acheva de soumettre les Crétois.

204 *L. Flaccus.* Il avait été préteur l'année du consulat de Cicéron, et c'est le même pour qui il fit depuis le plaidoyer qui nous est resté.

205 *Pour leur donner du relief.* Τὸ ἐπὶ τῇ φακῇ μύρον, *in lente unguentum*, du parfum sur les lentilles. C'était une expression proverbiale, pour marquer le mauvais assortiment d'une chose vile avec une chose précieuse.

206 *Lentulus le fils de Clodianus.* Cn. Cornélius Lentulus Clodianus avait été consul, et il s'appelait *Clodianus*, parce qu'il était passé par adoption de la maison des Clodius dans celle des Lentulus. Salluste, cité par Aulu-Gelle, parle de ce consul avec beaucoup de mépris; ce qui a fait croire à M. de Saint-Réal que c'était aussi de lui que Cicéron parlait dans cette lettre. Mais il s'est certainement trompé. Car, 1°. avant ce Clodianus qui fut consul en 681, on n'en trouve point d'autre du même nom, de qui il ait pu être fils. 2°. On peut remarquer dans ces lettres, que lorsque Cicéron désigne quelqu'un par le nom de son père, c'est ordinairement un jeune homme. 3°. Il paraît que les trois ambassadeurs que l'on envoyait dans les Gaules, furent pris de trois ordres différens; ce que Cicéron fait assez entendre lorsqu'il dit : mon nom étant venu le premier parmi les consulaires, *cum de consularibus mea prima sors exiisset*. En effet, Métellus Créticus avait été consul; L. Flaccus, préteur; et Lentulus, fils de Clodianus, ne pouvait avoir été que questeur. Son père avait été non-seulement consul, mais même censeur. *Aul.-Gell.*, lib. 18, cap. 4; *Verr.* 7; *pro Flacco*, *pro Domo*.

207 *Et ce n'est que par rapport à lui que cette loi a quelque chose de populaire.* QUÆ NIHIL POPULARE HABEBAT PRÆTER AUCTOREM. Jamais particulier, dans une république, ne fut plus aimé que Pompée, et l'on peut dire qu'il a été l'idole du peuple romain. Cicéron veut donc dire que cette loi, qui contenait plusieurs articles très-odieux, surtout le premier, qui ôtait aux particuliers les terres qu'ils avaient achetées de la république, et dont ils jouissaient depuis près de quatre-vingts ans; que cette loi, dis-je, ne pouvait paraître populaire, que parce que Pompée, qui était fort agréable au peuple, en était le principal promoteur. M. de

Saint-Réal, contre le sentiment de tous les commentateurs, rapporte *prœter auctorem* à Flavius, tribun du peuple; mais, outre qu'il a un rapport visible avec *auctore Pompejo* qui précède, de plus, les auteurs latins distinguent presque toujours *latorem legis et auctorem*. Le premier, c'était celui qui la proposait, et ce ne pouvait être qu'un magistrat, qui, après avoir proposé sa loi, produisait devant le peuple quelques particuliers qui approuvaient cette loi, et conseillaient au peuple de la recevoir, et qu'on appelait *auctores legis*. C'est dans ce sens que Cicéron reprocha depuis à Pompée, qu'il avait été l'*auteur* de toutes les lois que César fit passer d'une manière si irrégulière pendant son consulat. *Ille legibus per vim et contra auspicia ferendis auctor*. Epist. 3, lib. 8.

208 *Qu'on exceptât les terres que la république a vendues depuis le consulat de P. Mucius et de L. Calpurnius*. Ils avaient été consuls l'an 620, dans le même temps que Gracchus fit passer cette loi *des champs*, qui excita depuis une sédition où il perdit la vie. Cette loi de Gracchus portait, entre autres choses, qu'un particulier ne pourrait posséder plus de cent arpens des terres qui avaient été du domaine de la république; que ceux qui en avaient davantage seraient obligés de les abandonner, et qu'on les partagerait entre les pauvres citoyens, avec toutes les autres terres qui restaient à la république. Tout cela ne fut point exécuté, et l'on vendit depuis ces dernières terres. Flavius voulait donc faire revivre la loi de Gracchus, et prétendait que ces terres de la république ayant été mal vendues, on était en droit de les retirer des particuliers qui les avaient achetées. *Plut. in Gracc. Appian. Bell. Civ.* 1. *Epit. Liv.* lib. LVIII.

209 *Qu'on laissât à ceux de Volterre et d'Arrétium celles que le même Sylla avait confisquées, mais qui n'avaient point été partagées*. Lorsque Sylla se démit de la dictature, le sénat confirma tout ce qu'il avait fait pendant qu'il avait eu la souveraine puissance; et c'est pour cela que Cicéron ne voulait point qu'on troublât, dans leur possession, ceux à qui Sylla avait donné des terres. Mais si les raisons d'état demandaient qu'on ne changeât rien à ce qu'il avait fait, l'équité voulait aussi qu'on ne consommât pas les injustices qu'il avait laissées imparfaites. Sylla avait confisqué les terres de ceux de Volterre et d'Arrétium, deux villes d'Étrurie, parce qu'elles s'étaient fortement déclarées contre lui pendant la guerre civile. Volterre avait soutenu trois ans de siége. *Pro Domo, pro Cæcinna; Epitom. Liv.* lib. 89; *Strabo*, lib. 5.

210 *Le sénat rejetait la loi toute entière sans distinction, dans la crainte qu'elle n'eût pour but de donner quelque nouvelle autorité à Pompée*. Outre que ce partage de terres regardait principalement les soldats qui avaient servi sous Pompée en Asie, le sénat craignait apparemment que, lorsque la loi aurait passé, il ne se fît donner la commission de partager ces terres, comme fit César l'année suivante, lorsqu'il eut fait passer une pareille loi. On conçoit aisément que dans une république où le peuple était le véritable souverain, rien n'était plus propre à donner du crédit, qu'une place où l'on avait entre ses mains la fortune des citoyens les plus pauvres.

211 *Plusieurs tribuns s'y opposent*. HUIC FREQUENTER INTERCEDITUR. J'ai traduit ainsi, parce qu'*intercedere* et *intercessit* sont des termes qui ne regardaient que les tribuns.

212 *Cette célèbre journée du cinquième décembre*. Le jour que Cicéron fit arrêter et étrangler en prison les cinq principaux complices de Catilina; ce qui fut un coup décisif pour le salut de la république.

213. *Du rusé Sicilien Epicharmus*. Poëte comique, qui avait servi de modèle à Plaute, comme Ménandre en servit à Afranius, et depuis à Térence.

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

Horat. Epist., lib. II, ep. 1.

214 *Parmi les sénateurs du bas ordre*. PEDARIORUM. *Senatores pedarii*, c'étaient ceux qui n'avaient point passé par les magistratures *curules*; et ils étaient ainsi appelés, parce que tous ceux qui y avaient passé opinant devant eux, ils ne formaient point ordinairement d'avis, et se contentaient de marquer de quel sentiment ils étaient, en se rangeant du côté de celui dont ils suivaient l'avis; ce qui s'appelait *pedibus in sententiam ire*. Aussi on disait qu'un avis *pédaire*, c'était une tête sans langue. Je dis que ces sénateurs n'opinaient point ordinairement, parce que cela a ses exceptions; et dans cette lettre même on voit que Servilius le fils, qui n'avait encore été que questeur (ce qui était le premier degré des magistratures) opina, et que sur son avis on ajouta un article au *sénatus-consulte*. C. Bassus, cité par Aulu-Gelle, dit qu'on appelait *senatores pedarios* ceux qui n'avaient point encore exercé de magistratures *curules*, parce qu'ils allaient au sénat à pied; au lieu que les autres s'y faisaient porter dans leurs chaires curules. Mais, outre qu'on ne doit pas hésiter à préférer l'autorité de Varron qui est suivi par Festus, il paraît d'ailleurs que dans le temps de ces lettres tous les sénateurs allaient au

sénat à pied ; ceux qui étaient incommodés, s'y faisaient porter en litière ; et César même, lorsqu'il fut dictateur, n'y allait point autrement. Enfin, Aulu-Gelle prétend que *senatores pedarii*, c'étaient ceux qui avaient droit d'entrer au sénat, et d'y opiner, quoiqu'ils ne fussent point encore proprement sénateurs, parce qu'ils n'avaient point été agrégés à ce corps par les censeurs. Mais quel rapport cela a-t-il avec la signification du mot *pedarii* ? De plus, Dion nous apprend que l'année précédente, les censeurs avaient agrégé au sénat tous ceux qui avaient passé par les magistratures : il ne pouvait donc guère y avoir alors de ces sénateurs *pédaires*, selon l'interprétation d'Aulu-Gelle ; au lieu qu'on voit par ce que Cicéron dit ici et dans la lettre suivante, que ce furent proprement eux qui formèrent le décret qui était contraire à Atticus. *Aul.-Gell.*, lib. III, cap. 8 ; *Dio.*, lib. VII.

215 *Quoique j'aie été présent lorsqu'on l'a dressé.* Lorsqu'on dressait un *sénatus-consulte*, quelques-uns des sénateurs qui étaient au sénat lorsque l'affaire avait passé, devaient être présens, et c'était ordinairement ceux qui avaient proposé ou soutenu l'affaire. On mettait leurs noms dans l'acte, qui commençait ainsi, *scribendo affuerunt*, etc., comme on peut voir dans la huitième lettre du huitième livre des Fam., où il y a un *sénatus-consulte* tout entier.

216 *Cet article en faveur des peuples libres.* On appelait ainsi ceux à qui les Romains, après les avoir subjugués, laissaient la liberté de se gouverner selon leurs lois, et qu'ils exemptaient aussi de tout subside. Car les villes qui avaient la liberté de se gouverner selon leurs lois, mais qui n'étaient pas exemptes des impôts, s'appelaient *fœderatæ*, et non pas *liberæ*. Mais pourquoi ce privilége des Sicyoniens les dispensait-il de payer Atticus ? Il fallait qu'il fût entré dans quelque traité avec d'autres chevaliers ; et le sénat avait déclaré que les villes libres ne seraient point sujettes à la taxe ou subside qu'ils avaient affermé. Car, s'il s'agissait ici d'argent qu'Atticus eût prêté aux Sicyoniens, on ne voit pas comment l'exemption des subsides pouvait dispenser de payer ses dettes. Peut-être aussi qu'Atticus avait prêté de l'argent à ceux qui avaient pris cette ferme, et qu'ils lui avaient assigné le payement sur ce qu'ils prétendaient leur être dû par les Sicyoniens. Enfin, en comparant cet endroit avec un autre de la fin de la lettre précédente, et avec la fin de la première lettre du second livre, on reconnaîtra qu'Atticus faisait valoir son argent en le prêtant à intérêt, et qu'il s'en fallait beaucoup que tout son revenu fût en fonds de terre, comme le dit Cornélius Népos.

217 *P. Servilius le fils.* Fils de P. Servilius Vatia, surnommé Isauricus, parce qu'il avait soumis les Isauriens l'année d'après son consulat, qui fut l'an de Rome 674. Le fils fut depuis lieutenant de César dans les Gaules, ensuite consul avec lui en 705, et une seconde fois en 712 avec Lucius Antonius.

218 *Panorme.* A présent Palerme, capitale du royaume de Sicile.

219 *Qu'afin qu'il parût qu'elle était d'un Romain, il y avait semé exprès quelques fautes contre la langue.* Lucullus avait écrit en grec l'Histoire de la guerre des Marses, dans laquelle il avait servi sous Pompée. Sylla se servit aussi de lui pour écrire ses Mémoires. Il avait sans doute écrit aussi les Mémoires de la guerre contre Mithridate, où il avait acquis tant de gloire; et je crois que c'est cette dernière Histoire dont Cicéron parle ici, et qu'il compare avec l'Histoire de son consulat. Ce que Lucullus dit à Atticus n'était qu'une plaisanterie, car il écrivait très-bien en grec, comme Plutarque, qui en était bon juge, nous l'apprend. *Plut. in Lucul.*

220 *Que cela ne se fait point.* A la lettre, *qui est-ce qui loue son père?* Si la bienséance ne permet pas de louer son père, à plus forte raison ne permet-elle pas de se louer soi-même. Ce sens est très-simple et très-naturel; et je trouve, aussi bien que M. de Saint-Réal, qu'on n'en peut point donner d'autre à cet endroit. Il y avait un proverbe grec qui disait : *Qui est-ce qui loue son père, sinon les enfans malheureux?* C'est-à-dire, selon Plutarque, qui cite ce proverbe au commencement de la Vie d'Aratus, les enfans qui n'ayant aucun mérite personnel, s'en veulent faire un de celui de leur père. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que dit ici Cicéron, ni avec la réponse qui suit. Aussi, Malespine dit que quelques savans corrigeaient τίς ποτὲ σ' αἰνήσει au lieu de πατέρ' αἰνήσει. *Qui est-ce qui vous approuvera de vous louer ainsi?* Mais cette correction n'est point nécessaire.

221 *Cossinius.* Ami particulier d'Atticus, comme il paraît par la vingt-unième lettre du treizième livre des Fam. Il en est parlé dans plusieurs de ces lettres, et dans Varron, lib. II, *de Re rustic.* cap. 3.

222 LETTRE XX. *Pompeii.* Ville auprès de Naples, et au pied du mont Vésuve : elle fut consumée par le même incendie dans lequel périt Pline.

223 *Et qu'il se livre trop à la multitude.* M. de Saint-Réal traduit *populare* par *vulgaire;* mais ce n'est point certainement le sens de ce mot. Il

signifie ici la même chose que dans la première lettre du livre suivant, où Cicéron parlant du même Pompée, dit qu'il avait travaillé à le rendre meilleur, et moins dévoué aux fantaisies du peuple : *Et aliquid de populari levitate deponeret.* Et Cicéron parlant de lui-même dans la lettre précédente, pour marquer qu'il ne prostitue point sa conduite au gré de la canaille, dit : *Nec tamen quicquam populare ac dissolutum* (*a me fit.*)

224 *Ce que vous appelez le partage qui m'est échu.* Eam, quam mihi dicis obtigisse σπάρταν. Il fait allusion au proverbe grec Σπάρταν ἔλαχες ταύτην κόσμεῖ. Vous êtes né à Sparte ; suivez-en les mœurs, et ne dégénérez point de la vertu de vos ancêtres.

225 *Rhinton.* Poëte comique grec, né à Tarente. Athénée cite une comédie de lui, intitulée *Amphitryon* ; elle avait apparemment servi de modèle à Plaute. *Athen.* lib. III ; *Poll.* lib. VII et X.

226 *Les sénateurs du bas ordre se rangèrent tout courant à cet avis.* Raptim in eam sententiam pedarii cucurrerunt. Il se sert de cette expression, pour marquer la manière dont ils avaient opiné, c'est-à-dire, en se rangeant du côté de celui qui avait formé l'avis, *per discessionem.* (*Voy.* les remarques sur la lettre précédente.)

227 *Une vraie flétrissure pour Pompée.* ὑπώπιον, selon la force de l'étymologie, signifie une meurtrissure sous l'oeil ; il se prend en général pour toutes sortes de meurtrissures. Dans le figuré il signifie une flétrissure, une tache, un affront.

228 *L. Papirius Pœtus.* C'est ce galant homme à qui Cicéron écrivit depuis plusieurs lettres, qui sont dans le neuvième livre des *Familières*, où l'on voit qu'il entendait à merveille la fine plaisanterie. Servius Claudius était un grand homme de lettres et un très-grand critique ; ainsi, Cicéron avait lieu de croire que sa bibliothèque était bien composée. (Epist. 16, lib. IX, Fam. ; *Aul.-Gell.* lib. XIII, cap. 21 ; *Plin.* lib. XXIII, cap. 4 ; *Sueton. de clar. Orat.*)

229 *Cincius m'ayant assuré que la loi qui porte son nom, ne défendait pas de recevoir de pareils présens.* C'est une plaisanterie qui roule sur ce que *Cincius* était également le nom de l'agent d'Atticus, et celui du tribun qui avait fait passer une loi par laquelle les donations faites à d'autres qu'à des proches, étaient limitées à une certaine valeur. Cicéron se sert donc en plaisantant de l'autorité de Cincius, comme s'il devait mieux entrer

qu'un autre dans l'esprit de cette loi, parce qu'elle portait son nom. Elle avait été faite pour mettre un frein à l'avidité des sénateurs, qui s'étaient mis sur le pied d'rançonner leurs cliens, en se faisant faire des présens par eux. *Quia vectigalis jam et stipendiaria plebs esse senatui ceverat.* Tit.-Liv. lib. XXXIV; lib. II de Orat.

FIN DES REMARQUES.

LIBER II.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Kal. jun. eunti mihi Antium, et gladiatores M. Metelli cupide relinquenti, venit obviam tuus puer. Is mihi litteras abs te, et commentarium consulatus mei græce scriptum reddidit. In quo lætatus sum, aliquanto ante, de iisdem rebus græce, item scriptum librum L. Cossinio ad te perferendum dedisse. Nam, si ego tuum ante legissem, furatum me abs te esse, diceres. Quanquam tua illa (legi enim libenter) horridula mihi atque incomta visa sunt : sed tamen erant ornata hoc ipso, quod ornamenta neglexerant; et, ut mulieres, ideo bene olere, quia nihil olebant, videbantur. Meus autem liber totum Isocrati μυροθήκιον, atque omnes ejus discipulorum arculas, ac nonnihil etiam aristotelia pigmenta consumsit : quem tu Corcyræ, ut mihi aliis litteris significas, strictim attigisti; post autem, ut arbitror, a Cossinio accepisti; quem tibi ego non essem ausus mittere, nisi eum lente ac fastidiose probavissem. Quamquam ad me rescripsit jam Rhodo Posidonius, se, nostrum illud ὑπόμνημα cum legeret, quod ego ad eum, ut ornatius de iisdem rebus scriberet,

LIVRE II.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Comme j'allais, le premier de juin, à Antium [1], sans aucun regret aux combats de gladiateurs [2] que M. Métellus donnait ce jour-là au peuple, je rencontrai votre messager qui me remit vos lettres, et les mémoires que vous avez écrits en grec sur mon consulat. Je me sais bon gré de vous avoir envoyé, il y a déjà quelque temps, par L. Cossinius, ce que j'ai écrit sur la même matière et dans la même langue; car, si j'avais vu auparavant votre ouvrage, vous n'auriez pas manqué de dire que je l'ai pillé. Mais, quoique je l'aie lu avec plaisir, il m'a paru trop peu peigné et trop négligé pour que j'eusse pu m'en accommoder. Cependant cette négligence même est une sorte d'ornement, comme on dit que les femmes sentent bon, lorsqu'elles ne sentent rien. Le mien, au contraire, a vidé toute la boutique d'Isocrate [3], toutes les boîtes de ses disciples, et employé encore quelques couleurs d'Aristote [4]. Vous m'aviez déjà mandé que vous l'aviez parcouru à Corcyre [5], et vous devez avoir reçu depuis l'exemplaire que j'ai donné à Cossinius. Je n'aurais pas osé vous l'envoyer, si je ne l'avais revu auparavant avec toute l'attention et l'indifférence possibles. Je vous dirai cependant que Posidonius [6], à qui j'avais envoyé ces mémoires pour l'inviter à traiter le même sujet avec plus d'ornement, m'a écrit que, bien loin que la lecture de cet ouvrage l'y ait invité, elle lui en a fait perdre entiè-

miseram, non modo excitatum esse ad scribendum, sed etiam plane perterritum. Quid quæris? conturbavi græcam nationem. Ita vulgo qui instabant, ut darem sibi, quod ornarent, jam exhibere mihi molestiam destiterunt. Tu, si tibi placuerit liber, curabis, ut et Athenis sit, et in ceteris oppidis Græciæ. Videtur enim posse aliquid nostris rebus lucis afferre. Oratiunculas autem, et quas postulas, et plures etiam mittam : quoniam quidem ea, quæ nos scribimus, adolescentulorum studiis excitati, te etiam delectant. Fuit enim mihi commodum, quod in eis orationibus, quæ *Philippicæ* nominantur, enituerat civis ille tuus Demosthenes, et quod se ab hoc refractariolo judiciali dicendi genere abjunxerat, ut σεμνότερός τις, καὶ πολιτικώτερος videretur, curare, ut meæ quoque essent orationes, quæ *consulares* nominarentur. Quarum una est in senatu kal. jan.; altera ad populum de lege agraria; tertia de Othone; quarta pro Rabirio; quinta de proscriptorum filiis; sexta, cum provinciam in concione deposui; septima, qua Catilinam emisi; octava, quam habui ad populum postridie, quam Catilina profugit; nona in concione, quo die Allobroges invulgarunt; decima in senatu, nonis decemb. Sunt præterea duæ breves, quasi ἀποσπασμάτια legis agrariæ. Hoc totum σῶμα curabo ut habeas. Et quoniam te cum scripta, tum res meæ delectant; iisdem ex libris perspicies, et quæ gesserim, et quæ dixerim : aut ne poposcisses. Ego enim tibi me non offerebam. Quod quæris, quid sit, quod te

rement l'envie. Que voulez-vous que je vous dise ? J'ai étourdi toute la littérature grecque, et je me suis défait par-là des beaux esprits de cette nation, qui m'importunaient tous les jours pour que je leur donnasse quelque sujet sur lequel ils pussent exercer leur éloquence. Si vous êtes content de mon ouvrage, vous le ferez répandre à Athènes, et dans les autres villes de la Grèce ; car il me semble qu'il peut donner quelque lustre à mes actions. Je vous enverrai les harangues que vous me demandez, et quelques autres encore, puisque ce que j'écris pour faire plaisir à nos jeunes gens, ne vous en fait pas moins qu'à eux. Si votre concitoyen Démosthènes [7] s'est principalement distingué par ses Philippiques, ayant abandonné l'éloquence chicaneuse du barreau pour traiter des matières plus importantes, et qui eussent rapport au gouvernement, j'ai cru de même qu'il serait honorable pour moi de faire passer à la postérité les discours publics qu'on pourra appeler mes harangues consulaires [8]. La première et la seconde sont sur la loi des champs [9]; l'une au sénat, du premier janvier, et l'autre devant le peuple; la troisième pour Othon [10]; la quatrième pour Rabirius ; la cinquième sur les enfans de ceux qui avaient été proscrits par Sylla [11]; la sixième, sur la renonciation que je fis, devant le peuple, au gouvernement qui m'était échu [12]. La septième, c'est celle qui chassa Catilina [13]; je fis la huitième au peuple le lendemain de sa fuite ; la neuvième encore au peuple, le jour de la dénonciation des Allobroges [14]; et enfin la dixième au sénat, le cinquième de décembre. Il y en a encore, outre cela, deux petites, qui sont comme des dépendances des deux premières. J'aurai soin de vous envoyer tout ce recueil ; et puisque vous n'aimez pas moins à entendre parler de mes actions qu'à lire mes écrits, vous trouverez ici tout ensemble, et ce que j'ai dit et ce que

arcessam; ac simul, impeditum te negotiis esse, significas; neque recusas, quin, non modo si opus sit, sed etiam si velim, accurras : nihil sane est necesse; verumtamen videbare mihi tempora peregrinationis commodius posse describere. Nimis abes diu, præsertim cum sis in propinquis locis : neque nos te fruimur; et tu nobis cares. Ac nunc quidem otium est : sed, si paullo plus furor Pulchelli progredi posset, valde ego te istinc excitarem. Verum præclare Metellus impedit, et impediet. Quid quæris? est consul φιλόπατρις, et, ut semper judicavi, natura bonus. Ille autem non simulat, sed plane tribunus plebis fieri cupit. Qua de re cum in senatu ageretur, fregi hominem : et inconstantiam ejus reprehendi, qui Romæ tribunatum plebis peteret, cum in Sicilia [a] ædilitatem sæpe dictasset. Sed neque magnopere dixi esse nobis laborandum : quod nihilo magis ei liciturum esset plebejo rempublicam perdere, quam similibus ejus, me consule, patriciis esset licitum. Jam, cum se ille septimo die venisse a freto, neque sibi obviam quemquam prodire potuisse, et noctu se introisse dixisset, in eoque se in concione jactasset : nihil ei novi dixi accidisse : ex Sicilia septimo die Romam; tribus horis Roma Interamnam : noctu introisse item ante : non esse itum obviam; ne tum quidem, cum iri maxime debuit. Quid quæris? hominem petulantem modestum reddo, non solum perpetua gravitate orationis, sed etiam hoc genere dic-

[a] Hereditatem sæpe hereditasset.

j'ai fait. Si vous ne m'aviez pas demandé ces harangues, je ne me serais pas offert de moi-même. Vous me demandez pour quel sujet je vous presse si fort de revenir, et vous ajoutez que, quoique vous ayez encore beaucoup d'affaires, vous êtes prêt à tout quitter et à voler ici si j'ai besoin de vous, ou même si je le souhaite; mais vous ne m'êtes pas encore assez nécessaire pour cela. Cependant il me semble que vous auriez pu mieux arranger vos différentes courses. C'est être trop long-temps absent étant si peu éloigné; c'est me priver trop long-temps de vous, et vous passer trop long-temps de moi. On me laisse en repos pour le présent; si la fureur de Clodius venait à éclater, je vous appellerais de toute ma force; mais Métellus le contient comme il faut, et le contiendra. En vérité, c'est un consul plein d'amour pour la patrie, et à qui j'ai toujours trouvé de très-bons sentimens. Pour Clodius, il ne s'en cache plus; il veut absolument être tribun du peuple. Comme on en parlait dans le sénat, je le menai rudement, et je lui reprochai sa légèreté de penser à être tribun; après avoir déclaré, il n'y a que deux jours, en Sicile, qu'il demanderait l'édilité [15]. J'ajoutai qu'on ne devait pas s'en mettre fort en peine; que, quoiqu'il fût plébéien, on saurait bien l'empêcher de bouleverser la république, comme on en avait empêché, sous mon consulat, les patriciens de même trempe que lui. Ensuite, sur ce qu'il dit qu'il était venu en sept jours du détroit de Sicile à Rome, pour prévenir, par cette diligence, ceux qui auraient dû venir au-devant de lui, et que, par cette même raison, il avait affecté d'entrer de nuit; je dis que cela ne valait pas la peine qu'il s'en vantât devant le peuple, comme il avait fait; que tout cela lui était ordinaire; qu'il était bien allé, en trois heures, de Rome à Intéramnes [16]; ce qui était bien plus merveilleux que de venir en sept jours

torum. Itaque jam familiariter cum ipso etiam cavillor ac jocor. Quin etiam cum candidatum deduceremus, quærit ex me, num consuessem siculis locum gladiatoribus dare? negavi. At ego, inquit, novus patronus instituam. Sed soror, quæ tantum habeat consularis loci, unum mihi solum pedem dat. Noli, inquam, de uno pede sororis queri : licet etiam alterum tollas. Non consulare, inquies, dictum; fateor : sed ego illam odi male consularem. Ea est enim seditiosa : ea cum viro bellum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio, quod eos in hoc esse moleste fert. Quod de agraria lege quæris, sane jam videtur refrixisse. Quod me quodam modo, molli brachio, de Pompeji familiaritate objurgas : nolim ita existimes, me mei præsidii causa cum illo conjunctum esse : sed ita res erat instituta, ut, si inter nos esset aliqua forte dissensio, maximas in republica discordias versari esset necesse. Quod a me ita præcautum, atque ita provisum est, non ut ego de optima illa mea ratione decederem, sed ut ille esset melior, et aliquid de populari levitate deponeret : quem de meis rebus, in quas eum multi incitarant, multo scito gloriosius, quam de suis prædicare. Sibi enim bene gestæ, mihi conservatæ reipublicæ dat testimonium. Hoc facere illum, mihi quam prosit, nescio; reipublicæ certe prodest. Quid, si etiam Cæsarem, cujus nunc venti valde sunt secundi, reddo meliorem? num tantum obsum reipublicæ? quin etiam, si mihi nemo invideret; si omnes, ut

de Sicile à Rome; que ce n'était pas la première fois qu'il était entré de nuit [17]; et qu'il eût été à souhaiter que, dans certaines occasions, il eût trouvé quelqu'un sur son chemin [18]. Que vous dirai-je? tout insolent qu'il est, je le mets à la raison, non-seulement par des discours sérieux et suivis, mais encore par ces sortes de traits. Cela va même jusqu'à railler et à plaisanter avec lui dans la conversation. L'autre jour que nous accompagnions un prétendant, il me demanda si, aux combats des gladiateurs, je ne faisais pas d'ordinaire donner des places aux Siciliens qui se trouvent à Rome: je lui dis que non. Oh bien! reprit-il, je le ferai, moi qui ne suis leur patron que depuis peu [19], et cela, quoique ma sœur, qui dispose de tant de places, comme femme de consul, ne m'en donne qu'un pied. Consolez-vous, lui dis-je; vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira [20]. Voilà qui est bien gaillard pour un consul, me direz-vous; j'en conviens; mais tout m'est permis contre une femme de consul comme celle-là, séditieuse, et ennemie déclarée, et de son mari, et même de Fabius [21], parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis. L'affaire de la loi *des champs* dont vous me demandez des nouvelles, paraît fort refroidie. Quant aux reproches que vous me faites tout doucement sur ma liaison avec Pompée, ne croyez pas que j'aie recherché son amitié, parce que j'avais besoin de lui pour me soutenir; mais c'est que les affaires étaient à un point que, s'il y avait eu entre nous la moindre dissension, il en serait arrivé de très-grandes dans la république. Pour l'empêcher, je m'y suis pris de telle sorte, que, sans me démentir en rien, je l'ai rendu meilleur et moins dévoué aux fantaisies du peuple. Sachez qu'il parle plus avantageusement de mes actions, contre lesquelles tant de gens avaient voulu le prévenir, que des siennes propres;

erat æquum, faverent; tamen non minus esset probanda medicina, quæ sanaret vitiosas partes reipublicæ, quam quæ exsecaret. Nunc vero, cùm equitatus ille, quem ego in clivo Capitolino, te signifero ac principe, collocaram, senatum deseruerit; nostri autem principes digito se cœlum putent attingere, si mulli barbati in piscinis sint, qui ad manum accedant; alia autem negligant: nonne tibi satis prodesse videor, si perficio, ut nolint obesse, qui possunt? Nam Catonem nostrum non tu amas plus, quam ego: sed tamen ille, optimo animo utens, et summa fide, nocet interdum reipublicæ. Dicit enim tamquam in Platonis πολιτείᾳ, non tamquam in Romuli fæce, sententiam. Quid verius, quam in judicium venire, qui ob rem judicandam pecuniam acceperit? censuit hoc Cato. Assensit senatus. Equites curiæ bellum, non mihi. Nam ego dissensi. Quid impudentius publicanis renuntiantibus? Fuit tamen, retinendi ordinis causa, facienda jactura. Restitit et pervicit Cato. Itaque nunc, consule in carcere incluso, sæpe item seditione commota, aspiravit nemo eorum, quorum ego concursu, itemque consules, qui post me fuerunt, rempublicam defendere solebant. Quid ergo? istos, inquies, mercede conductos habebimus? Quid faciemus, si aliter non possumus? an libertinis atque etiam servis [a] serviemus? Sed, ut tu ais, ἅλις σπουδῆς. Favonius meam tribum tulit honestius, quam suam; Lucceji perdidit.

[a] Serviamus.

jusque-là, qu'il me rend ce témoignage, que, s'il a bien servi l'État, je l'ai sauvé. Je ne sais quel avantage je tirerai de tout cela; mais je sais bien que c'en est un grand pour la république : et si je pouvais réussir de même auprès de César, qui, à présent, a si fort le vent en poupe, rendrais-je un mauvais service? Je dis plus, quand je n'aurais point d'envieux, quand même tout le monde me rendrait justice, ne vaudrait-il pas toujours mieux guérir les parties malades de la république, que d'être obligé de les couper. Maintenant donc que nos chevaliers, qui, pendant mon consulat et sous votre conduite, s'étaient déclarés si hautement pour le sénat [22], s'en sont détachés; maintenant que nos grands mettent tout leur bonheur et toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main [23], et ne se soucient nullement des affaires de l'État, croyez-vous que l'on m'ait une médiocre obligation, si je fais en sorte que ceux qui lui pourraient nuire, ne le veuillent pas? Pour ce qui est de Caton, si vous l'aimez, je ne l'aime pas moins; mais cela ne m'empêche pas de voir qu'avec les meilleures intentions du monde, et malgré tout son zèle, il gâte souvent les affaires; car il opine devant la canaille de Rome, comme on ferait dans la république de Platon. Quoi de plus juste que de faire le procès à des juges qui se sont laissés corrompre? Caton le proposa, et le sénat y consentit; cependant cela fit déclarer les chevaliers contre cette compagnie, mais non pas contre moi; car je n'avais point été de cet avis. Quoi de plus imprudent que la demande des fermiers de la république, qui voulaient qu'on les déchargeât de leur bail? Cependant il fallait essuyer cette perte plutôt que d'aliéner cet ordre. Caton s'y est opposé, et l'a emporté à la fin. Aussi, lorsqu'on a mené en prison le consul Métellus [24], et dans toutes les émotions populaires qui sont arrivées de-

Accusavit Nasicam inhoneste, ac (modeste tamen dicit) ita ut Rhodi videretur molis potius, quam Moloni, operam dedisse. Mihi, quod defendissem, leviter succensuit. Nunc tamen petit iterum reipublicæ causa. Luccejus quid agat, scribam ad te, cum Cæsarem videro, qui aderit biduo. Quod Sicyonii te lædunt; Catoni et ejus æmulatori attribuas Servilio. Quid? ea plaga nonne ad multos bonos viros pertinet? sed, si ita placuit, laudemus; deinde in dissensionibus soli relinquamur. Amalthea mea te exspectat, et indiget tui. Tusculanum et Pompejanum valde me delectant; nisi quod me, illum ipsum vindicem æris alieni, ære non Corinthio, sed hoc circumforaneo obruerunt. In Gallia speramus esse otium. Prognostica mea cum oratiunculis propediem exspecta. Et tamen, quid cogites de adventu tuo, scribe ad nos. Nam mihi Pomponia nuntiari jussit, te mense quintili Romæ fore. Id a tuis litteris, quas ad me de accessu tuo miseras, discrepabat. Pætus, ut antea ad te scripsi, omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit. Hoc illius munus in tua diligentia positum est. Si me amas, cura, ut conserventur, et ad me perferantur. Hoc mihi nihil potest esse gratius : et, cum græcos, tum vero diligenter

puis, aucun d'eux n'a soufflé ; au lieu que, pendant mon consulat et sous mes successeurs, on s'en était servi si utilement pour les opposer aux séditieux. Quoi ! me direz-vous, faut-il les payer pour qu'ils fassent leur devoir ? Que voulez-vous ? il le faut bien, si l'on ne peut les gagner autrement. Vaudrait-il mieux nous mettre à la merci des affranchis, ou même des esclaves ? Mais, comme vous dites, c'est assez me tourmenter. Ma tribu a été plus favorable à Favonius que la sienne propre ; mais il n'a pas eu pour lui celle de Luccéius. Il a plaidé contre Nasica [25] d'une manière fort malhonnête, et il a fait une harangue si médiocre [26], qu'on dirait qu'il a travaillé à Rhodes, plutôt dans quelque moulin que sous Molon [27]. Il a été un peu fâché que j'aie plaidé pour Nasica, et il recommence à présent sa poursuite, par zèle, à ce qu'il dit, pour la république [28]. Je vous donnerai des nouvelles de Luccéius, quand j'aurai vu César, qui sera ici dans deux jours. Il faut vous en prendre à Caton, et à Servilius qui se pique de l'imiter, du tort que vous font les Sicyoniens. Vous n'êtes pas le seul bon citoyen à qui ce décret est préjudiciable : puisqu'il a passé, il faut bien l'approuver ; mais lorsqu'il arrivera quelque sédition, on verra comme nous serons abandonnés. Mon Amalthée vous attend et a besoin de vous. Je suis fort content de mes maisons de Tusculum et de Pompéii, à cela près que je me suis abîmé de dettes pour les bâtir [29], moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale [30]. Je crois que nous n'aurons point de guerre dans les Gaules. Je vous enverrai, au premier jour, ma traduction des Pronostics d'Aratus [31], et mes harangues. Mandez-moi un peu quand vous comptez de partir. Votre sœur m'a fait dire que vous seriez ici au mois de juillet ; cela ne s'accorde pas avec ce que vous m'écrivez. Je vous ai déjà mandé que Pétus m'a fait présent de tous les li-

latinos ut conserves velim. Tuum esse hoc munusculum putabo. Ad Octavium dedi litteras : cum ipso nihil eram locutus. Neque enim ista tua negotia provincialia esse putabam : neque te in tocullionibus habebam. Sed scripsi, ut debui, diligenter.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Cura, amabo te, Ciceronem nostrum. Ei nos θεῖοι videmur. Πελληναίων in manibus tenebam, et hercule magnum acervum Dicæarchi mihi ante pedes exstruxeram. O magnum hominem ! et a quo multo plura didiceris, quam de Procilio. Κορινθίων et Ἀθηναίων puto me Romæ habere. Mihi credes, leges; hæc doceo; mirabilis vir est. Ἡρώδης, si homo esset, eum potius legeret, quam unam litteram scriberet : qui me epistola petivit, ad te, ut video, cominus accessit. Conjurasse mallem, quam restitisse conjurationi, si illum mihi audiendum putassem. De Lollio, sanus non es : de Vinio, laudo. Sed heus tu, ecquid vides, kal. venire, Antonium non venire ? judices cogi ? nam ita ad me mittunt, Nigidium minari in concione, se ju-

vres que son frère lui a laissés; pour que j'en profite, vos soins me sont absolument nécessaires. Si vous m'aimez, prenez soin qu'il ne s'en perde aucun, et envoyez-moi le tout; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Conservez-moi les grecs, et encore plus les latins; je vous en saurai autant de gré que si c'était vous qui me les donnassiez. J'ai écrit à Octavius [32]; je ne vous avais point recommandé à lui, parce que je ne croyais pas que vous eussiez des affaires dans son gouvernement, ni en général que vous en eussiez de pareilles [33]; mais enfin, je lui ai écrit aussi fortement que je le devais.

LETTRE II.

Au même.

Ayez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il nous regarde déjà comme des hommes extraordinaires [34]. Je lis à présent *la République des Pelléniens* [35], et j'ai devant moi une grande pile des ouvrages de Dicéarque [36] : l'excellent homme! il y a bien plus à apprendre avec lui qu'avec Procilius [37]. Je crois que j'ai à Rome ce qu'il a écrit sur les républiques de Corinthe et d'Athènes; lisez-le, si vous m'en croyez, je vous le conseille; c'est un homme merveilleux. Si Hérode [38] avait du sens, il le lirait, au lieu de s'amuser à écrire. Il ne m'a attaqué que par lettre; mais je vois qu'il vous a joint de plus près. J'aurais mieux aimé être complice de la conjuration que de m'y opposer, si j'avais cru que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matière [39]. Vous êtes aussi raisonnable sur l'affaire de Vinius, que vous l'êtes peu sur celle de Lollius [40]. Mais, à propos, voici le premier de janvier qui approche; Antoine n'arrive point, et l'on veut faire juger son

dicem, qui non affuerit, compellaturum. Velim tamen, si quid est de Antonii adventu, quod audieris, scribas ad me, et, quoniam huc non venis, cenes apud nos utique pridie kal. Cave aliter facias. Cura, ut valeas.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Primum, ut opinor, εὐαγγέλια. Valerius absolutus est, Hortensio defendente. Id judicium K. Atilio condonatum putabatur : et Epicratem suspicor, ut scribis, lascivum fuisse. Etenim mihi caligæ ejus, ut fasciæ cretatæ, non placebant. Quid sit, sciemus, cum veneris. Fenestrarum angustias quod reprehendis, scito te Κύρου παιδείαν reprehendere. Nam, cum ego idem istuc dicerem, Cyrus ajebat, viridariorum διαφάσεις latis luminibus, non tam esse suaves. Etenim ἔστω ὄψις μὲν ἡ α· τὸ δὲ ὁρώμενον, β. γ. ἀκτῖνες δὲ δ, καὶ ε. vides enim cetera. Nam, si κατ' εἰδώλων ἐμπτώσεις videremus, valde laborarent εἴδωλα in angustiis : nunc fit lepide illa ἔκχυσις radiorum. Cetera si reprehenderis, non feres tacitum, nisi quid erit ejusmodi, quod sine sumtu corrigi possit. Venio nunc ad mensem januarium, et ad ὑπόστασιν nostram ac πολιτείαν : in qua Σωκρατικῶς εἰς ἑκάτερον, sed tamen ad extremum, ut illi solebant, τὴν ἀρέσκουσαν. Est res sane magni consilii.

affaire [41]. On me mande que Nigidius [42] a déclaré, en pleine assemblée, qu'il prendrait à partie les juges qui s'absenteraient. Je vous prie donc de me mander ce que vous pourrez savoir de l'arrivée d'Antoine; et puisque vous ne voulez pas me venir voir ici, venez du moins souper chez moi, à Rome, le dernier de ce mois [42 bis]; n'y manquez pas, je vous prie. Ayez soin de votre santé.

LETTRE III.

Au même.

Je crois que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles [43]. Valérius, pour qui Hortensius a plaidé, a donc été absous [44] : on croit que c'est par le crédit d'Atilius [45]. Je me doute, sur ce que vous me mandez, que Pompée [46] s'est aussi servi de son autorité [47]; car l'affectation de sa chaussure militaire [48] me plaît aussi peu que le bandeau blanc dont il enveloppe sa jambe [49]; mais nous saurons ce qui en est quand vous viendrez ici. Sachez qu'en trouvant mes fenêtres trop étroites, vous vous faites une affaire avec Cyrus [49 bis]; heureusement ce n'est qu'avec l'architecte. Comme je lui voulus dire que j'étais de même avis que vous, il me fit voir que des fenêtres larges ne faisaient pas un si agréable effet pour la vue [50]. En effet, soit A l'œil qui voit, B et C l'objet qu'il voit, D et E les rayons qui vont de l'objet à l'œil; vous comprenez bien le reste. Il est vrai que si la vision se faisait, comme vous autres épicuriens le prétendez, par les *simulacres* [51], qui se détachent des objets, ces *simulacres* seraient fort pressés en passant par des fenêtres étroites; au lieu que cette *émission* des rayons visuels se fait aisément. Si vous

Nam aut fortiter resistendum est legi agrariæ; in quo est quædam dimicatio, sed plena laudis: aut quiescendum; quod est non dissimile, atque ire in Solonium, aut Antium: aut etiam adjuvandum; quod a me ajunt Cæsarem sic exspectare, ut non dubitet. Nam fuit apud me Cornelius; hunc dico Balbum, Cæsaris familiarem. Is affirmabat, illum omnibus in rebus meo et Pompeji consilio usurum, daturumque operam, ut cum Pompejo Crassum conjungeret. Hic sunt hæc, conjunctio mihi summa cum Pompejo; si placet, etiam cum Cæsare; reditus in gratiam cum inimicis, pax cum multitudine, senectutis otium. Sed me κατάτασις mea illa commovet, quæ est in libro III.

Interea cursus, quos prima a parte juventæ,
Quosque ideo consul virtute, animoque petisti,
Hos retine, atque auge famam, laudesque bonorum.

Hæc mihi cum in eo libro, in quo multa sunt scripta ἀριστοκρατικῶς, Calliope ipsa præscripserit, non opinor esse dubitandum, quin semper nobis videatur

Εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης.

Sed hæc ambulationibus compitaliciis reservemus.

trouvez quelque autre chose à critiquer dans mes bâtimens, j'aurai toujours d'aussi bonnes raisons à vous donner, à moins que je ne puisse y remédier à peu de frais. Je viens maintenant au consulat qui va commencer, et à la situation où je me trouve par rapport aux affaires présentes; sur quoi je vous dirai d'abord, suivant la méthode de Socrate, le pour et le contre, et ensuite quel est mon sentiment. Voici une affaire sur laquelle il n'est pas aisé de se déterminer. Il faut, de trois choses, l'une : ou s'opposer fortement à la loi *des champs*, ce qui ne se peut faire sans livrer des combats, mais ce qui me ferait aussi beaucoup d'honneur; ou se tenir en repos, auquel cas autant vaudrait-il aller planter des choux à sa maison de campagne [52]; ou se déclarer pour la loi. On dit que César espère, ou plutôt qu'il compte que je prendrai ce dernier parti. En effet, Cornélius est venu chez moi; je dis Cornélius Balbus [53], l'homme de confiance de César. Il m'a assuré qu'il ne ferait rien que de concert avec Pompée et avec moi, et qu'il ferait en sorte de lier Pompée avec Crassus. Voici l'avantage que je trouverais à tout ceci. Je suis déjà étroitement uni avec Pompée; si je veux l'être aussi avec César, je me réconcilierai par-là avec mes ennemis; je n'aurai plus rien à démêler avec la canaille, et je m'assurerai une vieillesse tranquille. D'un autre côté, je me sens combattu par cette exhortation qui est au troisième livre du poëme que vous savez [54]:

Sois rival de toi-même et fidèle à ta gloire;
De tes illustres faits ne garde la mémoire,
Que pour les relever par un nouvel éclat,
Et que tes derniers ans passent ton consulat.

Calliope m'ayant prescrit cette conduite dans ce livre qui

Tu pridie Compitalia memento. Balineum calfieri jubebo: et Pomponiam Terentia rogat: matrem adjungemus. Θεοφράστυ περὶ φιλοτιμίας affer mihi de libris Quinti fratris.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Fecisti mihi pergratum, quod Serapionis librum ad me misisti: ex quo quidem ego (quod inter nos liceat dicere) millesimam partem vix intelligo. Pro eo tibi præsentem pecuniam solvi imperavi, ne tu expensum muneribus ferres. At quoniam nummorum mentio facta est; amabo te, cura, ut cum Titinio, quoquo modo poteris, transigas. Si in eo, quod ostenderat, non stat; mihi maxime placet, ea, quæ male emta sunt, reddi, si voluntate Pomponiæ fieri poterit: si ne id quidem, nummi potius reddantur, quam ullus sit scrupulus. Valde hoc velim ante, quam proficiscare, amanter, ut soles, diligenterque conficias. Clodius ergo, ut ais, ad Tigranem? velim, Syspiræ conditione: sed facile patior. Accommodatius enim nobis [a] erit ad liberam legationem tempus illud, cum et Quintus noster jam, ut speramus, in

[a] Est.

est rempli de maximes si propres à former un bon citoyen, dois-je douter que *servir sa patrie ne soit le plus sûr des augures* [55]? Mais nous en parlerons en nous promenant ensemble le jour des Compitales [56]. Souvenez-vous de venir la veille; vous trouverez le bain préparé [57]. Ma femme prie votre sœur, et nous aurons aussi votre mère. Apportez-moi le Traité *de l'Ambition* de Théophraste [58]; il est parmi les livres de mon frère.

LETTRE IV.

Au même.

Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer le livre de Sérapion [59]; je vous dirai entre nous que je n'en entends pas la millième partie. J'ai ordonné qu'on vous le payât comptant, de peur que vous ne le mettiez sur vos livres de compte parmi les présens que vous faites. Mais, à propos d'argent, finissez, je vous prie, à quelque prix que ce soit avec Titinius. S'il ne veut pas s'en tenir aux conditions du marché, je suis fort d'avis de lui rendre ce qu'on a acheté trop cher, pourvu toutefois que votre sœur y consente; sinon, j'aime mieux qu'on lui donne quelque chose de plus, pour ne point laisser de queue à cette affaire. Je voudrais bien qu'avant de partir, vous la terminassiez avec cette affection et cette exactitude qui vous sont ordinaires. Clodius va donc en ambassade chez Tigrane [60]: cette commission me convenait assez pour me tirer d'intrigue [61]; mais je me console de ne l'avoir pas. Il vaut mieux que j'attende, pour me faire donner une légation libre [62], que mon frère soit revenu de son gouvernement, comme je l'espère [63], et que l'on puisse savoir ce que prétend faire ce nouveau sacrificateur de la Bonne Déesse. En attendant, je me divertirai

otio consederit, et, iste sacerdos Bonæ Deæ, cujus modi [a] futurus sit, sciemus. Interea quidem cum Musis nos delectabimus animo æquo, immo vero etiam gaudenti ac libenti. Neque mihi umquam veniet in mentem Crasso invidere, neque pœnitere, quod a me ipse non desciverim. De geographia, dabo operam, ut tibi satisfaciam : sed nihil certi polliceor. Magnum opus est; sed tamen, ut jubes, curabo, ut hujus peregrinationis aliquod tibi opus exstet. Tu quidquid indagaris de republica, et maxime quos consules futuros putes, facito, ut sciam : tametsi minus sum curiosus. Statui enim nihil jam de republica cogitare. Terentiæ saltum perspeximus. Quid quæris? præter quercum dodonæam nihil desideramus; quo minus Epirum ipsam possidere videamur. Nos circiter kal. aut in Formiano erimus, aut in Pompejano. Tu, si in Formiano non erimus; si nos amas, in Pompejanum venito. Id et nobis erit perjucundum, et tibi non sane devium. De muro, imperavi Philotimo, ne impediret, quo minus id fieret, quod tibi videretur. Censeo tamen, adhibeas Vettium. His temporibus, tam dubia vita optimi cujusque, magni æstimo unius æstatis fructum palæstræ palatinæ; sed ita tamen, ut nihil minus velim, quam Pomponiam et puerum versari in timore ruinæ.

[a] Futurus, ejus sit. Interea, etc.

avec les Muses, non-seulement sans inquiétude, mais avec joie; il ne me viendra point dans l'esprit de porter envie à Crassus, et je ne me repentirai jamais de ne m'être point démenti. Je tâcherai de vous contenter sur cette géographie; je ne vous en réponds pas néanmoins : c'est un grand ouvrage; mais, puisque vous le voulez, il faudra tâcher de vous faire voir quelque production de ma campagne. Mandez-moi tout ce que vous pourrez découvrir des affaires de l'État, et principalement quels consuls vous croyez que nous aurons; quoique je devienne tous les jours moins curieux là-dessus, car j'ai résolu de ne m'occuper plus de ce qui regarde le gouvernement. Nous avons été voir la forêt qui appartient à ma femme; l'auriez-vous cru? S'il y avait seulement quelques chênes, comme ceux de Dodone [64], nous n'envierions point votre Epire. Nous serons à Formies ou à Pompéii, vers le commencement du mois prochain : si vous ne vous trouvez pas à Formies, je vous prie instamment de venir jusques à Pompéii; cela me fera un très-grand plaisir, et ne vous détournera guère. J'ai ordonné à Philotime [65] de laisser faire cette muraille comme vous le trouverez à propos; je suis pourtant d'avis que vous y appeliez Vettius [66]. Dans ce temps où les bons citoyens ont si fort à craindre pour leur vie, je compte pour beaucoup de pouvoir encore, pendant un été, voir de ma maison les exercices du mont Palatin; mais en donnant ce plaisir à votre sœur et à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sûreté [67].

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Cupio equidem, et jam pridem cupio Alexandriam, reliquamque Ægyptum visere, et simul ab hac hominum satietate nostri discedere, et cum aliquo desiderio reverti : sed hoc tempore, et his mittentibus,

Αἰδέομαι Τρῶας, καὶ Τρῳάδας ἑλκεσιπέπλους.

quid enim nostri optimates, si qui reliqui sunt, loquentur? an me aliquo præmio de sententia esse deductum?

Πουλυδάμας μοι πρῶτος ἐλεγχείην ἀναθήσει.

Cato ille noster, qui mihi unus est pro centum millibus. Quid vero historiæ de nobis ad annos DC prædicarint? quas quidem ego multo magis vereor, quam eorum hominum, qui hodie vivunt, rumusculos. Sed, opinor, excipiamus, et exspectemus. Si enim deferetur, erit quædam nostra potestas, et tum deliberabimus. Etiam est in non accipiendo nonnulla gloria. Quare si quid Θεοφάνης tecum forte contulerit, ne omnino repudiaris. De istis rebus exspecto tuas litteras : quid Arrius narret; quo animo se destitutum ferat : ecqui consules parentur; utrum, ut populi sermo, Pompejus et Crassus; an, ut mihi

LETTRE V.

Au même.

Il est vrai que j'ai envie depuis long-temps de voir Alexandrie et le reste de l'Égypte [68]. Aussi bien ne serais-je pas fâché de quitter ce pays-ci, où l'on est las de moi, et où mon absence pourrait me faire souhaiter [69]. Mais dans la conjoncture présente, quand je considère qui sont ceux à qui il faudrait que j'en eusse obligation, je me dis comme Hector : *Que penserait de moi tout ce qu'il y a dans la ville de plus considérable de l'un et de l'autre sexe* [70] *?* En effet, que ne diraient point nos gens de bien, s'il en reste encore ? que j'ai sacrifié les intérêts de la république pour obtenir cette grâce ; *Polydamas serait le premier à me le reprocher* [71] *;* je veux parler de notre Caton, dont le jugement me tient lieu de cent mille autres. Que diraient de moi les histoires et la postérité ? ce que je crains bien plus que tous les murmures de ceux qui vivent à présent. Je crois donc qu'il est plus à propos d'attendre et de les voir venir. Si l'on m'offre cet emploi, je serai le maître, ou de l'accepter, ou de le refuser ; je verrai alors ce que j'aurai à faire, et il sera toujours honorable pour moi de le refuser. Ainsi, en cas que Théophane [72] vous en parle, ne rejetez pas tout-à-fait sa proposition. J'attends vos nouvelles sur tout ce qui se passe à Rome : que dit Arrius [73] ? Est-il bien piqué de se voir abandonné ? Quels consuls nous destine-t-on ? Est-ce Pompée et Crassus, comme le dit le peuple, ou, comme on me l'écrit, Gabinius [74] et Servius Sulpicius [75] ? Ne parle-t-on point de lois nouvelles ? Enfin n'y a-t-il rien de nouveau ? Et puisque Népos s'en va, pour qui

scribitur, cum Gabinio Servius Sulpicius : et, num quæ novæ leges : et, num quid novi omnino : et, quoniam Nepos proficiscitur, cuinam auguratus deferatur : quo quidem uno ego ab istis capi possum. Vide [a] levitatem meam. Sed quid ego hæc, quæ cupio deponere, et toto animo atque omni cura φιλοσοφεῖν? sic, inquam, in animo est. Vellem ab initio. Nunc vero, quoniam, quæ putavi esse præclara, expertus sum, quam essent inania, cum omnibus Musis rationem habere cogito. Tu tamen de Curtio ad me rescribe certius; et, num quis in ejus locum paretur; et, quid de P. Clodio fiat : et, omnia, quemadmodum polliceris, ἐπὶ σχολῆς scribe; et, quo die Roma te exiturum putes, velim ad me scribas; ut certiorem te faciam, qubus in locis futurus [b] sim; epistolamque statim des de iis rebus, de quibus ad te scripsi. Valde enim exspecto tuas litteras.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Quod tibi superioribus litteris promiseram, fore, ut opus extaret hujus peregrinationis; nihil jam magnopere confirmo. Sic enim sum complexus otium, ut ab eo divelli non queam. Itaque aut libris me delecto, quorum habeo Antii festivam copiam : aut fluctus numero. Nam ad [c] lacertos captandos tem-

[a] Cæcitatem. — [b] Sum. — [c] Lacertas captandas.

sera la place d'augure de son frère [76]? C'est le seul endroit par où ceux qui gouvernent pourraient me tenter [77]; je vous avoue ma faiblesse. Mais, après tout, pourquoi rechercherais-je de nouveaux honneurs, moi qui veux renoncer à toute ambition, et ne plus penser qu'à philosopher? J'y pense tout de bon, et je voudrais y avoir pensé plus tôt; mais enfin, puisque l'expérience m'a fait connaître que ce que je croyais si merveilleux, n'est que vanité, je ne veux plus de commerce qu'avec les Muses. Ne laissez pas de m'informer plus particulièrement de ce qui regarde Curtius [78]; si l'on destine sa place à quelqu'un; et que deviendra Clodius. Enfin, écrivez-moi à votre commodité tout ce qu'il y aura de nouveau, comme vous me le promettez. Mandez-moi quel jour vous croyez partir de Rome, afin que je vous marque où je serai alors. Faites-moi réponse au plus tôt; j'attends de vos nouvelles avec impatience.

LETTRE VI.

Au même.

Je vous avais promis dernièrement que vous verriez quelque production de ma campagne; mais je ne vous en réponds plus. Je me suis tellement dévoué à la paresse que je ne saurais m'en détacher. Je me divertis donc avec mes livres, car j'en ai un assez bon nombre à Antium, où je m'amuse à compter les vagues, le temps n'étant pas bon pour la pêche [79]. Mais pour composer, je ne saurais m'y mettre. Cette géographie que j'a-

pestates non sunt idoneæ. A scribendo prorsus abhorret animus. Etenim γεωγραφικὰ, quæ constitueram, magnum opus est: ita valde Eratosthenes, quem mihi proposueram, a Serapione et ab Hipparcho reprehenditur. Quid censes, si Tyrannio accesserit? Et hercule sunt res difficiles ad explicandum, et ὁμοειδεῖς, nec tam possunt ἀνθηρογραφεῖσθαι, quam videbatur: et, quod caput est, mihi quævis satis justa causa cessandi est. Quin etiam dubitem, an hic, an Antii considam, et hoc tempus omne consumam; ubi quidem ego mallem duumvirum, quam Romæ me fuisse. Tu vero sapientior Buthroti domum parasti. Sed, mihi crede, proxima est illi municipio hæc Antiatium civitas. Esse locum tam prope Romam, ubi multi sint, qui Vatinium numquam viderint? ubi nemo sit præter me, qui quemquam ex vigintiviris [a] vivum et salvum velit? ubi me interpellet nemo, diligant omnes? hic nimirum πολιτευτέον. Nam istic non solum non licet, sed etiam tædet. Itaque ἀνέκδοτα, quæ tibi uni legamus, theopompino genere, aut etiam asperiore multo, pangentur. Neque aliud jam quicquam πολιτεύομαι, nisi odisse improbos, et id ipsum nullo cum stomacho, sed potius cum aliqua scribendi voluptate. Sed ut ad rem, scripsi ad quæstores urbanos de Quinti fratris negotio. Vide, quid narrent, ecqua spes sit denarii, an cistophoro Pompejano jaceamus. Præterea de muro, statue, quid faciendum sit. Aliud quid? etiam. Quando te proficisci istinc putes, fac, ut sciam.

[a] Vivum, est sæclum, velit.

vais projetée, est une grande entreprise. Ératosthène [80] que je voulais suivre, est contredit à tout moment par Sérapion et par Hipparchus [81] : que serait-ce si Tirannion [82] se mettait de la partie ? Certainement c'est une matière difficile à débrouiller, trop uniforme, et moins susceptible d'ornemens que je ne pensais ; et par-dessus tout cela, toute raison m'est bonne pour ne rien faire. Je ne sais même si je ne m'établirai point ici ou à Antium, pour y passer le reste de cette malheureuse année. Je sais bien du moins que j'aimerais mieux y avoir été duumvir, que consul à Rome [83]. Vous avez été encore plus habile de vous aller établir à Buthrote. Je vous assure néanmoins qu'Antium en approche plus que vous ne pensez. Le croiriez-vous qu'il se trouvât si près de Rome un lieu où il y a mille gens qui n'ont jamais vu Vatinius [84] ; où il n'y a que moi qui ne voulût pas voir noyer les vingt commissaires de la loi des champs [85] ; où personne ne m'importune ; où tout le monde m'aime ? C'est ici un véritable endroit pour traiter de politique. A Rome ni je ne le puis, ni je ne le veux. Je m'en vais donc écrire des anecdotes [86] que je ne ferai voir qu'à vous, aussi satiriques et beaucoup plus que l'histoire de Théopompe [87]. Toute ma politique se réduit à présent à haïr les méchans ; encore n'est-ce pas une indignation qui m'inquiète et qui m'afflige ; j'en tirerai parti, au contraire, par le plaisir que j'aurai à écrire contre eux. Mais pour parler d'affaires, j'ai écrit de celle de mon frère aux questeurs de la ville. Voyez ce qu'ils diront, s'il y a quelque espérance qu'ils nous payent à Rome, ou s'il faudra se contenter des monnaies d'Asie [88]. Réglez aussi ce qu'il y a à faire pour cette muraille. Qu'ai-je encore à vous dire ? mandez-moi quand vous comptez de partir.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

De geographia etiam atque etiam deliberabimus. Orationes autem me duas postulas : quarum alteram non libebat mihi scribere, quia absciderant; alteram, ne laudarem eum, quem non amabam. Sed id quoque videbimus. Denique aliquid extabit; ne tibi plane cessasse videamur. De Publio quæ ad me scribis, sane mihi jucunda sunt : eaque etiam velim, omnibus vestigiis indagata, ad me afferas, cum venies; et interea scribas, si quid intelliges, aut suspicabere : et maxime de legatione quid sit acturus. Equidem ante, quam tuas legi litteras, [a] hominem ire cupiebam; non mehercule, ut differrem cum eo vadimonium (nam mira sum alacritate ad litigandum); sed videbatur mihi, si quid esset in eo populare, quod plebejus factus esset, id amissurus. Quid enim ad plebem transisti? ut Tigranem ires salutatum? narra mihi : reges armenii patricios salutare non solent? Quid quæris? acueram me ad exagitandam hanc ejus legationem. Quam si ille contemnit, et, si, ut scribis, bilem id commovet et latoribus, et auspicibus legis curiatæ, spectaculum egregium. Hercule, verum ut loquamur, subcontumeliose tractatur noster Publius : primum, qui cum in domo Cæ-

[a] In hominem.

LETTRE VII.

Au même.

Je penserai tout à loisir à cette géographie. Des deux harangues que vous me demandez, je n'ai guère envie de refaire l'une que j'ai déchirée, ni de laisser paraître l'autre, où je louais un homme dont je ne suis pas content [89]; mais j'y penserai aussi. Enfin, je ferai quelque chose, de peur que vous ne me croyiez tout-à-fait paresseux. Ce que vous me mandez de Clodius, me fait un grand plaisir. Tâchez, je vous prie, d'approfondir cette affaire, et d'en découvrir le fin, pour m'en instruire quand vous viendrez ici. Et mandez-moi, en attendant, tout ce que vous en pourrez apprendre ou deviner, surtout s'il acceptera cette ambassade. Avant que j'eusse lu votre lettre, je le souhaitais [90]. Non pas assurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui [91], j'y suis au contraire tout préparé; mais c'est qu'il me paraissait que, s'il s'est fait un mérite auprès du peuple en se faisant plébéien, il le perdrait par-là. Quoi donc, lui aurais-je dit, vous êtes-vous fait plébéien, pour aller saluer Tigrane? Est-ce que les rois d'Arménie ne rendent pas le salut aux patriciens? Que vous dirai-je? je m'étais préparé à bien tourner en ridicule cette ambassade. Mais s'il la refuse; et si, comme vous me le marquez, cela déplaît fort à ceux qui ont le plus contribué à le faire plébéien [92], nous allons avoir une belle scène. Et à dire le vrai, il faut avouer qu'on le maltraite un peu trop. Premièrement, est-il juste qu'ayant été seul d'homme dans la maison de César, il n'ait pu être l'un des vingt que le même César a choisis? Ensuite, on lui promet une ambassade, et on lui

saris quondam unus vir fuerit, nunc ne in viginti quidem esse potuerit : deinde, alia legatio dicta erat, alia data est. Illa opima, ad exigendas pecunias, Druso, ut opinor, Pisaurensi, an epuloni Vatinio reservatur : hæc jejuna ac bella relegatio datur ei, cujus tribunatus ad istorum tempora reservatur. Incende hominem, amabo te, [a] quod potest. Una spes est salutis, istorum inter [b] ipsos dissensio; cujus ego quædam initia sensi ex Curione. Jam vero Arrius consulatum sibi ereptum fremit. Megabocchus, et hæc sanguinaria juventus inimicissima est. Accedat vero, accedat etiam ista rixa auguratus. Spero me præclaras de istis rebus epistolas ad te sæpe missurum. Sed, illud quid sit, scire cupio, quod jacis obscure, jam etiam ex ipsis quinque viris loqui quosdam. Quidnam id est? si est enim aliquid, plus est boni, quam putaram. Atque hæc, si velim existimes, non me abs te κατὰ τὸ πρακτικὸν quærere; quod gestiat animus aliquid agere in republica. Jam pridem gubernare me tædebat, etiam cum licebat. Nunc vero cum cogar exire de navi, non abjectis, sed [c] ereptis gubernaculis; cupio istorum naufragia ex terra intueri; cupio, ut ait tuus amicus Sophocles, καὶ ὑπὸ στέγῃ

Πυκνᾶς ἀκύειν ψεκάδος εὐδύσῃ φρενί.

De muro, quid opus sit, videbis. Castricianum mendum nos corrigemus : tamen ad me Quintus (CIↃ) CCIↃↃ IↃↃↃ scripserat, nunc ad sororem tuam HS.

[a] Quoad pot' est. — [b] Istos. — [c] Receptis.

en donne une autre. Peut-être réserve-t-on pour Drusus le Pisaurien [93], ou pour Vatinius le beau mangeur, celle qui est lucrative, pendant qu'on en donne une où il n'y a rien à gagner, et qui est dans le fond un honnête exil, à un homme comme Clodius, dont le *tribunat* devait être pour eux d'une si grande ressource [94]. Aigrissez-le, je vous prie, le plus que vous pourrez; on ne peut sauver la république qu'en mettant de la division entre ces gens-là, et il y a déjà quelque disposition, comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion [95]. Arrius d'une part est outré de ce qu'on lui a fait manquer le consulat. Cette jeunesse sanguinaire [96] est fort opposée à Pompée [97]. S'il pouvait encore arriver qu'ils ne s'accordassent pas sur cette place d'augure, j'aurais alors de belles lettres à vous écrire. Mais je suis fort curieux de savoir ce que vous voulez me faire entendre, lorsque vous me dites, que quelques-uns même des cinq [98] commencent à parler. Qu'est-ce que ce peut être? si c'est ce que je pense, cela va mieux que je n'aurais cru. Au reste, n'allez pas vous imaginer que je m'informe de tout ceci par envie d'être de quelque chose, et d'avoir part aux affaires. Il y avait déjà long-temps que j'étais las de m'en mêler lorsque j'en avais la liberté. Maintenant donc que j'ai été contraint de sortir du vaisseau, non que j'aie abandonné le gouvernail, mais parce qu'on me l'a ôté des mains, je suis bien aise de voir les naufrages du bord; je suis bien aise, comme dit votre ami Sophocle [99], de sommeiller tranquillement et à couvert, au bruit de la pluie qui tombe dehors. Vous verrez ce qu'il y a à faire à cette muraille. Je corrigerai cette faute qui regarde Castricius [100]. Mon frère m'a écrit que c'était... [101], et maintenant il écrit à votre sœur que c'est..... Ma femme vous salue, et mon fils vous prie de lui servir de caution auprès d'Aristodémus [102], comme vous en

XXX. Terentia tibi salutem dicit. Cicero tibi mandat, ut Aristodemo idem de se respondeas, quod de fratre suo, sororis tuæ filio, respondisti. De Amalthea quod me admones, non negligemus. Cura, ut valeas.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Epistolam cum a te avide exspectarem ad vesperum, ut soleo; ecce tibi nuntius, pueros venisse Roma. Voce, quæro, ecquid litterarum? negant. Quid ais, inquam, nihilne a Pomponio? Perterriti voce et vultu, confessi sunt se accepisse, sed excidisse in via. Quid quæris? permoleste tuli. Nulla enim abs te per hos dies epistola inanis aliqua re utili et suavi venerat. Nunc, si quid in ea epistola, quam ante diem XVI kal. maj. dedisti, fuit historia dignum, scribe quamprimum, ne ignoremus: sin nihil præter jocationem, redde id ipsum. Et scito Curionem adolescentem venisse ad me salutatum. Valde ejus sermo de Publio cum tuis litteris congruebat. Ipse vero mirandum in modum *reges odisse superbos*. Peræque narrabat incensam esse juventutem, neque ferre hæc posse. Bene habemus: nos, si in his spes est, opinor, aliud agamus. Ego me do historiæ. Quamquam, licet me Saufejum putes esse, nihil me est inertius. Sed cognosce itinera nostra; ut statuas, ubi nos visurus sis. In Formianum volumus venire Parilibus: inde

avez servi à notre neveu. Je profiterai de l'avis que vous me donnez pour mon Amalthée. Ayez soin de votre santé.

LETTRE VIII.

Au même.

Comme j'attendais le soir de vos nouvelles avec mon impatience ordinaire, on me vint dire que quelques-uns de mes gens étaient arrivés de Rome. Je les fais venir, je leur demande s'ils n'ont point de lettres; ils répondent que non. Comment, leur dis-je, il n'y en a point d'Atticus? Épouvantés de l'air et du ton que je pris, ils m'avouèrent que vous leur en aviez donné une, mais qu'ils l'avaient perdue en chemin. Que vous dirai-je? J'en fus très-fâché; car tous ces jours-ci vous ne m'en avez point écrit où il n'y eût quelque chose d'intéressant et d'agréable. S'il y avait donc dans cette lettre du 15 d'avril quelque nouvelle importante, ne me la laissez pas ignorer plus long-temps; et s'il n'y avait que des plaisanteries, récrivez-les moi toujours. Vous saurez que le jeune Curion m'est venu voir; ce qu'il m'a dit de Clodius s'accorde fort avec ce que vous m'en avez écrit. Il paraît fort ennemi de nos tyrans, et il m'a assuré que tous les jeunes gens de qualité n'étaient pas moins animés que lui, et qu'ils ne pouvaient souffrir tout ce qui se passe. A la bonne heure si nous pouvons nous en reposer sur eux; je serai ravi de me faire d'autres occupations, et je vais me mettre à écrire l'histoire. Cependant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Soufeius [103]. Je

(quoniam putas prætermittendum nobis esse hoc tempore Cratera illum delicatum) kal. maj. de Formiano proficiscemur, ut Antii simus a. d. v non. maj. ludi enim Antii futuri sunt a IV ad prid. non maj. eos Tullia spectare vult. Inde cogito in Tusculanum, deinde Arpinum, Romam ad kal. jun. Te aut in Formiano, aut Antii, aut in Tusculano, cura, ut videamus. Epistolam superiorem restitue nobis, et appinge aliquid novi.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

S. V. B. E. Cum mihi dixisset Cæcilius quæstor, puerum se Romam mittere, hæc scripsi raptim, ut tuos elicerem mirificos cum Publio dialogos, cum eos, de quibus scribis, tum illum, quem abdis, et ais, longum esse, quæ ad ea responderis, perscribere: illum vero, qui nondum habitus est, quem illa βοῶπις, cum e Solonio redierit, ad te est relatura, sic velim putes, nihil hoc posse mihi esse jucundius. Si vero, quæ de me pacta sunt, ea non servantur; in cœlo sum: ut sciat hic noster Hierosolymarius traductor ad plebem, quam bonam meis putissimis orationibus gratiam retulerit: quarum exspecta divinam παλινῳδίαν. Etenim, quantum conjectura auguramur,

vais vous rendre compte de ma marche, afin que vous voyiez où vous pourrez me venir voir. Je compte d'être à Formies le vingt-unième d'avril [104]. Ensuite (puisque vous croyez que dans un si malheureux temps, je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes [105]), je partirai de Formies le premier de mai pour être le trois à Antium, où il doit y avoir des jeux depuis le quatre jusqu'au sept; ma fille a envie de les voir. De là j'irai à Tusculum; ensuite à Arpinum, et je serai à Rome le premier de juin. Faites en sorte de me venir voir ou à Formies, ou à Antium, ou à Tusculum. Récrivez-moi cette lettre qui a été perdue, et ajoutez-y quelque chose de nouveau.

LETTRE IX.

Au même.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. Le questeur Cécilius m'ayant averti qu'il envoyait à Rome, je vous écris à la hâte pour tirer de vous ces merveilleux entretiens que vous avez eus avec Clodius, soit ceux dont vous me faites quelque détail, soit celui dont vous me dites seulement qu'il serait trop long de m'écrire tout ce que vous lui avez répondu. Mais n'oubliez pas surtout celui que vous ne pouviez pas encore savoir, et dont cette Junon moderne [106] devait vous rendre compte à son retour de Solonium; vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir. Si Clodius ne tient pas la parole qu'il a donnée à Pompée sur mon sujet, je triomphe. Il verra alors, ce héros de Judée [107], qui se mêle de faire agréger des patriciens parmi le peuple, quelle reconnaissance il a eue de ces harangues où je lui ai donné des louanges si outrées; attendez-

si erit nebulo iste cum his dynastis in gratia, non modo de cynico consulari, sed ne de istis quidem piscinarum Tritonibus poterit se jactare. Non enim poterimus ulla esse in invidia, spoliati opibus et illa senatoria potentia. Sin autem ab his dissentiet; erit absurdum in nos invehi. Verumtamen invehatur. Festive, mihi crede, et minore sonitu, quam putaram, orbis hic in republica est conversus : citius omnino, quam potuit, id culpa Catonis, sed rursus improbitate istorum, qui auspicia, qui Æliam legem, qui Juniam et Liciniam, qui Cæciliam et Didiam neglexerunt; qui omnia remedia reipublicæ effuderunt; qui regna, qui prædia tetrarchis, qui immanes pecunias paucis dederunt. Video jam, quo invidia transeat, et ubi sit habitatura. Nihil me existimaris, neque usu, neque a Theophrasto didicisse, nisi brevi tempore desiderari nostra illa tempora videris. Etenim si fuit invidiosa senatus potentia; cum ea non ad populum, sed ad tres homines immoderatos redacta sit, quidnam censes fore? Proinde isti licet faciant, quos volent, consules, tribunos plebis, denique etiam Vatinii strumam sacerdotii διϐάφῳ vestiant; videbis brevi tempore magnos non modo eos, qui nihil titubarunt, sed etiam illum ipsum, qui peccavit, Catonem. Nam nos quidem, si per istum tuum sodalem Publium licebit, σοφιστεύειν cogitamus: si ille cogit ἄντα, tum duntaxat nos defendere; et, quod est proprium artis hujus, ἐπαγγέλλομαι

Ἄνδρ' ἀπαμύνεσθαι, ὅτε τις πρότερος χαλεπήνῃ.

vous à me voir chanter la palinodie de la belle manière. Au reste, autant que j'en puis juger, si ce brouillon demeure uni avec nos tyrans, il n'aura que faire de rien entreprendre, ni contre moi qu'il appelle le cynique consulaire [108], ni contre ces tritons amoureux de leurs viviers; puisque nous ne pouvons plus faire ombrage à personne, étant dépouillés de notre crédit et de l'autorité que nous avions dans le sénat. Que s'il se déclare contre ceux qui gouvernent, il serait alors ridicule qu'il se déclarât aussi contre nous; mais qu'il fasse comme il lui plaira. En vérité, cette révolution s'est faite dans la république d'une jolie manière, et avec beaucoup moins de bruit que je n'aurais cru [109]; on pouvait empêcher que cela n'allât si vite, et il y a bien de la faute de Caton [110]. Mais il faut s'en prendre encore plus à ceux qui ont négligé les auspices et violé tant de lois différentes [111]; qui ont épuisé toutes les ressources de l'État; qui ont donné à des princes le titre de roi avec des provinces de l'empire [112], et à des particuliers des sommes immenses du trésor public. Je vois d'ici sur qui va tomber la haine et l'envie, et où elle se fixera. Croyez que ni l'expérience ni mes livres ne m'ont rien appris, si l'on ne regrette bientôt le temps de mon consulat. Puisque la manière dont le sénat usa alors de son autorité, parut odieuse [113], que sera-ce maintenant qu'elle est passée, non pas au peuple, mais à trois particuliers [114] qui ne gardent aucun ménagement? Ainsi, qu'ils fassent tels consuls et tels tribuns qu'il leur plaira, qu'ils parent même, s'ils veulent, de la robe d'augure [115] le goître de Vatinius [116], vous verrez, dis-je, dans peu de temps, non-seulement ceux à qui on ne peut reprocher aucune faute, mais Caton même, plus puissans que jamais. Pour moi, je ne pense qu'à philosopher, pourvu que votre ami Clodius [117] me le permette; sinon, je me contenterai de me défendre, et je dé-

Patria propitia sit : habet a nobis, etiamsi non plus, quam debitum est, plus certe, quam postulatum est. Male vehi malo, alio gubernante, quam, tam ingratis vectoribus, bene gubernare. Sed hæc coram commodius. Nunc audi, quod quæris. Antium me ex Formiano recipere cogito a. d. v non. maj. Antio volo non. maj. proficisci in Tusculanum. Sed cum e Formiano rediero (ibi esse usque ad prid. kalend. maj. volo), faciam statim te certiorem. Terentia tibi salutem. Κικέρων ὁ μικρὸς ἀσπάζεται Τίτον Ἀθηναῖον.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Volo ames meam constantiam. Ludos Antii spectare non placet. Est enim ὑποσόλοικον, cum velim vitare omnium deliciarum suspicionem, repente ἀναφαίνεσθαι non solum delicate, sed etiam inepte peregrinantem. Quare usque ad non. maj. te in Formiano exspectabo. Nunc fac, ut sciam, quo die te visuri simus. Ab Appii foro, hora quarta. Dederam aliam paullo ante a Tribus Tabernis.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Narro tibi, plane relegatus mihi videor, postea-

clare que comme les philosophes sont toujours prêts à disputer, je serai aussi prêt à combattre contre tous ceux qui m'attaqueront. Ma patrie doit me le pardonner; si je n'ai pas fait pour elle plus que je ne devais, j'en ai du moins fait plus qu'elle n'exigeait. J'aime mieux être mal conduit par d'autres, que de conduire une barque remplie de passagers si ingrats; mais nous en parlerons ensemble plus à loisir. Pour répondre à ce que vous me demandez, je compte de revenir de Formies à Antium [118] le troisième de mai, et d'aller le sept d'Antium à Tusculum; mais, lorsque je serai parti de Formies, où je compte d'être jusqu'au dernier d'avril, je vous le ferai aussitôt savoir. Ma femme vous salue, et mon petit Cicéron aussi [119].

LETTRE X.

Au même.

Admirez ma gravité : je ne veux point me trouver aux jeux d'Antium; car il me paraît qu'il ne conviendrait pas que, faisant profession de fuir tous les plaisirs, j'en allasse chercher de si indignes de moi [120]. Je vous attendrai donc à Formies jusqu'au septième de mai. Mandez-moi quel jour nous aurons le plaisir de vous y voir. J'écris cette lettre au marché d'Appius [121], sur les dix heures du matin; je vous en ai écrit une autre, un peu auparavant, des Trois-Tavernes [122].

LETTRE XI.

Au même.

Je vous dirai que, depuis que je suis à Formies, je crois

quam in Formiano sum. Dies enim nullus erat, Antii cum essem, quo die non melius scirem, Romæ quid ageretur, quam ii, qui erant Romæ. Etenim litteræ tuæ, non solum quid Romæ, sed etiam quid in republica, neque solum quid fieret, verum etiam quid futurum esset, indicabant. Nunc, nisi si quid ex prætereunte viatore exceptum est, scire nihil possumus. Quare quamquam jam te ipsum exspecto, tamen isti puero, quem ad me statim jussi recurrere, da ponderosam aliquam epistolam, plenam omnium non modo actorum, sed etiam opinionum tuarum: ac diem, quo Roma sis exiturus, cura ut sciam. Nos in Formiano esse volumus usque ad prid. nonas maj. eo si ante eam diem non veneris, Romæ te fortasse videbo. Nam Arpinum quid ego te invitem?

Τρηχεῖ', ἀλλ' ἀγαθὴ κουροτρόφος. οὔτι ἔγωγε
Ης γαίης δύναμαι γλυκερώτερον ἄλλο ἰδέσθαι.

Hæc igitur. Cura ut valeas.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Negent illi Publium plebejum factum esse. Hoc vero regnum est, et ferri nullo pacto potest. Emittat ad me Publius, qui obsignent; jurabo, Cnæum nostrum, collegam Balbi, Antii mihi narrasse, se in auspicio fuisse. O suaves epistolas tuas, uno tempore

être au bout du monde [123]. Pendant que j'étais à Antium, il n'y avait point de jour que je ne fusse mieux informé de tout ce qui se passait à Rome, que ceux mêmes qui y sont. Vos lettres m'apprenaient, non-seulement les nouvelles de la ville, mais ce qu'il y avait de plus particulier dans le gouvernement. Je savais par vous, et ce qui se passait et ce qui devait arriver: à présent nous ne pouvons savoir que ce que nous tirons de quelques passans. C'est pour cela que, quoique j'espère de vous voir bientôt, je vous envoie cet exprès, qui a ordre de repartir dès qu'il aura votre réponse. Donnez-lui une lettre bien remplie, et joignez aux nouvelles vos réflexions et vos conjectures. Marquez-moi quel jour vous partirez de Rome. Je compte d'être à Formies jusqu'au sixième de mai. Si vous ne pouvez pas y venir avant ce temps-là, vous pourrez bien être encore à Rome lorsque j'y arriverai. Je ne vous propose point de venir à Arpinum; c'est un lieu trop sauvage, mais dont je puis dire ce qu'Ulysse disait d'Ithaque: c'est un pays montueux; mais il est propre pour former une belle jeunesse [124]; et il n'y en a point au monde qui me plaise davantage. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Ayez soin de votre santé.

LETTRE XII.

Au même.

Quoi! ceux mêmes qui ont fait Clodius plébéien, lui en contesteront la qualité [125]! c'est là une tyrannie insupportable. Que Clodius m'envoie seulement quelqu'un pour recevoir ma déposition [126]. J'attesterai que Pompée, collègue de Balbus [127], m'a dit lui-même à Antium qu'il avait servi d'augure dans cette affaire. Les agréables lettres que les deux que

mihi datas, duas! quibus εὐαγγέλια quæ reddam, nescio : deberi quidem plane fateor. Sed vide συγκύρημα. Emerseram commode ex Antiati in Appiam ad Tris Tabernas, ipsis Cerialibus, cum in me incurrit Roma veniens Curio meus. Ibidem ilico puer abs te cum epistolis. Ille ex me, nihilne audissem novi : ego negare. Publius, inquit, tribunatum plebis petit. Quid ais? et inimicissimus quidem Cæsaris, et ut omnia, inquit, ista rescindat. Quid Cæsar? inquam. Negat, se quicquam de illius adoptione tulisse. Deinde suum, Memmii, Metelli Nepotis expromsit odium. Complexus juvenem dimisi, properans ad epistolas. Ubi sunt, qui ajunt ζώσης φωνῆς? quanto magis vidi ex tuis litteris, quam ex illius sermone, quid ageretur? de ruminatione quotidiana, de cogitatione Publii, de lituis βοώπιδος, de signifero Athenione, de litteris missis ad Cnæum, de Theophanis, Memmiique sermone : quantam porro mihi exspectationem dedisti convivii istius ἀσελγοῦς? sum in curiositate ὀξύπεινος : sed tamen facile patior te id ad me συμπόσιον non scribere; præsentem audire malo. Quod me, ut scribam aliquid, hortaris : crescit mihi quidem materies, ut dicis : sed tota res etiam nunc fluctuat : κατ' ὀπώρην τρύξ. Quæ si [a] desederit; magis erunt judicata, quæ scribam : quæ si statim a me ferre non potueris, primus habebis tamen, et aliquandiu solus. Dicæarchum recte amas. Luculentus homo est, et civis haud paullo melior, quam isti nostri ἀδικαίαρχοι. Litteras

[a] Decesserit.

j'ai reçues de vous tout à la fois ! Je ne sais que vous envoyer en revanche ; mais je sais bien du moins que cela mériterait quelque chose. Apprenez une rencontre : comme j'arrivais d'Antium aux Trois-Tavernes, par le grand chemin d'Appius [128], j'ai trouvé mon cher Curion [129], qui venait de Rome, et en même temps le garçon qui m'apportait vos lettres. Curion me demande si je n'ai rien appris de nouveau ; je réponds que non. Clodius, reprit-il, demande la charge de tribun ; que pensez-vous de cela ? Il est le plus grand ennemi de César ; et c'est pour faire casser tout ce qu'il aura fait pendant son consulat. Et que dit à cela César ? lui dis-je. Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius [130]. Curion s'est déclaré ensuite sur la haine que lui, Memmius et Métellus Népos ont pour le même César [131]. Je l'ai embrassé là-dessus, et je m'en suis défait pour lire au plus tôt vos lettres. Qu'on a tort de dire qu'on s'instruit beaucoup mieux de vive voix que par lettres ! Combien l'ai-je été mieux par les vôtres que par cet entretien, de tout ce qui se passe ; des nouveaux projets que l'on médite chaque jour ; des desseins de Clodius ; des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage [132] ; du porte-enseigne de la sédition [133] ; des lettres écrites à Pompée ; de la conversation de Théophane avec Memmius ! Que vous me donnez d'envie d'apprendre le détail de ce festin, ou plutôt de cette débauche ! j'en suis dans la dernière impatience. Cependant je consens que vous ne m'en écriviez point ; j'aime mieux attendre que vous m'en entreteniez. Vous m'exhortez toujours à composer [134], et il est vrai que la matière croît ; mais elle n'est pas encore reposée ; elle bout toujours : quand elle sera bien éclaircie, alors je verrai mieux ce qu'on en peut faire. Si je ne vous le communique pas d'abord, du moins serez-vous le premier, et peut-être



scripsi hora decima Cerialibus, statim, ut tuas legeram : sed eas eram daturus, ut putaram, postridie ei, qui mihi primus obviam venisset. Terentia delectata est tuis litteris. Impertit tibi multam salutem : καὶ Κικέρων ὁ φιλόσοφος τὸν πολιτικὸν Τίτον ἀσπάζεται.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Facinus indignum! epistolam, αὐθωρεὶ tibi a Tribus Tabernis rescriptam ad tuas suavissimas epistolas, neminem reddidisse? at scito, eum fasciculum, quo illam conjeceram, domum eo ipso die latum esse, quo ego dederam, et ad me in Formianum relatum esse. Itaque tibi tuam epistolam jussi referri; ex qua intelligeres, quam mihi tum illæ gratæ fuissent. Romæ quod scribis sileri, ita putabam. At hercule in agris non silctur : nec jam ipsi agri regnum vestrum ferre possunt. Si vero in hanc τηλέπυλον veneris Λαιστρυγονίην (Formias dico), qui fremitus hominum? quam irati animi? quanto in odio noster amicus Magnus? cujus cognomen una cum Crassi Divitis cognomine consenescit. Credas mihi velim; neminem adhuc offendi, qui hæc tam lente, quam ego fero, ferret. Quare, mihi crede, φιλοσοφῶμεν. Juratus

long-temps le seul à qui je le ferai voir. Vous avez raison d'aimer Dicéarque; c'est un excellent homme, et un citoyen un peu meilleur que nos injustes maîtres [135]. J'écris ceci le 19 d'avril, à quatre heures du soir, aussitôt après que j'ai eu reçu votre lettre; mais je compte de n'envoyer celle-ci que demain, par la première commodité que je trouverai. Ma femme a lu avec bien du plaisir ce que vous m'écrivez; elle vous fait mille complimens; et Cicéron, maintenant philosophe, salue Atticus devenu homme d'État.

LETTRE XIII.

Au même.

Quel meurtre ! qu'on ne vous ait point rendu cette lettre que je vous écrivis des Trois-Tavernes, dans le moment que je reçus les vôtres! Vous saurez que le paquet où je l'avais mise, fut porté le même jour chez moi à Rome, d'où on me l'a rapporté à Formies. J'ai ordonné qu'on vous renvoyât cette lettre; vous y verrez combien les vôtres m'avaient fait de plaisir. Vous me mandez qu'on ne dit mot à Rome; je m'en doutais bien. En récompense, on ne se tait pas dans ces quartiers, et les paysans mêmes ne peuvent plus souffrir la tyrannie que vous souffrez. Si vous venez dans cette antique Lestrigonie [136] (c'est de Formies dont je veux parler), quels murmures n'entendrez-vous point! que les esprits sont animés, qu'on est irrité contre notre ami Pompée, dont le surnom de *grand* s'use peu à peu aussi bien que celui du *riche* Crassus [137]! Je puis vous assurer que je n'ai encore trouvé personne ici qui souffre tout cela si doucement que moi. Ainsi philosophons si vous m'en croyez; il n'est rien de tel, je vous

tibi possum dicere, nihil esse tanti. Tu si litteras ad Sicyonios habes, advola in Formianum : unde nos pr. non. maj. cogitamus.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Quantam tu mihi moves exspectationem de sermone Bibuli? quantam de colloquio βοώπιδος? quantam etiam de illo delicato convivio? proinde ita fac, venias ad sitientis aures. Quamquam nihil est jam, quod magis timendum nobis putem, quam ne ille noster Sampsiceramus, cum se omnium sermonibus sentiet vapulare, et cum has actiones εὐανατρέπτους videbit, ruere incipiat. Ego autem usque eo sum enervatus, ut hoc otio, quo nunc tabescimus, malim ἐντυραννεῖσθαι, quam cum optima spe dimicare. De pangendo quod me crebro adhortaris, fieri nihil potest. Basilicam habeo, non villam, frequentia Formianorum. At quam parem basilicæ tribum Æmiliam? Sed omitto vulgus : post horam IV molesti ceteri non sunt. C. Arrius proximus est vicinus : immo ille quidem jam contubernalis ; qui etiam se idcirco Romam ire negat, ut hic mecum totos dies philosophetur. Ecce ex altera parte Sebosus, ille Catuli familiaris. Quo me vertam? statim mehercule Arpinum irem, ni te in Formiano commodissime exspectari viderem, duntaxat ad prid. non. maj. vide enim,

le jure. Si vous avez les lettres que vous attendiez pour vos Sicyoniens, venez ici en diligence. Je compte d'en partir le sixième de mai.

LETTRE XIV.

Au même.

Que vous me donnez d'envie de savoir le détail de ce discours de Bibulus, de votre entretien avec Clodia, et de ce festin si voluptueux! Ainsi, préparez-vous à bien contenter ma curiosité. Après tout, ce qui me paraît à présent le plus à craindre, c'est que Pompée voyant que tout le monde se déchaîne contre lui, et que tout ce que César aura fait pendant son consulat, sera plus aisé à détruire qu'il ne l'avait cru, ne garde plus de ménagement. Pour moi, je me sens si peu de force et de courage, que j'aime mieux vivre en repos sous une injuste domination, que de combattre, même avec espérance de vaincre. Vous m'exhortez toujours à composer; mais cela n'est pas possible ici, grâces aux assiduités des gens de ce pays. Ma maison de campagne est comme un rendez-vous public [138]; il semble que toute leur tribu [139] soit venue fondre ici. Passe encore pour cette foule de gens qui me viennent saluer le matin, j'en suis délivré sur les dix heures; mais malheureusement Arrius [140] est mon plus proche voisin, ou, pour mieux dire, nous logeons ensemble; car il ne me quitte point; il dit même que c'est pour philosopher tout le jour avec moi, qu'il ne va point à Rome. Je suis assiégé, d'un autre côté, par Sébosus, le bon ami de Catulus : où me sauver? Je vous assure que, s'il n'était pas plus commode pour vous que je me tînsse ici, je m'enfuirais à Arpinum; mais je ne vous

quibus hominibus aures sint deditæ meæ. Occasionem mirificam, si qui nunc, dum hi apud me sunt, emere de me fundum Formianum velit. Et tamen illud probem? *magnum quid aggrediamur, et multæ cogitationis atque otii.* Sed tamen satisfiet a nobis, neque parcetur labori.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Ut scribis, ita video, non minus incerta in republica, quam in epistola tua: sed tamen ista ipsa me varietas sermonum opinionumque delectat. Romæ enim videor esse, cum tuas litteras lego, et, ut fit in tantis rebus, modo hoc, modo illud audire. Illud tamen explicare non possum, quidnam invenire possit, nullo recusante, ad facultatem agrariam. Bibuli autem ista magnitudo animi in comitiorum dilatione, quid habet, nisi ipsius judicium sine ulla correctione reipublicæ? nimirum in Publio spes est? fiat tribunus plebis: si nihil aliud, ut eo citius tu ex Epiro revertare. Nam, ut illo tu careas, non video posse fieri; præsertim si mecum aliquid volet disputare. Sed id quidem non dubium est, quin, si quid erit ejusmodi, sis advolaturus. Verum ut hoc non sit; tamen seu ruet, seu eriget rempublicam, præclarum spectaculum mihi propono, modo te consessore spectare liceat. Cum hæc maxime scriberem, ecce tibi Sebosus.

attendrai que jusqu'au sixième de mai ; car vous voyez à quelles gens je suis livré : la belle occasion, pendant qu'ils sont ici, d'avoir ma maison à bon marché ! Comment voulez-vous, avec cela, que j'entreprenne un ouvrage de si longue haleine, et qui demande tant de loisir ? Je tâcherai néanmoins de vous contenter, et je n'épargnerai pas ma peine.

LETTRE XV.

Au même.

Je conçois, comme vous me le dites, que tout est aussi incertain dans la république que vous me le faites dans vos lettres ; cependant cette variété même de discours et de sentimens me fait plaisir. Lorsque je lis ce que vous m'écrivez, il me semble que je suis à Rome, et qu'on me dit tantôt une chose et tantôt une autre, comme il arrive dans une conjoncture aussi importante que celle-ci. Mais ce que je ne puis imaginer, c'est quel expédient l'on peut trouver pour exécuter la loi des champs d'une manière qui contente tout le monde. Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire différer les élections [41], cela ne servira qu'à faire voir ce qu'il pense de l'état présent des affaires, sans y remédier. Apparemment que l'on attend tout de Clodius ; eh bien, qu'on le fasse tribun du peuple, ne fût-ce que pour vous faire revenir plus tôt d'Épire [42], car je ne vois pas comment vous pourriez alors vivre sans lui, surtout s'il entreprend quelque chose contre moi. En ce cas, je ne doute point que vous ne voliez aussitôt ici. Mais, quand il me laisserait en repos, soit qu'il achève de perdre la république, ou qu'il la relève, je m'attends à de belles scènes ; mais je voudrais vous avoir à

Nondum plane ingemueram; salve, inquit Arrius. Hoc est Roma decedere? Quos ego homines effugi, cum in hos incidi? ego vero in montes patrios, et ad incunabula nostra pergam. Denique, si solus non potuero, cum rusticis potius, quam cum his perurbanis : ita tamen, ut, quoniam tu certi nihil scribis, in Formiano tibi præstoler usque ad III non. maj. Terentiæ pergrata est assiduitas tua et diligentia in controversia mulviana. Nescit omnino, te communem causam defendere eorum, qui agros publicos possideant. Sed tamen tu aliquid [a] publicanis pendis; hæc etiam id recusat. Ea tibi igitur, et Κικέρων, ἀριστοκρατικώτατος παῖς, salutem dicunt.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Cœnato mihi, et jam dormitanti, prid. kal. maj. epistola est illa reddita, in qua de agro campano scribis. Quid quæris? primum ita me pupugit, ut somnum mihi ademerit, sed id cogitatione magis, quam molestia. Cogitanti autem hæc fere succurrebant. Primum ex eo, quod superioribus litteris scripseras, ex familiari te illius audisse, prolatum iri aliquid, quod nemo improbaret; majus aliquid timue-

[a] Publicanus.

côté de moi pour spectateur. Dans le temps que j'écris ceci, on m'annonce Sébosus. Je n'avais pas achevé d'en gémir, que j'entends Arrius qui me donne le bonjour. Autant valait-il demeurer à Rome; je n'y essuierais pas de plus grands fâcheux. Pour m'en délivrer, il faudra que je me sauve dans le pays rude et sauvage de ma naissance. Enfin, si je ne puis être seul, j'aime mieux vivre avec de francs paysans, qu'avec tous ces beaux esprits. Cependant, comme vous ne me dites rien de certain sur le jour de votre départ, je vous attendrai ici jusqu'au cinquième de mai. Ma femme vous est très-obligée de l'application avec laquelle vous poursuivez son affaire contre Mulvius. Elle ne sait point qu'en la servant, vous soutenez les intérêts de tous ceux qui tiennent, comme vous, des terres de la république [143]. Toute la différence, c'est que vous payez quelque chose pour les vôtres, et qu'elle ne veut rien payer pour les siennes. Elle vous salue, comme fait aussi le petit Cicéron, qui est déjà un grand républicain.

LETTRE XVI.

Au même.

Comme je venais de souper le dernier d'avril, et que je commençais à m'assoupir, on m'a rendu la lettre où vous me parlez du partage des terres de la Campanie. Que voulez-vous que je vous dise? D'abord cela m'a si fort donné à penser, que je n'ai plus eu envie de dormir, plutôt néanmoins par application que par inquiétude; et voici ce qui m'est venu dans l'esprit en rêvant là-dessus. Premièrement, sur ce que vous me mandiez dans votre dernière lettre, qu'un des amis de César vous avait dit qu'il ferait une proposition que personne ne désapprouverait [144], j'appréhendais quelque chose de pire,

ram : hoc mihi ejusmodi non videbatur. Deinde, ut me ego consoler, omnis exspectatio largitionis agrariæ in agrum campanum videtur esse derivata : qui ager, ut dena jugera sint, non amplius hominum quinque millia potest sustinere. Reliqua omnis multitudo ab illis abalienetur, necesse est. Præterea, si ulla res est, quæ bonorum animos, quos jam video esse commotos, vehementius possit incendere, hæc certe est, et eo magis, quod portoriis Italiæ sublatis, agro campano diviso, quod vectigal superest domesticum, præter vicesimam? quæ mihi videtur una conciuncula, clamore pedissequorum nostrorum, esse peritura. Cnæus quidem noster jam plane quid cogitet, nescio.

> φυσᾷ γὰρ οὐ σμικροῖσιν αὐλίσκοις ἔτι,
> Ἀλλ' ἀγρίαις φύσαισι, φορβειᾶς ἄτερ :

Qui quidem etiam istuc adduci potuerit. Nam adhuc hoc ἐσοφίζετο, se leges Cæsaris probare; actiones ipsum præstare debere : agrariam legem sibi placuisse : potuerit intercedi, nec ne, nihil ad se pertinere : de rege alexandrino placuisse sibi aliquando confici; Bibulus de cœlo tum servasset, nec ne, sibi quærendum non fuisse : de publicanis, voluisse illi ordini commodare; quid futurum fuerit, si Bibulus tum in forum descendisset, se divinare non potuisse. Nunc vero Sampsicerame, quid dices? vectigal te nobis in monte Antilibano constituisse, agri campani abstulisse? quid, hoc quemadmodum obtinebis? oppres-

et je ne m'attendais à rien de pareil. J'ai considéré ensuite, pour me consoler, que si toutes les grandes espérances que la loi des champs avait données, se trouvent réduites aux terres de la Campanie [145], il n'y en aura que pour cinq mille personnes à dix arpens chacun [146]; et c'est le moyen d'aliéner tous ceux qui n'auront point de part à cette division. D'ailleurs, s'il y a quelque chose qui puisse achever d'animer contre César les esprits des gens de bien qui sont déjà fort émus, c'est assurément cette affaire; d'autant plus que les péages de l'Italie étant déjà supprimés [147], si l'on aliène encore les terres de la Campanie, il ne restera plus, dans l'Italie, d'autre revenu à la république que le *vingtième* [148]; encore ne faudra-t-il qu'une harangue de quelque tribun, soutenue des applaudissemens de la canaille, pour le faire aussi supprimer. Pour notre ami Pompée, je ne sais, en vérité, à quoi il pense; il ne garde plus de mesures [149], puisqu'il s'est laissé entraîner jusque-là. Auparavant il se tirait d'affaire, en disant qu'il approuvait les lois de César; mais que c'était à César, et non pas à lui, à répondre des voies dont on s'était servi pour les faire passer : que celle *des champs*, en particulier, lui avait paru bonne; mais que, si on avait eu droit ou non de s'y opposer, ce n'était pas son affaire [150]; qu'il avait aussi été d'avis qu'on terminât à la fin celle du roi d'Égypte [151], mais qu'il n'était pas obligé de savoir si Bibulus avait consulté les auspices [152] le jour qu'elle avait passé. Quant à celle des fermiers de la république, qu'il avait été bien aise de faire plaisir à l'ordre des chevaliers, mais qu'il n'avait pas pu deviner ce qui arriverait au même Bibulus, s'il allait à la place [153]. Mais maintenant, que direz-vous, grand conquérant de la Judée? que si vous avez ôté à la république les terres de la Campanie, vous lui avez rendu le mont Liban tributaire [154];

sos vos, inquit, tenebo exercitu Cæsaris. Non mehercule me tu quidem tam isto exercitu, quam ingratis animis eorum hominum, qui appellantur boni : qui mihi non modo præmiorum, sed ne sermonum quidem umquam fructum ullum, aut gratiam retulerunt. Quodsi in eam me partem incitarem, profecto jam aliquam reperirem resistendi viam. Nunc prorsus hoc statui, ut, quoniam tanta controversia est Dicæarcho, familiari tuo, cum Theophrasto, amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον longe omnibus anteponat, hic autem τὸν θεωρητικὸν, utrique a me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse : respicio nunc ad hanc familiam, quæ mihi non modo, ut requiescam, permittit, sed reprehendit, quia non semper quierim. Quare incumbamus, o noster Tite, ad illa præclara studia, et eo, unde discedere non oportuit, aliquando revertamur. Quod de Quinti fratris epistola scribis, ad me quoque fuit πρόσθε λέων, ὄπιθεν δέ. Quid dicam nescio. Nam ita deplorat primis versibus mansionem suam, ut quemvis movere possit : ita rursus remittit, ut me roget, ut annales suos emendem, et edam. Illud tamen, quod scribit, animadvertas velim, de portorio circumvectionis : ait, se de consilii sententia rem ad senatum rejecisse. Nondum videlicet meas litteras legerat; quibus ad eum, re consulta et explorata, perscripseram, non deberi. Velim, si qui Græci jam Romam ex Asia de ea causa venerunt, videas, et, si tibi videbitur, his demonstres, quid ego de ea re

croyez-vous qu'on se paie de cette raison? Je saurai bien, dira-t-il, la faire trouver bonne avec les troupes de César. En mon particulier, lui répondrais-je, je les crains bien moins que je ne suis rebuté par l'ingratitude de ceux que l'on appelle gens de bien, qui, bien loin de me donner des marques effectives de leur reconnaissance, ne m'ont pas même rendu la justice que méritaient mes actions. Si je voulais me déclarer contre ceux qui gouvernent à présent, je saurais bien, sur ma parole, leur tenir tête. Mais mon parti est pris; et puisque votre Dicéarque s'accorde si mal avec mon Théophraste, le vôtre étant pour la vie active, et le mien pour la spéculative, je veux qu'ils soient tous deux contens de moi. Je crois en avoir assez fait pour contenter Dicéarque; il est temps que je satisfasse à son tour cette autre secte, qui, non-seulement me permet de me reposer, mais qui me blâme même de ne l'avoir pas toujours fait. Donnons-nous donc tout entiers, mon cher Atticus, à nos charmantes études, et revenons enfin à une occupation qu'il ne fallait jamais quitter. Pour ce qui est de la lettre de mon frère, elle m'a paru, comme à vous, composée de parties toutes contraires [155]; je ne sais qu'en dire. Il se plaint, au commencement, d'une manière à faire pitié à tout le monde, de ce qu'on l'a continué dans son gouvernement; puis il oublie tout d'un coup sa douleur, pour me prier de revoir et de publier ses Mémoires. Faites attention, s'il vous plaît, à ce qu'il me dit sur le péage du simple transport des marchandises [156], qu'il a renvoyé l'affaire au sénat, de l'avis de son conseil. Sans doute qu'il n'avait pas encore reçu alors la lettre où je lui ai mandé, après avoir consulté et examiné la chose, que ce péage n'est point dû aux fermiers. Sachez un peu s'il n'est point encore venu de Grecs à Rome pour solliciter cette affaire; vous pouvez, si

sentiam. Si possum discedere, ne causa optima in senatu pereat, ego satisfaciam publicanis; εἰ δὲ μὴ (vere tecum loquar), in hac re malo universæ Asiæ, et negotiatoribus. Nam eorum quoque vehementer interest. Hoc ego sentio valde nobis opus esse. Sed tu id videbis. Quæstores autem, quæso, num etiam de cistophoro dubitant? nam si aliud nihil erit; cum erimus omnia experti, ego illud ne quidem contemnam, quod extremum est. Te in Arpinati videbimus, et hospitio agresti accipiemus; quoniam maritimum hoc contemsisti.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

Prorsus, ut scribis, ita sentio.. Turbatur Sampsiceramus. Nihil est, quod non timendum sit, ὁμολογουμένως τυραννίδα συσκευάζεται. Quid enim ista repentina affinitatis conjunctio, quid ager campanus, quid effusio pecuniæ significant? quæ si essent extrema, tamen esset nimium mali : sed ea natura rei est, ut hæc extrema esse non possint. Quid enim eos hæc ipsa per se delectare possunt? numquam huc venissent, nisi ad alias res pestiferas aditus sibi compararent. Verum, ut scribis, hæc in Arpinati a. d. VI circiter id. maj. non deflebimus, ne et opera et oleum philo-

vous le jugez à propos, leur dire ce que j'en pense. Si je puis leur faire rendre justice par le sénat [157], et en même temps faire entendre raison aux fermiers de la république, à la bonne heure; mais, s'ils ne veulent pas l'entendre, j'aime mieux, je vous l'avoue, contenter toute l'Asie, et en particulier les négocians de cette province qui y sont aussi fort intéressés. Il me paraît qu'il est de notre honneur de le faire; cependant je m'en rapporte à vous. Dites-moi, je vous prie, les questeurs font-ils encore quelque difficulté sur ces monnaies d'Asie? S'il n'y a pas moyen d'en tirer autre chose, après avoir tenté toutes sortes de voies, il faudra bien nous réduire à notre pis-aller [158]. Je vous attends à Arpinum, où je vous recevrai d'une manière rustique, puisque vous n'avez point voulu profiter de tous les agrémens que vous auriez trouvés sur le bord de la mer.

LETTRE XVII.

Au même.

Je le vois comme vous me le dites; Pompée ne garde plus de mesures; on en doit tout craindre; il vise ouvertement à la tyrannie. Que conclure autre chose de son mariage inopiné avec la fille de César [159], de l'affaire de la Campanie, de la profusion des deniers publics [160]? Quand le mal ne devrait pas aller plus loin, c'en serait toujours trop; mais il est d'une nature à n'en pouvoir demeurer là. En effet, que leur reviendrait-il de tout ceci, s'ils n'avaient pas d'autres vues? Ils n'en sont venus là que pour s'ouvrir le chemin à des entreprises encore plus pernicieuses. Grands dieux! Mais, comme vous me le dites, vers le dixième de mai nous ne pleurerons pas pour cela ensemble à Arpinum. Ce serait avoir bien mal

logiæ nostræ perierit : sed conferemus tranquillo animo. Dii immortales! neque tam me εὐελπιστία consolatur, ut antea, quam ἀδιαφορία, qua nulla in re tam utor, quam in hac civili et publica. Quin etiam, quod est subinane in nobis, et non ἀφιλόδοξον (bellum est enim sua vitia nosse), afficitur quadam delectatione. Solebat enim me pungere, ne Sampsicerami merita in patriam ad annos DC majora viderentur, quam nostra: hac quidem cura certe jam vacuum est. Jacet enim ille sic, ut Phocis Curiana stare videatur. Sed hæc coram. Tu tamen videris mihi Romæ fore ad nostrum adventum. Quod sane facile patiar, si tuo commodo fieri possit. Sin, ut scribis, ita venies; velim e Theophane expiscere, quonam in me animo sit Alabarches. Quæres scilicet, ut soles κατὰ τὸ κηδεμονικὸν, et ad me ab eo quasi ὑποθήκας adferes, quemadmodum me geram. Aliquid ex ejus sermone poterimus περὶ τῶν ὅλων suspicari.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi aliquot epistolas tuas : ex quibus intellexi, quam suspenso animo et sollicito scire averes, quid esset novi. Tenemur undique : neque jam, quo minus serviamus, recusamus : sed mortem et ejectionem, quasi majora, timemus : quæ multo sunt mi-

employé tout le temps que nous avons donné, vous et moi, à l'étude de la philosophie; nous nous entretiendrons tranquillement de tout cela. C'est moins à présent un rayon d'espérance qui me soutient, que l'indifférence profonde à laquelle je suis parvenu, surtout par rapport aux affaires publiques. Je vous avouerai même (car c'est quelque chose de connaître ses défauts) que ma vanité et ce faible que j'ai pour la gloire trouvent leur compte à tout ceci. J'appréhendais quelquefois que les services que Pompée a rendus à l'État ne parussent à la postérité plus grands que les miens. Il m'a bien délivré de cette peur, car il est si fort tombé, que les plus méprisables citoyens [161] paraissent élevés auprès de lui; mais nous en parlerons ensemble. Vous pourriez bien être encore à Rome quand j'y arriverai, et je n'en serai point fâché, pourvu que cela vous convienne. Mais si, comme vous me le marquez, vous venez ici auparavant, tâchez de savoir par Théophane comment je suis dans l'esprit de Pompée [162]. Vous vous en informerez avec votre exactitude ordinaire; et ce que vous m'en rapporterez me servira de règle pour ma conduite. Nous pourrons juger de la situation générale des affaires, par ce qu'il vous dira.

LETTRE XVIII.

Au même.

J'ai reçu quelques lettres de vous, où je vois votre inquiétude sur l'état présent des affaires, et avec quelle impatience vous en attendez des nouvelles. Nous sommes pris de tous côtés et résolus à la servitude; la mort et l'exil, qui sont des maux bien moins à craindre que l'autre, nous le paraissent

nora. Atque hic status, qui una voce omnium gemitur, neque verbo cujusquam sublevatur. σκοπὸς est, ut suspicor, illis qui tenent, nullam cuiquam largitionem relinquere. Unus loquitur, et palam adversatur adolescens Curio. Huic plausus maximi, consalutatio forensis perhonorifica, signa præterea benivolentiæ permulta a bonis impertiuntur: Fufium clamoribus, et conviciis, et sibilis consectantur. His ex rebus non spes, sed dolor est major; cum videas civitatis voluntatem solutam, virtutem alligatam. Ac ne forte quæras κατὰ λεπτὸν de singulis rebus, universa res eo est deducta, spes ut nulla sit, aliquando non modo privatos, verum etiam magistratus liberos fore. Hac tamen in oppressione, sermo, in circulis duntaxat et conviviis, est liberior, quam fuit. Vincere incipit timorem dolor, sed ita, ut omnia sint plenissima desperationis. Habet etiam Campana lex execrationem in coitione candidatorum; si mentionem fecerint, quo aliter ager possideatur, atque ut ex legibus Juliis. Non dubitant jurare ceteri: Laterensis existimatur [a] laute fecisse, quod tribunatum plebis petere destitit, ne juraret. Sed de republica non libet plura scribere. Displiceo mihi, nec sine summo scribo dolore. Me tueor; ut oppressis omnibus, non demisse; ut tantis rebus gestis, parum fortiter. A Cæsare valde liberaliter invitor in legationem illam, sibi ut sim legatus: atque etiam libera legatio voti causa datur. Sed hæc et præsidii apud

[a] Caute.

davantage. Voilà en quel état sont les choses. Tout le monde en gémit, et personne n'ose dire un mot pour y remédier. Je crois que ceux qui gouvernent ont envie de ne rien laisser à donner. Le jeune Curion est le seul qui parle et qui agisse ouvertement contre eux. Il reçoit de grands applaudissemens, on s'empresse pour lui faire honneur lorsqu'il paraît dans la place, et les gens du bon parti lui témoignent toute l'affection imaginable, au lieu qu'ils accablent Fufius [163] de huées, de sifflemens et d'injures. Tout cela ne nous donne aucune espérance et augmente au contraire notre douleur, puisqu'il paraît par-là que nos citoyens ne manquent pas de bonne volonté, mais de courage. Enfin, sans entrer dans aucun détail, je me contenterai de vous dire que les choses sont amenées à un tel point, qu'il n'y a plus d'espérance que, ni les particuliers, ni même les magistrats, puissent agir avec liberté. Cependant, malgré cette oppression, on parle plus hardiment qu'on n'ait jamais fait, mais seulement dans les conversations particulières et à table. La douleur commence à l'emporter sur la crainte; mais cela n'empêche pas que le désespoir ne soit toujours général. Vous saurez aussi qu'il est ordonné, par un article de la loi *des champs*, que tous les prétendans aux magistratures promettront avec serment, en pleine assemblée, de ne rien proposer contre cette loi [164]. Il n'y a eu que Latérensis [165] qui n'ait pas voulu jurer; et on l'approuve fort d'avoir mieux aimé se désister de sa prétention au *tribunat*. Mais je ne veux plus vous parler de la république; cela me coûte trop, et je ne le puis faire sans une extrême douleur. Je me soutiens assez noblement par rapport à l'oppression générale, mais non pas avec le courage et la dignité convenables à mes actions passées. César me propose, le plus honnêtement du monde, d'aller servir sous lui dans les Gaules en qualité de

pudorem Pulchelli non habet satis, et a fratris adventu me ablegat : illa et munitior est, et non impedit, quo minus adsim, cum velim. Hanc ego teneo; sed usurum me non puto. Neque tamen scit quisquam. Non lubet fugere : aveo pugnare. Magna sunt hominum studia. Sed nihil affirmo : tu hoc silebis. De Statio manumisso, et nonnullis aliis rebus, angor quidem, sed jam prorsus occallui. Tu, vellem, egove cuperem, adesses : nec mihi consilium, nec consolatio deesset. Sed ita te para, ut, si inclamaro, advoles.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

Multa me sollicitant, et ex reipublicæ tanto motu, et ex iis periculis, quæ mihi ipsi intenduntur: et sexcenta sunt. Sed mihi nihil est molestius, quam Statium manumissum. *Nec meum imperium? ac mitto imperium, non simultatem meam revereri saltem?* nec, quid faciam, scio : neque tantum est in re, quantus est sermo. Ego autem ne irasci possum quidem iis, quos valde amo; tantum doleo, ac mirifice quidem. Cetera in magnis rebus, minæ Clodii, contentionesque, quæ mihi proponuntur, modice me tangunt.

lieutenant [166]; on m'offre aussi une légation libre [167] pour aller accomplir quelque vœu; mais cette dernière manière de m'absenter ne me garantirait pas assez contre Clodius, et m'empêcherait de me trouver ici à l'arrivée de mon frère. L'autre, au contraire, me mettrait plus à couvert, et me laisserait la liberté de revenir quand je voudrais. Je ne la refuse pas, je ne crois pas néanmoins que je l'accepte, et je ne me suis expliqué là-dessus à personne. Je n'ai point envie de fuir, je suis résolu à combattre; il y a bien des gens disposés à me défendre; mais je ne vous assure de rien: ne parlez de ceci à qui que ce soit. Il est vrai que j'ai lieu d'être fâché de ce que mon frère a affranchi Statius [168], et de quelques autres choses; mais le calus est entièrement formé. Je voudrais bien, ou pour mieux dire, je souhaiterais fort que vous fussiez ici; je ne manquerais ni de conseil, ni de consolation. Mais, du moins, tenez-vous prêt à voler si je vous appelle.

LETTRE XIX.

Au même.

J'AI bien des sujets d'inquiétude, soit par rapport aux mouvemens de la république, soit par rapport aux dangers dont je suis menacé personnellement, sans compter mille autres chagrins; mais rien ne m'en donne plus que cet affranchissement de Statius. Quoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frère [169]! Mais laissons là l'autorité, du moins devait-il craindre de me faire de la peine. Je ne sais quel parti prendre là-dessus; après tout, cette affaire n'est pas si fâcheuse en elle-même, que parce qu'elle fait parler. Pour moi, je ne sais point me fâcher contre les personnes que j'aime fort;

Etenim vel subire eas videor mihi summa cum dignitate, vel declinare nulla eum molestia posse. Dices fortasse, dignitatis ἅλις, tamquam δρυὸς: saluti, si me amas, consule. Me miserum! cur non ades? nihil te profecto præteriret: ego fortasse τυφλώττω, et nimium τῷ καλῷ προσπέπονθα. Scito nihil umquam fuisse tam infame, tam turpe, tam peræque omnibus generibus, ordinibus, ætatibus offensum, quam hunc statum, qui nunc est: magis mehercule, quam vellem, non modo quam [a] putaram. Populares isti jam etiam modestos homines sibilare docuerunt. Bibulus in cœlo est: nec, quare, scio; sed ita laudatur, quasi *Unus homo nobis cunctando restituit rem.* Pompejus, nostri amores, quod mihi summo dolori est, ipse se afflixit: neminem tenet: voluntate, an metu necesse sit iis uti, vereor. Ego autem neque pugno cum illa causa, propter illam amicitiam, neque approbo, ne omnia improbem, quæ antea gessi: utor via. Populi sensus maxime theatro et spectaculis perspectus est. Nam gladiatoribus, qua dominus, qua advocati sibilis conscissi: ludis Apollinaribus Diphilus tragœdus in nostrum Pompejum petulanter invectus est: *Nostra miseria tu es magnus,* millies coactus est dicere. *Eandem virtutem istam, veniet tempus, cum graviter gemes,* totius theatri clamore dixit, itemque cetera. Nam et ejusmodi sunt ii versus, ut in tempus ab inimico Pompeji scripti esse videantur. *Si neque leges, neque mores cogunt,* et cetera

[a] Putarem.

tout ce que je sais faire c'est de m'affliger, et j'entends cela à merveille. Ces autres chagrins qui viennent des grandes affaires, comme les menaces de Clodius et les assauts auxquels il faut que je me prépare, ne me touchent que médiocrement. Je puis en effet, ou les soutenir d'une manière qui me fera beaucoup d'honneur, ou les éviter sans peine. Il ne s'agit pas ici de gloire, me direz-vous peut-être, *vous devez en être soûl* [170]; pensez, si vous m'aimez, à votre sûreté. Quel malheur pour moi que vous ne soyez pas ici ! rien ne vous échapperait assurément. Pour moi, peut-être que je ne vois pas assez clair, et que je suis trop scrupuleux sur l'honneur et le devoir. Apprenez qu'il n'y eut jamais rien de si honteux, de si décrié, et de si détesté par les gens de toute sorte de rang, de profession et d'âge, que le gouvernement présent. Cela va plus loin que je n'aurais cru, et même que je ne voudrais. Ces gens, qui cherchent si fort à plaire au peuple, ont appris aux plus modérés à les siffler. On élève Bibulus jusqu'aux cieux, je ne sais pourquoi ; mais enfin on le loue comme si lui seul sauvait la république en temporisant [171]. Pompée, mon idole, s'est perdu lui-même ; je ne saurais m'en consoler ; il n'a personne pour lui. Je crains bien qu'il n'ose pas se détacher de César et de Crassus, quand même il en aurait envie. Pour moi, je n'agis point contre eux à cause de notre ancienne amitié ; et aussi je n'approuve point ce qu'ils font, parce que ce serait condamner tout ce que j'ai jamais fait ; je garde un certain milieu. Les dispositions du peuple ont paru au théâtre et aux autres spectacles. Aux derniers gladiateurs [172], celui qui les donnait et tous ceux qui l'accompagnaient, furent sifflés de la bonne manière. Aux jeux Apollinaires [173] le comédien Diphilus désigna Pompée d'une manière fort insolente ; le peuple lui fit répéter vingt fois ces mots : *Vous n'êtes grand*

magno cum fremitu et clamore sunt dicta. Cæsar cum venisset mortuo plausu, Curio filius est insecutus. Huic ita plausum est, ut, salva republica, Pompejo plaudi solebat. Tulit Cæsar graviter. Litteræ Capuam ad Pompejum volare dicebantur. Inimici erant equitibus, qui Curioni stantes plauserant; hostes omnibus. Rosciæ legi, etiam frumentariæ minitabantur. Sane res erat perturbata. Equidem malueram, quod erat susceptum ab illis, silentio transire: sed vereor, ne non liceat. Non ferunt homines, quod videtur esse tamen ferendum. Sed est jam una vox omnium, magis odio firmata, quam præsidio. Noster autem Publius mihi [a] inimicatur: impendet negotium: ad quod tu scilicet advolabis. Videor mihi nostrum illum consularem exercitum bonorum omnium, etiam satis bonorum, habere firmissimum. Pompejus significat studium erga me non mediocre. Idem affirmat, verbum de me [b] ullum non esse facturum. In quo non me ille fallit, sed ipse fallitur. Cosconio mortuo, sum in ejus locum invitatus. Id erat vocari in locum mortui. Nihil me turpius apud homines fuisset: neque vero, ad istam ipsam ἀσφάλειαν quicquam alienius. Sunt enim illi apud bonos invidiosi: ego apud improbos meam retinuissem invidiam, alienam assumsissem. Cæsar me sibi vult esse legatum. Honestior hæc declinatio periculi. Sed ego hoc [c] repudio. Quid ergo est? pugnare malo. Nihil tamen certi. Iterum dico, utinam adesses! sed

[a] Minitatur, inimicus est. — [b] Illum. — [c] Nunc repudio.

que pour notre malheur ; tout le monde s'écria aussi à cet autre endroit : *Vous vous repentirez un jour d'avoir été trop puissant,* et le reste ; car il semble que tout ce rôle ait été fait exprès contre Pompée par quelqu'un de ses ennemis. Il s'éleva aussi un grand bruit à l'endroit qui commence par ces mots : *Si vous allez contre les lois et contre les mœurs.* Lorsque César parut, on lui applaudit fort faiblement [174] ; et le jeune Curion ayant paru ensuite, on lui applaudit comme on faisait autrefois à Pompée dans les meilleurs temps. César en a été fort piqué, et on dit qu'il a envoyé un exprès à Pompée qui est à Capoue [175]. Ils ne peuvent pardonner aux chevaliers qui se levèrent pour faire honneur à Curion ; et ils en veulent généralement à tout le monde ; ils menacent d'abroger et la loi Roscia [176], et celle pour la distribution du blé que l'on donne au peuple [177]. Les affaires sont fort brouillées. Pour moi, j'aurais mieux aimé qu'on eût laissé passer sans faire du bruit tout ce qu'ils ont entrepris ; mais je doute que cela se puisse. On veut du moins se plaindre de ce qu'on ne saurait empêcher, et tout conspire dans un même sentiment qui n'est soutenu que par la haine. Cependant Clodius me menace et se déclare ouvertement contre moi ; nous allons voir éclater l'affaire qui vous fera sans doute voler ici. Il me semble que je suis assuré de tous les gens du bon parti, qui me secondèrent pendant mon consulat, et même des moins zélés. Pompée me témoigne beaucoup d'affection. Il m'assure toujours que Clodius ne proposera rien au peuple contre moi ; et en cela il ne me trompe pas, mais il est trompé. César m'a offert la place de commissaire de *la loi des champs,* vacante par la mort de Cosconius [178]. Ce serait n'être choisi qu'au défaut d'un autre ; cela m'aurait fait le plus grand tort du monde dans tous les esprits, et rien n'était moins propre à me mettre

tamen, si erit necesse, arcessemus. Quid aliud? quid? hoc opinor. Certi sumus perisse omnia. Quid enim ἀκκιζόμεθα tamdiu? sed hæc scripsi properans, et mehercule timide. Posthac ad te, aut, si perfidelem habebo, cui dem, scribam plane omnia, aut, si obscure scribam, tu tamen intelliges. In iis epistolis me Lælium, te Furium faciam : cetera erunt ἐν αἰνιγμοῖς. Hic Cæcilium colimus et observamus diligenter. Edicta Bibuli audio ad te missa. Iis ardet dolore et ira noster Pompejus.

EPISTOLA XX.

CICERO ATTICO SAL.

A. Nicato, ut te velle intellexeram, nullo loco defui. Numestium ex litteris tuis, studiose scriptis, libenter in amicitiam recepi. Cæcilium quibus rebus possum, tueor diligenter. Varro satisfacit nobis. Pompejus amat nos, carosque habet. Credis? inquies. Credo : prorsus mihi persuadet. Sed quia, ut video, pragmatici homines omnibus historicis præ-

à couvert contre Clodius; car cette commission est odieuse aux gens de bien: elle ne diminuerait pas la haine que les méchans citoyens ont pour moi, et elle me chargerait de celle que les honnêtes gens ont pour eux. César souhaite toujours de m'avoir pour lieutenant; c'est une manière plus honnête d'éviter le péril, mais elle n'est point à présent de mon goût. Que veux-je donc? je veux combattre; cependant, je ne sais pas encore ce que je ferai. Je le répète, que n'êtes-vous ici? attendez néanmoins pour venir, que je vous mande. Qu'ai-je encore à vous dire? rien, sinon qu'il faut compter que la république est perdue sans ressource; car pourquoi le dissimuler davantage? J'ai écrit ceci à la hâte et avec quelque défiance. Une autre fois, si je puis trouver une personne sûre, je vous manderai toutes choses clairement; ou, si je ne m'explique qu'à demi, vous ne laisserez pas de m'entendre. Je m'appellerai Lælius, et vous Furius. Le reste sera énigmatique. Je fais ma cour à votre oncle avec grand soin. J'apprends qu'on vous a envoyé les *édits* de Bibulus [179]; ils ont mis Pompée au désespoir.

LETTRE XX.

Au même.

J'ai rendu service en tout ce que j'ai pu, à A. Nicatus que vous m'aviez recommandé. J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numestius, sur le témoignage avantageux que vous m'en avez rendu. Je sers ici votre oncle en tout ce que je puis. Je suis content de Varron; Pompée m'aime et me chérit. Vous le croyez! me direz-vous: oui, je le crois, il m'a entièrement persuadé; mais puisque les politiques et les poëtes mêmes, nous avertissent qu'il faut se tenir sur ses gardes et

ceptis, versibus denique cavere jubent, et vetant credere : alterum facio, ut caveam; alterum, ut non credam, facere non possum. Clodius adhuc mihi denuntiat periculum: Pompejus affirmat, non esse periculum; adjurat; addit etiam, se prius occisum iri ab eo, quam me violatum iri. Tractatur res. [a] Simul ac quid erit certi, scribam ad te. Si erit pugnandum, arcessam ad societatem laboris : si quies dabitur, ab Amalthea te non commovebo. De republica breviter ad te scribam. Jam enim, charta ipsa ne nos prodat, pertimesco. Itaque posthac, si erunt mihi plura ad te scribenda, ἀλληγορίαις obscurabo. Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur; ut, cum omnes ea, quæ sunt acta, improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, et jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur : nec videmus, qui finis cedendi, præter exitium, futurus sit. Bibulus hominum admiratione et benivolentia in cœlo est. Edicta ejus et conciones describunt et legunt. Novo quodam genere in summam gloriam venit. Populare nunc nihil tam est, quam odium popularium. Hæc quo sint eruptura, timeo. Sed, si dispicere, quid cœpero, scribam ad te apertius. Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas; expeditus, facito, ut sis; si inclamaro, ut accurras. Sed do operam et dabo, ne sit necesse. Quod scripseram, te Furium scripturum; nihil ne-

[a] Simul et q. e. c.

ne pas croire légèrement, je sais bien me précautionner, car cela dépend de moi; mais il ne dépend pas de moi de ne pas croire. Clodius me menace toujours. Pompée m'assure que je n'ai rien à craindre, et me conjure de ne me point inquiéter. Il ajoute même qu'il se fera plutôt tuer par Clodius, que de souffrir qu'il entreprenne rien contre moi. Cette affaire est donc encore incertaine; dès que je saurai à quoi m'en tenir, je vous le ferai savoir; s'il faut combattre, je vous appellerai pour me seconder; si on me laisse en repos, je ne vous tirerai point de votre Amalthée. Je vous dirai peu de choses des affaires de la république : je commence à craindre que le papier ne nous trahisse. Dans la suite, lorsque je voudrai vous écrire plus en détail, je le ferai en mots couverts. La république est prête à périr d'une manière bien nouvelle. Tout le monde condamne ce que font ceux qui gouvernent; on s'en plaint, on le voit avec douleur, il n'y a aucune variété de sentimens, on parle fort haut, on ne se cache point pour gémir, et cependant on n'y apporte aucun remède. Aussi je crois que si l'on se mettait en devoir de se défendre, on s'exposerait à un massacre général; et s'il commençait une fois, je ne vois pas comment il pourrait finir que par l'entière ruine des deux partis. Il n'est rien de plus glorieux pour Bibulus que l'estime et l'affection que tout le monde lui témoigne. On ne fait que copier et réciter ses *édits* et ses harangues. Il est parvenu par un chemin tout nouveau au comble de la gloire. Il n'y a point à présent de moyen plus sûr pour plaire au peuple, que de se déclarer contre ceux qui ont tout fait pour lui plaire. Je crains fort les suites que tout cela peut avoir. Quand j'y verrai plus clair, je vous en parlerai plus positivement. Pour vous, si vous m'aimez autant que vous m'aimez en effet, tenez-vous prêt à accourir ici en cas que je vous appelle; mais je

cesse est tuum nomen mutare. Me faciam Lælium, et te Atticum, neque utar meo chirographo, neque signo; si modo erunt ejusmodi litteræ, quas in alienum incidere nolim. Diodotus mortuus est : reliquit nobis HS. fortasse centies. Comitia Bibulus cum Archilochio edicto in ante diem xv kal. novemb. distulit. A Vibio libros accepi. Poeta ineptus : nec tamen scit nihil : [a] et est non inutilis. Describo et remitto.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

De republica quid ego tibi subtiliter? tota periit : atque hoc est miserior, quam reliquisti, quod tum videbatur ejusmodi dominatio civitatem oppressisse, quæ jucunda esset multitudini, bonis autem ita molesta, ut tamen sine pernicie : nunc repente tanto in odio est omnibus, ut, quorsum eruptura sit, horreamus. Nam iracundiam atque intemperantiam illorum sumus experti, qui Catoni irati omnia perdiderunt. Sed ita lenibus uti videbantur venenis, ut posse videremur sine dolore interire. Nunc vero sibilis vulgi, sermonibus honestorum, fremitu Ita-

[a] Sed est.

fais et je ferai mon possible pour vous en épargner la peine. Je vous avais dit de prendre dans vos lettres le nom de Furius, mais cela n'est pas nécessaire; je m'appellerai bien Lælius dans les miennes, mais vous serez toujours Atticus. Je n'écrirai rien de ma main *, et je ne me servirai point de mon cachet, du moins si je vous écris des lettres que je ne veuille point qui soient vues par d'autres. Diodotus est mort; il m'a laissé environ cent mille sesterces [180]. Bibulus a renvoyé l'élection des consuls au dix-huitième d'octobre [181] par un *édit* aussi piquant que les vers d'Archilochus [182]. J'ai reçu les ouvrages que Vibius [183] m'a envoyés; cet auteur est mauvais poëte [184], mais il sait quelque chose, et n'est pas tout-à-fait inutile. Je les fais copier, et je les renverrai aussitôt.

LETTRE XXI.

Au même.

Pour vous dire nettement ce que je pense de la république, elle est perdue sans ressource, et dans un état bien plus fâcheux que celui où vous l'avez laissée. Elle semblait alors tomber sous une domination agréable à la multitude, et peu nuisible aux bons citoyens à qui elle ne plaisait pas; au lieu que cette domination est devenue tout à coup si généralement odieuse, qu'on ne saurait penser sans frémir à ce qui en peut arriver. Nous avons éprouvé la colère et l'emportement de ceux qui, piqués de la résistance qu'ils trouvaient de la part de Caton, ont bouleversé la république [185]; mais ils s'étaient d'abord servis de poisons si doux, qu'il semblait que nous pourrions du moins en mourir sans douleur. A présent je crains bien que les sifflemens du peuple, les plaintes des honnêtes

liæ, vereor ne exarserint. Equidem sperabam, ut sæpe etiam loqui tecum solebam, sic orbem reipublicæ esse conversum, ut vix sonitum audire, vix impressam orbitam videre possemus : et fuisset ita, si homines transitum tempestatis exspectare potuissent : sed cum diu occulte suspirassent, postea jam gemere, ad extremum vero loqui omnes et clamare cœperunt. Itaque ille amicus noster, insolens infamiæ, semper in laude versatus, circumfluens gloria, deformatus corpore, fractus animo, quo se conferat nescit : progressum præcipitem, inconstantem reditum videt : bonos inimicos habet, improbos ipsos non amicos. Ac vide mollitiem animi. Non tenui lacrimas, cum illum ante VIII kal. sext. vidi de edictis Bibuli concionantem : qui antea solitus esset jactare se magnificentissime illo in loco, summo cum amore populi, cunctis faventibus, ut ille tum humilis, ut demissus erat, ut ipse etiam sibi, non iis solum, qui aderant, displicebat. O! spectaculum uni Crasso jucundum, ceteris non item! nam, [a] qui deciderat ex astris, lapsus, quam progressus, potius videbatur : et, ut Apelles, si Venerem, aut si Protogenes Jalysum illum suum cæno oblitum videret, magnum, credo, acciperet dolorem : sic ego hunc, omnibus a me pictum et politum artis coloribus, subito deformatum, non sine magno dolore vidi. Quamquam nemo putabat, propter Clodianum negotium, me illi amicum esse debere : tamen tantus

[a] Quia.

gens, et le murmure de toute l'Italie, ne les portent aux dernières extrémités. J'avais espéré, comme je vous l'ai dit plusieurs fois, que cette révolution se ferait si doucement, qu'à peine s'en apercevrait-t-on [186]; et cela serait arrivé si l'on avait pu attendre, sans faire du bruit, la fin de l'orage. Mais après avoir soupiré long-temps en secret, on a commencé à gémir, puis à parler, et à se plaindre tout haut. Ainsi donc notre ami, qui ne savait encore ce que c'était que d'être blâmé, et qui s'était toujours vu comblé de louanges et couvert de gloire, est tombé tout à coup dans un accablement d'esprit qui paraît jusque sur son visage, et ne sait de quel côté se tourner. Il voit bien qu'il s'est trop avancé, et il craint, s'il recule, qu'on ne l'accuse de légèreté. Il a les bons pour ennemis, et n'est pas même aimé des méchans. Voyez combien je suis aisé à attendrir; je ne pus retenir mes larmes, lorsque je le vis, le vingt-cinquième de juillet, haranguer contre les *édits* de Bibulus. Lui qui autrefois ne paraissait à la tribune que pour parler de lui-même en termes magnifiques, adoré du peuple et applaudi de tout le monde; qu'il était alors rabaissé et abattu! et qu'on voyait bien qu'il n'était pas plus content de lui que ceux qui l'écoutaient! Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus [187]! Lorsque l'on considérait de quelle hauteur de gloire il était tombé, il semblait plutôt qu'on l'en eût précipité, qu'il n'était croyable qu'il en fût descendu de lui-même. En mon particulier, comme Apelle et Protogène [188] auraient été sans doute très-fâchés de voir, l'un sa Vénus, et l'autre son Jalyse, couverts de boue, de même ne puis-je, sans une extrême douleur, voir si étrangement défiguré un homme que j'ai peint avec tant de soin de mes plus belles couleurs. Il est vrai qu'il n'y a personne qui ne pense que depuis qu'il a eu part à l'adoption de Clo-

fuit amor, ut exhauriri nulla posset injuria. Itaque Archilochia in illum edicta Bibuli populo ita sunt jucunda, ut eum locum, ubi proponuntur, præ multitudine eorum, qui legunt, transire nequeant; ipsi ita acerba, ut tabescat dolore; mihi mehercule molesta, quod et eum, quem semper dilexi, nimis excruciant, et timeo, tam vehemens vir, tamque acer in ferro, et tam insuetus contumeliæ, ne omni animi impetu dolori et iracundiæ pareat. Bibuli qui sit exitus futurus, nescio. Ut nunc res se habet, admirabili gloria est. Quin cum comitia in mensem octobr. distulisset, quod solet ea res populi voluntatem offendere, putarat Cæsar, oratione sua posse impelli concionem, ut iret ad Bibulum; multa cum seditiosissime diceret, vocem exprimere non potuit. Quid quæris? sentiunt, se nullam ullius partis voluntatem tenere : eo magis vis nobis est timenda. Clodius inimicus est nobis. Pompejus confirmat, eum nihil esse facturum contra me. Mihi periculosum est credere : ad resistendum me paro. Studia spero me summa habiturum omnium ordinum. Te cum ego desidero, tum vero [a] res ac tempus illud vocat. Plurimum consilii, animi, præsidii denique mihi, si te ad tempus videro, accesserit. Varro mihi satisfacit. Pompejus loquitur divinitus. Spero nos aut certe cum summa gloria, aut sine molestia etiam discessuros. Tu, quid agas, quemadmodum te oblectes, quid cum Sicyoniis egeris, ut sciam, cura.

[a] Res ad tempus.

dius, je ne dois plus être de ses amis; mais j'avais un si grand fonds de tendresse pour lui, que les plus grands sujets de plaintes n'ont pu l'épuiser. Les sanglans *édits* de Bibulus contre lui plaisent si fort au peuple, qu'on ne saurait passer dans l'endroit où ils sont affichés, à cause de la foule de gens qui s'empressent pour les lire; Pompée en sèche de dépit. J'en suis aussi très-fâché, et parce qu'ils traitent trop cruellement un homme que j'ai toujours aimé, et parce que je crains qu'un guerrier si impétueux, si accoutumé au carnage, et si peu fait à souffrir des injures, ne s'abandonne tout entier à sa douleur et à son ressentiment. Je ne sais ce qui arrivera de Bibulus; pour le présent, il est tout couvert de gloire; jusque-là que lorsqu'il eut renvoyé les élections au mois d'octobre, comme ces sortes de délais ne plaisent jamais au peuple, César crut qu'il serait aisé de l'animer contre son collègue; mais il eut beau haranguer l'assemblée pour lui faire prendre feu, il n'en put tirer aucune parole. Que vous dirai-je? ils sentent bien que tous les partis leur sont également contraires; et c'est ce qui me fait encore plus craindre qu'ils n'en viennent à quelque violence. Clodius paraît toujours mon ennemi. Pompée m'assure qu'il n'entreprendra rien contre moi; mais il y aurait trop de danger à se reposer sur cette assurance. Je me prépare à me défendre; j'espère que tous les ordres de l'État me soutiendront avec chaleur. Je souhaite fort de vous revoir; et, de plus, vous me serez nécessaire pour ce temps-là. Je ne manquerai, ni de conseil, ni de courage, et je me croirai très-fort, pourvu que vous veniez à temps. Je suis content de Varron. Pompée parle toujours le mieux du monde. Je me flatte que je me tirerai de cette affaire, ou avec beaucoup d'honneur, ou du moins sans déplaisir. Mandez-moi ce que vous faites, comment vous vous divertissez, et où vous en êtes avec vos Sicyoniens.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Quam vellem Romæ! mansisses profecto, si hæc fore putassemus. Nam Pulchellum nostrum facillime teneremus : aut certe, quid esset facturus, scire possemus. Nunc se res sic habet; volitat, furit, nihil habet certi; multis denuntiat; quod fors obtulerit, id acturus videtur. Cum videt, quo sit in odio status hic rerum, in eos, qui hæc egerunt, impetum facturus videtur. Cum autem rursus opes et vim exercitus recordatur, convertit se in nos. Nobis autem ipsis cum vim, tum judicium minatur. Cum hoc Pompejus egit, et, ut ad me ipse referebat (alium enim habeo neminem testem), vehementer egit, cum diceret, in summa se perfidiæ et sceleris infamia fore, si mihi periculum crearetur ab eo, quem ipse armasset, cum plebejum fieri passus esset : sed fidem recepisse sibi et ipsum, et Appium de me : hanc si ille non servaret, ita laturum, ut omnes intelligerent, nihil sibi antiquius amicitia nostra fuisse. Hæc, et in eam sententiam cum multa dixisset, ajebat illum primo sane diu multa contra : ad extremum autem manus dedisse, et affirmasse, nihil se contra ejus voluntatem esse facturum. Sed postea tamen ille non destitit de nobis asperrime loqui. Quod si non faceret, tamen ei nihil credere-

LETTRE XXII.

Au même.

Que n'êtes-vous demeuré à Rome ! vous y seriez demeuré sans doute, si nous avions prévu tout ce que je vois. Nous gouvernerions facilement Clodius, ou du moins nous pourrions savoir quels sont ses desseins. Pour le présent, il s'agite, il s'emporte, il ne sait ce qu'il veut ; il menace bien des gens, et ne frappera apparemment que ce qui se trouvera sous sa main. Quand il considère à quel point le gouvernement présent est odieux, on dirait qu'il va se jeter sur ceux qui ont mis les affaires en cet état ; mais, quand il se souvient qu'ils sont les plus forts, et qu'ils ont des troupes à leur disposition [189], il se rabat sur nous, et me menace en particulier de voies de fait, et de me mettre en justice. Pompée lui a parlé là-dessus, et parlé très-fortement, à ce que le même Pompée m'a assuré, car je n'en ai point d'autre témoin. Je lui ai représenté, m'a-t-il dit, que je passerais pour un ami sans foi et sans honneur, si vous étiez inquiété par un homme à qui j'ai mis les armes à la main en le laissant agréger parmi le peuple. Que j'avais sa parole et celle de son frère Appius pour gage de votre sûreté ; et que s'ils ne me la tenaient pas, je m'en ressentirais de manière à faire connaître à tout le monde que rien ne m'est plus cher que votre amitié. Sur cela et sur plusieurs autres choses qu'il a ajoutées dans le même sens, il dit que Clodius lui a fait d'abord des difficultés, mais qu'à la fin il s'est rendu, et qu'il a promis qu'il ne ferait rien contre ses intentions. Cependant il n'a pas cessé depuis de se déchaîner contre moi ; mais quand il ne le ferait pas, je ne

mus : atque omnia, sicut facimus, pararemus. Nunc ita nos gerimus, ut in dies singulos et studia in nos hominum, et opes nostræ augeantur. Rempublicam nulla ex parte attingimus. In causis atque in illa opera nostra forensi summa industria versamur. Quod egregie, non modo iis, qui utuntur opera, sed etiam in vulgus gratum esse sentimus. Domus celebratur : occurritur : renovatur memoria consulatus : studia significantur : in eam spem adducimur, ut nobis ea contentio, quæ impendet, interdum non fugienda videatur. Nunc mihi et consiliis opus est tuis, et amore, et fide. Quare advola. Expedita mihi erunt omnia, si te habebo. Multa per Varronem nostrum agi possunt, quæ te urgente erunt firmiora; multa ab ipso Publio elici, multa cognosci, quæ tibi occulta esse non poterunt : multa etiam; sed absurdum est singula explicare : tum ego requiram te ad omnia. Unum illud tibi persuadeas velim, omnia mihi fore explicata, si te videro : sed totum est in eo, si ante, quam ille ineat magistratum. Puto Pompejum Crasso urgente, si tu aderis, qui per βοῶπιν ex ipso intelligere possis, qua fide ab illis agatur, nos aut sine molestia, aut certe sine errore futuros. Precibus nostris et cohortatione non indiges. Quid mea voluntas, quid tempus, quid rei magnitudo postulet, intelligis. De republica nihil habeo ad te scribere, nisi summum odium omnium hominum in eos, qui tenent omnia, mutationis tamen spes nulla. Sed, quod facile sentias, tædet ipsum

m'en fierais pas davantage à lui, et je n'en disposerais pas moins toutes choses pour me défendre. Je me conduis de telle manière que mes forces augmentent de jour en jour, avec l'affection que tout le monde me témoigne. Je ne me mêle en aucune façon des affaires de l'État, et je me donne tout entier à celles du barreau; ce qui ne me rend pas moins agréable au peuple en général, qu'à ceux en particulier pour qui je plaide. Ma maison ne désemplit point; on vient en foule au-devant de moi lorsque j'en sors; la mémoire de mon consulat se renouvelle; tout le monde paraît bien intentionné pour moi. Enfin j'ai si bonne espérance, qu'il me semble quelquefois que je ne devrais pas éviter le combat dont on me menace. C'est à présent que j'ai besoin des conseils d'un ami aussi sage et aussi sûr que vous. Volez donc; rien ne m'embarrassera quand je vous aurai. Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours [19], et il s'y portera plus vivement lorsque vous le presserez. On peut aussi découvrir et tirer de Clodius même bien des choses qui ne vous échapperont point. Beaucoup d'autres...... mais à quoi bon entrer dans un plus grand détail; vous me serez bon à tout. Je me contenterai donc de vous dire que je verrai clair quand je vous aurai. L'essentiel, c'est que vous arriviez avant que Clodius entre en charge. Si vous pouvez, quand vous serez ici, vous servir de sa sœur pour faire sonder Pompée par Crassus, et découvrir s'ils sont de bonne foi à mon égard, je compte que je me tirerai d'affaire, ou du moins d'erreur. Il n'est pas nécessaire que je vous prie et que je vous presse, vous voyez assez ce que je souhaite, et ce que la conjoncture et l'importance de l'affaire demande. Je n'ai rien à vous dire de la république, sinon que tout le monde fait paraître une grande haine contre ceux qui gouvernent, sans qu'il y ait néanmoins aucune espérance de chan-

Pompejum, vehementerque pœnitet. Non provideo satis, quem exitum futurum putem. Sed certe videntur hæc aliquo eruptura. Libros Alexandri, negligentis hominis, et non boni poetæ, sed tamen non inutilis, tibi remisi. Numerium Numestium libenter accepi in amicitiam, et hominem gravem, et prudentem, et dignum tua commendatione cognovi.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

Numquam ante arbitror te epistolam meam legisse, nisi mea manu scriptam. Ex eo colligere poteris, quanta occupatione distinear. Nam, cum vacui temporis nihil haberem, et cum, recreandæ voculæ causa, necesse esse mihi ambulare, hæc dictavi ambulans. Primum igitur illud te scire volo, Sampsiceramum, nostrum amicum, vehementer sui status pœnitere; restituique in eum locum cupere, ex quo decidit: doloremque suum impertire nobis, et medicinam interdum aperte quærere; quam ego [a] possum invenire nullam: post deinde omnes illius partis auctores ac socios, nullo adversario, consenescere; consensionem universorum nec voluntatis, nec sermonis majorem umquam fuisse. Nos autem (nam id te scire cupere, certo scio) publicis consiliis nullis

[a] Posse inveniri.

gement. Vous n'aurez pas de peine à croire que Pompée n'est guère content de lui-même, et qu'il se repent fort de tout ce qu'il a fait. Je ne vois pas bien par où tout ceci finira; mais il faut pourtant que cela aboutisse à quelque éclat. Je vous ai renvoyé les ouvrages d'Alexandre; c'est un auteur peu exact, et un assez mauvais poëte; mais on ne laisse pas d'y trouver quelque chose de bon. J'ai reçu volontiers au nombre de mes amis Numérius Numestius; je le trouve sensé, prudent, et digne enfin que vous vous intéressiez pour lui comme vous faites.

LETTRE XXIII.

Au même.

Voici, à ce que je crois, la première fois que vous recevez une de mes lettres, écrite d'une autre main que de la mienne. Vous pouvez juger par-là combien il faut que je sois occupé; je le suis à un tel point que n'ayant aucun moment de reste, et étant obligé, pour remettre ma voix, de faire de l'exercice, je dicte cette lettre en me promenant [91]. Je vous dirai d'abord, que notre ami Pompée se trouve fort mal de la situation où il s'est mis; il voudrait bien revenir à celle d'où il est tombé. Il me fait confidence de sa douleur, et laisse même voir quelquefois qu'il voudrait y apporter quelque remède; mais je n'y en vois aucun. Je vous dirai ensuite, que les chefs de ce parti et tous leurs adhérens s'affaiblissent, quoiqu'ils ne trouvent aucune opposition; et que tout le monde est d'accord plus que jamais sur les sentimens qu'on a d'eux, et sur la liberté avec laquelle on en parle. Pour moi (car je suis sûr que vous souhaitez de savoir ce qui me regarde en

intersumus, totosque nos ad forensem operam laboremque contulimus. Ex quo, quod facile intelligi possit, in multa commemoratione earum rerum, quas gessimus, desiderioque versamur. Sed βοώπιδος nostræ consanguineus non mediocris terrores jacit atque denuntiat, et Sampsiceramo negat; ceteris præ se fert, et ostentat. Quamobrem, si me amas tantum, quantum profecto amas; si dormis, expergiscere; si stas, ingredere; si ingrederis, curre; si curris, advola. Credibile non est, quantum ego in consiliis et prudentia tua, quod maximum est, quantum in amore et fide ponam. Magnitudo rei longam orationem fortasse desiderat : conjunctio vero nostrorum animorum brevitate contenta est. Permagni nostra interest, te, si comitiis non potueris, at, declarato illo, esse Romæ. Cura, ut valeas.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

Quas Numestio litteras dedi, sic te iis evocabam, ut nihil acrius, neque incitatius fieri posset. Ad illam κέλευσιν adde etiam, si quid potes. Ac ne sis perturbatus; novi enim te, et non ignoro, quam sit amor, omnis sollicitus atque anxius : sed res est, ut spero, non tam exitu molesta, quam auditu. Vettius ille, ille noster index, Cæsari, ut perspicimus, pollicitus est, se curaturum, ut in aliquam suspicionem fa-

particulier), je ne me trouve à aucune délibération publique, et je me donne entièrement aux fonctions du barreau. Il est facile de juger que cela renouvelle la mémoire de mes actions passées, et fait souhaiter que je me mêle comme autrefois des affaires de l'État. Mais le frère de notre Junon [192] ne me fait pas de petites menaces; et pendant qu'il nie à Pompée qu'il ait aucun dessein contre moi, il en fait gloire, et s'en vante à tout le monde. C'est pourquoi, si vous m'aimez, ou pour mieux dire puisque vous m'aimez, si vous dormez, éveillez-vous; si vous êtes éveillé, marchez; si vous marchez, courez; si vous courez, volez. Je ne saurais vous dire ce que je me promets de vos conseils, de votre prudence, et plus encore de votre amitié. L'importance de l'affaire demanderait peut-être que je vous en disse davantage, mais entre amis comme nous, un mot suffit. Il est de conséquence pour moi que vous soyez ici dès que Clodius sera désigné tribun, si vous ne pouvez pas y être pour le temps des élections.

LETTRE XXIV.

Au même.

Je vous appelais avec tant de force dans la lettre dont j'ai chargé Numestius, qu'il ne se pouvait rien de plus pressant. Venez, s'il se peut, encore plus vite, mais que cela ne vous effraye point; car je vous connais, et je sais que lorsque l'on aime on s'alarme aisément. Voici une affaire qui, à ce que je crois, ne fera pas tant de mal que de bruit. Nous avons découvert que ce Vettius, mon donneur d'avis du temps de la conjuration [193], avait promis à César d'embarrasser le jeune Curion dans quelque mauvaise affaire. S'étant donc insinué dans sa

cinoris Curio filius adduceretur. Itaque insinuatus in familiaritatem adolescentis, et cum eo, ut res indicat, sæpe congressus, rem in eum locum deduxit, ut diceret, sibi certum esse, cum suis servis in Pompejum impetum facere, eumque occidere. Hoc Curio ad patrem detulit, ille ad Pompejum. Res delata ad senatum est. Introductus Vettius, primo negabat, se umquam cum Curione restitisse : neque id sane diu. Nam statim fidem publicam postulavit. Haud reclamatum est. Tum exposuit, manum fuisse juventutis, duce Curione, in qua Paullus initio fuisset, et [a] Q. Cæpio hic Brutus, et Lentulus, flaminis filius, conscio patre. Postea C. Septimium, scribam Bibuli, pugionem sibi a Bibulo attulisse : quod totum irrisum est : Vettio pugionem defuisse, nisi ei consul dedisset : eoque magis id ejectum est, quod a. d. III id. maj. Bibulus Pompejum fecerat certiorem, ut caveret insidias. In quo ei Pompejus gratias egerat. Introductus Curio filius, dixit ad ea, quæ Vettius dixerat : maximeque in eo tum quidem Vettius est reprehensus, quod dixerat, adolescentium consilium, ut in foro cum gladiatoribus Gabinii Pompejum adorirentur ; in eo principem Paullum fuisse ; quem constabat eo tempore in Macedonia fuisse. Fit senatus-consultum, ut Vettius, quod confessus esset, se cum telo fuisse, in vincula conjiceretur : qui eum emisisset, contra rempublicam esse facturum. Res erat in ea opinione, ut putarent id

[a] Cn. Cæpio.

familiarité, après avoir eu plusieurs entretiens avec lui, comme il a paru par la suite, cet homme en vint au point de lui faire confidence qu'il avait résolu de se jeter avec ses esclaves sur Pompée, et de le tuer; Curion le redit à son père, et le père à Pompée. L'affaire fut portée au sénat. On fit entrer Vettius, qui nia d'abord qu'il eût aucun commerce avec le jeune Curion; mais cela ne dura pas long-temps, car aussitôt après il offrit de dire tout, pourvu qu'on lui promît impunité. On la lui promit, et alors il déclara qu'il y avait un complot formé entre plusieurs jeunes gens, qui avaient pour chef Curion, dont Paulus [194] avait été d'abord, et dont Brutus [195] et Lentulus le fils du flamine [196] étaient encore, ce dernier du consentement de son père. Il ajouta que C. Septimus, greffier de Bibulus, lui avait apporté un poignard de la part de ce consul. On se moqua de tout cela, comme si Vettius n'avait pu trouver un poignard sans que Bibulus lui en fournît un; et ce qui rendait encore la chose moins vraisemblable, c'est que Bibulus avait fait avertir Pompée, le treizième de mai, de se tenir sur ses gardes, et Pompée l'en avait remercié. On fit entrer le jeune Curion [197], qui répondit à tout ce que Vettius avait avancé, et le confondit particulièrement sur ce qu'il disait que ces jeunes gens avaient choisi le jour que Gabinius avait donné des gladiateurs au peuple, pour attaquer Pompée dans la place, et que Paulus devait se mettre à leur tête; or, tout le monde sait que Paulus était dès-lors en Macédoine. On fit donc un décret par lequel Vettius fut condamné à être mis aux fers comme avouant qu'il avait porté des armes; et on ajouta que quiconque l'en tirerait serait déclaré ennemi de la république. Voici ce que l'on pense de cette affaire. On croit que l'on voulait faire surprendre cet homme dans la place avec ses esclaves, eux et lui armés en gens qui

esse actum, ut Vettius in foro cum pugione, et item servi ejus comprehenderentur cum telis, deinde ille se diceret indicaturum; idque ita actum esset, nisi Curiones rem ante ad Pompejum detulissent. Tum senatus-consultum in concione recitatum est. Postero autem die Cæsar, is, qui olim, prætor cum esset, Q. Catulum ex inferiore loco jusserat dicere, Vettium in rostra produxit; eumque in eo loco constituit, quo Bibulo consuli aspirare non liceret. Hic ille omnia, quæ voluit, de republica dixit; et qui illuc factus institutusque venisset. Primum Cæpionem de oratione sua sustulit, quem in senatu acerrime nominarat; ut appareret, noctem et nocturnam deprecationem intercessisse; deinde, quos in senatu ne tenuissima quidem suspicione attigerat, eos nominavit: Lucullum, a quo solitum esse ad se mitti C. Fannium, illum, qui in P. Clodium subscripserat; L. Domitium, cujus domum constitutam fuisse, unde eruptio fieret: me non nominavit : sed dixit, consularem disertum, vicinum consulis, sibi dixisse, Ahalam Servilium aliquem, aut Brutum opus esse reperiri. Addidit ad extremum, cum, jam dimissa concione, revocatus a Vatinio fuisset, se audisse a Curione, his de rebus conscium esse Pisonem, generum meum, et M. Laterensem. Nunc reus erat apud Crassum Divitem Vettius de vi : et, cum esset damnatus, erat indicium postulaturus : quod si impetrasset, judicia fore videbantur. Ea nos, utpote qui nihil contemnere solemus, non pertimesce-

veulent faire quelque mauvais coup; que là-dessus il aurait promis de découvrir tout; et la chose aurait été exécutée de la sorte si les Curions n'avaient pas auparavant averti Pompée. Le décret du sénat fut lu ensuite devant le peuple. Le lendemain César, lui qui, étant préteur, avait empêché un homme de la conséquence de Q. Catulus de monter à la tribune [198], y produisit Vettius, pendant que l'autre consul n'ose s'y montrer. Là cet homme dit tout ce qu'il voulut sur les affaires de l'État, comme ayant été bien embouché. Premièrement, il ôta Brutus de sa dénonciation, quoique dans le sénat il l'eût chargé très-fortement, ce qui fit voir que la nuit lui avait donné conseil [199]. Ensuite il accusa d'autres gens dont il n'avait pas donné le moindre soupçon le jour précédent, comme Lucullus qui, à ce qu'il dit, lui avait souvent envoyé ce Fannius qui avait été l'un des accusateurs de Clodius. Il accusa aussi L. Domitius [200], et dit que c'était de sa maison qu'on devait sortir pour se jeter sur Pompée. Pour moi, il ne me nomma pas [201]; il dit seulement qu'un consulaire beau parleur, voisin de l'un des consuls [202], lui avait dit qu'on aurait besoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus [203]. Enfin ayant été rappelé par Vatinius, quoique le peuple fût déjà congédié, il ajouta qu'il avait ouï dire à Curion, que Pison mon gendre et M. Latérensis en étaient aussi. A présent le jugement sur les voies de fait se poursuit devant Crassus Divès [204] qui est cette année préteur. Si Vettius est condamné, il doit encore demander grâce en offrant de découvrir de nouveaux complices, et s'il l'obtient, il fera des affaires à bien des gens. Pour moi, quoique ordinairement je ne néglige rien, je ne m'en mets point en peine. Tout le monde me témoigne beaucoup de zèle et d'affection; mais avec tout cela je suis fort las de la vie, on n'y voit que peine et

bamus. Hominum quidem summa erga nos studia significabantur : sed prorsus vitæ tædet : ita sunt omnia omnium miseriarum plenissima. Modo cædem timueramus, quam oratio fortissimi senis Q. Considii discusserat : ea, quam quotidie timere potueramus, subito exorta est. Quid quæris ? nihil me infortunatius, nil fortunatius est Catulo, cum splendore vitæ, tum hoc tempore. Nos tamen in his miseriis erecto animo et minime perturbato sumus : honestissimeque et dignitatem nostram magna cura tuemur. Pompejus de Clodio jubet nos esse sine cura, et summam in nos benivolentiam omni oratione significat. Te habere consiliorum auctorem, sollicitudinum socium, omni in cogitatione conjunctum, cupio. Quare, ut Numestio mandavi, tecum ut ageret, item, atque eo, si potest, acrius, te rogo, ut plane ad nos advoles. Respiraro, si te videro.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

Cum aliquem apud te laudaro tuorum familiarium, volam illum scire ex te, me id fecisse; ut nuper me scis scripsisse ad te de Varronis erga me officio, te ad me rescripsisse, eam rem summæ tibi voluptati esse. Sed ego mallem, [a] ad ipsum scripsisses, mihi illum satisfacere, non quo faceret, sed ut faceret. Mirabiliter enim moratus est, sicut nosti, ἑλικτὰ καὶ

[a] Ad illum.

que misère. Dernièrement, nous étions menacés d'un massacre, si la vigoureuse repartie du généreux vieillard Considius ne nous avait rassurés [205]; et voici une nouvelle sorte de danger que nous n'avions pas prévu, et auquel nous pouvons être exposés tous les jours. Que vous dirai-je? je me trouve aussi malheureux que je trouve Catulus heureux d'avoir rempli si glorieusement sa carrière, et de l'avoir finie si à propos. Cependant, parmi tant de malheurs, j'ai toujours la même fermeté et la même tranquillité d'esprit, et je me soutiens avec honneur et avec dignité. Pompée m'assure toujours que je n'ai rien à craindre de Clodius, et parle en toute occasion de moi comme le meilleur ami du monde. Je vous souhaite pour me conduire par vos conseils, pour me soulager avec vous de toutes mes peines, et pour vous communiquer mes plus secrètes pensées. Volez donc ici sans remise; j'ai déjà chargé Numestius de vous presser, et je le fais, s'il se peut, avec encore plus d'instance. Je respirerai quand je vous verrai.

LETTRE XXV.

Au même.

Quand je vous marque que j'ai lieu de me louer de quelqu'un de vos amis, c'est afin que cela lui revienne par vous; comme lorsque je vous écrivis l'autre jour que j'étais content de Varron, au lieu de me répondre que vous en étiez ravi, j'aurais voulu que vous le lui eussiez mandé. Ce n'est pas que j'en sois fort content, mais c'est afin qu'il me donne lieu de l'être. Il a admirablement bien pénétré la pensée de ces gens qui, comme dit Euripide, *ne sont que dissimulation et four-*

εἰδέν. Sed nos tenemus præceptum illud, τὰς τῶν κρατούντων. At hercule alter, tuus familiaris, Hortalus, quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit, cum de Flacci prætura, et de illo tempore Allobrogum diceret? sic habeto, nec amantius, nec honorificentius, nec copiosius potuisse dici. Ei te hoc scribere a me tibi esse missum, sane volo. Sed quid tu scribas? quem jam ego venire atque adesse arbitror. Ita enim egi tecum superioribus litteris. Valde te exspecto, valde desidero; neque ego magis, quam ipsa res et tempus poscit. His de negotiis quid scribam ad te, nisi idem, quod sæpe? Republica nihil desperatius; iis, quorum opera, nihil majore odio. Nos, ut opinio, et spes, et conjectura nostra fert, firmissima benivolentia hominum muniti sumus. Quare advola: aut expedies nos omni molestia, aut eris particeps. Ideo sum brevior, quod, ut spero, coram brevi tempore conferre, quæ volumus, licebit. Cura, ut valeas.

---

berie [206]; mais je suis cette maxime du même poëte : *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les maîtres* [207]. Pour votre ami Hortensius [208], avec quelle franchise et quelle éloquence il a relevé la gloire de mes actions en parlant de la préture de Flaccus, et des ambassadeurs des Allobroges [209] ! Vous pouvez compter qu'il ne pouvait le faire, ni plus en détail, ni d'une manière qui me fût plus honorable, et qui marquât mieux son amitié ; je vous prie de lui mander que je vous en ai écrit en ces termes. Mais pourquoi vous prier d'écrire ici, puisque je vous crois déjà en chemin et près d'arriver. Du moins, j'ai lieu de le croire sur ce que je vous ai mandé dans ma dernière lettre. Je vous souhaite fort ; je vous attends avec impatience, et la conjoncture où je me trouve vous le dit assez. Que vous manderai-je des affaires de la république ? ce que je vous ai déjà mandé souvent. Elles ne sauraient être plus désespérées, ni la haine plus grande contre ceux qui les ont mises dans cet état. Pour moi, je crois, j'espère, et j'ai lieu de juger que j'ai un fort appui dans l'affection que tout le monde me témoigne. Volez donc ; ou vous me tirerez d'embarras, ou vous y aurez part. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je compte que, dans peu, nous nous entretiendrons ensemble de tout ce que nous avons à nous dire. Ayez soin de votre santé.

REMARQUES

SUR

LE SECOND LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Antium*. Cicéron y avait une maison, comme on peut voir dans la huitième lettre du quatrième livre.

2 *Sans aucun regret aux combats de gladiateurs*. Cicéron marque en détail, dans la première lettre du septième des Familières, combien il avait peu de goût pour ces sortes de spectacles : il dit que l'ami à qui il écrit, n'en avait pas plus que lui, et je crois que les honnêtes gens de ce temps-là n'en avaient pas davantage ; mais, dans une république, il faut donner bien des choses au goût du peuple.

3 *Isocrate*. Fameux rhéteur d'Athènes, dont nous avons encore plusieurs harangues, mais qui n'ont point été prononcées. Comme il n'avait ni la force ni les talens extérieurs nécessaires pour parler en public, il se réduisit à donner des préceptes, et forma les plus grands orateurs de son temps. On prétend néanmoins que Démosthènes ne fut point de ses disciples, et cela, parce qu'il n'eut pas le moyen de lui payer ce qu'il prenait d'eux ; car ce rhéteur avait mis ses leçons à un fort haut prix. Il est bien sûr, du moins, que l'éloquence de Démosthènes n'est point dans le goût de celle d'Isocrate, et qu'elle tient bien plus de la manière de Périclès et de Thucydide. (*Plut. vit. decem rhet. et in Demosth.*)

4 *Quelques couleurs d'Aristote*. On peut juger par ce qui nous reste de lui sur la rhétorique, qu'il a été un plus grand maître dans cet art, et qu'il en a mieux connu les secrets que ceux de la nature.

5 *Corcyre*. Ville capitale d'une île de même nom dans la mer Ionienne, vis-à-vis la côte d'Epire, maintenant Corfou, sous la domination de la république de Venise.

6 *Posidonius*. Philosophe stoïcien, sous qui Cicéron avait étudié à Rhodes. Il y a dans le texte *Rhodo Posidonius*, et M. de Saint-Réal a pris *Rhodo* pour un surnom de ce philosophe : cependant ni dans Athénée, ni dans Suidas, ni dans Plutarque, ni dans une infinité d'autres endroits

où Cicéron parle de lui, il n'est appelé que Posidonius. Je crois donc que *Rhodô* est ici un ablatif qui a rapport à *scripsit ;* ou bien que *Rhodo* est ici pour *Rhodius*, comme dans Plaute, *Asin. act. I, scen. IV*, *Periphanes Rhodo mercator dives*, Périphane, riche marchand de Rhodes. Posidonius était d'Apamée en Syrie ; mais il avait passé la plus grande partie de sa vie à Rhodes, où il apprit la philosophie sous Panétius, fameux stoïcien, dont il fut le successeur.

7 *Votre concitoyen Démosthènes*. Atticus avait passé une partie de sa vie à Athènes, où il se retira dans le temps des guerres civiles de Sylla et de Marius. L'inclination qu'il avait pour cette ville, et son habileté dans la langue grecque, lui firent donner le surnom par lequel il fut plus connu depuis que par son nom de famille. C'est pour cela que Cicéron l'appelle le concitoyen de Démosthènes, non pas qu'il fût véritablement citoyen d'Athènes. Les Athéniens lui avaient offert cette qualité, mais il ne l'accepta pas, parce qu'un citoyen romain ne pouvait l'être d'aucune autre ville, comme Cicéron le dit positivement dans l'oraison *pro Balbo*. (*Cornel. Nep. vit. Att.*)

8 *Les discours publics qu'on pourra appeler mes harangues consulaires*. C'est-à-dire, celles qu'il avait faites comme consul, et sur les affaires qui regardaient l'État. Celle pour Rabirius était de ce genre, aussi bien que les autres. On l'avait mis en justice parce qu'il avait tué, vingt-sept ans auparavant, Saturninus, tribun séditieux. Comme Rabirius n'agit dans cette occasion que par l'autorité, et selon l'intention du sénat, son affaire devenait celle de ce corps ; et c'est pour cela que Cicéron compte cette harangue parmi ces discours publics qu'il appelle consulaires. Il ne parle point de l'oraison *pro Muræna*, parce que c'était un simple plaidoyer dont le sujet n'intéressait point la république.

9 *La première et la seconde sont sur la loi des champs*. Proposée par le tribun Rullus, et que Cicéron empêcha de passer. Nous les avons toutes deux ; on a perdu seulement le commencement de la première.

10 *La troisième pour Othon*. Il avait été tribun quatre ans avant le consulat de Cicéron, et il fit passer une loi qui donnait aux chevaliers une place distinguée aux spectacles ; au lieu que jusques alors ils avaient été mêlés avec le peuple. Othon ayant donc paru à des jeux qui se faisaient au commencement du consulat de Cicéron, le peuple siffla ; les chevaliers, au contraire, se levèrent pour lui faire honneur, et battirent des mains. On en vint de part et d'autre aux injures. Cicéron appréhendant que ce tumulte n'eût des suites fâcheuses, assembla le peuple dans le temple de Bellone ; et son éloquence eut tant de force en cette occasion, qu'il leur

fit agréer, contre leurs propres intérêts, ce qu'Othon avait fait; ils retournèrent au théâtre, où ils donnèrent à Othon d'aussi grands applaudissemens qu'il en avait reçus des chevaliers. Au reste, cet Othon n'a rien de commun avec l'empereur du même nom : celui-ci s'appelait Salvius, et le tribun dont nous venons de parler, Roscius; ainsi, ils étaient de familles différentes. On trouve encore le surnom d'Othon dans la famille Junia. *Pro Muræna. Ascon. in Corneliam. Plut. in Cicer. Dio.* lib. XXXVI; *Plin.*, lib. VII, cap. 30.

11 *Sur les enfans de ceux qui avaient été proscrits par Sylla.* Ce dictateur les avait fait exclure pour toujours des magistratures. Ils voulurent, pendant le consulat de Cicéron, faire casser cette loi; mais il s'y opposa. Nous avons déjà dit que lorsque Sylla se démit de la dictature, on confirma tout ce qu'il avait fait. Il fallait donc s'en tenir à cela, sans quoi il était à craindre qu'on n'entreprît bientôt de faire casser toutes les autres lois de ce dictateur. Et certainement, si les enfans de ceux qu'il avait proscrits avaient été admis aux magistratures, il n'aurait pas tenu à eux de renverser tout ce qui avait été fait sous un gouvernement qui leur était si odieux; ce qui aurait mis le trouble dans la république. Ce fut le motif qui porta Cicéron à s'opposer à la tentative qu'ils firent pour faire casser cette loi, quoiqu'il en sentît toute la dureté et l'injustice, comme il l'explique lui-même dans l'invective contre Pison. Lorsque César fut le maître, il rétablit dans tous les droits de citoyen les enfans des proscrits. Cela était bien naturel, car peu s'en était fallu qu'il ne l'eût été lui-même; et Sylla, obligé de céder aux instances de ses amis, leur dit : Je vous prédis que vous retrouverez un jour dans ce jeune homme plusieurs Marius. *Dio.* lib XXXVII; *Plin.* lib. VII, cap. 30; *Plut. Cæsar. Sueton. Jul.*

12 *Sur la renonciation que je fis devant le peuple au gouvernement qui m'était échu.* Il avait déjà échangé avec son collègue celui de Macédoine qui lui était échu par le sort, contre celui des Gaules, qu'il fit donner à Métellus Céler, alors préteur. (Epist. II, lib. V, *Fam.*)

13 *Celle qui chassa Catilina.* Cicéron ayant parlé fortement contre lui dans le sénat, il vit bien que ses desseins étaient éventés; et il sortit le lendemain de Rome, pour aller joindre les troupes qu'on lui avait ramassées dans l'Italie.

14 *Le jour de la dénonciation des Allobroges.* Cicéron présenta au sénat les députés de cette province, qui déclarèrent que Lentulus, l'un des complices de Catilina, avait agi secrètement pour les faire révolter, et ils produisirent même les lettres dont ils étaient chargés.

15 *Après avoir déclaré, il n'y a que deux jours, en Sicile, qu'il demanderait l'édilité.* Clodius était l'année précédente questeur en Sicile, et le premier degré après la questure pour les patriciens, c'était l'édilité; au lieu que les plébéiens pouvaient être tribuns avant que d'être édiles. Clodius ne voulait pas déclarer, avant le temps, le dessein qu'il avait de se faire adopter par un plébéien; et c'est pour cela qu'il disait qu'il demanderait l'édilité.

Il y a dans le texte, *cum in Sicilia here ædilitatem se petere dictitasset.* Je lis avec Junius *here* ou *heri*, qui signifie ici la même chose qu'en grec χθὲς καὶ πρώην, depuis peu. Il y a une grande variété dans les manuscrits. Les conjectures des autres critiques me paraissent insoutenables; et si celle de Junius n'est pas entièrement sûre, elle fait du moins un bon sens, et qui a rapport à ce que dit Cicéron de la légèreté de Clodius.

16 *Qu'il était bien allé en trois heures de Rome à Intéramnes.* Voyez les rem. sur la 1re. lettre du livre I.

17 *Que ce n'était pas la première fois qu'il était entré de nuit.* Aux mystères de la Bonne Déesse qui se faisaient la nuit, comme on le voit dans la Vie de Cicéron, où Plutarque dit que le jour qu'on les célébra chez lui, l'année de son consulat, il fut obligé d'aller coucher chez un de ses amis.

18 *Et qu'il eût été à souhaiter que dans certaines occasions il eût trouvé quelqu'un sur son chemin.* NON ESSE ITUM OBVIAM, NE TUM QUIDEM CUM IRI MAXIME DEBUIT. Cicéron joue ici sur la double signification de *ire obviam*, qui signifie également *aller au-devant et s'opposer.* Il m'a paru que l'expression française *trouver quelqu'un sur son chemin*, conservait assez bien cette équivoque.

19 *Moi qui ne suis leur patron que depuis peu.* C'est-à-dire, depuis qu'il avait été questeur en Sicile. Les personnes de distinction protégeaient, d'une manière particulière, les provinces où ils avaient exercé quelque magistrature. Cicéron avait été questeur en Sicile, aussi bien que Clodius.

20 *Vous les lui ferez bien lever tous deux quand il vous plaira.* Je n'ai garde de rapporter ici les différens endroits des auteurs grecs et latins, qui ont rapport au sens obscène caché sous ces paroles. Il suffit qu'on sache que Cicéron fait allusion au commerce incestueux de Clodius avec sa sœur.

21 *Ennemie déclarée et de son mari, et même de Fabius, parce qu'elle trouve mauvais qu'ils soient de mes amis.* On connaît plusieurs Fabius du temps de ces lettres; il n'est pas fort important de savoir duquel il s'agit ici. Ce qui paraît bien clairement, c'est que Cicéron veut faire en-

tendre que ce Fabius avait été le galant de cette dame, qui en changeait souvent.

22 *Qui pendant mon consulat, et sous votre conduite, s'étaient déclarés si hautement pour le sénat.* Dans le temps de la conjuration de Catilina, Cicéron fit assembler les chevaliers dans le temple de la Concorde, et les exhorta à demeurer unis avec le sénat, dans une conjoncture où l'union des deux ordres était si nécessaire pour sauver la république, et le grand crédit qu'Atticus avait parmi les chevaliers lui fut alors fort utile. C'est ce que veut dire Cicéron par ces paroles, *quem in clivo Capitolino te signifero ac principe collocaram* : à la lettre, *que j'avais placé sur le penchant du Capitole, où vous leur serviez de chef et de porte-enseigne.* Le temple de la Concorde était sur le *mont Capitolin.* Cette métaphore tirée de la milice, n'aurait point eu de grâce en français, et ne ferait pas si bien entendre la suite du discours de Cicéron, que la manière dont je l'ai tourné. *Catilin.* 4. *post redit. in senat. Philipp.* 2.

23 *Maintenant que nos grands mettent tout leur bonheur et toute leur gloire à avoir de vieux barbeaux qui viennent manger à la main.* *Voy.* la remarque sur la dix-huitième lettre du premier livre.

24 *Lorsqu'on a mené en prison le consul Métellus.* Le tribun Flavius voyant que Métellus s'opposait opiniâtrément à la loi qu'il avait proposée, le fit mettre en prison; car le pouvoir des tribuns s'étendait jusque-là. Métellus s'y laissa conduire; mais il y convoqua le sénat, qui aussitôt le suivit. Flavius fit mettre le banc des tribuns devant la porte, et dit aux sénateurs que s'ils voulaient entrer, ils n'avaient qu'à faire abattre les murs. La personne des tribuns était sacrée et inviolable; ainsi, il ne craignait pas qu'on usât contre lui de violence. Mais Pompée qui le soutenait, appréhendant que les choses n'allassent plus loin, et que les autres tribuns ne s'opposassent à Flavius, lui fit dire de tirer le consul de prison, et d'attendre un temps plus favorable pour faire passer la loi qu'il avait proposée. *Dio.* lib. XXXVII.

25 *Nasica.* C'est le Scipion dont nous avons déjà parlé sur la première lettre du premier livre. Il descendait du cousin-germain du premier Africain, qui fut consul en 562, et qui le premier de cette illustre maison porta le surnom de Nasica. On ne sait de quoi le Scipion dont Cicéron parle ici, fut accusé par Favonius; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il avait été son compétiteur, et que Favonius l'accusa de brigue, *ambitus*, comme faisaient ceux qui avaient été refusés.

26 *Il a fait une harangue si médiocre.* Malespine corrige ici le texte, et lit

moleste au lieu de *modeste*. Mais je ne vois point que cette correction soit nécessaire ; on lit *modeste* dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions. Il paraît que Cicéron joue ici sur le double sens de *modeste*. Favonius prétendait que sa harangue n'avait point été trop forte, et Cicéron fait entendre qu'en effet il n'y avait rien de plus faible.

27 *Qu'on dirait qu'il a travaillé à Rhodes, plutôt dans quelque moulin que sous Molon*. Fameux maître de rhétorique, sous qui tous les Romains de ce temps-là qui voulaient se perfectionner dans l'éloquence, allaient se former. *Plut.*, *Cæs. et Cicer.*, *Sueton. Jul.* cap. 4, *de Clar. Orat.*

28 *Il recommence sa poursuite par zèle, à ce qu'il dit, pour la république*. Cicéron se moque de Favonius, qui se croyait un homme d'importance, et qui prétendait qu'il serait fort avantageux à la république qu'il fût en place dans la conjoncture présente, où les gens du bon parti craignaient tout du consulat de César.

29 *A cela près que je me suis abîmé de dettes pour les bâtir*. Je ne sais s'il est nécessaire que je rende compte pourquoi je n'ai pas traduit à la lettre, *qu'elles m'ont accablé d'airain, non pas de celui de Corinthe, mais de celui que l'on trouve chez les banquiers qui sont autour de la place*. On voit bien que cela ne pouvait avoir aucun agrément en français ; peut-être même ne trouvera-t-on pas que cela en ait beaucoup en latin. On sait que l'airain de Corinthe était une composition de différens métaux, et qu'il fut ainsi appelé, parce qu'on prétendait qu'il s'en forma une pareille à l'incendie de Corinthe. L'on sait aussi que l'on appelait *as* toutes sortes de monnaies, parce que dans les premiers temps les Romains n'en avaient que de cuivre : la première monnaie d'argent fut frappée en quatre cent quatre-vingt-quatre. *Voy.* *Plin.* lib. XXXIII, cap. 3 ; et lib. XXXIV, cap. 2.

30 *Moi qui ai empêché autrefois une banqueroute générale*. C'est que presque tous les complices de Catilina étaient abîmés de dettes ; et c'était une des principales raisons qui les avait engagés à tenter de tout bouleverser.

31 *Ma traduction des Pronostics d'Aratus*. Poëte grec, né à Soli en Cilicie. Cicéron avait aussi traduit son poëme des Phénomènes ; il nous reste d'assez grands fragmens de l'un et de l'autre.

32 *Octavius*. Père de l'empereur Auguste. Il avait été préteur l'année précédente, et il était alors gouverneur de Macédoine.

33 *Ni en général que vous en eussiez de pareilles*. ET TE IN TOCULLIONIBUS NON HABEAM. TOCULLIO est un diminutif qui vient de τόκος, *fœnus*, et

signifie ici un homme qui fait valoir son argent à intérêt, et qui ne néglige pas les plus petits profits.

34 LETTRE II. *Ayez bien soin, je vous prie, de notre cher neveu; il nous regarde déjà comme des hommes extraordinaires.* ET NOS θεῖοι VIDEMUR. Cicéron dit de même dans une autre lettre, en parlant de son fils, qui était encore plus jeune que son neveu, *qu'il était déjà un grand républicain.* Comme θεῖος signifie aussi *patruus*, on donne encore un autre sens à cet endroit, *et nos patrui videmur*, il trouve que j'ai pour lui la sévérité d'un oncle. On sait que la sévérité des oncles était alors passée en proverbe, *cum sapimus patruos*, dit Perse; et Horace, *patruæ verbera linguæ.* Il y a ici une grande variété dans les manuscrits, et peut-être n'avons-nous pas la véritable leçon. Muret, qui avait lu dans un ancien manuscrit CVNOCTIN, corrige συννοσεῖν, ce qui fait un très-bon sens; *je suis si inquiet de sa maladie, qu'il semble que je sois malade avec lui.* Atticus avait sans doute mandé à son ami que leur neveu était malade, et là-dessus Cicéron le lui recommande; car je remarque qu'il ne se sert jamais de cette expression *curare aliquem*, qu'en parlant des soins de la santé; ce qu'il me serait aisé de justifier par plusieurs exemples, si je n'appréhendais de fatiguer le lecteur par ce détail de citations. Je me contenterai d'un exemple tiré de ses lettres. *Pinarium, quem mihi commendas, diligentissime Dejotarus curat graviter ægrum* (epist. I, lib. VI). M. de Saint-Réal, qui se livre volontiers au penchant qu'il a à moraliser, suppose ici gratuitement qu'il s'agit des soins de l'éducation, et fait une grande remarque de quatre pages sur la mauvaise éducation qu'il prétend qu'on donne à présent aux enfans.

35 *Pelléniens.* Habitans d'un petit territoire d'Achaïe, dont la capitale s'appelait Pellène : elle avait été bâtie par Pellès, aïeul d'Amphion : elle était à soixante stades de la mer, du côté de Sicyone. *Strab.* lib. VIII; *Apollon. Rhod. carm.* lib. I, v. 177.

36 *Dicéarque.* Philosophe et historien né à Messine en Sicile. Il avait écrit sur le gouvernement des Pelléniens, des Corinthiens et des Athéniens; et il y a apparence que c'est cet ouvrage que Cicéron appelle ailleurs τριπολιτικόν. Epist. XXXII, lib. XIII.

37 *Procilius.* Grammairien cité par Pline et par Varron, mais dont on ne sait rien de particulier.

38 *Hérode.* Philosophe athénien, que Cicéron chargea depuis de veiller sur son fils pendant qu'il étudia à Athènes. Epist. X, lib. XVI; et *Plut. in Ciceron.*

39 *J'aurais mieux aimé être complice de la conjuration que de m'y opposer, si j'avais cru que cela dût m'engager à l'entendre sur cette matière.* Hérode avait sans doute écrit une histoire du consulat de Cicéron, dont la conjuration de Catilina était le bel endroit. Il l'avait lue à Atticus pendant qu'il était à Athènes, et en avait envoyé quelque chose à Cicéron, qui n'en avait pas été content.

40 *Lollius.* On trouve un Lollius dont il est parlé dans la Vie de Caton; c'était aussi le nom de famille de Palicanus, dont nous avons déjà parlé. Mais il n'est pas fort important de savoir de qui il s'agit ici, non plus que de deviner qui était le Vinius de cette lettre. Je ne m'attacherai qu'à faire connaître ceux qui avaient alors part aux affaires de la république, ou qui se sont rendus recommandables par d'autres endroits, comme par leur science.

41 *Antoine n'arrive point, et l'on veut faire juger son affaire.* Il avait été accusé de concussion, et aussi d'avoir eu part à la conjuration de Catilina; et quoiqu'il eût commandé l'armée qui le défit en Etrurie, on ne doutait point qu'il ne lui eût été d'abord favorable. On ne put le convaincre de cette complicité; mais les violens soupçons qu'on avait contre lui furent cause qu'on le jugea avec beaucoup plus de rigueur sur le fait de concussion. L'éloquence de Cicéron, qui plaida pour lui, ne put le sauver; il fut condamné à un bannissement perpétuel. *Pro Sex. in Pison. Dio.* lib. XXXVII; *Plut. in Ciceron.*

42 *Nigidius.* C. Nigidius Figulus; il fut tribun l'année suivante. Il paraît par cet endroit qu'il était déjà entré en charge; ainsi, il faut que cette lettre ait été écrite au mois de décembre; car les tribuns entraient en charge le dix de ce mois.

42 bis. *Venez souper chez moi à Rome le dernier de ce mois.* C'est que Cicéron devait arriver ce jour-là, pour se trouver le lendemain au sénat, qui se tenait tous les premiers jours du mois, et dont l'assemblée la plus solennelle était celle du premier de janvier, parce que les consuls entraient en charge.

LETTRE III. On ne peut entendre et expliquer cette lettre, qu'on n'ait déterminé auparavant si elle a été écrite de quelque maison de campagne de Cicéron, à Atticus qui était à Rome, ou de Rome à Atticus, qui était alors à la campagne. M. de Saint-Réal ne conçoit pas comment les commentateurs ont suivi le premier sentiment; j'avoue néanmoins que, après avoir examiné cette lettre avec un grand soin, j'ai trouvé comme eux qu'elle ne pouvait avoir été écrite que de la campagne. Le lecteur en jugera. 1°. C'est une réponse à une lettre d'Atticus, qui avait mandé plusieurs nouvelles à Cicéron, comme il paraît par ces mots : *Je me doute,*

sur ce que vous me mandez, que Pompée s'est aussi servi de son autorité dans cette affaire.... Nous saurons ce qui en est, quand vous serez ici. 2°. Cicéron était à la campagne dans la lettre précédente, qui, selon M. de Saint-Réal même, a été écrite au mois de décembre, et Cicéron ne comptait d'être à Rome qu'à la fin du mois, comme on peut voir dans la dernière remarque. Or, cette lettre-ci a été aussi écrite dans le même mois de décembre, puisque les compitales n'étaient pas encore passés, et que, selon M. de Saint-Réal, ils se célébraient alors vers le temps des saturnales, c'est-à-dire, vers la fin de décembre; cela paraît encore par ces mots : *Venio nunc ad mensem januarium*, c'est-à-dire, au nouveau consulat, qui commençait le premier janvier. 3°. Atticus avait parlé dans sa lettre à Cicéron du bâtiment qu'il faisait faire, et où il trouvait quelque chose à redire : il est sûr, par la lettre suivante, et par la sixième de ce livre, que c'était à Rome que Cicéron faisait bâtir : donc Atticus était à Rome. 4°. Il prie Atticus de venir passer avec lui les compitales, et l'on voit partout dans ces lettres, que Cicéron passait à la campagne les jours des fêtes et des jeux. 5°. Cicéron prie Atticus de lui apporter un livre qui était dans la bibliothèque de son frère. M. de Saint-Réal ne sauve cet endroit, qu'en supposant que pendant que Q. Cicéron était en Asie, Atticus était dans quelqu'une de ses maisons de campagne où étaient ses livres.

Voyons maintenant les raisons de M. de Saint-Réal; tout se réduit à ces mots, *hic sunt hæc*, qu'il traduit *voilà ce qui se passe ici;* mais j'ose assurer que lorsqu'on aura examiné ce qui précède et ce qui suit, on verra que ces mots ont ici tout un autre sens. Dans les douze ou quinze lignes qui précèdent, il ne s'agit point de nouvelles. C'est un raisonnement que fait Cicéron sur les différens partis qu'il y avait à prendre par rapport à la loi des champs que César devait proposer; et à propos de ce que Balbus lui avait dit, que César comptait qu'il lui serait favorable, il dit : *Voici l'avantage que je trouverais à tout ceci... si je veux me lier avec César, je me réconcilierai par-là avec mes ennemis*, etc. *D'un autre côté je suis combattu, etc.* Si Cicéron dit que Cornélius Balbus était venu chez lui, il pouvait aussi bien l'être venu voir à la campagne qu'à la ville. Ceux même qui savent parfaitement le latin, sentiront que *fuit apud me*, signifie ici la même chose que *mansit*, a passé quelque temps avec moi.

43 *Je crois que je dois commencer par vous remercier de vos bonnes nouvelles.* PRIMUM UT OPINOR, εὐαγγέλλια sup. *tibi debeo.* Εὐαγγέλ-

tia signifie et les bonnes nouvelles, et encore plus souvent la récompense qu'on donnait à ceux qui les apportaient.

44 *Valérius a donc été absous.* Il ne s'agit pas ici de Valérius Flaccus, qui ne fut jugé que sur la fin de l'année suivante, comme on le verra dans la dernière lettre de ce livre. Cela ne peut pas s'entendre de Valérius Messala, qui avait été consul l'année précédente. Hortensius, qui était son oncle et son beau-père, plaida aussi depuis pour lui; mais il ne fut accusé que plusieurs années après cette lettre, et il devait être alors dans quelque gouvernement qu'il avait eu après son consulat. Peut-être est-ce un autre Valérius, jurisconsulte et ami particulier de Cicéron, qui en parle dans plusieurs de ses lettres. *Fam. lib. I, epist. ult.; lib. III, epist. I;* et *lib. VII, epist. XII.*

45 *Atilius.* C'est le nom d'une famille très-illustre, qui avait eu plusieurs consuls, et même un dictateur; mais on ne sait de quel particulier de cette famille il s'agit ici. On n'en trouve même aucun qui ait fait quelque figure dans le temps de ces lettres; car il n'y a pas d'apparence que C. Atilius Serranus, qui avait été consul trente-six ans auparavant, fût encore en vie. On trouve bien un Atilius Gavianus qui fut tribun en 696; mais c'était un homme d'une naissance obscure, qui avait passé par adoption dans la famille Atilia; et son nom propre était Sextus, et non Caïus. Il y a même beaucoup de variété dans les manuscrits, et, après tout, il n'est pas fort important de savoir de qui il s'agit ici. Je ne m'y suis arrêté si long-temps, que pour faire voir que si je ne puis point donner de lumière à quelques endroits, ce n'est pas manque d'attention et de recherches.

46 *Pompée.* EPICRATEM. C'est un de ces noms énigmatiques que Cicéron donna à Pompée dans plusieurs de ses lettres; il signifie *fort puissant.*

47 *S'est aussi servi de son autorité.* LASCIVUM FUISSE. J'interprète ce mot comme Gronovius, *protervum petulantem in judicibus urgendis ut absolverent*, et ce sens a rapport avec ce que Cicéron ajoute des airs de soldat que Pompée se donnait. Ceux qui savent bien le latin, n'ont pas besoin que je les avertisse que *lascivus* a souvent en latin un sens fort différent de celui que nous avons attaché au mot français qui en vient.

48 *L'affection de sa chaussure militaire.* CALIGÆ, c'étaient des espèces de demi-bottines qu'on ne portait qu'à la guerre.

49 *Le bandeau blanc dont il enveloppe sa jambe.* Les Romains avaient ordinairement les jambes nues, et il n'y avait que ceux qui étaient incommodés qui pussent les couvrir, sans qu'on le trouvât extraordinaire.

Pompée était dans ce cas, car il avait mal à une jambe. De quoi donc est-ce qu'on se plaignait? C'était qu'il l'enveloppât de bandes blanches, parce que le diadème des rois était une bande de cette même couleur. C'était chercher querelle, et Ammien Marcellin a eu raison de dire que c'était un raisonnement assez plat que celui de Favonius, qui disait : il n'importe en quelle partie du corps Pompée porte le diadème : *Nihil interesse oblaterantes argumento subfrigido, quam partem corporis redimiret regiæ majestatis insigni.* Ce que Valère Maxime appelle avec raison une chicane, *exigui panni cavillatione regias ejus vires exprobrans.* Lib. VI. Cicéron reproche ailleurs à Clodius, qu'il enveloppait ses jambes avec des bandes couleur de pourpre, *de Arusp. Respons.* Et, d'un autre côté, on reprochait à Cicéron qu'il portait une robe jusqu'aux talons, comme les femmes, pour cacher les difformités qu'il avait aux jambes ; petits objets que la haine grossissait ; et reproches peu dignes de la gravité et de l'esprit des Romains.

49 bis *Vous vous faites une affaire avec Cyrus.* A la lettre, *que vous attaquez la Cyropédie*, livre de Xénophon, qui est moins une histoire du roi Cyrus, qu'un modèle pour tous les princes. C'est un jeu de mots sur ce que son Architecte s'appelait aussi Cyrus.

Cyrus ille a Xenophonte non ad Historiæ fidem scriptus, sed ad effigiem justi imperii. Epist. I, lib. 1 *ad Q. Fr.*

50 *Que des fenêtres larges ne faisaient pas un si agréable effet pour la vue.* VIRIDARIORUM διαφάσεις, etc. C'est ainsi que Lambin, Bosius et Grævius lisent après les meilleurs manuscrits. Quelques éditions portent *radiorum*, et cette leçon a pu venir de ce que les copistes ou les éditeurs n'ont pas compris le sens de l'autre leçon; car il n'est que trop ordinaire aux critiques de se trop presser de changer le texte, au lieu de s'attacher à l'entendre ; ἔκχυσις *radiorum*, qui est plus bas, a pu aussi les déterminer. *Viridariorum* διαφάσεις, signifie la représentation des objets extérieurs, au travers des fenêtres qui donnent sur des jardins, ou sur la campagne ; car Vitruve observe qu'on tournait les maisons de manière que les principaux appartemens eussent leur vue sur des jardins.

51 *Si la vision se faisait par les simulacres.* C'était le sentiment d'Epicure dont était Atticus : ils croyaient que ces simulacres étaient composés de petits atomes qui se détachaient des objets. L'autre sentiment, c'était celui des stoïciens. Je ne m'amuserai point à faire ici un commentaire physique; car il est visible que Cicéron ne prend point au sérieux le raisonnement qu'il fait, ou, pour mieux dire, qu'il n'achève pas.

52 *Auquel cas autant vaudrait-il aller planter des choux à sa maison de campagne.* A la lettre, *aller à Antium ou à Solonium.* On verra dans la suite de ces lettres, que Cicéron avait une maison de campagne à Antium, où il se plaisait fort. *Solonium*, c'était un endroit du territoire de Lanuvium sur le chemin d'Ostie, et l'un des plus agréables de toute l'Italie.

53 *Cornélius Balbus.* Né à Cadix : il s'attacha à César pendant qu'il commandait en Espagne après sa préture. Il s'appelait Cornélius, parce que lorsqu'il fut fait citoyen romain, il prit pour patron Lentulus, qui était de la famille Cornélia. Les étrangers à qui l'on donnait le droit de bourgeoisie, prenaient le nom de famille de leurs patrons.

54 *Du poëme que vous avez.* Celui de son consulat, où il faisait parler Calliope dans le troisième livre, et Uranie dans le second.

55 *Que servir sa patrie ne soit le plus sûr des augures.* C'est ce que dit Hector au douzième livre de l'Iliade.

56 *Compitales.* C'était une fête qui avait été ainsi appelée, parce qu'on sacrifiait aux dieux Lares dans les carrefours. Elle avait été transportée de la campagne à la ville. Elle était accompagnée de jeux, aussi bien que chez les Athéniens, dont Servius croit que les Romains l'avaient prise. Cette fête était de celles qui étaient appelées *conceptivæ*, parce que le jour n'en était pas fixé : les magistrats ou les prêtres les indiquaient ; *quæ quotannis a magistratibus vel sacerdotibus concipiuntur*, dit Macrobe, *Saturnal.*, lib. I, cap. 16. Il paraît, par cette lettre, qu'elle fut célébrée cette année au mois de décembre ; d'autres fois elle l'a été le cinquième de janvier, d'autres fois le deuxième, comme il paraît par la septième lettre du septième livre. Un ancien calendrier la marque au 2 de mai. Peut-être y fut-elle fixée par Auguste, qui ordonna que tous les ans, au printemps, on couronnerait de fleurs les dieux Lares qui étaient dans les carrefours. *Sueton. Aug.*, cap. 31. Cependant Ausone en parle encore comme d'une fête qui n'avait point de jour marqué. *Ibid.*, 25.

57 *Vous trouverez le bain préparé.* Cet endroit prouve encore que Cicéron était alors à la campagne ; car à la ville on se baignait chez soi, avant que d'aller souper chez ses amis.

58 *Le Traité* de l'Ambition de *Théophraste.* Nous avons perdu cet ouvrage, comme un grand nombre d'autres de ce philosophe.

59 LETTRE IV. *Sérapion.* Cet auteur est cité par Pline, qui s'en était servi pour la géographie : il était d'Antioche, mais Pline ne dit point de laquelle. Lib. 1.

60 *Clodius va donc en ambassade chez Tigrane.* C'était apparemment

pour lui porter la confirmation du traité que Pompée avoit fait avec lui. Jusque-là Lucullus et ceux de sa faction avaient empêché que tout ce que Pompée avait réglé dans ses nouvelles conquêtes d'Asie, ne fût confirmé par le peuple; et ce fut une des principales raisons qui engagèrent Pompée à se lier avec César : alors il obtint tout ce qu'il voulut. *Dio.*, lib. XXXVIII.

61 *Cette commission me convenait assez pour me tirer d'intrigue.* Il y a dans le texte de Grævius, *velim sympiæ conditione.* Il y a ici une variété infinie dans les manuscrits; tous les commentateurs de ces lettres, et plusieurs autres critiques, se sont épuisés en conjectures pour rétablir cet endroit, qui est visiblement corrompu. C'est quelque chose de curieux pour les gens d'un certain goût, de voir combien l'envie de deviner, à quelque prix que ce soit, fait dire d'impertinences aux critiques. Mais ce serait un détail ennuyeux pour la plupart des personnes qui liront ces remarques. Ainsi, je me contenterai de dire que j'ai suivi la conjecture de Popma. On lit dans quelques manuscrits *sympiæ conditione*, dont Popma a fait *surpi ea conditione. Surpi* est ici pour *surripi*; ce qui n'est pas sans exemple, comme ce critique le fait voir. Je n'ose pas assurer que ce soit là le véritable texte de Cicéron; mais cette leçon fait un très-bon sens, et a certainement rapport à ce que Cicéron veut dire ici. Il savait que Clodius ne voulait se faire tribun que pour rechercher ce qu'il avait fait pendant son consulat. Pour se mettre à couvert des poursuites de ce dangereux ennemi, il pensait à s'éloigner de Rome, et à se faire donner quelque emploi qui durât aussi long-temps que Clodius serait tribun; car on ne pouvait point mettre en justice ceux qui étaient employés par la république. On verra dans la lettre suivante, qu'il avait envie de se faire donner une ambassade.

62 *Légation libre. Voyez* les remarques sur la 1re. lettre du premier livre.

63 *Que mon frère soit revenu de son gouvernement, comme je l'espère.* Il y avait déjà deux ans qu'il était gouverneur d'Asie, et il souhaitait fort d'être rappelé; mais Cicéron travailla inutilement à lui faire donner cette année un successeur; il n'en eut un que l'année suivante.

64 *S'il y avait seulement quelques chênes comme ceux de Dodone, nous n'envierions point votre Epire.* Tout le monde connaît les fameux chênes de Dodone, qui rendaient les oracles : cette forêt était auprès des terres qu'Atticus avait en Epire.

65 *Philotime.* Affranchi de la femme de Cicéron, et son homme d'affaires.

66 *Vettius.* Affranchi et élève de l'architecte Cyrus. Lib. 7, *Fam.*, epist. 14.

67 *Mais en donnant ce plaisir à votre sœur et à notre neveu, il faut du moins mettre leur vie en sûreté.* C'est que les maisons de Cicéron et de son frère, étaient contiguës. Ep. 3, l. 4, et ep. 4, l. 2, *ad Quint. fr.*

68 LETTRE V. *J'ai envie depuis long-temps de voir Alexandrie et le reste de l'Égypte.* Ptolémée Aulétès, qui régnait alors en Égypte, n'était pas bien affermi sur le trône. Les peuples n'avaient aucune estime pour lui : il fut obligé, l'année suivante, d'abandonner son royaume, et de venir à Rome implorer le secours du sénat pour se faire rétablir. C'était apparemment pour prévenir ce malheur, que César et Pompée, qui étaient dans ses intérêts, et qui le firent reconnaître pour ami et allié du peuple romain, voulaient cette année envoyer une ambassade à Alexandrie. Il ne paraît pas néanmoins que ce projet ait été exécuté.

69 *De quitter ce pays-ci où l'on est las de moi, et où mon absence pourrait me faire souhaiter.* Cicéron, depuis son édilité, n'était point sorti de Rome; au lieu que ceux qui avaient été préteurs et consuls, allaient ordinairement gouverner quelque province; et dans une république, il n'est que trop ordinaire au peuple de se lasser du plus grand mérite. Athènes en fournit de grands exemples, et celui de Scipion l'Africain sera éternellement honteux à Rome. Souvent aux grands hommes, comme aux amans, un peu d'absence ne nuit pas; Tibère, qui connaissait le génie du peuple, ne demeurait jamais long-temps de suite à Rome, *ut vitato assiduitatis fastidio, auctoritatem absentia tueretur*, dit Suétone.

70 Je me dis comme Hector : *Que penserait de moi tout ce qu'il y a dans la ville de plus considérable de l'un et de l'autre sexe ?* αἰδέομαι Τρῶας, etc. ; à la lettre : *Je crains les Troïens et les Troïennes à voiles traînans.* C'est un vers du 10e. livre de l'Iliade, qui était passé comme en proverbe, et que Cicéron répète dans plusieurs endroits de ses lettres, toujours dans le même sens. *Illiad. Z et K ;* epist. 1 et 11, lib. 7; epist. 25, lib. 8; et epist. 13, lib. 13.

71 *Polydamas serait le premier à me le reprocher.* Πουλυδάμας μοι πρῶτος, etc. C'est un autre vers d'Homère, au 23e. livre de l'Iliade. Cicéron compare ici Caton avec Polydamas, parce que ce Troïen, fils d'Anténor, était renommé pour sa vertu et sa prudence.

72 *Théophane.* Savant de Mitylène qui s'était attaché à Pompée, dont il écrivait la vie. Il avait beaucoup de crédit sur son esprit, comme on verra dans plusieurs de ces lettres. *Cæs.* lib. 3 *de Bel. Civ.; Plut. Pomp.; pro Archia poëta.* Epist. 17 hujus lib.; epist. 11, lib. 5.

73 *Arrius.* C'était un homme d'une naissance obscure et d'un mérite assez

médiocre, qui s'était élevé par le crédit de Crassus, à qui il avait toujours été attaché. Il avait été questeur dès l'an 673, et tribun deux ans après. On ne sait point l'année de sa préture; mais il y a apparence qu'il fut préteur à peu près dans le même temps que Verrès était gouverneur de Sicile, puisqu'on le destina pour son successeur. Apparemment que Crassus avait promis à Arrius de le faire élire consul cette année, comme il paraît par la septième lettre de ce livre; mais il lui manqua de parole depuis qu'il se fut lié avec César et Pompée, qui voulaient faire élire Gabinius et Pison; le premier, parce qu'il avait servi long-temps sous Pompée, et qu'il avait proposé, étant tribun, la loi qui donna à Pompée le commandement contre les pirates; et l'autre, parce que César épousa sa fille.

74 *Gabinius*. D'une famille plébéienne, qui n'avait commencé à entrer dans les charges de la république que depuis environ cent ans. Celui-ci fut le premier et l'unique consul de sa maison. Nous avons eu occasion d'en parler souvent sur les lettres du 3e. et du 4e. livre.

75 *Sulpicius*. D'une maison patricienne, illustrée par une infinité de consulats, par la dictature, par la dignité de censeur, et depuis par la dignité impériale en la personne de Galba. Celui dont il s'agit ici, s'appelait Servius Sulpicius Rufus; il était ami particulier de Cicéron, et c'est lui qui écrivit depuis à notre auteur cette belle lettre de consolation sur la mort de sa fille, qui est un chef-d'œuvre en ce genre. Il ne fut consul que sept années après celle-ci.

76 *Et puisque Népos s'en va, pour qui sera la place d'augure de son frère?* Métellus Céler était mort depuis peu; et personne ne pouvait plus justement prétendre à la place d'augure, vacante par sa mort, que son frère. Mais, pour obtenir cette place, il fallait être à Rome, et la solliciter soi-même. La loi de C. Domitius, qui avait fait transférer au peuple le droit d'élire les augures, qui jusque-là avait appartenu à leur *collége*, et qui avait permis d'élire des personnes absentes, fut abrogée par Sylla. Elle avait été depuis rétablie sous le consulat de Cicéron, par Labiénus, mais seulement pour le premier chef et non pas pour le second. (*Agrar.* 2; *Dio.* lib. 37.) Or, Métellus Népos, qui avait été préteur l'année précédente, devait cette année avoir le gouvernement de quelque province : ainsi l'on comptait qu'il ne pourrait pas demeurer à Rome, pour solliciter cette place d'augure. Je ne sais à quoi pensait M. de Saint-Réal, lorsqu'il a dit que ce qui empêcha Métellus Népos d'avoir cette place, c'était parce que les augures *ne pouvaient plus s'absenter de Rome aussi long-temps que le demandait un gouver-*

nement de province. On peut prouver le contraire par une infinité d'exemples; et, sans aller chercher fort loin, Métellus Céler était actuellement gouverneur de la Gaule-Transalpine lorsqu'il mourut. Pompée était augure pendant qu'il faisait la guerre contre Mithridate, et ce sacerdoce ne l'empêcha pas d'avoir encore depuis pour cinq ans le gouvernement d'Espagne. Cicéron était augure lorsqu'il fut gouverneur de Cilicie, aussi bien qu'Appius Clodius, son prédécesseur dans le même gouvernement. Mais il est inutile de rapporter plus d'exemples d'une chose qui n'est pas douteuse.

77 *C'est le seul endroit par où ceux qui gouvernent pourraient me tenter.* M. de Saint-Réal, pour justifier ou excuser l'ambition de Cicéron, relève ici le plus qu'il peut la dignité des augures; mais il donne trop d'étendue à leur juridiction. Il en fait des directeurs publics; et des espèces de casuistes, que tous les particuliers allaient consulter. C'est les confondre avec les aruspices et les devins.

Les augures ne se mêlaient que des présages qui avaient rapport aux affaires publiques. C'était à eux à juger si les auspices permettaient de tenir l'assemblée du peuple, soit pour les élections, soit pour proposer quelque loi. Mais, comme de quinze qu'ils étaient il n'en fallait que trois pour observer le vol des oiseaux, cela diminuait leur autorité; car il était aisé à ceux qui tenaient les assemblées d'en gagner quelques-uns. Ce qui rendait cette dignité considérable, c'est qu'on ne pouvait la perdre qu'avec la vie, non pas même ceux qui étaient condamnés à un bannissement perpétuel. Les prêtres qui étaient aussi à vie, n'avaient pas le même privilége; on pouvait leur ôter leur dignité en leur faisant leur procès. *Plut. Quæst. rom.*

Les augures étaient aussi anciens que Rome. Romulus en créa trois, parce qu'il partagea le peuple en trois tribus. On y en ajouta depuis un quatrième; et il y a apparence que ce fut Servius Tullius, qui ajouta aussi une quatrième tribu. Ces quatre augures ne pouvaient être pris que parmi les patriciens. En 454 on y en joignit cinq autres, qui devaient être plébéiens. Enfin, Sylla en ajouta encore six, et il n'y en eut jamais davantage. Quoique cette dignité fût considérable, on en trouve plusieurs personnes revêtues, qui ne parvinrent jamais aux premières charges de la république. Ce n'était donc point un si grand objet d'ambition pour un consulaire; et si Cicéron s'en était si fort mis en peine, il ne serait pas demeuré tranquillement à sa maison de campagne, il serait allé à Rome solliciter cette place. *Sacerdotium denique cum (quemadmodum te existimare arbitror), non difficillime consequi possem, non appetivi.*

Epist. 4, Lib. 15, Fam.) Il eut depuis celle du jeune Crassus, qui fut tué dans cette funeste journée où son père fut défait par les Parthes.

78 *Curtius*. C'était un homme d'une naissance obscure, qui était attaché à César, et qui s'éleva par son crédit. Cicéron en parle avec beaucoup de mépris dans plusieurs de ces lettres. *Lib.* 9, *epist.* 5 et 6; *lib.* 12, *epist.* 48; et *lib.* 14, *epist.* 9.

79 LETTRE VI. *Pour la pêche. Ad lacertas capiendas.* LACERTÆ ou LACERTI, c'est un terme générique qui comprend plusieurs espèces de poissons, comme on peut voir dans Pline, lib. 32. cap. ult. Je ne crois pas qu'on veuille supposer ici avec Malespine, que Cicéron s'amusait à prendre des lézards. Il est assez clair qu'il parle de la pêche, lorsqu'il dit *tempestates non sunt idoneæ*.

80 *Eratosthène*. Historien, grammairien et astronome, né à Cyrène, la 126e. olympiade. Il florissait vers l'an de Rome 520. Il fut bibliothécaire de Ptolomée Philopator. *Suidas V. Gerard. Voss. de Histor. Græc.* lib. 1, cap. 17.

81 *Hipparchus*. De Nicée, grand astronome, qui avait relevé les fautes d'Eratosthène, comme nous l'apprenons de Strabon, Lib. 2. Voy. *Ger. Voss. de Scientia mathem.* cap 33.

82 *Tirannion*. Il fut le maître de Strabon, qui était d'Amase aussi bien que lui. Il était alors précepteur du neveu de Cicéron. Vossius ne l'a point mis parmi les anciens géographes: peut-être aussi qu'il n'écrivit jamais rien sur cette matière, mais que seulement Cicéron le consultait.

83 *J'aimerais mieux y avoir été duumvir que consul à Rome*. Les duumvirs étaient, dans les villes municipales de l'Italie, ce qu'étaient les consuls à Rome, et ils changeaient tous les ans comme eux. Ces villes avaient aussi leurs sénateurs, qu'ils appelaient décurions, et même des édiles et des censeurs.

84 *Vatinius*. Il est si connu par l'invective que Cicéron fit depuis contre lui, qu'il serait assez inutile d'en rien dire ici de particulier. Il était tribun cette année, et il fut le ministre des violences et des attentats de César contre son collègue, et contre l'autorité du sénat.

85 *Les vingt commissaires de la loi des champs*. César ayant fait passer la loi pour la division des terres, que le tribun Flavius avait proposée l'année précédente, se fit en même temps donner le pouvoir de nommer vingt commissaires pour travailler à cette division.

86 *Je m'en vais donc écrire des anecdotes*. Dion dit qu'il donna ce livre cacheté à son fils, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après sa mort. Il l'intitula: *de suis Consiliis*; c'était une espèce d'apologie de sa conduite, où, en

se justifiait, il avait mêlé beaucoup de traits satiriques contre ceux qui dans ce temps-là avaient part aux affaires. *Dio.* lib. 39; *Ascon. in Tog. cand.*

87 *Et beaucoup plus que l'histoire de Théopompe.* Disciple d'Isocrate : il avait écrit d'une manière fort satirique l'histoire de son temps, surtout contre Philippe, père d'Alexandre. *Dionys. Halicarn. Proem.* lib. 1; *Athen.*, lib. 3; *Plut. Polyb.* etc.

88 *Ou s'il faudra se contenter des monnaies d'Asie.* CISTOPHORO POMPEIANO. Outre les richesses immenses que Pompée avait apportées d'Asie après la guerre contre Mithridate, le seul argent monnayé montant à dix-sept mille cinquante talens, ce qui, à mettre le talent à cinq cents écus, fait 25,575,000 liv., il y avait laissé certaine petite monnaie difficile à transporter, et qui ne valait qu'environ un demi-denier romain, c'est-à-dire, un peu moins de quatre sous. Cette monnaie était appelée *cistophorum*, parce qu'elle avait pour empreinte un de ces petits coffrets où l'on mettait les instrumens qui servaient aux mystères de la déesse Cérès. Il y en a plusieurs dans Goltzius. Les questeurs, qui payaient les appointemens des gouverneurs de provinces, voulaient faire payer Quintus Cicéron sur les lieux en cette monnaie, pour épargner la voiture et l'embarras du transport; et, par la même raison, ce gouverneur n'en voulait point, et prétendait être payé en monnaie romaine : c'est ce que Cicéron veut dire par *ecqua spes sit denarii*. Le denier était une monnaie d'argent, qui valait sept à huit sous.

89 LETTRE VII. *Où je louais un homme dont je ne suis pas content.* Cela regarde apparemment Pompée, dont il dit dans la neuvième lettre, qu'il se repent de lui avoir donné, dans ses harangues, de si grandes louanges, et qu'il y va chanter la palinodie.

90 *Avant que j'eusse lu votre lettre, je le souhaitais.* J'ôte ici, avec tous les commentateurs, la préposition *in*, comme le sens le demande. Je n'ai pas voulu néanmoins l'ôter dans le texte, parce qu'elle se trouve dans tous les manuscrits. Grævius conjecture, avec assez de vraisemblance, qu'il pouvait y avoir *istim*; mais il n'a rien voulu changer au texte.

91 *Non pas assurément que je craigne d'en venir aux mains avec lui.* NON MEHERCULE UT DIFFERREM CUM EO VADIMONIUM. C'est une métaphore tirée du droit; à la lettre, *non que je veuille éviter de comparaître en jugement.*

92 *Qui ont le plus contribué à le faire plébéien.* LATORIBUS ET AUSPICIBUS LEGIS CURIATÆ. Nous avons déjà dit que le décret nécessaire pour confirmer les adoptions, s'appelait *lex curiata*, parce qu'il passait dans

une assemblée par curies ou quartiers. Cicéron veut parler ici de César et de Pompée. *Voy.* les rem. sur la lettre XII de ce livre.

93 *Drusus le Pisaurien.* On trouve un Drusus qui fut accusé cinq ans après, la même année que le fut Vatinius, et apparemment pour le même sujet, c'est-à-dire, à cause des violences qu'ils avaient exercées pendant qu'ils étaient tribuns. On ne sait pourquoi Cicéron appelle ce Drusus pisaurien : apparemment qu'il avait été questeur dans cette province de l'Asie-Mineure, et qu'il lui était arrivé là quelque histoire qui lui avait fait donner ce surnom. Il fut préteur en 703, comme il paraît par la quatorzième lettre du huitième livre des *Fam.* où Célius mande à Cicéron, qui était alors en Cilicie : *Venez au plus tôt, vous trouverez bien ici de quoi rire; vous y verrez Drusus juger les affaires qui ont rapport à la loi Scantinia.* Elle avait été faite contre une certaine débauche, que les lois n'ont jamais pu bannir de l'Italie. Ainsi, Célius veut faire entendre que ce Drusus était fort débauché, et c'est apparemment pour cela que Cicéron le joint ici avec Vatinius.

94 *Clodius dont le tribunat devait être pour eux d'une si grande ressource.* Comme César se servit des voies de fait pour faire passer toutes les lois qu'il proposa pendant son consulat, il avait à craindre que, dès qu'il serait sorti de charge, on ne tentât de les faire casser. Ainsi, il était fort important pour lui d'avoir alors quelque tribun qui lui fût entièrement dévoué, et qui s'opposât aux tentatives que l'on pourrait faire, et que l'on fit en effet.

95 *Comme j'ai lieu d'en juger par ce que m'a dit Curion.* M. de Saint-Réal conclut décisivement de ces paroles, que cette lettre a été écrite après la suivante, où Cicéron parle à Atticus de l'entretien qu'il avait eu avec Curion; mais cela ne me paraît nullement décisif. Il est très-naturel que Cicéron, qui ne fait qu'indiquer ici l'entretien qu'il avait eu avec Curion, en ait rendu compte plus en détail à Atticus un ou deux jours après.

96 *Cette jeunesse sanguinaire.* Ce sont ces mêmes jeunes gens qu'il appelle ailleurs les entremetteurs de la conjuration, et qu'il traite ici de jeunesse sanguinaire, parce que les complices de Catilina avaient résolu de mettre le feu à Rome, et de massacrer une partie des principaux citoyens. *Nostri illi commissatores conjurationis barbatuli juvenes, etc.* Epist. XVI, lib. I.

97 *Pompée.* MEGABOCCHUS. Il est très-sûr qu'il s'agit ici de Pompée, aussi bien que dans plusieurs autres endroits de ce livre, où Cicéron le désigne par d'autres noms énigmatiques. Les commentateurs disent qu'il appelle

Pompée *Megabocchus*, parce que Pompée avait défait L. Domitius en Afrique, où Bocchus, beau-père de Jugurtha, avait régné; et *Megas* signifie en grec la même chose que *Magnus*, surnom de Pompée. Celà ne satisfait guère; mais on serait moins content de tout ce que les commentateurs imaginent pour expliquer ce que signifient *Alabarches* et *Sampsiceramus*, deux autres noms énigmatiques que Cicéron donne à Pompée. Ceux qui liront ces remarques, doivent me savoir gré de ce que je ne crois pas mes lecteurs fort curieux de cette espèce de divination, trop incertaine pour piquer leur curiosité. Les traducteurs sont assez à plaindre d'être obligés d'examiner avec soin toutes ces conjectures, pour voir s'ils y trouveront quelque chose qui puisse contenter des esprits raisonnables. Il n'est pas extraordinaire qu'après dix-huit cents ans, on ne puisse pas déchiffrer des mots que Cicéron a affecté de rendre obscurs. Il y aurait une sorte de générosité, mais dont la plupart des critiques ne sont guère capables, à dire quelquefois : *Davus sum, non Œdipus.*

98 *Quelques-uns même des cinq.* EX IPSIS QUINQUE-VIRIS. Manuce a cru qu'il fallait lire ici *viginti viris*: mais cette conjecture est contraire à tous les manuscrits, et n'est nullement nécessaire. Il y a apparence que parmi les vingt commissaires de la loi des champs, on en nomma cinq pour l'établissement d'une nouvelle colonie à Capoue, à la tête desquels était Pompée. Lorsqu'on établissait une nouvelle colonie, on envoyait pour cela, ou trois, ou cinq, ou sept commissaires, qui s'appelaient *trium-viri*, *quinque-viri*, *septem-viri*. Il y a apparence que ces cinq étaient les plus attachés à César, et que c'est pour cela que Cicéron dit : s'il est vrai que quelques-uns même des cinq commencent à se plaindre, cela va mieux que je ne pensais. M. de Saint-Réal a mis dans son texte *viginti-viris*, sans avertir que ce n'était qu'une conjecture. Méthode pernicieuse, et propre à défigurer tous les auteurs anciens, que de mettre dans le texte des leçons qui ne sont autorisées par aucun manuscrit, et que le sens ne demande pas nécessairement. C'est ce que M. de Saint-Réal a fait en plus d'un endroit.

99 *Comme dit votre ami Sophocle.* Ce que Cicéron cite ici de ce poëte tragique, est aussi cité par Stobée, sans marquer de quelle tragédie. De plus de cent pièces de théâtre de cet auteur, il ne nous en reste que sept. Tibulle a dit dans le même sens :

Aut gelidas hibernus aquas cum fuderit Auster,
Securum somnos imbre juvante sequi.

Eleg. 1, lib. I.

100 *Castricius*. C'était un négociant d'Asie, où le frère de Cicéron était alors gouverneur. *Pro Flacco*.

101 *Mon frère m'a écrit que c'était.... et maintenant il a écrit à votre sœur que c'est...* Le texte est visiblement corrompu en cet endroit, et les chiffres sont dérangés; car les Romains, en comptant, ne mettaient pas les plus petits nombres les premiers, comme faisaient quelquefois les Grecs et les Hébreux. Il y a même ici une lacune dans un des meilleurs manuscrits. J'ai donc mieux aimé laisser les chiffres en blanc, que de deviner en l'air sur une affaire que nous ne pouvons connaître, et qui n'intéresse point.

102 *Aristodemus*. On ne sait qui était cet homme; mais comme son nom est grec, il y a beaucoup d'apparence que c'était quelque savant qu'on voulait mettre auprès des deux jeunes Cicérons.

103 LETTRE VIII. *Cependant il faut avouer que personne n'est plus paresseux que moi, quoique vous me preniez pour un Sauféius*. QUAMQUAM, LICET ME SAUFEIUM PUTES ESSE, NIHIL ME ESSE INERTIUS. Comme Sauféius menait une vie de philosophe, il donnait tout son temps à l'étude. Quelques commentateurs prennent ici les paroles du texte dans un sens tout opposé, selon lequel il faut traduire: *Je vous permets de me croire aussi paresseux que Sauféius*, parce que, disent-ils, il était philosophe épicurien; mais il s'agit ici d'une paresse à écrire et à composer, qui n'est pas ordinairement celle des philosophes.

104 *Le 21 d'avril*. PARILIBUS, c'était une fête que les pasteurs célébraient en l'honneur de la déesse Palès, et qui était aussi appelée, par cette raison, *Palilia*. On l'appelait *Parilia*, selon Festus, parce qu'on invoquait cette déesse *pro partu pecoris*: les femmes grosses célébraient aussi cette fête, afin que leurs couches fussent heureuses. C'était ce jour-là que la ville de Rome avait été fondée. Comme Cicéron n'en parle ici qu'en passant, en manière de date, il n'est pas nécessaire de faire le détail des cérémonies que l'on y observait, et que l'on peut voir dans les Fastes d'Ovide, liv. 4. Il la met au 20 avril, et un ancien calendrier au 21.

105 *Je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes*. PRÆTERMITTENDUM NOBIS ESSE HOC TEMPORE CRATERA ILLUM DELICATUM. Le golfe entre le promontoire de Misène et celui de Minerve, était appelé par les Grecs κρατῆρ, un vase, un bassin, à cause de sa forme; et Cicéron l'appelle *delicatum*, parce que c'était sur ce golfe qu'était Bayes, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, comme nous l'avons déjà dit, sur la seizième lettre du premier livre. Pouzzol et Pompéii, où Cicéron avait des maisons de campagne, étaient sur ce même golfe, qui

est celui de Naples. Ce que dit ici Cicéron, a rapport à ce que l'on verra dans la onzième lettre : *Cum vellem vitare omnium deliciarum suspicionem, etc.* Strabo, lib. V.

106 LETTRE IX. *Cette Junon moderne.* ILLA βοῶπις : c'est une épithète qu'Homère donne à Junon, et qui signifie à la lettre *qui a des yeux de bœuf*, et dans le figuré, *de grands yeux à fleur de tête*. Cicéron veut parler de la sœur de Clodius, qui, à ce qu'on prétendait, servait de femme à son frère, comme Junon à Jupiter, dont elle était la sœur.

107 *Ce héros de Judée.* Pompée, après la mort de Mithridate, poussa fort avant ses conquêtes en Asie : tout le monde sait qu'il prit Jérusalem.

108 *Le cynique consulaire.* Cicéron était grand diseur de bons mots et n'épargnait personne, ce qui lui fit souvent des ennemis : l'on sait que les philosophes cyniques étaient aussi de cruels railleurs. Plutarque et Macrobe nous ont conservé plusieurs de ces bons mots de Cicéron, par lesquels on peut juger que s'il rencontrait bien ordinairement, il en hasardait aussi plusieurs assez froids. Tant il est vrai que le rôle de diseur de bons mots est difficile à jouer et à soutenir, même par les personnes qui ont le plus d'esprit. *Caninam facundiam exercuit*, disait Appius, frère de Clodius, au rapport de Salluste, cité par Lactance : ce qui a un rapport visible avec ce que Cicéron dit ici, que ses ennemis l'appelaient le *cynique consulaire*.

109 *Cette révolution s'est faite dans la république d'une jolie manière, et avec beaucoup moins de bruit que je n'aurais cru.* MINORE SONITU QUAM PUTARAM ORBIS HIC IN REPUBLICA EST CONVERSUS. C'est une métaphore tirée d'un jeu que les Grecs appelaient κρικηλασίαν. Il s'agissait de faire rouler un cercle de fer autour duquel il y avait des anneaux qui faisaient un certain bruit. Il paraît par un endroit de la vingt-unième lettre de ce livre, où Cicéron se sert de la même métaphore, que l'habileté consistait à faire tourner ce cercle avec un mouvement si égal, que les anneaux fissent très-peu de bruit.

110 *Il y a bien de la faute de Caton.* On a vu dans les lettres précédentes, que Caton avait empêché opiniâtrément qu'on accordât aux fermiers de la république ce qu'ils demandaient. César ne fut pas plus tôt consul, qu'il leur fit remettre le tiers du prix de leur bail, et par-là mit dans ses intérêts tout l'ordre des chevaliers, qui abandonnèrent Caton lorsqu'il voulut, avec Bibulus, s'opposer à ses entreprises.

111 *Violé tant de lois différentes.* Il y a dans le texte les lois Élia, Junia-Licinia, et Cécilia-Didia. Nous avons déjà parlé ailleurs de la loi Élia. La loi Cécilia-Didia avait été faite par Cécilius-Métellus et T. Didius, l'an

de Rome 655, et la loi Junia-Licinia, par Junius-Silanus et Licinius-Muréna, l'année d'après le consulat de Cicéron. Cette dernière n'avait fait que renouveler la première, avec de nouvelles peines contre ceux qui la violeraient. Elles ordonnaient l'une et l'autre qu'on ne ferait passer aucune loi sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois foires consécutives, qui se tenaient de neuf en neuf jours; et qu'on garderait aussi d'autres formalités, que César n'observa point lorsqu'il fit passer ses lois. Il y avait encore une loi Licinia, qui défendait à ceux qui avaient fait passer une loi, de nommer commissaire pour son exécution aucun de ses collègues, de ses parens ou de ses alliés. César y avait visiblement contrevenu, en nommant commissaire pour la distribution des terres de la Campanie, Atius Balbus son beau-frère.

112 *Qui ont donné à des princes le titre de roi avec des provinces de l'empire.* Cela regarde tout ce que Pompée avait fait dans les provinces nouvellement conquises, dont il avait disposé comme il lui avait plu. Il avait, entre autres, donné à Déjotarus, tétrarque de Galatie, le titre de roi, avec la Petite-Arménie; et César venait de faire confirmer par le peuple tout ce qu'avait fait Pompée.

113 *Puisque la manière dont le sénat usa alors de son autorité, parut odieuse.* A cause de la manière extraordinaire dont on procéda contre les principaux complices de la conjuration.

114 *Mais à trois particuliers.* Varron fit une histoire satirique sur cette triple alliance, qu'il intitula *Tricipiniam*, la bête à trois têtes; mais apparemment que cet écrit ne parut point du vivant de Pompée, dont il était ami particulier.

115 *De la robe d'augure.* διβάφῳ : la robe d'augure était d'une couleur mêlée de pourpre et d'écarlate, comme le dit Servius sur le septième livre de l'Enéide. *Plin.* lib. IX, cap. 39.

116 *Le goître de Vatinius.* Ce goître avait déjà donné lieu à une plaisanterie de Cicéron. Vatinius lui ayant demandé quelque grâce, pendant qu'il était préteur, et Cicéron ayant délibéré quelque temps : Pour moi, dit Vatinius, je n'hésiterais pas un moment si j'étais à votre place. Aussi, reprit Cicéron, *Tantas cervices non habeo;* ce qui signifie également : Je n'ai pas tant de tête que vous, et je n'ai pas tant de cou. Paterculus dit du même Vatinius, qu'il était également mal fait de corps et d'esprit. Lib. II, *Plut. Vit. Cicer.*

117 *Votre ami Clodius.* TUUM SODALEM. *Sodalis* signifie proprement compagnon de table. Cicéron appelle ainsi Clodius, parce qu'il mangeait alors souvent avec Atticus. Epist. X et XIV h. lib.

118 *De revenir de Formies à Antium le troisième de mai.* ANTIUM ME EX FORMIANO RECIPERE. Je traduis ainsi, parce que Cicéron n'était pas encore à Formies, comme l'a cru Pighius, puisque dans les deux lettres suivantes il est sur le chemin d'Antium à Formies, et elles ont certainement été écrites depuis celle-ci; car, dans la onzième, Cicéron mande à Atticus qu'il ne compte plus de revenir à Antium, comme en effet il n'y revint pas; au lieu que dans celle-ci il comptait encore d'y aller.

119 *Et mon petit Cicéron aussi.* Κικέρων ὁ μικρὸς, etc. A la lettre, *le petit Cicéron salue Titus l'athénien.* Cicéron écrivant en grec, se sert aussi de la manière des Grecs. Comme ils n'avaient point de surnom, et que le nom qu'ils portaient était ordinairement commun à plusieurs personnes, on les distinguait par celui de leur père ou de leur pays.

120 LETTRE X. *J'en allasse chercher de si indignes de moi.* Nous avons déjà vu plus haut combien Cicéron avait peu de goût pour les jeux et pour les combats de gladiateurs. *Voy.* les remarques sur la première lettre de ce livre. Cela a aussi rapport avec ce qu'il dit dans la huitième lettre : *Puisque vous croyez que dans un si malheureux temps, je ne dois point aller dans un endroit aussi délicieux que Bayes.*

121 *Marché d'Appius.* Il y a apparence que cette petite ville fut bâtie dans le même temps qu'Appius Clodius fit faire le grand chemin qui porta son nom. Les villes qu'on appelait *forum Aurelii*, *forum Claudii*, *forum Cassii*, *forum Flaminii*, *forum Æmilii*, étaient de même sur des grands chemins nommés *via Aurelia*, *Claudia*, *Cassia*, *Flaminia*, *Æmilia*. *Le marché d'Appius* était auprès du marais *Pomptina*, et il y avait un canal sur lequel l'on faisait quinze milles par eau, lorsqu'on ne voulait pas suivre le grand chemin d'Appius. *Strabo*, lib. V; *Horat.* sat. 5, lib. I; *Vid. Cluv. Ital Antiq.* lib. III, cap. 7 et 8.

122 Pour ne rien changer au texte d'Ernesti, et ne pas jeter de confusion dans les renvois indiqués dans le *Clavis Ciceroniana*, nous avons dû reporter sous le nombre XII cette lettre écrite *des Trois Tavernes*, indiquée sous le nombre X dans l'ancienne édition de l'*abbé Mongault*; replacer ensuite sous le nombre X, la XI dans Mongault, et sous le nombre XI celle indiquée par le même auteur comme la XII du livre.

123 LETTRE XI. *Depuis que je suis à Formies, je crois être au bout du monde.* C'est qu'Antium était beaucoup plus près de Rome que Formies, et alors Cicéron avait tous les jours des nouvelles d'Atticus.

124 *C'est un pays montueux, mais il est propre à former une belle jeunesse.* C'est ce que dit Ulysse, dans Homère, au neuvième livre de

l'Odyssée, d'Ithaque qui était sa patrie, comme Arpinum était celle de Cicéron.

125 LETTRE XII. *Quoi! ceux mêmes qui ont fait Clodius plébéien lui en contesteront la qualité?* Apparemment que César et Pompée n'étaient pas alors contens de Clodius. Ils craignaient son humeur fougueuse et entreprenante, que Pompée n'éprouva que trop depuis; et, pour empêcher qu'il ne fût tribun, ils prétendaient que son adoption n'avait pas été faite dans les formes, et qu'on n'avait pas consulté les auspices : lorsqu'on assemblait le peuple pour lui proposer quelque affaire, il fallait que trois augures observassent le vol des oiseaux. Au reste, cette brouillerie de Clodius avec César ne dura pas; peut-être même qu'elle ne fut pas fort sérieuse, et que ce n'était qu'un panneau que Clodius tendait aux gens du bon parti, et dans lequel Cicéron donna trop aisément. Il est étonnant qu'étant intéressé plus que personne à soutenir que l'adoption de Clodius était nulle, comme il le soutint depuis que ce tribun se fut déclaré contre lui, il s'offre ici lui-même pour attester qu'elle avait été faite dans les formes.

126 *Quelqu'un pour recevoir ma déposition.* Qui obsignent, supp. *testimonium*, c'est-à-dire, qui mettent leur cachet à l'acte que je ferai. On voit la même chose dans la lettre quinzième du quinzième livre : *Ego testimonium composui, quod, cum voles, obsignabis.*

127 *Pompée, collègue de Balbus.* Il y a apparence que Balbus avait été nommé commissaire avec Pompée, pour établir une nouvelle colonie à Capoue, et que Cicéron les vit tous deux à Antium lorsqu'ils passèrent pour y aller, et que c'est pour cela qu'il parle de lui ici; car il n'y a nulle apparence de penser, comme M. de Saint-Réal, que c'est un reproche que Cicéron fait ici à Pompée, de ce qu'il s'était avili jusqu'à être d'une affaire où il avait eu Balbus pour collègue. Si Cicéron avait voulu faire une comparaison odieuse, il aurait trouvé parmi les vingt commissaires de la loi des champs, des gens fort au-dessous de Balbus, qui avait été préteur. Il avait épousé la sœur de César, dont il eut une fille qui épousa Octavius, père de l'empereur Auguste. Suétone dit qu'Atius Balbus comptait plusieurs sénateurs parmi ses ancêtres, et que, du côté de sa mère, il était proche parent de Pompée. Ainsi, quelle honte y avait-il pour Pompée d'avoir un de ses plus proches parens pour collègue? *A matre magnum Pompejum arctissimo contingebat gradu.* Sueton. Aug.

128 *Le grand chemin d'Appius.* Fait par Appius Cécus le censeur, l'an de Rome 461. Il commençait à la porte Capène, et allait tomber, près de Capoue, dans un autre grand chemin qu'on appelait *la voie Latine.*

129 *Mon cher Curion*. Il s'était attaché à Cicéron pour se former à l'éloquence. Il réussit, mais il n'en fit pas un bon usage, comme on verra dans la suite. Epist. I, lib II, *Fam.; de Clar. Orat.* Facundus malo publico. *Vell. Paterc.*

130 *Il prétend qu'il n'a point fait confirmer l'adoption de Clodius.* Il était vrai néanmoins que c'était à lui principalement que Clodius en avait l'obligation. Le tribun Cornificius avait tenté inutilement, l'année précédente, de faire agréger Clodius parmi les plébéiens. Métellus Céler s'y était toujours opposé, quoique beau-frère et cousin-germain de Clodius. Mais au commencement de cette année, Cicéron plaidant pour C. Antonius, s'étendit, par manière de digression, sur l'état malheureux où était alors la république; et dit bien des choses qui regardaient personnellement César, qui en fut si choqué, qu'ayant assemblé le peuple sur-le-champ, il fit confirmer l'adoption de Clodius. *Pro Domo; Sueton. Jul.* cap. 20; *Dio*. lib. XXXVIII.

131 *Sur la haine que lui, Memmius et Métellus Népos ont pour le même César.* Curion le père était ennemi de César, et l'on cite même une harangue qu'il avait faite contre lui. Memmius étant préteur l'année suivante, fit tout ce qu'il put pour faire casser tout ce que César avait fait pendant son consulat; mais il n'en put venir à bout, et il se raccommoda depuis avec lui. Pour Métellus Népos, il avait été tribun la même année que César était préteur, et ils étaient alors fort unis : on ne sait point ce qui les brouilla, et ils se raccommodèrent bientôt.

132 *Des desseins de Clodius, des mouvemens que sa sœur se donne pour l'animer encore davantage.* De lituis βοώπιδος. Cette métaphore paraîtra un peu extraordinaire. Cicéron veut dire que comme la trompette anime au combat, Clodia animait son frère contre Cicéron. Il y a une métaphore toute semblable dans le onzième livre, où Cicéron mande à Atticus que César disait, que c'était son frère qui l'avait porté à sortir de l'Italie, et à aller trouver Pompée, *lituum meæ profectionis fuisse.* On appela aussi depuis T. Ampius *tubam belli civilis*. Epist. XII, lib. VI, *Fam*. C'est ainsi qu'en comparant différens endroits qui ont du rapport, on trouve qu'un sens qui paraît d'abord extraordinaire, est le véritable et l'unique; mais il n'y a guère qu'un traducteur qui se donne la peine de faire ces comparaisons. Au reste, le *lituus* était une espèce de trompette recourbée.

133 *Du porte-enseigne de la sédition.* De signifero Athenione. C'est le nom de celui qui excita en Sicile la guerre des esclaves. Cicéron veut dési

gner Vatinius, comme ailleurs il appelle Clodius, un nouvel Apuléius. *Voy.* les remarques sur la onzième lettre du quatrième livre.

134 *Vous m'exhortez toujours à composer.* Il s'agit des anecdotes dont nous avons parlé.

135 *Et un citoyen un peu meilleur que nos injustes maîtres.* Dicéarque avait écrit des traités sur le gouvernement, remplis de maximes différentes de celles que suivaient alors César et Pompée. *Quam illi nostri ἀδικαίαρχοι.* Cicéron fait allusion au nom de Dicéarque, qui signifie *un homme qui gouverne avec justice et équité.*

136 LETTRE XIII. *Dans cette antique Lestrigonie.* La côte où était Formies avait été habitée anciennement par les Lestrigons, espèce d'anthropophages venus de Sicile. Il fait allusion à un vers d'Homère, Odyss. 10.

137 *Pompée, dont le surnom de* Grand *s'use, aussi-bien que celui du* Riche *Crassus.* Je ne conçois pas comment un homme aussi judicieux que Manuce, a pu se persuader qu'il ne s'agissait pas ici de Crassus, le collègue de Pompée dans son premier et son second consulat, et qui s'était lié alors avec lui et avec César. Il est clair que Cicéron veut dire ici que le crédit de Crassus et la considération que lui avaient donnée ses grandes richesses, diminuaient depuis qu'il s'était attaché à César, aussi bien que la gloire que Pompée avait acquise par ses grands exploits. Je m'étonne encore plus qu'un homme aussi savant que Manuce dans l'histoire romaine, avance que Crassus n'avait jamais été surnommé *Dives ;* ce surnom était dans la famille depuis cent cinquante ans. P. Licinius Crassus, qui fut consul l'an 549, l'avait porté le premier; et quand Crassus n'aurait pas trouvé ce surnom dans sa famille, ses grandes richesses le lui auraient fait donner. Il est vrai qu'il y avait, du temps de Cicéron, un autre Crassus surnommé aussi *Dives*, parce qu'il était de cette même famille; mais il n'était pas d'une assez grande considération pour que Cicéron le joignît ici avec Pompée. Ce dernier n'eut le surnom de *Grand* que depuis ses victoires d'Asie, comme le dit Tite-Live ou son abréviateur. Plutarque dit qu'on le lui donna après son triomphe d'Afrique; mais un grand préjugé contre ce que dit Plutarque, c'est que Cicéron, dans l'oraison *pro lege Manilia*, où il étale avec tant de pompe toutes les prérogatives d'honneur accordées à Pompée, ne dit pas un mot de ce surnom. Cassiodore dit que ce fut la construction de son théâtre qui lui fit donner ce nom, et il est vrai qu'on en avait vu donner de pareils par le peuple romain, pour des causes aussi légères. Mais ce que dit Cassiodore est absolument détruit par les lettres de ces deux premiers livres, qui furent écrites plusieurs années avant que le théâtre de Pompée fût bâti.

138 LETTRE XIV. *Un rendez-vous public*. BASILICAM. *Voy*. les remarques sur la seizième lettre du quatrième livre.

139 *Leur tribu*. TRIBUM ÆMILIAM. Nous avons déjà dit que toutes les villes de l'Italie avaient le droit de bourgeoisie, et qu'elles étaient agrégées dans quelqu'une des trente-cinq tribus, dont il y en avait quatre qu'on appelait les tribus de la ville, et trente-une celles de la campagne. La plupart de ces tribus portaient le nom des plus illustres familles de Rome, comme les tribus *Claudia*, *Cornelia*, *Fabia*, *Horatia*, *etc.*, parce que ces familles étaient de ces tribus; car depuis qu'on avait fait mettre dans les tribus de la ville les fils d'affranchis, la plupart des grandes maisons s'en étaient tirées, et s'étaient associées aux tribus de la campagne.

140 *Arrius Sébosus*. Il n'est pas surprenant qu'on ne sache rien de ces campagnards, qui fatiguaient si fort Cicéron. Je ne sais s'il est nécessaire que j'avertisse qu'il ne faut pas confondre cet Arrius avec celui dont nous avons déjà parlé, et qui avait été préteur. On trouve un Sébosus parmi les auteurs dont Pline dit qu'il s'était servi pour composer son Histoire naturelle; mais il n'y a pas d'apparence que ce soit le même que cet importun, dont Cicéron parle avec tant de mépris.

141 LETTRE XV. *Quant au courage avec lequel Bibulus entreprend de faire différer les élections*. Elles ne furent faites cette année qu'au mois d'octobre, au lieu qu'elles se faisaient ordinairement au commencement de juillet. Bibulus espérait apparemment de les mener encore plus loin, et d'empêcher qu'elles ne se fissent pendant que César serait en place, comptant que n'y présidant pas, il ne lui serait pas si aisé de faire élire ceux qu'il souhaitait.

142 *Pour vous faire revenir plus tôt d'Epire*. Atticus était encore à Rome, mais il comptait de partir de jour à autre pour la Grèce.

143 *Ceux qui tiennent comme vous des terres de la république*. Parmi les terres qu'elle avait acquises en Italie par droit de conquête, on en avait donné une partie aux colonies qu'on y avait envoyées; on affermait les autres; mais il y en avait de si abandonnées et en si mauvais état, qu'on avait été obligé d'en donner la propriété à des particuliers, qui payaient seulement le dixième des grains, le cinquième des bois, et quelque chose aussi pour les bestiaux. Ces terres avaient été depuis déchargées de cette manière de rente, par un tribun nommé Sp. Thorius; et quoique la loi de ce tribun n'eût point eu lieu dans la suite, quelques particuliers, comme Térentia, s'étaient maintenus dans la possession de ne rien payer. Ce Mulvius dont il est ici parlé, était sans doute l'agent et l'associé de ceux

qui avaient pris à ferme cette rente, qui était sur les terres qu'on appelait *agros publicos*.

144 LETTRE XVI. *Qu'il ferait une proposition que personne ne désapprouverait*. On a vu dans les remarques sur la dix-neuvième lettre du premier livre, que dans la loi *des champs*, que le tribun Flavius avait proposée l'année précédente, il y avait plusieurs articles contraires aux intérêts des particuliers. César avait donc fait entendre qu'il trouverait le moyen de faire cette division des terres sans qu'il en coûtât rien à personne. Ainsi, au lieu de retirer les terres, qui depuis cent ans avaient été aliénées, comme Flavius le voulait, il proposa d'aliéner et de partager celles de la Campanie, qui étaient du domaine de la république.

145 *Toutes les grandes espérances que la loi des champs avait données, se trouvant réduites aux terres de la Campanie*. Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Appien et Dion, qu'outre ces terres de la Campanie, qui furent réservées pour ceux qui avaient au moins trois enfans, on en donna d'autres aux pauvres citoyens. Suétone et Velléius Paterculus, aussi bien que Cicéron, ne parlent que de ces terres de la Campanie, et cette distinction de ceux qui avaient trois enfans, ne se trouve non plus que dans ces auteurs grecs. *Dio.*, lib. XXXVIII; *Appian.*, lib. I, *Civ.*; *Sueton. Jul.*; *Vell. Paterc.* lib. II.

146 *Il n'y en aura que pour cinq mille personnes, à dix arpens chacun.* Suétone et Velléius Paterculus disent néanmoins qu'il y en eut pour vingt mille : il est vrai qu'on y joignit une campagne nommée *Stellas*, mais qui n'était pas, à beaucoup près, si grande que ces autres terres de la Campanie. Il fallait donc que Cicéron ne connût pas au juste l'étendue de ces terres ; car il n'y a pas d'apparence qu'on donnât à chaque citoyen moins de dix arpens ; ce n'en était pas trop pour la subsistance d'une famille.

147 *Les péages de l'Italie étant déjà supprimés*. Ils l'avaient été l'année précédente par une loi que Métellus Népos, alors préteur, proposa. César les remit depuis sur les marchandises étrangères, lorsqu'il fut le maître de la république. *Dio.* lib. XXXVII; *Sueton. Jul.*

148 *Le vingtième*. Qui se prenait sur les affranchissemens que les maîtres payaient, et qui s'évaluait par le prix que l'esclave avait coûté ; et sur la vente des esclaves, dont le vingtième était payé par l'acheteur. Ce qui en provenait, était réservé pour les plus pressans besoins de la république ; et on appelait, à cause de cela, l'endroit où l'on mettait cet argent, *sanctius ærarium*.

149 *Il ne garde plus de mesures*. Φυσᾶ γὰρ, etc. Ce sont deux vers de Sophocle, qui signifient à la lettre, *il ne souffle plus dans de petites*

flûtes, mais dans les plus grandes, et sans lanière. Les flûtes des anciens étaient bien plus grandes que les nôtres, et l'on en tirait un son plus éclatant. Pour ménager le souffle, ils avaient imaginé une lanière qui s'appliquait sur la bouche, et se liait derrière la tête, ayant au milieu une ouverture pour emboucher la flûte, ce qui donnait bien plus de force à l'haleine, qui étant repoussée sortait avec plus d'impétuosité. *Souffler dans de grandes flûtes*, c'était une expression proverbiale qui signifiait *entreprendre au-dessus de ses forces*. Othon s'en servit pour faire entendre que l'empire ne lui convenait point, et qu'il ne se sentait pas assez de force et de courage pour s'y maintenir, τὶ γὰρ μοὶ καὶ μακροῖς αὐλοῖς, *quid mihi et magnis tibiis*. Sueton. et Xiphil. in Othone.

150 *Mais que si on avait eu droit ou non de s'y opposer, ce n'était pas son affaire.* Il y eut trois tribuns qui voulurent se servir du droit de leur charge; mais César les fit chasser de la place à main armée. Il y en eut même deux de blessés. *Dio.* lib. 38; *Plut. Pomp.*; *in Vatin.*

151 *Qu'on terminât à la fin celle du roi d'Égypte.* Ptolémée surnommé *Aulétès*, c'est-à-dire, *le joueur de flûte*, fils bâtard de Ptolémée Soter, le second du nom. Après la mort de Bérénice, fille et héritière de Soter, le peuple chassa Ptolémée Alexandre qu'elle avait épousé, et qui était de la maison royale, et mit sur le trône Ptolémée Aulétès. Il sollicitait depuis long-temps pour se faire reconnaître roi et allié du peuple romain; et cela était d'autant plus important pour lui, qu'il avait lieu de craindre que les Romains ne voulussent faire valoir le droit qu'ils avaient sur l'Égypte par le testament de Ptolémée Alexandre, qui, n'ayant pu rentrer dans son royaume, fit le peuple romain son héritier. Aulétès était soutenu par Pompée, qui, pendant la guerre contre Aristobule, en avait tiré de grands secours. *Agrar.* 2; *Sueton. Jul.* cap. 11; *Plut. Vit. Crassi*; *Joseph. Antiq.* lib. 14, cap. 5; *Plin.* lib. 33, cap. 10; *Cæsar.* lib. 3, *de Bel. civ.*

152 *Qu'il n'était pas obligé de savoir si Bibulus avait consulté les auspices.* Lorsque quelqu'un des magistrats curules déclarait qu'il observerait le vol des oiseaux, on ne pouvait faire passer ce jour-là aucune affaire: mais César se moqua de toutes les déclarations de Bibulus, et y opposa des voies de fait, *obnuntiantem collegam foro expulit. Sueton. Jul.*; *Dio.* lib. 38. *Voyez* les remarques de la lettre III du livre 4.

153 *Qu'il n'avait pas pu deviner ce qui arriverait au même Bibulus, s'il allait à la place.* On lui jeta un panier d'ordures sur la tête, comme il allait à la place, pour s'opposer aux entreprises de César.

154 *Le mont Liban tributaire.* IN MONTE ANTILIBANO. Le mont Liban est partagé en deux chaînes de montagnes, entre lesquelles est le pays que les anciens appelaient *Cœlé-Syrie*, c'est-à-dire, *la Syrie creuse*, dont la ville de Damas est la capitale. Ils appelaient proprement *Liban*, la chaîne de montagnes qui est au nord, et *Antiliban*, celle qui est au sud. Ce que dit ici Cicéron a rapport aux conquêtes de la Syrie, de la Phénicie et de la Judée; car le mont Liban tenait à ces trois provinces. *Strabo*, lib. XVI; *Ptolem.* lib. V, cap. 15; *Plin.* lib. V. cap. 20; *Tacit. histor.* lib. V, cap. VI.

155 *Composées de parties toutes contraires.* πρόσθε λέων, etc. C'est un vers d'Homère, qui signifie à la lettre, *lion devant*, *dragon derrière*, *et chèvre au milieu*. C'est ainsi qu'était composé le monstre appelé chimère, et qui fut tué par Bellérophon.

156 *Sur le péage du simple transport des marchandises.* DE PORTORIO CIRCUMVECTIONIS. Les fermiers voulaient faire payer des droits pour le transport des marchandises d'une ville à l'autre, et les marchands prétendaient qu'ils ne devaient ce droit que pour les marchandises qui entraient dans la province, ou qui en sortaient; ce qui s'appelait *portorium invectionis et exportationis*.

157 *Si je puis leur faire rendre justice par le sénat.* SI POSSUM DISCEDERE NE CAUSA OPTIMA IN SENATU PERZAT. Cette manière de parler est assez singulière. On en trouve une semblable dans Térence, comme le remarque Manuce, *modo ut hoc consilio possit discedi ut istam ducat*; et il n'est point du tout nécessaire de supposer, avec M. de Saint-Réal, que Cicéron fait allusion à une manière d'opiner dans le sénat, qu'on appelait *per discessionem*. Il y aurait plus d'apparence que notre auteur fait allusion à cette manière de parler en fait de procès et de jugement, *superior discessit*. Pro Cæcina. *Omnium judicio discessit probatus*. De Clar. Orat.

158 *Il faudra bien nous réduire à notre pis-aller.* C'est-à-dire, se contenter de ces petites monnaies dont nous avons parlé sur la sixième lettre de ce livre. M. de Saint-Réal traduit : *j'en viendrai aux dernières extrémités*; c'est-à-dire, selon lui, j'aurai recours aux tribuns du peuple, pour contraindre les questeurs à faire raison à mon frère. C'est l'interprétation de Corradus, que Grævius condamne après Manuce. En effet, une pareille affaire ne pouvait être portée devant le peuple par les tribuns; et les questeurs étaient absolument en droit de payer un gouverneur d'Asie en monnaie d'Asie. Cicéron, lorsqu'il fut gouverneur de Cilicie, fut payé

avec cette même monnaie, comme il paraît par la première lettre du onzième livre.

159 LETTRE XVII. *Son mariage inopiné avec la fille de César*. Cicéron appelle ce mariage inopiné, parce que la fille de César était accordée avec Servilius Cépio à qui on l'ôta. Pompée lui en donna une des siennes, qui était aussi accordée avec le fils de Sylla. *Sueton. Jul.; Plut. Cæsar et Pomp. etc.*

160 *De la profusion des deniers publics*. Cela ne regarde pas seulement les deniers que César avait destinés à acheter des terres pour les donner aux pauvres citoyens, et qui furent depuis détournés par Clodius. Cela regarde en général l'administration de César, qui, pendant son consulat, disposa des fonds de la république en faveur des particuliers, sans règle ni mesure. Cicéron dit dans la lettre suivante : *je crois que ceux qui gouvernent ne veulent rien laisser à donner.*

Quæ cuique libuisset dilargitus est contradicente nullo, ac si conaretur quis, absterrito. Sueton. Jul.

161 *Les plus méprisables citoyens*. Il y a dans le texte *Phocis Curiana*. Les commentateurs se sont épuisés en conjectures pour donner un sens raisonnable à ce premier mot, ou pour lui en substituer un autre; et il n'y a pas moins de variété dans les manuscrits que dans leurs conjectures. Ils auraient peut-être mieux fait de reconnaître, comme Manuce, que c'est ici un endroit désespéré. Tout ce qu'on y entrevoit, c'est que Cicéron semble faire allusion au même Curius, dont il parle ailleurs avec beaucoup de mépris. *Voy.* les remarques sur la première lettre du premier livre.

162 *Pompée*. Alabarches, Sampsicbramus. Il est aussi sûr que ce sont ici des noms énigmatiques que Cicéron donne à Pompée, qu'il est difficile et peu important d'en savoir la signification étymologique. Ceux qui sont curieux de cette espèce de divination, pourront voir dans les commentaires latins, les doctes rêveries des critiques sur *Sampsiceramus*, et leurs conjectures plus raisonnables sur *Alabarches*.

163 LETTRE XVIII. *Fufius*. Calénus. Il était préteur cette année; et il fut, aussi bien que Vatinius, l'un des principaux ministres des attentats de César.

164 *Que tous les prétendans aux magistratures promettront avec serment, en pleine assemblée, de ne rien proposer contre cette loi*. Ac legibus Juliis. Nous avons déjà dit que les lois portaient le nom de famille de celui qui les avait proposées. Plutarque et Dion disent que César fit faire ce serment à tous les sénateurs. Il paraît néanmoins par cet endroit, que ce serment ne regardait que les prétendans aux magistratures, puisque

Latérensis, qui avait été questeur, et qui était par conséquent sénateur, se dispensa de le faire, en se désistant de sa prétention. *Plut. in Caton.; Dio.* lib. XXXVIII.

165 *Laterensis.* M. JUVENTIUS. Ce désistement, qui lui fit honneur dans l'esprit des bons citoyens, ne lui fit point de tort dans la suite auprès du peuple; car il fut depuis édile et préteur. *Pro Plancio;* ep. VIII, *Fam.*

166 *César me propose, le plus honnêtement du monde, d'aller servir sous lui en qualité de lieutenant.* César voulait bien mettre Cicéron à couvert contre les desseins de Clodius; mais il voulait que ce fût à lui qu'il en eût l'obligation.

167 *Une légation libre pour aller accomplir quelque vœu.* C'était un prétexte dont se servaient les sénateurs pour s'absenter de Rome. C'étaient les consuls qui donnaient cette espèce de *légation*, mais le temps en était fixé, et pendant tout ce temps-là on ne pouvait revenir à Rome; au lieu que les lieutenans des gouverneurs obtenaient aisément leur congé. Il était même quelquefois marqué dans l'acte de légation que donnait le gouverneur, qu'on pourrait revenir à Rome et en sortir quand on voudrait. D'ailleurs, on ne pouvait mettre en justice les lieutenans des gouverneurs de provinces, tant qu'ils étaient employés : *les légations libres* ne donnaient pas le même privilége. Epist. XI, lib. XV. *Voy.* les rem. sur la IIe. lettre du IVe. livre, et les rem. sur la XVe. lettre du même livre.

168 *J'ai lieu d'être fâché de ce que mon frère a affranchi Statius.* Cet esclave avait plus de pouvoir sur l'esprit de son maître qu'un valet n'en doit avoir, et il avait été cause en partie de toutes les plaintes qu'il y avait eu en Asie contre Q. Cicéron. *Voy.* epist. II, lib. I, *ad. Q. fr.*

169 LETTRE XIX. *Quoi! j'ai eu si peu d'autorité sur l'esprit de mon frère!* NEC MEUM IMPERIUM, etc. C'est un endroit du *Phormion* de Térence, où un père se plaint de ce que son fils s'est marié contre son ordre.

170 *Il ne s'agit pas ici de gloire, vous devez en être soûl.* DIGNITATIS ἅλις TANQUAM δρυός. Le proverbe grec était *assez de gland*, c'est-à-dire, on doit bientôt se lasser d'une mauvaise nourriture, comme les hommes qui quittèrent le gland pour le blé.

171 *Comme si lui seul sauvait la république en temporisant.* UNUS HOMO NOBIS CUNCTANDO RESTITUIT REM. C'est ce vers si connu qu'Ennius a dit de Fabius Maximus, qui, après la bataille de Cannes, arrêta les progrès d'Annibal, en évitant le combat, et le harcelant sans cesse.

172 *Aux derniers gladiateurs, celui qui les donnait, etc.* C'était Gabinius,

comme on le verra dans la vingt-quatrième lettre de ce livre. Il était dévoué à César et à Pompée, qui le firent consul l'année suivante.

173 *Jeux apollinaires*. Ces jeux furent un nouveau fruit de la superstition que les malheurs de Cannes répandirent dans tous les esprits, comme on le peut voir dans Tite-Live, livres XXV et XXVII. C'était le préteur de la ville qui y présidait.

174 *Lorsque César parut, on lui applaudit très-faiblement.* CÆSAR CUM VENISSET MORTUO PLAUSU. M. de Saint-Réal traduit, *César étant survenu quand tout cela fut passé.* Mais *plausus* ne peut s'entendre de tout le bruit que fit le peuple à l'occasion de ces vers qu'on appliqua à Pompée, et que Cicéron appelle *clamorem, fremitum*. Il me paraît visible que Cicéron oppose ici la manière faible dont on applaudit à César, aux applaudissemens généraux que reçut Curion. *Curio filius est insecutus, huic ita plausum est, etc*. C'est aussi le sens que Manuce donne à cet endroit.

175 *Qu'il a envoyé un exprès à Pompée qui est à Capoue.* Cela ne peut s'accorder avec ce que disent Valère-Maxime et Macrobe, que le comédien Diphilus, en prononçant ces vers qu'il voulait appliquer à Pompée, étendit la main vers lui. L'autorité de ces deux auteurs, qui n'ont vécu que long-temps depuis ces lettres, n'est pas assez grande pour se mettre en peine de concilier ce qu'ils disent avec ce que Cicéron écrit à son ami. Manuce suppose que Pompée avait pu venir à Rome pendant quelques jours pour les jeux. Mais s'il avait été à Rome pendant ces jeux, pourquoi César lui aurait-il écrit ce qui s'y était passé? Il est vrai que ce que dit Cicéron de l'insolence de ce comédien contre Pompée, *in nostrum Pompejum petulanter invectus est*, donne lieu de croire qu'il fit quelque geste pour le désigner. Comme les jeux apollinaires se faisaient dans le cirque, il pouvait bien y avoir quelque statue de Pompée, vers laquelle l'acteur se fût tourné. *Val. Max.* lib. VI, cap. 2.

176 *La loi Roscia*. Faite en faveur des chevaliers. *Voy*. les rem. sur la lettre I de ce livre.

177 *Et celle pour la distribution du blé que l'on donne au peuple*. FRUMENTARIÆ. Je ne sais pourquoi il a plu à M. de Saint-Réal de traduire ici la *loi des champs*; cette loi ne s'appela jamais que *lex agraria*. La loi *frumentaria* avait été faite par Gracchus, et ensuite abrogée par M. Octavius, et rétablie par Apuléius. Tous ceux qui ont écrit l'histoire romaine du temps des Gracques, parlent de cette loi; et Cicéron en fait aussi mention dans le livre des Orateurs illustres, et dans le second des Offices. Elle ordonnait qu'on remettrait au petit peuple un tiers, et quelquefois

une moitié du prix du blé, selon la différente cherté, et cela aux dépens du public ; et qu'outre cela on leur distribuerait chaque mois une certaine quantité de blé *gratis*.

178 *Cosconius*. Il avait été préteur sous le consulat de Cicéron, et depuis proconsul en Espagne.

179 *Les édits de Bibulus*. Ce consul voyant qu'il ne pouvait s'opposer aux violences de César, prit le parti de demeurer enfermé chez lui pendant le reste de son consulat, pour rendre son collègue odieux, en faisant voir que le premier magistrat de la république ne pouvait paraître en public avec sûreté. Il se contentait d'écrire ces manières de manifestes ou de placards qu'il faisait lire au peuple et afficher dans les carrefours. *Edictum*, en parlant des *édits* des préteurs et des gouverneurs de province, avait encore un autre sens, dont nous parlerons sur le cinquième livre. Comme nous n'avons point en français de termes qui puissent exprimer juste les différens sens de ce mot, je l'ai conservé dans la traduction, et je l'ai mis en italique, pour marquer qu'il y est en sens fort différent de ce que nous appelons *édit*.

* LETTRE XX. *Je n'écrirai rien de ma main*. NEQUE UTAR MEO CHIROGRAPHO. Je n'ai point traduit ici, comme M. de Saint-Réal, *je ne signerai point*, parce que les Romains ne signaient point leurs lettres comme nous. Ils mettaient à la tête leur nom, et celui de la personne à qui ils écrivaient ; mais lorsque la lettre était de la main de leur secrétaire, l'inscription en était aussi, comme il paraît par un endroit de la seconde Philippique, où Cicéron dit à Antoine qu'il pourrait désavouer une lettre qu'il lui avait écrite, parce qu'elle était de la main de son secrétaire. Suétone, en parlant de quelques lettres écrites de la main d'Auguste, se sert du mot de *chirographum*.

180 *Diodotus est mort, il m'a laissé cent mille sesterces*. Il y a dans le texte *HS. centies*, dix millions de sesterces, ce qui ferait plus de neuf cent mille livres. Ce serait une somme exorbitante pour le legs d'un philosophe comme Diodotus, domestique de Cicéron. Dans la seconde Philippique, Cicéron dit que les legs qu'il avait eus de ses amis, quoique en grand nombre, ne montaient en tout qu'à vingt millions de sesterces. Manuce et Malespine ont donc eu raison de conclure qu'il fallait lire ici *HS. centum* supp. *millia*, environ 9400 livres.

181 *Bibulus a renvoyé l'élection des consuls au dix-huitième d'octobre*. On voit par-là qu'on ne les pouvait faire que du consentement des deux consuls ; sans cela on ne concevrait pas comment Bibulus, qui se tenait enfermé chez lui, aurait pu empêcher qu'elles ne se fissent.

182 *Par un édit aussi piquant que les vers d'Archilochus.* C'est celui dont Horace a dit :

Archilochum proprio rabies armavit iambo :

parce que les premiers vers satiriques qu'il fit, ce fut pour se venger d'un certain Lycambe, qui lui avait promis sa fille en mariage, et qui lui manqua de parole; le poëte fut bien vengé, car le beau-père prétendu se pendit de désespoir.

183 *Vibius.* C'est apparemment celui qui ressemblait si fort à Pompée, qu'on les prenait l'un pour l'autre. *Val. Max.* lib. IX, cap. 14.

184 *Cet auteur est mauvais poëte.* Alexandre, qu'il nomme dans la XXIIe. lettre. Il était d'Ephèse, et il avait écrit en vers une Cosmographie qui est citée par Strabon.

185 LETTRE XXI. *Qui, piqués de la résistance qu'ils trouvaient de la part de Caton, ont bouleversé la république.* QUI CATONI IRATI OMNIA PERDIDERANT. Cicéron ne veut pas dire ici, que c'était pour se venger de Caton que César avait formé et exécuté tant d'entreprises injustes; son ambition en avait été l'âme et le principe. Il veut dire que la résistance que César trouva de la part de Caton, qui soutenait et animait Bibulus, fut cause qu'il se servit des moyens les plus violents.

186 *Que cette révolution se ferait si doucement qu'à peine s'en apercevrait-on.* A la lettre. *Que cette roue tournerait si doucement qu'à peine en entendrait-on le bruit, et en remarquerait-on la trace.* Il fait allusion à ce jeu dont nous avons parlé sur la neuvième lettre de ce livre. Comme nous n'avons rien dans nos usages qui y réponde, je n'ai pas cru devoir conserver cette métaphore dans la traduction.

187 *Le triste spectacle pour tous autres yeux que pour ceux de Crassus!* Il n'avait jamais pardonné à Pompée d'avoir voulu partager avec lui la gloire de la défaite des esclaves. Le peuple les avait obligés à se réconcilier à la fin de leur consulat; mais ce ne fut qu'une réconciliation plâtrée; et quoiqu'ils fussent alors unis l'un et l'autre avec César par des motifs d'ambition et d'intérêt, la jalousie de Crassus subsistait toujours.

188 *Apelle et Protogène.* Les deux plus grands peintres de leur temps. Ils vivaient vers l'an 400 de la fondation de Rome. La Vénus dont il est ici parlé, c'est celle de l'île de Cos, patrie d'Apelle. Cicéron la joint encore ailleurs avec le Jalyse de Protogène. Il y avait encore une autre fameuse Vénus d'Apelle, nommée *Anadyomène*, Ἀναδυομένη, parce qu'il avait représenté cette déesse sortant des flots où elle avait pris naissance. Plusieurs anciens auteurs ont parlé du Jalyse de Protogène, et au-

cun ne nous a appris ce qu'il représentait. Il y avait dans l'île de Rhodes une ville nommee Jalyse, qui, selon Strabon, avait été ainsi appelée du nom d'un certain Jalysus, fils de Cercaphus et de Cydippe. Ainsi, il y a beaucoup d'apparence que ce tableau représentait quelque histoire du fondateur de cette ville. Protogène y travailla pendant sept ans : aussi Apelle disait de ce peintre, que si ses ouvrages avaient quelque défaut, c'était d'être trop achevés, que cela en diminuait le feu et la force. Il était de Caunus en Carie : cette ville dépendait des Rhodiens. (*Lib.* 1 *de Nat. Deor.*; *Strabo. lib.* 14; *Ælian. Var. Hist. lib.* 12, *cap.* 41 ; *Plin. lib.* 35, *cap.* 10; *Aul.-Gell. lib.* 15, *cap.* 31; *Plut. in Demet.*)

189 LETTRE XXII. *Qu'ils ont des troupes à leur disposition.* Lorsqu'on nomma César gouverneur des Gaules au commencement de son consulat, on lui donna en même temps deux légions qui étaient en Italie, et assez à portée pour qu'il les fît venir à Rome dans le besoin.

190 *Notre ami Varron peut m'être d'un grand secours.* Il n'avait pas encore par lui-même beaucoup d'autorité et de crédit, car il n'avait été qu'édile; mais il était ami particulier de Pompée, dont il avait été lieutenant en Asie, et dont il le fut encore depuis en Espagne. Tout le monde sait que ça été le plus savant des Romains. *Voy.* les Rem. sur la 14e. lettre du 4e. livre.

191 LETTRE XXIII. *Étant obligé, pour remettre ma voix, de faire de l'exercice, je dicte cette lettre en me promenant.* Plutarque dit que Cicéron observait ce régime si scrupuleusement, que les tours de chambre qu'il faisait étaient comptés.

192 *Le frère de notre Junon. Voy.* les remarques sur la 9e. lettre de ce livre.

193 LETTRE XXIV. *Mon donneur d'avis du temps de la conjuration.* C'est ce même Vettius qui avait déposé contre César, qu'on soupçonnait fort de complicité avec Catilina. Mais non-seulement César se tira d'affaire; il fit même mettre en prison ce dénonciateur, comme convaincu de calomnie. Il n'y a pas d'apparence que ce fut lui qui l'eût fait agir dans cette nouvelle affaire : s'il avait formé un pareil projet, il l'aurait mieux conduit. Peut-être que Vatinius, qui était aussi étourdi que Vettius, y eut quelque part, comme Cicéron le lui reprocha depuis. César crut pouvoir profiter de cette occasion, pour faire de la peine aux principaux chefs de la faction contraire à la sienne; mais ayant vu, dans la suite, que Vettius avait si mal digéré ses accusations qu'elles se détruisaient d'elles-mêmes, et que, si on lui faisait son procès, toute l'intrigue serait découverte, il le fit étrangler en prison. *Suet. Jul.* cap. 17; *in Vatin.*; *Dio. lib.* 37; *Ap. Civ.* lib. 2; *Plut. Lucull.*

194 *Paulus*. L. AEmilius Paulus, celui qui fut consul l'an 703 avec C. Marcellus : il était alors questeur en Macédoine.

195 *Brutus*. Q. Cæpio hic Brutus. On l'appelait ainsi, parce qu'il avait été adopté par Q. Servilius Cæpio son oncle.

196 *Lentulus, le fils du* flamine, *ce dernier du consentement de son père*. On voulait envelopper dans cette affaire Lentulus le père, parce qu'il était compétiteur de L. Pison et de Gabinius, que César et Pompée voulaient faire élire consuls. *In Vat.*

Les flamines étaient des prêtres attachés au service d'un dieu en particulier. Il y en avait quinze; mais les trois principaux étaient celui de Jupiter, celui de Mars et celui de Romulus. Lentulus était *flamine* de Mars.

197 *On fit entrer le jeune Curion*. Quoiqu'il jouât alors un si grand rôle, comme on a vu dans les lettres précédentes, il n'était pas encore sénateur, et il ne le fut que plusieurs années depuis, n'ayant été questeur que l'an 698, comme on le voit par les lettres que Cicéron lui écrivit alors. Lib. 2 *Fam.*

198 *César, lui qui étant préteur avait empêché un homme de la conséquence de Catulus de monter à la tribune*. Lorsqu'il le cita pour rendre compte de son administration, dans la commission qu'il avait de faire rebâtir le Capitole, que César voulait faire donner à un autre. Les particuliers ne pouvaient monter à la tribune pour parler au peuple, à moins que quelque magistrat ne les y fît monter, et l'on faisait ordinairement cet honneur aux personnes de distinction.

199 *Ce qui fit voir que la nuit lui avait donné conseil*. Cela a rapport au commerce de galanterie qui était entre César et Servilie, mère de Brutus qu'on croyait même fils de César. On voit par-là que ce dernier n'avait pas fait d'abord agir Vettius, qui embrassa Brutus dans cette affaire, parce qu'il était neveu de Caton, et ennemi déclaré de Pompée, qui avait fait mourir son père pendant la guerre civile de Sylla et de Marius.

200 *L. Domitius*. Surnommé AEnobarbus. Il fut toujours du parti opposé à César. Nous aurons occasion d'en parler ailleurs plus en détail. *Voyez* les remarques sur la huitième lettre du quatrième livre.

201 *Pour moi il ne me nomma pas*. Dion dit, au contraire, que Cicéron, Lucullus et Bibulus furent les seuls qui furent nommés par Vettius; et cet historien est assez ridicule pour parler de cette affaire comme d'une conjuration sérieuse, formée contre César, aussi bien que contre Pompée, quoique Cicéron, ici et dans l'invective contre Vatinius, ne parle que de Pompée. *Dio*, lib. XXXVIII.

202 *Qu'un consulaire beau parleur, voisin de l'un des consuls.* La maison du grand-pontife où César logeait, était dans la rue Sacrée, qui aboutissait au mont Palatin, où était celle de Cicéron.

203 *Qu'on avait besoin d'un Servilius Ahala ou d'un Brutus.* Le premier tua Sp. Mélius, qui était soupçonné d'aspirer à la tyrannie, et le second chassa Tarquin. Ce sont des histoires trop connues pour en parler ici en détail.

204 *Crassus Divès.* C'est celui dont nous avons parlé sur la troisième lettre de ce livre, où nous avons remarqué que ce surnom était depuis long-temps dans cette famille. Celui-ci s'appelait Publius, et il avait été, aussi bien que son cousin, *riche* de nom et d'effet; mais les grandes dépenses qu'il fit pendant son édilité, l'incommodèrent si fort, qu'il ne lui en resta que le nom. Lib. 2 *de Off.; Valer. Max.*, lib. VI, cap. 9.

205 *Nous étions menacés d'un massacre, si la vigoureuse repartie du généreux vieillard, Q. Considius, ne nous avait rassurés.* César avait rempli la place de soldats, lorsqu'il voulait faire passer la loi qui lui donnait pour cinq ans le gouvernement des Gaules. Il avait aussi fait mener en prison Caton, qui voulait s'opposer à ses desseins. Cela fut cause qu'un grand nombre de sénateurs s'absentèrent. César se plaignant un jour dans le sénat de ce qu'il y venait si peu de monde, Considius lui dit que c'était parce qu'on n'y pouvait pas venir en sûreté. *Et pourquoi donc y venez-vous?* lui dit César. *C'est*, reprit-il, *parce que je suis trop vieux pour craindre la mort.*

206 LETTRE XXV. *De ces gens qui, comme dit Euripide, ne sont que dissimulation et fourberie.* Ἑλικτὰ καὶ οὐδὲν sub. ὑγιὲς, ἀλλὰ πάντα περιξ φρονοῦντες : *Involuta et nihil sani, sed omnia versute cogitantes.* Cicéron ne cite à son ordinaire que les premiers mots du passage tiré de la tragédie d'Euripide, intitulée *Andromaque*, où cette princesse, en haine de Ménélas, fait un portrait fort désavantageux des Lacédémoniens.

207 *Il faut tout souffrir de ceux qui sont les maîtres.* Τὰς τῶν κρατούντων sub. ἁμαρτίας δέχεσθαι ἀνάγκη : c'est un vers que dit Polynice, dans les *Phénices* d'Euripide.

208 *Hortensius.* Il y a dans le texte *Hortalus* : c'était un surnom de sa famille. *Voyez* les remarques sur la quinzième lettre du quatrième livre. M. de Saint-Réal dit *qu'il ne paraît point par l'histoire, quelle occasion il eut, au temps de cette lettre, de parler sur le consulat de Cicéron.* Il avait apparemment oublié que ce fut cette année que

Flaccus fut accusé de concussion au retour de son gouvernement d'Asie, et qu'Hortensius plaida pour lui, aussi bien que Cicéron, dont la harangue nous est restée. Comme Flaccus, qui était préteur l'année du consulat de Cicéron, l'avait très-bien secondé dans l'affaire de la conjuration de Catilina, Hortensius n'avait garde de ne pas parler des services importans que l'accusé avait alors rendus à la république, et c'était une occasion bien naturelle de faire l'éloge de Cicéron. *Pro Flacco; Catilinar.* 2; *Sallust. Bel. Catil.*

209 *Des ambassadeurs des Allobroges. Voyez* les remarques sur la première lettre de ce livre.

FIN DES REMARQUES.

LIBER III.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Cum antea maxime nostra interesse arbitrabar, te esse nobiscum; tum vero, ut legi rogationem, intellexi, ad iter id, quod constitui, nihil mihi optatius cadere posse, quam ut tu me quam primum consequare; ut, cum ex Italia profecti essemus, sive per Epirum iter esset faciendum, tuo tuorumque præsidio uteremur; sive aliud quid agendum esset, certum consilium de tua sententia capere possemus. Quamobrem, te oro, des operam, ut me statim consequare. Facilius potes; quoniam de provincia Macedonia perlata lex est. Pluribus verbis tecum agerem, nisi pro me apud te res ipsa loqueretur.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Itineris nostri causa fuit, quod non habebam locum, ubi pro meo jure diutius esse possem, quam in fundum Sicæ; præsertim nondum rogatione correcta: et simul intelligebam, ex eo loco, si te habe-

LIVRE III.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

J'AI toujours cru que je ne pourrais me passer de vous dans l'état où je suis; mais depuis que j'ai vu le décret de mon exil, et que j'ai résolu de m'embarquer à Brindes, je conçois encore mieux qu'il m'est de la dernière importance de vous avoir avec moi : car si je passe par l'Épire, j'ai besoin, pour ma sûreté, d'y être soutenu de votre crédit et de celui de vos amis; et s'il me faut prendre quelque autre route, j'ai également besoin de vos conseils pour me déterminer. Je vous prie donc de partir le plus tôt que vous pourrez; rien ne vous arrête maintenant qu'on a donné le gouvernement de Macédoine [1]. Je vous ferais plus d'instances, si la chose ne parlait d'elle-même auprès d'un ami tel que vous.

LETTRE II.

Au même.

CE qui m'a obligé à tourner du côté de Vibone, c'est qu'il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus long-temps en sûreté que dans la terre de Sica, surtout jusqu'à ce qu'on ait réformé le décret de mon exil [2]. Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes [3], où j'irai m'embar-

rem, posse me Brundisium referre; sine te autem non esse nobis illas partes tenendas propter Autronium. Nunc, ut ad te antea scripsi, si ad nos veneris, consilium totius rei capiemus. Iter esse molestum scio : sed tota calamitas omnes molestias habet. Plura scribere non possum, ita sum animo perculso et abjecto. Cura ut valeas. Dat. vi id. apr. in oris Luc.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Utinam illum diem videam, cum tibi agam gratias, quod me vivere coegisti! adhuc quidem valde me pœnitet. Sed te oro, ut ad me Vibonem statim venias, quo ego multis de causis converti iter meum. Sed eo si veneris, de toto itinere ac fuga mea consilium capere potero. Si id non feceris, mirabor, sed confido te esse facturum.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Miseriæ nostræ potius velim, quam inconstantiæ, tribuas, quod a Vibone, quo te arcessebamus, subito discessimus. Allata est enim nobis rogatio de pernicie

quer, pourvu que vous soyez avec moi : sans cela, je ne me hasarderai point à paraître en Grèce, à cause d'Autronius [4]; mais, comme je vous l'ai déjà écrit, il me sera aisé de me déterminer lorsque vous me serez venu joindre. Je sais qu'un voyage entraîne après soi beaucoup d'incommodités; mais ce sont des suites naturelles de l'infortune que vous voulez bien partager avec moi. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage. Ayez soin de votre santé. Le 8 d'avril, sur les confins de la Lucanie.

LETTRE III.

Au même.

Il faut croire que je vous remercierai un jour de ce que vous m'avez obligé à me conserver pour un meilleur temps; mais, jusqu'à présent, j'ai tout lieu de m'en repentir. Quoi qu'il en soit, je vous prie de venir au plus tôt me trouver à Vibone [5]. J'ai eu plusieurs raisons pour tourner de ce côté-là; lorsque vous m'aurez joint, je me déterminerai plus facilement sur le chemin que je dois prendre, et sur le lieu de ma retraite. Je serais fort surpris si vous me refusiez, et je croirais vous faire tort si j'avais là-dessus le moindre doute.

LETTRE IV.

Au même.

Ce n'est point par légèreté et par inquiétude que je suis parti si brusquement de Vibone, où je vous avais donné rendez-vous; il ne faut vous en prendre qu'à mon malheur.

mea; in qua, quod correctum esse audieramus, erat ejusmodi, ut mihi ultra quadringenta millia liceret esse. Illo cum pervenire non liceret, statim iter Brundisium versus contuli ante diem rogationis; ne et Sica, apud quem eram, periret; et quod Melitæ esse non licebat. Nunc tu propera, ut nos consequare, si modo recipiemur. Adhuc invitamur benigne. Sed, quod superest, timemus. Me, mi Pomponi, valde pœnitet vivere. Qua in re apud me tu plurimum valuisti. Sed hæc coram. Fac modo, ut venias.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Terentia tibi et sæpe et maximas agit gratias. Id est mihi gratissimum. Ego vivo miserrimus, et maximo dolore conficior. Ad te quid scribam, nescio. Si enim es Romæ, jam me assequi non potes : sin es in via, cum eris me assequutus, coram agemus, quæ erunt agenda. Tantum te oro, ut, quoniam me ipsum semper amasti, eodem amore sis. Ego enim idem sum. Inimici [a] mea mihi, non me ipsum, ademerunt. Cura, ut valeas. Dat. IIX id. apr. Thurii.

[a] Mei mea mihi.

J'y ai reçu le décret de mon bannissement, qui est limité par la correction que j'attendais, à quatre cents milles [6]. Comme la Sicile où je voulais aller, et même l'île de Malte, sont comprises dans cet espace, j'ai pris le chemin de Brindes avant que le décret fût publié [7], de peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire [8]. Si vous faites un peu de diligence, vous pouvez encore me joindre, pourvu toutefois que je trouve sur ma route à séjourner. On me reçoit partout fort obligeamment; mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours [9]. Que je me repens, mon cher Atticus, de n'avoir pas prévenu par ma mort tous mes malheurs! C'est la confiance, c'est l'amitié que j'ai pour vous qui m'ont retenu plus que toute autre chose. Mais nous ferons ensemble ces tristes réflexions. Venez au plus tôt, je vous en conjure.

LETTRE V.

Au même.

Ma femme me marque dans toutes ses lettres, qu'elle vous a mille obligations : je vous en remercie fort. L'accablement et la tristesse dans lesquels je suis plongé, me permettent à peine d'écrire [10]; et je ne vois pas ce que je pourrais vous mander; car si vous êtes encore à Rome, la diligence que vous feriez pour me joindre serait inutile; et si vous êtes en chemin, nous pourrons bientôt raisonner ensemble sur tout ce qui me regarde. Je vous conjure seulement de me conserver cette amitié qui ne s'est jamais démentie. De mon côté, je suis toujours le même; mes ennemis, en changeant ma fortune, n'ont pu changer mon cœur [11]. Ayez soin de votre santé. Le dixième d'avril, à Thurium [12].

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

Non fuerat mihi dubium, quin te Tarenti aut Brundisii visurus essem : idque ad multa pertinuit; in eis, et ut in Epiro consisteremus, et de reliquis rebus tuo consilio uteremur. Quoniam id non contigit, erit hoc quoque in magno numero nostrorum malorum. Nobis iter est in Asiam, maxime Cyzicum. Meos tibi commendo. Me vix misereque sustento. Dat. XIV kal. maji, de Tarentino.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

Brundisium veni a. d. XIV kal. maj. eo die pueri tui mihi a te litteras reddiderunt : et alii pueri, post diem tertium ejus diei, alias litteras attulerunt. Quod me rogas et hortaris, ut apud te in Epiro sim; voluntas tua mihi valde grata est, et minime nova : sed et consilium mihi quidem optatum, si liceret ibi omne tempus consumere : odi enim celebritatem; fugio homines; lucem aspicere vix possum : esset mihi ista solitudo, præsertim tam familiari in loco, non amara : [a] sed, itineris causa, ut deverterem, primum est de-

[a] Sic, i. e.

LETTRE VI.

Au même.

Je m'étais flatté que vous viendriez me trouver à Tarente [13] ou à Brindes : je le souhaitais pour plusieurs raisons, et surtout parce que j'avais dessein de faire avec vous quelque séjour en Épire, et que je voulais régler, par vos conseils, toutes les autres mesures que j'ai à prendre. Puisque je ne puis plus l'espérer, c'est une nouvelle affliction qu'il faudra compter avec une infinité d'autres. Je vais m'embarquer pour l'Asie; et je m'arrêterai à Cyzique [14]. Prenez soin de ma famille. Je traîne une vie misérable et languissante. Le dix-septième d'avril [15], auprès de Tarente.

LETTRE VII.

Au même.

Je suis arrivé à Brindes le dix-septième d'avril. J'y reçus, ce jour-là même, une de vos lettres, et une autre encore trois jours après. Je vous suis fort redevable de la manière obligeante avec laquelle vous me pressez de me retirer dans votre maison d'Épire; c'est une marque de votre amitié qui m'est fort sensible, quoiqu'elle ne me soit pas nouvelle. Si je pouvais demeurer chez vous pendant tout le temps de mon exil, j'accepterais vos offres très-volontiers. Je ne puis me souffrir dans les lieux trop fréquentés; je fuis le commerce des hommes; mes yeux supportent à peine la lumière : ainsi je goûterais quelque douceur dans une solitude que notre amitié

vium; deinde ab Autronio et ceteris quatridui; deinde sine te. Nam castellum munitum habitanti mihi prodesset; transeunti non est necessarium. Quod si auderem, Athenas peterem. Sane ita cadebat, ut vellem. Nunc et nostri hostes ibi sunt; et te non habemus; et veremur, ne interpretentur, illud quoque oppidum ab Italia non satis abesse: nec scribis, quam ad diem te exspectemus. Quod me ad vitam vocas, unum efficis, ut a me manus abstineam; alterum non potes, ut me non nostri consilii vitæque pœniteat. Quid enim est, quod me retineat, præsertim si spes ea non est, quæ nos proficiscentes prosequebatur? non faciam, ut enumerem miserias omnes, in quas incidi per summam injuriam, et scelus non tam inimicorum meorum, quam invidorum, ne et meum mærórem exagitem, et te in eundem luctum vocem. Hoc affirmo, neminem umquam tanta calamitate esse affectum, nemini mortem magis optandam fuisse: cujus oppetendæ tempus honestissimum prætermissum est. Reliqua tempora non sunt jam ad medicinam, sed ad finem doloris. De republica video te colligere omnia, quæ putes aliquam spem mihi posse adferre mutandarum rerum: quæ quamquam exigua sunt; tamen, quoniam placet, exspectemus. Tu nihilo minus, si properaris, nos consequere. Nam aut accedemus in Epirum, aut tarde per Candaviam ibimus. Dubitationem autem de Epiro non inconstantia nostra afferebat, sed quod de fratre, ubi eum visuri essemus, nesciebamus.

me ferait trouver encore plus agréable. Ce qui m'empêchera de passer par l'Épire, c'est que ne vous ayant point avec moi, il n'y a pas d'apparence de prendre un chemin de traverse qui m'approcherait d'Autronius et des autres conjurés. Un lieu de défense, comme votre maison [16], me conviendrait fort si je pouvais m'y arrêter; mais ne faisant que passer, ces précautions me seraient beaucoup moins nécessaires. J'irais volontiers à Athènes, si je n'avais peur qu'on ne prétende encore que cette ville n'est pas assez éloignée de l'Italie. D'ailleurs, mes ennemis sont dans ces quartiers : votre compagnie me rassurerait; mais vous ne me marquez point quand vous viendrez me joindre. En m'exhortant à conserver mes jours, vous pouvez bien gagner sur moi que je ne les avance point par une mort violente; mais je ne m'en repentirai pas moins de ne les avoir pas hasardés pour sauver ma fortune. Car enfin, qu'est-ce qui peut encore m'attacher à la vie, surtout si les espérances qui me restaient en partant, ne subsistent plus [17]? Je ne vous ferai point ici une longue énumération de tous mes malheurs, que j'attribue bien plutôt à la perfidie de mes envieux [18] qu'aux efforts de mes ennemis; je ne veux ni aigrir ma douleur, ni renouveler la vôtre; mais j'ose assurer que jamais personne ne fut plus infortuné que moi, et n'eut plus de raisons pour souhaiter la mort. J'ai pu, en la cherchant, ou triompher, ou du moins périr avec gloire; elle ne peut plus maintenant que finir mes maux. Vous m'exposez en détail tout ce qui semble promettre qu'il se fera bientôt dans la république quelque changement dont je pourrai profiter : ce sont de légères conjectures; mais, puisque vous le voulez, il faut attendre jusqu'à la fin. Au reste, vous pouvez encore me joindre, si vous faites un peu de diligence; ou je m'arrêterai en Epire, ou, si je passe par la Candavie [19], je marcherai à fort

Quem quidem ego nec quo modo visurus, nec ubi dimissurus sim, [a] scio. Id est maximum et miserrimum mearum omnium miseriarum. Ego et sæpius ad te, et plura scriberem, nisi mihi dolor meus cum omnes partes mentis, tum maxime hujus generis facultatem ademisset. Videre te cupio. Cura ut valeas. Dat. prid. kal. maj. Brundisii.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Brundisii proficiscens scripseram ad te, quas ob causas in Epirum non essemus profecti; quod et Achaja prope esset plena audacissimorum inimicorum, et exitus difficiles haberet, cum inde proficisceremur. Accessit, cum Dyrrachii essemus, ut duo nuntii afferrentur; unus, classe fratrem Epheso Athenas; alter, pedibus per Macedoniam venire. Itaque illi obviam misimus Athenas, ut inde Thessalonicam veniret. Ipsi processimus, et Thessalonicam a. d. x kal. jun. venimus, neque de illius itinere quicquam certi habebamus, nisi eum ab Epheso ante aliquanto profectum. Nunc, istic quid agatur, magno opere timeo. Quamquam tu altera epistola scribis id maj. audiri, fore, ut acrius postularetur; altera, jam esse mitiora. Sed hæc est pridie data, quam illa: quo

[a] Nescio.

petites journées. Ce n'est point par légèreté que j'hésite si j'irai en Épire; c'est que je ne sais pas où je pourrai rencontrer mon frère [20]; mais je sais encore moins comment je pourrai soutenir une si triste entrevue, et une si cruelle séparation; c'est la peine et la douleur la plus sensible de toutes celles que j'éprouve. Je ne vous en dis pas davantage; dans l'accablement où je me trouve, je puis à peine penser, et encore moins écrire. Je vous attends avec impatience; prenez soin de votre santé. Le dernier d'avril, à Brindes.

LETTRE VIII.

Au même.

Je vous ai écrit, en partant de Brindes, que je n'irais pas en Épire, parce que l'Achaïe [21], qui n'en est pas éloignée, est pleine de gens audacieux animés contre moi, et que les passages de cette province en Macédoine sont fort rudes et fort difficiles. Depuis que je suis arrivé à Dyrrachium [22], j'en ai une nouvelle raison. J'y ai reçu deux avis opposés sur la route que tient mon frère : l'un, qu'il s'était embarqué à Éphèse pour Athènes; et l'autre, qu'il viendrait par terre et passerait par la Macédoine. J'ai donc envoyé de Dyrrachium à Athènes, pour le prier de me venir trouver à Thessalonique, où je suis arrivé le vingt-troisième de mai. Tout ce que j'en ai pu apprendre depuis, c'est qu'il est parti d'Éphèse il y a quelques jours. Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace [23]. Dans une de vos lettres, vous me marquez que vous aviez entendu dire, le quinzième de mai, qu'on se préparait à l'attaquer vivement; et vous me dites dans l'autre, que les choses se calment et s'adoucissent : mais cette lettre qui pourrait me

conturbor magis. Itaque, cum meus me mæror quotidianus lacerat et conficit, tum vero hæc addita cura vix mihi vitam reliquam facit. Sed et navigatio perdifficilis fuit : et ille incertus, ubi ego essem, fortasse alium cursum petivit. Nam Phaeto libertus eum non vidit; vento rejectus ab illo in Macedoniam, Pellæ mihi præsto fuit. Reliqua quam mihi timenda sint video, nec, quid scribam, habeo, et omnia timeo : nec tam miserum est quicquam, quod non in nostram fortunam cadere videatur. Equidem adhuc miser, in maximis meis ærumnis et luctibus, hoc metu adjecto, maneo Thessalonicæ suspensus. Nec audeo quicquam. Nunc ad ea, quæ scripsisti. Tryphonem Cæcilium non vidi. Sermonem tuum et Pompeji cognovi ex tuis litteris. Motum in republica non tantum ego impendere video, quantum tu aut vides, aut ad me consolandum affers. Tigrane enim neglecto, sublata sunt omnia. Varroni me jubes agere gratias : faciam : item Hypsæo. Quod suades, ne longius discedamus, dum acta mensis maji ad nos perferantur : puto me ita esse facturum; sed ubi, nondum statui. Atque ita perturbato sum animo de Quinto, ut nihil queam statuere. Sed tamen statim te faciam certiorem. Ex epistolarum mearum inconstantia puto te mentis meæ motum videre; qui, etsi incredibili et singulari calamitate adflictus sum, tamen non tam est ex miseria, quam ex culpæ nostræ recordatione, commotus. Cujus enim scelere impulsi ac proditi simus, jam profecto vides : atque utinam jam ante vi-

rassurer, est de plus vieille date que celle qui me fait craindre. Ce nouveau chagrin achève de m'accabler, et redouble la tristesse mortelle qui me consume. La mer a été fort mauvaise depuis quelque temps; et peut-être que mon frère, ne sachant point où j'étais, aura pris une autre route. Phaéton, son affranchi, ayant été repoussé sur les côtes de la Macédoine, m'est venu trouver à Pella [24], et m'a dit qu'il ne l'avait point rencontré. Je vois bien que nous ne sommes pas à la fin de nos malheurs : je n'ai rien là-dessus de particulier à vous écrire; mais j'ai mille sujets de crainte. Il n'est point de maux qui ne se trouvent rassemblés et confondus dans mon infortune: ces nouvelles alarmes, qui n'en font pas la moindre partie, me retiennent à Thessalonique, et me laissent une incertitude que je ne puis vaincre. Pour répondre maintenant à votre lettre, je n'ai point vu Tryphon Cécilius. Je ne conclus point de tout ce que Pompée vous a dit dans l'entretien dont vous me parlez, qu'il doive arriver bientôt d'aussi grands mouvemens que vous le croyez, ou que vous me le voulez faire croire pour soulager ma douleur. On n'en doit plus attendre depuis que l'enlèvement de Tigrane n'a point eu de suite [25]. J'écrirai à Varron [26] et à Hypséus [27] des lettres de remercîment, puisque vous le jugez à propos. Je suivrai aussi le conseil que vous me donnez, de ne me pas éloigner davantage, jusqu'à ce que j'aie appris ce qui se sera passé pendant le mois de mai; mais je ne sais encore où je dois attendre ces nouvelles. L'affaire de mon frère m'a jeté dans un si grand trouble, que je suis incapable de prendre aucune résolution; sitôt que je me serai déterminé, je vous le ferai savoir. Vous jugerez aisément de l'agitation de mon esprit par le peu de suite que vous trouverez dans mes lettres. Mais, quoique mes malheurs ne puissent être ni plus grands ni en plus grand nombre, j'en souffre

disses! neque totum animum tuum mærori mecum simul dedisses. Quare, cum me adflictum et confectum luctu audies, existimato, me stultitiæ meæ pœnam ferre gravius, quam eventi; quod ei crediderim, quem esse nefarium non putarim. Me et meorum malorum memoria, et metus de fratre in scribendo impedit. Tu ista omnia vide et guberna. Terentia tibi maximas gratias agit. Litterarum exemplum, quas ad Pompejum scripsi, misi tibi. Dat. IIII kal. jun. Thessalonicæ.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

Quintus frater cum ex Asia discessisset ante kal. maj. et Athenas venisset idib. valde fuit ei properandum, ne quid absens acciperet calamitatis, si quis forte fuisset, qui contentus nostris malis non esset. Itaque eum malui properare Romam, quam ad me venire: et simul (dicam enim, quod verum est; ex quo magnitudinem miseriarum mearum perspicere possis) animum inducere non potui, ut aut illum, amantissimum mei, mollissimo animo, tanto in mæ-

cependant beaucoup moins que du seul souvenir de la faute qui les a causés. Car je crois que vous avez enfin reconnu la perfidie de ceux qui m'ont poussé dans le précipice ; et plût aux dieux que vous l'eussiez reconnue lorsqu'il était encore temps de m'en garantir, et que vous ne vous fussiez pas, comme moi, abandonné tout entier à la douleur ! Quand donc vous entendrez parler de la tristesse mortelle dans laquelle je suis plongé, souvenez-vous que je m'en prends moins à la fortune qu'à moi-même ; et que si je suis inconsolable, c'est de m'être livré à un homme sans foi et sans honneur, que je devais mieux connaître [18]. Je suis si occupé, et de mes propres maux, et de ceux que je crains pour mon frère, que je ne puis vous en dire davantage. Ménagez mes intérêts avec votre prudence ordinaire. Ma femme me mande qu'elle vous a toutes les obligations imaginables. Je vous envoie une copie de la lettre que j'écris à Pompée. Le 29 de mai, à Thessalonique.

LETTRE IX.

Au même.

Mon frère est parti d'Asie sur la fin d'avril, et est arrivé à Athènes le 15 de mai. Il a fallu qu'il se rendît à Rome en diligence, afin de prévenir les entreprises de ceux dont ma disgrâce n'a pu peut-être contenter la haine et la jalousie. Ainsi je n'ai point voulu qu'il se détournât pour me venir voir. Mais voici encore une autre raison qui vous fera connaître jusqu'où va mon malheur. Il faut donc vous avouer que je ne me suis pas senti assez de force pour soutenir la vue d'un frère qui a tant d'amitié pour moi, et qui m'aurait si fort attendri. Je n'ai point voulu qu'il vît de près le renversement

rore aspicerem; aut meas miserias, luctu adflictas, et perditam fortunam, illi offerrem, aut ab illo aspici paterer. Atque etiam illud timebam, quod profecto accidisset, ne a me digredi non posset. Versabatur mihi tempus illud ante oculos, cum ille aut lictores dimitteret, aut vi avelleretur ex complexu meo. Hujus acerbitatis eventum altera acerbitate non videndi fratris vitavi. In hunc me casum vos, vivendi auctores, impulistis. Itaque mei peccati luo pœnas. Quamquam me tuæ litteræ sustentant : ex quibus, quantum tu ipse speres, facile perspicio. Quæ quidem tamen aliquid habebant solatii ante, quam eo venisti, *a Pompejo nunc Hortensium allice, et ejusmodi viros.* Obsecro, mi Pomponi, nondum perspicis, quorum opera, quorum insidiis, quorum scelere perierimus? sed tecum hæc coram agemus. Tantum dico, quod scire te puto, nos non inimici, sed invidi perdiderunt. Nunc, si ita sunt, quæ speras, sustinebimus nos, et spe, qua jubes, nitemur. Sin, ut mihi videntur, [a] infirma sunt; quod optimo [b] tempore facere non licuit, minus idoneo fiet. Terentia tibi sæpe agit gratias. Mihi etiam unum de malis in metu est, fratris miseri negotium : quod, si sciam, cujusmodi sit; sciam, quid agendum mihi sit. Me etiam nunc illorum beneficiorum et litterarum exspectatio, ut tibi placet, Thessalonicæ tenet. Si quid erit novi allatum, sciam, de reliquo quid agendum sit. Tu si, ut scribis, kal. jun. Roma profectus es, propediem nos vi-

[a] Firma. — [b] Genere.

de ma fortune, et l'excès de ma douleur. J'appréhendais encore, et avec beaucoup de raison, qu'il ne pût se résoudre à me quitter. Je me représentais ce triste moment auquel il serait obligé de renvoyer ses licteurs [29] ou de s'arracher d'entre mes bras : je me suis privé du plaisir de le voir, pour ne point m'exposer à une si cruelle séparation. Voilà les maux auxquels je me suis réservé par vos conseils; voilà ce qu'il m'en coûte pour les avoir suivis. Ce que vous m'écrivez me donne quelque espérance, quoique je m'aperçoive bien que vous n'en avez pas tant que vous me le voulez faire croire. J'ai trouvé néanmoins dans la lecture de votre lettre quelque soulagement, jusqu'à ce que je sois venu à ces mots : *Après avoir mis Pompée dans vos intérêts, il faut maintenant gagner Hortensius, et les gens de ce parti* [30]. Quoi donc! mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu, les moyens dont ils se sont servis, les piéges qu'ils m'ont dressés ? Mais je vous éclaircirai là-dessus de vive voix : ce qui est sûr, et ce que vous savez aussi bien que moi, c'est qu'on doit moins attribuer ma disgrâce à mes ennemis qu'à mes envieux. Si les choses tournent comme vous l'espérez, je suivrai vos conseils, et j'en attendrai avec patience le succès. Mais si, comme j'ai lieu de le craindre, je me flatte en vain de quelque changement favorable, il faudra revenir à cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'aurait été plus glorieuse [31]. Ma femme me parle dans toutes ses lettres des bontés que vous avez pour elle. La crainte où je suis pour mon malheureux frère, redouble tous mes chagrins; je ne puis me déterminer à rien que je ne sache ce que deviendra son affaire. Je demeurerai à Thessalonique, comme vous me le conseillez, jusqu'à ce que j'aie appris ce que l'on a fait pour moi; il me sera ensuite plus

debis. Litteras, quas ad Pompejum scripsi, tibi misi. Dat. id. jun. Thessalonicæ.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

Acta quæ essent usque ad VIII kalend. jun. cognovi ex tuis litteris. Reliqua exspectabam, ut tibi placebat, Thessalonicæ : quibus allatis, facilius statuere potero ubi sim. Nam, si erit causa, si quid agetur, si spem videro, aut ibidem opperiar, aut me ad te conferam : sin, ut tu scribis, ista evanuerint, aliquid aliud videbimus. Omnino adhuc nihil mihi significatis, nisi discordiam istorum; quæ tamen inter eos de omnibus potius rebus est, quam de me. Itaque, quid ea mihi prosit, nescio. Sed tamen, quoad me vos sperare vultis, vobis obtemperabo. Nam quod me tam sæpe et tam vehementer objurgas, et animo infirmo esse dicis : quæso, ecquod tantum malum est, quod in mea calamitate non sit? ecquis umquam tam ex amplo statu, tam in bona causa, tantis facultatibus ingenii, consilii, gratiæ, tantis præsidiis bonorum omnium, concidit? possum oblivisci, qui fuerim? non sentire, qui sim? quo caream honore? qua gloria? quibus liberis? quibus fortunis? quo fratre?

aisé de prendre de justes mesures. Si vous êtes parti de Rome le premier de juin, comme vous me le faites espérer dans votre dernière lettre, j'aurai la consolation de vous embrasser dans peu de jours. Je vous ai envoyé la lettre que j'ai écrite à Pompée. Le 13 de juin, à Thessalonique.

LETTRE X.

Au même.

Vos lettres m'ont appris tout ce qui s'est passé à Rome jusqu'au 25 de mai. J'attendrai le reste à Thessalonique, comme vous me le conseillez. Je me déterminerai ensuite plus facilement sur le lieu de mon séjour. Si mon affaire devient meilleure, si l'on fait quelque chose pour moi, s'il me reste du moins quelque espérance, ou je demeurerai ici, ou j'irai dans votre maison d'Épire. Si, au contraire, tout vient à me manquer, comme vous paraissez le craindre, il faudra prendre d'autres mesures. Ce que vous me mandez de plus favorable, se réduit à la division de mes ennemis; mais, comme elle roule sur toute autre chose que sur moi, je ne vois pas ce que je m'en puis promettre. Je veux bien cependant régler jusqu'à la fin ma confiance sur la vôtre. Quant aux reproches continuels que vous me faites sur mon abattement et sur ma faiblesse; croyez-vous donc que le poids et le nombre des maux qui accompagnent ma disgrâce ne m'excusent pas assez? Vit-on jamais en effet personne, pour une si bonne cause, tomber d'un si haut rang, avec les ressources et l'appui que je devrais trouver dans mes talens, dans mon expérience, dans mon crédit, et dans l'amitié de tous les gens de bien? Puis-je oublier ce que j'ai été, et ne pas sentir ce que je suis? de quelle gloire,

quem ego (ut novum calamitatis genus attendas) cum pluris facerem, quam me ipsum, semperque fecissem, vitavi, ne viderem, ne aut illius luctum squaloremque aspicerem, aut me, quem ille florentissimum reliquerat, perditum illi adflictumque offerrem. Mitto cetera intolerabilia. Etenim fletu impedior. Hic utrum tandem sum accusandus, quod doleo; an, quod commisi, ut hæc aut non retinerem (quod facile fuisset, nisi intra parietes meos de mea pernicie consilia inirentur), aut certe vivus nunc amitterem? Hæc eo scripsi, ut potius relevares me, quod facis, quam aut castigatione, aut objurgatione dignum putares : eoque ad te minus multa scribo, quod et mærore impedior, et [a] quod exspectem istinc, magis habeo, quam [b] quod ipse scribam. Quæ si erunt allata, faciam te consilii nostri certiorem. Tu, ut adhuc fecisti, quam plurimis de rebus ad me velim scribas; ut prorsus ne quid ignorem. Dat. XIIII kal. quint. Thessalonicæ.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Me et tuæ litteræ, et quidam boni nuntii, non optimis tamen auctoribus, et exspectatio vestrarum litterarum, et quod tibi ita placuerat, adhuc Thessalo-

[a] Quid. — [b] Quid.

de quels honneurs je suis privé, de quels biens, de quels enfans, de quel frère; d'un frère que j'aime et que j'ai toujours aimé plus que moi-même, et dont il a fallu néanmoins, par un nouveau genre de supplice, éviter l'entrevue, de peur d'augmenter mon affliction par l'image de la sienne, et plus encore pour ne me pas montrer à lui dans un état si déplorable, et si différent de celui où il m'avait laissé? J'ajouterais beaucoup d'autres particularités aussi accablantes, mais je ne puis plus retenir mes larmes. Jugez maintenant lequel des deux est le moins excusable, ou de donner quelques plaintes à de tels malheurs, ou de me les être attirés par ma faute, en laissant perdre des biens que je ne devais me voir enlever qu'avec la vie, et que j'aurais pu même conserver facilement, si des amis infidèles n'avaient pas conspiré contre moi dans ma propre maison. Je justifie ma douleur pour vous porter à la soulager avec votre amitié ordinaire, au lieu de l'aigrir par vos reproches. L'accablement où je suis ne me permet pas de vous en dire davantage, et je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle à vous mander: j'attends avec impatience celles de Rome; quand je les aurai apprises, je vous marquerai mes résolutions: je vous prie de continuer à m'écrire fort en détail tout ce qui se passe. A Thessalonique, le 17 de juin.

LETTRE XI.

Au même.

Je demeurerai à Thessalonique jusqu'à ce que j'aie reçu vos lettres. Je crois, comme vous, que je ferai bien d'y attendre la suite de ce que vous me mandez, et la confirmation de quelques bonnes nouvelles dont les auteurs ne me parais-

nicæ tenebant. Si accepero litteras, quas exspecto; si spes erit ea, quæ rumoribus afferebatur; ad te me conferam : si non erit, faciam te certiorem, quid egerim. Tu me, ut facis, opera, consilio, gratia juva : consolari jam desine : objurgare vero noli : quod cum facis, ut ego tuum amorem et dolorem desidero! quem ita adfectum mea ærumna esse arbitror, ut te ipsum consolari nemo possit. Quintum fratrem optimum humanissimumque sustenta. Ad me, obsecro te, ut omnia certa perscribas. Dat. IIII kal. quint.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

Tu quidem sedulo argumentaris, quid sit sperandum, et maxime per senatum : idemque caput rogationis proponi scribis, quare in senatu dici nihil liceat, itaque siletur. Hic tu me accusas, quod me adflictem; cum ita sim adflictus, ut nemo umquam : quod tute intelligis. Spem ostendis secundum comitia. Quæ ista est, eodem tribuno plebis, et inimico consule designato? Percussisti autem me etiam de oratione prolata. Cui vulneri, ut scribis, medere, si quid potes. Scripsi equidem olim iratus, quod ille prior scripserat; sed ita compresseram, ut numquam manaturam putarem. Quo modo exciderit, nescio. Sed quia numquam accidit, ut cum eo verbo uno

sent pas assez sûrs. Si je reçois des lettres telles que je les attends, et que les bruits qui sont venus jusqu'ici se trouvent véritables, j'irai dans votre maison d'Épire. Sinon, je vous ferai savoir quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite. Vous voulez bien que je compte toujours sur vos soins, sur votre prudence et sur votre crédit. Épargnez-vous la peine de me consoler, mais épargnez-moi aussi des reproches qui m'affligent. Que je reconnais peu dans ceux que vous me faites, un ami sensible et compatissant! vous que je crois néanmoins inconsolable de ma disgrâce. Je vous recommande mon cher frère Quintus, et je vous prie de me donner les nouvelles certaines sur tout ce qui me regarde. Le 27 de juin.

LETTRE XII.

Au même.

Vous m'exposez dans votre dernière lettre toutes les raisons que j'ai d'espérer, surtout de la part du sénat [32] où l'on aurait déjà proposé mon affaire, s'il n'avait fallu auparavant délibérer sur cette clause de la loi de Clodius qui le défend expressément. Vous me grondez ensuite de ce que je suis, dites-vous, ingénieux à m'affliger, quoique vous sachiez bien vous-même que jamais douleur n'eut un plus juste fondement que la mienne. Vous me donnez de bonnes espérances pour le temps qui suivra les élections; mais que puis-je espérer tant que Clodius sera tribun, surtout si Métellus [33], mon ennemi, est désigné consul? J'ai été fort frappé de l'endroit de votre lettre où vous me parlez de cette harangue [34] dont on a répandu des copies: je vous prie d'y remédier le mieux qu'il sera possible, comme vous me le promettez. Il est vrai que

concertarem; et quia scripta mihi videtur negligentius, quam ceteræ; puto posse probari, non esse meam. Id, si putas me posse sanari, cures velim: sin plane perii, minus laboro. Ego etiam nunc eodem in loco jaceo, sine sermone ullo, sine cogitatione ulla. Licet tibi, ut scribis, significarim, ut ad me venires Dodona; tamen intelligo, te re istic prodesse, hic ne verbo quidem levare me posse. Non queo plura scribere: nec est, quod scribam: vestra magis exspecto. Dat. xvi kal. sext. Thessalonicæ.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Quod ad te scripseram, me in Epiro futurum: posteaquam extenuari spem nostram et evanescere vidi, mutavi consilium; nec me Thessalonica commovi, ubi esse statueram, quoad aliquid ad me de eo scriberes, quod proximis litteris scripseras, fore,

je l'ai écrite dans un mouvement de colère, pour répondre à celle que l'homme que vous savez avait faite contre moi; mais je l'avais supprimée avec tant de soin, que je comptais qu'elle ne verrait jamais le jour; je ne sais comment elle a pu m'échapper. Au reste, comme je n'ai jamais eu en public la moindre dispute avec la personne dont il s'agit, et que le style de cette harangue est beaucoup plus négligé que celui de mes autres pièces, on peut faire croire aisément qu'elle n'est pas de moi. Je vous recommande fort cette affaire, si vous croyez que les miennes ne soient pas désespérées; mais si elles le sont entièrement, vous pouvez la négliger. Je suis toujours à Thessalonique dans un abattement qui ne me laisse pas la liberté de m'entretenir, ni avec les autres, ni avec moi-même. Je vous avais prié de me venir trouver à Dodone [35], mais j'ai conçu depuis que vous me rendiez à Rome des services effectifs, et qu'ici vous ne pourriez pas même me donner de vaines consolations. Je ne saurais vous écrire plus au long, et d'ailleurs je n'ai rien à vous mander, au lieu que vous avez mille choses à m'apprendre. Le 17 de juillet, à Thessalonique.

LETTRE XIII.

Au même.

Je vous avais écrit que je passerais en Épire; mais depuis que j'ai vu mes espérances diminuer et s'évanouir enfin, j'ai changé de résolution; et je ne quitterai point Thessalonique que je n'aie appris si l'on a proposé mon affaire dans le sénat après les élections, comme vous m'aviez marqué que Pompée vous l'avait fait espérer. Elles sont faites maintenant, et puisque vous ne m'avez point écrit, j'en conclus que vous n'avez rien

uti secundum comitia aliquid de nobis in senatu ageretur; id tibi Pompejum dixisse. Qua de re, quoniam comitia habita sunt, tuque nihil ad me scribis, proinde habebo, ac si scripsisses nihil esse; neque temporis non longinqui spe ductum esse, moleste feram. Quem autem motum te videre scripseras, qui nobis utilis fore videretur, eum nuntiant, qui veniunt, nullum fore. In tribunis plebis designatis reliqua spes est : quam si exspectaro, non erit, quod putes me causæ meæ [a] ac voluntati meorum defuisse. Quod me sæpe accusas, cur hunc meum casum tam graviter feram; debes ignoscere, cum ita me afflictum [b] vides, ut neminem unquam nec videris, nec audieris. Nam quod scribis te audire, me etiam mentis errore ex dolore affici : mihi vero mens integra est. Atque utinam tam in periculo fuisset! cum ego iis, quibus meam salutem carissimam esse arbitrabar, inimicissimis crudelissimisque usus sum : qui, ut me paululum inclinari timore viderunt, sic impulerunt, ut omni suo scelere et perfidia abuterentur ad exitium meum. Nunc, quoniam est Cyzicum nobis eundum, quo rarius ad me litteræ perferentur, hoc velim diligentius omnia, quæ putaris me scire opus esse, perscribas. Quintum fratrem meum fac diligas : quem ego miser si incolumem relinquo, non me totum periisse arbitrabor. Dat. non. sext.

[a] Abest *ac*. — [b] Videas.

de bon à m'apprendre. Il faudra me consoler de m'être jusqu'ici laissé repaître si vainement de l'idée d'un retour prochain [36]. Quant à cette affaire qui devait, à ce que vous m'écriviez, causer des mouvemens dont je profiterais, ceux qui viennent ici de Rome, m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites [37]. Je n'ai plus de ressource que dans la bonne volonté des nouveaux tribuns. Si j'attends qu'ils entrent en charge [38], vous ne pourrez pas dire, après cela, que je me suis trop tôt découragé, et que j'ai mal secondé le zèle de ceux qui s'emploient pour moi. Lorsque vous me reprochez ma faiblesse et mon abattement, vous devriez faire réflexion que, si jamais douleur ne fut égale à la mienne, jamais aussi il n'y en eut de plus juste et de plus raisonnable. Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affaiblir l'esprit [39] : non, grâces aux dieux, il n'est point affaibli, et je voudrais qu'il ne l'eût pas été davantage lorsqu'il était encore temps de me sauver. Je n'aurais pas pris pour des amis zélés et sincères, mes ennemis les plus cruels, qui, profitant de ma terreur, se servirent des artifices les plus indignes pour achever de m'abattre et de m'acoabler. Comme j'irai bientôt à Cyzique, où je recevrai plus rarement de vos lettres, je vous prie de m'instruire auparavant de tout ce qu'il m'est important de savoir. Aimez toujours mon cher frère Quintus ; s'il n'a point de part à mon infortune, je ne me croirai pas entièrement perdu. Le 5 d'août.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Ex tuis litteris plenus sum exspectatione de Pompejo, quidnam de nobis velit, aut ostendat. Comitia enim credo esse habita : quibus absolutis, scribis illi placuisse, agi de nobis. Si tibi stultus esse videor, qui sperem; facio tuo jussu; etsi scio te me iis epistolis potius et meas spes solitum esse remorari. Nunc velim, mihi plane perscribas, quid videas. Scio nos nostris multis peccatis in hanc ærumnam incidisse. Ea si qui casus aliqua ex parte correxerint; minus moleste feremus nos vixisse, et adhuc vivere. Ego, propter viæ celebritatem, et quotidianam exspectationem rerum novarum, non commovi me adhuc Thessalonica. Sed jam extrudimur, non a Plancio (nam is quidem retinet), verum ab ipso loco, minime apposito ad tolerandam in tanto luctu calamitatem. In Epirum ideo, ut scripseram, non veni, quod subito mihi universi nuntii venerant et litteræ, quare nihil esset necesse quamproxime Italiam esse. Hinc, si aliquid a comitiis audierimus, nos in Asiam convertemus : neque adhuc stabat, quo potissimum : sed scies. Dat. XII kal. sext. Thessalonicæ.

LETTRE XIV.

Au même.

Depuis vos dernières lettres, j'attends avec impatience les effets de la bonne volonté de Pompée. Vous me marquiez qu'il ferait proposer mon affaire immédiatement après les élections, et je les crois faites maintenant. Peut-être que je m'abandonne trop facilement à un frivole espoir, mais c'est vous-même qui me le donnez. Il faut avouer néanmoins que vos lettres sont plus propres à régler mes espérances qu'à les flatter. Mais je vous prie de m'écrire là-dessus sans dissimulation et sans ménagement. Ma disgrâce est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours [40]; si quelque heureux hasard les réparait, du moins en partie, je me consolerais d'avoir prolongé si long-temps ma vie et mes malheurs. Je suis demeuré jusques ici à Thessalonique, parce que c'est un fort grand passage où je puis recevoir plus promptement les nouvelles que j'attends de jour à autre; mais il en faut enfin partir. Ce n'est pas, comme vous jugez bien, Plancius [41] qui m'y oblige; il fait, au contraire, tout ce qu'il peut pour me retenir; je m'en bannis moi-même, pour aller porter dans quelque lieu plus obscur mon affliction et mon infortune. J'aurais été en Épire, comme je vous l'avais écrit; mais j'ai reçu de tous côtés des lettres où l'on me marquait que je ferais mieux de ne me pas approcher si fort de l'Italie [42]; je partirai pour l'Asie dès que je saurai si l'on a fait quelque chose pour moi après les élections. Je ne sais pas bien encore où je m'arrêterai, mais je vous le manderai dans la suite. Le 21 de juillet, à Thessalonique.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

Accepi id. sext. quattuor epistolas a te missas; unam, qua me objurgas, ut sim firmior; alteram, qua Crassi libertum ais tibi de mea sollicitudine macieque narrasse; tertiam, qua demonstras acta in senatu; quartam de eo, quod a Varrone scribis tibi esse confirmatum de voluntate Pompeji. Ad primam tibi hoc scribo; me ita dolere, ut non modo a mente non deserar, sed id ipsum doleam, me, tam firma mente ubi utar, et quibuscum, non habere. Nam si tu me uno non sine mærore cares, quid me censes, qui et te et omnibus? et si tu incolumis me requiris; ecquo modo a me ipsam incolumitatem desiderari putas? nolo commemorare, quibus rebus sim spoliatus, non solum quia non ignoras, sed etiam ne scindam ipse dolorem meum. Hoc confirmo, neque tantis bonis esse privatum quemquam, neque in tantas miserias incidisse. Dies autem non modo non levat luctum hunc, sed etiam auget. Nam ceteri dolores mitigantur vetustate; hic non potest non et sensu præsentis miseriæ, et recordatione præteritæ vitæ quotidie augeri. Desidero enim non mea solum, neque meos, sed me ipsum. Quid enim sum? sed non faciam, ut aut tuum animum angam querelis, aut meis vulneribus sæpius manus adferam. Nam quod

LETTRE XV.

Au même.

J'ai reçu, le 13 d'août, quatre de vos lettres : dans la première vous m'exhortez à soutenir ma disgrâce avec plus de constance ; dans la seconde vous me parlez de la peinture que l'affranchi de Crassus vous a faite de ma tristesse et de ma maigreur ; dans la troisième vous m'apprenez ce qui s'est passé dans le sénat ; et vous me marquez dans la quatrième que Varron vous a donné de nouvelles assurances des bonnes intentions de Pompée. Pour répondre au premier article ; mon esprit n'est nullement affaibli ; j'en jouis, au contraire, si parfaitement, que c'est un nouveau chagrin pour moi de ne trouver ici personne avec qui j'en puisse faire usage comme je le voudrais. Si vous ne pouvez sans quelque peine vous passer de moi, combien plus dois-je souffrir éloigné de vous et de tous mes autres amis ; et si vous sentez quelquefois que je vous manque, quoique vous trouviez dans votre fortune de quoi vous dédommager de mon absence, combien plus dois-je sentir la perte de tant de biens dont rien ne me dédommage ! Je ne vous en ferai point ici une longue énumération, elle ne vous apprendrait rien, et ne servirait qu'à renouveler ma douleur ; mais je puis vous assurer que jamais personne n'est tombé d'un état si florissant dans des malheurs pareils. Le temps augmente même mon affliction au lieu de la soulager ; les autres chagrins s'adoucissent peu à peu, mais les miens sont de nature à croître de plus en plus, et par le sentiment de mes maux, et par le souvenir de mon bonheur passé. Je me vois privé non-seulement de mes biens et de ma famille, mais encore de tout ce que j'ai

purgas eos, quos ego mihi scripsi invidisse, et in eis Catonem : ego vero tantum illum puto ab isto scelere abfuisse, ut maxime doleam, plus apud me simulationem aliorum, quam istius fidem, valuisse. [a] Ceteri, quos purgas, debent mihi purgati esse, tibi si sunt. Sed hæc sero agimus. Crassi libertum nihil puto sincere locutum. In senatu rem probé scribis actam. Sed quid Curio? an illam orationem non legit? quæ unde sit prolata, nescio. Sed Axius, ejusdem diei scribens ad me acta, non ita laudat Curionem. At potest ille aliquid prætermittere : tu, nisi quod erat, profecto non scripsisti. Varronis sermo facit exspectationem Cæsaris : atque utinam ipse Varro incumbat in causam ! quod profecto cum sua sponte, tum te instante faciet. Ego, si me aliquando vestri et patriæ compotem fortuna fecerit, certe efficiam, ut maxime lætere unus ex omnibus amicis; meaque officia et studia, quæ parum antea luxerunt (fatendum est enim), sic exequar, ut me æque tibi, ac fratri, et liberis nostris, restitutum putes. Si quid in te peccavi, ac potius quoniam peccavi, ignosce. In me enim ipsum peccavi vehementius. Neque hæc eo scribo, quo te non meo casu maximo dolore esse affectum sciam : sed profecto, si, quantum me amas et amasti, tantum amare deberes ac debuisses, numquam esses passus, me, quo tu abundabas, egere consilio; nec esses passus mihi persuaderi, utile nobis esse, legem de collegiis per-

[a] Ceteros.

été; car enfin que m'en reste-t-il? mais je ne cherche point à vous affliger, et je dois craindre de rouvrir trop souvent mes plaies. Il était inutile de justifier Caton avec ceux que j'ai accusés de jalousie; bien loin de le soupçonner d'une telle indignité, je me reproche également, et de m'être laissé prendre par les fausses caresses de ceux-ci, et de n'avoir pas compté sur la droiture de celui-là: je veux bien néanmoins croire les autres innocens, puisqu'ils vous paraissent tels; mais toutes ces réflexions viennent un peu tard. Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté [43]. J'ai lieu d'être content de ce qui s'est passé dans le sénat à mon sujet, et en particulier de ce qu'a dit Curion; n'aurait-il donc point vu cette harangue [44] qui m'est échappée, sans que je puisse dire comment? Axius ne me fait pas entendre dans sa lettre que je sois si redevable à Curion; mais il a pu oublier quelque particularité, et je suis sûr que vous ne m'en écrivez que de véritables. Ce que vous a dit Varron me donne lieu d'espérer quelque chose du côté de César, mais il faut que Varron lui-même s'emploie pour moi; vos sollicitations l'y détermineront aisément. Si jamais la fortune me rejoint avec vous dans le sein de ma patrie, vous pouvez compter qu'aucun de mes amis n'y gagnera autant que vous. Je confesse que je vous ai été inutile jusqu'à présent, mais je me promets de vous faire voir alors, par mon attachement et par mes services, que je ne vous suis pas moins dévoué qu'à mon frère, et à toute ma famille. Si mon amitié ne vous a pas été assez avantageuse, comme il en faut convenir, vous devez me pardonner, j'y ai perdu plus que vous. Je ne prétends pas que vous n'ayez été sensible à mon malheur autant qu'on le pouvait être; mais, si vous aviez eu pour moi, par engagement et par reconnaissance, cette même amitié que vous

ferri. Sed tu tantum lacrimas præbuisti dolori meo, quod erat amoris, tamquam ipse ego: quod meritis meis perfectum esse potuit, ut dies et noctes, quid mihi faciendum esset, cogitares, id abs te, meo, non tuo scelere prætermissum est. Quodsi non modo tu, sed quisquam fuisset, qui me Pompeji minus liberali responso perterritum a turpissimo consilio revocaret, quod unus tu facere maxime potuisti: aut occubuissem honeste, aut victores hodie viveremus. Hic mihi ignosces. Me enim ipsum multo magis accuso; deinde te, quasi me alterum: et simul meæ culpæ socium quæro: ac si restituor, etiam minus videbimur deliquisse; abs teque certe, quoniam nullo nostro, tuo ipsius beneficio diligemur. Quod te cum Culeone scribis de privilegio locutum, est aliquid; sed multo est melius abrogari. Si enim nemo impediet, quid est firmius? sin erit, qui ferri non sinat, idem senatus-consulto intercedet. Nec quicquam aliud opus est, quam abrogari. Nam prior lex nos nihil lædebat. Quam si, ut est promulgata, laudare voluissemus, aut, ut erat negligenda, negligere; nocere omnino nobis non potuisset. Hic mihi primum meum consilium defuit, sed etiam obfuit. Cæci, cæci, inquam, fuimus, in vestitu mu-

n'avez eue que par choix et par inclination, auriez-vous souffert que j'écoutasse de si mauvais conseils, vous qui étiez plus capable que personne de m'en donner de bons? Non, vous ne m'auriez jamais laissé croire qu'il était de mon intérêt de ne me point opposer à la loi qui rétablissait les sociétés d'artisans [45]. Mais vous avez cru remplir les devoirs de l'amitié en mêlant vos larmes avec les miennes : si vous ne m'avez point donné tout votre temps et toute votre application, mes services ne me mettaient point en droit de l'exiger, et je ne m'en dois prendre qu'à moi-même. Il ne fallait qu'un seul de mes amis pour remettre mon esprit alarmé de la froide réponse de Pompée [46], et pour me faire abandonner l'indigne résolution que j'avais prise; vous le pouviez plus aisément que personne, et si je l'avais fait, ou je serais mort glorieusement, ou je jouirais maintenant de ma victoire. Pardonnez-moi ces reproches, ils tombent plus sur moi que sur vous, et si je vous donne quelque part à ma faute, c'est que je cherche à la diminuer en y associant un autre moi-même; elle me paraîtra encore plus légère si mon rétablissement la répare : vous m'aimerez alors moins par obligation, que par amour-propre et comme votre ouvrage. Quant à ce que Culéon [47] vous a dit sur l'invalidité de la loi de Clodius, qui ne peut passer que pour un décret personnel [48]; quoique je sois persuadé aussi bien que lui que ce décret est abusif, je crois néanmoins qu'il en faut demander l'abrogation; car si l'on peut l'obtenir, c'est le parti le plus sûr, et si quelque tribun s'y oppose, on pourra toujours faire intervenir le décret du sénat auquel il voudrait que je me tinsse. Il suffit d'abroger la loi qui me regarde en particulier; pour la première elle ne m'attaquait point directement [49], et si, lorsqu'on la proposa, j'avais voulu l'approuver ou du moins la négliger, comme je le

tando, in populo rogando. Quod, nisi nominatim mecum agi cœptum esset, fieri perniciosum fuit. Sed pergo præterita. Verumtamen ob hanc causam, ut, si quid [a] agatur, legem illam, in qua popularia multa sunt, ne tangatis. Verum est stultum, me præcipere, quid agatis, aut quo modo. Utinam modo agatur aliquid! in quo ipso multa occultant tuæ litteræ, credo, ne vehementius desperatione perturber. Quid enim vides agi posse, aut quo modo? per senatumne? ast tute scripsisti ad me, quoddam caput legis Clodium in curiæ poste fixisse, ne referri, neve dici liceret. Quo modo igitur Domitius se dixit relaturum? quo modo autem, iis, quos tu scribis, et de re dicentibus, et, ut referretur, postulantibus, Clodius tacuit? ac, si per populum, poteritne, nisi de omnium tribunorum plebis sententia? quid de bonis? quid de domo? poteritne restitui? aut, si non poterit, egomet quo modo potero? Hæc nisi vides expediri, quam in spem me vocas? sin autem spei nihil est, quæ est mihi vita? itaque exspecto Thessalonicæ acta kal. sext. ex quibus statuam, in tuosne agros confugiam, ut neque videam homines, quos nolim, et te, ut scribis, videam, et propius

[a] Ageretur.

devais faire, on n'aurait pu en aucune manière s'en servir contre moi. Les vaines précautions et les fausses mesures que je pris alors, contribuèrent beaucoup à ma perte. Oui, nous fûmes aveuglés, lorsque nous prîmes des habits de deuil, et que nous allâmes solliciter le peuple[50]; il fallait attendre, pour faire cette démarche, qu'on m'attaquât en personne. Mais pourquoi rappeler inutilement le passé? Cela peut servir néanmoins à vous faire comprendre, que si l'on agit pour mon rétablissement, il ne faut point toucher à cette loi qui contient plusieurs chefs très-avantageux au peuple. C'est peut-être une folie à moi de régler ce qu'il faut faire, et comment il faut s'y prendre; je serai trop heureux de quelque manière qu'on agisse, et je vois bien que vous ne me dites pas là-dessus tout ce que vous pensez, de peur que je ne m'abandonne au désespoir. Car dites-moi, je vous prie, quel jour voyez-vous à mon affaire, et par quelle voie la fera-t-on réussir? Sera-ce par le moyen du sénat? mais ne m'avez-vous pas mandé que Clodius avait fait afficher à la porte du sénat même, l'article de sa loi qui défend d'y parler de mon rappel? Comment donc Domitius s'en est-il chargé [51]? et comment Clodius a-t-il écouté sans rien dire ceux qui ont demandé qu'on en fît la proposition? Si l'on va droit au peuple, l'opposition d'un seul tribun ne suffira-t-elle pas pour tout arrêter? mes biens me seront-ils rendus? ma maison sera-t-elle rebâtie? et si elle ne l'est pas, pourrai-je me croire rétabli? Si vous ne voyez pas qu'on puisse lever toutes ces difficultés, quelle espérance me reste-t-il? et que deviendrai-je s'il ne m'en reste plus? J'attends à Thessalonique des nouvelles de ce qui se sera passé le premier d'août, et là-dessus je déterminerai si je dois aller à Cyzique, ou me retirer dans vos terres. Je serais chez vous plus à portée, si l'on faisait quelque chose pour moi; je pour-

sim, si quid agatur; idque intellexi cum tibi, tum Quinto fratri placere : an abeam Cyzicum. Nunc Pomponi, quoniam nihil impertisti tuæ prudentiæ ad salutem meam, quod aut in me ipso satis esse consilii decreras, aut te nihil plus mihi debere, quam ut præsto esses; quoniamque ego proditus, inductus, conjectus in fraudem, omnia mea præsidia neglexi; totam Italiam (in me), erectam ad me defendendum, destitui et reliqui; me, meos, meis tradidi inimicis, inspectante et tacente te; qui si non plus ingenio valebas, quam ego, certe timebas minus : si potes, erige adflictos, et in eo nos juva : sin omnia sunt obstructa, id ipsum fac ut sciamus, et nos aliquando aut objurgare, aut comiter consolari desine. Ego si tuam fidem accusarem; non me potissimum tuis tectis crederem : meam amentiam accuso, quod a te tantum amari, quantum ego vellem, putavi : quod si fuisset, fidem eandem, curam majorem adhibuisses; me certe ad exitium præcipitantem retinuisses; istos labores, quos nunc in naufragiis nostris suscipis, non subisses. Quare fac, ut omnia ad me perspecta et explorata perscribas; meque, ut facis, velis esse aliquem; quoniam, qui fui, et qui esse potui, jam esse non possum; et ut his litteris non te, sed me ipsum a me esse accusatum putes. Si qui erunt, quibus putes opus esse meo nomine litteras dari, velim conscribas, curesque dandas. Dat. XIV kal. sept.

rais avoir le plaisir de vous y voir, et j'éviterais des gens qui doivent m'être odieux [52]. Je vois bien que vous souhaitez, aussi bien que mon frère, que je prenne ce dernier parti. Au reste, mon cher Atticus, souvenez-vous que votre prudence m'a manqué au besoin, soit que vous ayez eu trop bonne opinion de la mienne, ou que vous ne vous soyez cru obligé qu'à me seconder; souvenez-vous, dis-je, que trompé par de faux amis et livré à leurs artifices, j'ai refusé tous les secours qui m'étaient offerts; j'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense [53]; j'ai laissé porter contre moi et contre les miens tous les coups de mes ennemis; vous m'avez vu faire toutes ces fautes, et votre silence m'a trahi. Quand vous n'auriez pas eu naturellement plus de force d'esprit que j'en ai, du moins étiez-vous alors plus à vous-même et moins troublé que moi. Mais puisque vous ne m'avez pas soutenu, travaillez maintenant à me relever; et si vous ne voyez pour cela aucune ouverture, ne craignez point de me le dire. Je vous dispense de me consoler, mais je vous prie en même temps de ne me plus faire de reproches; soyez aussi persuadé que je n'ai point prétendu vous en faire dans cette lettre, mais m'en faire à moi-même. Si j'avais contre vous quelque soupçon, je ne choisirais pas votre maison pour mon asile; c'est uniquement ma faute de m'être imaginé que vous m'aimiez autant que je le souhaitais. Je ne dis pas que votre amitié n'ait été très-sincère; mais elle pouvait être plus vive et plus agissante. Vous m'auriez alors empêché de courir à ma perte, et vous vous seriez épargné tout ce qu'il vous en coûtera de peines pour me sauver du naufrage. Mandez-moi ce que vous savez de clair et de certain sur ce qui me regarde; et puisque je ne puis plus espérer de me revoir dans ma première fortune, tâchez du moins de m'en faire une médiocre. Si vous croyez

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Totum iter mihi incertum facit exspectatio litterarum vestrarum, kal. sext. datarum, non aliud aliquid. Si spes erit, Epirum; sin minus, Cyzicum, aut aliud quid sequemur. Tuæ quidem litteræ, quo sæpius a me leguntur, hoc spem faciunt mihi minorem; quod cum lectæ sunt, tum id, quod attulerunt ad spem, infirmant; ut facile appareat, te et consolationi servire et veritati; idque te rogo plane, ut ad me, quæ scis, ut erunt; quæ putabis, ita scribas, ut putabis. Dat. xii kal. sept.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

De Quinto fratre nuntii nobis tristes, nec varii venerant ex ante diem non. jun. usque ad prid. kal. sept. Eo autem die Livinejus, M. Reguli libertus, ad me a Regulo missus venit. Is, omnino mentionem nullam factam esse, nuntiavit; sed fuisse tamen sermonem de C. Clodii filio, isque mihi tum a fratre litteras attulit. Sed postridie Sextii pueri venerunt, qui a te litteras attulerunt, non tam exploratas a ti-

qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom [54]. Le 17 d'août.

LETTRE XVI.

Au même.

J'ATTENDS les lettres que vous m'aurez sans doute écrites le premier d'août, pour me déterminer sur le lieu de mon séjour. Si je reçois de bonnes nouvelles, je passerai en Épire; sinon, j'irai à Cyzique, ou dans quelque autre ville d'Asie. Plus je lis vos lettres, et plus mes espérances diminuent; car, en les relisant, j'y trouve toujours de quoi balancer le faible espoir dont elles m'avaient flatté dans la première lecture; et l'on voit bien que vous cherchez à me consoler sans me tromper. Mais je vous prie de m'écrire avec moins de ménagement; de me donner pour certain ce que vous croyez tel, et pour conjecture ce qui n'est que conjecture. Le 19 d'août.

LETTRE XVII.

Au même.

J'AI reçu, de tous côtés, de fort mauvaises nouvelles touchant mon frère, depuis le cinquième de juin jusqu'au dernier d'août que Livinéius [55], affranchi de Marcus Régulus [56], m'est venu trouver de la part de son maître. Il m'a rendu des lettres de mon frère, et m'a dit qu'il avait bien couru un bruit que le fils de C. Clodius [57] pensait à l'accuser, mais que cela n'avait point eu de suites. Votre lettre, que je reçus le lendemain par les gens de Sextius [58], m'a beaucoup moins

more, quam sermo Livineji fuerat. Sane sum in meo infinito mærore sollicitus, et eo magis, quod Appii quæstio est. Cetera, quæ ad me eisdem litteris scribis de nostra spe, intelligo esse languidiora, quam alii ostendunt. Ego autem, quoniam non longe ab eo tempore absumus, in quo res dijudicabitur, aut ad te conferam me, aut etiam nunc circum hæc loca commorabor. Scribit ad me frater, omnia sua per te unum sustineri. Quid te aut horter, quod facis? aut agam gratias, quod non exspectas? tantum velim, fortuna det nobis potestatem, ut incolumes amore nostro perfruamur. Tuas litteras semper maxime exspecto: in quibus cave vereri, ne aut diligentia tua mihi molesta, aut veritas acerba sit. Dat. prid. non. septemb.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Exspectationem nobis non parvam attuleras, cum scripseras, Varronem tibi pro amicitia confirmasse, causam nostram Pompejum certe suscepturum: et, simul a Cæsare ei litteræ, quas exspectaret, remissæ essent, auctorem etiam daturum. Utrum id nihil fuit, an adversatæ sunt Cæsaris litteræ? an est aliquid in spe? etiam illud scripseras, eundem, secundum comitia, dixisse. Fac (si vides, quantis in malis jaceam, et, si putas esse humanitatis tuæ), me

rassuré. Ce qui augmente fort mon inquiétude, c'est que cette affaire sera portée devant Appius [59]. Je vois bien, par ce que vous me mandez, que ceux qui s'emploient pour moi n'agissent pas si vivement qu'on me le veut faire croire. Mais, puisque mon sort doit être bientôt déterminé, il faut en attendre la décision. Ou j'irai dans votre maison d'Épire, ou je me tiendrai dans le voisinage de Thessalonique. Mon frère me marque qu'il ne trouve de ressource et d'appui qu'en vous seul. Je ne vous ferai là-dessus, ni de nouvelles instances, ni des remercîmens; vous n'avez pas besoin des unes, et notre amitié me dispense des autres. Je souhaite seulement que la fortune nous laisse jouir un jour mutuellement des fruits de cette amitié. Écrivez-moi le plus souvent que vous pourrez; mandez-moi les mauvaises nouvelles comme les bonnes, et soyez persuadé que votre exactitude me fera toujours plus de plaisir que vos ménagemens. Le 4 septembre.

LETTRE XVIII.

Au même.

J'espérais assez bien de mon affaire, depuis que vous m'aviez écrit que Varron, qui est de vos amis et des miens, vous avait assuré de nouveau que Pompée se déclarerait en ma faveur, et qu'il se chargerait de faire proposer mon rappel, dès qu'il aurait reçu là-dessus des lettres de César. Ces lettres m'ont-elles été contraires? n'était-ce qu'une vaine espérance, ou subsiste-t-elle encore? Vous m'aviez aussi marqué qu'on agirait pour moi après les élections. Je vous conjure, par les maux qui m'accablent, et par la sensibilité qui vous est naturelle, d'éclaircir tous mes doutes. Mon frère me mande les

fac de tota causa nostra certiorem. Nam Quintus frater, homo mirus, qui me tam valde amat, omnia mittit spei plena, metuens, credo, defectionem animi mei. Tuæ autem litteræ sunt variæ. Neque enim me desperare vis, nec temere sperare. Fac, obsecro te, ut omnia, quæ perspici a te possunt, sciamus.

EPISTOLA XIX.

CICERO ATTICO SAL.

QUOAD ejusmodi mihi litteræ a vobis adferebantur, ut aliquid ex iis esset exspectandum; spe et cupiditate Thessalonicæ retentus sum: posteaquam omnis actio hujus anni confecta nobis videbatur, in Asiam ire nolui: quod et celebritas mihi odio est; et, si fieret aliquid a novis magistratibus, abesse longe nolebam. Itaque in Epirum ad te statui me conferre; non quo mea interesset loci natura, qui lucem omnino fugerem: sed et ad salutem libentissime ex tuo portu proficiscar, et, si ea præcisa erit, nusquam facilius hanc miserrimam vitam vel sustentabo, vel, quod multo est melius, abjecero. Ero cum paucis; multitudinem dimittam. Me tuæ litteræ numquam in tantam spem adduxerunt, quantam aliorum. Attamen mea spes etiam tenuior semper fuit, quam tuæ litteræ. Sed tamen, quoniam cœptum est, ego, quoquo modo cœptum est, et quacumque de causa, non deseram neque optimi atque unici fratris miseras ac

plus belles choses du monde ; mais je connais son caractère ; je crains que sa tendresse n'aide à le tromper, ou qu'il ne me trompe, de peur que je ne me décourage entièrement. Vos lettres sont plus mêlées ; vous me laissez quelque espérance, mais vous ne voulez pas que j'en conçoive trop aisément. Mandez-moi, je vous prie, tout ce que vous pourrez découvrir de certain.

LETTRE XIX.

Au même.

Tant que j'ai reçu de Rome des nouvelles qui semblaient me promettre que mon rappel ne serait pas long-temps différé, je suis demeuré à Thessalonique ; j'en pars maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine 60. Je n'irai point en Asie, et parce que je fuis les lieux trop fréquentés, et parce que je serais trop éloigné, si les nouveaux magistrats faisaient quelque chose pour moi. J'ai donc résolu de me retirer en Épire ; ce n'est point l'agrément de votre maison qui m'y détermine ; comment y serai-je sensible, moi qui souffre à peine la lumière ? Mais si le chemin de ma patrie m'est encore ouvert, je ne puis choisir un lieu plus sûr et plus commode pour ramasser les débris de mon naufrage, et pour me remettre en mer ; et si ce chemin m'est fermé pour jamais, ce même lieu me conviendra mieux qu'aucun autre, ou pour adoucir ma misère, ou plutôt pour la finir. Je n'y menerai qu'un fort petit nombre de domestiques. Vous ne m'avez jamais donné tant d'espérance que mes autres amis, et j'en ai conçu encore moins que vous ne m'en avez donné ; mais puisque nous avons une fois commencé, quelque succès que nous ayons eu, et

luctuosas preces, nec Sextii ceterorumque promissa; nec spem ærumnosissimæ mulieris Terentiæ, nec miserrimæ mulieris Tulliolæ obsecrationem, et fideles litteras tuas. Mihi Epirus aut iter ad salutem dabit, aut, quod scripsi supra. Te oro et obsecro, T. Pomponi, si me omnibus amplissimis, carissimis, jucundissimisque rebus perfidia hominum spoliatum; si me a meis consiliariis proditum et projectum vides; si intelligis me coactum, ut ipse me et meos perderem; ut me tua misericordia juves : et Quintum fratrem, qui potest esse salvus, sustentes : Terentiam liberosque meos tueare; me, si putas te istic visurum, exspectes; si minus, invisas, si potes, mihique ex agro tuo tantum assignes, quantum meo corpore occupari potest; et pueros ad me cum litteris quamprimum et quam sæpissime mittas. Dat. XVI kal. octobr.

EPISTOLA XX.

CICERO S. D. Q. CÆCILIO Q. F. POMPONIANO ATTICO.

Quod quidem ita esse, et avunculum tuum functum esse officio, vehementissime probo : gaudere

quelle qu'en puisse être la cause, je ne dois point manquer ni au zèle ardent que vous me témoignez, ni aux bonnes intentions de Sextius et des autres tribuns, ni aux espérances de l'infortunée Térentia. Je ne dois point être insensible aux prières et aux larmes d'un frère unique, le meilleur frère du monde, ni à celles de ma fille, qui est devenue, par ma disgrâce, la plus malheureuse de toutes les femmes. L'Épire verra la fin de mes maux, ou par mon rappel, ou par une autre voie que je vous ai marquée plus haut. Je vous conjure donc, mon cher Atticus, vous qui m'avez vu ravir, par la plus insigne trahison qui fût jamais, tout ce que les hommes ont de plus cher, et tout ce que la fortune a de plus éclatant; qui m'avez vu trompé par ceux que je consultais, poussé dans le précipice, et obligé enfin à me sacrifier avec tous les miens; je vous conjure, dis-je, par tant de malheurs, de me prêter une main secourable et compatissante; de défendre mon frère, puisqu'il est encore temps de le sauver, et d'assister de vos conseils et de votre crédit ma femme et mes enfans. Si vous n'espérez point de me revoir à Rome, je vous prie de me venir trouver dans votre maison d'Épire; peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt qu'autant de place que mon corps en peut occuper [61]. Envoyez-moi des exprès le plus tôt et le plus souvent que vous pourrez. Le 15 de septembre.

LETTRE XX.

CICÉRON SALUE QUINTUS CÉCILIUS, FILS DE QUINTUS POMPONIANUS ATTICUS [62].

Je vous fais mes complimens sur ce nouveau nom, et je sais bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice [63]; je

me tum dicam, si mihi hoc verbo licebit uti. Me miserum! quam omnia essent ex sententia, si nobis animus, si consilium, si fides eorum, quibus credidimus, non defuisset: quæ colligere nolo, ne augeam mærorem. Sed tibi venire in mentem [a] certo scio, quæ vita esset nostra, quæ suavitas, quæ dignitas. Ad quæ recuperanda, per fortunas! incumbe, ut facis, diemque natalem reditus mei, cura, ut in tuis ædibus amœnissimis agam tecum et cum meis. Ego huic spei et exspectationi, quæ nobis proponitur, maxime tamen volui præstolari apud te in Epiro: sed ita ad me scribitur, ut putem esse commodius, nos eisdem in locis esse. De domo et Curionis oratione, ut scribis, ita est. In universa salute, si ea modo nobis restituetur, inerunt omnia; ex quibus nihil malo, quam domum. Sed tibi nihil mando nominatim: totum me tuo amori fideique commendo. Quod te, in tanta hereditate, ab omni occupatione expedisti, valde mihi gratum est. Quod facultates tuas ad meam salutem polliceris, ut omnibus rebus a te præter ceteros juver: id quantum sit præsidium, video; intelligoque, te multas partes meæ salutis et suscipere, et posse sustinere: neque, ut ita facias, rogandum esse. Quod me vetas quicquam suspicari accidisse ad animum tuum, quod secus a me erga te commissum, aut prætermissum videretur, geram tibi morem, et liberabor ista cura: tibi tamen eo plus debeo, quo tua in me humanitas fuerit excelsior,

[a] Certe.

dirais que je m'en réjouis, si ce mot pouvait échapper à un homme aussi infortuné que moi. Faut-il, hélas! que j'aie troublé seul l'heureuse destinée qui nous était promise! nous en jouirions maintenant, si ceux dont j'ai suivi aveuglément les conseils, n'avaient manqué, ou de prudence, ou de fidélité, ou de courage. Je ne veux point aigrir ma douleur, en rappelant de si tristes idées; mais je crois que vous n'avez pas oublié la situation où la fortune m'avait mis, et avec combien d'agrément et de dignité je passais mes jours. Je vous conjure, par ce que vous avez de plus cher, de travailler toujours avec le même zèle pour me faire recouvrer de si grands biens. Que je célèbre bientôt, s'il se peut, le jour de mon rappel, avec vous et avec tous les miens, dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter [64]! En attendant ce bonheur dont on me flatte, j'aurais bien voulu aller en Épire; mais, par tout ce qu'on me mande, je juge qu'il est plus à propos que je me tienne ici. Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison me paraît fort juste [65]. Je crois, comme lui, que si je suis rappelé, je rentrerai dans tous mes biens. Ma maison m'est plus chère que tout le reste; mais je ne vous recommande rien en particulier, je me remets de tout à votre amitié et à votre zèle. Je suis ravi qu'une si grande succession [66] vous ait laissé si peu d'affaires et d'embarras. Quant aux obligeantes instances que vous me faites de disposer de votre bien [67], et de m'adresser à vous préférablement à tout autre, je conçois que ces offres me sont aussi avantageuses qu'elles sont sincères; je sais que personne ne s'emploie pour moi avec plus d'ardeur, et n'est plus capable de le faire avec succès. Puisque vous me défendez de croire que je vous aie jamais donné occasion d'avoir le moindre refroidissement à mon égard, je vous obéirai volontiers, et je demeurerai en repos là-dessus; mais il sera toujours

quam in te mea. Velim, quid videas, quid intelligas, quid agatur, ad me scribas : tuosque omnes ad nostram salutem adhortere. Rogatio Sextii neque dignitatis satis habet, nec cautionis. Nam et nominatim ferre oportet, et de bonis diligentius scribi : et id animadvertas velim. Dat. IIII non. octob. Thessalonicæ.

EPISTOLA XXI.

CICERO ATTICO SAL.

Triginta dies erant ipsi, cum has dabam litteras, per quos nullas a vobis acceperam. Mihi autem erat in animo, jam, ut antea ad te scripsi, ire in Epirum : et ibi omnem casum potissimum exspectare. Te oro, ut, si quid erit, quod perspicias, quamcumque in partem, quam planissime ad me scribas : et meo nomine, ut scribis, litteras, quibus putabis opus esse, ut des. Dat. V kal. novemb.

EPISTOLA XXII.

CICERO ATTICO SAL.

Etsi diligenter ad me Quintus frater et Piso, quæ essent acta [a] scripserunt : tamen vellem, tua te occu-

[a] Scripserant.

vrai que je vous ai d'autant plus d'obligation, que vous faites tout pour moi avec une générosité parfaite, sans que j'aie jamais rien fait pour vous. Écrivez-moi tout ce qui se passe, et en quel état sont mes affaires. Tâchez aussi de mettre tous vos amis dans mes intérêts. La loi que Sextius veut proposer en ma faveur, n'est ni assez sûre ni assez honorable : il faut me nommer expressément, et parler de mes biens d'une manière plus circonstanciée. Je vous prie d'y prendre garde. Le 4 d'octobre, à Thessalonique.

LETTRE XXI.

Au même.

En écrivant cette lettre, je compte qu'il y a un mois entier que je n'en ai reçu de vous. Je suis toujours, comme je vous l'ai mandé, dans la résolution d'aller en Épire pour y attendre la décision de mon sort. Je vous prie de me marquer, sans aucun déguisement, tout ce que vous pensez de mes affaires, et de continuer à écrire des lettres en mon nom, comme vous le jugerez à propos. Le 28 d'octobre.

LETTRE XXII.

Au même.

Quoique mon frère et mon gendre m'aient écrit fort exactement tout ce qui s'est passé, j'aurais bien voulu néanmoins que vos occupations vous eussent permis de joindre à ces nou-

patio non impedisset, quo minus, ut consuesti, ad me, quid ageretur et quid intelligeres, perscriberes. Me adhuc Plancius liberalitate sua retinet, jam aliquoties conatum ire in Epirum. Spes homini est injecta, non eadem, quæ mihi, posse nos una decedere: quam rem sibi magno honori sperat fore. Sed jam, cum adventare milites [a] *dicuntur*, faciendum nobis erit, ut ab eo discedamus. Quod cum faciemus, ad te statim mittemus; ut scias ubi simus. Lentulus suo in nos officio, quod et re, et promissis et litteris declarat, spem nobis nonnullam affert Pompeji voluntatis. Sæpe enim tu ad me scripsisti, eum totum esse in illius potestate. De Metello, scripsit ad me frater, quantum [b] sperarit, perfectum esse per te. Mi Pomponi, pugna, ut tecum et cum meis mihi liceat vivere: et scribe ad me omnia. Premor cum luctu, tum desiderio meorum omnium, tum eorum, qui mihi me cariores semper fuerunt. Cura, ut valeas. Ego, quod, per Thessaliam si irem in Epirum, perdiu nihil eram auditurus, et quod mei studiosos habeo Dyrrachinos, ad eos perrexi, cum illa superiora Thessalonicæ scripsissem. Inde cum ad te me convertam, faciam ut scias. Tuque ad me velim omnia quam diligentissime, cuicuimodi sunt, scribas. Ego jam aut rem, aut ne spem quidem exspecto. Dat. VI kal. decemb. Dyrrachii.

[a] Dicerentur. — [b] Quantum speraret, profectum e. p. t.

velles, vos réflexions et vos conjectures. Plancius m'a retenu jusqu'ici de la manière du monde la plus obligeante. Il s'est imaginé, quoi que j'aie pu lui dire, qu'il retournerait à Rome avec moi, et il se persuade que cela pourrait lui faire beaucoup d'honneur. Mais, comme j'ai appris qu'il arrivait ici des soldats, il faut me résoudre à le quitter. Quand je serai parti, je vous ferai savoir aussitôt quel lieu j'aurai choisi pour ma retraite. Depuis que je me suis assuré des bonnes intentions de Lentulus [68], et par ce qu'il promet de faire pour moi, et par ce qu'il a déjà fait, je commence à croire que Pompée est véritablement dans mes intérêts; car vous m'avez marqué plusieurs fois qu'il avait un pouvoir absolu sur l'esprit de ce consul désigné. Mon frère m'écrit que c'est à vos sollicitations qu'il attribue tout ce que nous pouvons espérer du côté de Métellus. Achevez, mon cher Atticus, ce que vous avez commencé; que je vous sois redevable de tous les momens que je passerai avec vous et avec les miens. Dans l'accablement où je suis, je ne puis plus vivre éloigné des personnes que j'ai toujours chéries plus que moi-même. Mandez-moi tout ce qui se passe; ayez soin de votre santé. J'avais commencé cette lettre à Thessalonique, et je l'achève à Dyrrachium. J'ai pris ce chemin, et parce que les habitans de cette ville me sont fort affectionnés [69], et parce que j'aurais été trop long-temps sans recevoir des nouvelles, si j'avais passé par la Thessalie. Lorsque je partirai pour l'Épire, je vous le ferai savoir. Je vous prie encore une fois de me mander tout ce qui me regarde, de quelque nature qu'il puisse être. Si mon affaire traîne encore long-temps, je n'en espérerai plus rien. Le 25 de novembre, à Dyrrachium.

EPISTOLA XXIII.

CICERO ATTICO SAL.

A. d. v. kal. decemb. tres epistolas a te accepi; unam datam a. d. VIII kal. novemb. in qua me hortaris, ut forti animo mensem januarium exspectem: eaque, quæ ad spem putas pertinere, de Lentuli studio, de Metelli voluntate, de tota Pompeji ratione, perscribis. In altera epistola, præter consuetudinem tuam, diem non adscribis: sed satis significas tempus. Lege enim ab octo tribunis plebis promulgata, [a] te eas litteras eo ipso die dedisse, id est, a. d. IIII kal. novemb. et, quid putes utilitatis eam promulgationem attulisse, scribis. In quo si jam hæc nostra salus, cum hac lege desperata erit, velim pro tuo in me amore hanc inanem meam diligentiam, miserabilem potius, quam ineptam, putes: sin est aliquid spei, des operam, ut majore diligentia posthac [b] a novis magistratibus defendamur. Nam ea veterum tribunorum plebis rogatio tria capita habuit; unum de reditu meo, scriptum incaute. Nihil enim restituitur, præter civitatem et ordinem: quod mihi pro meo casu satis est. Sed, quæ cavenda fuerint, et quo modo, te non fugit. Alterum caput est tralaticium de impunitate, si quid contra alias leges, ejus legis ergo, factum sit. Tertium caput, mi

[a] Scribis te eas, etc. — [b] A nostris.

LETTRE XXIII.

Au même.

J'AI reçu, le 26 de novembre, trois de vos lettres. Dans la première, datée du 25 d'octobre, vous m'exhortez à attendre, avec courage, le commencement de janvier [70], et vous me rendez compte de tout ce qui peut me donner quelque espérance du zèle de Lentulus, des bonnes dispositions de Métellus, et de toutes les démarches de Pompée. Vous n'avez point, contre votre ordinaire, daté la seconde lettre; mais vous y suppléez en me marquant qu'elle est du même jour que la loi des huit tribuns, c'est-à-dire, du 29 d'octobre. Vous me faites voir ensuite tous les avantages que je puis tirer de cette loi, quoiqu'elle n'ait point passé [71]. Si le mauvais succès de cette première tentative a perdu mon affaire sans ressource, et que tout ce que je vais vous recommander ne puisse plus avoir lieu, je me flatte que votre amitié vous portera plutôt à me plaindre qu'à me blâmer. Mais si les choses ne sont pas entièrement désespérées, prenez garde, je vous prie, que nos magistrats me servent mieux une autre fois. Des trois articles qui sont compris dans la loi des tribuns de cette année, le premier, qui regarde mon retour, n'est pas assez circonstancié; on se contente de me rappeler et de me rendre mon rang [72]; c'est quelque chose par rapport à l'état déplorable où je suis; mais vous savez bien ce qu'il y fallait ajouter, et dans quels termes il le fallait faire. Le second article ne contient que la clause ordinaire d'impunité [73], en cas qu'il y ait, dans cette loi, quelque chef contraire aux anciennes. Mais, pour le troisième article, tâchez de découvrir, mon cher Atticus, par

Pomponi, quo consilio, et a quo sit inculcatum, vide. Scis enim Clodium sanxisse, ut vix, aut omnino non posset nec per senatum, nec per populum infirmari sua lex. Sed vides, numquam esse observatas sanctiones earum legum, quæ abrogarentur. Nam si id esset, nulla fere abrogari posset (neque enim ulla est, quæ non ipsa se sepiat difficultate abrogationis) : sed, cum lex abrogatur, illud ipsum abrogatur, quo non eam abrogari oporteat. Hoc cum (re vera) ita sit; cum semper ita habitum observatumque sit, octo nostri tribuni plebis caput posuerunt hoc : SI QUID IN HAC ROGATIONE SCRIPTUM EST, QUOD PER LEGES, PLEBIS VE SCITA (HOC EST, QUOD PER LEGEM CLODIAM) PROMULGARE, ABROGARE, DEROGARE, OBROGARE S. F. SUA NON LICEAT, NON LICUERIT; QUOD VE EI QUI PROMULGAVIT, ABROGAVIT, DEROGAVIT, OBROGAVIT, OB EAM REM PŒNÆ, MULTÆ VE SIT E. H. L. N. R. Atque hoc in illis tribunis plebis non lædebat. Lege enim [a] collegæ sui non tenebantur. Quo major est suspicio malitiæ alicujus, cum id, quod ad ipsos nihil pertinebat, erat autem contra me, scripserunt : ut novi tribuni plebis, si essent timidiores, multo magis sibi eo capite utendum putarent. Neque id a Clodio prætermissum est. Dixit enim in concione a. d. III non. nov. hoc capite designatis tribunis plebis præscriptum esse, quid liceret : tamen, in lege nulla esse ejusmodi caput, te non fallit. Quod si opus esset, omnes in abrogando uterentur. Ut Ninnium, aut ceteros fuge-

[a] Collegii.

qui, et par quel dessein il a été inséré. Vous savez qu'il y a dans la loi de Clodius un article qui porte qu'elle ne pourra être infirmée en aucune manière, ni par le sénat, ni par le peuple; mais vous savez aussi qu'on n'a jamais d'égard à ces sortes de défenses; sans cela on ne pourrait presque abroger aucune loi, car elles sont toutes munies de pareilles clauses, qui se trouvent nécessairement abrogées avec la loi dont elles font partie. Ce principe est incontestable, et il a toujours été suivi dans la pratique. Pourquoi donc a-t-on mis dans la loi de nos huit tribuns ces paroles : *Si cette loi contient quelque chose que les lois ou les plébiscites* [74], *c'est-à-dire la loi Clodia* [75], *défendent sous peine de punition de proposer, si elle est contraire à quelque autre loi, si elle l'abroge, ou en tout, ou en partie* [76], *quoique cela soit défendu sous les mêmes peines, on ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard* [77] ? La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces tribuns, puisque la loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses collègues [78] : j'appréhende donc que cette précaution, qui leur était aussi inutile qu'elle m'est contraire, ne soit un panneau dans lequel on veuille faire donner les nouveaux tribuns, qui, s'ils étaient gens à se laisser intimider, auraient plus de raison d'insérer cette clause dans leur loi. Aussi Clodius n'a pas manqué de s'en prévaloir; et il dit en pleine assemblée, le troisième de novembre, que cette clause devait servir de règle et de modèle aux tribuns désignés : vous savez cependant qu'on n'en trouve point de semblable dans aucune autre abrogation; et c'est une marque certaine qu'elle est absolument inutile. Tâchez donc de découvrir qui est auteur de celle-ci, et comment Ninnius [79] et ses collègues n'en ont point prévu les inconvéniens; pourquoi ils n'ont point fait de difficulté de proposer mon rappel au sénat,

rit, investiges, velim : et, quis attulerit; et, quare octo tribuni plebis ad senatum de me referre non dubitarint; (sitne) quod observandum illud caput non putabant, iidem in abrogando tam cauti fuerint, ut id metuerent, soluti cum essent; quod ne iis quidem, qui lege tenentur, est curandum. Id caput sane nolim novos tribunos plebis ferre : sed perferant modo quidlibet : uno capite, quo revocabor (modo res conficiatur), ero contentus. Jam dudum pudet tam multa scribere. Vereor enim, ne, re jam desperata, legas; ut hæc mea diligentia miserabilis tibi, aliis irridenda videatur. Sed si est aliquid in spe, vide legem, quam T. Fadio scripsit Visellius : ea mihi perplacet. Nam Sextii nostri, quam tu tibi probari scribis, mihi non placet. Tertia est epistola prid. id. novemb. data : in qua exponis prudenter et diligenter, quæ sint, quæ rem distinere videantur; de Crasso, de Pompejo, de ceteris. Quare oro te, ut, si qua spes erit, posse studiis bonorum, auctoritate, multitudine comparata, rem confici, des operam, ut uno impetu perfringatur; in eam rem incumbas, ceterosque excites. Sin, ut ego perspicio cum tua conjectura, tum etiam mea, spei nihil est; oro obtestorque te, ut Quintum fratrem ames, quem ego miserum misere perdidi; neve quid eum patiare gravius consulere de se, quam expediat sororis tuæ filio. Meum Ciceronem, cui nihil misello relinquo præter invidiam et ignominiam nominis mei, tuere, quoad poteris; Terentiam, unam omnium ærumno-

contre les défenses expresses de la loi de Clodius; et s'ils ont cru qu'on ne devait point y avoir d'égard, pourquoi, en abrogeant cette loi, ils ont pris des précautions [80] inutiles, même à ceux qui ne seraient pas exempts de l'observer, comme ils le sont? Je serais bien fâché que les tribuns de l'année prochaine insérassent cette clause dans leur loi; mais, de quelque manière qu'elle soit conçue, pourvu qu'on la propose et qu'elle puisse passer, je serai trop heureux. Ce n'est pas sans quelque sorte de honte que je vous écris là-dessus une si longue lettre. Si mes affaires sont sans ressource quand vous la recevrez, j'appréhende qu'on ne regarde avec des yeux plus malins et moins compatissans que les vôtres, cette exactitude qui viendrait après coup. Mais, s'il me reste encore quelque espérance, je vous prie de lire la loi que Visellius [81] a dressée pour T. Fadius [82]; je la trouve fort bien: pour celle de Sextius, notre ami commun, je vous avouerai que je n'en suis pas aussi content que vous. Votre troisième lettre est du douzième de novembre. Vous y exposez, avec beaucoup d'exactitude et de lumières, tout ce qui peut retarder mon rappel, tant du côté de Crassus que de celui de Pompée et de quelques autres de la même faction. Mais il faut, s'il se peut, l'emporter du premier effort: si le zèle des gens de bien, si l'autorité des personnes puissantes ne suffisent pas, il faudra se servir de gens armés [83]; travaillez-y avec ardeur, inspirez-en à tous mes amis. Mais si, comme je l'ai toujours cru, et comme vous le semblez croire, mes espérances sont vaines, je vous conjure d'aimer toujours mon frère, dont j'ai causé seul, et par ma faute, tous les malheurs; d'empêcher, autant pour les intérêts de votre neveu que pour les siens, qu'il ne s'abandonne au désespoir. Je vous recommande aussi l'infortunée Térentia et mon malheureux fils, à qui je laisse pour tout

sissimam, sustentes tuis officiis. Ego in Epirum proficiscar, cum primorum dierum nuntios excepero. Tu ad me, velim, proximis litteris, ut se initia dederint, perscribas. Dat. prid. kal. decemb.

EPISTOLA XXIV.

CICERO ATTICO SAL.

Antea, cum ad me scripsissetis, vestro consensu consulum provincias ornatas esse; etsi verebar, quorsum id casurum esset, tamen sperabam, vos aliquid aliquando vidisse prudentius: posteaquam mihi et dictum est, et scriptum, vehementer consilium vestrum reprehendi, sum graviter commotus; quod illa ipsa spes exigua, quæ erat, videtur esse sublata. Nam si tribuni plebis nobis succensent, quæ potest spes esse? [a] at videntur jure succensere: cum et expertes consilii fuerint, qui causam nostram susceperant; et nostra concessione omnem vim sui juris amiserint: præsertim cum ita dicant, se nostra causa voluisse suam potestatem esse de consulibus ornandis, non ut eos impedirent, sed ut ad nostram causam adjungerent. Nunc, si consules a nobis alieniores esse velint, posse id libere facere; sin [b] velint nostra causa, nihil posse se invitis. Nam quod scribis, ni ita [c] vobis placuisset, illos hoc idem per

[a] Ac. — [b] Vellent. — [c] Nobis.

héritage un nom flétri et odieux. Je partirai pour l'Épire quand je saurai ce que les nouveaux tribuns auront fait pour moi en entrant en charge : je vous prie de m'en donner des nouvelles dans la première lettre que vous m'écrirez. Le dernier de novembre.

LETTRE XXIV.

Au même.

Quand vous m'écrivîtes que c'était de votre consentement qu'on avait réglé l'état des provinces des consuls désignés [84], quoique j'appréhendasse que cela n'eût de mauvaises suites, je crus néanmoins que vous aviez eu des raisons et des vues dans lesquelles je ne pouvais pénétrer. Mais depuis qu'on m'a dit et qu'on m'a mandé que tout le monde vous condamne, je suis inconsolable d'avoir perdu, par cette faute, la faible espérance qui me restait. Car enfin, quelle ressource aurai-je encore, si les tribuns du peuple sont choqués contre nous? et n'ont-ils pas sujet de l'être? On ne les a pas seulement consultés, eux qui se sont déclarés pour moi si ouvertement; et nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devaient naturellement avoir à cette affaire [85]. Ils disent de plus, que s'ils ont souhaité que les consuls eussent besoin d'eux, c'était afin de les mettre dans mes intérêts en les servant; que les consuls n'ayant plus personne à ménager, pourront, sans rien hasarder, m'être contraires, et que, s'ils sont bien intentionnés, ils ne peuvent rien pour moi que de concert avec les tribuns. Nous aurions, dites-vous, refusé en vain notre consentement; ils se seraient adressés au peuple, et ils auraient obtenu ce qu'ils demandaient [86]; mais que pouvaient-ils ob-

populum assecuturos fuisse; invitis tribunis plebis fieri nullo modo potuit. Ita vereor, ne et studia tribunorum amiserimus, et, si studia maneant, vinclum illud adjungendorum consulum amissum sit. Accedit aliud non parvum incommodum, quod gravis illa opinio, ut quidem ad nos perferebatur, senatum nihil decernere ante, quam de nobis actum esset, amissa est; præsertim in ea causa, quæ non modo necessaria non fuit, sed etiam inusitata ac nova. Neque enim umquam arbitror ornatas esse provincias designatorum : ut, cum in hoc illa constantia, quæ erat mea causa suscepta, imminuta sit, nihil jam possit non decerni. Iis, ad quos relatum est, amicis placuisse,[a] non mirum. Erat enim difficile reperire, qui contra tanta commoda duorum consulum palam sententiam diceret. Fuit omnino difficile non obsequi, vel amicissimo homini, Lentulo, vel Metello; qui simultatem humanissime deponeret. Sed vereor, ne, hos[b] cum tamen tenere potuerimus, tribunos plebis amiserimus. Hæc res quemadmodum ceciderit, et tota res quo loco sit, velim ad me scribas, et ita, ut instituisti. Nam ista veritas, etiamsi jucunda non est, mihi tamen grata est. Dat. IIII id. decembr.

EPISTOLA XXV.

CICERO ATTICO SAL.

Post tuum a me discessum literas mihi Roma

[a] Non mirum est. — [b] Abest *cum*.

tenir malgré ces mêmes tribuns [87] ? J'appréhende donc que la bonne volonté de ces derniers ne soit refroidie; et quand elle ne le serait pas, nous leur avons toujours ôté le moyen le plus infaillible pour s'assurer des consuls. Un autre inconvénient qui n'est guère moins considérable, c'est que cette déclaration si importante que le sénat avait faite, qu'il ne délibérerait sur aucune affaire qu'après que la mienne aurait passé, perd toute sa force depuis qu'on en a réglé une qui non-seulement n'était pas nécessaire, mais qui était même sans exemple; car je ne crois pas qu'on ait jamais réglé l'état des provinces des consuls désignés. Maintenant qu'on s'est relâché sur cette résolution qu'on avait prise en ma faveur, on n'y aura d'égard qu'autant qu'on le voudra. D'un autre côté, je conçois bien les raisons qui ont déterminé ceux de mes amis dont on a pris conseil; il était difficile de trouver quelqu'un qui voulût se déclarer contre un décret si avantageux aux deux consuls. L'on ne pouvait guère d'ailleurs se dispenser d'avoir des égards, et pour Lentulus qui a toujours été dans mes intérêts, et pour Métellus qui m'a sacrifié avec tant de générosité tous ses ressentimens. J'appréhende néanmoins que nous n'ayons aliéné les tribuns, et que les consuls ne nous manquent [88]. Écrivez-moi, je vous prie, comment cette affaire aura tourné, et en quel état sont toutes les miennes : mais continuez comme vous avez commencé; ne me déguisez rien : je suis bien aise d'avoir des nouvelles certaines, lors même qu'elles sont fâcheuses. Le 10 de décembre.

LETTRE XXV.

Au même.

Depuis que vous êtes parti de Rome, j'ai reçu des lettres

allatæ sunt : ex quibus perspicio, nobis in hac calamitate tabescendum esse : neque enim (sed bonam in partem accipies), si ulla spes [a] salutis nostræ subesset, tu, pro tuo amore in me, hoc tempore discessisses. Sed ne ingrati, aut ne omnia velle nobiscum una interire videamur, hoc omitto : illud abs te peto, des operam, id quod mihi affirmasti, ut te ante kal. jan. ubicumque erimus, sistas.

EPISTOLA XXVI.

CICERO ATTICO SAL.

Litteræ mihi a Quinto fratre cum senatus-consulto, quod de me est factum, allatæ sunt. Mihi in animo est, legum lationem exspectare; et si obtrectabitur, utar auctoritate senatus, et potius vita, quam patria, carebo. Tu, quæso, festina ad nos venire.

EPISTOLA XXVII.

CICERO ATTICO SAL.

Ex tuis litteris, et ex re ipsa nos funditus perisse video. Te oro, ut, quibus in rebus mei tui indigebunt, nostris miseriis ne desis. Ego te, ut scribis, cito videbo.

[a] Saluti.

qui me font juger que mes malheurs dureront autant que ma vie. En effet (je vous prie de prendre en bonne part ce que je vais vous dire), s'il me restait encore quelque ressource, m'aimant autant que vous m'aimez, auriez-vous jamais quitté Rome dans la conjoncture présente. Mais je n'en dirai pas davantage, de peur de paraître ingrat ou injuste jusqu'à vouloir que tout le monde se sacrifie pour moi et avec moi. Je vous prie seulement de venir, comme vous me l'avez promis, me trouver avant janvier.

LETTRE XXVI.

Au même.

J'ai reçu des lettres de mon frère avec le décret qu'on a fait en ma faveur. J'attendrai qu'il soit confirmé par une loi [89]; mais si l'on ne peut l'obtenir, je passerai outre; et sur la seule autorité du sénat, j'irai à Rome [90] opposer la force à la violence, prêt à mourir plutôt que de vivre éloigné de ma patrie.

LETTRE XXVII.

Au même.

Je juge, et par ce que vous me mandez, et par la manière dont mes affaires tournent, qu'elles ne se rétabliront jamais [91]. Je vous prie d'accorder à ma famille tous les secours dont elle aura besoin dans l'état déplorable où je la laisse. Je compte de vous voir au premier jour, comme vous me le faites espérer [92].

REMARQUES

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Rien ne vous arrête, maintenant qu'on a donné le gouvernement de Macédoine.* Comme Atticus avait des affaires dans cette province (ep. 12, lib. 1 et ep. 5, lib. 5, *Fam.*), il lui était important de recommander avant son départ ses intérêts à celui qui en serait nommé gouverneur. Les consuls avaient déjà auparavant tiré leurs provinces au sort dans le sénat, et celle de Macédoine était échue à Pison. Clodius, pour le gagner, y fit ajouter par le peuple plusieurs provinces voisines (*pro Domo; in Pisonem*); et entre autres l'Achaïe, où Atticus avait aussi des affaires (epist. 13, lib. 1). Il y a dans le texte: *La loi touchant la province de Macédoine.* C'est que tout ce qu'on proposait au peuple, soit affaire particulière, soit règlement général, était compris sous le nom de *loi*.

2 LETTRE II. *Il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus longtemps en sûreté que dans la terre de Sica, surtout jusqu'à ce qu'on ait réformé le décret de mon exil.* Quand un magistrat voulait faire passer une loi, il l'exposait d'abord en public, pendant l'intervalle de trois foires consécutives, qui se tenaient de neuf jours en neuf jours; et si l'on y trouvait quelque chose à redire, il le réformait avant que de la publier. On remarque même que Pompée en corrigea une qui était déjà gravée sur une table d'airain, et placée dans le trésor. (*Sueton. Jul.*) Dans celle qui interdisait à Cicéron l'*eau* et le *feu*, c'est-à-dire, tous les secours de la société, Clodius n'avait point marqué l'étendue du pays où cette loi devait avoir force, et c'était ce qu'il devait corriger. En attendant, Cicéron se tenait sur les côtes de l'Italie, afin d'exécuter l'arrêt de son bannissement dès qu'il serait publié; et comme il croyait qu'il lui serait permis de passer en Sicile, il pouvait séjourner quelques jours chez Sica, dont la terre n'était pas éloignée de cette île.

3 *Nous pourrons d'ailleurs reprendre facilement le chemin de Brindes.* Cicéron, en allant à Vibone, laissait derrière lui Brindes et le chemin de la Grèce, où il comptait de passer, en cas qu'il ne pût aller en Sicile ou

à Malte. Ce sens est fort clair et fort naturel, et ce ne peut être que par une démangeaison de singularité, que des commentateurs (*Mal. Lamb.*), d'ailleurs fort judicieux, lisent ici *Buthrotum* au lieu de *Brundisium* : ce passage a un rapport visible avec cet autre de l'oraison *pro Plancio* : *Iter a Vibone Brundisium terra petere contendi.*

4 *Je ne me hasarderai point à paraître en Grèce à cause d'Autronius.* C'était un des complices de Catilina. Cicéron déposa contre lui, et il fut condamné avec plusieurs autres, qu'on recherchа après la mort de leur chef. Il était alors en Achaie avec d'autres conjurés, dont Cicéron avait lieu de craindre le ressentiment, et dont il n'évita qu'avec peine les embûches. *Sallust. in Catil.*; *pro Sylla*; *pro Planc.*, *epist.* 7.

LETTRE III. Clodius étant parvenu à la charge de tribun, qu'il n'avait briguée que pour perdre Cicéron, suivit son dessein avec tant de chaleur, et fut si bien secondé par les ennemis et par les envieux de ce grand homme, qu'il vint à bout en trois mois d'une entreprise si difficile. Tout le monde sait que Cicéron étant consul, avait fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple arrêté du sénat, sans leur faire leur procès dans les formes. Clodius lui en fit un crime devant le peuple; et cette sage et vigoureuse résolution, qui avait sauvé la république, fut le seul prétexte qu'on put trouver pour condamner son libérateur. Nous aurons lieu de rapporter des particularités de cette affaire, en éclaircissant différens endroits de ces lettres.

5 *Vibone*, surnommée Valentia, et nommée auparavant *Hippo* ou *Hipponium*, dans le pays des Brutiens; maintenant *Monte Leone* dans la Calabre.

6 LETTRE IV. *A quatre cents milles.* Dion (lib. 38, epist. 6 et 7 h. lib.) dit à trois mille sept cent cinquante stades loin de Rome; mais il est plus naturel de l'entendre de quatre cents milles loin de l'Italie, puisque Cicéron craignait que ses ennemis ne prétendissent qu'Athènes n'était pas assez éloignée, et qu'il comptait de passer en Asie; ce qui pourrait même appuyer le sentiment de Plutarque, qui ajoute cent mille pas de plus, et l'entend aussi *par-delà l'Italie*. Il n'y a cependant là-dessus aucune variété de leçons dans les manuscrits de ces lettres.

7 *J'ai pris le chemin de Brindes avant que le décret fût publié.* Cicéron se voyant abandonné par Pompée, et ne pouvant, avec le petit nombre d'amis qui lui restaient, s'opposer aux voies de fait dont Clodius se servait contre lui, avait pris le parti de céder à la violence, et était sorti de Rome avant que la loi du tribun fût publiée.

8 *De peur d'attirer à Sica une mauvaise affaire.* C'était un crime capital que de retirer chez soi un proscrit; et la loi de Clodius défendait expressément, et sous peine de la mort, de recevoir Cicéron. Mais on n'eut point d'égard à cette défense, et le sénat fit faire depuis des remercîmens aux villes qui lui avaient donné retraite. *Dion.* lib. 38; *pro Domo*, *pro Plancio.*

9 *Mais j'ai peur que cette bonne volonté ne dure pas toujours.* L'expérience lui donnait cette crainte. Vibius, qui lui avait des obligations essentielles, ne voulut point le laisser entrer dans Vibone; et Virgilius, préteur de Sicile, qui était l'un de ses plus anciens amis, lui fit dire qu'il ne le souffrirait point dans son gouvernement. *Plut. Cic.*; *pro Planc.*

10 LETTRE V. *L'accablement et la tristesse dans laquelle je suis plongé, me permettent à peine d'écrire; et je ne vois pas ce que je pourrais vous mander..... Ego vivo miserrimus, et maximo dolore conficior; ad te quid scribam nescio.* Dans la première partie de ce texte, comme dans la seconde, Cicéron s'excuse à Atticus de ce qu'il lui écrit une lettre si courte, et il a déjà dit à la fin de la deuxième lettre: *Plura scribere non possum, ita sum animo perculso et abjecto.*

11 *Mes ennemis, en changeant ma fortune, n'ont pu changer mon cœur.* Inimici mei mea mihi, non me ipsum, ademerunt. A LA LETTRE. *Mes ennemis, en m'ôtant mes biens, n'ont pu m'ôter à moi-même.* J'ai été absolument déterminé, par ce qui précède, au sens que j'ai suivi, quoique j'aie bien senti que ce que disait Cicéron n'était pas tout-à-fait juste; car il n'est pas surprenant que sa mauvaise fortune n'eût rien diminué de sa tendresse pour ses amis. Le malheur nous rend plus sensibles, et nous attache par de nouveaux liens au petit nombre de personnes qui nous restent fidèles: c'est dans la prospérité et dans l'élévation que l'amitié s'éprouve. Le texte pris en lui-même, et sans rapport à ce qui précède, signifierait que le renversement de sa fortune n'avait pu l'ébranler, et que les coups de ses ennemis n'avaient pas porté jusqu'à lui. Mais il y aurait dans cette pensée plus de grandeur que de vérité; et il faut convenir que les malheurs de Cicéron avaient fait une terrible impression sur lui, et qu'il n'était presque pas reconnaissable. Ces paroles dans la bouche de Métellus Numidicus, cet illustre proscrit, à qui Cicéron se compare si souvent et si volontiers, auraient été aussi justes qu'elles sont belles, et elles mériteraient d'être jointes avec ces autres qu'Aulu-Gelle nous a conservées, et où l'on voit la vertu opprimée triompher du crime victorieux. *Illi (inimici) jure et honestate interdicti, ego neque aqua neque igni careo, et summa gloria fruniscor.* Il fait allusion à la formule du bannis-

sement, *interdicere aqua et igni* : comme je ne pourrais pas conserver cette allusion, je ne traduis point ces paroles, de peur de les affaiblir. *Ep. ad Domit. apud Aul.-Gell.* lib. 17, cap. 2.

12 *Thurium*. Dans la Lucanie, sur les confins du pays des Brutiens, autrefois *Sibaris*, ville connue par le raffinement des plaisirs et des débauches de ses habitans. Elle fut nommée *Copia* par les Romains, lorsqu'ils y envoyèrent une colonie; maintenant *Siberi Rovinata*, ou, selon Cluvier, *Torre del Cupo*, dans le royaume de Naples.

13 LETTRE VI. *Tarente*. Ville maritime sur le golfe de même nom, à l'opposition de Thurium.

14 *Cyzique*. Ville de Mysie sur la Propontide.

15 *Le dix-septième d'avril*. Manuce dit ici *kalendis*, au lieu de XIV *kalendas*. Il n'appuie cette leçon d'aucun manuscrit, et il n'a point d'autre preuve, sinon qu'il lui paraît clair que la lettre suivante, datée du dernier avril, est écrite avant celle-ci. Mais l'on ne voit point cela si clairement, que l'on soit obligé de l'en croire sur sa parole : au contraire, l'ordre de ces lettres se rapporte parfaitement au chemin que tenait Cicéron en allant à Brindes. Car Tarente, d'où la sixième lettre est datée, est entre Thurium, où est écrite la cinquième, et Brindes, d'où il date la septième; d'ailleurs, on a plusieurs preuves que Cicéron ne s'embarqua pas à Tarente, mais à Brindes. Epist. 4, lib. 14, *Fam.; pro Plancio.; Plut., Cic.*

16 LETTRE VII. *Un lieu de défense comme votre maison. Castellum*, c'était la même chose que ce que nous appelons maintenant un château, à la différence des maisons de campagne qu'ils appelaient *villæ*. Comme celle d'Atticus était dans un pays éloigné, et qui avait été long-temps frontière, elle était bâtie en manière de forteresse. *Castellum* se prend encore pour une bourgade entourée de murs, et il est souvent dans ce sens dans les Évangiles.

17 *Si les espérances qui me restaient en partant ne subsistent plus*. Les amis de Cicéron lui avaient fait entendre qu'il fallait céder au temps, et laisser passer cet orage; que le peuple volage et inconstant n'aurait pas plus tôt prononcé son arrêt, qu'il le révoquerait. Cette espérance l'avait soutenu jusqu'alors; mais il commençait à reconnaître qu'elle avait été trompeuse. *Sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus. Ad Q. F.* Epist. 4, lib. 1.

18 *Mes envieux*. Ce reproche regarde Arrius, avec quelques autres personnes de la faction qu'on appelait des grands ou des gens de bien, et surtout Hortensius. (Ep. 3, l. 1, *ad Q. F.*) Nous examinerons dans la suite s'il était bien fondé. Quoi qu'il en soit, c'est une consolation bien douce et

bien flatteuse, que de pouvoir se persuader qu'un mérite trop éclatant a fait tout notre crime, et qu'on aurait été plus heureux, si l'on avait été moins digne de l'être.

19 *La Candavie*. C'est une chaîne de montagnes qui règne depuis l'Illyrie jusqu'au golfe de Thessalonique, en côtoyant la Thessalie.

20 *Je ne sais où je pourrai rencontrer mon frère*. Il revenait de son gouvernement d'Asie.

21 LETTRE VIII. *L'Achaïe*. Partie de la Grèce, au septentrion et au midi du golfe de Corinthe.

22 *Dyrrachium*. Ville d'Illyrie sur la mer Adriatique, appelée dans les auteurs grecs *Epidamnus*, maintenant *Durazzo*.

23 *Je suis fort alarmé de l'accusation dont on le menace*. Il parle de son frère, qu'on voulait accuser de concussion. Cicéron avait d'autant plus lieu d'appréhender pour lui, qu'il ne s'était pas fait une fort bonne réputation dans son gouvernement, et qu'il s'y était attiré beaucoup d'ennemis par ses manières dures et violentes, et par une sévérité excessive. Epist. 1 et 2, lib. 1, *ad Q. fr.*; *Sueton. Jul.*

24 *Pella*. Autrefois capitale du royaume de Macédoine, illustre par la naissance de Philippe et d'Alexandre-le-Grand.

25 *Depuis que l'enlèvement de Tigrane n'a point eu de suite*. C'était un des enfans de Tigrane, roi d'Arménie, que Pompée avait amené à Rome, et qui avait paru à son triomphe de Mithridate. Il l'avait donné en garde à un de ses amis nommé Flavius, qui était préteur cette année. Clodius ayant reçu de grandes sommes pour le faire sauver, et s'en étant rendu maître par artifice, le fit embarquer aussitôt, malgré le bruit qu'en fit Pompée. Mais le mauvais temps ayant obligé ce jeune prince de relâcher à Antium, Flavius partit avec des hommes armés pour s'en saisir, et Clodius en envoya d'autres en même temps pour le défendre. Les deux partis se rencontrèrent sur le chemin, et s'attaquèrent avec beaucoup de chaleur. Clodius y perdit quelques-uns de ses gens; mais ceux de Flavius furent presque tous tués ou blessés, et entre autres M. Papirius, ami intime de Pompée; le préteur ne se sauva lui-même qu'avec beaucoup de peine.

Pompée essuya cet affront sans éclater, à cause des engagemens qu'il avait avec César, qui soutenait Clodius: mais sa patience et ses ménagemens augmentèrent l'audace du tribun. Il n'épargna dans ses harangues, ni Pompée, ni le consul Gabinius, dont il maltraita les officiers, et fit briser les faisceaux. On trouva même un esclave armé d'un poignard, et tout le monde crut qu'il avait été aposté pour tuer Pompée. Cela lui fit

enfin ouvrir les yeux; il reconnut sa faute et son injustice; il se repentit d'avoir mis des armes entre les mains d'un furieux qui les tournait contre lui, et il pensa bientôt après à rappeler Cicéron, pour opposer à Clodius un puissant adversaire, et un ennemi irréconciliable. *Plut. Pomp.; Dion.*, lib. 38; *Ascon. in Milon.*; *pro Domo.*

26 *Varron.* Il avait beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Pompée, et il avait promis de s'employer auprès de lui pour Cicéron.

27 *Hypséus.* De l'illustre et ancienne maison Plautia, ami particulier de Pompée, dont il avait été questeur. Epist. 1, lib. 1, *Fam.*; *Ascon. in Mil.*; *Val. Max.*, lib. 9, cap. 5.

28 *De m'être livré à un homme sans foi et sans honneur, que je devais mieux connaître.* C'est de Pompée qu'il parle. Ceux qui savent les obligations essentielles qu'il avait à Cicéron, et les assurances qu'il lui avait données de le soutenir contre Clodius (epist. 19 et 22, lib. 2; epist. 2, lib. 1 *ad Q. fr.*), ne trouveront rien de trop fort dans ce reproche.

29 LETTRE IX. *Ce triste moment auquel il serait obligé de renvoyer ses licteurs.* Quand les gouverneurs quittaient leurs provinces, ils ne laissaient pas de garder toutes les marques de leur dignité, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Rome, à moins qu'ils ne fissent quelque part un trop long séjour; il fallait alors les quitter.

30 *Il faut maintenant gagner Hortensius... Quoi donc, mon cher Atticus, êtes-vous encore à découvrir les traîtres qui m'ont perdu?* Puisque voici enfin Hortensius nommé entre les envieux qui avaient perdu Cicéron, il est temps d'examiner s'il méritait ce reproche amer, qui revient si souvent dans ces lettres. Il est vrai qu'Hortensius voyant que les ennemis de Cicéron étaient soutenus par les trois puissances de la république, Pompée, César et Crassus (*de Arusp. Resp.*; *pro Domo*, etc.); que le peuple était gagné, et qu'on ne pouvait le faire revenir; que tous les ressorts de la politique avaient manqué; qu'il ne restait plus que la voie des armes, qui était trop hasardeuse, et qui n'est jamais légitime : il est vrai, dis-je, qu'Hortensius, dans de telles circonstances, empêcha Cicéron de prendre un parti qui ne pouvait être que funeste à l'État; en servant son ami, il ne voulut pas trahir sa patrie. Quel autre conseil pouvait donner un homme du caractère d'Hortensius, ennemi déclaré des discordes civiles, auxquelles il se faisait honneur de n'avoir jamais eu de part (epist. XVI, lib. II, *Fam.*) pendant les troubles de Sylla et de Marius? Voilà néanmoins tout son crime, dans lequel il eut pour complice Caton même, que Cicéron prend soin de justifier (epist. XV). Si les vues d'Hortensius furent moins droites que celles de Caton, s'il ne fut pas fâché que tout

ce qu'il avait fait pour Cicéron n'eût pas réussi ; si, comme firent plusieurs autres, il l'abandonna dès qu'il fut sorti de Rome, c'est ce qui ne paraît point. Mais nous voyons qu'il en avait plus fait que Caton ; il s'était mis à la tête des chevaliers, lorsqu'ils allèrent implorer pour Cicéron la protection et le secours du sénat (*Dion.*, lib. 38) ; et cette démarche l'avait exposé aux violences de Clodius, qui fit maltraiter par des esclaves, dans la place publique, cet homme consulaire (*pro Milon.*). De tels services et un pareil affront méritaient peut-être qu'on interprétât mieux les intentions qu'il avait eues en donnant à Cicéron le même conseil que ses plus fidèles amis. Mais le malheur est toujours soupçonneux, et souvent injuste.

31 *Cette résolution qu'on m'a empêché de prendre dans une conjoncture où elle m'aurait été plus glorieuse.* Cette résolution qu'il se repent de n'avoir pas prise, c'était de se donner la mort, ou du moins de s'y exposer, en prenant les armes contre Clodius, qui certainement aurait été le plus fort. Mais je ne vois pas ce qu'un pareil désespoir pouvait avoir de glorieux pour Cicéron. Quand on ne peut éviter de vives douleurs ou une grande infamie qu'en terminant ses jours, il peut y avoir une espèce de force et de courage à se servir de ce dernier remède : mais d'y recourir dès que la fortune nous abandonne, et dans des malheurs où l'on peut trouver d'autres ressources, c'est un lâche désespoir, qui ne pouvait faire honneur à Cicéron, comme lui en a fait depuis l'intrépidité avec laquelle il présenta le cou à ses assassins. C'est souvent une faiblesse que d'appeler la mort à son secours ; mais la voir approcher et l'envisager sans terreur, cela n'est point équivoque, c'est fermeté.

32 LETTRE XII. *Les raisons que j'ai d'espérer, surtout de la part du sénat.* Cicéron avait toujours soutenu l'autorité de cette compagnie ; ainsi elle était intéressée à son rappel. Dès le premier de juin, on résolut de le demander au peuple, et on l'aurait fait si un tribun ne s'y était opposé. *Pro Sextio.*

33 *Si Métellus, mon ennemi, est désigné consul.* Il avait été tribun du peuple après le consulat de Cicéron ; et il s'était déclaré hautement contre tout le sénat, pour venger la mort des conjurés, avec qui il avait peut-être de secrètes liaisons ; du moins leur ressemblait-il en bien des manières. Outre cette inimitié personnelle contre Cicéron, il avait encore des engagemens avec Clodius, dont il était cousin-germain. Ap. 2, l. V, *ad famil.*; *Dion.* lib. XXXVIII.

34 *Cette harangue dont on a répandu des copies.* Les commentateurs se tourmentent fort pour deviner contre qui elle avait été faite. Tout ce qu'on

peut assurer là-dessus, c'est que ce n'était pas, comme le croient quelques-uns, celle contre Métellus, dont il ne dirait pas qu'il n'avait jamais eu avec lui la moindre dispute. Il paraît, par la quinzième lettre de ce livre, qu'il y avait dans cette pièce quelques traits contre Curion, si elle n'était pas toute entière contre lui. On voit bien que c'était une invective qui n'avait jamais été prononcée.

35 *Dodone*. Il y avait en Epire, non-seulement une forêt de ce nom, fameuse par ses oracles, mais aussi une ville auprès de laquelle Atticus avait une maison de campagne.

36 LETTRE XIII. *Il faudra me consoler de m'être jusqu'ici laissé repaître si vainement de l'idée d'un retour prochain*. (*Neque temporis non longinqui spe ductum esse moleste feram.*) C'est visiblement le sens de ce passage, et je l'ose assurer, quoiqu'aucun commentateur ne l'ait suivi. Cicéron se plaint de ce qu'on l'a amusé si long-temps, et de ce qu'on le renvoie à l'année suivante, après lui avoir promis tant de fois qu'on agirait incessamment pour son rappel. *Sæpe triduo summa cum gloria dicebar esse rediturus* (epist. IV, lib. I, *ad Q. fr.*; ep. XIV, XVII, XVIII, XXII, XXIV, h. lib.), voilà ce que signifie *spes non longinqui temporis*; et non pas, comme l'entendent tous les commentateurs, une espérance qui n'a pas duré long-temps. Manuce, qui lit *meque* au lieu de *neque*, fait dire à Cicéron qu'il est fâché d'être désabusé sitôt; ce qui s'accorde fort mal avec les instances qu'il fait si souvent à Atticus, *de lui écrire sans lui rien dissimuler en quel état sont ses affaires; qu'il est bien aise d'avoir des nouvelles certaines, lors même qu'elles sont fâcheuses, et que son exactitude lui fera toujours plus de plaisir que ses ménagemens.*

37 *Quant à cette affaire qui devait causer des mouvemens dont je profiterais, ceux qui viennent ici de Rome m'assurent tous qu'elle n'aura point de suites*. Il s'agit toujours des brouilleries de Clodius avec Gabinius et Pompée : elles avaient été trop loin pour n'avoir point de suites, et Cicéron en devait plutôt croire Atticus, que quelques gens obscurs qui passaient à Thessalonique. Ce qui leur faisait croire que les ennemis de Cicéron pourraient se raccommoder, c'est que Gabinius biaisa long-temps, et ne se déclara entièrement contre Clodius, qu'après qu'il y eut été forcé par toutes les insultes et les affronts qu'il reçut de cet insensé. *Pro Domo.*

38 *Je n'ai plus de ressources que dans la bonne volonté des nouveaux tribuns : si j'attends qu'ils entrent en charge, etc.* L'élection des

tribuns se faisait ordinairement à la fin de juin ou au commencement de juillet, mais ils n'entraient en charge que le 10 de décembre.

39 *Mais l'on prétend, dites-vous, que mon affliction va jusqu'à m'affaiblir l'esprit.* Pour obliger un homme aussi poli qu'Atticus à dire à Cicéron si cruellement une pareille dureté, et cela plus d'une fois, il fallait qu'il lui revînt d'étranges choses sur la faiblesse et sur l'abattement de son ami. Il voyait de près combien les peintures qu'en faisaient à Rome ceux qui revenaient de Macédoine, lui pouvaient nuire : il savait que le malheur n'est pas loin du ridicule, et qu'il y a dans l'homme un fonds de malignité qui le rappelle aisément de la compassion à la moquerie : des larmes justes et modérées, une douleur accompagnée de noblesse et de fermeté, font naître la première; mais des cris et des plaintes continuelles et fatigantes, excitent l'autre encore plus sûrement. C'est ce que Cicéron avait déjà éprouvé, lorsqu'il était allé de rue en rue en habit de suppliant, implorer contre le tribun le secours du peuple. Les plus vils citoyens le virent à leurs pieds, sans en être émus; ils ne purent souffrir dans un homme de ce rang tant de bassesse, et ses prières ne servirent qu'à irriter leurs mépris.

ὥςε αὐτῷ τὸν ἔργον διὰ τὴν ἀπρεπέιαν
ἀπὸ ὄικτυ μεταπίπτειν ἐς γέλωτα,

App. lib. II, *Bel. Civ.*; *Dion.* lib. XXXVIII.

40 LETTRE XIV. *Ma disgrâce est une suite d'un grand nombre de fautes que je me reproche tous les jours.* Ces fautes se réduisaient à trois; et tout ce qu'il avait à se reprocher, c'était, ou de n'avoir pas accepté la lieutenance de César, ou de n'avoir pas pris les armes contre Clodius, ou enfin d'avoir survécu à sa fortune. La première faute était l'essentielle, ou plutôt l'unique. César ne pensa à le perdre, qu'après avoir tenté inutilement de le gagner : *Meum fuit officium, vel legatione vitare periculum, vel diligentia, et copiis resistere, vel cadere fortiter.* Ep. III, lib. XIV, *Fam. Voy.* les dernières lettres du liv. II à Atticus.

41 *Plancius.* Pour qui il fit depuis l'oraison qui nous reste encore; il était alors questeur en Macédoine.

42 *Que je ferais mieux de ne me pas approcher si fort de l'Italie.* On a déjà vu qu'il craignait que ses ennemis ne prétendissent qu'Athènes était renfermée dans les 400 milles dont il était banni, et l'Epire était encore plus près de l'Italie. D'ailleurs, comme on travaillait alors à son rappel, il n'était pas à propos qu'il fît aucune démarche qui semblât prévenir le jugement du peuple.

43 LETTRE XV. *Il y a beaucoup d'exagération dans ce que l'affranchi de Crassus vous a rapporté.* Je doute néanmoins que la peinture qu'il avait faite de l'abattement et de la maigreur de Cicéron, fût plus affreuse que celle qu'il en fait lui-même dans une lettre à son frère, où il dit qu'il n'est plus que l'*ombre d'un homme, ou un squelette animé*. Quamdam effigiem spirantis mortui. Epist III, lib. I.

44 *Curion n'aurait-il donc point vu cette harangue?* C'est celle dont nous avons parlé sur la douzième lettre. Cicéron en avait fait une contre Clodius et contre Curion le fils conjointement : il s'agit ici du père, aussi bien que dans la lettre vingtième : le fils rendit aussi plusieurs services à Cicéron pendant son exil ; mais je crois qu'il n'était pas encore sénateur dans le temps de cette lettre, car il ne fut questeur qu'en DCXCIX. *Vid.* epist. l. II, *Fam.; et Dion.* l. XXXVIII.

45 *Vous ne m'auriez jamais laissé croire qu'il était de mon intérêt de ne me point opposer à la loi qui rétablissait les sociétés d'Artisans.* Ces sociétés avaient été établies pour le bon ordre et pour la police ; mais dans une ville sujette à de fréquentes séditions, elles devinrent plus dangereuses qu'elles n'étaient utiles (*Vid. Suet. Aug.*) ; et l'on avait été obligé, dix ans auparavant, de les supprimer. (*Ascon. in Pisonian.*) Clodius, pour faire passer plus aisément la loi contre Cicéron, en proposa d'abord plusieurs autres très-favorables au peuple : mais la plus propre à le gagner, c'était celle qui rétablissait ces sociétés, et qui permettait au tribun d'en former de nouvelles. Ce pouvoir facilitait à Clodius le moyen de rassembler les ministres de ses violences, et de les avoir sous sa main dans l'occasion. Cicéron avait pour ami un tribun nommé Ninnius (*Dion.* lib. XXXVIII), tout prêt à s'opposer à cette loi. Clodius appréhendant que cela ne rompît ses projets, ou n'en rendît l'exécution fort difficile, fit dire à Cicéron qu'il n'avait aucun dessein contre lui, et que s'il laissait passer ces lois, qui ne pouvaient lui nuire, c'était le vrai moyen de lui faire oublier son ressentiment. Cicéron donna dans ce piége, et ses amis crurent, aussi bien que lui, qu'il fallait tenter cette voie d'adoucir le tribun, au lieu de l'aigrir par une opposition qui pourrait être inutile, et qui certainement irriterait le peuple. Ces vues étaient assez justes ; et si elles ne réussirent pas, je doute fort que l'autre parti eût eu un meilleur succès.

46 *Pour remettre mon esprit alarmé de la froide réponse de Pompée.* Cicéron étant allé à la maison de campagne de Pompée, ce dernier ne pouvant soutenir la présence d'un ami qu'il abandonnait si lâchement, et qui avait tant de services à lui reprocher, sortit par une porte de derrière.

Cicéron lui fit ensuite parler par leurs amis communs, et par les premiers hommes de la république. Mais ils n'en purent tirer que cette réponse sèche, qu'il ne pouvait prendre les armes contre le tribun sans un ordre exprès du sénat, et que d'ailleurs il ne ferait rien que du consentement de César. *Plut. in Pison.*

47 *Culéon.* Tribun du peuple, qui conseilla à Pompée, lorsqu'il voulut se rapprocher des gens du bon parti par le rappel de Cicéron, de n'en pas demeurer là, et de répudier sa femme, fille de César.

D'autres lisent *Aculéon.* On trouve en effet un C. Visellius Varro Aculéo, cousin-germain de Cicéron, fils d'un célèbre jurisconsulte, et jurisconsulte lui-même. Lib. II, *de Orat.; in Brut.*

48 *L'invalidité de la loi de Clodius, qui ne peut passer que pour un décret personnel.* Le *privilegium* était souvent compris sous le mot général de loi, et ne différait que parce qu'il ne regardait qu'une seule personne, comme le porte l'étymologie; au lieu que la loi était énoncée en termes généraux, sans application à aucun particulier. Ces décrets, nommés *privilegia*, étaient défendus par les lois des douze tables. De plus, celui du bannissement de Cicéron avait passé dans une assemblée par tribus, ce qui était encore contre ces mêmes lois, qui ordonnaient qu'on ne pourrait faire le procès à un citoyen, que dans une assemblée par centuries. Là-dessus, quelques amis de Cicéron prétendaient qu'il pouvait revenir sur un simple décret du sénat, sans qu'il fût nécessaire que le peuple abrogeât le décret de son bannissement. Et lorsqu'on délibéra sur son rappel, Aurélius Cotta appuya ce sentiment; mais le parti de l'abrogation était plus sûr, et les autres sénateurs le prirent comme Cicéron le souhaitait. *Aul.-Gel.* lib. X, cap. 2; *de Leg.* 3; *pro Domo.*

49 *Il suffit d'abroger la loi qui me regarde en particulier; pour la première, elle ne m'attaquait point directement, etc.* Clodius, avant d'attaquer Cicéron personnellement, proposa d'abord une loi générale contre ceux qui feraient ou qui auraient fait mourir des citoyens romains, sans qu'ils eussent été jugés par le peuple. Cicéron, qui avait fait étrangler en prison les complices de Catilina sur un simple arrêté du sénat, était visiblement dans le cas de cette loi; et il semble d'abord qu'il était décisif pour lui d'empêcher qu'elle ne passât. Mais il était encore plus important de ne point irriter le peuple. Si l'on avait su ménager cette multitude insensée, qui ne se piquait pas d'agir conséquemment, on n'aurait pas manqué ensuite d'interprétations et de restrictions qui auraient pu mettre Cicéron à couvert. César même, qui ne lui était pas favorable, parlant devant le peuple, sur la seconde loi de Clodius, qui regardait

Cicéron en particulier, dit que bien qu'il n'eût jamais approuvé la manière dont on avait procédé contre les conjurés, il ne croyait pas néanmoins qu'on dût rechercher personne sur le passé, et qu'il suffisait d'avoir assuré pour l'avenir les droits et la vie des citoyens romains. C'est ainsi que ce grand homme, toujours maître de son ressentiment, savait faire paraître de la modération, même à l'égard de ceux qu'il voulait perdre. *Dion.* lib. XXXVIII.

50 *Oui, nous fûmes aveuglés, lorsque nous prîmes des habits de deuil.* Presque tout le sénat, et plus de vingt mille citoyens prirent avec lui des habits de deuil, comme dans les calamités publiques (*pro Domo, etc.*; *Dion.* lib. XXXVIII; *App.* lib. II, *Bell. Civ.*); mais cet éclat, bien loin d'émouvoir le peuple, ne fit que l'effaroucher; il crut qu'on pensait bien moins à sauver Cicéron, qu'à lui ôter les priviléges que la loi de Clodius lui accordait.

51 *Comment donc Domitius s'en est-il chargé?* (de proposer son rappel.) Il était préteur cette année, et Pighius conjecture de cet endroit, qu'il avait la juridiction de la ville, parce qu'il n'y avait que ce préteur qui pût proposer des affaires au sénat sans le consentement des consuls. Il se chargea volontiers de proposer le rappel de Cicéron, et parce qu'il avait toujours été de ses amis (ep. XIX, lib. I; ep. II, lib. II, *ad Q. fr.*; *Sueton. Jul.*), et parce qu'il était du parti opposé à celui de César, contre lequel il s'était déclaré hautement cette année même.

52 *J'éviterais des gens qui doivent m'être odieux.* C'étaient les officiers et les soldats du consul Pison, qu'il envoyait devant lui dans la Macédoine, dont il était nommé gouverneur. Epist. I et III, lib. XIV, *Fam.*

53 *J'ai abandonné toute l'Italie prête à s'armer pour ma défense.* Quoique les peuples de l'Italie lui fussent très-affectionnés, comme il parut dans la suite, je ne sais néanmoins s'ils auraient pu lui fournir des secours assez prompts pour résister aux forces effectives de Clodius, qui avait pour lui une partie des grands avec toute la populace, et dont l'audace était soutenue par la présence des légions de César, qui étaient encore aux portes de Rome.

54 *Si vous croyez qu'il soit à propos que j'écrive à quelques personnes, je vous prie de le faire en mon nom.* Comme on ne signait point alors les lettres, Atticus pouvait en faire sous le nom de Cicéron, dont on croira aisément qu'il n'avait pas de peine à imiter le style. Il fallait seulement que Cicéron lui eût laissé un de ses cachets : c'était la seule marque qui pouvait faire reconnaître si une lettre était véritable ou supposée.

55 LETTRE XVII. *Livinejus*. L. Livinéius Tripho, qui donna à Cicéron plusieurs marques de son attachement et de son zèle pendant tout le temps de son exil. Epist. LX, lib. XIII, *Fam*.

56 *Régulus*. L. Livinéius Régulus : il était nommé questeur pour l'année suivante, et fut tribun l'an 701. Il servit sous César pendant la guerre civile, en qualité de proquesteur.

57 *Le fils de C. Clodius*. Caïus Clodius était frère de Publius, l'ennemi de Cicéron. Il avait deux fils, nommés l'un et l'autre Appius, qui furent depuis les accusateurs de Milon. *Ascon. in Milonian.*

58 *Sextius*. Désigné tribun, pour qui Cicéron fit depuis la harangue qui nous reste encore.

59 *Cette affaire sera portée devant Appius*. Les préteurs, avant que d'entrer en charge, tiraient au sort les matières dont ils devaient connaître, et celle des concussions, dont on voulait accuser Quintus Cicéron, était échue à Appius Clodius, l'aîné de Publius.

60 LETTRE XIX. *Maintenant que me voilà renvoyé à l'année prochaine*. Les tentatives qu'on fit cette première année pour le rappel de Cicéron manquèrent, parce que Clodius avait gagné un de ses collègues, qui s'opposait à tout ce qu'on proposait là-dessus, soit au sénat, soit devant le peuple.

61 *Peut-être qu'il ne m'y faudra bientôt* (dans la terre d'Atticus) *qu'autant de place que mon corps en peut occuper*. Il veut faire entendre à son ami, que s'il n'est pas bientôt rappelé, il est résolu à terminer ses malheurs par une mort volontaire; c'est ce qu'il avait déjà insinué dans quelques autres lettres et dans deux endroits de celle-ci. Je trouve dans Plutarque un tour tout semblable. *σὺ μὲν ὁ ῥωμαῖος ἐν ταυθὰ κείμενος, ἐγὼ δὲ ἡ δύστηνος ἐν Ἰταλία, τοσοῦτο τῆς σῆς μεταλαβοῦσα χώρας μόνον*. C'est Cléopâtre qui adresse la parole à Antoine.

62 LETTRE XX. *Cicéron salue Q. Cécilius, fils de Q. Pomponianus Atticus*. Atticus, dont le nom propre était *Titus*, et celui de famille *Pomponius*, avait été adopté tout nouvellement par son oncle *Q. Cécilius* ; et l'on voit ici un exemple de la manière dont ceux qui étaient adoptés changeaient de nom. Ils prenaient ceux de la personne qui les adoptait, et y ajoutaient celui de leur famille, dont ils changeaient la terminaison. Ainsi, de Pomponius, Pomponianus ; d'Octavius, Octavianus ; de Calpurnius, Calpurnianus ; c'est-à-dire, de la maison Pomponia, Octavia, Calpurnia. Quelques-uns ajoutaient leur surnom, comme fit Atticus ; d'autres n'ajoutaient que ce surnom, comme le frère de Lucullus, qui

était passé par adoption dans la maison des Varrons, et qu'on appelait M. Térentius Varro Lucullus.

63 *Je sais bon gré à votre oncle de vous avoir rendu justice.* Cet oncle était un homme bizarre et fort difficile à ménager (*Cornel. Nep.*, ep. X, lib. I.) Mais cela ne rebuta point Atticus : les biens qu'il en espérait fournissaient d'assez grands motifs de patience à un homme aussi souple et aussi adroit que lui, et dont toutes les vues se bornaient à amasser de grandes richesses ; en quoi il réussit parfaitement.

La succession de Cécilius n'en fut pas la moindre partie ; mais elle ne lui fit point d'honneur. Cet oncle, connu par le métier infâme d'usurier, et de l'usurier de Rome le moins traitable (ep. 12, lib. 1), s'était rendu si odieux, qu'après sa mort le peuple, pour se venger de ses vexations, le traîna dans les rues, et lui fit toutes les indignités imaginables. On disait partout que Lucullus, à qui Cécilius avait de grandes obligations, n'avait point voulu d'un bien acquis par des voies si indignes. (*Val. Max.*, lib. 7, cap. 8). Mais Atticus n'était ni si délicat ni si scrupuleux.

64 *Dans l'agréable maison dont vous venez d'hériter. In ædibus tuis amœnissimis.* Cicéron l'appelle ainsi, parce que la beauté de cette maison n'était point dans les bâtimens, mais dans les jardins.

Cujus amœnitas non ædificio sed sylva constabat. Cornel. Nep. Vit. Attic.

65 *Ce que Curion vous a dit par rapport à ma maison, me paraît fort juste.* La maison de Cicéron avait été abattue, et Clodius en avait consacré la place à la Liberté. Atticus avait conféré avec Curion pour faire déclarer cette consécration nulle ; ce qui arriva, comme on le verra en détail dans le livre suivant (ep. II). Cicéron laisse voir ici, et dans plusieurs autres endroits de ce livre (ep. XV et XXIII), combien sa chère maison lui tenait au cœur. C'était en effet une des plus belles de Rome ; elle lui avait fait beaucoup d'envieux (ep. V, lib. IV), et l'on avait trouvé fort mauvais qu'un nouveau noble habitât une maison que Crassus avait trouvée trop belle pour lui (*Orat. Sallust. adscripta*). Les contradictions que cette acquisition lui avait attirées, suffisaient seules pour former son attachement ; et il est d'ailleurs assez naturel à ceux qui sont les artisans de leur fortune, de chérir leur ouvrage, et de juger de son prix par le temps, les soins et les travaux qu'il leur a coûtés.

66 *Une si grande succession.* Il avait hérité *ex dodrante*, c'est-à-dire, des trois quarts du bien de son oncle, qui montaient à dix millions de sesterces ; ce qui valait environ 930,000 liv. *Cor. Nep. Vit. Attic.*

67 *Quant aux obligeantes instances que vous me faites de disposer de votre bien.* C'est à l'occasion de cette nouvelle succession qu'Atticus fait ses offres à son ami ; il n'avait pas attendu si long-temps à lui ouvrir sa bourse, et il lui avait déjà prêté une somme considérable.

68 LETTRE XXII *Lentulus.* P. Cornélius Lentulus Spinter, désigné consul pour l'année suivante. Il avait été édile sous le consulat de Cicéron, et l'avait soutenu dans tout ce qu'il fit contre les conjurés, quoique l'un des principaux fût de sa maison. *Post reditum ad quirites; Sallust. Catilin.*

Le surnom de Spinter lui venait de sa ressemblance avec un comédien qui le portait (*Val. Max.* lib. IX, cap. 15; *Plin.* lib. VII); et Manuce (ep. I, lib. I, *Fam.*) remarque que Cicéron, par politesse, ne le lui donne jamais. Ce surnom resta à son fils, et Cicéron le lui donne dans ses lettres.

69 *Les habitans de cette ville me sont fort affectionnés.* Il parle de Dyrrachium. Les personnes puissantes prenaient sous leur protection, non-seulement des particuliers sous le nom de cliens, mais encore des villes et des provinces (epist. I. lib. II; *Sueton. Tib.*). Telles étaient, à l'egard de Cicéron, la Sicile, qu'il vengea des concussions de Verrès; et Dyrrachium, dont il avait toujours soutenu les intérêts. Epist. III, lib. XIV, *Fam.*; pro *Plancio.*

70 LETTRE XXIII. *Vous m'exhortez à attendre, sans perdre courage, le commencement de janvier.* Les consuls désignés entraient en charge le premier jour de ce mois, et Lentulus avait promis d'agir aussitôt pour Cicéron.

71 *Vous me faites voir ensuite les avantages que je puis tirer de cette loi, quoiqu'elle n'ait point passé.* Ce fut un tribun nommé Elius Ligur qui l'empêcha. Mais c'était toujours beaucoup que la même année qu'on avait exilé Cicéron, et pendant que Clodius était encore en place, huit de ses collègues se fussent déclarés hautement contre lui, et eussent fait voir par-là qu'ils n'avaient laissé passer ses lois injustes, que parce qu'ils auraient alors inutilement opposé aux armes du tribun, et aux voies de fait, les formalités de la justice et les droits de leur charge.

72 *On se contente de me rappeler et de me rendre mon rang... mais vous savez bien ce qu'il y fallait ajouter, etc.* Il n'y avait pas moyen de faire entendre à Cicéron, que s'il était une fois rappelé, il lui serait aisé de rentrer dans tous ses biens, quoiqu'il en fût déjà convenu. Epist. XX.

73 *La clause ordinaire d'impunité.* C'était une formule qu'on mettait dans toutes les lois. Elles s'étaient si fort multipliées, les cent dernières années

de la république, qu'il était difficile que dans celles qu'on proposait, il ne se trouvât pas quelquefois des articles contraires aux précédentes. Le peuple, qui aimait fort les nouvelles lois, mettait par cette clause ses magistrats à couvert des chicanes qu'on leur aurait pu faire.

74. *Les lois ou les plébiscites*. Comme il n'y a rien dans notre jurisprudence qui réponde au sens de ce dernier mot, il n'y a aussi dans notre langue aucun terme qui soit équivalent. La loi était proposée aux deux ordres de l'Etat, c'est-à-dire, tant aux patriciens qu'aux plébéiens, ou par un préteur, ou par un consul, ou par le dictateur. Et le *plebiscitum* était proposé par un tribun aux seuls plébéiens (*Aul.-Gell.* lib. XV, cap. 27). Les patriciens ne furent point tenus à l'observation de cette sorte de décret jusqu'à l'an 304, que le peuple s'étant retiré sur le mont Aventin, obtint, par ses conventions, que le *plebiscitum* aurait force de loi, même pour les patriciens (*Liv.* D. 1, lib. III.) Ce qui fut confirmé, l'an 414, par le dictateur Q. Publius Philo (*Liv.* D. 1, l. VIII), et l'an 468, par Q. Hortensius, aussi dictateur (*Plin.*, l. XVI, cap. 10; *Dion Halicarn.*, l. XI). Les patriciens ne s'assujettirent entièrement à observer les décrets proposés par les tribuns, qu'après cette dernière confirmation; et, depuis, on comprit souvent sous le nom de loi les *plebiscita*, et même les décrets nommés *privilegia*; et on les nommait tous indifféremment *rogatio* (*Aul.-Gell.*, l. X, c. 20), parce qu'on les proposait au peuple en cette forme : *Velitis, jubeatis, quirites*, et le peuple les approuvait par ces paroles : *Uti rogas*.

75 *C'est-à-dire, la loi Clodia*. Cette loi devait régulièrement être appelée *Fonteja*, parce que Clodius avait été adopté par Fontéius, et que dans les actes publics on mettait toujours le nom de la famille dans laquelle le magistrat était passé par adoption : mais les tribuns appellent celle-ci la loi Clodia, parce que Clodius s'était fait émanciper, et qu'il avait repris son premier nom (*pro Domo : Tu neque Fontejus es qui esse debebas*; et c. seq. : *Adoptatum emancipari statim ne sit ejus filius qui adoptarit.*) Je croirais même volontiers avec Brissonnius, que ces paroles, *hoc est quod per legem Clodiam*, sont de Cicéron, qui voulait faire sentir la contradiction dans laquelle tombaient les tribuns, en conservant par cette clause à la loi de Clodius toute sa force. Cicéron n'avait garde d'appeler cette loi *Fonteja*, car il soutint toujours que l'adoption de Clodius par Fontéius était nulle.

76 *Si elle est contraire à quelque autre loi, si elle l'abroge ou en tout ou en partie*. *Abrogare*, c'est casser une loi; *derogare*, c'est n'y avoir point d'égard dans quelque chef, en abolir une partie; et *obrogare*, c'est en faire une nouvelle directement contraire à quelque autre.

77 *On ne prétend point qu'elle ait d'effet à cet égard.* E. H. L. N. R. ce sont les lettres initiales de ces mots : *Ejus hac lege nihilum rogatur.* Et S. F. *sine fraude.*

78 *La punition dont il est ici parlé ne peut tomber sur ces tribuns, puisque la loi de Clodius n'a point été proposée du consentement de tous ses collègues.* Il ne fallait que l'opposition d'un seul tribun, pour empêcher une loi de passer. Mais lorsque celui qui la proposait avait une faction trop puissante, et qu'il se servait de voies de fait, comme fit Clodius, les tribuns, obligés alors de céder à la violence, étaient toujours en droit d'en proposer l'abrogation. Mais lorsque leur consentement n'avait pas été simplement tacite, et qu'ils avaient eu quelque part à la publication de la loi, ils ne pouvaient plus en poursuivre l'abrogation. Le consentement unanime des tribuns s'appelait *collegii coitio* : pro Domo. *Collegia medius fidius tribunorum plebis tota reperientur... quæ coeant, etc.*, et dans ce cas, *tenebantur lege collegii sui*, comme parle ici notre auteur. Cette remarque servira pour cet autre passage de la même lettre : *Ut metuerent soluti cum essent, quod ne iis quidem qui lege tenentur, non est curandum.*

79 *Ninnius.* C'est le tribun dont nous avons parlé dans les remarques sur la quinzième lettre. Il est appelé Mummius dans plusieurs oraisons de Cicéron (*post red. in sen.* ; *pro Sextio* ; *pro Domo*) ; mais les meilleurs manuscrits ont Ninnius. On lit de même dans la seizième lettre du dixième livre ; et Dion (l. XXXVIII) l'appelle L. Ninnius Quadratus.

80 *Pourquoi, en abrogeant cette loi, ils ont pris des précautions, etc.* Il me semble que les tribuns pouvaient répondre qu'en abrogeant la loi particulière de l'exil de Cicéron, ils avaient ajouté cette clause, pour faire entendre qu'ils ne prétendaient point infirmer en aucune manière la loi générale, dont la seconde n'était qu'une suite, et à laquelle Cicéron lui-même avait si fort recommandé qu'on ne touchât point. *Voy.* les remarques sur la quinzième lettre.

81 *Visellius.* C'est le C. Visellius Varro Aculéo, dont nous avons parlé dans les remarques sur la quinzième lettre.

82 *T. Fadius.* Désigné tribun pour l'année suivante. Il avait été questeur de Cicéron pendant son consulat.

83 *Il faudra se servir de gens armés.* Cicéron appréhendait que Clodius, après être sorti de charge, ne gardât toujours cette troupe de gens de main qui l'accompagnaient partout (epist. IV, lib. I, *ad Q. fr.*), et il croyait qu'on ne devait point faire difficulté de se servir comme lui de voies de fait.

84 LETTRE XXIV. *Que c'était de votre consentement qu'on avait réglé l'état des provinces des consuls désignés. Consulum provincias ornatas esse.* Voilà un de ces termes qu'on ne peut rendre en français que fort improprement, parce que nous n'avons point d'usage qui réponde à celui qu'il exprime. *Ornare provincias*, c'était donner à ceux qui étaient nommés pour les gouverner, des troupes, des officiers, de l'argent. Comme tout cela n'était point fixé, les magistrats à qui les provinces étaient échues, pouvaient, à proportion de leur crédit, obtenir plus ou moins d'agrémens. La Cilicie était échue à Lentulus, et l'Espagne à Métellus Népos.

85 *Nous avons souffert qu'on leur ôtât toute la part qu'ils devaient naturellement avoir à cette affaire.* Ordinairement les consuls ne tiraient leurs provinces au sort, qu'après qu'ils étaient entrés en charge; et comme les tribuns y entraient trois semaines plus tôt, on aurait eu besoin d'eux en cette occasion, si l'on avait suivi la coutume.

86 *Ils se seraient adressés au peuple, et ils auraient obtenu ce qu'ils demandaient.* Quoique les affaires des provinces se réglassent ordinairement dans le sénat, le peuple avait aussi droit d'en connaître, et lui seul donnait aux gouverneurs le pouvoir de commander des armées.

87 *Que pouvaient-ils obtenir malgré ces mêmes tribuns?* C'est que si l'on avait porté cette affaire devant le peuple, elle n'aurait pas pu être réglée avant que les tribuns désignés entrassent en exercice.

88 *Que les consuls ne nous manquent.* Ce soupçon ne tombe que sur Métellus. *Voy.* la quatrième lettre de cinquième livre *ad Famil.*

89 LETTRE XXVI. *J'attendrai qu'il soit confirmé par une loi.* Les décrets du sénat ne pouvaient avoir force de loi, à moins qu'ils n'eussent été confirmés par le peuple, surtout lorsqu'il s'agissait d'abroger une autre loi.

90 *Sur la seule autorité du sénat, j'irai à Rome, etc.* Le sénat avait déclaré ennemis de la république, ceux qui s'opposeraient au retour de Cicéron : il lui permettait même de revenir, sans attendre la loi de son rappel, en cas que ses ennemis se servissent de voies de fait pour empêcher qu'elle ne passât. *Post. red. in sen.*

91 LETTRE XXVII. *Que mes affaires ne se rétabliront jamais.* Lentulus ayant proposé au sénat, dès le premier de janvier, le rappel de Cicéron, un tribun nommé Serranus s'y opposa d'abord : pressé ensuite par les instances des amis de Cicéron, et voyant les esprits fort échauffés, il demanda à l'assemblée qu'on lui donnât jusqu'au lendemain matin pour se déterminer. (*Post red. in sen. et ad Quirites; pro Domo, pro Sextio;*

epist. II, lib. IV.) Clodius qui l'avait gagné à force d'argent, lui en donna encore pour le faire demeurer ferme; et cette opposition fut suivie de tant d'autres incidens, que malgré le zèle de Lentulus, et le pouvoir de Pompée, Cicéron ne fut rappelé que sept mois après. Ces délais le faisaient désespérer d'une affaire dont il avait cru que la première tentative déciderait, Epist. XXII et XXVIII, h. lib.

9[2] *Je compte de vous voir au premier jour, comme vous me le faites espérer.* Atticus alla en effet bientôt après joindre Cicéron, et c'est pour cela qu'on n'a point de lettres de lui jusqu'à son retour à Rome.

FIN DES REMARQUES.

LIBER IV.

EPISTOLA I.

CICERO ATTICO SAL.

Cum primum Romam veni, fuitque, cui recte ad te litteras darem, nihil prius faciendum mihi putavi, quam ut tibi absenti de reditu nostro gratularer. Cognoram enim (ut vere scribam), te in consiliis mihi dandis nec fortiorem, nec prudentiorem, quam me ipsum, nec etiam, pro præterita mea in te observantia, nimium in custodia salutis meæ diligentem; eundemque te, qui primis temporibus erroris nostri, aut potius furoris particeps, et falsi timoris socius fuisses, acerbissime discidium nostrum tulisse, plurimumque operæ, studii, diligentiæ, laboris ad conficiendum reditum meum contulisse. Itaque hoc tibi vere affirmo, in maxima lætitia, et exoptatissima gratulatione, unum ad cumulandum gaudium conspectum, aut potius complexum mihi tuum defuisse; quem semel nactus numquam dimisero: ac, nisi etiam prætermissos fructus tuæ suavitatis (præteriti temporis) omnes exegero, profecto hac restitutione fortunæ me ipse non satis dignum judicabo. Nos adhuc in nostro statu, quod difficillime recuperari posse arbitrati sumus, splendorem

LIVRE IV.

LETTRE I.

CICÉRON A ATTICUS.

Dès que j'ai été arrivé à Rome, et qu'il s'est présenté une voie sûre pour vous écrire, j'ai cru devoir avant toutes choses me réjouir avec vous de mon retour. Car, pour vous parler naturellement, lorsque j'eus besoin de vos conseils, vous manquâtes aussi bien que moi de résolution et de prudence; il me parut même que vous ne travailliez pas à me sauver avec autant d'ardeur, que l'attachement inviolable que j'ai toujours eu pour vous semblait le mériter. Mais si vous vous laissâtes abuser comme moi, si mes vaines terreurs, si les fausses alarmes qu'on me donna, passèrent jusqu'à vous, vous ne fûtes que trop puni de cette faute par l'affliction que mon éloignement vous a causée, et vous la réparâtes aussitôt en vous employant pour moi avec tout le soin et tout le zèle possible. Je puis donc vous assurer que dans le plus fort de ma joie, lorsque j'ai vu tous nos citoyens la partager avec moi, j'ai toujours senti qu'il me manquait, pour être heureux; de vous voir et de vous embrasser. Si je puis une fois avoir ce plaisir, je le goûterai sans cesse; et si je ne me dédommage avec intérêt de tout ce que notre séparation m'a fait perdre de douceur et d'agrément, je croirai que la fortune ne m'a pas jugé digne d'un tel bonheur, et qu'elle ne m'a été favorable qu'à demi. J'ai recouvré beaucoup plus tôt que je ne l'espérais, et

nostrum illum forensem, et in senatu auctoritatem, et apud viros bonos gratiam, magis, quam optaramus, consecuti sumus. In re autem familiari, quæ quemadmodum fracta, dissipata, direpta sit, non ignoras, valde laboramus, tuarumque non tam facultatum, quas ego nostras esse judico, quam consiliorum ad colligendas et constituendas reliquias nostras indigemus. Nunc, etsi omnia aut scripta esse a tuis arbitror, aut etiam nuntiis ac rumore perlata: tamen ea [a] scribam brevi, quæ te puto potissimum ex meis litteris velle cognoscere. Pridie nonas sext. Dyrrachio sum profectus, ipso illo die, quo lex est lata de nobis. Brundisium veni nonis sext. ibi mihi Tulliola mea fuit præsto, natali suo ipso die, qui casu idem natalis erat et Brundisinæ coloniæ, et tuæ vicinæ Salutis. Quæ res animadversa a multitudine, summa Brundisinorum gratulatione celebrata est. Ante diem VI id. sext. cognovi, cum Brundisii essem, litteris Quinti fratris, mirifico studio omnium ætatum atque ordinum, incredibili concursu Italiæ, legem comitiis centuriatis esse perlatam. Inde a Brundisinis honestissimis ornatus, iter ita feci, ut undique ad me cum gratulatione legati convenerint: ad urbem ita veni, ut nemo ullius ordinis homo nomenclatori notus fuerit, qui mihi obviam non venerit, præter eos inimicos, quibus id ipsum non liceret aut dissimulare, aut negare. Cum venissem ad portam Capenam, gradus templorum ab infima plebe com-

[a] Inscribam.

bien plus facilement que je ne l'osais espérer, la supériorité, le crédit et l'estime que j'avais avant ma disgrâce, dans le barreau, dans le sénat, et parmi tous les bons citoyens. Mais pour mes biens, qui, comme vous savez, ont été en proie à l'avarice et à la fureur de mes ennemis, il ne me sera pas si aisé d'en sauver les restes, et d'en réparer les ruines. J'aurai plus besoin pour cela de vos conseils que de votre bourse, dont je crois néanmoins que je puis disposer. On vous a mandé sans doute tout ce qui s'est passé à mon retour, ou le bruit public en aura porté les nouvelles jusqu'à vous; je vais cependant vous écrire en peu de mots quelques particularités que vous serez bien aise d'apprendre par moi-même. Je partis de Dyrrachium le 4 d'août, le jour même qu'on publia le décret de mon rappel. J'arrivai le lendemain à Brindes où ma fille m'attendait; et il se trouva que c'était le jour de sa naissance, celui de la fondation de la colonie de cette ville, et celui de la dédicace du temple du Salut [1] auprès duquel vous logez. Le peuple fit cette remarque et m'en félicita avec de grandes démonstrations de joie. Le huitième du même mois je reçus une lettre de mon frère qui m'apprit que le décret de mon rappel avait passé dans une assemblée par centuries [2] où tous les peuples de l'Italie étaient accourus, où tous les ordres et tous les âges avaient fait paraître une ardeur incroyable. Je partis de Brindes après avoir reçu des personnes les plus qualifiées de cette ville toutes sortes d'honnêtetés. Je rencontrai sur ma route des députés de toutes les villes voisines qui me venaient faire des complimens. Quand on sut que j'approchais de Rome, il n'y eut pas un seul citoyen [3] qui ne vînt au-devant de moi, excepté ceux qui s'étaient déclarés mes ennemis trop ouvertement pour le pouvoir ou nier, ou même dissimuler. Lorsque je fus arrivé à la porte Capène [4], tous les degrés des

pleni erant : a qua plausu maximo cum esset mihi gratulatio significata; similis et frequentia et plausus me usque ad Capitolium celebravit : in foroque, et in ipso Capitolio miranda multitudo fuit : postridie in senatu, qui fuit dies non. septemb. senatui gratias egimus. Eo biduo cum esset annonæ summa caritas, et homines ad theatrum primo, deinde ad senatum concurrissent, impulsu Clodii; mea opera frumenti inopiam esse clamarent; cum per eos dies senatus de annona haberetur, et ad ejus procurationem sermone non solum plebis, verum etiam bonorum Pompejus vocaretur, idque ipse cuperet; multitudoque a me nominatim, ut id decernerem, postularet; feci, et accurate sententiam dixi; cum abessent consulares, quod tuto se negarent posse sententiam dicere, præter Messalam et Afranium. Factum est senatus-consultum in meam sententiam, ut cum Pompejo ageretur, ut eam rem susciperet, lexque ferretur : quo senatus-consulto recitato cum continuo, more hoc insulso et novo, plausum, meo nomine recitando, dedisset; habui concionem : omnes magistratus præsentes, præter unum prætorem, et duos tribunos plebis, dederunt. Postridie senatus frequens, et omnes consulares nihil Pompejo postulanti negarunt. Ille legatos quindecim cum postularet, me principem nominavit; et [a] ad omnia me alterum se fore dixit. Legem consules conscripserunt, qua Pompejo per quinquennium omnis potestas rei

[a] Abest *ad*.

temples furent aussitôt remplis par le petit peuple qui me témoigna sa joie par ses applaudissemens, et les continua jusques au Capitole, où il m'accompagna, et où je trouvai, aussi bien qu'à dans la place publique, une foule infinie. Le lendemain, cinquième de septembre, je fis mes remercîmens au sénat. Pendant ces deux jours, la populace excitée par Clodius, à l'occasion de la grande cherté du blé qui était à Rome, s'étant attroupée d'abord au théâtre, et ensuite à la porte du sénat qui était assemblé pour y donner ordre, criait que j'étais la cause de ce qu'on manquait de blé [5]. Les honnêtes gens, aussi bien que la multitude, nommaient pour cette commission Pompée, qui de son côté la souhaitait. Le peuple s'adressait à moi, et voulait que je proposasse cet avis; je le proposai donc, et je l'appuyai le mieux qu'il me fut possible. Tous les consulaires, excepté Messala et Afranius, s'étaient absentés [6], prétendant qu'ils ne pouvaient opiner librement et en sûreté. On fit, conformément à mon avis, un décret par lequel on offrait à Pompée la commission des blés, et l'on se chargeait de la lui faire confirmer par le peuple à qui on lut aussitôt ce décret. Lorsqu'il m'entendit nommer, il se mit à applaudir de cette nouvelle manière qui est ridicule et fade par son excès. Je le haranguai ensuite après en avoir reçu la permission de tous les magistrats [7], excepté d'un préteur et de deux tribuns. Le lendemain le sénat fut très-nombreux, tous les consulaires s'y rendirent, et l'on ne refusa rien à Pompée de ce qu'il demanda. Entre les quinze lieutenans qu'il a souhaité d'avoir, il me nomma le premier, et ajouta qu'il ne ferait rien que par mes avis. Les consuls [8] ont dressé un décret qui donne à Pompée, pour cinq ans, dans tout l'empire, la surintendance du commerce et du transport des blés. Messius [9] en a dressé un autre, qui y joint le pouvoir de disposer de tout

frumentariæ toto orbe terrarum daretur : alteram Messius, qui omnis pecuniæ dat potestatem, et adjungit classem et exercitum, et majus imperium in provinciis, quam sit eorum, qui eas obtineant. Illa nostra lex consularis nunc modesta videtur, hæc Messii non ferenda. Pompejus illam velle se dicit, familiares hanc. Consulares, duce Favonio, fremunt; nos tacemus, et eo magis, quod de domo nostra nihil adhuc pontifices [a] responderunt. Qui si sustulerint religionem, aream præclaram habebimus; superficiem consules ex senatus-consulto æstimabunt : sin aliter, demolientur; suo nomine locabunt; rem totam æstimabunt. Ita sunt res nostræ; ut in secundis, fluxæ; ut in adversis, bonæ. In re familiari valde sumus, ut scis, perturbati. Præterea sunt quædam domestica, quæ litteris non committo. Quintum fratrem, insigni pietate, virtute, fide præditum, sic amo, ut debeo. Te exspecto; et oro, ut matures venire; eoque animo venias, ut me tuo consilio egere non sinas. Alterius vitæ quoddam initium ordimur. Jam quidam, qui nos absentes defenderunt, incipiunt præsentibus occulte irasci : aperte invidere. Vehementer te requirimus.

EPISTOLA II.

CICERO ATTICO SAL.

Si forte rarius tibi a me, quam a ceteris, litteræ

[a] Responderant.

l'argent de l'épargne, et de lever des troupes, d'armer une flotte, et de commander dans les provinces au-dessus même des gouverneurs. Ce décret fait paraître le nôtre fort modéré. Pompée dit qu'il est content du premier [10], et ses amis se déclarent pour le second. Les consulaires murmurent fort haut, et Favonius fait encore plus de bruit qu'aucun d'eux [11]. Pour moi je me tais, surtout parce que les pontifes n'ont point encore prononcé touchant ma maison. S'ils déclarent que la consécration est nulle, j'aurai une fort belle place. Les consuls, conformément au décret du sénat, estimeront les bâtimens qui ont été abattus, ou bien ils feront démolir le portique de Clodius, traiteront avec des entrepreneurs pour rebâtir ma maison, et estimeront mes autres biens. Voilà donc l'état où je me trouve maintenant, assez mal par rapport à ma fortune passée, mais assez bien par rapport aux malheurs qui l'ont suivie. Les dettes qu'il m'a fallu contracter, ont mis, comme vous savez, un grand désordre dans mes affaires. Je ne vous parle point de quelques chagrins de famille [12] que je n'ose confier à une lettre. J'ai pour mon frère toute l'amitié que mérite sa vertu, et l'attachement inviolable qu'il a pour moi. Je vous attends avec impatience, pour régler ma conduite par vos conseils. Il faut que je me fasse un nouveau plan de vie; quelques-uns de ceux qui m'ont servi pendant mon absence, commencent à murmurer contre moi, et ne peuvent cacher l'envie qu'ils me portent. Vous m'êtes ici fort nécessaire.

LETTRE II.

Au même.

Si je vous écris moins souvent que quelques autres de vos amis, vous ne devez ni me soupçonner de négligence, ni même

redduntur; peto a te, ut id non modo negligentiæ meæ, sed ne occupationi quidem tribuas: quæ etsi summa est, tamen nulla esse potest tanta, ut interrumpat iter amoris nostri et officii mei. Nam ut veni Romam, iterum nunc sum certior factus, esse, cui darem litteras. Itaque has alteras dedi. Prioribus tibi declaravi, adventus noster qualis fuisset, et quis esset status, atque omnes res nostræ quemadmodum essent, ut in secundis, fluxæ, ut in adversis, bonæ. Post illas datas litteras, secuta est summa contentio de domo. Diximus apud pontifices pridie kal. octobres. Acta res est accurate a nobis: et si umquam in dicendo fuimus aliquid, aut etiam, si umquam alias fuimus, tum profecto dolor et magnitudo vim quandam nobis dicendi dedit. Itaque oratio juventuti nostræ deberi non potest: quam tibi, etiamsi non desideras, tamen mittam cito. Cum pontifices decressent, ita, SI NEQUE POPULI JUSSU, NEQUE PLEBIS SCITU, IS QUI SE DEDICASSE DICERET, NOMINATIM EI REI PRÆFECTUS ESSET, NEQUE POPULI JUSSU, AUT PLEBIS SCITU ID FACERE JUSSUS ESSET; VIDERI, POSSE SINE RELIGIONE EAM PARTEM AREÆ MI RESTITUI; mihi facta statim est gratulatio. Nemo enim [a] dubitabat, quin domus nobis esset adjudicata. Tum subito ille in concionem ascendit, quam Appius ei dedit. Nuntiat jam populo, pontifices secundum se decrevisse; me autem vi conari in possessionem venire. Hortatur, ut se et Appium sequantur, et suam liber-

[a] Dubitat.

chercher dans mes occupations de quoi m'excuser. Quoiqu'elles soient fort grandes, elles ne le seront jamais assez pour interrompre un commerce auquel l'inclination me porte autant que l'amitié m'y oblige. La véritable raison, c'est que depuis que je suis de retour à Rome, voici la seconde fois que je trouve une commodité pour vous écrire. Je vous ai marqué dans ma première lettre, quels honneurs on m'avait faits à mon arrivée, et dans quel état je me trouvais, *assez mal par rapport à ma fortune passée, mais assez bien par rapport aux malheurs qui l'ont suivie*. On a agité depuis, avec beaucoup de chaleur, l'affaire de ma maison. J'ai plaidé moi-même devant les pontifes le dernier de septembre; ma pièce était fort travaillée. Si jamais j'ai eu quelque éloquence, et si elle a bien paru dans quelque occasion, ç'a été surtout dans celle-ci, où ma douleur et mes intérêts m'animaient également, et donnaient à mon discours plus de force et de véhémence. Cette harangue mérite d'être mise entre les mains de notre jeunesse; et je vous l'enverrai au premier jour, quoique peut-être vous n'en soyez pas fort curieux. Les pontifes ayant décidé que *si celui qui disait avoir dédié à la Liberté* [13] *une partie de la place où était ma maison* [14], *n'avait point eu pour cela une commission expresse, et qu'il n'eût eu en général aucun ordre du peuple, on pouvait, sans intéresser la religion, me rendre cette place*: là-dessus tout le monde me fit des complimens, car on ne doutait point que par cette réponse ma maison ne m'eût été adjugée. Cependant Clodius, produit par son frère Appius, monte à la tribune; il dit au peuple que la décision des pontifes m'est entièrement contraire, et que je veux me mettre par force en possession; il l'exhorte à les suivre lui et son frère et à défendre sa liberté. Parmi la populace, les uns regardaient avec étonnement cette

tatem ut defendant. Hic cum etiam illi infimi partim admirarentur, partim irriderent hominis amentiam; ego statueram illuc non accedere, nisi cum consules ex senatus-consulto porticum Catuli restituendam locassent. Kal. octob. habetur senatus frequens. Adhibentur omnes pontifices, qui erant senatores: a quibus Marcellinus, qui erat cupidissimus mei, sententiam primus rogatus, quæsivit, quid essent in decernendo secuti. Tum M. Lucullus de omnium collegarum sententia respondit, religionis judices pontifices fuisse, legis senatum: se et collegas suos de religione statuisse, in senatu de lege statuturos. Quisque horum, loco sententiam rogatus, multa secundum causam nostram disputavit. Cum ad Clodium ventum est, cupiit diem consumere; neque ei finis est factus: sed tamen, cum horas tris fere dixisset, odio et strepitu senatus coactus est aliquando perorare. Cum fieret senatus-consultum in sententiam Marcellini; omnibus præter unum assentientibus, Serranus intercessit. De intercessione statim ambo consules referre cœperunt. Cum sententiæ gravissimæ dicerentur; senatui placere, mihi domum restitui, porticum Catuli locari, auctoritatem ordinis ab omnibus magistratibus defendi; si quæ vis esset facta, senatum existimaturum, ejus opera factum esse, qui senatus-consulto intercessisset: Serranus pertimuit; et Cornicinus ad suam veterem fabulam rediit: abjecta toga, se ad generi pedes abjecit. Ille noctem sibi postulavit: non concedebant. Reminis-

fureur insensée, et les autres ne faisaient qu'en rire ; pour moi, j'avais résolu de ne paraître dans la place qu'après que les consuls, en exécution d'un décret du sénat, auraient envoyé des ouvriers pour travailler au portique de Catulus [15]. Le premier d'octobre, l'assemblée du sénat fut très-nombreuse : tous ceux d'entre les pontifes qui sont sénateurs eurent ordre de s'y trouver. Marcellinus [16], qui est fort dans mes intérêts, ayant parlé le premier, leur demanda quel avait été le but de leur décision ; M. Lucullus [17] répondit au nom de tous ses collègues, qu'ils n'avaient examiné que la validité de la consécration ; que c'était au sénat à prononcer sur la loi de Clodius [18] ; qu'ils avaient jugé le premier chef comme pontifes, et qu'ils jugeraient le second comme sénateurs. Ayant ensuite opiné chacun à leur tour, ils parlèrent tous pour moi avec beaucoup de force. Le rang de Clodius étant venu, il tâcha de prolonger son discours jusqu'à la fin de la séance [19]. On l'écouta patiemment pendant trois heures, mais il s'éleva ensuite un si grand bruit, et l'on témoigna tant d'indignation, qu'il fut obligé de conclure. On fit alors un décret conformément à l'avis de Marcellinus, qui n'eut qu'une seule voix contraire. Mais Serranus s'y étant opposé [20], les deux consuls prirent aussitôt les avis sur cette opposition. Il fut arrêté qu'on n'y aurait point d'égard, qu'on ferait rebâtir ma maison, qu'on releverait le portique de Catulus, qu'on chargerait tous les magistrats de faire exécuter cette délibération du sénat [21] ; que si quelqu'un se servait de voies de fait pour l'empêcher, on s'en prendrait au tribun qui s'opposait au décret. Ces avis, qui furent proposés avec beaucoup de chaleur, intimidèrent Serranus. Son beau-père Cornicinus, commençant à jouer sa comédie ordinaire, quitte sa robe et se jette aux pieds de son gendre. Celui-ci demande une nuit pour se déterminer ; mais

cebantur enim kal. januar. vix tamen [a] de mea voluntate concessum est. Postridie senatus-consultum factum est id, quod ad te misi. Deinde consules porticum Catuli restituendam locarunt : *illam* porticum redemtores statim sunt demoliti *libentissimis* omnibus. Nobis superficiem ædium *consules de* consilii sententia æstimarunt HS. vicies; cétera *valde illiberaliter* : Tusculanam villam quingentis millibus; Formianum HS. ducentis quinquaginta millibus. Quæ æstimatio non modo vehementer ab optimo quoque, sed etiam a plebe reprehenditur. Dices, quid igitur causæ fuit? dicunt illi quidem, pudorem meum; quod neque negarim, neque vehementius postularim. Sed non est id. Nam hoc quidem etiam profuisset. Verum iidem, mi T. Pomponi, iidem, inquam, illi, quos ne tu quidem ignoras, qui mihi pennas inciderant, nolunt easdem renasci. Sed, ut spero, jam renascuntur. Tu modo ad nos veni : *quod* vereor ne tardius interventu Varronis *tui nostrique* facias. Quoniam acta quæ sint, habes : de reliqua nostra cogitatione cognosce. Ego me a Pompejo legari ita sum passus, ut nulla re impedirer, quod ne, si vellem, mihi esset integrum, aut, si comitia censo-

[a] Sibi d. m. v.

on ne voulait point la lui accorder, on se souvenait que le premier de janvier il s'était servi du même artifice [22]; et il ne l'aurait point obtenue si je n'y avais consenti. Le lendemain on fit le décret que je vous envoie. Les consuls traitèrent ensuite avec des entrepreneurs pour rebâtir le portique de Catulus, et l'on abattit aussitôt celui de Clodius, ce qui causa une joie universelle. Les consuls, de l'avis de leur conseil, m'ont adjugé deux millions de sesterces * pour ma maison de Rome [23]; mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à cinq cent mille ** sesterces [24], et celle de Formies à deux cent cinquante mille ***. D'où vient cette injustice? me direz-vous; ils veulent encore que ce soit ma faute; que je ne devais point avoir honte de demander ce qui m'était dû, et que je devais insister plus que je n'ai fait. Mais cette retenue, au lieu de me nuire, devait parler en ma faveur; c'est plutôt que certaines gens, que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les ailes qu'ils m'ont coupées [25]; cependant, malgré leurs jalouses précautions, elles reviennent tous les jours. Tout ira bien pourvu que je vous aie avec moi; mais j'appréhende que Varron, notre ami commun, ne vous retienne plus long-temps que je ne voudrais. Voilà tout ce qui s'est passé à mon sujet; il faut maintenant vous expliquer mes vues. J'ai accepté la lieutenance de Pompée [26], à condition que, si les consuls de l'année prochaine tenaient l'assemblée pour l'élection des censeurs [27], il me serait libre de demander cette charge; et que cette lieutenance ne serait point incompatible avec la commission que je me suis fait donner d'aller offrir des vœux dans presque tous les temples et les bois sacrés de l'Italie [28]. J'ai

* Environ cent quatre-vingt-six mille livres. — ** Environ quarante-six mille cinq cents liv. — *** Environ vingt-trois mille deux cent cinquante liv.

rum proximi consules haberent, petere (posse), aut votivam legationem sumsisse prope omnium fanorum, lucorum. Sic enim nostræ rationes postulabant. Sed volui meam potestatem esse vel petendi, vel ineunte æstate exeundi : et, interea me esse in oculis civium, de me optime meritorum, non alienum putavi. Ac forensium quidem rerum hæc nostra consilia sunt : domesticarum autem valde impedita. Domus ædificatur. Scis, quo sumtu, qua molestia reficiatur Formianum; quod ego nec relinquere possum, nec videre. Tusculanum proscripsi : suburbano non facile careo. Amicorum benignitas exhausta est in ea re, quæ nihil habuit præter dedecus (quod sensisti tu absens); [a] quorum studiis ego, et copiis, si esset per meos defensores licitum, facile essem omnia consecutus. Quo in genere nunc vehementer laboratur. Cetera, quæ me sollicitant, μυστικώτερα sunt. Amamur a fratre, et a filia. Te exspectamus.

EPISTOLA III.

CICERO ATTICO SAL.

Avere te certo scio, cum scire, quid hic agatur, tum mea a me scire; non quo certiora sint ea, quæ in ocu-

[a] Præsentes, qu. st.

eu mes raisons pour cela ; j'ai voulu être maître, ou de demander la charge de censeur, ou de m'absenter de Rome au commencement de l'été, et je suis bien aise, en attendant, de soutenir par ma présence le zèle et l'affection que nos citoyens viennent de me témoigner. Ce sont là toutes les mesures que j'ai prises par rapport à mon rang et à ma fortune. Mes affaires domestiques me donnent beaucoup plus de peine ; on rebâtit ma maison de Rome ; vous jugez bien jusqu'où ira cette dépense : les réparations que je fais à celle de Formies ne m'embarrassent pas moins ; je ne puis ni la voir ni m'en défaire. J'ai mis en vente celle de Tusculum ; mais il m'en faudra une aux portes de la ville [29]. Mes amis se sont épuisés pour moi dans cette occasion où je pris un parti qui me fut aussi peu utile qu'il était peu honnête [30]. Je reçois d'eux les mêmes marques d'amitié que vous me donnez quoique absent [31], et si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon rappel, avaient secondé leur zèle et leur générosité, j'aurais obtenu tout ce que je pouvais prétendre ; ce qui m'aurait épargné beaucoup de soins et d'embarras. J'ai quelques autres chagrins que je ne vous expliquerai pas plus clairement. Je suis fort content de mon frère et de ma fille. Nous vous attendons avec empressement.

LETTRE III.

Au même.

Je ne doute point que vous ne souhaitiez d'avoir des nouvelles de tout ce qui se passe, et encore plus d'en avoir par moi-même de tout ce qui me regarde. Ce n'est pas que vous

lis omnium geruntur, si a me scribantur, quam cum ab aliis aut scribuntur tibi, aut nuntiantur; verum ut perspicias ex meis litteris, quo animo ea feram, quæ geruntur: et qui sit hoc tempore aut mentis meæ sensus, aut omnino vitæ status. Armatis hominibus ante diem tertium non. novemb. expulsi sunt fabri de area nostra, disturbata porticus Catuli, quæ ex senatusconsulto consulum locatione reficiebatur, et ad tectum pæne pervenerat. Quinti fratris domus primo fracta conjectu lapidum ex area nostra, deinde inflammata jussu Clodii, inspectante urbe, conjectis ignibus, magna querela et gemitu, non dicam bonorum, qui, nescio, [a] an nulli sint, sed plane hominum omnium. Ille vehemens ruere: post hunc furorem nihil nisi cædem inimicorum cogitare, vicatim ambire; servis aperte spem libertatis ostendere. Etenim antea, cum judicium nolebat, habebat ille quidem difficilem manifestamque causam, sed tamen causam: [b] poterat infitiari; poterat in alios derivare; poterat etiam aliquid jure factum defendere. Post has ruinas, incendia, rapinas, desertus a suis, vix jam Decimum designatorem, vix Gellium retinet: servorum consiliis utitur: videt, si omnes, quos vult, palam occiderit, nihilo suam causam difficiliorem, quam adhuc sit, in judicio futuram. Itaque ante diem tertium idus novemb. cum Sacra via descenderem, insecutus est me cum suis. Clamor, lapides, fustes, gladii, hæc improvisa omnia. Discessimus

[a] An ulli sint. — [b] Id poterat.

ne puissiez apprendre aussi sûrement par d'autres voies, des affaires qui sont publiques ; mais vous serez bien aise de savoir ce que j'en pense, et dans quelles dispositions, dans quelle situation d'esprit, enfin dans quel état je me trouve. Le 3 de novembre les gens de Clodius vinrent les armes à la main chasser les ouvriers qui travaillaient à ma maison. Ils abattirent le portique de Catulus que les consuls faisaient relever par l'ordre du sénat, et qui était presque achevé. S'étant ensuite postés dans la place où était ma maison, ils jetèrent des pierres contre celle de mon frère, et y mirent le feu. Une telle violence commise en plein jour aux yeux de toute la ville, fit gémir, je ne dirai pas tous les gens de bien, car je n'ose assurer qu'il s'en trouve encore, mais tout le monde généralement. Clodius soutint ensuite par d'autres emportemens cette première fureur ; il n'y avait plus que le sang de ses ennemis qui pût l'assouvir. Il courait de quartier en quartier, et, pour grossir son parti, il promettait aux esclaves la liberté. Avant cela, lorsqu'il cherchait à décliner le jugement dont on le menaçait [32], son affaire était, à la vérité, fort mauvaise, et ne demandait pas une grande discussion ; mais, s'il n'avait point de raisons solides, il pouvait trouver quelque sorte d'excuse : il pouvait nier les faits, il pouvait les rejeter sur quelques autres, il pouvait même soutenir qu'ils étaient justes, du moins en partie. Mais ces maisons pillées, abattues, brûlées, déposent maintenant contre lui. Ses amis, ses parens l'ont abandonné ; il est trop heureux de retenir encore Gellius avec le crieur [33] Décimus, et n'a plus pour conseil que des esclaves. Il voit bien qu'il peut dorénavant tuer publiquement tous ceux qu'il lui plaira, sans que son affaire en devienne plus mauvaise. Sur cette assurance, comme je passais [34], le onzième de novembre, par la rue Sacrée, il me poursuivit

in vestibulum Tettii Damionis. Qui erant mecum, facile operas aditu prohibuerunt. Ipse occidi potuit. Sed ego diæta curari incipio : chirurgiæ tædet. Ille omnium vocibus cum se non ad judicium, sed ad supplicium præsens trudi videret, omnes Catilinas, Acidinos postea reddidit. Nam Milonis domum, eam, quæ [a] in Germalo, pridie idus novemb. expugnare et incendere ita conatus est, ut palam hora v cum scutis homines, eductis gladiis, alios cum accensis facibus adduxerit. Ipse domum P. Sullæ pro castris sibi ad eam impugnationem sumserat. Tum ex Anniana Milonis domo Q. Flaccus eduxit viros acres ; occidit homines ex omni latrocinio clodiano notissimos : ipsum cupivit ; [b] sed ille in interiora ædium : Sulla in senatu postridie idus : domi Clodius. Egregius Marcellinus, omnes acres. Metellus calumnia dicendi tempus exemit, adjuvante Oppio, etiam hercule familiari tuo ; de cujus constantia, virtute [c] tuæ verissimæ litteræ. Sextius furere. Ille postea, si comitia sua non fierent, urbi minari. Proposita Marcellini sententia, quam ille de scripto ita dixerat, ut totam nostram causam areæ, incendio-

[a] Abest *in*. — [b] Sed ilicet interiorem ædium; Sulla se in senatu, etc. — [c] Abest *tuæ*.

avec ses gens. Nous entendons tout d'un coup un grand bruit, nous voyons des pierres en l'air, des bâtons levés, des épées nues. Nous nous sauvâmes dans le vestibule de Tettius Damion [35]; les gens qui m'accompagnaient empêchèrent aisément ceux de Clodius de me forcer; il ne tint qu'à moi de le faire tuer lui-même, mais je commence à être las des remèdes violens, et je veux en essayer de plus doux. Ce séditieux voyant que tout le peuple, également animé contre lui, demandait, non plus qu'on lui fît son procès, mais qu'on le menât au supplice, renouvela toutes les horreurs des Catilina et des Acidinus [36]. Le douzième de novembre, il se mit à la tête d'une troupe de gens armés de boucliers [37] qui vinrent, l'épée à la main, attaquer la maison que Milon a sur le mont Germalus [38]; d'autres tenaient des flambeaux pour y mettre le feu; il se posta dans la maison de Sylla [39] pour faire cette attaque. Flaccus sortit tout à coup de celle que Milon a eue de la succession d'Annius [40], avec des hommes hardis et vigoureux qui repoussèrent cette troupe de brigands, et tuèrent les plus signalés. On chercha Clodius, et on ne l'aurait pas épargné; mais il se cacha dans l'endroit le plus reculé de la maison. Sylla vint le 14 au sénat, pour se justifier. Clodius n'osa se montrer; Marcellinus fit des merveilles, et tous les esprits parurent fort animés. Métellus, pour empêcher d'aller aux avis, prolongea son discours le plus long-temps qu'il put. Il fut secondé par Oppius [41], et même par votre bon ami [42]; ce qui prouve tout-à-fait ce que vous m'en dites dans vos lettres, que c'est un homme plein de vertu et sur lequel on peut compter. Clodius menace Rome de quelque malheur, si l'on ne procède à l'élection des édiles. Sextius est plus échauffé que jamais [43]. Lorsqu'on lut l'avis que Marcellinus avait minuté par écrit [44], et qui portait qu'on connaîtrait dans un même

rum, periculi mei, judicio complecteretur, eaque omnia comitiis anteferret : proscripsit, se per omnes dies comitiales de cœlo servaturum. Conciones turbulentæ Metelli, temerariæ Appii, furiosissimæ Publii. Hæc tamen summa : nisi Milo in Campum obnuntiasset, comitia futura. Ante diem XII kal. decemb. Milo media nocte cum magna manu in Campum venit. Clodius, cum haberet fugitivorum delectas copias, in Campum ire non est ausus. Milo permansit ad meridiem mirifica hominum lætitia, summa cum gloria. Contentio fratrum trium turpis, fracta vis, contemtus furor. Metellus tamen postulat, ut sibi postero die in foro obnuntietur : nihil esse, quod in Campum nocte veniretur : se hora prima in comitio fore. Itaque ante diem XI kal. in comitium Milo de nocte venit. Metellus cum prima luce furtim in Campum itineribus prope deviis currebat : assequitur inter lucos hominem Milo ; obnuntiat. Ille se recepit, magno et turpi Q. Flacci convicio. Ante diem X kal. nundinæ. Concio biduo nulla. Ante diem VIII kal. hæc ego scribebam, hora noctis nona. Milo Campum jam tenebat. Marcellus candidatus ita stertebat, ut ego vicinus audirem. Clodii vestibulum vacuum sane mihi nuntiabatur. Paucis pannosis linea laterna. Meo

jugement des incendies, et de toutes les violences qui avaient été commises contre mes ouvriers et contre ma personne, et qu'on jugerait cette affaire avant les élections [45], Milon déclara [46] que si cet avis ne passait point, il observerait les auspices tous les jours d'assemblée [47]. Métellus fait au peuple des harangues séditieuses, celles d'Appius le sont encore davantage, et celles de Clodius se ressentent de toute sa fureur. Pour conclusion enfin l'assemblée devait se tenir le 19 de novembre, à moins que Milon ne l'empêchât en déclarant qu'il observerait les auspices. Il vint pour cela dès minuit dans le Champ de Mars avec un bon nombre de gens armés. Clodius n'osa s'y montrer, quoiqu'il eût une troupe choisie d'esclaves fugitifs. Les vains efforts de Métellus et des deux Clodius ses cousins [48] tournèrent à leur honte; leur audace désarmée n'inspira que du mépris. Métellus se contenta de dire qu'il n'était point nécessaire de venir la nuit dans le Champ de Mars; qu'il serait, le jour suivant, dans la place [49] de Rome à six heures du matin, et que là on pourrait faire ses déclarations. Milon y vint le lendemain 20 de novembre avant le jour; peu après il aperçut Métellus qui courait au Champ de Mars par des rues détournées; il l'atteignit entre les deux bois [50], et lui déclara qu'il observerait les auspices. Le consul fut obligé de se retirer, ce qui donna lieu à Q. Flaccus de l'insulter d'une manière sanglante. Le 21 il y eut une foire, et le peuple ne s'assembla point ce jour-là, ni le suivant. Aujourd'hui 23, que j'écris cette lettre, à trois heures du matin, Milon s'est déjà posté dans le Champ de Mars. Marcellus [51] mon voisin, l'un des prétendans, ronfle si fort que je l'entends de chez moi. On m'est venu dire qu'il n'y a dans le vestibule de Clodius que quelques malheureux avec une méchante lanterne. Les gens de sa faction disent partout que

consilio omnia illi fieri querebantur, ignari quantum in illo heroe esset animi, quantum etiam consilii. Miranda virtus est. Nova quædam divina mitto. Sed hæc summa est. Comitia fore non arbitror. Reum Publium, nisi ante occisus erit, fore a Milone puto. Si se inter viam obtulerit, occisum iri ab ipso Milone video. Non dubitat facere; præ se fert; casum illum nostrum non extimescit. Numquam enim cujusquam invidi et perfidi consilio est usus: nec inerti nobili crediturus. Nos animo duntaxat vigemus, etiam magis, quam cum florebamus: re familiari comminuti sumus. Quinti fratris tamen liberalitati, pro facultatibus nostris, ne omnino exhaustus esset, illo recusante, subsidiis amicorum respondemus. Quid consilii de omni nostro statu capiamus, te absente nescimus. Quare appropera.

EPISTOLA IV.

CICERO ATTICO SAL.

Perjucundus mihi Cincius fuit ante diem tertium kalend. febr. ante lucem. Dixit enim mihi, te esse in Italia, seseque ad te pueros mittere: quos sine meis

Milon ne fait que ce que je lui fais faire. Ils devraient savoir que ce héros ne prend conseil que de lui-même, et qu'il est aussi capable d'entreprendre que d'exécuter. Sa valeur est inconcevable; il fait tous les jours des actions merveilleuses. Mais sans m'arrêter à ce détail, je vous dirai seulement qu'il n'y a pas d'apparence qu'on fasse l'élection des édiles [52]; que Clodius sera sans doute mis en justice par Milon, à moins qu'il ne soit tué auparavant, et qu'il pourra bien l'être par le même Milon [53], s'il se rencontre quelque part sur sa route. C'est une affaire résolue, il se charge de l'exécution et n'en craint point les suites. Mon exemple ne l'étonne point; ce qui le rassure, c'est qu'il n'eut jamais d'amis jaloux et perfides, et qu'il n'a garde de se reposer, comme moi, sur un faible protecteur [54]. Je ne manque point de courage et de fermeté, j'en ai même encore plus qu'avant ma disgrâce, et je voudrais que mes biens ne fussent pas à proportion plus diminués. Je me suis servi de la bourse de mes amis pour payer à mon frère l'argent que je lui devais. Il ne voulait point absolument que j'empruntasse, mais j'ai eu peur qu'il ne s'incommodât trop pour moi. Je ne puis, sans vous, prendre de justes mesures sur tout ce qui me regarde; venez donc au plus tôt me déterminer.

LETTRE IV.

Au même.

J'ai su fort bon gré à Cincius [55] d'être venu exprès chez moi le 29 de janvier avant le jour, pour m'apprendre que vous étiez en Italie, et qu'il vous envoyait quelques-uns de vos gens. Je n'ai pas voulu manquer cette commodité. Ce n'est

litteris ire nolui : non quo haberem, quod tibi, præsertim jam prope præsenti, scriberem; sed ut hoc ipsum significarem, mihi tuum adventum suavissimum exspectatissimumque esse. Quare advola ad nos, eo animo, ut nos ames, te amari scias. Cetera coram agemus. Hæc properantes scripsimus. Quo die venies, utique cum tuis apud me sis. Perbelle feceris, si ad nos veneris. [a] Offendes designationem Tyrannionis mirificam librorum meorum : quorum reliquiæ multo meliores sunt, quam [b] putaram. Etiam [c] velim mihi mittas de tuis librariolis duos aliquos, quibus Tyrannio utatur glutinatoribus, ad cetera administris : iisque imperes, ut sumant membranulam ; ex qua indices fiant, quos vos Græci, ut opinor, συλλάβυς appellatis. Sed hæc, si tibi erit commodum. Ipse vero utique fac venias, si potes in his locis adhærescere, et Piliam adducere. Ita enim et æquum est, et cupit Tullia. Mediusfidius [d] ne tu emisti locum præclarum. Gladiatores audio pugnare mirifice. Si locare voluisses, duobus his muneribus liberasses. Sed hæc posterius. Tu fac venias : et de librariis, si me amas, diligenter.

[a] Offendes designatione T. m. l. meorum bibliothecam. — [b] Putaras. — [c] Vellem. — [d] Næ.

pas que j'aie rien de fort pressé à vous écrire, et que je ne pusse attendre aisément jusqu'à votre arrivée qui est si proche; mais j'ai cru ne pouvoir trop tôt vous témoigner la joie que j'aurai de vous revoir après une si longue absence. Venez donc au plus tôt goûter les douceurs d'une amitié réciproque. J'ai écrit ces mots en courant; je garde pour votre arrivée tout ce que j'ai à vous dire. Ne manquez pas de venir descendre chez moi avec votre famille. Vous ne sauriez mieux faire que de me venir voir ici [56]; vous serez charmé du bel ordre que Tyrannion [57] a donné à ma bibliothèque, dont les restes se sont trouvés beaucoup meilleurs que je ne pensais. Je vous prie, en attendant, de m'envoyer deux de vos ouvriers [58] pour travailler sous Tyrannion à coller les livres, et à tout ce qui est de leur métier. Vous leur direz d'apporter de ce parchemin délié dont on se sert pour écrire les tables que vous autres Grecs appelez, si je ne me trompe, συλλάβους. Mais il ne faut point que cela vous embarrasse le moins du monde. Si vous pouvez passer quelques jours en ces quartiers, je vous prie d'amener avec vous Pilia. Ma fille souhaite fort de la voir, et vous ne pouvez guère le lui refuser. Le lieu que vous avez acheté pour vos gladiateurs [59] m'a paru fort beau; on dit qu'ils sont très-bien exercés, et si vous les aviez voulu louer tout nouvellement, vous auriez retiré en deux fois ce qu'ils vous ont coûté. Je ne vous en dis pas maintenant davantage. Je vous prie encore une fois de me venir voir, et de vous souvenir des deux ouvriers que je vous demande.

EPISTOLA V.

CICERO ATTICO SAL.

Ain' tu? an me existimas ab ullo malle mea legi probarique, quam a te? cur igitur cuiquam misi prius? urgebar ab eo, ad quem misi, et non habebam exemplar. Quid? etiam (dudum enim circumrodo, quod devorandum est) subturpicula mihi videbatur esse παλινῳδία. Sed valeant recta, vera, honesta consilia. Non est credibile, quæ sit perfidia in istis principibus, ut volunt esse, et ut essent, si quicquam haberent fidei. Senseram, noram, inductus, relictus, projectus ab iis; tamen hoc erat in animo, ut cum iis in republica consentirem. Iidem erant, qui fuerant. Vix aliquando, te auctore, resipui. Dices, ea te monuisse, suasisse, quæ facerem; non etiam ut scriberem. Ego mehercule mihi necessitatem volui imponere hujus novæ conjunctionis; ne qua mihi liceret labi ad illos, qui etiam tum, cum misereri mei debent, non desinunt invidere. Sed tamen modici fuimus ὑποθέσει, ut scripsi. Erimus uberiores, si et ille libenter accipiet, et hi subringentur, qui villam me moleste ferunt habere, quæ Catuli fuerat, a Vettio [a] emisse non cogitant; qui domum negant oportuisse me ædificare, vendere ajunt oportuisse. Sed quid ad hoc? si, quibus sententiis dixi, quod et ipsi

[a] Me emisse.

LETTRE V.

Au même.

Quoi donc ! croyez-vous qu'il y ait personne au monde à qui j'aime mieux faire voir mes ouvrages qu'à vous? Pourquoi, me direz-vous d'abord, n'ai-je pas vu le premier celui-ci [60] ? C'est que je n'en avais qu'une copie, et je n'ai pu la refuser aux empressemens de la personne à qui je l'ai envoyée. De plus (car il n'y a plus moyen de reculer, il faut vous dire la véritable raison), je vous avouerai que j'ai eu quelque honte de changer si subitement de langage. Mais tous ces grands sentimens, ces maximes rigides, cette probité austère, ne sont plus de saison. Vous ne sauriez croire combien l'on trouve peu de sûreté avec ces gens qui se disent les chefs du bon parti [61], et qui mériteraient en effet de l'être s'il leur restait quelque droiture. Je les connaissais à mes dépens, je n'avais eu que trop de preuves de leur perfidie, je m'étais vu engagé par eux dans le péril, abandonné à mes ennemis, poussé dans le précipice. Malgré tout cela, j'étais résolu de me tenir attaché à leur parti : tout ce que j'ai pu faire ne les a point changés, et vous m'avez enfin ouvert les yeux. Je vous ai marqué, me direz-vous, quelle conduite vous deviez tenir, mais je ne vous ai point conseillé de faire cet écrit. J'ai voulu par-là m'engager sans retour, et rompre pour jamais avec des gens qui me portent envie, dans le temps même où je devrais plutôt attirer leur compassion. Mais, comme je vous l'ai déjà écrit, il n'y a rien dans ma lettre d'outré ; je traiterai ce sujet avec plus d'étendue, si César en est content, et si cela mortifie autant que je le souhaite ces esprits jaloux, qui trouvent mau-

probarent, lætati sunt tamen, me contra Pompeji voluntatem dixisse? finis: sed quoniam, qui nihil possunt, ii me nolunt amare; demus operam, ut ab iis, qui possunt, diligamur. Dices: vellem jampridem. Scio, te voluisse, et me asinum germanum fuisse. Sed jam tempus est me ipsum a me amari, quando ab illis nullo modo possum. Domum meam quod crebro invisis, est mihi valde gratum. Viaticum Crassipes præripit. Tu de via recta in hortos. Videtur commodius ad te, postridie scilicet: quid enim tua? sed viderimus. Bibliothecam mihi tui pinxerunt constructione et sittybis. Eos velim laudes.

EPISTOLA VI.

CICERO ATTICO SAL.

De Lentulo scilicet sic fero, ut debeo. Virum bonum, et magnum hominem, et in summa magnitudine animi multa humanitate temperatum perdidi-

vais que j'aie acheté une maison de campagne qui vient de Catulus [61], et qui ne considèrent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius [63]; qui prétendent qu'au lieu de rebâtir ma maison de Rome, je devais en vendre la place. Mais voici bien un autre trait de leur malignité; lorsque j'ai été dans le sénat de quelque avis conforme au leur, et contraire à celui de Pompée, ils en ont été ravis, précisément parce qu'ils espéraient que cela me mettrait mal avec lui. C'est trop souffrir; puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide et une protection plus puissante [64]. Il fallait s'y prendre plus tôt, me direz-vous: je l'aurais fait si j'avais suivi vos conseils, et je ne me serais pas laissé tromper si grossièrement. Mais il est temps enfin que je travaille pour moi, puisque ceux à qui j'avais sacrifié mes intérêts, m'ont si mal servi. Vous me faites beaucoup de plaisir d'avoir l'œil sur mes ouvriers. J'ai donné à Crassipès [65] l'argent que j'avais destiné pour mon voyage. Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai [66]; cela vous est indifférent et m'est beaucoup plus commode: le lendemain j'irai chez vous; mais nous y penserons. Vos ouvriers ont accommodé mes livres et mes tablettes avec beaucoup de propreté [67]: je suis bien aise qu'ils sachent par vous-même que j'en suis fort content.

LETTRE VI.

Au même.

J'ai ressenti dans toute son étendue la perte que nous venons de faire en la personne de Lentulus [68]. Sa mort nous enlève un homme plein de vertu, qui joignait à beaucoup de noblesse et d'élévation d'esprit, des manières faciles et enga-

mus; nosque malo solatio, sed nonnullo tamen, consolamur, quod ipsius vicem minime dolemus, non ut Saufejus et vestri; immo hercule quia sic amabat patriam, ut mihi aliquo deorum beneficio videatur ex ejus incendio esse ereptus. Nam quid fœdius nostra vita? præcipue mea? nam tu quidem, etsi es natura πολιτικὸς, tamen nullam habes propriam servitutem : communi frueris nomine. Ego vero, qui, si loquor de republica, quod oportet, insanus; si, quod opus est, servus existimor; si taceo, oppressus et captus; quo dolore esse debeo? quo sum scilicet, hoc etiam acriore, quod ne dolere quidem possum, ut non ingratus videar. Quid, si cessare libeat, et in otii portum confugere? nequicquam. Immo etiam in bellum et in castra. Ergo erimus ὀπαδοὶ, qui ταγοὶ esse noluimus? sic faciendum est. Tibi enim ipsi, cui utinam semper paruissem! sic video placere. [a] Reliquum est, Σπάρταν ἔλαχες, ταύταν κόσμει. Non mehercule possum; et Philoxeno ignosco, qui reduci in carcerem maluit. Verumtamen id ipsum mecum in his locis commentor, ut ista improbem; idque tu, cum una erimus, confirmabis. A te litteras crebro ad me scribi video; sed omnes uno tempore accepi. Quæ res etiam auxit dolorem meum. Casu enim trinas ante legeram, quibus, meliuscule Lentulo esse, scriptum erat : ecce quartæ fulmen. Sed ille, ut scripsi, non miser; nos vero ferrei. Quod me admones, ut scribam illa hortensiana : in alia incidi, non immemor istius mandati

[a] Reliqua est.

géantes. Il nous reste une consolation, qui, quoique prise de nos malheurs, ne laisse pas d'être solide; c'est que dans la conjoncture présente son sort n'est point à plaindre. Je ne l'entends point comme Sauféius [69] et tous vos épicuriens; je veux dire qu'il semble que les dieux, connaissant l'amour qu'il avait pour sa patrie, aient voulu lui épargner la douleur d'en voir la ruine et l'embrasement. Nous sommes donc bien plus malheureux que lui. En effet, quelles indignités n'avons-nous pas tous les jours à essuyer? Je parle surtout de moi: pour vous, quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le gouvernement [70], vous n'avez pris aucun engagement particulier, et le joug que vous portez vous est commun avec tous les citoyens. Mais moi, dont le zèle pour le bien de l'État est regardé comme une folie, les moindres ménagemens comme une honteuse servitude, et le silence même comme une lâcheté et une trahison, que n'ai-je pas à souffrir? Je souffre d'autant plus que je n'ose me plaindre, de peur de passer pour un ingrat [71]. Encore si je pouvais me retirer, et chercher hors du tumulte des affaires un port et un asile! mais je n'en suis pas le maître: il faut, au contraire, m'embarquer tout de nouveau et passer dans le camp ennemi. Je serai donc subalterne, moi qui ai pu autrefois commander en chef [72]; je m'y résous, puisque je suivrai en cela vos conseils; et plût aux dieux que je les eusse toujours suivis! Il est aisé de dire qu'il faut s'accommoder au temps [73]; mais j'aurai bien de la peine à prendre cela sur moi, et je pardonne fort à Philoxène [74] d'avoir mieux aimé retourner en prison que de trahir ses sentimens. Je travaille ici néanmoins à me faire d'autres maximes, et vous acheverez de me changer quand nous serons ensemble. Vous m'écrivez fort souvent, mais je reçois plusieurs de vos lettres à la fois, ce qui a été cause que la mort de Lentulus

tui. Sed meheroule incipiendo refugi; ne, [a] qui videar stulte illius amici intemperiem non tulisse, rursus stulte injuriam illius faciam illustrem, si quid scripsero; et simul, ne βαθύτης mea, quæ in agendo apparuit, in scribendo sit oculatior, et aliquid satisfactio levitatis habere videatur. *Sed viderimus. Tu* modo quam sæpissime ad me aliquid. *Epistolam*, Lucceio nunc quam misi, qua, meas res ut scribat, rogo, fac ut ab eo sumas: valde bella est: eumque, ut approperet, adhorteris: et, quod mihi se ita facturum rescripsit, agas gratias. Domum nostram, quoad poteris, invisas. Vestorio aliquid significes: valde enim est in me liberalis.

EPISTOLA VII.

CICERO ATTICO SAL.

NIHIL εὐκαιρότερον epistola tua, quæ me sollicitum

[a] Quod videor.

m'a frappé encore davantage. Car j'en ai lu d'abord trois où vous me marquiez qu'il se portait un peu mieux, et la quatrième a été pour moi un coup de foudre.. Mais, je le répète encore, son sort n'est point à plaindre, et le nôtre est si cruel qu'il faut être insensible pour le soutenir. Quant à cet ouvrage que vous voulez que j'adresse à Hortensius, si je n'y ai point travaillé jusques ici, ce n'est pas que j'eusse oublié de le faire; mais je vous avoue que j'ai été rebuté dès l'abord. Je me suis dit que c'était bien assez d'avoir supporté avec une patience excessive toutes les mauvaises manières d'un homme qui se disait mon ami [75], sans aller encore mal à propos lui donner des louanges qui ne serviraient qu'à mettre au jour son injustice; que mon peu de sensibilité n'avait que trop paru dans ma conduite, et qu'il ne fallait pas en donner de nouvelles preuves par cet écrit; qu'on pourrait le prendre pour une espèce de satisfaction dont on conclurait, ou que j'ai été injuste, ou que je suis inconstant. Mais j'y penserai encore. Donnez-moi souvent de vos nouvelles. Demandez à Luccéius une copie de la lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'histoire de mon consulat; je crois que vous la trouverez fort belle [76]. Il m'a fait réponse qu'il travaillerait pour moi; tâchez d'obtenir de lui qu'il le fasse au plus tôt. Je vous prie d'aller faire un tour à ma maison le plus souvent que vous pourrez, et d'assurer Vestorius [77] que je suis très-sensible à toutes ses honnêtetés.

LETTRE VII.

Au même.

Votre lettre est venue tout à propos pour me remettre de l'alarme que Chérippus [78] m'avait donnée, deux heures aupa-

de Quinto nostro, puero optimo, valde levavit. Venerat horis duabus ante Chærippus; mera monstra nuntiarat. De Apollonio quod scribis, qui illi dii irati, homini græco, qui conturbare quidem putat sibi licere; quod equitibus romanis. Nam Terentius suo jure. De Metello, οὐχ ὁσίη φθιμένοισιν. Sed tamen multis annis civis nemo erat mortuus, qui quidem.... Tibi nummi meo periculo sint. Quid enim vereris, quemcunque heredem fecit? nisi Publium fecit. Verum fecit non improbe; quamquam fuit ipse. Quare in hoc thecam nummariam non retexeris: in aliis eris cautior. Mea mandata de domo curabis: præsidia locabis: Milonem admonebis. Arpinatium fremitus est incredibilis de Laterio. Quid quæris? equidem dolui. Ὁ δὲ οὐκ ἐμπάζετο μύθων. Quod superest, etiam puerum Ciceronem curabis et amabis, ut facis.

EPISTOLA VIII.

CICERO ATTICO SAL.

Multa me in epistola tua delectarunt, sed nihil magis, quam patina tyrotarichi. Nam de raudusculo quod scribis, μήπω μέγαν εἴπῃς, πρὶν τελευτήσαντ' ἴδῃς. Ædificati tibi in agris nihil reperio. In oppido est quiddam, de quo est dubium, sitne venale, ac proximum qui-

ravant, sur la maladie de notre neveu ; à l'entendre, tout était perdu. Quant à ce que vous me mandez d'Apollonius [79], que les dieux puissent confondre ce Grec [80], qui croit pouvoir impunément, comme les chevaliers romains, se moquer de ses créanciers [81] ! Encore pour Térentius [82], il n'y a rien à dire, c'est un privilége acquis à ces messieurs. Quant à Métellus [83], il n'est point mort depuis long-temps de citoyen qui...... mais il faut laisser les morts en repos [84]. Au reste, je vous réponds de la somme qu'il vous devait. Qu'avez-vous à craindre? S'il a fait un testament, Clodius sera sans doute son héritier [85], et il n'y a rien en cela qui ne soit d'un honnête homme, quoiqu'il ne le fût guère [86]. Cette somme a fort l'air de ne point rentrer dans vos coffres : une autre fois vous placerez mieux votre argent. Vous penserez à ce qui regarde ma maison : il faudra louer des gens de main pour défendre mes ouvriers, et avertir Milon de se tenir prêt en cas d'alarme. Nos compatriotes murmurent fort des agrandissemens que fait mon frère à sa maison d'Arpinum [87] : que voulez-vous que je vous dise? cela ne laisse pas de me chagriner. Pour lui, il se moque du qu'en dira-t-on [88]. Je n'ai rien autre chose à vous mander. Ayez toujours bien soin de notre cher neveu.

LETTRE VIII.

Au même.

J'ai trouvé dans votre lettre plusieurs traits fort agréables, mais surtout ce que vous dites de ma mauvaise chère [89]. Vous ajoutez qu'ayant, par ces sages épargnes, acquitté presque toutes mes dettes [90], je vais être le plus heureux homme du monde : avez-vous donc oublié qu'il faut attendre, pour dé-

dem nostris ædibus. Hoc scito,[a] Antium esse Romæ, ut Corcyræ Buthrotum illud tuum. Nihil quietius, nihil alsius, nihil amœnius: εἴη μενετὸς φίλος οἶκος. Postea vero quam Tyrannio mihi libros disposuit, mens addita videtur meis ædibus: qua quidem in re mirifica opera Dionysii, et Menophili tui fuit. Nihil venustius, quam illa tua pegmata, postquam mi sittybis libros illustrarunt. Valde est. Scribes ad me velim de gladiatoribus, sed ita, bene si rem gerunt; non quæro, male si se gessere. Apenas vix discesserat, cum epistola: quid ais? putasne fore, ut legem non ferat? dic, oro te, clarius: vix enim mihi exaudisse videor. Verum statim fac ut sciam, si modo tibi est commodum. Ludis quidem, quoniam dies est additus, eo etiam melius hic eum diem cum Dionysio conteremus. De Trebonio prorsus tibi assentior. De Domitio,

Σύκῳ μὰ τὴν Δήμητρα σύκον οὐδὲ ἓν
Οὕτω ὅμοιον γέγονεν,

quam est ista περίστασις nostræ: vel quod ab iisdem, vel quod præter opinionem, vel quod viri boni nusquam. Unum dissimile, quod huic merito. Nam de ipso casu nescio, an illud melius. Quid

[a] Antium Buthrotum esse Romæ, ut Corcyræ illud tuum.

clarer un homme heureux, que la mort ait fixé sa fortune [91]? Je ne trouve point ici autour de maison toute bâtie comme vous la voulez; il y en a une dans Antium [92] même, qui vous conviendrait assez, et qui est fort près de la mienne; mais il n'est pas sûr qu'elle soit à vendre. Vous pouvez compter que ce lieu est, par rapport à Rome, ce que Buthrote [93] est par rapport à l'île de Corcyre [94]. Il n'est point de retraite plus tranquille, d'air plus tempéré, de séjour plus délicieux. Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naissance, ne sont rien auprès de ceux que la nature a mis ici [95]. Depuis que Tyrannion a arrangé ma bibliothèque, elle est comme l'âme de ma maison. Dionysius et Ménophilus lui ont été d'un secours merveilleux; la propreté avec laquelle ils ont couvert mes livres, et la disposition des layettes que vous avez imaginées [96], font un effet très-agréable. Dites-moi quelque chose de vos gladiateurs; cela s'entend s'ils ont été applaudis: car si l'on n'en a pas été content, je veux l'ignorer. Apénas ne faisait que de partir [97] lorsque j'ai reçu votre lettre. Que dites-vous? qu'on ne proposera point cette loi [98]? Parlez un peu plus clairement, car je ne vous ai pas bien entendu. Écrivez-moi au plus tôt là-dessus, si cela ne vous incommode point. Je suis ravi que les jeux soient prolongés d'un jour [99]; je le passerai ici plus utilement et plus agréablement avec Dionysius [100]. Le jugement que vous portez de Trébonius [101] me paraît fort juste. Pour l'affaire de Domitius [102], elle a un parfait rapport avec la mienne, et lui ressemble dans toutes ses circonstances. Nous avons été trahis tous deux par les mêmes personnes, tous deux lorsqu'on s'y attendait le moins; l'un et l'autre, enfin, nous n'avons trouvé qu'artifice et que déguisement dans ceux qui se donnaient pour gens de bien. La seule différence que j'y trouve, c'est qu'il s'est attiré cette

enim hoc miserius, quam eum, qui tot annos, quot habet, designatus consul fuerit, fieri consulem non posse? præsertim cum aut solus, aut certe non plus, quam cum altero petat. Si vero id est, quod nescio an sit, ut non minus longas jam in codicillorum fastis futurorum consulum paginulas habeat, quam factorum; quid illo miserius, nisi respublica? in quâ ne speratur quidem melius quidquam. De Natta ex tuis primum scivi litteris: oderam hominem. De poemate quod quæris; quid si cupiat effugere? quid? sinas? De Fabio Lusco quod eram exorsus; homo peramans semper nostri fuit, nec mi umquam odio. Satis enim acutus et permodestus, ac bonæ frugi. Eum, quia non videbam, abesse putabam. Audivi ex Gavio hoc Firmano, Romæ esse hominem, et fuisse assiduum. Percussit animum. Dices, tantulane causa? Permulta ad me detulerat non dubia de Firmanis fratribus. Quid sit, quod se a me [a] remorit, si modo removit, ignoro. De eo, quod me mones, ut et πολιτικῶς me geram, et τὴν ἔσω γραμμὴν teneam; ita faciam. Sed opus est majore prudentia; quam a te, ut soleo, petam. Tu velim e Fabio, si quem habes aditum, odorere; et istum convivam tuum de-

[a] Removit.

mortification [103], qui dans le fond ne me paraît guère moins fâcheuse que ma disgrâce. En effet, qu'y a-t-il de plus mortifiant pour un homme à qui le consulat semble destiné du jour qu'il vint au monde [104], que de ne pouvoir l'obtenir quoiqu'il n'ait point de compétiteur, ou du moins qu'il n'en ait qu'un seul [105]? Mais s'il est vrai, comme on le dit, qu'il se pique de deviner juste tous ceux qui doivent être consuls [106], et qu'il remplisse par avance de leur nom ce qui reste de vide dans ses fastes, est-il sort au monde plus malheureux, si ce n'est celui de la république, dont les maux sont désespérés? Vous m'avez appris le premier ce qui est arrivé à Natta [107]; cet homme ne m'a jamais plu. Quant au poëme que vous me demandez [108], quoi? s'il voulait se montrer, le permettriez-vous? Pour reprendre la suite de votre lettre, Fabius Luscus [109] m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié, et je n'ai jamais eu d'éloignement pour lui; son esprit m'a paru assez délicat, ses manières fort modestes, et sa conduite fort réglée. Comme je ne l'ai point vu depuis long-temps, je croyais qu'il n'était plus à Rome. Mais j'ai appris par Gavius le Firmien [110] qu'il y était actuellement, et qu'il y avait toujours été. Cette nouvelle m'a fort donné à penser : cela n'en vaut pas la peine, me direz-vous, mais j'ai mes raisons; je découvrais sûrement par son moyen plusieurs choses qui regardaient ces deux frères de Firmum. Je ne vois pas ce qui a pu rompre notre commerce, si en effet il est rompu. Je suis bien résolu, comme vous me le conseillez, à me conduire en homme prudent, et en bon citoyen; à garder un juste milieu, entre un zèle inconsidéré pour la république, et un lâche dévouement pour les puissances. Mais cela demande une politique plus fine que la mienne : j'aurai recours à vos conseils, dont je me suis fort bien trouvé. Tâchez de faire parler Fabius, si

gustes; et ad me de his rebus, et de omnibus quotidie scribas. Ubi nihil erit, quod scribas; id ipsum scribito. Cura ut valeas.

EPISTOLA IX.

CICERO ATTICO SAL.

SANE velim scire; num censum [a] impediant tribuni diebus vitiandis (est enim hic rumor), totaque de censura, quid agant, quid cogitent. Nos hic cum Pompejo fuimus. Multa mecum de republica, sane sibi displicens, ut loquebatur (sic est enim in hoc homine dicendum), Syriam spernens, Hispaniam jactans: hic quoque, ut loquebatur; et opinor, usquequaque de hoc cum dicemus, sit hoc quasi, καί τὴν θαυλίδα: tibi etiam gratias agebat, quod signa componenda suscepisses: in nos vero suavissime hercule effusus. Venit etiam ad me in Cumanum a se. Nihil minus velle mihi visus est, quam Messalam consulatum petere: de quo ipso si quid scis, velim scire. Quod Luccejo scribis te nostram gloriam commendaturum, et ædificium nostrum quod crebro invisis, gratum. Quintus frater ad me scripsit, se, quoniam Ciceronem suavissimum secum haberet, ad te nonis maj. venturum. Ego me de Cumano movi ante diem

[a] Impendant.

vous avez quelque ami de sa connaissance; sondez aussi cet homme avec qui vous mangez souvent, et écrivez-moi tous les jours sur ces affaires, et sur toutes celles qui se présenteront. Quand il n'y aura point de nouvelles, mandez-moi toujours qu'il n'y en a point. Ayez soin de votre santé.

LETTRE IX.

Au même.

Je voudrais bien savoir s'il est vrai que les tribuns observent tous les jours les auspices, pour empêcher le dénombrement du peuple [111], et quelles sont en général leurs démarches et leurs vues par rapport aux censeurs. J'ai passé quelques jours avec Pompée, et nous avons eu plusieurs conférences sur les affaires de la république. J'ai remarqué, dans tous ses discours, un air de dégoût [112] : le gouvernement de Syrie n'est pas à sa bienséance; celui d'Espagne ne le tente que médiocrement [113], du moins à ce qu'il dit; cette restriction est nécessaire lorsqu'on est sur le chapitre du personnage [114]. Le même Pompée, à ce que je crois et à ce qu'il dit (voilà la formule dont il faut nous servir en parlant de lui; comme Phocylide en avait une pour faire reconnaître ses vers [115]); Pompée, dis-je, vous est fort obligé de ce que vous avez bien voulu prendre la peine de faire placer ses statues [116]. Il m'a fait aussi de fort grandes caresses, et m'est venu voir à ma maison de Cumes [117]. Il m'a paru qu'il serait fort fâché que Messala fût, comme on le dit, du nombre des prétendans au consulat [118]; si vous savez ce qui en est, je vous prie de me le mander. Quant à ce que vous me marquez, que vous recommanderez à Luccéius les intérêts de ma gloire, et que vous

v kal. maji : eo die Neapoli apud [a] L. Pætum, ante diem iv. kal. maji, iens in Pompejanum, bene mane hæc scripsi.

EPISTOLA X.

CICERO ATTICO SAL.

PUTEOLIS magnus est rumor, Ptolemæum esse in regno. Si quid habes certius, velim scire. Ego hic pascor bibliotheca Fausti. Fortasse tu putabas, his rebus Puteolanis et Lucrinensibus. Ne ista quidem desunt. Sed mehercule a ceteris [b] oblectationibus ut deseror et voluptatibus propter rempublicam; sic litteris sustentor et recreor; maloque in illa tua sedecula, quam habes sub imagine Aristotelis, sedere, quam in istorum sella curuli; tecumque apud te ambulare, quam cum eo, quocum video esse ambulandum. Sed de illa ambulatione fors viderit, aut si qui est, qui curet deus. Nostram ambulationem, et Laconicum, eaque, quæ Cyrea sint, velim, quod poteris, invisas; et urgeas Philotimum (ut properet);

[a] Lætum. — [b] Obl. deseror ut voluptatum, pr. r.

allez souvent voir travailler à ma maison, je vous suis bien obligé de votre zèle et de votre assiduité. Mon frère m'écrit que maintenant qu'il a auprès de lui notre cher neveu, il compte d'arriver à Rome le septième de mai. Je partis de Cumes hier vingt-sixième d'avril. J'ai couché à Naples chez Létus, et j'ai écrit cette lettre de grand matin en allant à ma maison de Pompéii [119].

LETTRE X.

Au même.

Le bruit court à Pouzzolles [120] que Ptolémée est rétabli dans son royaume [121] : si vous en savez quelque chose de certain, je vous prie de me le mander. Je fais ici toutes mes délices de la bibliothèque de Faustus [122]. Vous croyiez peut-être que sur une côte si abondante, et dans le voisinage du lac Lucrinum [123], je ne pensais qu'à faire bonne chère. Nous la faisons en effet très-bonne ; mais depuis que la république est dans un état si déplorable, les amusemens et les plaisirs de la vie n'ont plus rien de piquant pour moi, et je ne trouve de ressources que dans mes livres. J'aime mieux être assis dans votre bibliothèque sur ce petit banc qui est au-dessous de l'image d'Aristote, que dans leurs chaires curules [124], et me promener avec vous, que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra suivre [126]. Mais remettons-nous-en au sort, ou aux dieux, si en effet il en est un qui se mêle des choses d'ici-bas [127]. Je vous prie d'aller, le plus souvent que vous pourrez, voir travailler à la galerie, à l'étuve [128], et aux autres ouvrages dont l'architecte Cyrus a donné le dessin. Faites en sorte que Philotime presse les ouvriers, afin que je

ut possim tibi aliquid in eo genere respondere. Pompejus in Cumanum Parilibus venit : misit ad me statim, qui salutem nuntiaret. Ad eum postridie mane vadebam, cum hæc scripsi.

EPISTOLA XI.

CICERO ATTICO SAL.

Delectarunt me epistolæ tuæ : quas accepi uno tempore duas ante diem II kal. perge reliqua. Gestio scire ista omnia. Etiam illud cujusmodi sit, velim perspicias : potes a Demetrio. Dixit [a] mihi Pompejus, Crassum a se in Albano exspectari ante diem IV kal. is cum venisset, Romam esse statim venturos, ut rationes cum publicanis putarent. Quæsivi, gladiatoribusne? respondit, antequam inducerentur. Id cujusmodi sit, aut nunc, si scias, aut cum is Romam venerit, ad me mittas velim. Nos hic voramus litteras cum homine mirifico (ita mehercule sentio) Dionysio, qui te omnesque vos salutat : οὐδὲν γλυκύτερον, ἢ πάντ' εἰδέναι. Quare, ut homini curioso, ita perscribe ad me, quid primus dies, quid secundus, quid censores, quid Appius, quid illa populi Apuleja. Denique,

[a] Abest mihi.

puisse à mon tour vous recevoir chez moi. Pompée est arrivé à sa maison de Cumes hier vingt-unième d'avril [129], et il m'a envoyé aussitôt faire ses complimens. Je vais aujourd'hui le voir, et j'ai écrit cette lettre de grand matin avant que de partir.

LETTRE XI.

Au même.

J'ai reçu le dernier du mois passé deux de vos lettres, où j'ai trouvé des nouvelles fort curieuses; écrivez-moi la suite de cette affaire, j'ai fort envie d'en apprendre toutes les particularités. Je voudrais bien encore être éclairci d'une chose que vous pourrez savoir par Démétrius [130] : voici ce que c'est. Pompée m'a dit qu'il avait donné rendez-vous à Crassus dans sa maison d'Albe pour le vingt-neuvième de ce mois, et que de là ils iraient ensemble à Rome faire rendre compte à ceux qui tiennent les fermes de la république [131]. Je lui ai demandé s'il donnerait la liberté à ses gladiateurs [132]. Il m'a répondu qu'ils seraient tous affranchis avant que de combattre. Si vous pouvez savoir, ou dès maintenant, ou lorsqu'il sera de retour à Rome, ce qui en est, je vous prie de me le mander. Je suis ici enfoncé dans les livres avec Dionysius, qui est en vérité un homme merveilleux. Il n'est rien de si agréable que de pouvoir contenter sa curiosité; et la mienne, comme vous savez, n'est pas petite. Mandez-moi donc fort en détail ce qui se sera passé le premier et le second jour du mois, ce que les censeurs ont obtenu, comment va la brigue d'Appius [133], et ce que fait son frère, cette furie de l'État, ce nouvel Apuléius [134]. Parlez-moi aussi de vous-même; car je

etiam quid a te fiat, ad me velim scribas. Non enim (ut vere loquamur) tam rebus novis, quam tuis litteris, delector. Ego mecum, præter Dionysium, duxi neminem : nec metuo tamen, [a] ne mihi sermo desit : abs te opere delector. Tu Luccejo nostrum librum dabis. Demetrii Magnetis tibi mitto; *statim ut sit*, qui a te mihi epistolam referat.

EPISTOLA XII.

CICERO ATTICO SAL.

EGNATIUS Romæ est. Sed ego cum eo de re Halimeti vehementer Antii egi; graviter se acturum cum Aquilio confirmavit. Videbis ergo hominem, si voles. Macroni vix videor præsto esse. [b] Idibus enim auctionem Larini video, et biduum præterea. Id tu, quoniam Macronem tanti facis, ignoscas mihi, velim. Sed, si me diligis, postridie kalend. cena apud me cum Pilia. Prorsus id facies. Kalend. cogito in hortis Crassipedis, quasi in diversorio, cenare. Facio fraudem senatus-consulto. Inde domum cenatus, ut sim mane præsto Miloni. Ibi te igitur videbo, et [c] promovebo. Domus te nostra tota salutat.

[a] Ne mihi sermo desit abs te. Opere delector. — [b] Abest *Idibus*. — [c] Promonebo.

puis vous assurer sans compliment, que ce qui vous regarde m'intéresse beaucoup plus que les nouvelles: je n'ai mené avec moi que Dionysius, je n'appréhende pas néanmoins que notre conversation languisse; nous parlerons souvent de vous, et rien ne me peut faire plus de plaisir [135]. Donnez, je vous prie, mes mémoires à Luccéius. Je vous envoie le traité de Démétrius Magnès [136]. Faites-moi réponse par le porteur.

LETTRE XII.

Au même.

J'ai vu Egnatius [137] à Antium, et je lui ai parlé fortement pour Halimétus; il m'a promis de s'employer de la bonne manière auprès d'Aquilius [138]. Comme il est de retour à Rome, vous pouvez lui en parler vous-même, si vous le jugez à propos. Il n'y a pas d'apparence que je puisse faire pour Macron ce que vous me demandez; car nous avons à Larinum [139], le 15 de ce mois, une vente qui durera jusques au 17. Je suis bien fâché de ne pouvoir servir un homme pour qui vous paraissez avoir tant de considération. Mais ne me refusez pas pour cela de venir souper chez moi avec Pilia le deuxième du mois prochain. J'arriverai le premier du mois; mais pour m'exempter d'aller au sénat [140], je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre, et j'entrerai dans la ville après souper, afin de me trouver le lendemain matin chez Milon. Je vous y verrai, et je vous ferai souvenir que je vous attends le soir chez moi. Toute ma famille vous salue.

EPISTOLA XIII.

CICERO ATTICO SAL.

Nos in Tusculanum venisse a. d. XVII kal. decemb. video te scire. Ibi Dionysius nobis præsto fuit. Romæ a. d. XIIX kalend. volumus esse: quid dico, volumus? immo vero cogimur. Milonis nuptiæ; comitiorum nonnulla opinio est.[a] Ergo, ut si rata, abfuisse me in altercationibus, quas in senatu factas audio, fero non moleste. Nam aut defendissem, quod non placeret, aut defuissem, cui non oporteret. Sed mehercule velim, res istas, et præsentem statum reipublicæ, et quo animo consules ferant hunc σκυλμὸν, rescribas ad me, quantum potest. Valde sum ὀξύπεινος: et, si quæris, omnia mihi sunt suspecta. Crassum quidem nostrum minore dignitate ajunt profectum paludatum, quam olim æqualem ejus L. Paullum, iterum consulem. O hominem nequam! De libris oratoriis factum est a me diligenter: diu multumque in manibus fuerunt; describas licet. Illud etiam te rogo, τὴν παρῦσαν κατάστασιν τυπωδῶς: ne istuc hospes veniam.

[a] Ego, ut sit rata, abf.

LETTRE XIII.

Au même.

Vous saviez déjà, à ce que je vois, que je suis arrivé à Tusculum le quatorzième de novembre. Dionysius est venu m'y trouver. Je me propose, ou plutôt je ne puis me dispenser d'être à Rome le quinzième du mois prochain : les noces de Milon [141] sont fixées pour ce temps-là, et peut-être que l'élection des consuls n'ira pas plus loin [142]. Je suis ravi d'avoir été absent pendant toutes les contestations qui sont arrivées dans le sénat [143], car ou je me serais rendu odieux en appuyant les propositions de Pompée, ou j'aurais manqué à ce que je lui dois en les condamnant. Je vous prie de m'écrire, avec toute l'exactitude possible, le détail de cette affaire et de toutes celles qui regardent la république; et de me marquer surtout quelle a été la contenance des consuls lorsqu'ils se sont vus mener si rudement. J'attends ces nouvelles avec impatience, et je vous avoue que j'en crains fort les suites. Au reste, on dit que Crassus notre ami [144] n'a pas reçu, en partant pour l'armée [145], tout-à-fait tant d'honneur qu'en reçut autrefois Paule-Émile [146], quoiqu'il soit à peu près de même âge [147], et qu'il ait été comme lui deux fois consul : l'indigne personnage [148] ! J'ai fort travaillé mes livres de l'Orateur, et je les ai revus avec soin; vous pouvez les faire copier. Je vous prie encore une fois de m'envoyer un plan exact de l'état présent des affaires, afin que je ne sois pas entièrement neuf en arrivant à Rome.

EPISTOLA XIV.

CICERO ATTICO SAL.

Vestorius noster me per litteras fecit certiorem, te Roma a. d. vi id. maj. putare profectum esse, tardius, quam dixerat, quod minus valuisses. Si jam melius vales, vehementer gaudeo. Velim, domum ad te scribas, ut mihi tui libri pateant, non secus, ac si ipse adesses, cum ceteri, tum Varronis. Est enim mihi utendum quibusdam rebus ex iis libris ad eos, quos in manibus habeo: quos, ut spero, tibi valde probabo. Tu velim, si quid forte novi habes, maxime a Quinto fratre, deinde a C. Cæsare, et si quid forte de comitiis, de republica (soles enim tu hæc[a] festive odorari, scribas ad me: si nil habebis; tamen scribas aliquid. Numquam enim mihi tua epistola aut intempestiva aut loquax visa est. Maxime autem rogo, rebus tuis totoque itinere ex sententia confecto, nos quamprimum revisas. Dionysium jube salvere. Cura, ut valeas.

EPISTOLA XV.

CICERO ATTICO SAL.

De Eutychide gratum; qui vetere prænomine, novo

[a] Festive.

LETTRE XIV.

Au même.

Vestorius notre ami commun m'a mandé que vous n'étiez pas parti de Rome le jour qu'il m'avait dit; que vous aviez eu une légère indisposition qui avait retardé votre voyage jusques au dixième de mai. Si votre santé est maintenant rétablie, j'en ai beaucoup de joie. Je vous prie d'écrire chez vous qu'on me laisse maître de votre bibliothèque pendant votre absence. J'ai besoin particulièrement des livres de Varron [149], dont je veux tirer quelques matériaux pour ceux auxquels je travaille, qui, à ce que j'espère, seront fort de votre goût. Si vous avez des nouvelles de César, et surtout de mon frère [150], je vous prie de m'en faire part. Marquez-moi aussi ce que vous pensez des élections, et en général de ce qui regarde le gouvernement; vos lumières vont là-dessus plus loin que celles des autres, et vous pénétrez mieux que personne dans l'avenir. Mais, quand vous n'auriez rien à m'apprendre, ne laissez pas de m'écrire. Je n'ai jamais rien trouvé d'inutile dans vos lettres, et je ne saurais en recevoir trop souvent. Je vous souhaite un bon voyage, et je vous recommande, sur toutes choses, de venir nous rejoindre sitôt que vos affaires seront terminées. Mes complimens à Dionysius. Ayez soin de votre santé.

LETTRE XV.

Au même.

Je vous suis fort obligé d'avoir affranchi Eutychide, à qui vous avez fait de votre ancien nom propre et de votre nou-

nomine T. erit Cæcilius; ut est ex me, et ex te junctus Dionysius, M. Pomponius. Valde mehercule mihi gratum, si Eutychides tuam erga me benivolentiam cognoscet, et suam illam in meo dolore συμπάθειαν, neque tum mihi obscuram, neque post ingratam fuisse. Iter asiaticum tuum puto tibi suscipiendum fuisse. Numquam enim tu sine justissima causa tam longe a tot tuis et hominibus, et rebus carissimis abesse voluisses. Sed humanitatem tuam, amoremque in tuos, reditus celeritas declarabit. Sed vereor, ne lepore te suo detineat diutius rhetor Clodius, et homo pereruditus, ut ajunt, et nunc quidem deditus græcis litteris Pituanius. Sed, si vis homo esse, recipe te ad nos, ad quod tempus confirmasti. Cum illis tamen, cum salvi venerint, Romæ vivere licebit. Avere te scribis, accipere aliquid a me litterarum; dedi, ac multis quidem de rebus, ἡμερολεγδὸν perscripta omnia: sed, ut conjicio, quoniam mihi non videris in Epiro diu fuisse, redditas tibi non arbitror: genus autem mearum, ad te quidem, litterarum ejusmodi fere est, ut non libeat cuiquam dare, nisi de quo exploratum sit, tibi eum redditurum. Nunc romanas res accipe. A. d. III non. quint. Sufenas et Cato absoluti: Procilius condemnatus. Ex quo intellectum est, τρισαρεοπαγίτας ambitum, comitia, interregnum, majestatem, totam denique rempublicam flocci non facere. Debemus patrem familias domi suæ occidere nolle; neque tamen id ipsum abunde: nam absolverunt XXII, condemnarunt XXIIX. Publius sane diserto epilogo cri-

veau nom de famille, celui de T. Cécilius [151], de même que de nos deux noms nous avons fait pour Dionysius, celui de Marcus Pomponius. Je serais bien aise qu'Eutychide sache que c'est à ma considération que vous lui avez accordé cette grâce; que je n'ai pas ignoré combien il avait pris de part à mes malheurs, et que j'ai toujours pensé depuis à lui faire plaisir. Il faut que vous ayez en Asie des affaires très-importantes; car, sans une nécessité indispensable, vous ne vous seriez jamais si fort éloigné de tout ce qui fait, et votre attachement, et vos plaisirs: mais nous jugerons de votre amitié et de votre tendresse par la diligence que vous ferez. J'appréhende fort que vous ne puissiez quitter le rhéteur Clodius [152], cet homme si poli, et Pituanius [153], ce docte personnage, qui s'est avisé sur le tard de lire les auteurs grecs. Il n'est pas juste néanmoins que les charmes de leur conversation vous empêchent d'être homme de parole: revenez dans le temps que vous nous avez marqué; quand ces beaux esprits seront à Rome, nous vous permettrons de les voir tant qu'il vous plaira. Vous me dites dans votre dernière lettre, que vous souhaitez fort d'en recevoir des miennes. Je vous en ai écrit une très-longue, qui contenait un journal exact de ce qui s'est passé depuis votre départ. Mais comme je m'imagine que vous n'avez pas été long-temps en Épire, vous pourrez bien ne l'avoir pas reçue. Si je ne vous ai pas écrit depuis, c'est que mes lettres sont d'une conséquence à ne les confier qu'à des mains sûres et fidèles. Voici donc les nouvelles de Rome. Le cinquième de juillet Seféans et Caton furent renvoyés absous, et Procilius fut condamné [154]; ce qui a fait voir que ce nouvel aréopage [155], ces juges si intègres et si sévères, comptaient pour rien les élections troublées, les brigues, les interrègnes, enfin tous les crimes d'État, et tous les malheurs

minans, mentes judicum moverat. Hortalus in ea causa fuit, cujusmodi solet. Nos verbum nullum. Verita est enim pusilla, quæ nunc laborat, ne animi in Publio offenderer. His rebus actis, Reatini me ad sua τέμπη duxerunt, ut agerem causam contra Interamnates apud consulem et decem legatos; quod lacus Velinus, a M. Curio emissus, interciso monte, in Narem defluit : ex quo est illa siccata, et humida tamen modice Rosia. Vixi cum Axio. Quin etiam me ad septem aquas duxit. Redii Romam Fonteji causa a. d. VII idus quint. veni in spectaculum; primum, magno et æquabili plausu : sed hoc ne curaris; ego ineptus, qui scripserim : deinde, Antiphonti operam. Is erat ante manumissus, quam productus. Ne diutius pendeas, palmam tulit. Sed nihil tam pusillum, nihil tam sine voce, nihil tam verum. Hæc tu tecum habeto. In Andromacha tamen major fuit, quam Astyanax. In ceteris parem habuit neminem. Quæris nunc de Arbuscula : valde placuit. Ludi magnifici et grati. Venatio in aliud tempus dilata. Sequere nunc me in Campum. Ardet ambitus; σῆμα δέ τοι ἐγώ : fœnus ex triente idib. quint. factum erat bessibus. Dices, istuc quidem non moleste fero. O virum! o civem! Memmium Cæsaris omnes opes confirmant. Cum

de la république. La seule chose qui soit maintenant défendue, c'est d'aller tuer un père de famille dans sa propre maison; encore les sentimens sont-ils partagés; car Procilius a été absous par vingt-deux juges, et n'a été condamné que par vingt-huit. La péroraison de Clodius, l'un des accusateurs, était fort belle [156] et fit beaucoup d'impression sur les esprits; Hortensius [157] parla avec son éloquence ordinaire. Pour moi, je ne parlai point. J'ai eu cette complaisance pour ma fille qui est malade, et qui appréhendait qu'il ne m'échappât quelque trait contre Clodius. Le même jour ceux de Réate [158] m'emmenèrent dans leur pays charmant, pour plaider pour eux, contre ceux d'Intéramne [159], devant un consul et dix commissaires. Ils se plaignent que depuis qu'on a coupé une montagne, pour élargir l'embouchure que M. Curius [160] avait faite au lac de Vélinus [161] qui se décharge dans le Nar [162], la plaine nommée Roséa [163] a perdu presque toute cette humidité qui la rendait si fertile. J'ai passé quelques jours chez Axius [164], et il m'a mené à sa maison des Sept-Fontaines [165]. Je suis revenu à Rome le neuvième de juillet pour l'affaire de Fontéius [166]. J'allai ensuite au théâtre [167], où je reçus de tout le peuple de grands applaudissemens; mais ce n'est pas là de quoi il s'agit, et c'est une faiblesse à moi de vous en parler. Pour venir au fait, j'ai vu jouer Antiphon dans plusieurs rôles. Il était affranchi même avant que de paraître [168]; en un mot, il a remporté le prix. Je vous dirai néanmoins entre nous que je n'ai point vu de comédien qui eût moins de force, moins de voix, et en général qui fût moins acteur [169]. Dans l'Andromaque, il fit mieux qu'Astianax [170]; mais dans les autres pièces, il fit le plus mal de tous. Pour Arbuscula [171], dont vous me demandez des nouvelles, elle a charmé tout le monde. Les jeux ont été fort magnifiques et ont fort bien

co Domitium consules junxerunt; qua pactione, epistolæ committere non audeo. Pompejus fremit, queritur, Scauro studet: sed utrum fronte, an mente, dubitatur: ἐξοχὴ in nullo est. Pecunia omnium dignitatem exæquat. Messala languet: non quo aut animus desit, aut amici: sed coitio consulum et Pompejus obsunt. Ea comitia, puto fore, ut ducantur. Tribunicii candidati jurarunt se arbitrio Catonis petituros. Apud eum HS. quingena deposuerunt; ut, qui a Catone damnatus esset, id perderet, et competitoribus tribueretur. Hæc ego pridie scribebam, quam comitia fore putabantur. Sed ad te v. kal. sext. si facta erunt, et tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam: quæ si, ut putantur, gratuita fuerint; plus unus Cato potuerit, quam omnes quidem judices. Messius defendebatur a nobis, e legatione revocatus: nam eum Cæsari legarat Appius. Servilius edixit, ut adesset. Tribus habet Pomtinam, Velinam, Mæciam. Pugnatur acriter: agitur tamen satis. Deinde me expedio ad Drusum, inde ad Scaurum. Parantur orationibus indices gloriosi. Fortasse accedent etiam consules designati: in quibus si Scaurus non fuerit, in hoc judicio valde laborabit. Ex Quinti fratris litteris suspicor, jam eum esse in Britannia. Suspenso

réussi; on a remis la chasse à un autre temps [172]. Transportez-vous maintenant avec moi dans le Champ de Mars, vous y trouverez les brigues plus échauffées que jamais; en voici une bonne preuve, l'argent est monté tout d'un coup le quinzième de juillet, du denier vingt-quatre au denier douze [173]. Je n'en suis pas fâché, me direz-vous [174]; les beaux sentimens pour un homme comme vous, pour un citoyen! La faction de César porte Memmius [175] qui demande de concert avec Domitius [176]; ce sont les consuls qui les ont unis ensemble, je n'ose vous dire à quelle condition [176 bis]. Cela ne plaît point à Pompée, et il en fait beaucoup de bruit : il s'est déclaré pour Scaurus; mais on ne sait s'il s'intéresse pour lui autant qu'il le veut faire croire [177]. Les prétendans n'ont aucune supériorité les uns sur les autres, l'argent remplace le mérite et le crédit. Messala commence à se décourager, quoiqu'il ne manque ni d'argent ni d'amis; mais l'intelligence de deux de ses compétiteurs ménagée par les consuls, et l'opposition de Pompée, sont pour lui de fort grands obstacles : je crois que les élections seront remises plus d'une fois [178]. Les prétendans à la charge de tribun ont fait entre eux un compromis, et ont pris Caton pour arbitre. Ils ont consigné entre ses mains chacun cinq cent mille sesterces, et sont convenus que cette somme serait perdue pour ceux que Caton condamnerait de brigue, et qu'on la partagerait entre leurs compétiteurs. C'est demain que se doivent faire les élections; je vous en écrirai le détail, pourvu qu'elles ne soient pas différées, et que l'exprès qu'on vous envoie ne soit point parti le vingt-huitième de juillet. Si la brigue en est bannie, comme on a lieu de le croire, Caton seul aura été plus redoutable que tous les tribunaux de la justice. Je me suis chargé de la cause de Messius [179] qu'Appius avait fait lieutenant de César, et qui a

animo exspecto, quid agat. Illud quidem sumus adepti, quod multis et magnis indiciis possumus judicare, nos Cæsari et carissimos et jucundissimos esse. Dionysium velim salvere jubeas, et eum roges et hortere, ut quamprimum veniat, ut possit Ciceronem meum, atque etiam me ipsum, erudire.

EPISTOLA XVI.

CICERO ATTICO SAL.

Occupationum mearum vel hoc signum erit, quod epistola librarii manu est. De epistolarum frequentia te nihil accuso: sed pleræque tantummodo mihi nuntiabant, ubi esses, quod erant abs te: vel etiam significabant recte esse: quo in genere maxime delectarunt duæ, fere eodem tempore abs te Bruto datæ. Scire enim volebam, te commode navigasse. Sed hæc epistolarum frequentia non tam ubertate sua, quam celeritate delectavit. Illa fuit gravis,

été rappelé [180] pour comparaître devant Servilius [181]. Les tribus Pomptina, Vélina et Mécia lui sont favorables. On le pousse vivement; j'espère néanmoins qu'il aura le dessus. Je plaiderai ensuite pour Drusus [182], et pour Scaurus [183]. La liste de mes plaidoyers va être remplie de noms illustres, et peut-être de ceux des consuls désignés; si Scaurus ne l'est pas, il aura beaucoup de peine à se tirer d'affaire. Je juge par les lettres de mon frère qu'il est déja passé dans l'île de Bretagne [184]; j'attends de ses nouvelles avec impatience. Cette lieutenance que je lui ai fait accepter, m'a déjà donné lieu de m'assurer plusieurs fois, par des marques très-certaines, que César a beaucoup d'amitié et de considération pour moi. Saluez de ma part Dionysius, et tâchez d'obtenir de lui qu'il vienne au plus tôt donner des leçons à mon fils, et à moi-même.

LETTRE XVI.

Au même.

Il faut que je sois bien occupé lorsque j'emprunte pour vous écrire la main de mon secrétaire, comme je fais aujourd'hui. J'ai reçu plusieurs de vos lettres depuis que vous êtes parti, mais la plupart ne m'ont appris autre chose, sinon que vous étiez dans votre maison d'Épire d'où elles étaient datées, et que vous vous portiez bien. J'ai lu avec beaucoup de plaisir les deux que vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre [185], dans lesquelles vous me marquiez que votre navigation avait été heureuse; et je vous ai su fort bon gré de votre exactitude à m'écrire, quoique vos lettres fussent plus courtes que je ne l'aurais souhaité. Mais celle que Paccius votre hôte m'a rendue, est en récompense

et plena rerum, quam mihi M. Paccius, hospes tuus, reddidit. Ad eam rescribam igitur, et hoc quidem primum : Paccio re et verbis ostendi, quid tua commendatio ponderis haberet. Itaque in intimis est meis, cum antea notus non fuisset. Nunc pergam ad cetera. Varro, de quo ad me scribis, includetur in aliquem locum, si modo erit locus. Sed nosti genus dialogorum meorum : ut in oratoriis, quos tu in cœlum fers, non mentio potuit fieri cujusquam ab iis, qui disputant, nisi ejus, qui illis notus, aut auditus esset. Hanc ego de republica, quam institui, disputationem in Africani personam, et Phili, et Lælii, et Manilii contuli. Adjunxi adolescentes, Q. Tuberonem, P. Rutilium, duo Lælii generos, Scævolam, et Fannium. Itaque cogitabam, quoniam in singulis libris utor procemiis, ut Ἀριστοτέλης in iis, quos ἐξωτερικοὺς vocat, aliquid efficere, ut non sine causa istum appellarem : id quod intelligo tibi placere. Utinam modo conata efficere possim! rem enim, quod te non fugit, magnam complexus sum et gravem, et plurimi otii, quo ego maxime egeo. Quod in iis libris, quos laudas, personam desideras Scævolæ ; non eam temere dimovi : sed feci idem, quod in πολιτείᾳ deus ille noster Plato. Cum in Piræeum Socrates

très-remplie. Pour y répondre, je vous dirai premièrement que je l'ai assuré, et que je l'ai convaincu par des marques effectives, qu'il ne pouvait avoir auprès de moi de meilleure recommandation que la vôtre : quoique je ne l'eusse jamais vu, je l'ai mis, sur votre témoignage, au nombre de mes plus familiers amis. Il faut maintenant répondre à la suite de votre lettre. Je tâcherai de faire entrer Varron dans quelqu'un de mes dialogues ; mais de la manière dont ils sont conçus, ce ne sera pas une chose aisée. Par exemple, dans ceux de l'Orateur, pour lesquels vous vous êtes si fort déclaré, je ne pouvais faire mention que des personnes que les interlocuteurs avaient connues, ou dont ils avaient du moins entendu parler. La même difficulté se trouve dans mes dialogues de la république, où je fais parler Scipion [186], Philus, Lélius et Manilius : j'ai choisi encore, parmi les jeunes gens de ce temps-là, Q. Tubéro, P. Rutilius, avec Fannius et Scévola, tous deux gendres de Lélius. Mais, comme j'ai coutume de mettre une préface à ces sortes de livres, ainsi qu'Aristote fait à ceux qu'il appelle *exotériques* [187], j'ai envie d'en adresser une à Varron, où je pourrai lui donner les louanges qu'il mérite, sans quitter la méthode que je me suis faite. Je me tiendrai à cet avis, puisque vous l'approuvez, pourvu toutefois que je puisse venir à bout de ce que j'ai entrepris. Vous savez que c'est un ouvrage de longue haleine, qui demande beaucoup de loisir, et que j'en ai fort peu. Vous voudriez que dans mes Dialogues de l'Orateur, dont vous êtes d'ailleurs très-content, Scévola [188] parût jusqu'à la fin ; mais j'ai eu mes raisons pour ne le faire parler que dans le premier livre. J'ai imité ce qu'a fait notre divin Platon dans ses Dialogues de la République. Socrate vient trouver au Pirée Céphalus, ce riche et agréable vieillard, qui dit son sentiment sur les

venisset ad Cephalum, locupletem et festivum senem; quoad primus ille sermo haberetur, adest in disputando senex : deinde cum ipse quoque commodissime locutus esset, ad rem divinam dicit se velle discedere; neque posteà revertitur. Credo Platonem vix putasse satis consonum fore, si *hominem* id ætatis in tam longo sermone diutius retinuisset. Multo ego satius hoc mihi cavendum putavi in Scævola; qui et ætate et valitudine erat ea, qua esse meministi; et iis honoribus, ut vix satis decorum videretur, eum plures dies esse in Crassi Tusculano. Et erat primi libri sermo non alienus a Scævolæ studiis. Reliqui libri τεχνολογίαν habent, ut scis. Huic joculatorem senem illum, ut noras, interesse sane nolui. De re filiæ, quod scribis, erit mihi curæ. Etenim est luculenta res, Aureliani, ut scribis, indiciis : et in eo me etiam Tulliæ meæ venditabo. Vestorio non desum. Gratum enim tibi id esse intelligo : et, ut ille intelligat, curo. Sed scis, qui? cum habeat duo faciles, nihil difficilius. Nunc ad ea, quæ quæris de C. Catone. Lege Junia et Licinia scis absolutum : Fufia ego tibi nuntio absolutum iri; neque patronis suis tam libentibus, quam accusatoribus. Is tamen et mecum, et cum Milone in gratiam rediit. Drusus reus est factus a Lucretio, ju-

questions qui sont traitées dans le premier livre ; mais après avoir parlé un temps raisonnable sur des matières qui lui conviennent, il quitte la compagnie pour aller faire un sacrifice, et ne revient point la joindre. C'est que Platon a cru, sans doute, qu'il n'y avait pas d'apparence de faire demeurer un homme si âgé pendant toute cette conversation qui est extrêmement longue. Cette raison est encore plus juste par rapport à Scévola, à qui ni son âge, ni sa santé, ni ses emplois, ne pouvaient permettre de passer plusieurs jours de suite hors de Rome et hors de chez lui. D'ailleurs, la question que je traite dans le premier livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scévola excellait [189]; mais les deux autres contiennent un certain détail épineux de règles et de préceptes, qui ne convenaient point à cette humeur enjouée et agréable que vous lui connaissiez. Je penserai à ce que vous me proposez pour ma fille, puisque Aurélien vous a assuré que c'est une fort bonne affaire, et je m'en ferai un mérite auprès d'elle. Je m'emploie pour Vestorius de tout mon pouvoir, car je sais combien vous vous intéressez pour lui, et je suis bien aise qu'il sache combien j'ai de considération pour vous. Mais, l'auriez-vous cru? il est encore plus difficile à contenter que nous ne sommes ardens à le servir [190]. Vous me demandez des nouvelles de l'affaire de C. Caton; on a déjà déclaré, comme vous l'avez su, qu'il n'avait point contrevenu à la loi Junia Licinia [191], et je vous prédis qu'il en sera de même de la loi Fufia [192]. Je vous dirai de plus, que ceux qui l'ont accusé en seront encore plus aises que ceux qui ont plaidé pour lui. Au reste je m'en console, car il s'est raccommodé depuis peu avec Milon et avec moi [193]. Drusus a été mis en justice par Lucrétius, et l'on fit le troisième de juillet le choix et la récusation des juges. On craint fort pour Procilius [194];

dicibus rejiciendis a. d. v non. quint. De Procilio rumores non boni : sed judicia nosti. Hirrus cum Domitio in gratia est. Senatus-consultum, quod hic consules de provinciis fecerunt, QUICUNQUE POSTHAC, non mihi, ut qui jam intelligebamus enuntiationem illam Memmii, valde Cæsari displicere. Messala noster, et ejus competitor Domitius liberalis in populo valde fuit. Nihil gratius. Certi erant consules. [a] At senatus decrevit, ut tacitum judicium ante comitia fieret. Ab iis consiliis, quæ erant omnibus sortita in singulos candidatos, magnus timor candidatorum. Sed quidam judices, in his Opimius VEIEN. TRO. Antius, tribunos plebis appellarunt, ne injussu populi judicarent. Res cedit. Comitia dilata ex senatus-consulto, dum lex de tacito judicio ferretur. Venit legi dies : Terentius intercessit. Consules, qui illud levi brachio egissent, rem ad senatum detulerunt. Hic Abdera, non tacente me. Dices, Tamen tu non quiescis? ignosce, vix possum. Verumtamen quid tam ridiculum? Senatus decreverat, ne prius comitia haberentur, quam lex lata esset : si qui intercessisset, res integra referretur. Cœpta ferri leviter : intercessum non invitis ; res ad senatum : de ea re ita censuerunt, comi-

[a] Ac senatus.

mais vous savez comment les affaires tournent dans le temps où nous sommes. Hirrus [195] est bien maintenant avec Domitius. Je n'ai point été pour le décret que les consuls ont fait passer touchant les provinces [196], et qui commence par ces paroles : *Quiconque dans la suite ;* car j'étais persuadé que César n'approuverait point la déclaration que Memmius a faite en plein sénat [197]. Messala notre ami commun, et Domitius son compétiteur, ont fait au peuple des largesses qui leur ont gagné tous les suffrages ; ils sont sûrs d'être élus. Mais il a été arrêté dans le sénat, qu'on instruirait, avant les assemblées, les procès de tous les prétendans [198], et qu'on ne publierait leur jugement qu'après les élections. On leur a donné à tous des commissaires, ce qui les a fort alarmés. Mais quelques-uns des juges, et entre autres Opimius Antius [199], firent intervenir les tribuns qui empêchèrent qu'on ne jugeât cette cause sans un ordre exprès du peuple ; ainsi l'affaire ne passa point. On fit seulement un décret qui différait les élections jusqu'à ce qu'on eût publié une loi pour ce jugement. Mais, lorsqu'on vint à la proposer, Térentius s'y opposa. Les consuls qui avaient agi fort mollement, assemblèrent le sénat pour délibérer sur cette opposition. Imaginez-vous ici le conseil des Abdéritains [200] ; aussi je ne pus m'en taire. Quoi donc ! me direz-vous, n'aviez-vous pas résolu de demeurer en repos ? Il n'y a pas moyen, je vous assure ; en effet, qui ne perdrait patience ? Le sénat avait arrêté qu'on ne ferait les élections qu'après que la loi dont il s'agit aurait passé ; que si quelqu'un s'y opposait, on délibérerait une seconde fois sur cette affaire. Les consuls proposent cette loi par manière d'acquit ; ils sont ravis qu'elle ne passe point ; et quand on prend là-dessus les avis du sénat, on conclut qu'il est à propos de procéder sans délai à l'élection des consuls. Cependant Scévola [201] ayant

tia primo quoque tempore haberi, esse e re. Scaurus, qui erat paucis diebus illis absolutus, cum ego partem ejus ornatissime defendissem, obnuntiationibus per Scævolam interpositis, singulis diebus usque ad pridie kal. octob. quo ego hæc die scripsi, sublatis, populo tributim domi suæ satisfecerat. Sed tamen, etsi uberior liberalitas hujus, gratior esse videbatur eorum, qui occuparant. Cuperem vultum videre tuum, cum hæc legeres. Nam profecto rem.[a] habes nullam, hæc negotia multarum nundinarum fore. Sed senatus hodie fuerat futurus, id est, kal. octobribus. Jam enim luciscit. Ibi loquetur, præter Antium et Favonium, libere nemo. Nam Cato ægrotat. De me nihil timueris: sed tamen promitto nihil. Quid, quæris, aliud? judicia, credo. Drusus, Scaurus non fecisse[b] videbantur. Tres candidati fore rei putabantur, Domitius a Memmio, Messala a Q. Pompejo Rufo, Scaurus a Triario, aut a L. Cæsare. Quid poteris, inquies, pro iis dicere? ne vivam, si scio. In illis quidem tribus libris, quos tu dilaudas, nihil reperio. Nunc, ut opinionem habeas rerum, ferendum est. Quæris, ego me ut gesserim? constanter et libere. Quid ille, inquies, ut ferebat? humaniter, meæque

[a] Haves. — [b] Videntur.

observé les auspices tous les jours d'assemblée jusques au dernier de septembre que j'écris ceci, Scaurus, pour qui j'ai plaidé avec beaucoup d'éclat et de succès, ayant été renvoyé absous, a profité de ce délai, et a fait distribuer dans sa maison, à toutes les tribus, de plus grandes sommes qu'aucun de ses compétiteurs; mais, comme ces largesses sont venues trop tard, elles ne lui ont pas fait tant de partisans. Je voudrais bien voir quelle mine vous ferez en lisant ceci, car il n'est pas indifférent pour vous que ces brigues et ces profusions durent encore long-temps [202]. Le sénat doit s'assembler aujourd'hui premier d'octobre, dans lequel nous entrons, car le jour commence à paraître. Personne n'y parlera avec liberté, hors Antius [203] et Favonius; Caton est malade; pour moi, je saurai me contraindre; cependant je ne vous réponds de rien. De quoi vous parlerai-je encore? de ceux à qui on a fait des procès criminels? Drusus et Scaurus ont été renvoyés absous. On croit que Domitius, Messala et Scaurus, tous trois prétendans au consulat, seront accusés de brigue, le premier par Memmius [204], le second par Pompéius Rufus [205], et le troisième par Triarius [206] ou par L. César [207]. Vous m'allez demander comment je m'y prendrai pour défendre de si mauvaises causes; je veux mourir si je le sais moi-même; ces livres dont vous êtes si content, ne me fournissent rien là-dessus. Pour vous dire maintenant ce que je pense de l'absolution de Gabinius, il faut s'en consoler. Vous me demandez comment je me suis conduit dans cette affaire? avec toute la fermeté et toute la liberté possible. Mais qu'en a dit Pompée? il n'a point trouvé mauvais que je poursuivisse une vengeance à laquelle l'honneur m'engageait [208], jusqu'à ce qu'on m'eût fait satisfaction. Comment donc Gabinius a-t-il été absous? Il est aisé de le deviner: les puissantes sollicitations de Pom-

dignitatis, quoad mihi satisfactum esset, habendam sibi rationem putabat. Quo modo ergo absolutus? omnino γοργεῖα γυμνά; accusatorum incredibilis infantia, id est, L. Lentuli, L. F. quem fremunt omnes prævaricatum; deinde Pompeji mira contentio; judicum sordes. Attamen xxxii condemnarunt, xxxiix absolverunt. Judicia reliqua impendent: nondum est plane expeditus. Dices, tu ergo hæc quo modo fers? belle mehercule, et in eo me valde amo. Amisimus, mi Pomponi, omnem non modo succum ac sanguinem, sed etiam colorem et speciem pristinam civitatis. Nulla est respublica, quæ delectet, in qua acquiescam. Idne igitur, inquies, facile fers? id ipsum. Recordor enim, quam bella paullisper, nobis gubernantibus, civitas fuerit, quæ mihi gratia relata sit. Nullus dolor me angit, unum omnia posse: dirumpuntur ii, qui me aliquid posse doluerunt: multa mihi dant solatia: nec tamen ego de meo statu demigro: quæque vita maxime est ad naturam, ad eam me refero, et litteras, et studia nostra: dicendi laborem delectatione oratoria consolor. Domus me et rura nostra delectant. Non recordor, unde ceciderim, sed unde surrexerim. Fratrem mecum et te si habebo, per me ista pedibus trahantur. Vobis ἐμφιλοσοφῆσαι

pée, la pauvreté et l'avarice des juges, la faiblesse de L. Lentulus [209] chef de l'accusation [210], qu'on accuse ouvertement de s'être laissé corrompre, n'en était-ce pas assez pour sauver Gabinius? Et malgré tout cela, de soixante - dix voix, il en a eu trente-deux contre lui. Mais il n'est pas hors d'affaire, il a encore deux jugemens à subir [211]. Eh bien, me direz-vous, comment regardez-vous tout ceci? moi? fort tranquillement, et cela me donne lieu de faire d'agréables retours sur moi-même. Les maux qui minaient la république, après avoir demeuré long-temps cachés sous les apparences d'une bonne constitution, se sont enfin déclarés, et l'ont défigurée entièrement; elle n'a plus rien qui nous attache et qui nous intéresse; et vous n'en êtes point affligé? me direz-vous; tout au contraire. Je me souviens de l'état florissant où elle était lorsque j'avais part au gouvernement; la manière dont elle a payé mes services, me dispense de gémir de ses maux. Ceux qui m'ont envié le pouvoir que je partageais avec eux, ont maintenant le chagrin de le voir tout entier dans les mains d'un seul, et ce n'est pas une petite consolation pour moi. D'ailleurs, je me soutiens toujours avec dignité; je trouve dans mes livres une ressource conforme à mon inclination. Les fonctions que j'ai au barreau sont pénibles, mais elles sont brillantes. Je jouis de ma belle maison de Rome, et de mes agréables maisons de campagne. Je ne me souviens point d'où je suis tombé, mais d'où je me suis relevé. Pourvu que je passe le reste de mes jours avec vous et avec mon frère, qu'on renverse tout si l'on veut; on ne nous empêchera pas du moins de philosopher ensemble. J'ai perdu cette sensibilité qui troublait mon repos; le calus est entièrement formé. Je ne trouve plus de douceur que dans ma famille, et avec mes amis. Je jouis enfin d'une tranquillité merveilleuse, dans la-

possum. Locus ille animi nostri, stomachus ubi habitabat olim, concalluit. Privata modo et domestica nos delectant. Miram securitatem videbis; cujus plurimæ mehercule partes sunt in tuo reditu. Nemo enim in terris est mihi tam consentientibus sensibus. Sed accipe alia. Res fluit ad interregnum; et est nonnullus odor dictaturæ : sermo quidem multus; qui etiam Gabinium apud timidos judices adjuvit. Candidati consulares omnes rei ambitus. Accedit etiam Gabinius : quem P. Sulla, non dubitans quin foris esset, postularat, contradicente et nihil obtinente Torquato. Sed omnes absolventur; nec posthac quisquam damnabitur, nisi qui hominem occiderit. Hoc tamen agitur severius. Itaque [a] judicia calent. M. Fulvius Nobilior condemnatus est. Multi alii urbani ne respondent quidem. Quid aliud novi? et tamen, absoluto Gabinio, stomachantes alii judices, hora post, Antiochum Gabinium, nescio quem e Sopolidis pictoribus, libertum [b] accensum Gabinii, lege Papia condemnarunt. Itaque dixit statim reus P. lege majestatis : ἆ σ' οἶδ' Ἀρκᾶμα Παφίη? Pomptinus vult. a. d. IV non. novemb. triumphare. Huic obviam Cato et Servilius, prætores, aperte, et Q. Mucius tribunus. Ne-

[a] Indicia. — [b] Ac accensum.

quelle votre retour achevera de m'affermir ; car il n'y a personne au monde avec qui je me plaise plus qu'avec vous, et dont l'humeur se rapporte mieux à la mienne. Mais j'ai encore d'autres nouvelles à vous apprendre. Les troubles présens aboutiront à un interrègne ; on pourrait bien même élire un dictateur, du moins on en parle fort, et c'est ce qui acheva d'intimider les juges de Gabinius [212]. L'accusation de brigue intentée contre tous les prétendans au consulat a été admise ; P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'espérance qu'il ne comparaîtrait point [213], et il l'a emporté sur Torquatus [214] son concurrent. Mais les uns et les autres seront absous ; pour être condamné dorénavant, il faudra être convaincu de meurtre. Oh ! l'on est fort sévère sur cet article, et l'on fait tous les jours des informations et des poursuites vigoureuses. Fulvius Nobilior a été condamné ; d'autres, mieux avisés [215], ne s'amusent point à se défendre et se bannissent eux-mêmes. Quelle nouvelle ai-je encore à vous mander ? attendez, en voici une qui ne laissera pas de vous divertir. Une heure après que Gabinius eut été absous, d'autres juges, indignés d'une telle injustice, condamnèrent sur-le-champ aux peines portées par la loi Papia [216], un de ses affranchis et de ses officiers, élève du peintre Sopolide, nommé Antiochus Gabinius. Cet homme s'écria aussitôt : Quoi donc ! l'on me condamne, pendant qu'on absout mon maître d'un crime d'État. *J'avais toujours ouï dire que Mars fut pris dans le même filet que Vénus* [217]. Pontinius [218] a choisi le deuxième de novembre pour le jour de son triomphe. Il a contre lui parmi les préteurs, Caton et Servilius, et Q. Mutius [219] tribun du peuple. Ils prétendent qu'on n'a point fait de décret en sa faveur, et il est vrai qu'il a été fait d'une manière assez étrange [220] ; mais il est soutenu par le consul Appius. Caton proteste que, tant qu'il sera en vie,

gant enim latum de imperio : et est latum herculé insulse. Sed erit cum Pomtino Appius consul. Cato tamen affirmat, se vivo illum non triumphare. Id ego puto, ut multa ejusdem, ad nihil recasurum. Appius sine lege, suo sumtu, in Ciliciam cogitat. Paccianæ epistolæ respondi : cognosce cetera. Ex fratris litteris incredibilia quædam de Cæsaris in me amore cognovi : eaque sunt ipsius Cæsaris uberrimis litteris confirmata. Britannici belli exitus exspectatur. Constat enim, aditus insulæ esse munitos mirificis molibus. Etiam illud jam cognitum est, neque argenti scripulum esse ullum in illa insula, neque ullam spem prædæ, nisi ex mancipiis : ex quibus nullos puto te litteris aut musicis eruditos exspectare. Paullus in medio foro basilicam jam pæne texuit iisdem antiquis columnis : illam autem, quam locavit, facit magnificentissimam. Quid quæris ? nihil gratius illo monumento, nihil gloriosius. Itaque Cæsaris amici (me dico et Oppium : dirumparis licet) : in monumentum illud, quod tu tollere laudibus solebas, ut forum laxaremus, et usque ad atrium Libertatis explicaremus, contemsimus sexcenties H-S. cum privatis non poterat transigi minore pecunia. Efficiemus rem gloriosissimam. Nam in campo Martio septa tributis comitiis marmo-

il saura bien empêcher son triomphe [221]; je crois que, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, il fera plus de bruit que d'effet, et que ce grand éclat tombera de lui-même [222]. Appius, après avoir fait plusieurs tentatives inutiles pour obtenir les prérogatives de la loi Curiata [223], a résolu enfin d'aller à ses dépens dans son gouvernement de Cilicie. J'ai répondu à la lettre que vous aviez donnée à Paccius; mais j'ai encore bien des choses à vous dire. César a pour moi toute l'amitié possible; j'ai lieu d'en juger, et par ce que me mande mon frère, et par les assurances qu'il m'en a données lui-même dans une lettre fort longue et fort obligeante. On attend de jour à autre des nouvelles de l'expédition de Bretagne. Les côtes de cette île sont défendues par de très-bons forts, et l'on a reconnu que les mines d'argent qu'on espérait y trouver, étaient imaginaires [224], qu'on n'en remporterait pour tout butin que des esclaves; je ne crois pas qu'il vous en vienne de ce pays-là, qui sachent la musique et les belles-lettres. Æmilius Paulus [225] a déjà presque relevé la basilique [226] qui était au milieu de la place; il s'est servi des anciennes colonnes, mais il en fait bâtir une qui sera d'une beauté surprenante. Je vous dirai que cette dépense lui fait beaucoup d'honneur, et qu'elle plaît fort au peuple. A son exemple, les amis de César (dussiez-vous en crever de dépit, il faut que vous sachiez que c'est d'Oppius et de moi que je parle), nous avons, dis-je, résolu, pour exécuter ce dessein que vous approuviez si fort, d'élargir la place que César fait faire, et de la pousser jusques au portique de la Liberté. Nous avons donné soixante millions de sesterces [227] de toutes les maisons qui étaient dans cet espace; on n'a pu s'accommoder à moins avec les propriétaires; il n'y aura rien de plus superbe. Nous ferons aussi dans le Champ de Mars des enclos [228] et des galeries toutes de

rea sumus et tecta facturi; eaque cingemus excelsa porticu; ut mille passuum conficiatur. Simul adjungetur huic operi villa etiam publica. Dices, quid mihi hoc monumentum proderit? quid? celabo te res romanas? non enim te puto de lustro, quod jam desperatum est, aut de judiciis, *quæ lege* [a] Coctia fiant, quærere. Nunc te objurgari patere, *si jure*. Scribis enim in epistola, quam C. Decimius mihi *reddidit*, Buthroto datam, in Asiam tibi eundum esse, te arbitrari. Mihi mehercule nihil videbatur esse, in quo tantulum interesset, utrum per procuratores ageres, an per te ipsum; [b] ut abires toties et tam longe abesses. Sed hæc mallem, integra re, tecum egisse. Profecto enim aliquid egissem. Nunc reprimam susceptam objurgationem. Utinam valeat ad celeritatem reditus tui! Ego ad te propterea minus sæpe scribo, quod certum non habeo, ubi sis, aut ubi futurus sis. Huic tamen nescio cui, quod videbatur is te visurus esse, putavi dandas esse litteras. Tu, quoniam iturum te in Asiam esse putas, ad quæ tempora te exspectemus, facias me certiorem velim, et de Eutychide quid egeris.

EPISTOLA XVII.

CICERO ATTICO SAL.

O EXSPECTATAS mihi tuas litteras! o gratum ad-

[a] Cælia. — [b] Ut abis toties, et t. l. a bes.

marbre qui seront entourés d'un grand portique de mille pas, où le peuple pourra se mettre à couvert lorsqu'on l'assemble par tribus. Cet ouvrage sera accompagné d'une métairie publique [229]. Qu'est-ce qui me revient de tout cela? direz-vous; pourquoi m'en parler si long-temps? pourquoi? ne me demandez-vous pas des nouvelles de Rome? aimeriez-vous mieux que je vous entretinsse du dénombrement du peuple auquel on ne pense plus [230], ou des jugemens qui se rendent conformément à la loi Coctia [231]? Il faut maintenant que je vous gronde; vous le méritez trop pour le trouver mauvais. Vous me marquez dans la lettre que vous m'avez écrite de Buthrote par C. Décimus, que vous ne pourrez guère vous dispenser d'aller en Asie; il me semble néanmoins que vous n'avez point dans cette province des affaires qui ne se puissent faire sans vous. Vos absences ne sont-elles pas assez fréquentes, faut-il qu'elles soient encore si longues? Mais il n'y a plus de remède; peut-être que si je m'y étais pris plus tôt, je vous aurais fait changer de dessein. Laissons là des reproches inutiles; ils ne le seront pas néanmoins, s'ils vous font avancer votre retour. Je vous écrirais plus souvent, si je savais où adresser mes lettres. J'ai donné celle-ci à cet inconnu, parce que j'espère qu'il vous la rendra en main propre. Puisque vous comptez d'aller en Asie, marquez-moi dans quel temps vous faites état de revenir, et si vous vous êtes souvenu de ce que je vous ai demandé pour Eutychide.

LETTRE XVII.

Au même.

Que j'attendais vos lettres avec impatience! qu'elles m'ont fait de plaisir en m'apprenant que votre navigation a été heu-

ventum ! o constantiam promissi, et fidem miram ! o navigationem amandam ! quam mehercule ego valde timebam, recordans superioris tuæ transmissionis δέμος. Sed nisi fallor, citius te, quam scribis, videbo. Credo enim te putasse, tuas mulieres in Apulia esse : quod cum secus erit, quid te *Apulia* moretur ? nam Vestorio dandi sunt dies, et ille latinus ἀττικισμὸς ex intervallo regustandus. Quin tu huc advolas, et invisis illius nostræ reipublicæ germina ? ne puta, vide, nummis ante comitia tributim uno loco divisis, palam inde absolutum Gabinium. Detur esse valiturum. De Messala quod quæris ; quid scribam nescio : numquam ego vidi tam pares candidatos. Messalæ copias nosti. Scaurum Triarius reum fecit. Si quæris, nulla est magnopere commota συμπάθεια. Sed tamen habet ædilitas ejus memoriam non ingratam ; et est pondus apud rusticos in patris memoria. Reliqui duo plebeji sic exæquantur, ut Domitius valeat amicis, adjuvetur tamen non gratissimo munere ; Memmius Cæsaris commendetur militibus, Pompeji Gallia nitatur. Quibus si non valuerit, putant fore aliquem, qui comitia in adventum Cæsaris detrudat, Catone præsertim absoluto. Ab Quinto fratre, et a Cæsare accepi a. d. IX kalend. novemb. litteras, confecta Britannia ;

reuse, et que vous êtes arrivé en Italie ! quelle exactitude ! quelle ponctualité ! Les préparatifs que vous aviez faits pour ce voyage, me faisaient appréhender qu'il ne fût beaucoup plus long. Mais, si je ne me trompe, nous vous aurons encore plus tôt que vous ne me le marquez ; car votre femme et votre sœur n'étant point dans la Pouille, comme vous l'avez cru, qu'est-ce qui pourrait vous arrêter dans ces quartiers ? Je compte néanmoins que vous passerez quelques jours chez Vestorius, pour reprendre insensiblement le goût de la plus fine latinité. Mais vous feriez mieux encore de venir tout droit ici ; vous auriez le plaisir d'y voir une copie fidèle de cette république dont j'ai donné l'idée [232]. Je crois vous avoir mandé que les prétendans au consulat ont fait distribuer publiquement, et dans un même lieu, de l'argent à toutes les tribus ; et que Gabinius a été absous : il ne manque plus que de le voir en crédit. Je ne puis vous dire rien d'assuré touchant Messala ; vous savez ce qui compose sa faction. Je ne vis jamais tant d'égalité entre les prétendans. Scaurus a été mis en justice par Triarius ; l'on ne s'est pas intéressé pour lui autant que vous le pourriez croire ; cependant les magnificences de son édilité l'ont rendu assez agréable au peuple [233], et la mémoire de son père est encore chère aux tribus de la campagne [234]. Les deux compétiteurs plébéiens ont aussi l'un sur l'autre des avantages différens, mais assez égaux. Domitius a beaucoup d'amis, et quoique les jeux qu'il a donnés au peuple n'aient pas eu un grand succès, ils ne lui seront pas néanmoins inutiles. Memmius est soutenu par les soldats de César [235], et aura pour lui les suffrages des peuples de la Gaule Cisalpine, qui sont dévoués à Pompée [236]. Mais, s'il ne trouve pas son parti assez puissant, il pourra bien faire différer les élections jusqu'à ce que César ait repassé les Alpes [237].

obsidibus acceptis, nulla præda, imperata tamen pecunia, datas a littoribus Britanniæ, proximo a. d. VI kalend. octob. Exercitum Britannia reportabant. Q. Pilius erat jam ad Cæsarem profectus. Tu, si aut amor in te est nostri ac tuorum, aut ulla veritas, aut si etiam sapis, ac frui tuis commodis cogitas, adventare et prope adesse jam debes. Non mehercule æquo animo te careo. Te autem quid mirum, qui Dionysium tantopere desiderem? quem quidem abs te, cum dies venerit, et ego, et Cicero meus flagitabit. Abs te proximas litteras habebam Epheso a. d. v id. sext. datas.

EPISTOLA XVIII.

CICERO ATTICO SAL.

Puto te existimare, me, nunc oblitum consuetudinis et instituti mei, rarius ad te scribere, quam solebam; sed, cum loca et itinera tua nihil habere certi video, neque in Epirum, neque Athenas, neque in Asiam, neque cuiquam, nisi ad te ipsum proficiscenti, dedi litteras. Neque enim sunt eæ epistolæ nostræ, quæ si perlatæ non sint, nihil ea res nos of-

On s'y hasardera bien plus facilement depuis que C. Caton a été absous [238]. J'ai reçu le vingt-quatrième d'octobre des lettres de mon frère et de César, datées du vingt-cinquième de septembre, sur les côtes de l'île de Bretagne un peu avant leur embarquement. Les barbares ont été vaincus, ils ont donné des otages et payé les sommes qu'on leur a imposées; c'est tout ce que notre armée remporte de cette île. Pilius [239] est allé trouver César. Si vous avez quelque amitié, ou pour moi, ou pour votre famille, si vous êtes homme de parole, enfin quand vous ne consulteriez que vous-même, vous ne pouvez mieux faire que de venir au plus tôt jouir ici du bonheur qui vous attend. Je vous assure que j'ai bien de la peine à me passer de vous, mais cela n'est pas surprenant, puisque je m'aperçois si fort de l'absence de Dionysius. Je me joindrai à mon fils pour vous le redemander lorsqu'il en sera temps. Les dernières lettres que j'ai reçues de vous, sont datées du neuvième d'août, à Éphèse.

LETTRE XVIII.

Au même.

Si je ne vous écris pas aussi souvent que j'avais coutume de le faire, ce n'est point par négligence, comme vous pourriez vous l'imaginer; c'est que ne sachant point où vous êtes, ni quelle route vous tenez, je n'ai point voulu adresser mes lettres, ni en Épire, ni à Athènes, ni en Asie; et je n'en ai confié qu'aux exprès qu'on vous a envoyés: car elles ne sont pas de nature à pouvoir être vues sans conséquence, et j'y traite ordinairement des matières si délicates, que je n'ose pas me servir de secrétaire. Nous avons eu ici de fort jolies

fensura sit; quæ tantum habent mysteriorum, ut eas ne librariis quidem fere committamus. Lepidum quo exedar; consules flagrant infamia, quod C. Memmius candidatus pactionem in senatu recitavit, quam ipse et suus competitor Domitius cum consulibus fecissent, uti ambo HS. quadragena consulibus darent, si essent ipsi consules facti, nisi tris augures dedissent, qui se adfuisse dicerent, cum lex curiata ferretur, quæ lata non esset; et duo consulares, qui se dicerent in ornandis provinciis consularibus scribendo adfuisse, cum omnino ne senatus quidem fuisset. Hæc pactio, non verbis, sed nominibus et perscriptionibus, multorum tabulis cum esse facta diceretur, prolata a Memmio est nominibus inductis, auctore Pompejo. Hic Appius erat idem. Nihil sane jacturæ. Corruerat alter, et plane, inquam, jacebat. Memmius autem, diremta coitione invito Calvino, plane refrixerat; et eo magis nunc [a] cogitare dictaturam, tum favere justitio et omnium rerum licentiæ. Perspice æquitatem animi mei et ludum, et contemtionem [b] Seleucianæ provinciæ, et mehercule cum Cæsare suavissimam conjunctionem (hæc enim me una ex hoc naufragio tabula delectat), qui quidem Quintum

[a] Cogi [illegible], tum favere just. et o. r. licentiæ. — [b] Selicianæ.

scènes ; ce sera quelque chose de curieux que d'en voir le dénoûment. Les consuls sont perdus de réputation depuis que Memmius a lu en plein sénat la convention que son compétiteur et lui avaient faite avec eux. Elle portait que si les consuls de cette année pouvaient les faire désigner pour la prochaine, ils s'engageaient de leur côté à faire affirmer par trois augures qu'ils avaient été présens [40] le jour qu'on avait publié la loi Curiata, qui n'a pas seulement été proposée ; de trouver encore deux consulaires qui attesteraient qu'ils étaient présens lorsqu'on avait dressé le décret pour régler l'état des provinces de ces mêmes consuls, quoique cette affaire n'ait pas seulement été mise en délibération dans le sénat : que s'ils ne pouvaient tenir leur parole, ils donneraient chacun aux consuls quatre cent mille sesterces. Comme cette convention s'était faite par écrit, et qu'ils avaient donné de bonnes cautions, Memmius, par le conseil de Pompée [41], a produit les billets de change, les obligations, et les livres de compte [42] qui en faisaient foi. Appius ne s'est point étonné de cet éclat, et n'a rien perdu de son air de confiance ; mais son collègue en a été si étourdi, qu'il n'en est pas encore revenu [43]. Depuis que Memmius a rompu malgré Calvinus l'intelligence qui était entre eux, ses affaires sont entièrement tombées. Il s'est imaginé qu'un interrègne, ou l'élection d'un dictateur, pourront les rétablir ; et dans cette vue, il fomente les désordres et les dissensions publiques. Admirez, je vous prie, cette égalité d'âme et cette liberté d'esprit que je conserve au milieu de tant de troubles, et le mépris que j'ai pour des gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur [44]. Mais considérez surtout quel plaisir c'est pour moi d'être uni si étroitement avec César. Je me trouve fort heureux d'avoir trouvé cette planche dans mon naufrage. Mon frère se loue

meum tuumque, dii boni! quemadmodum tractat honore, dignitate, gratia? non secus, ac si ego essem imperator: [a] hiberna legionum eligendi optio delata commodum, ut ad me scribit. Hunc tu non ames? quem igitur istorum? Sed heus tu, scripseramne tibi, me esse legatum Pompejo? et extra urbem quidem fore ex idib. jan.? Visum est hoc mihi ad multa quadrare. Sed quid plura? coram, opinor, *reliqua*; ut tu tamen aliquid exspectes. Dionysio plurimam salutem: cui quidem ego non modo servavi, sed etiam ædificavi locum. Quid quæris? ad summam lætitiam meam, quam ex tuo reditu capio, magnus illius adventu cumulus accedit. Quo die ad me venies, [b] si me amas, apud me cum tuis maneas.

[a] Hibernam legionem elig. — [b] Tu, si m. a.

fort de ses manières honnêtes et obligeantes; il ne pourrait être traité avec plus de distinction, quand il servirait sous moi. César lui a donné à choisir dans toutes les Gaules un quartier d'hiver pour la légion qu'il commande; et vous n'aimeriez pas un homme de ce caractère! ne le mérite-t-il pas mieux que tous ces gens du bon parti? Mais à propos, vous ai-je mandé que je vais avec Pompée en qualité de lieutenant [245], et que je partirai le treizième de janvier? je trouve que cela me convient par plus d'un endroit. Qu'ai-je encore à vous dire? mais il faut garder quelque chose pour votre arrivée, afin que la curiosité vous amène au plus tôt. Mille complimens à Dionysius; je lui ai gardé un appartement, ou, pour mieux dire, je lui en ai fait bâtir un exprès. Il peut compter que le plaisir que j'aurai de le voir augmentera beaucoup la joie que j'ai de votre retour. Je vous prie de venir descendre chez moi le jour que vous arriverez.

REMARQUES

SUR

LE QUATRIÈME LIVRE.

---

1 LETTRE I. *Le jour de la dédicace du temple du Salut, auprès duquel vous logez.* Les Romains avaient personnalisé et déifié, non-seulement les vertus morales, comme l'Honneur, la Piété, la Foi, etc., mais aussi toutes les choses utiles, comme la Concorde, la Paix, la Liberté, etc., et enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. Son temple avait été bâti par C. Junius Bubulcus, qui en fit la dédicace étant dictateur, l'an 451 (*Tit.-Liv.* D. 1, lib. X). Il était sur le mont Quirinal, où était aussi la maison qu'Atticus avait eue tout nouvellement de son oncle. (*Cornel. Nep. Vit. Att.*)

2 *Dans une assemblée par centuries.* Ces assemblées étaient les plus solennelles, et ne pouvaient être convoquées que par les consuls, les préteurs et les censeurs; et elles étaient précédées d'un décret du sénat, qui en ordonnait la convocation. Les centuries avaient été établies par Servius Tullius, lorsqu'il fit le premier dénombrement du peuple. Il y en avait 193, divisées en six classes : mais souvent celles des dernières classes ne donnaient point leurs suffrages ; car dès qu'il y en avait quatre-vingt-dix-sept, c'est-à-dire, une par-dessus la moitié du même avis, l'affaire était conclue, et il était inutile de prendre les voix des autres. Ainsi le petit peuple, qui était dans les dernières centuries, avait beaucoup moins de pouvoir dans cette sorte d'assemblées, que dans celles par curies et par tribus. *Dionys. Hal.*, l. IV et IX; *Tit.-Liv.* l. I; *Aul.-Gel.* l. XV, cap. 27.

3 *Pas un seul citoyen.* A la lettre, *pas une seule personne connue par les nomenclateurs*, c'est-à-dire, qui eût droit de suffrage dans les assemblées. Les nomenclateurs étaient des gens qui accompagnaient les prétendans aux magistratures, et leur nommaient ceux qu'ils voulaient aborder, et qu'ils ne connaissaient pas.

4 *Porte Capène.* Ainsi appelée, parce qu'on sortait par cette porte pour

aller à une petite ville voisine de même nom. On l'appelait, par une raison semblable, *Porta Appia*, et *Porta Triumphalis* ; maintenant *di San Sebastiano*.

5 *Que j'étais la cause de ce qu'on manquait de blé.* Clodius disait partout que les amis de Pompée avaient empêché qu'il ne vînt du blé à Rome, afin de lui faire donner cette commission extraordinaire. Ep. III, lib. II, *ad Q. fr.; Plut. in Pomp.*

6 *Tous les consulaires, excepté Messalla et Afranius, s'étaient absentés, prétendant qu'ils ne pouvaient opiner librement et en sûreté.* Afranius était la créature et l'ouvrage de Pompée. Messalla le ménageait apparemment, parce qu'il briguait la charge de censeur pour l'année suivante. Les autres consulaires, qui étaient la plupart de la faction des grands ou du bon parti, opposée à celle de César et de Pompée, s'étaient absentés pour rendre odieuse la puissance de ce dernier, qui leur avait toujours fait ombrage. Ils disaient qu'il semblait vouloir s'ouvrir le chemin à la tyrannie, par les commissions extraordinaires qu'il se faisait donner les unes après les autres ; que celle des blés était plus importante qu'elle ne le paraissait, et qu'elle donnait à son autorité autant d'étendue qu'en avait l'empire. Mais c'était plutôt la jalousie qu'une crainte véritable et bien fondée qui les faisait parler ainsi. En effet, un caractère tel que celui de Pompée, n'était point fatal à la liberté de Rome ; il avait plus de vanité que d'ambition : il aimait à être paré de grands titres (epist. XVIII, lib. I, *Pompejus togulam illam pictam silentio tuetur suam*) ; mais il aimait plus l'éclat que le pouvoir qu'ils lui donnaient ; et toute sa conduite justifie ce qu'un historien (Velléius), vendu d'ailleurs à la maison des Césars, dit de lui, que s'il rechercha des honneurs extraordinaires avec trop d'ardeur, il se borna à les acquérir, et qu'il fit paraître autant de modestie lorsqu'il en fut revêtu, qu'il avait montré d'ambition avant que de l'être.

7 *Je le haranguai après en avoir reçu la permission de tous les magistrats, excepté d'un préteur et de deux tribuns.* Les particuliers ne pouvaient haranguer le peuple, à moins qu'ils ne fussent présentés par quelque magistrat curule, ou par un tribun. Le préteur que Cicéron ne nomme pas, c'est Appius, frère de Clodius ; et les deux tribuns, Sext. Atilius Serranus et Numérius Quintius.

8 *Les consuls.* Métellus Népos et Lentulus Spinther. Ce dernier était fort attaché à Pompée (epist. XXII, lib. III; *Plut. Pomp.*), et il avait d'ailleurs ses vues particulières, en lui faisant donner la commission dont il s'agit ici. On travaillait alors pour le rétablissement de Ptolomée, roi d'Egypte ;

et comme la province de Cilicie, qui était échue à Lentulus, était la plus proche de ce royaume, cette affaire ne pouvait guère regarder que lui, d'abord que Pompée aurait quelque autre emploi. C'était un nouveau motif pour déterminer Cicéron, qui trouvait, en arrivant, une occasion de témoigner sa reconnaissance aux deux personnes qui avaient le plus contribué à son rappel.

9 *Messius*. Il était tribun cette année, et l'un des huit qui se déclarèrent pour Cicéron.

10 *Pompée dit qu'il est content du premier, et ses amis se déclarent pour le second*. C'était un manége assez ordinaire à Pompée, que d'affecter de l'indifférence pour les choses qu'il souhaitait le plus (ep. IX), et de faire proposer par ses amis ce qu'il avait honte de demander lui-même. Il en usa ainsi dans l'affaire du rétablissement du roi Ptolomée (ep. I, lib. I, *Fam.*), et lorsqu'on parla, quelques années après, d'elire un dictateur (ep. VIII, lib. III, *Q. f.*). Mais cet artifice lui réussissait fort mal; on ne lui tenait aucun compte de cette fausse modestie, et l'on s'en prévalait pour lui refuser des choses qu'il aurait peut-être fallu lui accorder s'il les eût demandées ouvertement.

11 *Les consulaires murmurent fort haut, et Favonius fait encore plus de bruit qu'aucun d'eux. Consulares duce Favonio fremunt.* J'ai ôté l'équivoque du texte, qui semble dire que Favonius était consulaire. Il n'avait encore été que questeur; il passa depuis par tous les autres degrés des magistratures, mais il ne parvint point jusqu'au consulat.

12 *Quelques chagrins de famille*. C'était la mésintelligence de son frère et de sa femme, qui avait commencé pendant son exil (epist. I, lib. XIV, *Fam.*). Pour faire entendre à Atticus que la faute est toute entière du côté de sa femme, il ajoute : *J'ai pour mon frère toute l'amitié, etc.*; et dans la lettre suivante : *Je suis fort content de mon frère et de ma fille.*

13 LETTRE II. *Qui disait avoir dédié à la Liberté une partie de la place où était ma maison*. Clodius, n'ayant trouvé personne qui voulût acheter les biens de Cicéron, fit mettre le feu à sa maison; et pour le traiter en criminel d'Etat, il en consacra la place à la Liberté, comme on avait autrefois consacré à différentes divinités celles de Manlius Capitolinus, de Sp. Cassius, et de Spurius Mélius, qui avaient conspiré contre la république : l'on rase encore parmi nous les maisons de ceux qui attentent sur la personne des rois. Cet usage chez les Romains passa depuis en abus; et des tribuns séditieux, ne consultant que leur animosité, consacrèrent les biens de leurs ennemis. L'année même de l'exil de Cicéron, Clodius s'étant brouillé avec le consul Gabinius, consacra tous ses biens;

et Ninnius, collègue et ennemi de Clodius, lui rendit la pareille. Mais ces consécrations tumultuaires n'eurent point lieu. La loi du tribun Papirius défendait de faire, sans la permission du peuple, aucune consécration ou dédicace. La consécration revenait à l'anathème des Hébreux; c'est-à-dire, qu'on ne pouvait plus employer à aucun usage profane la chose consacrée; et la dédicace n'en différait, que parce qu'on appliquait à quelque divinité l'usage qu'on en devait faire. On observait dans ces consécrations un grand nombre de cérémonies. On y appelait un prêtre, qui tenait un des côtés de la porte; on y invoquait les dieux au son de la flûte; on apportait du feu, et l'on prononçait d'anciennes formules. *Pro Domo; Val. Max.*, lib. VI, cap. 3; *Plin.*, lib. VII, cap. 44.

14 *Une partie de la place où était ma maison.* Clodius n'avait pris, pour bâtir le portique de la Liberté, que la dixième partie de la place où était la maison de Cicéron; et son dessein était de s'emparer du reste, qui était à sa bienséance. *Pro Domo.*

15 *Portique de Catulus.* Catulus ayant triomphé des Cimbres, employa les sommes qui lui restèrent de leurs dépouilles, à un portique qu'il fit bâtir à la place où avait été la maison de M. Flaccus, qui fut tué avec le second des Gracques. *Pro Domo; Val. Max.*, lib. VI, cap. 3.

16 *Marcellinus.* Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus, désigné consul pour l'année suivante. Il était fort opposé à la faction de César et de Pompée, et c'était un des meilleurs citoyens qui restât alors à la république. Epist. V, lib. II, *Q. fr.; Val. Max.* lib. VI, cap. 2; *Plut. Pomp.*

17 *M. Lucullus.* Frère du grand Lucullus, le vainqueur de Mithridate. Il avait été consul l'an 680, et depuis gouverneur de Macédoine, où il remporta sur les peuples voisins plusieurs avantages qui lui méritèrent l'honneur du triomphe.

Que c'était au sénat à prononcer sur la loi de Clodius. C'est-à-dire, à examiner s'il y avait dans la loi de Clodius un ordre ou une permission de consacrer les biens de Cicéron.

19 *Clodius tâcha de prolonger son discours jusqu'à la fin de la séance.* Les sénateurs, en opinant, pouvaient parler aussi long-temps qu'il leur plaisait, non-seulement sur l'affaire proposée, mais sur toute autre, quoiqu'elle n'eût même aucun rapport avec la première; c'est ce que Cicéron appelle souvent *calumnia dicendi.* Cette liberté avait ses inconvéniens; mais dans le temps de ces lettres elle avait encore plus d'avantages. On proposait alors tant d'affaires contre l'intérêt de la république, qu'on ne pouvait avoir trop de moyens pour rompre les projets des citoyens malintentionnés, et il ne fallait pour cela que gagner du temps.

20 *Serranus s'y étant opposé, les deux consuls prirent aussitôt les avis sur cette opposition.* Lorsqu'un tribun s'opposait à quelque affaire, on ne pouvait, à la vérité, passer outre; mais on employait les prières et les menaces; on lui mettait en tête les autres magistrats, et on l'obligeait souvent à se désister de son opposition, comme fit Serranus.

21 *Cette délibération du sénat. Auctoritatem ordinis. AUCTORITAS* est ici un terme propre. Quand un décret ne passait point à cause de l'opposition de quelque tribun, on ne laissait pas de l'enregistrer, et on l'appelait, au lieu de *senatus-consultum*, *senatus auctoritatem*, délibéré du sénat. Epist. VIII, lib. VIII, *Fam.*; *Dion.*, lib. LV.

22 *On se souvenait que le premier janvier il s'était servi du même artifice.* Voyez les remarques sur la dernière lettre du livre III.

23 *Deux millions de sesterces pour ma maison de Rome.* Environ cent quatre-vingt-six mille livres : il avait emprunté une pareille somme de P. Sylla pour l'acheter; et comme il ne se plaint point de cette estimation, il semble qu'il ne l'avait achetée guère davantage. Cependant la plupart des commentateurs lui font dire dans une autre lettre (epist. VI, lib. V, *Fam.*), qu'elle lui avait coûté trois millions cinq cent mille sesterces; et si l'on y joint les embellissemens et les réparations qu'il y fit, elle ne pouvait pas lui revenir à moins de quatre millions de sesterces.

24 *Mais ils ont mis mes autres biens à fort bas prix, ma maison de Tusculum à cinq cent mille sesterces.* Environ quarante-six mille cinq cents livres. L'invective attribuée à Salluste, dit que Cicéron avait employé des sommes immenses à cette maison, qui devait être déjà assez belle lorsqu'il l'avait achetée, puisqu'elle venait du dictateur Sylla. Les restes qu'on en voit encore à *Grotta Ferrata*, en donnent une idée qui ne dément point ce qu'on en lit dans les anciens auteurs. *Orat. Sallust. adscripta; Plin.*, lib. II.

25 *Certaines gens que vous devinerez sans peine, ne veulent pas laisser revenir les ailes qu'ils m'ont coupées.* Ce reproche regarde Pompée et le consul Lentulus : dans une lettre à son frère, il dit ouvertement qu'il aurait plusieurs sujets de se plaindre de ce dernier, si les obligations qu'il lui avait d'ailleurs le lui pouvaient permettre. C'est encore de lui et de Pompée qu'il faut entendre ces paroles de la fin de cette lettre : *Si ceux dont le crédit a le plus contribué à mon rappel, avaient secondé leur zèle et leur générosité, etc. Multa fecit quare ei, si fas esset, succensere possemus.* Ep. II, L. S. Q. F.

26 *J'ai accepté la lieutenance de Pompée.* Il avait autrefois refusé une pareille place dans la commission de la division des terres, parce qu'il la

trouvait au-dessous de lui. La lieutenance de César, qui le mettait à couvert des entreprises de Clodius, ne lui parut point un asile assez honorable. Mais le malheur l'avait rendu moins difficile et plus prudent. L'on vit toujours depuis dans sa conduite moins de grandeur et de fermeté : s'il se releva de sa chute, il en fut toujours un peu étourdi.

27 *Si les consuls de l'année prochaine tenaient l'assemblée pour l'élection des censeurs.* Jamais leur autorité ne fut plus nécessaire pour arrêter la licence et le débordement des mœurs, et cependant elle diminuait tous les jours. Clodius l'avait presque anéantie, en faisant une loi qui leur défendait de noter, ou de retrancher personne du sénat ou de l'ordre des chevaliers, à moins qu'il ne fût accusé devant eux, et qu'ils ne le condamnassent conjointement (*Dion.*, lib. XXXVIII; *Plut. in Cic.*; *pro Sextio*); au lieu qu'auparavant ils le pouvaient faire sans aucune formalité, et sans le consentement de leur collègue. Souvent même les tribuns les empêchaient de faire le dénombrement du peuple (epist. X et XVII, h. lib.), ou s'opposaient à leur élection, et il n'y en avait point eu depuis 667 jusques en 683. Celle qui se fit l'année suivante aurait dû, selon les règles, se faire cette année. Il ne paraît pas que Cicéron ait été du nombre des prétendans. On ne sait pas même certainement ceux qui furent élus; ce n'est que sur des conjectures assez légères, que les chronologistes (V. *Pigh. ad ann.* 698) croient que ce furent M. Messalla Niger et Bibulus.

28 *La commission que je me suis fait donner d'aller offrir des vœux dans presque tous les temples et les bois sacrés de l'Italie.* Ces commissions, appelées *votivæ legationes*, ne servaient que de prétexte aux sénateurs, lorsqu'ils voulaient être absens de Rome plus long-temps qu'il ne leur était permis; et Cicéron avait besoin de faire un long séjour dans ses maisons de campagne, qui avaient été pillées pendant son exil.

29 *Mais il m'en faudra une aux portes de la ville.* Comme les sénateurs, et surtout ceux qui avaient beaucoup de part au gouvernement, ne pouvaient être long-temps absens de Rome; outre ces maisons de campagne si magnifiques qu'ils avaient dans les endroits de l'Italie les plus délicieux, ils en avaient encore d'autres moins considérables dans les dehors de Rome, qu'ils appelaient leurs jardins. Les *vignes* des grands seigneurs italiens ont pris la place de ces *suburbana*.

30 *Dans cette occasion où je pris un parti qui me fut aussi peu utile qu'il était peu honnête. In ea re quæ nihil habuit præter dedecus.* C'est-à-dire, lorsqu'il prit le parti de céder à la violence, et qu'il sortit de Rome avant que la loi de Clodius eût été publiée. C'est le sens que le

judicieux Manuce donne à cet endroit si obscur, et il s'accorde assez avec plusieurs autres endroits, où notre auteur se plaint de ce que ses amis lui avaient fait prendre cette résolution, qu'il appelle honteuse et indigne. (In ep. lib. III, passim, et ep. III et IV, lib. XIV, Fam. *Objicitur mihi meus ille discessus..... peccati me conscientia profugisse. Pro Domo; Dion.* lib. XXXVIII; *Ap.* lib. II, *Bel. civ.*) En effet, ses ennemis lui reprochèrent qu'il ne s'était banni lui-même, que parce qu'il se sentait coupable.

31 *Je reçois d'eux les mêmes marques d'amitié que vous me donnez quoique absent. Quod sensisti tu absens præsentes.* Le texte pourrait bien être ici défectueux; je n'ai pas laissé d'y trouver un sens raisonnable, mais je n'assure pas que ce soit celui de l'auteur.

32 LETTRE III. *Lorsqu'il cherchait à décliner le jugement dont on le menaçait.* Milon s'était déclaré accusateur de Clodius, et prétendait le faire condamner à cause de toutes les violences qu'il avait exercées pendant qu'il était tribun. Cela s'appelait dans les termes de la jurisprudence romaine : *Postulare de vi publica.*

33 *Le crieur Décimus.* DESIGNATOREM. Ce nom se donnait à différens officiers, qui avaient tous cela de commun, qu'ils servaient aux cérémonies publiques, comme aux pompes funèbres et aux spectacles.

34 *Comme je passais le onzième de novembre par la rue Sacrée.* A la lettre, *comme je descendais.* C'est que la maison de Cicéron était sur le mont Palatin, auquel la rue Sacrée aboutissait.

35 *Dans le vestibule de Tertius Damion.* IN VESTIBULUM. Nous n'avons point de terme qui réponde juste à celui du texte. Le *vestibulum* était un enfoncement carré devant la porte de la maison. On l'appelait encore *sinus* et *prothyrum*. *Voyez* le Vitruve de Perrault, chap. 4 et 10 du lib. VI.

Asconius parle d'un Damion, affranchi de Clodius; mais il y a beaucoup d'apparence que c'est de quelque autre de même nom qu'il s'agit ici.

36 *Acidinus.* C. Manlius Acidinus, qui leva le premier des troupes pour Catilina.

37 *De gens armés de boucliers.* Il était défendu à Rome de porter aucune arme, et l'on voit ici combien les lois étaient alors méprisées. Dans les premières séditions, l'on se contenta de porter sous sa robe des poignards; mais dans ces derniers troubles l'on ne garda plus de ménagement, les citoyens se transformèrent en soldats, et la place publique devint un champ de bataille. Pompée lui-même, qui avait naturellement de la modération, parlant un jour devant le peuple sur les lois que César proposa

pendant son consulat, s'emporta jusqu'à dire, que si quelqu'un prenait l'épée pour s'y opposer, il prendrait l'épée et le bouclier pour les soutenir. *Diod.* 38.

38 *Le mont Germalus.* Qui tenait au mont Palatin. Il était ainsi nommé, selon Varron, *a Remo et Romulo germanis fratribus*; parce que l'eau du Tibre en se retirant avait laissé dans cet endroit le petit coffre dans lequel on les avait exposés. Lib. IV *de ling. lat.*; *Plut. Romul. ubi videtur legendum* ὁ νῦν Γερμαλὸν καλοῦσι *non* Κερμαλόν.

39 *Dans la maison de Sylla.* C'est celui pour qui Cicéron avait fait la harangue qui nous reste encore. Mais, quoique Sylla lui eût une obligation si essentielle, on peut juger, par le portrait que notre auteur en fait en plusieurs endroits (lib. II, *Off.*; epist. X, lib. IX, *Fam.*, et epist. XVII, lib. XV), qu'il était ami de Clodius, et que celui-ci s'était posté dans sa maison de son consentement. C'est là-dessus que j'ai traduit, *Sylla se in senatu*, par *vint au sénat pour se justifier.*

40 *Que Milon a eue de la succession d'Annius.* Milon était de la famille Papia, et il était passé par adoption dans celle de son aïeul maternel, C. Annius.

41 *Oppius.* L. Oppius était un homme d'une médiocre naissance, qui parvint aux charges par la faveur de César : il avait été questeur l'année précédente, et il fut depuis tribun et édile. *Pro Flacco*; ep. XVI, lib. II, *Fam.*; *Pigh. ad ann.* 702.

42 *Et même par votre bon ami, etc.* Tous les commentateurs croient que Cicéron parle ici d'Hortensius. En effet, cette raillerie amère a beaucoup de rapport avec plusieurs autres endroits où il parle ouvertement de cet orateur. (*Voy.* les remarques sur la lettre IX du liv. III, et la lettre VI de ce livre), qui était l'ami particulier d'Atticus. *Corn. Nep. Vit. Att.*

43 *Sextius est plus échauffé que jamais.* Sextius furens. Quand on se souviendra que ce tribun était dans les intérêts de Cicéron contre Clodius, on verra bien pourquoi je ne n'ai pas traduit *Sextius est furieux.*

44 *L'avis que Marcellinus avait minuté par écrit.* Ordinairement les sénateurs se contentaient de dire leur avis, et les consuls dressaient le décret sur l'opinion qui l'emportait à la pluralité des voix. Mais quelquefois un sénateur dressait chez lui un décret, qu'on enregistrait lorsqu'il était approuvé.

45 *Qu'on connaîtrait dans un même jugement des incendies, etc., et qu'on le rendrait avant les élections.* On ne pouvait mettre en justice un magistrat, du moment qu'il était désigné, à moins qu'on ne l'accusât de brigue. C'était pour cela que Clodius voulait qu'on procédât à l'élection

des édiles, avant que de lui donner des juges ; et ceux du parti opposé, ne doutant point qu'il ne fût élu si on ne lui faisait auparavant son procès, insistaient à ce qu'on différât les élections jusqu'à ce qu'on eût jugé son affaire.

46 *Milon déclara*, *etc*. PROSCRIPSIT. Cela ne peut pas se rapporter à Marcellinus, parce qu'il n'était pas encore en charge, et qu'il n'y avait que les magistrats qui eussent droit de rompre les assemblées, en déclarant qu'ils observeraient les auspices.

47 *Il observerait les auspices tous les jours d'assemblée*. *De cœlo servare*, c'était observer les présages qui se prenaient de tout ce qui se passait dans l'air, comme du vol des oiseaux, des tonnerres et des éclairs. D'abord qu'un magistrat avait déclaré qu'il observerait cette sorte de présages, l'assemblée ne pouvait plus se tenir; mais il fallait qu'il le fît avant qu'elle commençât, et c'était pour cela que Milon venait de si bonne heure dans le Champ de Mars.

48 *Les efforts de Métellus et des deux Clodius ses cousins*. FRATRUM TRIUM. *Frater* signifie assez souvent dans les auteurs latins, et surtout dans Cicéron, *cousin-germain*, comme κασίγνητος chez les Grecs. Et c'est sans fondement que la plupart des commentateurs de l'Ecriture-Sainte nous donnent cette expression pour un hébraïsme. Le savant Pighius (*ad ann*. 696) a cru que Métellus Népos était appelé dans les lettres et dans les oraisons de Cicéron, frère de Clodius, parce qu'il avait épousé sa sœur; mais il a confondu Métellus Céler avec Métellus Népos.

49 *Dans la place*. IN COMITIO. C'était l'endroit de cette place où était la tribune aux harangues, et où l'on tenait les assemblées, d'où il avait pris son nom.

50 *Entre les deux bois*. Ce lieu qui était entre le mont du Capitole et le mont Palatin, avait gardé ce nom, parce que dans l'origine de Rome, lorsqu'elle était beaucoup moins peuplée, le penchant de ces deux collines était couvert de bois. *Dionys*. *Halic*. lib. II, *Ant*. *Rom*.

51 *Marcellus*, *l'un des prétendans*, *ronfle si fort*, *etc*. On trouve l'année suivante deux Marcellus édiles, M. Marcellus, édile curule, et C. Marcellus, édile du peuple. *Pighius ad ann*. 697.

52 *Il n'y a pas d'apparence qu'on fasse l'élection des édiles*. Elle fut en effet remise jusqu'au 22 de janvier de l'année suivante, mais Clodius fut élu: dès qu'il fut entré en charge, il accusa à son tour Milon, qui en était sorti. Pompée plaida lui-même pour ce dernier, et le fit absoudre. Epist. II, lib. II, *ad Q. fr.*; *Dion*. lib. 39.

53 *Que Clodius pourra bien être tué par le même Milon*... C'est une

affaire résolue. Si l'on avait produit cette lettre contre Milon, elle aurait prouvé décisivement que l'assassinat de Clodius était un coup prémédité, car elle avait été écrite quatre ans auparavant.

54 *C'est qu'il n'eut jamais d'amis jaloux et perfides, et qu'il n'a garde de se reposer comme moi sur un faible protecteur.* C'est toujours d'Arrius, d'Hortensius et de quelques autres du bon parti, qu'il faut entendre ce premier reproche. Le second regarde Pompée. Il soutenait alors Milon; c'était lui qui l'avait fait agir pour le rappel de Cicéron, et pour l'y engager plus fortement, il lui avait promis de le faire élire consul, sans qu'il passât par l'édilité et par la préture. *Appian.* lib. II, *Bel. civ.*

55 LETTRE IV. *Cincius*. C'était l'homme d'affaires d'Atticus.

56 *Vous ne sauriez mieux faire, etc.* C'est ici le commencement d'une autre lettre; car, dans la première partie, Cicéron est à Rome, et dans celle-ci on voit qu'il était à Antium où était sa bibliothèque. (Epist. VIII h. l.) De plus, cette première partie est écrite le 29 janvier, et la seconde ne l'est que depuis le mariage d'Atticus avec Pilia, qui se fit le 12 février. Epist. III, lib. III, *ad Q. fr.*

57 *Tyrannion*. C'était un habile grammairien, qui avait été pris au siége d'Amise par Lucullus. Il était précepteur du fils de Q. Cicéron. *Plut. in Lucull.*; ep. IV, lib. II, *ad Q. fr.*

58 *Deux de vos ouvriers*. DE TUIS LIBRARIOLIS. Je n'ai point voulu traduire ni relieurs ni libraires : ce dernier mot ne signifie dans notre langue qu'un marchand de livres, et le second donnerait une idée équivoque, qui ne répondrait pas à la manière dont les anciens accommodaient leurs livres. Tout le monde sait qu'ils ne liaient pas les feuilles ensemble, mais qu'ils les collaient les unes aux autres, et n'en faisaient qu'un seul rouleau, qu'ils appelaient à cause de cela *volumen*, *a volvendo*.

59 *Le lieu que vous avez acheté pour vos gladiateurs*. Tous ceux qui donnaient au peuple des combats de gladiateurs, n'étaient pas assez riches pour en acheter, et la plupart en louaient. Atticus, qui voulait faire profiter son argent de toutes les manières possibles, se mit à ce négoce, (epist. VIII, h. lib.), où il y avait beaucoup à gagner, comme il paraît par cet endroit.

60 LETTRE V. *Pourquoi n'ai-je pas vu le premier celui-ci?* Cicéron ayant reconnu la faute qu'il avait faite en ne ménageant pas César, pensa d'abord après son exil à le gagner; et il lui adressa cette année, en forme de lettre, un écrit où il le louait sur beaucoup de choses qu'il n'avait pas toujours approuvées. C'est de ce même écrit qu'il parle à son frère, dans la neuvième lettre du second livre.

61 *Vous ne sauriez croire combien l'on trouve peu de sûreté avec ces gens qui se disent les chefs du bon parti.* Ce reproche regarde surtout Curion, Bibulus, et quelques autres de la même faction, qui étaient fort ennemis de Pompée, et qui soutenaient alors Clodius, parce que ce furieux était déchaîné contre lui. Epist. III, lib. II, *ad Q. fr.*, et ep. IX, lib. I, *Fam.*

62 *Une maison de campagne qui vient de Catulus.* C'était apparemment celle que Catulus avait à Tusculum (lib. II, *de Orat.*), et que Cicéron voulait joindre à la sienne. Catulus était mort quatre ans auparavant, sous le consulat de Métellus Céler (ep. XX, lib. I) et d'Afranius.

63 *Et ne considèrent pas qu'elle a passé depuis par les mains de Vettius.* On trouve dans le temps de ces lettres plusieurs Vettius, tous gens assez obscurs. Je crois qu'il s'agit ici de celui dont il parle avec beaucoup de mépris dans la première lettre du sixième livre.

64 *Puisqu'ils ne veulent point de nous, cherchons ailleurs une amitié plus solide et une protection plus puissante.* Les engagemens que Cicéron prit alors avec César, lui firent donner le nom de transfuge ; et ses plaintes et ses soupçons contre ceux de la faction opposée, qui étaient la plupart ses anciens amis, firent dire de lui avec quelque sorte de fondement, quoique avec beaucoup d'exagération, que c'était un homme léger et inégal, qui rampait devant ses ennemis, et ne ménageait point ses amis ; aujourd'hui d'un parti, demain d'un autre, et suspect également à tous les deux. *Homo levissimus, supplex inimicis, amicis contumeliosus, modo harum, modo illarum partium, fidus nemini. Orat. Sallust. adscripta; Dion.* lib. 39.

65 *Crassipes.* D'une maison patricienne très-illustre : il venait d'épouser la fille de Cicéron, demeurée veuve par la mort de P. Pison, surnommé *Frugi.*

66 *Venez me trouver dans ses jardins le jour que j'arriverai.* Il semble d'abord qu'il faudrait traduire dans un sens tout contraire, *lorsque vous arriverez ;* mais les paroles précédentes, où Cicéron remercie Atticus de ce qu'il va voir travailler à sa maison, prouvent que son ami était alors à Rome ; et les suivantes, où il parle de sa bibliothèque, font voir qu'il était toujours à Antium.

67 *Vos ouvriers ont accommodé mes livres et mes tablettes avec beaucoup de propreté.* PINXERUNT CONSTRUCTIONEM ET SITTYBAS. *Pingere* signifie ici embellir, disposer d'une manière agréable, ce qu'il appelle dans la huitième lettre *illustrare :* et *constructio*, c'est la même chose que *pegmata* dans la même lettre.

68 LETTRE VI. *Lentulus.* P. Lentulus, *flamine* de Mars ; il était de la faction opposée à celle de Pompée et de César, ce qui avait été cause en partie qu'il n'avait pu obtenir le consulat trois ans auparavant, Gabinius l'ayant emporté sur lui par le crédit de ces deux puissances.

69 *Sauféius.* Chevalier romain, ami particulier d'Atticus. *Voy.* les remarques sur la lettre III du livre I.

70 *Quoique vous ayez tout ce qu'il faut pour entrer dans le gouvernement.* QUAMQUAM ES NATURA πολιτικός. Ces paroles ne signifient pas seulement qu'Atticus s'intéressait aux affaires de l'État, elles disent quelque chose de plus, et c'est un trait de la politesse de Cicéron, qui veut faire entendre qu'il n'a tenu qu'à son ami d'avoir part au gouvernement et aux charges de la république, comme Atticus s'en était vanté lui-même, lorsqu'il ne voulut pas aller en Asie en qualité de lieutenant, avec Q. Cicéron, son beau-frère. Ep. XVII, lib. I.

71 *Je n'ose me plaindre de peur de passer pour ingrat.* Cela regarde surtout Pompée, à qui il avait obligation de son rappel.

72 *Je serai donc subalterne, moi qui ai pu autrefois commander en chef.* Cicéron laisse ici échapper le véritable motif qui le retenait dans le parti qu'on appelait des grands ou gens de bien : c'est qu'il y primait, surtout depuis la mort de Catulus et de Lucullus ; au lieu que dans le parti opposé, il aurait été couvert par Pompée et par César.

73 *Qu'il faut s'accommoder au temps.* Le proverbe grec que Cicéron répète dans plusieurs endroits, signifie à la lettre, *qu'il faut s'accommoder aux mœurs sévères de Sparte, lorsqu'on est obligé d'y vivre.* *Voy.* les remarques sur la lettre XXIV du liv. I.

74 *Je pardonne fort à Philoxène d'avoir mieux aimé retourner en prison, que de trahir ses sentimens.* Denys le tyran, qui se piquait d'être bon poëte, et que les flatteries des savans de sa cour avaient fort gâté sur cet article, ayant lu un jour des vers de sa façon à Philoxène, qui était du métier, ce poëte lui dit un peu trop naturellement ce qu'il en pensait, c'est-à-dire, qu'ils étaient fort mauvais. Ce prince, choqué d'une franchise à laquelle il ne s'était pas attendu, l'envoya sur-le-champ en prison. Le lendemain, à la prière de quelques-uns de ses courtisans, il l'en fit sortir, et lui lut une seconde pièce qui ne valait pas mieux que la première. Philoxène, pour toute réponse, dit aux gardes de le remener où on l'avait pris, pour faire entendre qu'il ne pouvait se résoudre à louer de méchans vers. Tout ce que ce poëte misanthrope put prendre sur lui dans la suite, ce fut de chercher quelque réponse équivoque qui pût flatter la vanité du prince, et sauver en même temps la vérité. Le roi lui ayant lu

des vers qu'il prétendait être fort tendres et fort touchans, Philoxène lui répondit d'une manière qui voulait dire également, et qu'ils excitaient à la pitié, et qu'ils étaient pitoyables. *Diod. Sicul.* lib. XV.

75 *Je me suis dit que c'était bien assez d'avoir supporté avec une patience excessive toutes les mauvaises manières d'un homme qui se disait mon ami, etc.* Je n'ai pas eu peu de peine à développer ici le raisonnement de Cicéron, qui est fort embarrassé. C'est que ses raisons ne sont pas fort bonnes. Il cherche de vains prétextes pour se dispenser de louer un homme qui pouvait seul lui disputer le prix de l'éloquence, et dont il n'avait pas tant sujet de se plaindre qu'il le veut faire croire (*Voy.* les rem. sur la neuvième lettre du livre troisième). Cet Hortensius qu'il accuse si souvent de jalousie, agissait avec plus de franchise, et employait volontiers, pour louer Cicéron, cette éloquence qui les faisait émules (*Alter tuus familiaris Hortalus quam plena manu, quam ingenue, quam ornate nostras laudes in astra sustulit.* Ep. ult. lib. II). Aussi notre auteur lui rendit enfin justice : il écrivit sous son nom un traité *de la philosophie*, qui est perdu, et fit son éloge à la tête du livre *des Orateurs illustres.*

76 *Demandez à Luccéius la lettre dans laquelle je le prie d'écrire l'histoire de mon consulat; je crois que vous la trouverez fort belle.* Cette lettre est venue jusqu'à nous, et c'est en effet une des plus belles qui se trouvent parmi celles qu'on appelle si improprement *Familières* (c'est la douzième du livre V). Cicéron avait déjà écrit son histoire en grec et en latin, en prose et en vers (ep. XIX, lib. I); Atticus et plusieurs autres gens de lettres avaient aussi travaillé pour lui dans l'une et l'autre langue. Mais quoiqu'il eût eu le plaisir de se voir loué en tant de manières, il crut que rien ne pouvait lui faire plus d'honneur, que de l'être par Luccéius, qui était aussi honnête homme qu'habile écrivain (ep. XVI, lib. I, et ep. I, lib. II). Il excellait surtout dans l'histoire, et il s'était donné tout entier à l'étude, depuis que Bibulus l'avait emporté sur lui dans la poursuite du consulat.

77 *Vestorius.* Banquier de Pouzzol, fort ami d'Atticus, et qui avait peut-être prêté de l'argent à Cicéron. Il en est souvent parlé dans ces lettres.

78 LETTRE VII. *Chérippus.* C'était un homme attaché à Q. Cicéron, avec qui il avait été dans son gouvernement d'Asie.

79 *Apollonius.* Affranchi du jeune Crassus. Ep. XVI, lib. XIII, *Fam.*

80 *Ce Grec.* C'était alors une espèce d'injure, et l'on se vengeait ainsi des mépris de cette nation, qui avait été en possession si long-temps de traiter tous les autres de barbares. Les Grecs faisaient alors à Rome une fort

mauvaise figure ; et c'étaient, la plupart, ou des affranchis ou des savans qui venaient y chercher à vivre.

81 *Qui croit pouvoir impunément, comme les chevaliers romains, se moquer de ses créanciers.* Les fermes publiques étaient tenues par les chevaliers, qui demandaient souvent des remises.

82 *Térentius.* Surnommé Hispo, ami de Cicéron, qui était intéressé dans les fermes de l'Asie Mineure. Ep. X, lib. XI, et ep. LXIII, lib. XIII.

83 *Métellus.* Tout ce que dit notre auteur de ce Métellus, convient si fort à Métellus Népos, qu'on ne peut l'entendre d'aucun autre. Ce qui fait la difficulté, c'est que Asconius (*in orat. pro Scauro*) fait Métellus Népos encore vivant sous le consulat d'Appius et de Domitius AEnobarbus ; et si cette lettre est dans son rang, elle avait été écrite deux ans auparavant, sur la fin du consulat de Marcellinus et de Philippus. Mais rien ne nous oblige à fixer la date de cette lettre à cette année. Manuce prétend qu'elle ne peut pas avoir été écrite plus tard, parce que Cicéron y parle de la maison qu'il faisait bâtir à Rome ; mais il devait prouver qu'elle fut achevée cette année même. On voit le contraire dans les lettres IX et X, écrites l'année suivante, et l'on peut renvoyer la date de celle-ci jusqu'au commencement de mai, sous le consulat d'Appius et d'AEnobarbus, qu'Atticus partit de Rome, ou si l'on ne veut pas la renvoyer si loin, il faut dire que la nouvelle de la mort de Métellus ne fut qu'un faux bruit, qui courut à l'occasion d'un combat où il avait eu du dessous, sous le second consulat de Pompée et de Crassus. *Dion.* lib. 38.

84 *Il n'est point mort depuis long-temps de citoyen qui... mais il faut laisser les morts en repos.* Cicéron suit d'abord son ancien ressentiment, et voudrait bien dire du mal d'un homme qui lui en avait fait plusieurs fois ; mais il se ressouvient qu'ils étaient alors réconciliés. *Voy.* les rem. sur la douzième lettre du troisième livre, et ep. II et V, lib. V, *Fam.*

Οὐχ ὁσιη φθιμένοισιν, c'est le commencement d'un vers de l'Odyssée, qui était dans la bouche de tout le monde.

85 *S'il a fait un testament, Clodius sera sans doute son héritier.* Métellus Népos était cousin-germain de Clodius, et il ne paraît pas qu'il eût laissé d'enfans ; au lieu que Métellus Créticus, dont Manuce veut entendre cet endroit, avait un fils qui avait été questeur en 693, et qui fut tribun sous le second consulat de Pompée et de Crassus. *Flor.* lib. III, cap. 11.

86 *Il n'y a rien en cela qui ne soit d'un honnête homme, quoiqu'il ne le fût guère.* Cicéron a déjà oublié qu'il ne faut point dire du mal des morts. Au reste, ce qu'il dit de celui-ci est confirmé par Dion même, qui ne pense guère comme Cicéron, et qui loue assez volontiers ceux que ce

grand homme n'aimait pas. Il rapporte (lib. XXXVII) que Métellus Népos, ayant proposé une loi très-juste et très-utile, le sénat lui enviant la gloire de cette bonne action, voulut la faire enregistrer sous le nom de quelque autre magistrat. Tant il est vrai, ajoute cet historien, que tout est odieux dans les méchans, jusqu'à leurs bienfaits.

87 *A sa maison d'Arpinum.* DE LATERIO. C'était le nom de cette maison de campagne, où Q. Cicéron faisait des dépenses et des agrandissemens (ep. I, lib. III, *ad Q. fr.*) qui incommodaient ses voisins, et donnaient de la jalousie à tous ses compatriotes. C'est une fort mauvaise politique à un homme de fortune, que de choisir son pays pour y faire le grand seigneur.

88 *Pour lui, il se moque du qu'en dira-t-on.* Quintus Cicéron avait naturellement beaucoup de hauteur, et ne gardait de ménagement avec personne, comme on peut voir dans la première et dans la seconde lettre que lui écrivit son frère pendant qu'il était gouverneur.

89 LETTRE VIII. *Ce que vous dites de ma mauvaise chère.* PATINA TYROTARICHI; c'était un mets fort grossier dont se nourrissaient les gens de la campagne, et qui était composé de fromage et de drogues salées, comme le porte l'étymologie. Il signifie, dans plusieurs endroits de Cicéron, une table frugale.

90 *Vous ajoutez qu'ayant, par ces sages épargnes, acquitté presque toutes mes dettes.* Je n'ai pu faire entendre en moins de paroles le sens de celles-ci, *nam de rauduscula.* RAUDUSCULUM, c'était la plus vile espèce de toutes les monnaies, ainsi appelée, parce qu'elle n'était que de cuivre. Cicéron s'en sert ici, et dans quelques autres endroits, pour marquer de petites dettes.

91 *Qu'il faut attendre, pour déclarer un homme heureux, que la mort ait fixé sa fortune?* Le vers grec que Cicéron cite ici, se trouve dans Stobée, sous le nom de Sophocle. C'est cette réponse si connue que Solon fit au roi Crésus, qui prétendait qu'on ne devait point hésiter à le croire le plus heureux des hommes. Le Sage a dit, dans le même sens, *Ante mortem ne laudes hominem quemquam*, dans le texte μὴ μακάριζε μηδένα, *ne beatum dixeris. Ecclesiastici.* 11, 30.

92 *Antium.* Ville maritime sur la mer de Toscane. Le promontoire où elle était bâtie s'appelle encore *Capo d'Anzo.*

93 *Buthrote.* Capitale d'Epire, auprès de laquelle Atticus avait sa maison de campagne.

94 *L'île de Corcyre*, maintenant Corfou.

95 *Ces charmes que la prévention attache au lieu de notre naissance, ne sont rien auprès de ceux que la nature a mis ici.* ἐν μέσῳ τοῖς φίλος οἶκος. Il fait allusion au proverbe grec : φίλος οἶκος ἄριστος. Nous disons : *Chacun vante son pays.*

96 *La propreté avec laquelle ils ont couvert mes livres, et la disposition des layettes que vous avez imaginées.* Comme je ne fais point des remarques critiques sur le texte, je ne m'arrêterai point ici à examiner s'il faut lire *syllibis* ou *sittybis*. Tous les commentateurs conviennent que ces deux mots signifient à peu près la même chose, c'est-à-dire, la couverture des livres, ou des bandes de peau sur lesquelles on écrivait les titres. *Pegmata*, c'étaient de petites séparations ou layettes, dans lesquelles on mettait tous les livres d'un même auteur avec son image au-dessus : on les appelait encore *plutei*.

97 *Apenas ne faisait que de partir.* La plupart des commentateurs croient, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est ici le commencement d'une autre lettre.

98 *Qu'on ne proposera point cette loi.* Il faut avouer avec le judicieux Manuce, qu'on ne sait ni de quelle loi, ni de quel magistrat il s'agit ici. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que cela regardait C. Caton, tribun du peuple, fort remuant, qui était vendu à Pompée et à Crassus, et qui s'était déclaré contre Lentulus Spinther et contre Milon. Ep. VI, lib. II, *ad Q. fr.*; *Dion.* lib. 39.

99 *Je suis ravi que les jeux soient prolongés d'un jour.* Le barreau était fermé les jours des jeux publics, et l'on ne proposait nulle affaire, ni au sénat, ni au peuple, à moins qu'il ne s'agît de quelque crime d'Etat.

100 *Dionysius.* Qui fut depuis précepteur du jeune Cicéron, et dont il est souvent parlé dans ces lettres.

101 *Le jugement que vous portez de Trébonius me paraît fort juste.* Il avait obtenu la charge de tribun pour l'année suivante, et il l'exerça selon les vues de César et de Pompée. Il fit continuer au premier le gouvernement des Gaules pour cinq ans, et fit donner à l'autre celui d'Espagne pour le même nombre d'années. C'est ce que Cicéron et Atticus prévoyaient dès-lors.

102 *Pour l'affaire de Domitius, elle a un parfait rapport avec la mienne, et lui ressemble dans toutes ses circonstances.* L. Domitius AEnobarbus demandait le consulat, et l'on ne doutait point qu'il ne fût élu, lorsque Pompée et Crassus se mirent sur les rangs ; mais comme le temps auquel les prétendans devaient donner leur nom était passé, et qu'ils prévoyaient bien que les consuls, et surtout Marcellinus, leur seraient fort contrai-

res, ils se servirent de C. Caton pour faire différer les élections jusques à l'année suivante. Ils en vinrent à bout, et furent élus au milieu des troubles causés par cet interrègne (*Dion*. lib. 39; *Suet. Jul.*; *Appian.* lib. II, *Bell. civ.*). Voilà ce qui donne lieu aux réflexions malignes de Cicéron sur Domitius, qui d'ailleurs était son ami, et à qui il avait plus d'une obligation. Ep. I, lib. I; et ep. XV, lib. III.

Au reste, je croirais faire tort au lecteur, si je m'amusais ici à lui rendre raison pourquoi je n'ai pas traduit à la lettre : *Par Cérès, jamais une figue ne ressembla mieux à une autre figue.* Cette comparaison était passée en proverbe chez les Grecs, mais elle n'aurait aucune grâce dans notre langue.

103 *Il s'est attiré cette mortification.* Domitius était léger, inégal, d'un naturel violent et bizarre, et ne gardait de ménagement avec personne. Il avait cité César après son consulat, pour venir rendre compte de son administration : il se vantait alors qu'il viendrait à bout, étant consul, de ce qu'il n'avait pû faire étant préteur, et qu'il lui ferait ôter le gouvernement des Gaules. Ces menaces et cet éclat à contre-temps lui firent manquer son coup (Ep. I, lib. VII; et ep. XIV, *lib.* VIII, *Fam.*; *Sueton. Jul.* et *Ner.*; *Plut.*, *Cæsar.*, *Pomp.* et *Caton.*). César le prévint, et s'étant abouché à Lucques avec Crassus et Pompée, il les engagea à demander le consulat pour la seconde fois, et leur promit de soutenir leur poursuite de tout son crédit, à condition qu'ils s'emploieraient de leur côté pour lui faire continuer son gouvernement.

104 *A qui le consulat semble destiné du jour qu'il vint au monde.* Domitius était d'une maison très-ancienne, illustrée par sept consulats et deux triomphes (*Sueton. in Nerone*), et il avait obtenu toutes les autres charges, d'abord qu'il avait eu l'âge marqué par les lois. Il paraît qu'il avait depuis long-temps beaucoup de crédit, puisque Cicéron, plusieurs années auparavant, fondait sur ses sollicitations sa principale espérance dans la poursuite du consulat. Ep. I, lib. I.

105 *Quoiqu'il n'ait point de compétiteur, ou du moins qu'il n'en ait qu'un seul.* Lorsque Pompée et Crassus se mirent sur les rangs, tous les autres prétendans se désistèrent d'une poursuite qui ne pouvait être qu'inutile. Domitius, soutenu par Caton, s'opiniâtra jusques au bout, et le jour de l'élection il se rendit de grand matin dans le Champ de Mars. Mais l'esclave qui marchait devant lui avec une lanterne à la main, ayant été tué à ses yeux, il fut enfin obligé de céder à la violence. *Dion*. lib. 39; *Plut. Caton.*

106 *Mais s'il est vrai, comme on le dit, qu'il se pique de deviner juste tous ceux qui doivent être consuls, etc.* Cet endroit est extrêmement obscur dans le texte. Il ne le serait point si Domitius avait déjà demandé le consulat plusieurs années de suite, sans pouvoir l'obtenir. Le sens serait alors : *S'il doit passer encore devant lui autant de personnes qu'il en a déjà passé;* mais cette année était la première où il pouvait être consul. Manuce l'explique de cette manière : *Si ceux qui passeront devant lui sont en aussi grand nombre que ceux qui sont dans les fastes publics*, c'est-à-dire, *s'il ne doit point espérer d'être jamais consul.* Mais il ne s'agit pas ici des fastes publics : on voit par les mots qu'emploie Cicéron, qu'il veut parler de la liste que faisaient les particuliers de ceux qui avaient été dans les magistratures. De plus, Domitius avait un parti trop puissant pour manquer le consulat, et l'obtint dès l'année suivante.

107 *Natta.* Je ne trouve point qui était cet homme qui portait un nom si illustre, et qui appartenait à une maison patricienne, nommée Pinaria.

108 *Quant au poëme que vous me demandez, quoi! s'il voulait se montrer, le permettriez-vous?* Il paraît que Cicéron sentait bien qu'il n'était pas fort bon poëte (*Voy.* la fin de la dernière lettre du liv. II *ad Q. fr.*; Juvenal. sat. 10), puisqu'il n'osait publier ses vers sans l'avis d'Atticus, qui peut-être n'aurait pas mal fait de les lui faire supprimer. Il serait à souhaiter, pour son honneur, qu'il n'en fût rien passé à la postérité, cela lui aurait épargné des railleries,

O fortunatam natam me consule Romam.
Antoni gladios potuit contemnere, si sic
Omnia dixisset....

qui nous paraissent maintenant d'autant mieux fondées, que nous comparons ses vers avec ceux de ces fameux poëtes qui vinrent quelque temps après lui. Mais, du temps de Cicéron, la poésie n'était pas encore parvenue à ce point de perfection où elle fut sous l'empire d'Auguste. Comme les hommes jugent de tout par un goût de comparaison, ses vers, quoique fort inférieurs à sa prose, pouvaient paraître alors assez passables. Aussi, Quintilien et Plutarque le mettent au nombre des bons poëtes de son temps.

Le poëme dont Cicéron parle ici, est peut-être celui qu'il fit vers ce temps-là à la louange de César (ep. XV, lib. II; et ep. I, VIII et IX, lib. III, *ad Q. fr.*), ou plutôt celui qu'il appelle *de temporibus suis* (ep. IX, lib. I, *Fam.*), et qui contenait l'histoire de son exil et de son rappel.

109 *Fabius Lucus*. C'est peut-être celui dont il parle dans la lettre XXV du livre IX des *Familières*. Mais il n'est pas fort important d'en être assuré, non plus que de savoir quel était ce Gavius, et ces deux frères de Firmum ; ces petits détails d'affaires particulières ne nous intéressent point, et ne font pas le prix de ces lettres.

110 *Firmum*. C'était un bourg, ou une petite ville du Picénum.

111 LETTRE IX. *S'il est vrai que les tribuns observent tous les jours les auspices pour empêcher le dénombrement du peuple*. Il devait, selon les lois, se faire tous les cinq ans. Les censeurs enregistraient le nom de chaque citoyen, son âge, le nombre de ses enfans, la qualité de ses biens. Ils réformaient les mœurs, en retranchant de l'ordre des sénateurs et des chevaliers, ceux dont le déréglement déshonorait ces deux illustres corps. C'était la seule digue qui pût arrêter le débordement qui se répandait de plus en plus. Mais il importait à ceux qui aspiraient à la domination, que ce mal allât toujours en augmentant ; et les tribuns, qui étaient presque tous des créatures de César, le servaient selon ses vues. *Voy*. les remarques sur la deuxième lettre de ce livre.

112 *J'ai remarqué dans tous ses discours un air de dégoût*. Ce faux air était ordinaire à Pompée, et Célius lui donne le même caractère dans une de ses lettres. Le grand Pompée, dit-il, est devenu si difficile et si délicat, que tout lui paraît fade et insipide. *Stomacho scilicet Pompejus magnus ita languenti, ut vix id quod sibi placeat reperiat*. Epist. XIII, lib. VIII. *Fam*.

113 *Le gouvernement de Syrie n'est pas à sa bienséance ; celui d'Espagne ne le tente que médiocrement*. Trébonius devait proposer une loi qui donnait pour cinq ans le gouvernement de Syrie à Crassus, et celui d'Espagne à Pompée. L'on vit, par ce que ce dernier obtint, ce qu'il souhaitait.

114 *Du moins à ce qu'il dit ; cette restriction est nécessaire lorsqu'on est sur le chapitre du personnage*. Cicéron a déjà dépeint en plusieurs endroits Pompée comme un homme peu sûr, et dont les dehors étaient ordinairement affectés. Célius nous apprend, de plus, qu'il faisait fort le fin, mais qu'il ne l'était point du tout ; que tous ses détours les plus étudiés ne donnaient le change à personne, et qu'on découvrait aisément ce qu'il voulait le mieux cacher. *Solet enim aliud sentire et loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat*. Ep. I, liv. VIII, *Fam*.

115 *Voilà la formule dont il faut nous servir en parlant de lui*, comme *Phocylide en avait une pour faire reconnaître ses vers*. Phocylide avait

traité en vers des sujets moraux, et commençait ordinairement par ces mots, καὶ τόδε Φωκυλίδου, comme il paraît par des citations qu'on en trouve dans Stobée et dans Dion Chrysostôme.

116 *Pompée, dis-je, vous est fort obligé de ce que vous avez bien voulu prendre la peine de faire placer ses statues.* Dans son amphithéâtre, où l'on célébra cette année, pour la première fois, des jeux qui répondissent à la beauté de cet édifice.

117 *Cumes.* Ville maritime entre Formies et Pouzzol, fameuse par une des Sibylles à qui elle a donné son nom.

118 *Il m'a paru qu'il serait très-fâché que Métellus fût, comme on le dit, du nombre des prétendans au consulat.* Il commençait à briguer cette année, et devait demander l'année suivante. Cicéron et Atticus s'intéressaient pour lui, et Pompée lui était contraire, parce qu'il soutenait Scaurus son compétiteur. Comme ils étaient tous deux patriciens, il fallait que l'un ou l'autre fût exclus. Ep. XV, XVI et XVII, h. lib.; ep. III, lib. I, *Q. fr.*

119 *Pompéii.* Dans l'extrémité de la Campanie du côté de l'orient, auprès du mont Vésuve. Cette ville fut consumée par le même incendie où périt Pline le naturaliste.

120 LETTRE X. *Pouzzol.* Ville maritime auprès de Naples.

121 *Que Ptolémée est rétabli dans son royaume.* Ptolémée Aulétès, père de la fameuse Cléopâtre. Gabinius le rétablit malgré la défense des vers sibyllins, qui avait été confirmée par le sénat. Cicéron s'intéressait fort à cette affaire, parce qu'il avait travaillé long-temps pour faire donner cette commission à Lentulus son bienfaiteur. Ce trait d'histoire est si connu, et il se trouve dans tant d'endroits, qu'il est inutile d'en rapporter ici le détail. Ceux qui le voudront savoir, n'ont qu'à lire le premier livre des Lettres familières; Dion, liv. 39; Plutarque, dans les Vies de Caton et de Pompée.

122 *Je fais ici mes délices de la bibliothèque de Faustus.* Fils du dictateur Sylla. Ce surnom avait été donné à son père, à cause de ses prospérités continuelles contre ses ennemis, et contre ceux de la république. La bibliothèque dont Cicéron faisait tant de cas, était composée de livres qu'il avait apportés d'Athènes, lorsqu'il eut pris cette ville célèbre, la source des sciences et des arts.

123 *Que sur une côte si abondante, et dans le voisinage du lac Lucrinum, je ne pensais qu'à faire bonne chère.* La côte de Pouzzol et le lac Lucrinum étaient renommés pour leurs poissons, et pour leurs huîtres

excellentes. Ce lac n'est plus maintenant qu'un marais boueux et plein de roseaux. *Lago di Licola.*

124 *Chaires curules.* C'étaient des fauteuils d'une forme particulière, et ornés d'ivoire, qui étaient réservés aux grands magistrats, comme aux consuls, aux préteurs, et aux grands édiles, qu'on appelait par cette raison édiles curules, pour les distinguer des édiles du peuple.

126 *Que de marcher avec celui que je vois bien qu'il faudra suivre.* Les paroles du texte ont un double sens, et font allusion à la visite que Cicéron devait aller rendre à Pompée dans sa maison de campagne.

127 *Remettons-nous-en au sort ou aux dieux, si en effet il en est un qui se mêle des choses d'ici-bas.* Il ne faut pas croire, sur ces paroles, que Cicéron doutât de l'existence d'un dieu : quoiqu'il fût de la secte des académiciens, il ne paraît pas qu'il eût poussé si loin le pyrrhonisme. Elles ne signifient ici autre chose, sinon qu'il n'était pas alors content de la Providence. C'est l'ordinaire des hommes de la révoquer en doute, lorsqu'elle ne les sert pas à leur gré. L'amour-propre leur fait entendre qu'ils ne pourraient être malheureux, s'il y avait un dieu juste et souverain dispensateur des biens. Ils regardent comme inutile, par rapport à tout l'univers, ce qui ne leur paraît d'aucun usage par rapport à eux. Mais leurs doutes ne durent pas plus long-temps que leurs traverses : si les affaires tournent à leur gré, ils retrouvent, dans les événemens les plus équivoques, cette même Providence qu'ils n'apercevaient pas auparavant dans les effets les plus marqués. En un mot, la plupart des hommes jugent de tout par sentiment, et par rapport à eux; lorsqu'ils rencontrent bien, c'est par hasard.

128 *Etuve. Laconicum,* ainsi nommée, parce que les Lacédémoniens en étaient les inventeurs, et s'en servaient ordinairement. *Pérault*, rem. sur le c. 10 du cinquième livre de Vitruve.

129 *Le vingt-unième d'avril. Parilibus.* Nous avons déjà dit ce que c'était que cette fête.

130 LETTRE XI. Démétrius. Le fameux affranchi de Pompée, qui avait gagné tant de bien pendant la guerre de Mithridate, qu'il fit bâtir à ses dépens ce superbe amphithéâtre qui porte le nom de son maître. Il fit faire aussi hors de Rome des jardins magnifiques, et laissa encore en mourant quatre mille talens, c'est-à-dire, plus de six millions de notre monnaie. *Dion.* lib. 39; *Plut. in Pomp. et Cat.; Plin.* lib. 35.

131 *Faire rendre compte à ceux qui tiennent les fermes de la république.* Les censeurs affermaient les domaines de la république; mais c'était aux consuls que les fermiers rendaient compte. Cicéron s'intéressait à cette af-

faire, parce que les fermes étaient tenues par les chevaliers romains, et qu'il prenait beaucoup de part à tout ce qui regardait ce corps.

132 *S'il donnerait la liberté à ses gladiateurs.* GLADIATORIBUS NE, RESPONDIT ANTEQUAM INDUCERENTUR, sic de Antiphonte, ep. 16. *Is erat ante manumissus, quam productus.* Apparemment que quelque ami de Cicéron, et peut-être Atticus lui-même (*Voy.* les Rem. sur la quatrième lettre de ce livre), voulait acheter ces gladiateurs, qui devaient combattre dans les jeux que Pompée préparait.

133 *Comment va la brigue d'Appius.* Il demandait le consulat pour l'année suivante.

134 *Cette furie de l'État, ce nouvel Apuléius.* On reconnaît à ces traits Clodius. Apuléius était un tribun séditieux du temps de Marius, qui avait fait exiler Métellus Numidicus (*Appian*, l. 1, *Bel. civ.*). Cicéron appelle ici Clodius *Apuleia*, à cause de sa mollesse et de ses débauches, comme il appelle dans un autre endroit le jeune Curion *filiola Curionis* (ep. 14, l. 1). Clodius s'était raccommodé depuis peu avec Pompée, et l'avait servi pendant les derniers troubles (*Dion.*, l. 39). Il demandait pour récompense d'être envoyé en ambassade chez les Bysantins, ou chez Brogitarus (ep. 9, l. 2, *Q. fr.*). Ce dernier lui était redevable de la qualité de roi, et il avait fait rappeler, par l'autorité du peuple romain, ceux qui avaient été bannis de Bysance (*pro Domo; de Arusp. Resp.*); ainsi, une pareille commission, qui était par elle-même fort lucrative, lui convenait d'une manière particulière.

135 *Je n'ai mené avec moi que Dionysius; je n'appréhende pas néanmoins que notre conversation languisse. Nous parlerons souvent de vous, et rien ne peut me faire plus de plaisir.* NE SERMO MIHI DESIT ABS TE OPERE DELECTOR. Cet *abs te* fait toute la difficulté de cet endroit. Quelques commentateurs ont cru que c'était le plus court de le retrancher. Mais comme il se trouve dans tous les bons manuscrits, j'ai tâché de lui donner un sens raisonnable, et qui a beaucoup de rapport avec un autre endroit (ep. 9, lib. 5), où Cicéron parle du même Dionysius. On pourrait encore joindre *abs te* avec *opere delector*, et traduire : *Après vous il n'y a personne avec qui je me plaise davantage.* Cette interprétation est autorisée par un grand nombre d'exemples; et sans sortir de ces lettres, dans la première de ce livre, *ab iis*, I. E. *præter eos;* et dans la neuvième du troisième livre, *a Pompejo*, I. E. *post Pompejum.* Les plus habiles commentateurs font dire ici à Cicéron, que *quoiqu'il n'ait mené avec lui que Dionysius, il espère qu'Atticus ne laissera pas de lui écrire.* Mais quelle opposition y a-t-il entre ces deux choses? jamais un *quoique* n'eût été plus mal placé.

136 *Le traité de Démétrius Magnès*. C'était un traité sur l'union entre les citoyens (ep. 11, lib. 8), que cet auteur envoyait à Atticus. On cite encore de lui un traité ou une espèce de bibliothèque de tous les écrivains qui avaient porté le même nom.

137 LETTRE XII. Egnatius, chevalier romain, ami particulier de Cicéron. Ep. 44, 45 et 73, lib. 13, *Fam.*

138 *P. Aquilius*. P. Aquilius Gallus, qui était tribun cette année, ou C. Aquilius Gallus, célèbre jurisconsulte, qui avait été préteur sous le consulat de Cicéron.

139 *Larinum*. Aujourd'hui *Larina*, dans la Pouille.

140 *J'arriverai le premier du mois; mais afin de m'exempter d'aller au sénat, je m'arrêterai dans les jardins de mon gendre.* On assemblait le sénat le premier de chaque mois, et tous les sénateurs qui étaient dans la ville étaient obligés de s'y trouver, sous peine d'amende.

141 LETTRE XIII. *Les noces de Milon*. Il épousa la fille du dictateur Sylla, ep. 8, l. 5.

142 *Peut-être que l'élection des consuls n'ira pas plus loin.* Les assemblées pour cette élection, qui se tenaient ordinairement au mois de juillet, ne l'avaient point été à la fin de novembre. Les troubles qui les avaient fait différer durèrent tout le reste de l'année, et il y eut un interrègne, pendant lequel Appius et Domitius furent élus.

143 *Je suis ravi d'avoir été absent pendant toutes les contestations qui sont arrivées dans le sénat*. Il s'agissait de faire continuer à César, pour cinq nouvelles années, le gouvernement des Gaules. Pompée et Crassus, après avoir obtenu, en partie par son crédit, les gouvernemens d'Espagne et de Syrie, travaillèrent, comme ils s'y étaient engagés, à lui faire accorder ce qu'il demandait, et en vinrent à bout malgré les oppositions des gens du bon parti.

144 *On dit que notre ami Crassus*. Crassus avait demandé le gouvernement de Syrie, afin d'avoir occasion de faire la guerre aux Parthes, chez qui il espérait trouver des richesses immenses: l'avarice avait toujours été sa passion dominante, et l'animait bien plus que la gloire. Lorsqu'il alla, avant son départ, offrir des sacrifices au Capitole, Atéius, tribun du peuple, prononça sur lui des imprécations, lui dénonça de mauvais présages, et voulut même employer la force pour l'arrêter; mais il s'échappa au milieu du trouble, et sortit de la ville sur le soir. Je ne voudrais pas assurer, avec la plupart des historiens (*Plut.*, *Crass.*; *Dion.*, l. 39; *Appian.*, *Parth.*; *Dionys. Halicarn.*, lib. 2), que la formule que prononça le tribun, eût par elle-même une force insurmontable et un é-

est infaillible. Crassus aurait bien fait cependant d'y avoir quelque égard, et de ne point partir qu'il n'eût apaisé les dieux, ou, pour mieux dire, rassuré les esprits. On ne saurait trop ménager sur un sujet si délicat la faiblesse du vulgaire, et c'est ce que les grands hommes les moins superstitieux ont toujours observé avec beaucoup de soin. La terreur qui s'était répandue parmi les soldats de Crassus, les suivit jusques en Syrie; les mauvais présages augmentèrent de plus en plus; ils en trouvèrent de très-fâcheux et de très-clairs dans les actions et dans les paroles de leur général les plus indifférentes. Le découragement se mit parmi les troupes : et par-là les malédictions du tribun devinrent, en quelque sorte, une cause réelle et physique de la défaite de Crassus.

145 *En partant pour l'armée. Paludatum.* Le *paludamentum* était l'habit militaire que les gouverneurs des provinces prenaient en partant de Rome, lorsqu'ils avaient reçu la qualité de général d'armée. Crassus n'avait eu ni ordre, ni permission expresse de faire la guerre aux Parthes. Mais le peuple lui avait donné, aussi bien qu'à Pompée, un pouvoir général de déclarer la guerre, ou de faire la paix avec les peuples voisins de leurs provinces, selon qu'ils le jugeraient à propos, pour la gloire et les intérêts de la république.

146 *N'a pas reçu tout-à-fait tant d'honneur que Paul Émile.* Ce grand homme ayant été choisi pendant son second consulat pour commander en Macédoine contre le roi Persée, partit de Rome au milieu des acclamations du peuple, qui lui promettait un heureux succès, et priait les dieux de seconder sa valeur.

147 *Quoiqu'il soit à peu près de même âge.* Crassus avait alors soixante ans, et en paraissait encore davantage; ce qui donna lieu à une repartie fort juste et pleine de sens que lui fit le roi Dejotarus. Crassus ayant passé chez ce prince, qui était dans un âge assez avancé, le trouva occupé à faire bâtir une ville, et lui dit là-dessus qu'il s'y prenait un peu tard. Le roi lui répondit froidement : « Il me semble que vous ne vous y prenez pas de fort « bonne heure pour subjuguer une nation aussi puissante et aussi belli« queuse que celle des Parthes. »

148 *L'indigne personnage!* En lisant cet endroit, on ne devinerait jamais que Cicéron fût alors réconcilié avec Crassus. Cependant cette réconciliation s'était faite d'une manière assez solennelle (ep. 9, l. 1, *Fam.*); apparemment par l'entremise du jeune Crassus, qui avait toujours été le grand partisan de Cicéron (ep. 9, l. 2 *ad Q. fr.*; *Dion.*, l. 38). Mais quoiqu'il donne ici quelque chose à son ancienne animosité, il ne laissa pas de le servir avec autant de zèle (ep. 8, l. 5, *Fam.*), que si leur liaison avait

été fondée sur une estime et sur une amitié réciproque. Il voyait bien que Crassus ne l'avait recherchée que par des vues d'intérêt et de politique, afin de n'avoir pas à dos, pendant une longue absence, un homme comme Cicéron, à qui son éloquence donnait beaucoup d'autorité dans le sénat.

149 LETTRE XIV. *J'ai besoin particulièrement des livres de Varron, dont je veux tirer quelques matériaux pour ceux auxquels je travaille.* C'étaient des livres de la république, dont il avait alors dressé le plan. Varron était l'homme de son siècle qui avait le plus de lecture, et qui savait le mieux l'histoire et les antiquités romaines. Il avait fait sur cette matière plusieurs excellens traités très-utiles pour Cicéron, qui n'avait pas à beaucoup près tant d'érudition que lui, mais qui savait parfaitement mettre en œuvre celle qu'il empruntait des autres.

Academ. Quæst., l. 1. *Tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum, locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, causas aperuisti.* Voilà, en peu de mots, et d'une manière fort élégante, une idée générale de tous les ouvrages de ce savant homme. Il ne nous reste de lui que les six derniers livres, de neuf qu'il avait faits sur la langue latine, adressés à Cicéron, et un traité sur l'économie de la campagne.

150 *Si vous avez des nouvelles de César, et surtout de mon frère.* Quintus Cicéron était alors lieutenant de César, dans les Gaules, et son frère souhaitait fort d'apprendre comment il se conduisait dans ce nouvel emploi. Il y réussit très-bien (*Cæs. de Bell. gal.*, lib. 5), et fit mieux voir ce qu'il valait en servant sous César, qu'il n'avait fait pendant qu'il avait été gouverneur d'Asie. C'est qu'il avait plus de valeur que de prudence : il était de ces gens qui veulent être conduits, et qui ne portent qu'à un certain point; ils sont très-forts en second, mais ils ne doivent jamais primer.

151 LETTRE XV. *Eutychide, à qui vous avez fait de votre ancien nom propre et de votre nouveau nom de famille, celui de Titus Cæcilius.* *Titus* était le nom propre d'Atticus, et *Cæcilius* le nom de famille de son oncle, qui l'avait adopté. Les affranchis prenaient avec leur ancien nom, celui de leur maître. Tiron, par exemple, cet affranchi si cher à notre auteur, s'appelait M. Tullius Tiro. De là vient que des familles très-obscures portaient des noms si illustres; et peut-être que quelques-unes des maisons plébéiennes, qui portaient le même nom que des patriciennes, venaient d'une pareille origine.

152 *Le rhéteur Clodius.* C'était un Sextus Clodius, Sicilien, dont Cicéron parle dans la seconde Philippique. Il exerçait ses disciples en latin aussi bien qu'en grec ; ce qui n'était en usage que depuis quelques années. *Sueton.*, *de clar. Rhet.*

153 *Pituanius.* C'était le surnom d'une branche de la maison Pinaria, l'une des plus illustres et des plus anciennes de Rome.

154 *Suffénas et C. Caton furent renvoyés absous, et Procilius fut condamné.* Ils avaient été tous trois tribuns du peuple deux ans auparavant ; ils avaient été mis en justice, à cause des violences et des voies de fait dont ils s'étaient servis pour favoriser l'élection de Pompée et de Crassus. Procilius était accusé en particulier de quelque assassinat, ce qui fut cause qu'il ne put échapper, comme les deux premiers, à ses accusateurs.

155 *Ce nouvel aréopage.* Τρισαρειοπαγίτας. Il est assez propable, comme le croient quelques commentateurs, que Cicéron fait ici allusion aux trois corps, du sénat, des chevaliers, et des gardes du trésor, dont les juges étaient tirés.

156 *La péroraison de Clodius était fort belle.* Clodius ne manquait pas d'éloquence, et il s'occupait alors à la plaidoirie, en attendant l'âge où il pourrait demander la préture. *Ascon. in Orat. pro Scauro.*

157 *Hortensius.* Dans le texte *Hortalus*. On voit dans plusieurs autres endroits de ces lettres, que c'était le surnom d'Hortensius. Tacite parle d'un Hortalus, petit-fils de ce célèbre orateur. Ces deux noms signifiaient la même chose, et venaient l'un et l'autre du mot *horti*, jardins.

158 *Reate.* Capitale du pays des Sabins, aujourd'hui *Riéti*, dans le duché de Spolète.

159 *Intéramne.* Ville d'Ombrie, ainsi nommée parce qu'elle était située dans une île du fleuve *Nar*, aujourd'hui *Teruni* ou *Terni*.

160 *M. Curius.* Manius Curius Dentatus, qui subjugua les Sabins, l'an de Rome 463.

161 *Le Lac Vélinus.* Maintenant *lago di Piede Luco*.

162 *Le Nar.* Fleuve d'Ombrie qui se décharge dans le Tibre.

163 *Rosea.* Cette campagne était ainsi nommée, parce qu'il y avait une rosée presque continuelle, formée par les vapeurs des lacs et des fleuves voisins. Elle garde encore son nom : *le Rose*.

164 *Axius.* C'était un sénateur dont il est parlé dans Varron (lib. 3, *de Re rust.*; ep. 21, lib. 5; et ep. 17, lib. 10), et dans quelques-unes de ces lettres.

165 *A sa maison des Sept-Fontaines.* Je ne pouvais guère traduire autrement, *ad Septem Aquas*. Cette maison était auprès du lac nommé à

présent *di San Susanna* (*Ital. ant.*, lib. 2), entre Reate et le lac Vélinus, comme le prouve Clavier, par un passage de Denys (*Rom. ant.*, lib. 1) d'Halicarnasse.

166 *Pour l'affaire de Fontéius*. On ne sait point ce que c'était que cette affaire. Quelques commentateurs voudraient lire ici *Pontinius*; il demandait le triomphe, et Cicéron s'intéressait pour lui. *Ep. seq.*, *et ep.* 4, *lib.* 3, *ad Q. fr.*

167 *J'allai au théâtre*. Les jeux dont parle ici notre auteur, et auxquels il paraît qu'il prenait part, étaient apparemment ceux que Milon, qui était édile cette année, donna au peuple. Epist. 8, *lib.* 3, *ad Q. fr.*

168 *Il était affranchi même avant que de paraître*. Les comédiens étaient esclaves; et lorsqu'ils avaient été fort applaudis, celui qui donnait les jeux leur accordait ordinairement la liberté, et souvent le peuple la demandait pour eux. Mais ils ne laissaient pas de monter sur le théâtre après avoir été affranchis. Ce qu'ils gagnaient alors leur appartenait en propre; et s'ils avaient un grand talent, ils amassaient des biens considérables; témoin le fameux Ésope, l'ami de Cicéron, qui allait de pair avec les plus grands seigneurs de Rome, et dont le fils dissipa de si grands biens.

169 *Je n'ai point vu de comédien qui fût moins acteur*. Nihil tam verum. Je ne sais pourquoi d'habiles commentateurs ont voulu chercher ici une autre leçon; le sens de celle-ci est très-clair, l'expression très-propre, et digne de la pureté de ces lettres. Un comédien, en entrant sur le théâtre, doit se transformer en un autre homme, se dépouiller de son air et de ses manières, et se revêtir, pour ainsi parler, de son personnage. Ceux qui n'entrent pas assez dans la passion, ou dans le caractère qu'ils doivent exprimer, ne sont point acteurs, ils sont en un sens trop naturels. Mais il y en a beaucoup plus qui pèchent par le défaut opposé, et qui outrent le caractère de leur personnage. Ceux-ci sentent fortement ce qu'ils ont à représenter, mais ils ne peuvent l'exprimer heureusement; ils ont du génie, mais ils n'ont point de naturel, ils sont trop acteurs; *nihil in iis verum*.

170 *Dans l'Andromaque*. In Andromacha, peut signifier aussi dans le rôle d'Andromaque. Les anciens faisaient souvent jouer des rôles de femmes par des hommes, témoin l'acteur dont parle Horace (2 sat., 3 lib.), qui s'endormit en représentant Hécube. On sera moins surpris d'une chose si éloignée de la régularité de notre théâtre, lorsqu'on saura qu'alors tous les acteurs avaient des masques aussi bien dans la tragédie (*V. Luciani Anarchar.*) que dans la comédie. Mais l'on pourra tou-

jours s'étonner qu'ils ôtassent ainsi à l'action ce qu'elle a de plus vif et de plus animé, l'air et le changement de visage.

171 *Arbuscula*. C'était une excellente comédienne, et une femme courtisane de ce temps-là. *Horat.*, sat. 7, lib. 1; *et Serv. in Eglog.* 6.

172 *On a remis la chose à un autre temps*. Ce divertissement se donnait au peuple dans le cirque. On faisait venir pour cela, des pays les plus éloignés, toutes sortes de bêtes féroces des espèces les plus rares, et il y avait des gladiateurs qui faisaient voir, ou leur adresse en les perçant de loin avec des dards, ou leur force et leur courage en combattant de près contre elles. *Voyez* ep. 1, lib. 7, *Fam.*

173 *L'argent est monté tout d'un coup, le quinzième de juillet, du denier vingt-quatre au denier douze.* FOENUS EX TRIENTE ID. QUINT. FACTUM ERAT BESSIBUS. L'intérêt de l'argent se payait tous les mois le jour des ides, c'est-à-dire, le treize ou le quinze. La plus forte usure était un pour cent par mois, et s'appelait *unciarium fœnus*, ce qui revenait à peu près à notre denier huit : ainsi le tiers de cette usure, *triens*, c'était quatre pour cent par an; et les deux tiers, *bessis*, huit pour cent, ce qui revient à peu près à notre denier douze.

174 *Je n'en suis pas fâché, me direz-vous*. C'est qu'Atticus avait une partie de son bien dans le commerce que nous appelons sur la place, comme Cicéron l'insinue encore dans la lettre suivante. Ces deux endroits, joints avec quelques autres de ces lettres, sont décisifs contre Cornélius Népos, qui a avancé qu'Atticus avait tout son bien en fonds de terre, et qu'il n'avait jamais mis son argent à intérêt. Je m'étonne que Manuce n'ait pas voulu voir une chose si claire; et que, pour sauver l'honneur d'Atticus, et la bonne foi de son panégyriste, il ait donné à cet endroit un sens très-fade, en interprétant ces paroles : *non moleste fero*, par *je ne m'en mets guère en peine*.

175 *La faction de César porte Memmius*. Memmius était quelques années auparavant l'ennemi déclaré de ce grand homme; il avait même fait contre lui de cruelles invectives. (*Sueton. Jul.*), et le voilà devenu sa créature, et celui pour qui il s'intéresse préférablement à tous les prétendans. Je reconnais ici César, toujours maître de son animosité et de toutes ses passions, ou plutôt n'en ayant qu'une, à laquelle il sacrifiait toutes les autres. Son ambition réglait toutes ses démarches, animait tous ses desseins, formait toutes ses liaisons. Il ne perdait ses ennemis que lorsqu'il désespérait de les gagner; et c'était moins pour se venger du mal qu'ils lui avaient fait, que pour prévenir celui qu'ils lui pouvaient faire.

176 *Qui demande de concert avec Domitius*. Domitius Calvinus de la même maison que Domitius AEnobarbus, mais d'une branche moins illustre. Souvent deux prétendans, pour rendre leur brigue plus forte, s'entendaient ensemble contre tous les autres compétiteurs, et se donnaient mutuellement leurs amis et leurs créatures. Cette intelligence était défendue par les lois, mais elle ne laissait pas d'être alors fort en usage; et les plus honnêtes gens de la république, comme Cicéron et Luccéius, ne s'en étaient point fait un scrupule. (Ep. 2 et 17, lib. 1.)

176 bis. *Je n'ose vous dire à quelle condition*. Il l'explique ouvertement dans la dernière lettre de ce livre.

177 *Pompée s'est déclaré pour Scaurus; mais on ne sait s'il s'intéresse pour lui autant qu'il le veut faire croire*. Scaurus était frère d'Émilie, la seconde femme de Pompée, et il avait épousé Mutia, dont Pompée avait eu des enfans, qui se trouvaient frères utérins de ceux de Scaurus. On se défiait avec raison des empressemens que Pompée lui témoignait, car il l'abandonna peu de temps après.

178 *Je crois que les élections seront remises plus d'une fois*. Elles le furent en effet jusqu'au milieu de l'année suivante.

179 *Messius*. C'est celui dont on a parlé sur la première lettre de ce livre. Il avait été édile l'année précédente. L'on ne trouve point de quoi il était accusé.

180 *Qui a été rappelé pour comparaître devant Servilius*. On ne pouvait citer en justice ni les magistrats, ni même les lieutenans des gouverneurs de provinces. Ainsi, ou Messius fut rappelé par le consul Appius, qui l'avait donné pour lieutenant à César, et qui avait droit de le révoquer, ou il revint lui-même, dans la pensée que ce serait un préjugé contre son innocence, s'il se servait de son droit pour éviter un jugement qu'il faudrait d'ailleurs subir tôt ou tard.

181 *Servilius*. Fils de Servilius Isauricus, d'une maison patricienne, originaire d'Albe : il fut consul quatre ans après, avec César.

182 *Je plaiderai ensuite pour Drusus*. Il était accusé de prévarication, c'est-à-dire, de s'être laissé corrompre par celui dont il s'était déclaré accusateur. Il fut absous. Epist. 15, lib. 2, *ad Q. fr.*

183 *Scaurus*. Il était accusé de concussion par les peuples de Sardaigne; nous en parlerons sur la dix-septième lettre de ce livre.

184 *Je juge par les lettres de mon frère, qu'il est déjà passé dans l'île de Bretagne*. C'était la seconde descente que César faisait dans cette île, dont la principale partie n'a porté que plusieurs siècles après le nom

d'Angleterre. Il serait aussi peu naturel de le lui faire donner par Cicéron, que de mettre celui de *France* dans les Commentaires de César.

185 LETTRE XVI. *Que vous m'avez écrites de Buthrote à quelques jours l'une de l'autre*. Je lis ici avec Manuce, Junius et Grutérus, *Buthroto*, au lieu de *Bruto* : ces paroles, *fere eodem tempore*, appuient fort cette conjecture, et Grévius la trouve aussi très-bien fondée, quoiqu'elle ne le soit sur aucun manuscrit. Il y a beaucoup d'apparence que la lettre dont parle Cicéron à la fin de celle-ci, écrite de Buthrote par C. Décimus, est l'une des deux dont il parle en cet endroit.

186 *Scipion*. On voit bien que c'est le premier Africain, l'ami de Lélius. Je ne m'arrêterai point à parler ici en détail de tous ceux que Cicéron avait fait entrer dans ses Dialogues de la république; ils sont tous fort connus; et d'ailleurs je ne dois m'attacher qu'à faire connaître ceux qui vivaient dans le temps de ces lettres.

187 *Exotériques*. Ces livres étaient ainsi appelés, parce qu'ils contenaient les leçons publiques qu'Aristote faisait l'après-midi dans le Lycée, où il admettait tout le monde; au lieu que ses leçons du matin n'étaient que pour ses disciples, parce qu'il y traitait des questions plus abstraites, et qui demandaient qu'on fût initié à sa doctrine. Les livres qui traitaient de ces matières étaient appelés ἀκροατικά. Le matin était donc pour la métaphysique et la physique, et l'après-midi pour la rhétorique, la morale et la politique. Ces derniers traités sont assurément les meilleurs, pour ne pas dire les seuls bons qu'il nous ait laissés; et le privilége de ses disciples, qui étaient seuls admis à ses leçons de physique, n'était pas fort à envier. *Aul.-Gel.*, lib. 20, cap. 5.

188 *Scévola*. C'est Q. Mutius Scévola, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Scévola plus jeune de quelques années, mais qui n'était pas moins illustre que celui-ci, et par ses dignités et par sa vertu. Ils furent tous deux consuls; le premier fut augure, et le second grand-pontife.

189 *La matière que je traite dans le premier livre, revient assez au genre d'érudition dans lequel Scévola excellait*. L'une des principales questions de ce livre, c'est de savoir jusqu'à quel point un orateur doit être versé dans la jurisprudence; et Scévola était le plus grand jurisconsulte de son temps.

190 *Il est encore plus difficile à contenter que nous ne sommes ardens à le servir*. C'est le sens que suivent tous les commentateurs. Les paroles du texte pourraient aussi s'entendre de quelque accommodement où Cicéron avait été pris pour arbitre entre Vestorius et deux autres tiers, et il fau-

drait traduire alors, *il est aussi difficile, que ses deux autres parties sont raisonnables.*

191 *La loi Junia-Licinia.* Elle défendait de faire passer aucune loi, sans l'avoir auparavant exposée en public pendant trois foires consécutives. *Voy.* les remarques sur la neuvième lettre du livre 2.

192 *La loi Fufia.* Cette loi défendait de proposer aucune affaire au peuple, certains jours où on le pouvait faire auparavant.

193 *Il s'est raccommodé depuis peu avec Milon et avec moi.* C. Caton, pendant qu'il était tribun, avait *cité Milon devant le peuple*, et avait tenté de faire ôter à Lentulus, bienfaiteur de Cicéron, *le gouvernement* de Cilicie. Epist. 5, lib. 1, *Fam*; et ep. 3, lib. 2, *ad Q. fr.*

194 *On craint fort pour Procilius.* Il a dit, dans la lettre précédente, qu'il avait été condamné. Il paraît, par plusieurs endroits des trois dernières lettres de ce livre, que l'ordre en est étrangement brouillé, et que ce sont différens morceaux cousus ensemble. Par exemple, une partie de la seizième lettre est écrite le dernier de septembre; et, dans la suite de la même lettre, il est parlé de l'affaire de Gabinius, qui ne fut jugée qu'en octobre. Dans la même lettre, Cicéron parle en passant, à Atticus, de la déclaration que Memmius avait faite dans le sénat, comme d'une chose qu'il lui avait déjà mandée, et il n'explique ce que c'était que dans la dix-huitième lettre. Dans la même lettre encore, il dit que Messalla et Domitius sont sûrs d'être élus consuls, comme ils le furent en effet; et dans la dix-septième lettre, il en parle tout autrement, et à peu près comme dans la quinzième. Dans la première partie de la dix-septième lettre, Atticus est arrivé en Italie; et à la fin de cette lettre, les dernières nouvelles que Cicéron en a eues sont d'Ephèse au commencement d'août; et dans la dix-huitième, il ne sait s'il est en Epire, en Grèce ou en Asie. Ne voilà que trop de preuves du peu d'ordre qui se trouve dans les dernières lettres de ce livre. On doit plutôt s'en prendre à ceux qui en ont fait le recueil, qu'aux copistes; car la conformité des manuscrits justifie l'exactitude de ces derniers. Il se trouve quelquefois des dates différentes dans une même lettre, parce que Cicéron écrivait en différens temps ce qui se passait, jusqu'à ce qu'il se présentât quelque commodité. Ep. 15. *Si facta erunt, et tabellarius non erit profectus, tota comitia perscribam*: et ep. 1, lib. 3, *ad Q. fr. Quod multos dies epistolam in manibus habui propter commorationem tabellariorum; ideo multa conjecta sunt aliud alio tempore.*

195 *Hirrus.* De la même maison que Luccéius. Il était créature de Pompée; c'était peut-être ce qui l'avait brouillé avec Domitius Ænobarbus. Il se

réconcilia avec lui, de peur qu'il ne l'empêchât d'obtenir la charge de tribun, qu'il demandait pour l'année suivante. C'est ce même Hirrus, contre qui Cicéron a fait en deux mots une si cruelle satire : *O dii quam ineptus ! quam seipse amans sine rivali !* Voilà la vraie définition d'un fat : c'est un sot qui a fort bonne opinion de lui-même, et qui est tout seul de son sentiment.

196 *Je n'ai point été pour le décret que les consuls ont fait touchant les provinces.* On ne sait point ce que c'était que ce décret : peut-être était-ce quelque chose de semblable à celui qu'on fit deux ans après, et qui portait que les magistrats n'iraient commander dans les provinces que cinq ans après être sortis de charge.

197 *Que César n'approuverait point la déclaration que Memmius a faite en plein sénat.* On verra dans la dix-huitième lettre, ce que c'était que cette déclaration de Memmius, et les raisons que pouvait avoir César pour la désapprouver.

198 *Qu'on instruirait avant les assemblées le procès de tous les prétendans.* De peur que les jugemens ne fussent pas libres, lorsque les consuls seraient désignés. Par la même raison, on avait proposé, deux ans auparavant, un décret qui portait, que les préteurs élus pendant l'interrègne, n'entreraient en charge que quarante jours après leur élection, afin qu'on eût le temps, pendant cet intervalle, de rechercher leur conduite. Ep. 9, lib. 2, *ad Q. fr.*

199 *Opimius Antius.* Dans le texte, *Opimius Vejent. Tro. Antius.* Dans les actes publics on mettait entre le nom de famille et le surnom, celui de la tribu, ainsi, *M. Tullius Cornelia Cicero.* Antius était des deux tribus, Véientina et Tromentina; de l'une par sa naissance, et de l'autre par adoption : comme Auguste était de la tribu Fabia par l'adoption de Jules-César, et de la tribu Scaptia par son père Octavius. Dans les titres on mettait l'une et l'autre de ces tribus, témoin cette inscription :

C. JULIO C. F. FAB. SCAPT. CAESARI AUGUSTO.

200 *Imaginez-vous ici le conseil des Abdéritains.* Tous les peuples de Thrace, et les Abdéritains par-dessus tous les autres, passaient pour très-grossiers. Mais Orphée qui était de cette province, et Démocrite d'Abdère même, ont fait voir qu'il n'y a point de si mauvaise terre qui ne portât quelquefois de bons fruits ; comme Pindare et Plutarque ont dé-

menti d'une manière fort avantageuse à leur nation, le proverbe de *pourceau de Béotie*.

Summos posse viros et magna exempla daturos,
Vervecum in patria et crasso sub aere nasci.

Juvèn. sat. 10.

201 *Scévola*. Tribun du peuple : il était du parti de Caton, et il tâchait de faire différer les élections, non pas pour servir Scaurus, mais afin qu'on pût instruire les procès des prétendans, qui étaient tous accusés de brigue, et qui n'auraient pu être consuls, s'ils avaient été condamnés.

202 *Il n'est pas indifférent pour vous que ces brigues et ces profusions durent encore long-temps*. REM NON HABES NULLAM, NEC NEGOTIA MULTARUM NUNDINARUM FORE. Ces paroles sont fort obscures ; mais ce qu'on entrevoit assez clairement, c'est qu'elles ont rapport à la manière dont Atticus faisait valoir son argent, dont les brigues faisaient monter l'intérêt fort haut. Toute la difficulté roule sur le sens de ces paroles : *negotia multarum nundinarum*. Je crois qu'elles ne signifient autre chose, sinon une affaire qui traîne long-temps. Notre auteur s'est servi de cette expression, parce qu'on marquait, par le nombre des foires, l'espace qui devait être entre le temps auquel on proposait une affaire au peuple, et celui auquel on l'assemblait pour la décider.

203 *Antius*. Différent de l'Opimius Antius, dont nous avons parlé tantôt. Celui-ci, qui était surnommé Restio, avait gardé, comme Caton, quelque chose de la sévérité des moeurs anciennes. Il était préteur l'année avant celle-ci ; il proposa une loi pour régler la dépense, mais elle ne passa point. C'est apparemment celle que Dion attribue à Pompée qui était alors consul.

204 *Memmius*. Tribun du peuple : il se déclara aussi l'accusateur de Gabinius, et depuis encore de Rabirius, pour qui Cicéron fit l'oraison qui nous est restée.

205 *Pompéius Rufus*. Tribun désigné.

206 *Triarius*. C'est celui qui avait déjà accusé Scaurus de concussion. Il fut questeur en 700 : il se nommait Publius, et il ne faut pas le confondre avec un C. Triarius, qui vivait dans le même temps, et qui fut tribun en 703. Celui de cette lettre était fils de L. Triarius, lieutenant de Lucullus, qui fut défait par Mithridate. *Ascon. in orat. pro M. Scaur.; Plut., Lucul.*

207 *Lucius César*. Fils de celui qui avait été consul en 690, et l'un des trois que César fit mourir pendant la guerre civile.

208 *Vous me demandez comment je me suis conduit dans cette affaire? avec toute la fermeté et toute la liberté possibles. Mais qu'en a dit Pompée? Il n'a point trouvé mauvais que je poursuivisse une vengeance à laquelle l'honneur m'engageait.* L'affaire de Gabinius était celle de Pompée. Le premier n'avait rétabli le roi d'Egypte qu'à la sollicitation de l'autre; il avait toujours été sa créature, et il ne desservit Cicéron, que parce que Pompée lui était alors contraire : ainsi, la réconciliation de ceux-ci semblait devoir finir une inimitié qui n'avait point été personnelle dans son origine. Mais il fallait laisser jeter à Cicéron son premier feu. Il se déclara d'abord hautement contre Gabinius; et afin d'aigrir davantage l'esprit du peuple, il lui fit lire les prétendus vers sibyllins, qui défendaient de rétablir le roi d'Egypte la force à la main. Il le poussa vivement dans le sénat, lorsque les *publicains* de Syrie y déposèrent contre lui. Pompée tenta plusieurs fois inutilement de les raccommoder. Cicéron croyait alors qu'une telle réconciliation serait pour lui une éternelle infamie, et une preuve trop manifeste qu'il était vendu à Pompée. Mais, peu de temps après, il regarda les choses d'un autre côté; il trouva que si l'on devait se piquer d'être égal et constant par rapport à ses amis, c'était un faux point d'honneur que de vouloir porter ses ressentimens jusque dans le tombeau. *Neque vero me pœnitet mortales inimicitias, immortales amicitias habere. Pro Rabirio. Voyez* ep. 1, 2, 4 et 9, lib. 3, *ad Q. fr.*

209 *L. Lentulus, fils de Lucius, chef de l'accusation.* C'est le fils de Lentulus, dont nous avons parlé sur la sixième lettre de ce livre. Il accusait Gabinius, et parce qu'il était de la faction opposée à celle de Pompée (ep. 24, lib. 2), et parce que Gabinius l'avait emporté sur son père dans la poursuite du consulat; ce qui laissait dans les familles une inimitié comme héréditaire. *In Vatin.*

210 *Chef de l'accusation.* Outre le principal accusateur, il y en avait plusieurs autres nommés *subscriptores.*

211 *Il a encore deux jugemens à subir.* Il parle de Gabinius, qui, outre l'accusation de crime d'Etat, avait encore à se purger de celles de concussion et de brigue. Cicéron plaida pour lui à la sollicitation de Pompée; mais l'éloquence et le crédit si bien réunis ne purent le sauver cette seconde fois.

212 *On pourrait bien même élire un dictateur, du moins on en parle fort, et c'est ce qui acheva d'intimider les juges de Gabinius.* On ne doutait point que Pompée ne fût élu, si l'on était obligé d'avoir recours à ce dernier remède. Ses créatures disaient partout qu'il fallait choisir un

homme qui joignît à une grande puissance beaucoup de douceur et de modération : ils indiquaient par-là Pompée, qui avait en sa disposition une armée considérable, et qui affectait de paraître affable et populaire. Il n'oubliait rien de sa part pour se faire un chemin à cette unique et suprême dignité; il entretenait les troubles, et se faisait nommer sous main par ses amis, pendant qu'il les désavouait en public. Ces artifices ne lui réussirent pas la première année; les troubles finirent par l'élection de Messalla et de Calvinus. Mais ils recommencèrent bientôt après, et les tribuns le proposèrent alors ouvertement pour *dictateur*. Ce nom était devenu horriblement odieux depuis la *domination de Sylla*. Caton et Bibulus proposèrent un milieu, qui fut d'élire Pompée consul sans collègue, avec une puissance égale à celle du dictateur, mais avec cette différence qu'il serait obligé, comme les autres consuls, de rendre compte au sénat et au peuple de son administration. *Ap.*, lib. 2, *Bel. Civ.*; ep. 7 et 8, lib. 3, *ad Q. fr.*; *Ascon. in Milon.*; *Dion.*, lib. 40.

213 *P. Sylla en a aussi accusé Gabinius, dans l'espérance qu'il ne comparaîtrait point.* Gabinius, en revenant de Syrie, fit publier devant lui, qu'il allait demander le triomphe pour ses deux expéditions d'Egypte et de Judée. Il se tint en effet quelques jours hors de la ville, comme faisaient ceux qui prétendaient à cet honneur; et ce fut dans cet intervalle que Sylla l'accusa de brigue. Gabinius abandonna bientôt après sa prétention, qui ne servait qu'à aigrir le peuple contre lui, et il entra dans Rome; mais Sylla ne laissa pas de poursuivre son accusation.

D'autres expliquent *quin foris esset* par *quin accusatione excluderetur*, c'est-à-dire, *que Torquatus son concurrent l'emporterait sur lui*. J'aimerais mieux dire, dans l'espérance que Gabinius serait condamné pour le crime d'État, ou pour celui de concussion, avant qu'on jugeât l'accusation de brigue; ce qui en effet arriva.

214 *Torquatus*. Apparemment celui qui avait accusé, quelques années auparavant, le même P. Sylla, pour qui Cicéron fit alors l'oraison qui nous reste.

215 *D'autres mieux avisés*. *Urbani* signifie en général des gens du bel air, des railleurs de profession, des gens qui savent le monde et le train des affaires. Ep. 49, lib. 12; *Sueton.*, *Jul. et Vesp.*

216 *La loi Papia*. Publiée par C. Papius, tribun du peuple, sous le consulat d'Aurélius Cotta et de Manlius Torquatus, et confirmée en 627, par M. Junius Pénus, aussi tribun du peuple : elle défendait aux étrangers de s'établir dans Rome. *Pro Balbo*, lib. 3; *de Off.*; *Dion.*, lib. 37.

217 *J'avais toujours ouï dire que Mars fut pris dans le même filet que Vé-*

nus. Ce filet fut imaginé par Vulcain, pour rendre tous les dieux témoins d'un affront dont aucun ne le plaignit. Il se trouve encore tous les jours des maris aussi peu délicats, qui satisfont leur vengeance aux dépens de leur honneur.

218 *Pontinius*. Il avait été préteur sous le consulat de Cicéron, et avait ensuite rangé à leur devoir, par la force des armes, les Allobroges, qui remuèrent à l'occasion de la conjuration de Catilina. Il était depuis quatre ans aux portes de Rome, attendant le triomphe avec une persévérance opiniâtre, qui surmonta enfin tous les obstacles qu'il avait rencontrés. *Epitom. Liv.*, lib. 103; *Dion.*, lib. 40.

219 *Q. Mutius*. C'est le Scévola dont nous avons déjà parlé.

220 *Ils prétendent qu'on n'a point fait de décret en sa faveur, et il est vrai qu'il a été fait d'une manière assez étrange*. Servius Galba, qui avait servi sous Pontinius, et qui était alors préteur, assembla le peuple avant l'heure marquée par les lois, et lui fit décerner le triomphe par une petite troupe de gens qui étaient gagnés. *Dion.*, lib. 40.

221 *Que tant qu'il vivra, il saura bien empêcher son triomphe*. Les magistrats dont il est ici parlé, se servirent même de voies de fait pour empêcher Pontinius d'entrer dans la ville; mais ce fut inutilement.

222 *Que dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, il fera plus de bruit que d'effet, et que ce grand éclat tombera de lui-même*. Voilà d'un seul trait une peinture parfaite, et une juste idée du caractère de Caton. C'était un homme qui avait plus de droiture que de prudence, qui nuisait plus au bon parti, par son humeur austère et inflexible, qu'il ne le servait par son zèle ardent, mais peu réglé. Il s'était fait des principes dont il ne se relâchait jamais, même en faveur des meilleurs citoyens, comme était Pontinius. Il ne savait pas ménager à la république le peu de gens qui s'intéressaient encore pour sa liberté. Il voulait rappeler dans le siècle le plus corrompu, comme le plus poli, la vertu rigide et farouche des temps les plus grossiers. Il s'opposait à tout sans discernement, souvent sans appui, presque toujours sans succès : il usait ainsi son crédit, et perdait en vains efforts une autorité qu'il fallait ménager pour des occasions plus importantes.

223 *Les prérogatives de la loi Curiata*. Il y avait plusieurs sortes de lois de ce nom; mais la principale était celle qui donnait à un gouverneur de province le droit de lever des troupes et de les commander, avec des appointemens réglés, et toutes les choses nécessaires pour son voyage. Cette loi était ainsi appelée, parce qu'on la proposait au peuple assemblé par *curies* ou *quartiers*.

224 *Que les mines d'argent qu'on espérait trouver dans cette île étaient imaginaires.* Ceci confirme ce que dit Suétone, qu'on reprochait à César d'être passé dans le pays de ces barbares, pour s'enrichir des dépouilles de ce nouveau monde. Et plus d'un siècle après, Tacite nous assure encore qu'on y trouvait des mines d'or et d'argent. La cupidité avait fait naître et entretenait cette fausse opinion. Si elle avait eu quelque fondement, les Romains ne seraient pas sortis de cette île qu'ils ne l'eussent entièrement subjuguée. Malheur alors au pays dont l'abondance pouvait assouvir leur avarice, ou fournir à leurs énormes profusions! César en faisait de si grandes, qu'il pouvait bien être passé dans cette île, autant pour y chercher des richesses que pour y acquérir de la gloire :

.... Si quis locus abditus ultra,
Si qua foret tellus quæ fulvum mitteret aurum,
Hostis erat....................

Fana templaque deum donis referta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam quàm ob delictum. Suéton. Jul.

225 *Æmilius Paulus.* Qui fut consul quatre années après avec C. Marcellus. Il avait été édile l'année avant celle-ci.

226 *Basilique.* C'était un lieu où l'on s'assemblait pour différentes sortes d'affaires, à peu près comme dans notre palais. Cette sorte d'édifice servit depuis de modèle aux Chrétiens pour leurs églises, auxquelles ils ne voulurent pas donner la forme des temples consacrés aux idoles.

227 *Soixante millions de sesterces.* Environ 5,580,000 liv. Suétone dit que cette place coûta cent millions de sesterces, et Pline en fait monter le prix jusques à six vingts.

228 *Des enclos.* SEPTA, c'étaient les endroits où l'on faisait passer les centuries, ou les tribus, pour donner leurs suffrages les unes après les autres.

229 *Une métairie publique.* C'était une maison où les augures se tenaient ordinairement pendant les assemblées, pour servir les magistrats, en cas qu'on eût besoin de leur ministère, et où ceux qui avaient donné leurs suffrages pouvaient s'aller mettre à couvert. Les cohortes mandées par les consuls s'y assemblaient, et les censeurs y faisaient le dénombrement du peuple. *Varron*, lib. 3, cap. 2, *de Re rust.*

230 *Du dénombrement du peuple, auquel on ne pense plus.* *Voyez* les rem. sur la IIe. lettre, et les rem. sur la IXe. lettre.

231 *Les jugemens qu'on rend conformément à la loi Coctia.* Il n'y a point de loi de ce nom, et l'on ne peut l'entendre de la loi d'Aurelius Cotta; car les lois prenaient leur nom de celui de la famille du magistrat qui les pu-

bliait, et non pas de son surnom. On lit Cincia dans deux manuscrits; mais la loi de ce nom ne convient point aux affaires dont Cicéron parle dans cette lettre. Quelques commentateurs lisent Plautia, et l'entendent de la loi contre les voies de fait. Mais cette leçon n'est appuyée d'aucun manuscrit. Il faut donc avouer qu'on ne sait pas de quelle loi Cicéron parle ici; et nous pouvons nous en consoler aisément, puisqu'il n'a pas cru cette affaire assez importante pour en mander le détail à Atticus.

232 LETTRE XVII. *Vous aurez le plaisir d'y voir une copie fidèle de cette république dont j'ai donné l'idée.* Dans ses livres de la République. Je n'ai que faire d'avertir que c'est une ironie; et je dois encore moins m'arrêter à rapporter toutes les différentes leçons de ce passage, et les étranges conjectures des critiques. J'ai suivi celle de Manuce, qui rencontre ordinairement mieux que les autres sans aller chercher si loin.

233 *Les magnificences de son édilité l'ont rendu assez agréable au peuple.* Elles avaient été à un tel excès, qu'il avait consumé tout son bien et contracté beaucoup de dettes (*Ascon. in orat. pro Scaur.*). Pline (lib. 36, cap. 15), qui donne volontiers dans le merveilleux, dit que les restes et les débris des spectacles qu'il avait donnés au peuple, valaient cent millions de sesterces, c'est-à-dire, plus de neuf millions de notre monnaie. Les jeunes magistrats hasardaient alors et sacrifiaient tout pour gagner la faveur du peuple, et pour s'ouvrir un chemin aux premières places de la république: lorsqu'ils y réussissaient, ils trouvaient bientôt à se dédommager. Un seul gouvernement de province raccommodait leurs affaires, et les peuples de Sardaigne payèrent abondamment les frais immenses des divertissemens que Scaurus avait donnés au peuple.

234 *La mémoire de son père est encore chère aux tribus de la campagne.* Les tribus de la ville étaient composées de toute la canaille de Rome, qui, pour parler avec notre auteur, n'avait d'autre occupation que d'*entendre haranguer ses tribuns et de sucer le trésor.* C'était une espèce d'affront que d'être transféré dans ces tribus. Il n'y en avait que quatre, nommées Suburra, Palatina, Collina et Esquilina, de quatre quartiers de la ville. Toutes les autres étaient composées des peuples de l'Italie, qui avaient obtenu le droit de bourgeoisie romaine, et de bons bourgeois qui s'étaient fait agréger aux tribus de la campagne. Epist. 16, lib. 1, *illa concionalis hirudo ærarii; Ascon. in Milon.; Epit. Liv.* lib. 20; *Plin.* lib. 18, cap. 3.

Le père de Scaurus était un des premiers hommes de la république du temps de Marius, avec qui il avait partagé la défaite des Cimbres et des Teutons, et c'était sans doute cette liaison (*Plin.*, lib. 36) qui

rendait sa mémoire chère aux tribus de la campagne, qui avaient toujours été dévouées à Marius.

235 *Memmius est soutenu par les soldats de César.* Il en envoyait souvent à Rome dans le temps des élections; et le jeune Crassus, pendant qu'il servait dans les Gaules, en amena pour favoriser celle de son père. *Dion.*, lib. 39.

236 *Et il aura pour lui les suffrages des peuples de la Gaule Cisalpine, qui sont dévoués à Pompée.* C'est que Pompéius Strabon, père du grand Pompée, avait fait donner aux colonies de la Gaule par-delà le Pô, le droit de suffrage (*Ascon. in Orat. contra Pison.; ep.* 8, lib. 3, *ad Q. fr.*). Manuce a cru que le mot *Pompeji* s'était glissé dans le texte, parce que, dit-il, Pompée soutenait Scaurus contre Memmius; mais la dernière lettre de ce livre prouve manifestement que Pompée était alors pour Memmius; et Cicéron dit expressément dans un autre endroit, qu'il avait abandonné Scaurus.

237 *Jusqu'à ce que César ait repassé les Alpes.* USQUE AD ADVENTUM CÆSARIS. Je n'ai pas traduit à la lettre, *jusques à l'arrivée de César*, parce que cela aurait donné une fausse idée. César, non plus que les autres gouverneurs, ne pouvait passer les limites de sa province; mais il venait ordinairement, après la campagne, dans la Gaule-Cisalpine, afin de voir de plus près ce qui se passait à Rome, et d'être plus à portée pour servir ses créatures. Il se formait aussitôt dans la ville de sa résidence une cour nombreuse, composée de ce qu'il y avait à Rome, et dans les provinces voisines, de plus distingué : l'on compta chez lui jusqu'à deux cents sénateurs, et l'on vit à sa porte, en un même jour, six vingts faisceaux. Les prétendans aux magistratures, les jeunes gens accablés de dettes, et tous ceux qui avaient de mauvaises affaires, se rendaient auprès de lui. Il donnait aux uns, promettait aux autres, ménageait ses anciennes liaisons, en formait de nouvelles, et n'épargnait rien surtout pour gagner ses ennemis les plus déclarés. C'est ainsi qu'il sut pendant dix ans se servir, contre les barbares, des forces de la république, et contre la république, des dépouilles des barbares. *Plut. in Cæs. et Pomp. Sueton. Jul.*, epist. 4, lib. 8, *Fam.*

238 *Depuis que C. Caton a été absous.* Voy. les remarques sur la 8e. lettre et les remarques sur la 15e. lettre de ce livre.

239 *Pilius.* Apparemment le frère de Pilia (epist. 8, lib. 8, *Fam.*), femme d'Atticus; il était questeur cette année.

240 LETTRE XVIII. *A faire affirmer par trois augures qu'ils avaient été*

présens. On ne pouvait délibérer en public sur aucune affaire, sans consulter les augures, et il en fallait trois lorsqu'on assemblait le peuple par curies, parce qu'anciennement les trois tribus, que Romulus divisa en trente curies, avaient chacune leur augure. Lib. 1, *de Divin.; Liv.* decad. 1, lib. 1.

Il parait d'abord inconcevable qu'on voulût faire accroire au peuple qu'il avait fait un décret qu'on ne lui avait pas seulement proposé; et cela aurait été absolument impossible, si les assemblées s'étaient faites alors selon les lois; mais elles étaient si tumultuaires, et il s'y trouvait souvent une si petite partie du peuple, que le reste savait à peine ce qui s'y passait (*Vacuo non solum a bonis sed etiam a liberis atque inani foro, ignaro populo romano quid ageretur, ærarium, provinciæ, legiones, imperia donabantur. Post red. in sen.*), témoin celle où l'on accorda le triomphe à Pontinius (*Rem. sur la* 16e. *lettre*).

Il en est de même des sénatus-consultes: on en faisait souvent où il ne se trouvait qu'un fort petit nombre de sénateurs (*Ascon. arg. in Cornel.;* ep. 26, lib. 15; *et Philip.* 5), et quelquefois même on en supposait.

241 *Par le conseil de Pompée*. Il était ravi d'avoir cette occasion de se venger de Domitius, qui avait toujours été son ennemi, et il était aussi bien aise de mortifier Appius, qui lui était contraire dans l'affaire de Gabinius (*Dion.*, lib. 39, epist. 15). Mais César, qui agissait par des principes bien différens, et qui ne donnait rien à son animosité, à moins qu'elle ne s'accommodât avec ses desseins, fut fâché que Memmius eût fait cet éclat, qui lui nuisait plus qu'aux consuls, et qui donna lieu aux gens du bon parti de s'en prévaloir contre lui-même pour favoriser Messalla.

242 *Les billets de change, les obligations, et les livres de compte. Nomina* signifie proprement les sommes empruntées sans intérêt; *perscriptiones*, c'est à peu près la même chose que nos billets payables au porteur; et *tabulæ*, c'étaient leurs livres de compte, sur lesquels ils écrivaient les sommes qu'ils prêtaient ou qu'ils empruntaient sans intérêt, ou pour lesquelles ils s'obligeaient. *V. Salm.*, lib. 1, cap. 6, *de Fœn. Trapezitico.*

243 *Appius ne s'est point étonné de cet éclat, et n'a rien perdu de son air de confiance; mais son collègue en a été si fort étourdi, qu'il n'en est pas encore revenu*. L. Domitius était du parti des gens de bien; il avait toujours fait profession d'une probité sévère et exacte; sa liaison et son alliance avec Caton l'obligeaient d'une manière plus particulière à jouer ce personnage; et ce n'était pas une chose aisée à soutenir

pour un homme de ce caractère, que de se voir démasqué si publiquement. Pour Appius, il n'avait pas les mêmes raisons, il ne s'était jamais piqué que d'une vertu fort commune. D'ailleurs, cette humeur fière, naturelle à tous ceux de sa maison, lui donnait une hardiesse qui tenait fort de l'impudence. *Si mehercule Appii os haberem.... tamen hoc sustinere non possem*. Epist. 10, lib. 5, *Fam.*

244 *Le mépris que j'ai pour des gouvernemens que d'autres recherchent avec tant d'ardeur*. CONTEMPTUM SELEUCIANÆ PROVINCIÆ. Il appelle ainsi la Cilicie, parce que Séleucus y avait bâti plusieurs villes. On ne voit nulle part qu'on lui eût offert alors le gouvernement de cette province, ni celui d'aucune autre. Mais il oppose ici son indifférence qui avait paru après son consulat, lorsqu'il refusa le gouvernement de Macédoine à l'ardeur d'Appius, qui voulait aller en Cilicie à quelque prix que ce fût.

245 *Que je vais avec Pompée en qualité de lieutenant*. *Voy*. lettre 1; rem. sur la 2e. lettre de ce livre.

FIN DES REMARQUES.



